This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

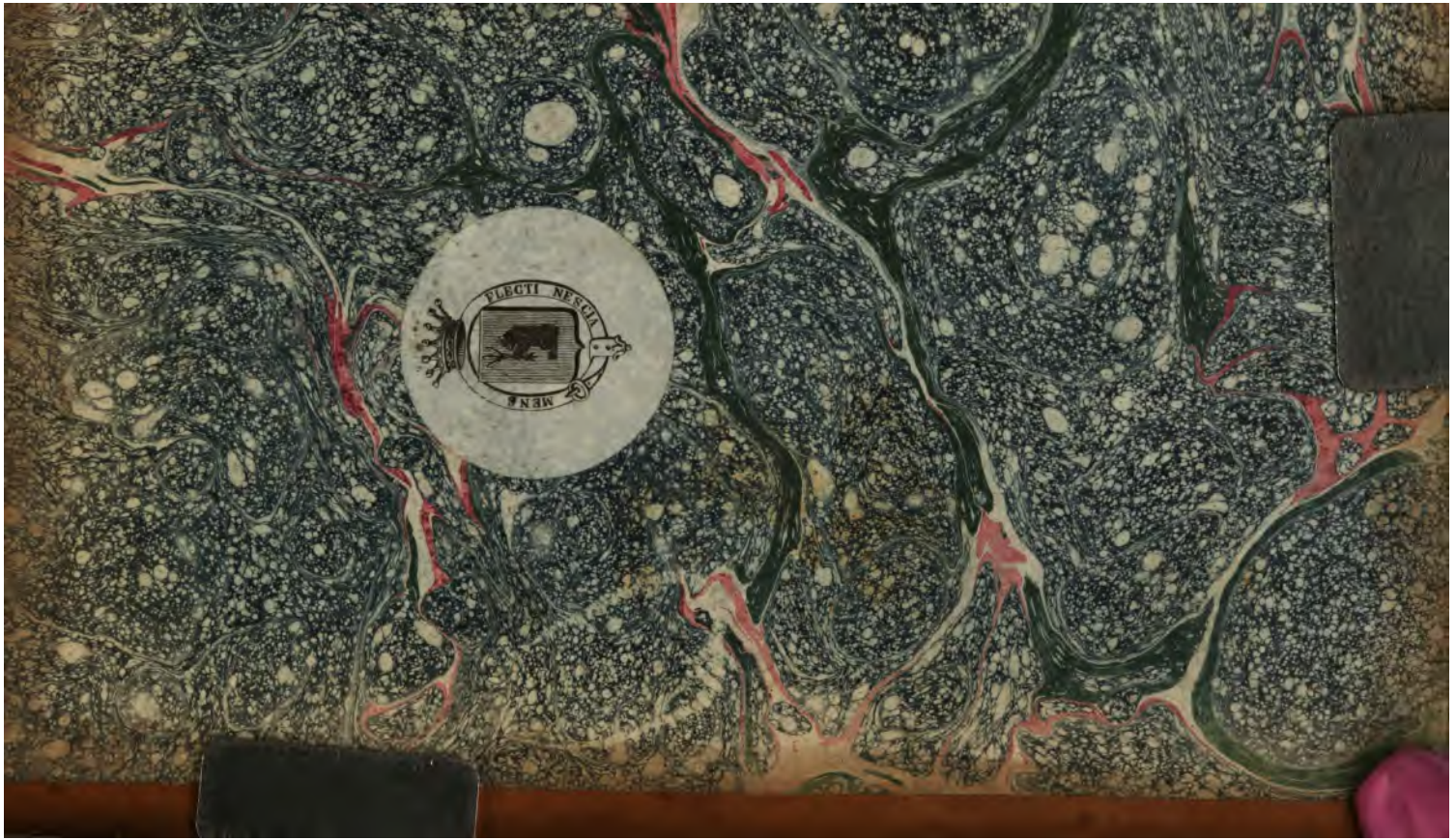
FLECTI NESCII
MENS

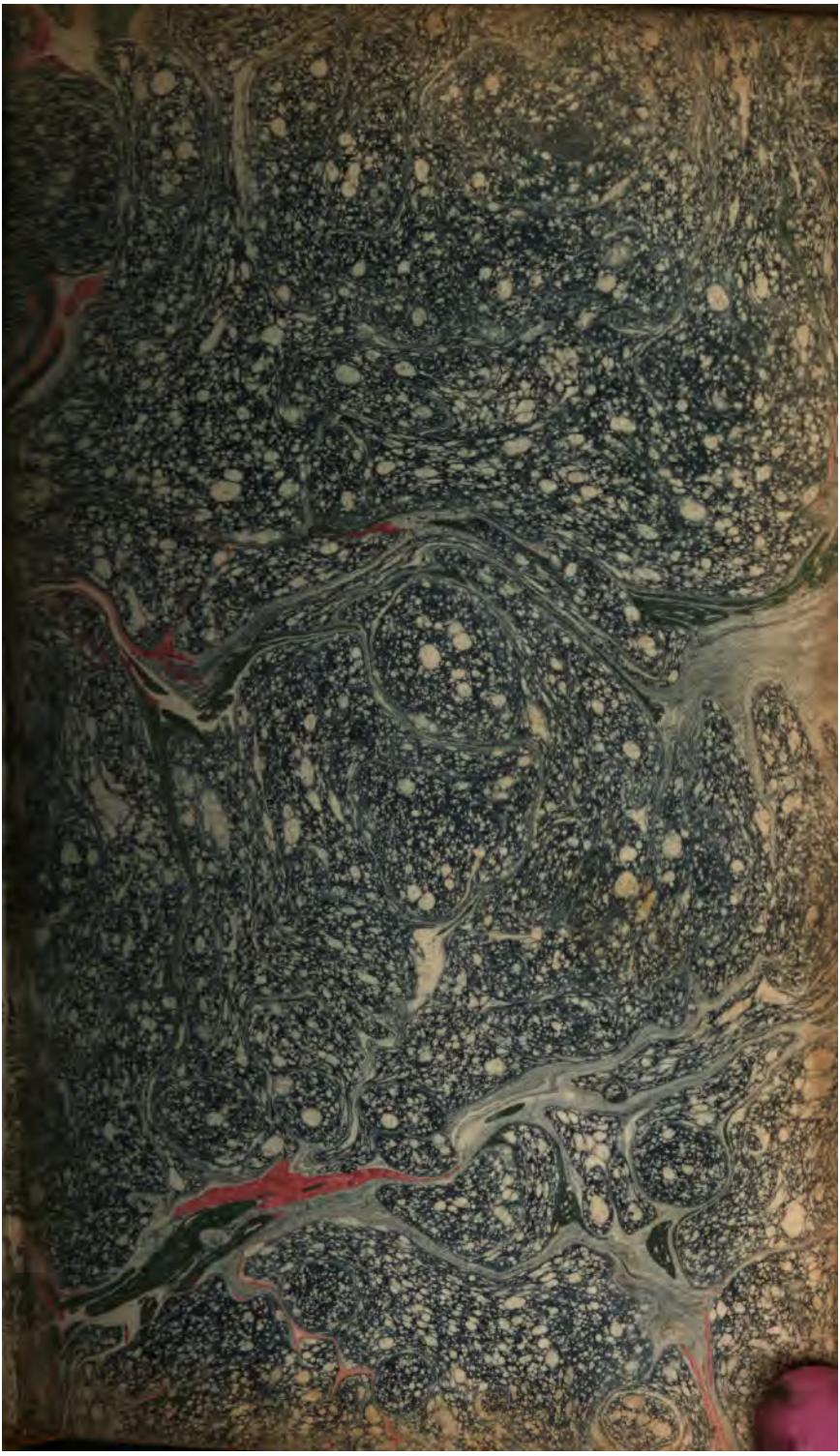

Z
1001
.R621

LA CHASSE
AUX BIBLIOGRAPHES
ET
ANTIQUAIRES MAL-ADVISÉS,

Suivie de beaucoup de Notes critiques sur l'Hiſtoire de l'ancienne Typographie, & ſur diverſes matieres *Biblio-logiques* & Bibliographiques, ainſi que de pluſieurs Eclairciſſements ſur la réformation des Lettres en France, ſur diverſes parties de ſon droit public, & de celui de la Provence, concernant principalement les Affaires préſentes, c'eſt-à-dire, la Contribution commune des trois Ordres aux Charges publiques de l'Etat, concernant également la maniere *très-reconnoiſſante*, *très-loyale*, & *très-juſte*, dont ſon Adminiſtration ſe conduit par rapport à la Bibliothéque, que le Marquis de Méjanes lui a léguée, & envers ſon premier Bibliothécaire qui, ſur ſes fortes inſtances, a bien voulu ſacrifier le ſéjour de Paris à ſon deſir,

Par un des ELEVES *que M. l'Abbé* RIVE *a laiſſés dans Paris.*

Devoravit eos ſicut Stipulam. ℣. 7., Cap. 15. Exod.

TOME Ier., PART. Iere.

A LONDRES,
Chez N. APHOBE, &c.

M. DCC. LXXXIX.

LA CHASSE

AUX

BIBLIOGRAPHES

ET

ANTIQUAIRES

MAL-AVISÉS;

Par un des Eleves de M. l'Abbé RIVE....

A LONDRES,
Chez N. APHOBE, &c.

M. DCC. LXXXVIII.

I.

LETTRES

CONTRE LES BIBLIOGRAPHES

MAL-AVISÉS,

Adressées à M. le Comte de ***

Libri
Lemaître
10-29-24
11012

PREMIERE LETTRE.

MONSIEUR LE COMTE,

Les Contemporains ignorent ou mépriſent ordinairement les avis, que les gens de lettres d'une forte organiſation, d'un travail inſurmontable, & d'une doctrine peu commune, ſe croient autoriſés, par l'impulſion, qu'ils ont reçue de la nature, à leur donner.

Il y a ſix ans, que celui du *Proſpectus*, dont vous trouverez quelques fragmens, dans une lettre contre l'Antiquaire Bartoli, touchant les diptyques conſulaires, a fait cette obſervation ſur l'Hiſtoire Bibliographique.

» Cette Hiſtoire (y dit-il, pag. 16) n'eſt, juſ-» qu'à préſent, qu'un champ immenſe coupé de

» proche en proche par une infinité de précipices,
» & hériſſé, dans leurs intervalles, de ronces &
» d'épines. On diroit que la plûpart de ceux qui
» ſe ſont livrés à cette partie, ſe ſont diſputé le
» cruel plaiſir d'y ſemer une plus grande quantité
» d'erreurs les uns que les autres, pour combler
» le déſeſpoir des amateurs de l'exactitude & de
» la vérité.

En commentant (p. 56 & 57 du même ouvrage) un avis auſſi important, il releve 58 ſavans Bibliographes de la premiere & ſeconde claſſe, & promet au public de faire imprimer un jour pluſieurs vingt mille omiſſions ou erreurs, qui leur ſont échappées.

Une pareille menace auroit dû rendre plus circonſpects les Bibliographes futurs, parce qu'ils ne doivent pas ignorer, que ſa critique eſt très-ſérieuſe, qu'elle ne marche jamais, qu'avec une eſcorte de preuves victorieuſes & irréſiſtibles, & qu'elle eſt toujours appuyée ſur des diſcuſſions très-approfondies.

Il me paroît, qu'ils doivent le redouter, comme un lion rugiſſant, que les Muſes ont attaché aux porches du Temple de la Bibliographie, afin d'en écarter tous ceux qui voudront s'y préſenter, avec une offrande peu digne de la pureté de critique, qui doit régner dans ce Temple.

Voici cependant un nouveau Bibliographe, qui oſe en approcher : l'entrée lui en ſera-t-elle ouverte ? Vous allez en être témoin, M. le Comte : imitateur parfait de l'Auteur de ce *Proſpectus*, & ſans être un lion comme lui, je vais moi-même l'en écarter.

Qui eſt-ce Bibliographe? Quels ſont les grands noms qu'il porte ſur ſon écuſſon? Quel eſt ſon ouvrage, & comment eſt-il travaillé?

Il s'appelle Dom Maugerard, il eſt Bénédictin de St. Arnould de Metz, il ſe qualifie membre de la Société royale des Sciences & des Arts de la même Ville, il ſe dit de la Chambre Eccléſiaſtique & de la Commiſſion intermédiaire de ſon diſtrict, & brochant ſur le tout, Bibliothécaire de Monſeigneur l'Evêque de Metz, Grand Aumônier de France, &c.

Que l'homme eſt infiniment petit, lorſqu'il croit rehauſſer ſon mérite par une ſi longue enfilade de titres!

Eſt-ce par eux, qu'il eſpere de captiver les ſuffrages de ſes Lecteurs?

Un Lutteur littéraire ne ſait-il pas, qu'on ne ſe préſente, que nud à l'entrée de la lice, dans laquelle on veut ſe faire couronner?

L'Abbé Tritheme, qui a porté plus de 250 ans avant lui, le même froc, n'a-t-il pas raiſon de dire dans une de ſes lettres, *que ce n'eſt point le grade de Docteur, qui fait l'homme docte, mais qu'il ne doit ſa gloire, qu'à ſes travaux & à ſa doctrine.*

Quoi qu'il en ſoit, examinons l'ouvrage de ce Moine, & la maniere dont nous l'éplucherons, laiſſera les titres d'un côté, & ne préſentera, de l'autre, qu'un Froc médiocrement verſé dans l'art de *Bibliographier.*

Son ouvrage eſt une lettre écrite de Metz, le 26 Octobre 1787, aux Auteurs du Journal Encyclopédique.

Ses Auteurs, comme ceux de celui de Paris, ſont de grands Colporteurs de pieces bibliographiques.

Quelque lourd que puiſſe être le poids, dont ils ſe chargent par l'énorme tas d'erreurs qui l'aggravent, il leur paroît ſi léger, qu'ils n'ont beſoin, que de leur plume pour le ſoulever.

Voilà encore, M. le Comte, des gens très-utiles à la critique Françoiſe.

Ne ſeroit-il pas à propos, que la ſurintendance littéraire, dont le Roi a honoré un des plus grands Perſonnages du Royaume, fît interdire à tous les Journaliſtes l'accueil trop libre & trop facile, qu'ils donnent dans leurs feuilles périodiques, aux ouvrages de Bibliographie, à moins qu'ils ne fuſſent eux-mêmes en état d'en connoître les omiſſions & les erreurs, d'y ſuppléer avec exactitude, & de les corriger avec une très-grande ſévérité, & avec une profonde connoiſſance des faits.

C'eſt la malheureuſe facilité, qu'on a de ſe produire trop promptement Auteur par une impreſſion éphémere, qui ternit l'éclat de l'érudition Françoiſe, & qui nuit extrêmement à la vérité, qu'on doit regarder comme le Soleil de la république des lettres.

Sans l'intervention d'une ſemblable police, la profeſſion de Journaliſte ne ſera qu'un vil métier mercantile qui, loin d'être utile à la ſociété littéraire, n'enrichira, que des Auteurs affamés, & des Libraires trop avides.

La lettre de ce Bénédictin a pour objet une édition de Térence imprimée ſans date, noms de Ville & d'Imprimeur, dans le quinzieme ſiecle,

& dont on trouve un exemplaire très-bien conſervé, dans la bibliotheque du principal Miniſtre.

La deſcription, que ce Moine en donne, y eſt incomplette.

Les Guides qu'il y ſuit, n'ont un nom bibliographique, que vis-à-vis de lui, & n'obtiennent, auprès des Bibliographes habiles, aucune autorité.

Ses conjectures ſont très-mal tirées, & tout-à-fait inconcluantes.

Enfin ſa piece eſt pleine d'omiſſions, d'erreurs, & de contradictions.

Voilà quatre propoſitions, dont je vais, M. le Comte, vous fournir les preuves.

I°.

DESCRIPTION INCOMPLETTE.

Il nous dit bien, que cette édition eſt exécutée *in-fol.*, ſans date, noms de Ville & d'Imprimeur, qu'elle eſt ſans ſignatures, ſans réclames, ſans chiffres & ſans regiſtre; que ſes pages ſont toutes de 32 lignes, à la réſerve d'une qui n'en a que 19 : mais il oublie un point très-eſſentiel; il ne nous indique pas, ſi les vers en ſont diſtingués.

Il ne devoit pas ignorer, qu'il exiſte pluſieurs éditions de ce comique latin ſans cette diſtinction.

J'en connois au moins cinq, qui ſont ſans date, dont les deux premieres ſont indiquées par Maittaire (Supp. de 1733, pag. 748 & 766,) la troiſieme par Erneſti, (dans la bibliotheque latine du haut âge par J. A. Fabricius, tom. 1, pag. 53,)

la quatrieme, dans le *Bibliotheca Hohendorfiana*, (part. 1re., pag. 212, n. 1376,) & la cinquieme, par le Pere Audifredi, (dans ſon Catal. Hiſtorico-Crit. Rom. *editionum ſæculi* XV, pag. 412.)

Ce n'eſt pas à dire, qu'on ne rencontre, que ces cinq éditions ſans date & ſans diſtinction de vers; mon énumération ſeroit trop longue, ſi je voulois parcourir tous les bibliographes & tous les catalogues, qui en mentionnent de ſemblables.

Au reſte, il me ſera permis d'obſerver en paſſant, que celle du *Bibliotheca Hohendorfiana* eſt d'une exécution magnifique, qu'elle paroît être ſortie des preſſes de Ceſaris, & qu'elle a été inconnue à la Caille (pag. 61), à Chevillier (pag. 65), à Maittaire (Supp. de 1733, pag. 748, 752, 761, 766,) & à Orlandi, (pag. 88.)

L'Auteur de ce *Bibliotheca* l'a rapportée, ſans ſçavoir, qu'elle ſemble venir des preſſes de Ceſaris; mais comme il l'a indiquée *ſub ſigno viridis Follis*, elle eſt indubitablement de cet Artiſte & de ſes aſſociés.

Il y en a auſſi, qui ſont datées, & dans leſquelles on n'apperçoit également point cette diſtinction, ainſi que Maittaire, (*ibid.* 391,) Orlandi, (pag. 129, 182 & 414,) & le Pere Audifredi, (pag. 99,) l'atteſtent.

Ce n'eſt pas ſeulement dans le XVe. ſiecle, que le texte des Dramatiques latins a été imprimé ainſi; j'ai vu même des Poéſies Françoiſes narratives imprimées ſans la même diſtinction dans le XVIe. ſiecle.

Un Bibliographe adroit à tout ſaiſir, ne permet jamais, que de pareils détails échappent à ſa plume, parce que ces ſortes d'éditions, étant moins commodes, ont ordinairement moins de valeur que les autres.

Au reſte, il y avoit dans la bibliotheque du Duc de la Valliere, une de ces poéſies Françoiſes imprimée dans le ſeizieme ſiecle, ſans aucune diſtinction de vers. Le Libraire qui a fait imprimer le prétendu choix des livres de cette bibliotheque en trois gros volumes *in*-8°., ne s'en eſt pas apperçu. Il a fait, outre cette omiſſion, deux bévues inſignes. L'original de cette poéſie eſt en Latin; il a été traduit en François & en Italien.

Ce Libraire, au lieu de placer la traduction Françoiſe & Italienne, que nous en avons, dans la claſſe des Poëtes Latins, au deſſous de ce même original, a mis l'une dans celle des Poëtes François, & l'autre dans celle des Poëtes Italiens; de ſorte que, d'un ſeul, il a créé trois autres ouvrages, tant ce Bibliopole, qu'on nomme Guillaume de Bure eſt habile!

Prenez la peine, M. le Comte, de faire vérifier le ſecond tome de ſon Catalogue, pag. 349, n°. 3100, & pag. 528, n°. 3717, & vous y trouverez la preuve de ce que j'avance.

II°.

Le Moine Dom Maugerard croit en impoſer dans la république des lettres aux Sçavans Bibliographes, lorſqu'il oſe ſe montrer en leur préſence

ſous le bouclier du Bibliopole que je viens de relever. Doit-il citer un pareil homme, ſans avoir la verge de la critique à la main? S'eſt-il formé un tableau de ſa partie de Catalogue, & en a-t-il approfondi tous les détails? S'il s'étoit preſcrit cette tâche, le nom d'un homme auſſi mal-habile ne viendroit jamais ſous ſa plume, que pour être couvert des épithetes qu'il mérite. Ce n'eſt pas ici le lieu de dévoiler tous les endroits repréhenſibles qui ſont dans ſa production, je paſſerois étrangement les bornes que je me ſuis preſcrites, & mes caſtigations littéraires contre cette partie de Catalogue, ſeroient encore une fois plus longues qu'elle, quoique le charactere de mon impreſſion fût plus ſerré, & que les marges & les alinéa de mes volumes préſentaſſent moins de blanc à mes acquéreurs.

Ne diroit-on pas que ce Bibliopole poſſede l'art de comparer au ſuprême degré l'identité des types, dont divers Imprimeurs du quinzieme ſiecle paroiſſent avoir fait uſage?

On peut dire qu'il eſt tout auſſi habile dans cet art, que le Genovéfain Mercier, qui prétend hardiment que la premiere édition du *Conſolatio Theologiæ* eſt ſortie des preſſes de Ceſaris, l'un des premiers Imprimeurs de Paris, dans le quinzieme ſiecle, ſous prétexte qu'on rencontre beaucoup de conformité entre les lettres capitales de cette édition, & celles que Ceſaris a employées dans les ſiennes.

Ce Genovéfain, qui ne doute jamais de rien, ne connoiſſoit donc point alors certains caracteres

des freres Hijſt, qui ont fait rouler leurs preſſes dans le même ſiecle à Spire en Allemagne; s'il les eût connus, il auroit vu que les types de ce *Conſolatio*, ſoit majuſcules, ſoit minuſcules, ſont les mêmes que ceux de la plûpart des éditions ſorties d'entre leurs mains; il y a même plus, c'eſt que les abréviations, la ponctuation, & certaines lettres doubles & triples fondues enſemble, qu'on remarque dans ce *Conſolatio*, & dans certains imprimés de ces Artiſtes, ſont perpétuellement les mêmes. Eſt-ce donc de l'identité des ſimples capitales de deux preſſes différentes, qu'un homme exercé dans l'ancienne Typographie doit conclure l'identité d'une même preſſe?

Avant de tirer de pareilles concluſions, un Auteur circonſpect doit ſe dire à lui-même, que, lorſque deux éditions paroiſſent annoncer les mêmes types, elles viennent peut-être d'une autre fonte de caracteres ſemblables, ſortis des mêmes matrices, & arrangés ſur une autre forme repréſentant parfaitement celle qui a été imitée, & non du même Imprimeur; où qu'elles ſortent de deux Imprimeurs différens, dont l'un aura vendu ſes caracteres à l'autre, ainſi que de notre tems cela arrive tous les jours.

Je ne puis m'empêcher de rire en voyant, que le Bibliopole Guillaume de Bure, qui nous a laiſſé tant de traces de ſon inſcitie, dans les catalogues, qu'il a fait imprimer ſous ſon nom, depuis 1770 juſqu'en 1783, ſe ſoit métamorphoſé tout d'un coup en grand conjecteur de types. Ce qui l'a trompé, c'eſt qu'il n'a pas ſaiſi l'eſprit des recher-

ches typographiques qui entroient dans le plan du formateur de la nouvelle Bibliotheque du Duc de la Valliére, c'eſt-à-dire, de celle qui a eu ſon commencement ſous la direction de ce nouveau formateur, depuis les derniers jours de Décembre 1768 juſqu'au premier jour de Novembre 1780. Faute d'avoir ſaiſi l'eſprit de ces recherches, il eſt tombé dans un cahos d'idées extravagantes & totalement infructueuſes à la République des Lettres. Pour ſe tirer de deſſous ce cahos, il a eu recours, dans ſa pénurie hiſtorico-typographique, à *quelque aliborum* de Bibliographie, qui ne pouvant ſaiſir lui-même à ſon tour, la matiere ſur laquelle ce Bibliopole le conſultoit, n'a ſervi qu'à l'égarer encore plus.

Cet infortuné Bibliopole, que la nature n'a enrichi d'aucune ſagacité, parce que le Génie & Plutus ſont rarement d'accord, & qu'ils ne parcourent preſque jamais enſemble la même carriere, ne ſauroit diſconvenir, que les anecdotes tant ſoit peu recondites, qu'il nous donne, d'après ſes conjectures bizarres ſur l'identité des types, ne lui aient été fournies par quelque mauvais Hiſtorien de la Typographie ancienne.

A qui fera-t-il croire, qu'il ait découvert de lui-même les noms de Gockinga & de Kribber, dont il nous parle à la pag. 754 de ſon ſecond tome? Il leur fait dire, avec toute l'intelligence, qu'on lui connoît, & toute l'expérience, dont il nous donne de ſi fortes preuves, que les caracteres dont Jean de Weſtfalie ſe ſervit pour imprimer en 1483 les Epitres familieres de Pie II dans les quatre

âges différens de ſa vie, ſont exactement les mêmes que ceux dont Adam de Ambergau avoit fait uſage en 1472, dans ſon impreſſion des Oraiſons de Ciceron.

Non content de nous répéter d'après eux la même erreur, qu'il regarde cependant comme une vérité inconteſtable, il a l'audace *myrmidonique* de leur reprocher de n'avoir pas obſervé, que l'édition de ces Epitres, donnée par Jean de Weſtfalie, avec les beaux caracteres ronds d'Adam de Ambergau, eſt la ſeule qui ſoit ſortie de ſes preſſes en cette année & dans les ſuivantes. On voit par-là, qu'il a un regiſtre bien exact des belles éditions de cet Imprimeur, & que le fourniſſeur, dont il n'eſt que le prête-nom, eſt un très-grand habile homme. En effet que doit-on penſer d'un prétendu Hiſtorien de la Typographie ancienne, qui ne connoît pas la magnifique édition des Epitres de Gaſparin, que le même Artiſte publia en la même année avec les mêmes caracteres?

Mais revenons à l'aſſertion, qu'il emprunte de Gockinga & de Kribber; eſt-elle vraie? L'expérience la démontre fauſſe. Si les deux Auteurs, que le Bibliopole de Bure cite d'après ſon fourniſſeur, euſſent calqué les caracteres d'Adam de Ambergau, & ceux que Jean de Weſtfalie a employés dans les Epitres de Pie II & de Gaſparin, & qu'ils euſſent fait repaſſer alternativement ces deux ſortes de calques, ſur les mêmes mots qui ſont dans ces trois imprimés différens, ils euſſent trouvé certainement une très-grande différence entre les h, les i & les o de ces éditions de ces deux Ar-

tiſtes. J'ai tranſporté moi-même le calque du mot *nihil*, que j'ai tiré ſur mes Epitres de Gaſparin, ſur le même mot, qu'on voit deux fois ſur le *recto* du 8me. feuillet des Otaiſons de Ciceron par Adam de Ambergau (lignes 15 & 24), & j'ai trouvé beaucoup de différence dans ce même mot employé par ces deux Imprimeurs.

Bien plus le monoſyllabe *quod* eſt abrégé ainſi dans les Epitres de Pie II, ꝙ, & il l'eſt au contraire de cette façon dans ces Oraiſons de Ciceron ꝙd, principalement ſur le *verſo* du fol. 81 & le *recto* du fol. 82.

Il n'y a rien de ſi bizarre, que de voir ce beau Conjecturer d'identité de types & de preſſes, aſſigner ſous l'an 1474 à Jean de Weſtfalie le *Queſtiones naturales* d'Adelard, (tom. 1, p. 441, n°. 1472,) & prétendre que cette édition eſt exécutée avec les caracteres du *Ruralia Commoda*, ſorti en la même année des preſſes du même Artiſte. Il n'y a ici, que deux obſtacles qui contrarient cette prétention; l'un, en ce que la ponctuation de ces deux imprimés eſt totalement différente; & l'autre, en ce que Jean de Weſtfalie n'a commencé de faire uſage des ſignatures, que bien après l'an 1474, & que, lorſqu'il s'en eſt ſervi, il les a placées bien différemment, qu'elles ne le ſont dans cette édition du même livre d'Adelard.

Ce Jean de Weſtfalie ne les employa même pas dans d'autres livres, qu'il imprima l'année ſuivante ſous ſon nom & avec date, témoin le *Reportorium Joannis Milis in jure Canonico*, 1475, in-fol.

Mais

Mais ce qui met le comble à la plus insigne bizarrerie, c'eſt de voir cet *incomparable* Devin des Types anciens, regarder comme ſortis de deux formes différentes, les deux livres ſuivans, quoiqu'ils ne ſoient l'un & l'autre, que deux exemplaires de la même édition.

Les voici ; ce ſont les n°s. 174 & 175 de ſon catalogue, qu'on peut voir à la page 51 de ſon premier tome. Ils ont l'un & l'autre le même titre, & commencent ainſi..... *Dialogus qui vocatur ſcrutinium ſcripturarum, &c.*

Quoiqu'il ne décrive que le ſecond, qu'il dit être de 215 feuillets, & de 39 lignes ſur celles de ſes pages qui ſont entieres, cette deſcription Typographique convient également au premier, qui a véritablement un feuillet de plus, mais ce feuillet manque à l'exemplaire, qu'il décrit, & il ne contient uniquement, que la ſouſcription de Schoyffer, imprimée en rouge, avec ſes écuſſons imprimés de même.

C'eſt le *déficit* de ce feuillet qui a trompé ce *Triſmégiſte* conjecteur ; je crois cependant que ce qui l'a induit davantage dans la belle erreur dans laquelle il eſt tombé, c'eſt le tour, que mon Maître avoit eu la prudence de lui jouer.

Comme cet homme infortuné étoit cruellement en butte à deux partis puiſſants, qui ſe diſputoient à l'envi la barbarie de lui nuire à la mort du feu Duc de la Vallière, l'un pour étouffer, par la plus déteſtable jalouſie, ſes productions bibliographiques, & l'autre en l'écartant, par la brouillerie *fort ingénieuſe*, qu'il feroit naître entre lui &

l'héritiere de ce Seigneur, de la vente de ſes livres à la même époque, afin de les acheter à très-vil prix ; cet homme infortuné, dis-je, avoit tout prévu, & en conſéquence il avoit pris toutes les précautions poſſibles pour égarer la plume des Bibliographes futurs, qui auroient la folie injuſte de vouloir publier un Catalogue critique, dont la publication n'étoit dévolue qu'à lui ſeul, ſoit à titre de connoiſſances exactes & profondes, ſoit à titre de gratitude & de juſtice.

Parmi les précautions que mon Maître avoit priſes, touchant la plus grande partie des livres rares de cette bibliotheque, il avoit eu ſoin de mettre une diſtance de plus de 3000 n°s. entre les deux dont il eſt queſtion à préſent, & il tenoit caché, dans quelque livre voiſin de l'exemplaire complet de cette édition du *Scrutinium ſcripturarum*, le dernier feuillet de l'exemplaire de celui qui étoit incomplet, parce qu'il étoit échappé au fil & à la colle du Relieur.

Ainſi il n'y a rien de ſi merveilleux, que de voir le Bibliopole nommé d'abord *Guillaume* & puis *de Bure*, courir de preſſe en preſſe ancienne, mais ſans aucun ſuccès, pour découvrir celle d'où pouvoit provenir ce ſecond exemplaire.

Jugez, Monſieur le Comte, de la grande réminiſcence de ce Bibliopole, qui indique pour l'impreſſion de ce livre, une infinité de preſſes autres que celle d'où il eſt ſorti réellement ; avouez en même tems que le tour de mon Maître a été très-bien joué, & que mon très-habile Devin perd ici tout crédit pour ſon grimoire.

Tant il eſt vrai que l'eſprit triomphe toujours de l'étourderie, & ne ceſſe jamais d'en faire ſa dupe.

Ces obſervations, que j'aurois pu accroître indéfiniment, & que je n'abrege, Monſieur le Comte, que pour ne pas vous ennuyer, je ne les fais exprès, contre le Moine Dom Maugerard, que pour lui apprendre, que la maniere trop révérencieuſe, dont il parle du Bibliopole de Bure, nous exprime la trop grande défiance qu'il a envers ſes propres connoiſſances, & qu'il ne nous fait *un petit Jean* de ce Bibliopole, que parce que n'étant pas aſſez inſtruit lui-même, il le regarde comme un Géant, dans la Bibliographie.

Ceux qui y ſont pleinement verſés, & qui connoiſſent la petiteſſe, (même plagiaire) de cet homme, peuvent-ils entendre ſans un vrai dédain ces expreſſions..... *Mr. de Bure*..... pluſieurs fois répétées ? Ne leur ſemble-t-il pas, que ce Moine emprunte le langage des gros Seigneurs des plaideurs de Racine, qui trembloient dans l'antichambre du Maître de petit Jean, & qui l'engageoient à dire en parlant de lui:

Tous les plus gros, Monſieur, me parloient chapeau bas: Monſieur de petit Jean, ha! gros comme le bras.

Act. 1*er.* *Scene* 1*ere.*

D'ailleurs de quelle utilité peut-il être pour la République des Lettres, qu'un Bibliopole, à très-petite tête, ſe martyriſe nuit & jour pour nous découvrir, par ſes fauſſes & toujours inconcluantes conjectures Typographiques, l'Imprimeur d'une édition anonyme, qui a eu de très-fortes raiſons

pour garder *l'incognito* ? Cette découverte, ſi elle pouvoit être vraie, donneroit-elle plus de valeur à cette édition? Peut-elle tirer ſon prix du nom de ſon Artiſte? Eſt-ce que certains mauvais livres qui ſont imprimés par les Didot de nos jours, obtiendront jamais dans la Poſtérité, quelque valeur, quoiqu'ils portent les noms de l'un ou de l'autre de ces Artiſtes, & qu'ils ſoient exécutés avec le luxe Typographique de leurs preſſes? Ne peut-on pas dire contre les livres mépriſables, imprimés ſur des formes d'un trop grand luxe, par les plus célebres Artiſtes du ſiecle de leur exécution, ce que Boileau diſoit, dans un autre ſens, de certaine gentilhommerie dégénérée,

Et la poſtérité d'Alphane & de Bayard,
Quand ce n'eſt qu'une roſſe, eſt vendue au haſard?

Si ces comparaiſons Typographiques pouvoient nous mener à quelque choſe d'intéreſſant & de juſte, loin de les décrier, j'en ſerois le Promoteur & l'Apologiſte. Mais comme la découverte d'un Imprimeur anonyme ne peut en aucun ſens contribuer au bien de la République des Lettres, & que de l'identité des types de deux imprimés, on ne peut jamais en inférer, qu'ils ſoient ſortis de la même preſſe, par les deux raiſons que j'ai déja alléguées ci-deſſus, il s'enſuit que toutes les recherches qu'on peut faire, ſur une pareille matiere, ſont très-ſuperflues, très-inutiles, & ne reſpirent que l'inconſéquence & la charlatanerie.

III.

Paſſons maintenant aux conjectures de ce Moine; nous allons voir qu'elles ſont très-mal tirées & très-inconcluantes.

Embarraſſé pour découvrir l'Imprimeur de l'édition anonyme du Térence dont il parle, il lui trouve une reſſemblance parfaite avec celle du Virgile, qui eſt indiqué au n°. 2433 du ſecond tome, pag. 80 de la premiere partie du dernier Catalogue du Duc de la Valliere.

Comme le Libraire qui a mis ſous preſſe cette derniere partie, a fait graver un eſſai aſſez infidele des types avec leſquels cette même édition a été exécutée; ce Moine compare avec cet eſſai les types de ſon Térence, & il veut qu'ils ſoient abſolument les mêmes, quoiqu'il convienne, dans ſa quatrieme note, qu'ils ont également de l'analogie avec ceux du *Rationale Durandi*, que Zainer imprima à Ulm en 1470, 1473 & 1475.

Non content de trouver une parfaite identité de types entre ces deux éditions, que ſon ſeul enthouſiaſme lui perſuade être telle, il croit devoir aller plus loin, & même juſqu'à la découverte du nom de l'Imprimeur, qu'il prétend avoir exécuté ces deux éditions.

Cet Imprimeur eſt, ſelon ſa téméraire prétention, Jean Schuſzler, citoyen d'Ausbourg, qui a fait rouler ſes preſſes, au rapport de Maittaire, (pag. 187, 231 & 266 de ſon ſupplément) depuis 1470 juſqu'en 1472 incluſivement, en la mê-

me Ville. Pour accréditer ſon ſyſtême, il nous bâtit un Roman ſur les différens types dont il dit que cet Imprimeur a fait uſage, & ſur les diverſes éditions qu'il dit être ſorties de ſes preſſes.

Il nous dit d'un ton plein d'aſſurance (& comme ſi l'ombre de Jean Schuſzler lui étoit apparue pour lui révéler les anecdotes Typographiques qui peuvent concerner ſa profeſſion d'Imprimeur,) qu'il s'eſt ſervi dans ſa vie de deux ſortes de caracteres, & qu'il a employé les uns pour ſes éditions anonymes, & les autres pour celles qu'il a imprimées ſous ſon nom.

On voit bien que ce bon Moine croit que les ſçavans Bibliographes qui liront ſes pieces, ſeront auſſi idiots que ces humbles Chrétiens, qui ajoutent une foi aveugle à tous les contes abſurdes, dont la légende dorée d'un autre Moine, ou plutôt d'un Religieux Mandiant, eſt tiſſue. De qui tient-il cette diſtinction de types & d'éditions anonymes & avec noms de Jean Schuſzler? Sur quel témoignage s'appuye-t-il? S'aviſe-t-on de faire des Romans dans l'Hiſtoire Typographique, & de pouſſer la charlatanerie juſqu'au point d'affirmer ce que non ſeulement on ne ſçait pas, mais encore ce qu'on ne peut pas ſçavoir?

» Jean Schuſzler, dit-il, publia, *ſine anno*, *loco* » *& nomine*, toutes les éditions qui ſortirent de » ſes preſſes juſqu'en 1470, & à cette époque il » refondit la majeure partie de ſes caracteres, » pour en faire de nouveaux preſque ſemblables » à ceux dont il s'étoit ſervi, mais cependant » aſſez différens pour que l'on voie qu'ils ne ſont

» pas les mêmes. Ces derniers ſont d'un ton » moyen entre les belles lettres rondes d'Italie » & les gothiques de Mayence. Ils ſont en effet » d'autant plus beaux, que tout ce qu'il imprima » avec ces nouveaux characteres, eſt ſur un papier » très-blanc, dont nos plus belles Manufactures » actuelles ſe feroient honneur.

A la faveur de ſes diſtinctions imaginaires & purement romaneſques, il ne craint pas de faire remonter la date de ſon Térence à l'an 1469, & non content de cette année, il la fait remonter même juſqu'en celle de 1468. » Il ajoute que » c'eſt ſans doute de cette édition qu'ont voulu » parler les Bibliographes, qui en ont indiqué » une antérieure à l'année 1470, mais dont ils » n'ont jamais pu donner de deſcription, faute » d'en connoître des exemplaires ; que Mr. de » Bure l'a regardée comme apocryphe ; mais » qu'aujourd'hui ſon exiſtence eſt bien conſtatée » par l'exemplaire du principal Miniſtre.

Qu'un homme qui parle à des gens qui en ſçavent moins que lui, & que la nature a rendus incapables de s'élever contre ces niaiſeries, leur débite de pareilles abſurdités, je le veux ; mais qu'un Auteur affecte, dans la République des Lettres, un pareil langage, il mérite d'être repouſſé *manu Militari*, non des porches du temple de la Bibliographie, mais des premieres grilles qui ferment les avenues qui y menent.

De tels Conjecteurs ſont conjurés contre la vérité, & font dans la République des Lettres le plus cruel ravage.

Ce Moine, à la ſuite de toutes ſes conjectures romaneſques, nous dévoile ſon motif. C'eſt celui de rehauſſer la valeur mercantile des éditions d'une date & d'une preſſe chimérique, dont il a la fantaiſie damnificative de nous faire part.

» On peut, pourſuit-il, ſe former une idée de » la valeur de ce Térence, d'après ſa rareté. Le » Virgile de M. de la Valliére a été vendu 751 » liv., quoique l'on ait laiſſé ignorer s'il étoit auſſi » bien conſervé que lui.

Admettons un moment, pour lui faire plaiſir, la diſtinction des types & des éditions de Jean Schuſzler; s'enſuivra-t-il que cet Artiſte ait d'abord employé les moins beaux types, dont ce Moine prétend qu'il s'eſt ſervi? S'enſuivra-t-il encore que ſes moins belles éditions, qui ont été publiées ſans nom d'Imprimeur, ſoient ſorties les premieres de ſes preſſes? Ne peut-il pas avoir acheté à très-bon marché une fonte de caracteres qui n'étoient pas auſſi beaux que ceux des éditions qui portent ſon nom, pour en imprimer, ſelon ſa ſpéculation mercantile, d'autres livres qu'il feroit paroître d'une maniere anonyme? Un Imprimeur employe-t-il néceſſairement ſes mauvais caracteres lorſqu'il débute? Ce fait n'eſt-il pas démenti par cent exemples contraires, qui nous démontrent que les plus belles preſſes ont preſque toujours fini par nous donner des caracteres uſés, & quelquefois d'une forme bien groſſiere?

S'enſuivra-t-il de plus que ce Térence fût celui que les Bibliographes ont voulu nous indiquer ſous une date antérieure à celui de Milan, qui eſt connu ſous celle de 1470?

Que ce Moine paroît peu verſé dans l'hiſtoire Typographique ! Le Térence, que certains Bibliographes nous ont vanté comme antérieur à celui de Milan, nous a été annoncé, ſans nom de lieu & d'Imprimeur, ſous la date de 1469, & le Catalogue qui nous l'indique ſous cette date eſt très-renommé à cauſe des livres rares qu'il contient. Il a été imprimé *in*-8°. & chez l'Etranger; je ne le nomme pas, parce que je trouve qu'un Auteur qui a un aveuglement ſervile pour toutes les productions qu'il préconiſe *ſous le nom de M. de Bure*, ne ſçauroit faire un trop long catéchumenat bibliographique. Mais la fauſſeté & l'impoſture du Libraire, qui a fait ce Catalogue, ont été découvertes par un Sçavant de nos jours; je n'en nomme pas également l'ouvrage, pour la même raiſon que je viens d'alléguer. Ce Moine le découvrira, s'il veut. Je me borne à dire que ce Sçavant nous avertit que ce Térence fut vendu plus de 100 piſtoles à un Seigneur d'un pays du Nord de l'Europe, & que la date qu'il portoit, y avoit été appoſée à la main.

Ce Moine nous dit *que M. de Bure* a regardé cette édition comme apocryphe; mais il ne diſtingue point *ce M. de Bure*, & il n'obſerve pas que c'eſt celui de la Bibliographie, entre lequel & celui de la premiere partie du Catalogue du Duc de la Valliere, il y a une très-belle différence.

L'endroit où l'Auteur de la Bibliographie parle de ce Térence apocryphe, eſt à la fin de la pag. 252 de ſon premier tome des Belles-Lettres; mais ce qu'il en dit, ſuppoſe qu'il étoit très-mal inſ-

truit, & qu'il n'avoit pas conſulté là-deſſus le Sçavant, que je n'ai pas voulu nommer, puiſqu'il rapporte qu'on avoit arraché, à la fin de ce Térence, le feuillet qui contenoit ſa date. Ce qui eſt très-faux, d'après le Sçavant, que je donne à ce Moine à deviner. Ce Sçavant aſſure qu'il avoit vu ce Térence entre les mains du Seigneur, qui en avoit fait faire l'acquiſition, & qu'il avoit eu tout le loiſir de vérifier la fauſſeté de la date, qu'on y avoit miſe à la main.

S'enſuivra-t-il enfin que l'édition de Térence, que ce Moine nous donne comme de Jean Schuſzler, fût de 1468? Où ce Moine a-t-il pris que cet Artiſte ſoit connu dans la liſte des anciens Typographes avant l'année 1470? Qu'il conſulte Maittaire, qui eſt le pere des Annales de la Typographie, & qu'il voie chez lui, d'après les endroits, que j'en ai cités ci-deſſus, ſi Jean Schuſzler y eſt mentionné avant l'année que je viens d'indiquer! Pourquoi nous donner contre la foi des monumens, des preſſes plus anciennes que celles qu'ils nous atteſtent, ne s'être établies qu'en telle année?

IV°.

Il eſt tems de finir, dépêchons ce dernier paragraphe. Quelque envie que j'aye de l'abréger, je ſens qu'il m'arrêtera encore plus que je ne le veux, parce que j'ai trois articles à y traiter, & la diſcuſſion de chacun d'eux demandera quelques détails qui ne ſeront pas courts.

J'ai à parler des omiſſions, des erreurs & des

contradictions, qui ſont dans la lettre en queſtion de ce Bibliothécaire de Monſeigneur l'Evêque de Metz.

I°.

OMISSIONS.

1°. Qui eſt le Reviſeur du Manuſcrit ſur lequel cette édition a été exécutée? Ce Bibliothécaire ſe contente de nous dire que les mots *Caliopius recenſui* ſe trouvent à la fin de la ſeconde & de la troiſieme piece de cette édition; mais il ne va pas plus loin, & il nous laiſſe ignorer ſi ce *Caliopius* eſt un Correcteur latin, connu jadis ſous ce nom, ou ſi le mot *Caliopius* ne ſignifie qu'une épithete honorable, ſous laquelle on a voulu nous déſigner un Auteur illuſtre qui s'eſt appliqué à revoir le texte de certains Claſſiques, & principalement celui de Térence.

Si nous nous en rapportons à la Bibliotheque latine de J. A. Fabricius, (L. 1, chap. 3, pag. 52 & 53, tom. 1, édition d'Erneſti, note N.) nous le prendrons pour un Correcteur de texte, connu ſous ce nom, qui floriſſoit, en je ne ſçais quel ſiecle, parce que Fabricius n'en indique aucun; il paroît au contraire s'attacher trop ſervilement à ces mots du *ſecunda Scaligerana* (ſous le mot Térence, pag. 587, tom. 2, Amſt., Cóvens & Mortier, MDCCXL, *in*-12.) *Calliopius recenſui*, & il en prend le premier pour un Auteur véritable; je ne ſçais ſur quel fondement, puiſque Scaliger paroît en cet endroit ne pas trop bien entendre ce qu'il veut nous dire.

L'opinion de Gaſpard Barthius me ſemble préférable à celle de J. A. Fabricius. Il obſerve que le mot *Calliopius* fut donné à Alcuin, qui floriſſoit ſous Charle-Magne, & qui étoit une des plus grandes lumieres de ſon ſiecle, à cauſe qu'il paſſoit pour avoir été formé aux lettres, par la muſe Calliope. (V. Adverſ. lib. VI, cap. XX, col. 291 & 292, *in-fol.*, Francof. M. DC. XXIV.) Au reſte, Fontanini eſt du même avis ; mais il ne renvoie pas à Barthius. Il ſurnomme ce Calliopius, *Scholaſticus*, & il ajoute que ce ſurnom déſignoit de ſon tems une qualité Eccléſiaſtique. Il ne s'arrête pas là ; car, d'après la lettre 15, (col. 1510, de l'édition de Ducheſne,) il prétend que Charle-Magne reliſoit lui-même les corrections d'Alcuin. (V. pag. 37, *Vindiciæ Ant. Diplomatum*, *Romæ*, MDCCV, *in-4°*.)

Puiſque J. A. Fabricius ne veut pas que Calliopius ſoit Alcuin, il devroit au moins nous citer quelque Manuſcrit exécuté avant le ſiecle de Charle-Magne, où le nom de Calliopius ſe trouvât ; mais il n'en cite aucun.

Fontanini en rapporte au contraire un du ſiecle de cet Empereur, conſervé au Vatican, & vu autrefois par George Fabricius, qui nous dit que le nom du Calligraphe, qui l'a exécuté, eſt celui d'Hrodogarius, & qu'il a été revu par Calliopius.

Je ſuis ſurpris que Proſper Marchand, qui nous a parlé d'une édition des Comédies de Térence, imprimée en 1496, *in-fol.*, par Jean Reyhart Grunninger à Strasbourg, d'après un texte de ce Comique, revu par ce Calliopius, n'ait fait au-

cune recherche ſur le nom de ce Correcteur. (Dictionnaire, tom. 1, pag. 290, col. 1 & 2.)

Avant de finir la premiere partie de ce paragraphe, il eſt très à propos de remarquer que l'épithete de Calliopius, que Gaſpard Barthius donne à Alcuin, ſe lit dans un Manuſcrit de la vie de S. Wilibrorde, écrite en vers latins par Alcuin même, & qu'il y eſt appellé dans le Sommaire du ſecond livre *Albinus*, (*Alcuinus*) *Magiſter optimus Calliopicus.* (V. col. 292.)

2°. Qui eſt l'Auteur de l'Hexaſtique ſur Térence, que ce Bibliothecaire nous rapporte ſous ces noms *Epitaphium Terentii*? Son Laconiſme purement bibliopolique nous condamne encore à l'ignorer; mais J. A. Fabricius, qui ſe pique de nous donner plus d'inſtruction dans ſa Bibliotheque latine du Haut âge, que ce Moine dans ſa lettre, ne devoit-il pas nous inſtruire là-deſſus?

Cet Hexaſtique ne ſe trouve que dans les manuſcrits qui ont été exécutés depuis Pétrarque, & l'on prétend que c'eſt lui-même qui en eſt l'Auteur. Tous ces détails ne doivent jamais échapper à un Bibliographe de nom, & ſur-tout à un Bibliothécaire de l'un des grands Dignitaires de la Maiſon du Roi, s'il veut faire honneur au Maître, qu'il ſert, en ſe rendant lui-même recommandable vis-à-vis les Gens de lettres.

II°.

Erreurs.

Ce paragraphe ſera partagé en quatre diviſions. La premiere aura pour objet le nombre des éditions de Térence, ſans date, qui paſſent pour être du quinzieme ſiecle ;

La ſeconde traitera des ſignes caractériſtiques qui les conſtituent de ce même ſiecle ;

La troiſieme développera l'origine de leur valeur.

Et la quatrieme fixera, contre ce Bibliothécaire, le tems auquel les preſſes de l'Artiſte, qu'il dit avoir exécuté celle de ſon Térence, ont commencé de rouler dans Ausbourg, & celui auquel elles ont ceſſé d'être connues.

Ces quatre diviſions nous feront arriver à quatre ſortes d'erreurs, dans leſquelles il eſt tombé. Ainſi l'on verra que la plûpart des Ecrivains qui ont la préſomption d'entrer dans la lice Bibliographique, ſans être pourvus d'une grande érudition & d'une excellente judiciaire, n'y marchent qu'à tâtons, à travers les ténebres les plus épaiſſes, & n'y marquent leurs pas que par des chûtes. La Bibliographie ne doit jamais ſe trouver, *ſans la Bibliognoſie & la Bibliologie*, ſous la plume d'un Auteur, qui veut poſſéder quelque choſe de plus que ce que l'Académicien Dupuy appelle, avec autant de jugement que de vérité, *la ſcience d'un Libraire inſtruit.*

Paſſons à nos diviſions.

1°. Combien compte-t-on d'éditions de Térence, ſans date, comme exécutées dans le quinzieme ſiecle? Si nous nous adreſſons à ce Bibliothécaire, il nous répondra qu'il n'y en a qu'une; cependant on en trouve au moins ſept.

Il y en a trois *in-fol.* dans les Annales de Maittaire. (Supp. pag. 748, 752 & 766.)

Le Pere Audifredi, dont j'ai cité l'ouvrage ci-deſſus, en donne deux *in*-4°. (pag. 412.)

J. A. Fabricius en indique une ſixieme ſous le même format, ſans compter toutes celles qu'Erneſti, ſon Editeur, dit avoir vues *in-fol.* (tom. 1, pag. 53 & 54, *in*-8°. de ſon édition de la Bibliotheque latine de cet Auteur.)

Enfin il y en a une ſeptieme *in-fol.* dans le *Bibliotheca Hohend.*, dont j'ai déja fait mention.

Pourquoi donc ce Bibliothécaire s'aviſe-t-il de nous dire que ſon édition chimérique de Jean Schuſzler, eſt ſans doute celle dont les Bibliographes qui en ont indiqué une antérieure à 1470, ont voulu parler? Comment peut-il ſe faire que ſur ſept éditions du quinzieme ſiecle, ſans date, la ſienne obtienne la préférence parmi les Bibliographes? Y a-t-il du jugement à combiner ainſi? N'a-t-on pas lieu, au contraire, de reprocher à ce Bibliothécaire, ſans faire attention à cette foule de titres faſtueux, dont il ſe décore avec beaucoup de ſatisfaction, une inſcitie *Bibliognoſtique* qui n'eſt gueres pardonnable dans un homme tel que lui? Son édition de Térence, loin d'être celle qu'il penſe, n'eſt même peut-être pas du quinzieme

ſiecle ; c'eſt ce que nous allons diſcuter dans la diviſion ſuivante.

2°. Quels ſont les ſignes caractériſtiques des éditions ſans date, qu'on croit être de ce ſiecle ?

Ouvrons ici le *Diſquiſitio in notas characteriſticas librorum à Typographiæ incunabulo ad an.* M. D. *impreſſorum*, &c. par Sebaſtien Jacques Jungendres, in-4°. MDCCXXXX.

Voici les ſignes que nous y trouvons.

1°. L'abſence des titres imprimés ſur un feuillet ſéparé ;

2°. Celle des lettres capitales au commencement des Diviſions ;

3°. La rareté de ces mêmes Diviſions.

4°. Le non emploi des virgules & des points virgules ;

5°. L'inégalité & la groſſiéreté des types ;

6°. Le manque de chiffres au haut des feuillets ou des pages, & celui de ſignatures & de réclames au bas ;

7°. La ſolidité & l'épaiſſeur du papier ;

8°. La non appoſition des noms de Typographe, de lieu & d'année. (p. 4 & 5.)

9°. La grande quantité d'abréviations. (p. 45 & 46.)

Struve nous répete ces mêmes ſignes, d'après Jungendres, avec quelques additions. (pag. 2138-2140, tom. 3, de ſon *Bibliotheca Hiſtoriæ Litterariæ ſelecta, jenæ, &c.* CIↃIↃCCLXIII, in-8°.)

Mais ces deux Auteurs conviennent l'un (p. 46), & l'autre (p. 2140), que ces ſignes ſont quelquefois fautifs, & ils ont grandement raiſon. Il faut,

je

je le répete, une très-grande judiciaire pour en faire une application très-concluante. Cette application n'eſt pas à la portée de tout le monde, & elle ſe trouve rarement juſte ſous une main indocte.

Prenons, pour nous en convaincre, l'Auteur favori du Bibliothécaire Dom Maugerard; conſultons ſon *merveilleux Monſieur de Bure* dans ſa premiere partie du catalogue de feu le Duc de la Valliére, & admirons ſon habileté à faire une pareille application. Sur pluſieurs mille exemples, n'en choiſiſſons que deux, pour ne pas trop allonger notre critique. Ce ſeront ceux des livres intitulés :

1°. *Franciſci Philelfi Epiſtolæ; (Venetiis, per Joannem de Spira circà* 1472), in-fol.; (tom. 2, p. 751, n°. 4441.)

Ce plaiſant Conjecteur attribue à Jean de Spire une édition qu'il croit imprimée par cet Artiſte en 1472, tandis qu'il ignore que cet Imprimeur étoit déja mort en 1470, ainſi que Vindelin ſon frere l'atteſte dans le 4me. des ſept vers, qu'on lit à la fin de ſon édition de la Cité de Dieu de St. Auguſtin en latin, exécutée in-fol. en cette même année.

Je ne veux pas renvoyer cet ignorant Bibliopole & ce Faiſeur de parachroniſmes à divers ſçavans livres que nous avons ſur les premiers tems de l'Imprimerie, mais ſeulement au 1er. tom. de la Bibliographie de ſon couſin, (p. 245, n°. 326), où il aura la honte de lire ces ſept vers, qui prou-

vent manifeſtement, qu'il n'eſt pas même inſtruit dans la lecture d'un livre, fait expreſſément pour lui apprendre ſon Art.

2°. *Ludovici Bonacioli Ferrarienſis Medici Enneas Muliebris impreſſ. circà annum* 1480 ; (tom. 1, p. 504, n. 1724; & tom. 3, p. 56, de la Table.

Ce livre eſt-il de l'année ſous laquelle il eſt indiqué? Les ſignes qui le caractériſent comme du 15me. ſiecle & de l'an 1480, ainſi que le conjecture ce Libraire de peu de doctrine, & de très-médiocre ſagacité, ne ſont-ils pas fautifs, & méritent-ils qu'on y défere? Comment ce livre peut-il être de 1480, puiſqu'il ne peut avoit été imprimé avant 1502 & après 1503?

L'Epitre dédicatoire qu'on y lit, eſt adreſſée à Lucrece Borgia, Ducheſſe de Ferrare, & fille d'Alexandre VI, Souverain Pontife, d'exécrable mémoire.

Ce ne fut qu'en 1502 qu'elle épouſa Alfonſe d'Eſt, fils aîné d'Hercules; (art de vérifier les dates, ſeconde édition, p. 851, col. 1.) Cette édition ne peut donc être antérieure à 1502.

Bonacciuoli parle, dans cette même Epitre, d'Alexandre VI, comme d'un vieillard qui eſt ſur le bord de ſa foſſe; mais ce Pontife eſt mort le 18 Août de l'an 1503, (v. le même art, p. 312, col. 1.) Donc cette édition ne peut être poſtérieure à cette époque.

Haller, plus modeſte & plus réſervé que ce Bibliopole que Dom Maugerard nous donne comme

le plus bel ornement du Quais de la Vallée (*) à Paris, n'a point tranché, comme lui, ſur la date de ce livre, & il s'eſt borné à dire qu'elle ne lui étoit pas bien connue; (tom. 1, p. 383, *Meth. ſtudii med.*, & tom. 1, *Biblioth. Anatom.*, p. 156.) Mais s'il eſt plus modeſte, il n'eſt pas plus excuſable, parce qn'il devoit conſulter la même épitre qui eſt à la tête de cette édition, & en tirer les mêmes conſéquences que moi.

Si un Sçavant, tel que Haller, ſe trouve court pour la fixation des dates de certaines éditions, dont le ſiecle eſt douteux, le Moine Dom Maugerard a-t-il bonne grace d'invoquer ſi ſouvent ce *Monſieur* le Bibliopole dont il nous parle?

Eloi, Keſtner, Van-der-linden, Mercklin ſon Editeur, Douglas, & l'Auteur de la Bibliographie, n'ont pas été embarraſſés ſur la date de cette édition, puiſqu'ils ne l'ont pas citée. Maittaire (ſupp. p. 763,) & Oſmont, (tom. 1, p. 121) l'ont mentionnée, mais ſans nous rien dire ſur ſa date.

Maittaire a peut-être voulu imiter Simler, (p. 554, col. 1,) & Oſmont, Mazzuchelli, (vol. 2, part. 3, p. 1533,) qui, en parlant de la même édition, ont gardé un profond ſilence ſur l'année en laquelle elle eſt ſortie de la preſſe.

Au reſte, le *Monſieur* de Dom Maugerard ne s'eſt pas ſeulement trompé dans la mauvaiſe ap-

---

[*] Tout le monde ſçait que c'eſt dans ce Quais qu'on vend les plus gros dindons, nés ou importés dans cette Ville.

plication qu'il a faite, en cette occaſion, des ſignes caractériſtiques des éditions du 15me. ſiecle ; mais il a encore eſtropié l'orthographe du titre de celle ſur laquelle il nous a débité une auſſi belle erreur.

D'après l'incertitude qui réſulte de l'application de ces ſignes, il peut s'enſuivre, que des ſept éditions de Térence ſans date, que j'ai indiquées ci-deſſus, il n'y ait que celle qui a été imprimée *ſub ſigno viridis Follis*, qui ſoit réellement du 15me. ſiecle, & qu'on ait raiſon d'attribuer à Céſaris.

Il eſt bien ſingulier, que ni la Caille, (p. 61) ni Chevillier, (p. 57 & 321,) ne nous parlent pas de cette enſeigne de Céſaris. Ce qui eſt certain, c'eſt que cet Imprimeur a vécu juſqu'en 1509. (Chevillier ci-deſſus) Comme il logea en l'an 1486 dans la rue St. Jacques ſous une autre enſeigne, qui fut celle du Cygne & du Soldat, (Chevillier ibid.) il y a apparence que ſon édition de Térence eſt antérieure à cette derniere année. Je croirois volontiers, ſi j'avois ſous les yeux toutes les éditions qu'il imprima depuis 1486, qu'il fit fondre de nouveaux caracteres, & qu'il vendit les premiers, dont il s'étoit ſervi quand il logeoit ſous l'enſeigne *Viridis Follis*. Ce qui m'induiroit en cette opinion, c'eſt que je trouve ces premiers caracteres dans l'impreſſion des ſommaires d'un livre ſorti d'une autre preſſe. Ce livre eſt celui du *Conſolatorium Theologicum*, tiré du *Conſolatio Theologiæ*, in-fol., imprimé à Spire, par les freres Hijſt, ainſi que je l'ai déja obſervé ci-deſſus. Ce *Conſolatorium Theologicum*, qui

eſt fort rare, eſt *in*-8°. & a été exécuté à Paris par George Mittelhus en 1493. Son impreſſion préſente deux ſortes de characteres. Ceux du texte ſont ce que nous appellons la lettre de *ſomme*, & ceux des Sommaires ſont, comme je viens de le dire, les premiers characteres de Céſaris.

Puiſque cet Imprimeur s'étoit défait de ſa premiere fonte, & que l'exemple que j'en donne ici, eſt ſi bien conſtaté, (car je poſſede moi-même un bel exemplaire du livre d'où je le tire,) ce Moine continuera-t-il de nous dire, ſous l'égide de ſon *Monſieur* le Bibliopole, que l'identité des types, déſigne le même Artiſte ?

3°. Interrogeons ce Moine ſur l'origine des valeurs des prétendues éditions du quinzieme ſiecle, ſans date, & demandons-lui d'où il les tire ? Que nous répondra-t-il, d'après tout ce que nous avons déja obſervé contre ces prétendues éditions ? Voici tout ce qu'il nous dira : *le papier* (de celle qu'il voudra faire valoir,) *eſt ſi blanc, qu'il feroit honneur à nos plus belles manufactures modernes.* Si leur prix n'a pas d'autre cauſe, ſa déciſion ne vaut pas mieux que celle d'un Marchand Papetier. Je ne vois pas qu'il puiſſe nous en aſſigner une autre, d'après la démonſtration que j'ai donnée ſur l'incertitude de l'application des ſignes caractériſtiques de ces ſortes d'éditions, & d'après ce que je vais lui reprocher dans mon troiſieme paragraphe.

4°. Sur quel monument bien probant s'appuye-t-il pour nous faire voir les preſſes de l'Artiſte, auquel il attribue ſon Térence, depuis 1468 juſ-

qu'en 1473 ? Croit-il qu'il lui ſoit permis de nous avancer gratuitement tout ce qu'il voudra, & que nous devons aveuglément déférer à ſon autorité ? Ignore-t-il que le paſſe-port d'un critique eſt l'oſtenſion de ſes preuves ? Maittaire, dans les endroits que j'en ai cités ſur Jean Schuſzler, eſt précis. Les époques qu'il aſſigne au commencement & à la ceſſation des preſſes de cet Artiſte, ſont celles de 1470 & 1472. Que ce Moine les renverſe, s'il veut ; mais que ce ſoit en forme probante, & non avec les conjectures d'un Viſionnaire, ou, comme pourroit dire quelque malin, avec les *cacologies* d'un Brocanteur de livres.

J'ai raiſon de m'exprimer ainſi ; il ne ſerviroit de rien à ce Moine de me citer, pour prolonger l'exercice des preſſes de Jean Schuſzler à Ausbourg juſqu'en 1473, la premiere partie du Catalogue du feu Duc de la Valliere, faite par *ſon Monſieur de Bure.*

Je ſçais bien que ce très-habile Conjectureur nous donne, ſous le nom de cet Imprimeur, (tom. 1, pag. 330, n°. 1074,) une édition du Traité, qu'Auguſtin *de Ancona*, de l'ordre du Saint, dont il porte le prénom, a compoſé ſous ce titre..... *Summa de Eccleſiaſtica poteſtate*, exécutée *in-fol.* à Ausbourg, ſous la date de 1473 ; mais ſans nom d'Imprimeur.

Si ce Moine me produiſoit un pareil témoignage, qu'il a oublié tout net, en nous énumérant dans ſa lettre, les impreſſions de Jean Schuſzler, avec leſquelles ſon Térence a, ſelon lui, à

cauſe de ſes types, une parfaite analogie, je ne lui répondrois que par ce vers d'Horace,

Spectatum admiſſi riſum teneatis amici.

& je le renverrois comme un vrai Viſionnaire.

Il n'y a aucun ménagement à garder, touchant les objets ſur leſquels le public a le plus grand intérêt de n'être pas lézé. Il y a déja trop longtems que la charlatanérie regne dans le monde, & qu'elle s'eſt malheureuſement gliſſée par l'ignorance des uns & l'aſtuce des autres, dans preſque tous les Arts & dans preſque toutes les Sciences; s'il y a un ſiecle où il faille l'extirper, ce doit être de préférence dans le nôtre qui ſe pique de tant de lumieres, de tant de vérité, de tant de juſtice, & de tant de réformes.

III°.

CONTRADICTIONS.

Si la valeur des éditions du quinzieme ſiecle ne ſe tire pas de la blancheur de leur papier, & de l'analogie de leurs types inconnus, avec ceux des preſſes connues & célebres de ce même ſiecle, comme le dit d'abord ce Moine; mais ſi elle ne vient au contraire, que de la génuinité des leçons des Manuſcrits, d'après leſquels elles ont été exécutées, de leur correction & de la commodité de leur exécution, pourquoi ce Moine nous dit-il enſuite, à la fin de ſa lettre, que l'édition de ſon Térence n'offre *que des noms appellatifs ou*

propres eſtropiés, que la plûpart des mots en ſont corrompus & altérés, que le ſens, qu'ils préſentent, eſt d'autant plus inintelligible, qu'il ſe trouve à chaque inſtant coupé par une multitude de points placés par l'ignorance du Compoſiteur, que toutes ces défectuoſités ne permettent pas de douter que cette édition n'ait été faite ſur un manuſcrit très-incorrect?

Peut-on, après de pareils aveux, attribuer quelque prix à une édition, qu'on décrie ſoi-même par la maniere dont on la repréſente? Peut-on oſer comparer la valeur qu'elle auroit dans le commerce, ſi elle y paſſoit, à celle qu'y a obtenue le Virgile de feu le Duc de la Valliére, dont il eſt queſtion ci-deſſus?

Que ce Moine connoît peu le prix des anciennes éditons! Combien eſt bas celui auquel il les apprécie! Il paroît même ne conſidérer que leur ancienneté, ſans faire aucune attention à leur mérite intrinſeque.

Il s'extaſie ſur le prix de ce Virgile qui a été vendu, comme il le dit, 751. Mais ſi ſes leçons étoient auſſi barbares que celles de ſon Térence, il ne valoit certainement pas la vingtieme partie du prix auquel il a été vendu, & ſa valeur excédoit au contraire celle de 500 écus, ſi le Manuſcrit ſur lequel il a été imprimé, étoit, ainſi qu'on le dit, *optimæ notæ.*

L'ancienneté des éditions ne fait pas leur valeur, il n'y a que des Bibliomanes & des Brocanteurs qui ſe chauffent de cette idée.

Elle peut bien augmenter celle qu'elles ont déja

par elles-mêmes, & elle l'augmente en effet. Mais elle ne leur en communique aucune, ſi elles n'ont aucun mérite intrinſéque qui exige qu'on les recherche. Ce mérite eſt ordinairement la repréſentation fidele & exacte d'un texte très-ancien, sûr & bien correct.

Les anciennes éditions des Auteurs claſſiques ne ſont recherchées qu'à cauſe qu'elles ſont exécutées ſur de pareils Manuſcrits. Les copies que ces impreſſions en fourniſſent ſont ordinairement d'une grande valeur, parce qu'elles font remonter les leçons qu'elles contiennent, à des tems voiſins de ceux de leur original.

Mais ſi les Manuſcrits, d'après leſquels elles ſont copiées, n'ont pas beaucoup d'ancienneté, elles n'ont qu'une valeur très-médiocre, & cette valeur baiſſe en raiſon de l'ignorance des copiſtes par leſquels elles ſont paſſées, & de celle des compoſiteurs qui les ont dirigées ſous la preſſe.

Le Térence de ce Moine, portant ces mots..... *Caliopius recenſui*, nous déſigne que la copie manuſcrite, ſur laquelle ſon impreſſion a été exécutée, ne peut pas être ancienne, puiſque ce Caliopius eſt Alcuin. D'ailleurs qui peut nous aſſurer qu'elle remontoit même au tems de ce Reviſeur de texte?

A en juger par les dépravations de ſon impreſſion, que ce Moine nous rapporte lui-même, elle n'aura peut-être été exécutée qu'en miſérables lettres de *ſomme*, dans le 12me. ou 13me. ſiecles, par quelque barbare Copiſte d'alors.

Ce n'eſt pas par les prix des ventes, qu'il faut

apprécier les anciennes éditions, mais ſeulement d'après la confrontation, que des Sçavans du premier genre, ont faite de leurs leçons, avec celles des Manuſcrits les plus anciens & les plus corrects.

Paris eſt le pays de la Charlatanerie. L'eſprit & les facéties y courent les rues; mais le jugement & la réflexion n'y arrivent qu'à pas bien lents; ce n'eſt pas ſur les Quais où les Charlatans tiennent leurs aſſiſes, qu'ils vont ſe loger, mais ce n'eſt que dans les étages les plus hauts & les plus écartés.

C'eſt à ces étages qu'il faut monter pour rencontrer la profonde érudition & la judicieuſe critique, & par conſéquent la juſte appréciation des anciennetés typographiques.

Les Oracles, qui réſident en ces lieux, apprendront, même aux Amateurs, qu'il y a encore une diſtinction à faire entre les divers tirages d'une même édition ancienne.

Comme les corrections typographiques ne ſe faiſoient pas, au berceau de l'Imprimerie, ainſi qu'elles ſe ſont faites environ 20 ans après, & qu'elles continuent de ſe faire aujourd'hui, delà ſont venus les divers tirages d'une même ancienne édition ſortie de la même forme.

C'étoit à divers Sçavans que les premiers Imprimeurs remettoient des exemplaires de leur impreſſion, avant d'en finir totalement le tirage, & ce n'étoit qu'après la diverſité de leurs corrections, qu'ils l'achevoient; ces corrections ne leur arrivant que ſucceſſivement, il ſortoit donc de la même

forme des exemplaires beaucoup plus corrects les uns que les autres.

C'eſt à quoi les Bibliopoles & les Bibliomanes n'ont jamais fait attention, & c'eſt pourquoi les prix qui ſont attachés dans les catalogues à certaines éditions, ne ſont pas ceux qui leur conviennent.

On recherche en France ces anciennetés, on y *patente*, & on y ſoudoie des érudits d'un certain genre, qui ne nous ont encore rien appris là-deſſus, & dont la ſociété auroit dû, depuis ſon établiſſement, ſe diviſer par bureaux auxquels certaines études fuſſent affectées.

Si telle eût été ſa conſtitution, le public auroit été éclairé ſur ces différences & ſur la diverſité des prix qui en naiſſent; c'eſt ce que lui auroit appris un de ſes bureaux, qui n'auroit dû avoir d'autre département que celui de collationner les différens exemplaires de la même ancienne édition d'un claſſique.

Je ſuis,

MONSIEUR LE COMTE,

Avec &c.

Ce 30 *Juillet* 1788.

SECONDE LETTRE
A Monsieur le Comte de***

VOus avez vu, Monsieur le Comte, dans ma premiere lettre, quel est le nouveau Bibliographe qui paroît sur l'horison Littéraire; mais vous ne le connoissez pas encore parfaitement. Voici une nouvelle piece de sa part qui vous en achevera le portrait d'une maniere bien plus parfaite.

Il y a apparence qu'il regarde la Bibliographie comme bien au dessous de sa plume, & qu'il ne s'y livre qu'avec dédain & sans aucune application.

Voilà ce qu'a produit la ridicule & la fausse definition qu'un ancien Secretaire de l'Académie des Belles-Lettres, nommé Dupuy, en a donnée dans l'éloge, qu'il y a prononcé sur un de ses confreres, qui, quoiqu'il fût un des gardes de la Bibliotheque du Roi, étoit bien éloigné d'exceller dans cette partie.

Un Auteur, qui, ainsi que lui, ne regardera la Bibliographie que comme *la science d'un Libraire instruit*, n'aura pour elle qu'un souverain mépris, & ne traitera les matieres qui en dépendent, qu'avec une négligence extrême, & sans aucune espece de soin & de jugement.

C'est précisément, Monsieur le Comte, ce que

vous obſerverez dans la nouvelle notice bibliographique, que le même Moine, à longue enfilade de titres, a publiée dans le même Journal, en Mars de cette même année. (pag. 335, 337.)

Cette notice concerne, 1°. *la grande rareté* de l'édition de la Bulle des rétractations d'Æneas Silvius, imprimée, comme il le dit, par Ulric-Zell de Hanau, vers l'an 1468; 2°. la lettre imprimée à la ſuite de cette édition.

I°.

Que cette édition ſoit très-rare, perſonne ne peut en diſconvenir; mais qu'elle doive avoir la valeur à laquelle elle a été portée dans la vente du feu Duc de la Valliére, cela prouve, ou que ſon acquéreur a été trompé par de mauvais conſeils, ou que, s'il s'eſt décidé à la pouſſer de lui-même à un auſſi haut prix, il auroit dû motiver ſon but aux aſſiſtans de la vente, afin de les empêcher de croire qu'il achete ſans connoiſſance de cauſe, & ſans être inſtruit des vraies valeurs bibliopoliques.

Je tiens du formateur de la derniere bibliotheque de feu le Duc de la Valliére, qu'il n'avoit payé cette édition qu'environ 6 liv., & elle a été pouſſée dans la vente d'une partie des livres de ce Seigneur, après ſa mort, juſqu'à 410 liv.

Ce prix eſt plus qu'exhorbitant; il ne doit jamais faire regle, ſoit dans les nouvelles ventes publiques qui ſe feront dans la ſuite, ſoit dans les acquiſitions privées, que des Bibliomanes pourroient en faire (1).

(1) Il faut eſpérer, Dieu merci, qu'aucun acquéreur

Ce Moine nous dit, avec un ton de confiance inconcevable, que cette édition a été exécutée par cet Ulric-Zell vers l'an 1468.

---

nouveau ne payera point ſi cher la ſçavante & inſigne fantaiſie, qu'il pourroit avoir de la même édition de ce livre.

Mais la folie de ce prix n'eſt rien en comparaiſon de celle à laquelle un autre acquéreur a acheté le *Tractatus de inſtitutione ſimplicium Confeſſorum*, par S. Antonin, imp. à Rome par G. Laver en 1472, *in*-4°. [*parvo.*]

Le Pere Laire nous rapporte, avec un enthouſiaſme révoltant, que cette édition eſt ſi chere, qu'on la vend quaſi au poids de l'or dans les encans, & qu'il en a vu vendre un exemplaire 3400 liv. Mais il ne nous dit pas où, & dans quelle vente. Ainſi ſon anecdote n'eſt qu'une fable, & s'il veut la juſtifier, il faut qu'il nous nomme l'intrépide acquéreur qui a oſé acheter à un prix auſſi exceſſif, un Bouquin de cette eſpece. V. pag. 182, n. [o] de ſon *Specimen*. On peut dire à cet Auteur ce qu'Horace ordonne de dire à ceux qui outrent les vraiſemblances.

Quodcumque oſtendis mihi ſic, incredulus odi.

Je plains les Grands; ils veulent tout ſavoir ſans avoir jamais rien appris; mais auſſi les idées qu'ils ont ſur la plûpart des objets littéraires ſont réellement pitoyables, & on ne peut les entendre diſcourir, ſur-tout ſur la *Bibliologie*, ſans les regarder comme des pauvres victimes de la Charlatanerie. N'avoit-on pas perſuadé au Cardinal Paſſionei, qui avoit formé une ſi belle Bibliotheque, que la Bible de Ferrare, à l'uſage des Juifs, qui vaut tout au plus 150 liv., & qui eſt datée ſelon leur ſtyle de 5313, ou ſelon l'Ere du Chriſt de 1553 *in-fol.* étoit la plus rare de toutes celles qu'il avoit dans ſa bibliotheque? Winckelmann, qui avoit débuté à Rome par

Quel eſt le garant qu'il nous cite pour ces deux aſſertions ? C'eſt encore ſon fameux Bibliopole *M.*

---

une place de Bibliothécaire, le croyoit tout comme lui. C'étoit apparemment ſur ce qu'il lui avoit entendu dire. En ce cas, ou la bibliotheque de ce Cardinal étoit bien pauvre en bibles de toute eſpece, ou il étoit bien prévenu lui-même en faveur du Charlatan qui l'avoit trompé.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt clair que dans l'une ou dans l'autre hypotheſe, Winckelmann n'excelloit certainement pas en *Bibliognoſie*. V. ſes lettres familieres, tom. 1, *in*-8°., Amſt. M. DCC. LXXXI, pag. 32.

Si j'imitois dans mes notes le Genovéfain Mercier, qui voulant nous faire connoître dans une de celles qui brodent ſa notice raiſonnée des ouvrages de Gaſpard Schott, ceux d'Archimede qui floriſſoit en la ſeconde année de la 122e. Olympiade, c'eſt-à-dire, en l'an 289 avant le Chriſt, termine [pag. 12 & 13,] ce qu'il veut nous dire là-deſſus, en nous promenant de ſiecle en ſiecle, depuis ce célebre Mathématicien, juſqu'au tems préſent, par un ſalamalec à Madame la Comteſſe de Roche-Lambert, je coudrois de bout en bout tout ce que je ſçaurois ſur cette bible de Ferrare, & je dirois entr'autres choſes, qu'on voit une inſigne fripponnerie à l'égard de l'exemplaire, que le Duc de la Valliére en avoit, dans le Catalogue d'une partie de ſes livres publié par le Bibliopole de Bure, [tom. 1, pag. 6 de ſes additions, & pag. 25 du corps du Catalogue, n°. 97 & 98.]

Mais ce n'eſt pas ici le lieu de la relever ; je ne l'annonce qu'en paſſant ; je crois même que comme l'eſprit de ce Bibliopole eſt ſouvent dans les étoupes, quelqu'un lui a fourni cette fripponnerie, ſans qu'il s'en ſoit apperçu, je lui ſuppoſe trop de probité, pour croire qu'il en ſoit l'Auteur. Ceux qui ſeront tentés de faire des recherches ſur cette fripponnerie, n'ont qu'à lire, 1°. ſon Catalogue aux pages que j'en ai indiquées ; 2°. le premier tome de la Bibliographie, pag. 97, & à s'arrêter à ces

de Bure, qui l'assure ainsi. (tom. 1er., pag. 134 & 135, n°. 343.)

Quels sont les motifs que ce Bibliopole a de croire, que les Types de cette édition viennent des presses d'Ulric-Zell? Cet Artiste ne peut-il pas s'être défait de sa fonte, & quoique les Types de l'édition de cette Bulle paroissent avoir de la conformité, avec ceux dont il s'est servi pour d'autres éditions, peut-on raisonnablement assurer que celle dont il est question, soit sortie de sa presse?

D'ailleurs n'est-il pas bien aisé de se méprendre sur ses types, puisque le Moine Mercier (1) les a confondus avec ceux de Schoyffer, (pag. 39 de la nouvelle édition de son Supp. à l'hist. de l'Imp. par Pr. Marchand) & que ceux qui sont instruits dans la taille des caracteres des Imprimeurs des premiers tems de l'Imprimerie, trouvent beaucoup de conformité entre ceux de ce même Ulric-Zell, & ceux de Conrad de Winters de Homburch, Imprimeur de Cologne.

Ainsi il n'y a rien de moins solide, que d'at-

---

mots..... *parfaitement beaux exemplaires de cette rare édition, qui existent exactement complets dans le magnifique cabinet de Gaignat*; 3°. au Catalogue de celui-ci, [tom. 1, pag. 26,] & à faire très-grande attention à la relieure de l'exemplaire du Duc & à celle de celui de Gaignat.

[1] Ce Moine s'est *démercièrisé* depuis environ 20 ans, pour prendre le nom d'Abbé de S. Leger, comme si ce nouveau nom donnoit plus de mérite à ses Bucoliques bibliographiques.

tribuer

tribuer à un Artiſte l'exécution typographique d'un ouvrage ſorti de la preſſe ſans nom d'Imprimeur, ſous prétexte que les types de ce même ouvrage ont de l'analogie avec ceux des éditions qui portent ſon nom.

N'avons-nous pas une grande reſſemblance entre certains caracteres, dont un Imprimeur que Maittaire n'a pas connu, & qui faiſoit rouler ſes preſſes en la même Ville ſous le nom de Lÿſtryrchen, ſe ſervoit, & ceux que Schoyffer a employés dans ſon édition du *Durandi Rationale*, exécutée en 1459? Faudra-t-il conclure, lorſque nous rencontrerons des éditions ſans nom d'Imprimeur, avec des types analogues à ceux de ces deux Artiſtes, qu'elles ſont plutôt ſorties de la preſſe de l'un, que de celle de l'autre? Ne ſera-t-il pas plus ſage de renoncer à des conjectures inconcluantes, & de croire que ces éditions peuvent ne venir ni de l'une, ni de l'autre preſſe, mais qu'elles ſortent peut-être d'une troiſieme que nous ne connoiſſons pas?

Voilà, M. le Comte, une réponſe bien ſolide à la premiere des deux aſſertions inconſidérées de ce Bibliopole & de ce Moine, ſon Copiſte.

Paſſons à la ſeconde, & voyons ſi elle eſt mieux fondée.

Cette édition nous eſt préſentée ſous la date de 1468; quelle preuve nous en fournit-on? Elle ne paroît porter une année auſſi reculée, que pour faire illuſion aux Bibliomanes.

Ulric-Zell a commencé d'imprimer en 1467 (1),

(1) Le nom de la Ville, en laquelle cette édition a

ainſi que nous en avons la preuve par la date, qu'il a miſe à la fin de ſon édition d'un livre apocryphe, & attribué à St. Auguſtin par le hazar-

été exécutée, n'eſt pas exprimé dans ſa ſouſcription; je ne m'inſcrirai pas en faux pour cela, contre ceux qui prétendent qu'elle a été exécutée à Cologne, parce que comme Ulric-Zell paſſe pour le premier Imprimeur de cette Ville, & qu'on ſçait que Conrad de Winters de Homburch y imprima le *Legenda aurea* en 1470, & que Pierre Von Olpe y exécuta en la même année, (ou tout au moins la ſuivante, ſelon Maittaire, pag. 306 de ſon Supplément,) l'*Auctoritates Decretorum*, il s'enſuit qu'Ulric-Zell doit y avoir imprimé avant, & que cette édition peut y avoir été faite.

Nous avons une Bible latine imprimée par cet Artiſte en deux petits volumes in-fol., ſans date, & ſans indication de lieu. Elle n'a été connue que d'un très-petit nombre de ſçavans *Bibliognoſtes*; elle eſt par conſéquent très-rare; mais que Dom Maugerard apprenne, que ſa rareté ne la rend pas pour cela plus chere.

Elle ne fut vendue à Leyde, à l'encan de Charles Delfos, le 3 Novembre 1761, que 153 florins d'Hollande, valant chacun 42 ſols, quoique, par une fripponnerie de Libraire, qu'on ne regardera certainement pas comme la premiere & la derniere, elle eût été miſe en vente ſous le nom de Bible latine de Fuſt & de Guttemberg.

V. Meerman *infrà*.

Elle eſt ſur deux colonnes, dont celles qui ſont entieres ont 42 lignes. Elle eſt imprimée avec les mêmes caracteres, que ceux du *Liber de ſingularitate Clericorum*, que le même Artiſte exécuta ſans nom de lieu en 1467, in-4°., & non pas in-8°, ainſi que Meerman nous le dit, (p. 59., tom. 1, orig. Typ., cap. III, §. 3, Not. i, in 4°.)

Il ne faut pas croire que je releve ici Meerman ſur le format de ce livre, pour le ſeul plaiſir de le relever. Ce livre eſt réellement in-4°., parce que ſes Pontuzeaux, &

deux & téméraire Moine Mercier, (p. 46 de la premiere édition de ſon Supplément à l'Hiſtoire de l'impr. de P. M.) & l'ignorant *Bibliopole de Bure*, ſous ce titre..... *de ſingularitate Clericorum*, (tom. 1, pag. 173, n°. 475,) & la Chronique de Cologne nous fait voir cet Imprimeur, exerçant encore ſa profeſſion en 1499.

Cette Chronique eſt en Allemand, & elle a été imprimée en cette même année par Jean Koelhoff dans cette même Ville. Ce Bibliopole & ce Moine en trouveront le fragment, qui concerne Ulric-Zell dans divers ouvrages, que je ne veux pas leur nommer.

Ainſi pourquoi prendre, dans l'eſpace des 52 ans, que les preſſes de cet Imprimeur ont été en vogue, la ſeconde année, qu'elles ont commencé de rouler? Quel eſt donc le motif raiſonnable qui peut autoriſer une pareille hardieſſe?

Proſper Marchand, qui étoit certainement plus

---

la marque de ſon papier, qui ont été vérifiés par mon Maître, l'atteſtent, & non pas parce que je trouve ce même livre marqué ſous le même format, que j'indique, par le Bibliopole de Bure dans ſon Cat. ci-deſſus.

Je regarde cette Bible comme poſtérieure au *Liber de ſingularite Clericorum*, dont les types ont vraiſemblablement ſervi d'eſſai pour ſon impreſſion; c'eſt ce que Meerman auroit dû obſerver.

Au reſte ni Maittaire, ni Koehler, ni Schelhorn, n'ont ſçu qu'Ulric-Zell a commencé d'imprimer en 1467, & ce qui eſt très-ſingulier, c'eſt que Maittaire ne le nomme même pas dans ſa liſte des Imprimeurs du quinzieme ſiecle, ſous les noms de baptême, ni dans celle ſous les noms propres. V. ſon Suppl., pag. 243 & 270.

ſçavant que ce Bibliopole, & que ce Moine, ne met les éditions de Zell, qu'en 1494; (pag. 10, note 50, & pag. 56 de ſon hiſt. de l'Imp.) il eſt vrai qu'il ſe trompe, & que l'édition de 1467 d'Ulric-Zell, que je viens de citer, le démontre évidemment; mais elle prouve auſſi que les éditions de cet Artiſte, depuis la date de 1467 juſqu'en celle de 1494 (1), ſont d'une rareté infinie, & que ces deux Auteurs ont été beaucoup trop téméraires, en datant l'édition de cette Bulle imprimée par cet Artiſte, de 1468, tandis que rien ne le prouve, & qu'en ſuppoſant qu'elle ſoit

(1) Comme je ne me pique pas d'autant de profondeur dans la *Bibliognoſie*, que le Moine Mercier, qui rend ſi lourde par ſon fatras bibliographique, la petite feuille de Paris, je ne me butterai pas à faire de longues recherches ſur les éditions de cet Artiſte, qui ont été exécutées depuis 1467 juſqu'en 1494, j'obſerverai ſeulement avoir appris de mon Maître, qu'il en exiſte une de l'*Opus quadrageſimale de Pœnitentiâ* de Robert de *Licio* ou de Lecce, ſous la date de 1473, *in-fol.* Elle doit être très-rare, comme on le voit bien; mais ce n'eſt pas moins un Bouquin qui ne doit avoir entrée que dans les grandes bibliotheques publiques, qui doivent fournir un aſyle à ces ſortes de livres, dont une très-grande partie des hommes peuvent ſe paſſer; mais qui doivent néanmoins être conſervés dans les grands dépôts pour y ſervir aux Annalés de la typographie, & aider à accroître les connoiſſances de la Société littéraire.

Je ne nomme pas les Bibliographes qui en ont fait mention, afin d'exciter la curioſité de ceux qui ne la connoiſſent pas, & afin que nos prétendus Œdipes de la Bibliographie ſoient un peu embarraſſés, ſi on s'adreſſe à eux pour ſçavoir qui ſont ceux qui en ont parlé.

ſortie de ſes preſſes, elle eſt peut-être poſtérieure à l'an 1494 (1).

Que les Bibliomanes s'aveuglent! peu m'importe. Il n'y aura jamais dans la race humaine qu'un petit nombre d'excellents penſeurs. La rectitude des opérations intellectuelles eſt un préſent que le Ciel n'accorde pas à tous les êtres. Toutes les organiſations ne ſont pas les mêmes; il y a ſur le globe plus de Mannequins à figure d'homme, que d'hommes penſans.

Je ſçais bien que le Bibliopole de Bure, dit (pag. 135,) que cette Bulle ayant été publiée en 1463, a dû être imprimée peu de tems après ſa publication. Mais s'enſuit-il delà, que l'édition qu'Ulric-Zell en a donnée, ſoit de 1468? Cette logique n'eſt-elle pas bien plaiſante? Les conſéquences qu'elle tire, ne ſont-elles pas bien juſtes)

(1) Il faut convenir que ſi l'on conſulte le Bibliopole Guillaume, *Guillaume*, mille fois *Guillaume* de Bure, cette édition ne peut être d'une date auſſi rapprochée de nous, puiſqu'il nous cite, [tom. 1, p. 175, n. 478.] un livre imprimé ſans date, qu'il croit être ſorti, à Cologne, vers l'an 1470, des preſſes de cet Artiſte.

Mais j'ai trop bien démontré la confiance qu'il faut avoir aux conjectures de ce Devin, ſoit pour les dates, ſoit pour les preſſes des livres imprimés ſans noms de Ville, d'année, & d'Artiſte, pour ne pas être intimément perſuadé, qu'on les révoquera preſque toutes en doute.

Tel eſt le préjudice funeſte que ſe cauſent les étourdis. A force d'aventurer une infinité de faits, dont la plûpart ſont démontrés faux, ils perdent toute croyance, en faveur de ceux auxquels la critique n'a pas touché.

Qu'on me diſe que la Bulle de ce même Pontife, appellée *Cruciata contrà Turchos*, ſortie de ſa Chancellerie en la même année que celle de ſes rétractations, a été imprimée à Mayence peu de tems après ſon expédition, & peut-être en 1463, ou au plus tard en 1464, je le croirois volontiers ſi elle ne portoit pas à ſa tête un titre ſur un feuillet ſéparé; mais comme l'origine des titres imprimés de cette façon ne date que d'environ 12 ou 16 ans après, je ſuis bien éloigné de cette idée. Ce qui m'y auroit fait conniver, ſi la raiſon, que je viens d'alléguer, n'exiſtoit pas, c'eſt que l'Imprimerie n'avoit pas encore été portée en Italie en 1464, & que Rome étoit obligée de recourir alors aux preſſes de Mayence; mais cette raiſon peut-elle valoir par rapport à la date de 1468, ſous laquelle on nous préſente cette édition d'Ulric-Zell? N'y avoit-il pas déja 4 ans qu'on imprimoit en Italie, & environ deux que les Papes avoient des preſſes à leurs ordres, qu'ils logeoient même au Vatican?

D'ailleurs l'édition de cette Bulle que nous tenons d'Ulric-Zell, eſt-elle aſſez précieuſe pour qu'un Bibliomane ſe décide à la payer 410 liv.? Ses leçons contiennent-elles des particularités qui ne ſoient dans aucune autre?

La rareté de cette édition ne diſparoît-elle pas par celle qui en a été donnée d'une maniere plus liſible, & en plus beaux caracteres à Baſle en 1571 (1), *in-fol.*, chez Henric Petri, dans la

(1) C'eſt mal-à-propos que Simler date cette édition

collection des Œuvres de Pie II? L'édition de cette collection n'eſt-elle pas regardée comme très-correcte, & le Docteur Launoy ne la recommande-t-il pas dans ſes Epitres, comme telle (1)? N'eſt-elle pas encore effacée par celles que nous en avons dans les collections des Conciles, miſes au jour par le Pere Labbe, & par le Pere Harduin, tom. XIII de l'une, & tom. IX de l'autre? Il n'y a que l'ignorance de ces réimpreſſions qui puiſſe faire rechercher l'édition d'Ulric-Zell.

Si l'on ne veut pas de ces collections, ne trouvera-t-on pas une édition ſéparée non ſeulement de cette rétractation; mais encore de toutes les autres que ce Pontife a faites en diverſes occaſions, imprimée à Veniſe, *in-fol.*, en 1564, ſous

---

de 1551, & qu'il l'a dit imprimée par Henric-Petri; outre qu'elle n'eſt point ſortie de la preſſe en la même année, qu'il le dit, il ignore que les preſſes de cet Imprimeur ne rouloient pas encore à Baſle alors, & qu'elles ne s'y introduiſirent que quelques années après. Voyez Epitome, C. Geſneri, Tiguri, M. D. LXXXIII, *in-fol.* pag. 13, col. 2.

(1) Les Auteurs de la bibliotheque des Romans, qui ſe mêlent de tems en tems de *Bibliologie*, & qui s'en acquittent ordinairement ſi mal, nous diſent, que la meilleure édition des Œuvres de ce Pontife eſt de 1700, *in-fol.* (Bibl. des Romans, pag. 182, Août 1777, premiere édition.

S'ils ont raiſon, J. A. Fabricius a tort; parce qu'il date les 2 tom. de cette édition de deux années différentes. Il en met le premier en 1699, & le ſecond en 1700. Mais il ne dit pas que cette édition ſoit *in-fol.*, il nous aſſure au contraire qu'elle eſt *in-4°.* (pag. 17, col. 2. tom. 1er. *in-4°.*, Pat. M. DCC. LIV, Bibl. L. M. Æt.)

une forme plus commode & certainement plus agréable à l'œil ?

Cette édition eſt annoncée dans le livre de Jean Cleſſius, imprimé en 1602, *in*-4°. ſous ce titre... *Unius ſæculi, ejuſque virorum litteratorum monumentis, &c. Elenchus conſummatiſſimus librorum*, &c. & dans le *Bibliotheca Pontificia* du P. Louis Jacob, de l'Ordre des Carmes, *in*-4°. *Lugduni*, M. DC. XLIII, (p. 190 & 191.)

Au reſte, je ſuis ravi d'admiration en faveur de ce Moine, parce que s'il paroît ordinairement s'attacher aux pas de ſon Bibliopole, il ſe permet quelquefois de s'en écarter, & de lui reprocher des omiſſions eſſentielles.

En effet, *ſon Monſieur de Bure* n'a pas décrit cette prétendue édition d'Ulric-Zell, c'eſt ce qui prouve qu'il n'exerce ſon métier que méchaniquement & avec très-peu d'intelligence. Ne peut-il pas y avoir diverſes impreſſions connues de cette Bulle, ſous le même format, ſans indication de Ville, d'Imprimeur & d'année, comme celle qu'il attribue à cet Artiſte? Si elles ſont annoncées dans divers Catalogues, ſans aucune deſcription, comment les différenciera-t-on ?

Ce Moine lui reproche fort à propos d'avoir omis que les pages entieres de cette édition ont 27 lignes. Il a raiſon, & c'eſt ce que j'ai vérifié ſur les cartes du formateur de la derniere bibliotheque du feu Duc de la Valliére. Il lui reproche encore avec très-grande verité, comme ma vérification l'atteſte, de n'avoir pas fait attention, en parcourant l'exemplaire, qu'il a indiqué dans

ſon Catalogue, à une autre piece qui ſe trouvoit à ſa ſuite dans le même volume qui le renfermoit.

C'eſt de cette même piece, Monſieur le Comte, que je vais bientôt vous entretenir, & ſi ſon omiſſion vous prouve d'un côté, l'étourderie de ce Bibliopole; ce que ce Moine en dit, vous démontrera de l'autre avec quelle habileté il remplit lui-même les fonctions de Bibliographe.

Obſervez en paſſant, Monſieur le Comte, que le reproche de l'omiſſion, que ce Moine fait à ce Bibliopole, n'exiſteroit pas, ſi le formateur de cette bibliotheque n'eût pas fait ſentir au public, depuis 10 ans, combien les deſcriptions Calligraphiques & Typographiques ſont néceſſaires à la république des lettres, ſur-tout lorſque les divers objets bibliopoliques qu'elles doivent ſuivre, ſont expoſés à être confondus avec beaucoup d'autres qui ne ſont pas les mêmes qu'eux.

II°.

Voici la fameuſe piece dont l'omiſſion vient de déceler l'inexactitude *de M. Guillaume de Bure*, & dont la notice, que ce Moine en a publiée, met au plus grand jour ſon peu d'application aux ouvrages de cette eſpece.

1°. Il nous dit très-fauſſement & en très-mauvais françois, qu'elle a *ECHAPPÉ aux recherches des Bibliographes.*

Si cette piece eſt la même que celle du même Pontife, qui eſt connue ſous le titre..... *de Miſérid*, ainſi que Giovan Antonio Campano la nomme dans ſa vie, (édition de Fernus, Francof.

M. D. XXXVI, *in*-4°. fol. *recto* 23,) ou *de Miſeriis Curialium*, comme le portent diverſes éditions, comment peut-il ſe faire que cette piece ſoit *ECHAPPÉE aux recherches des Bibliographes ?*

Sans parler des éditions qui en ont été imprimées après le XVe. ſiecle, en voici au moins ſept de ce ſiecle que je vais indiquer, pour plaire à ce Moine, qui ne paroît friand, que pour les morceaux d'impreſſion bons ou mauvais, exécutés alors.

De ces ſept éditions, il y en a trois avec date, & quatre ſans indication d'année.

La premiere de celles qui ſont datées eſt de Rome, *in*-4°., 1473, *in domo J. Ph. de Lignamine.* Le Pere Laire, Minime, & le Pere Audifredi, Jacobin, la mentionnent; l'un, pag. 199 de ſon *Specimen Hiſt. Typ. Rom. XV ſæculi* (Romæ M. DCC. LXXVIII, *in*-8°.,) & l'autre, dans l'ouvrage que j'en ai cité dans ma premiere lettre (p. 142.)

Mais il y a une belle différence d'orthographe dans la ſouſcription de cette édition, que nous tenons de ces deux Bibliographes. Comme le Pere Audifredi marche à la piſte du Pere Laire, & qu'il ne lui pardonne rien avec juſte raiſon, il eſt bon d'obſerver que l'inexactitude de la copie de ce Minime eſt relevée par neuf fois dans celle de ce Jacobin.

Au reſte, ni Maittaire, ni Orlandi, ni l'Auteur de la Bibliographie, n'ont connu cette édition.

La ſeconde porte la date de 1475; & elle eſt auſſi in-4°.; elle n'annonce aucun nom de Ville & d'Imprimeur; Orlandi la croit imprimée à Lou-

vain, & ſortie des preſſes de Jean de Weſtfalie, (p. 125 & 270,) Maittaire en fait mention à la pag. 347 de ſon Suppl., & à la pag. 9 du 1er. tom. de ſon *index*; elle étoit chez le Duc de la Valliére, & le Catalogue de *de Bure* l'annonce, (tom. 1, pag. 414, n°. 1365.)

La troiſieme eſt de 1485, ſous le même format. Elle n'a aucune indication de lieu & d'Imprimeur. Maittaire & Orlandi l'ont ignorée. Elle eſt encore dans le même Catalogue, & elle en forme le n°. ſuivant.

La premiere de celles qui ſont ſans date & ſans noms de Ville & d'Imprimeur, & dont Maittaire parle, (p. 763 de ſon Suppl.) a des ſignatures, & ſon charactere tient au genre gothique.

La ſeconde paſſe pour être de Céſaris. Orlandi la croit d'environ l'an 1474. (pag. 88 & 270.) Chévillier ne l'a pas oubliée; (p. 56) mais elle n'eſt pas dans Maittaire.

La troiſieme eſt auſſi in-4°., elle ne porte ni date, ni nom de Ville; mais elle nous indique qu'elle vient des preſſes d'Antoine Cayllaut. Comme cet Imprimeur faiſoit rouler les ſiennes à Paris, on peut dire qu'elle eſt de cette Ville. Maittaire & Orlandi ne la citent point. On la voit indiquée au n°. 1367 du même Catalogue.

Enfin la quatrieme eſt dans le Pere Audifredi. (p. 377.) Elle eſt également en charactères gothiques; ſon format eſt le même que celui des autres, & elle ne préſente ni noms d'Imprimeur & de Ville, ni date; elle eſt exécutée ſans ſignatures; mais elle eſt terminée par un regiſtre, & elle

ne contient que 16 feuillets. Le Pere Laire ne l'a pas connue, & le Pere Audifredi prévient ſagement, (p. 353, 2e. col. de ſes notes,) qu'il peut ſe faire qu'elle ne ſoit pas du XVe. ſiecle, quoiqu'elle en porte tous les ſignes caractériſtiques.

Que cet ouvrage ſoit le même, que la lettre écrite par *Æneas Silvius* à ce Jean de Aich, dont nous parle ce Moine, cela eſt indubitable ; en voici la preuve. Je la tire en partie de lui-même, & en partie de l'Abbé Tritheme. Ce Moine nous dit que l'énoncé du ſujet de cette lettre qu'on lit à la tête de ſon édition, eſt celui-ci..... *Stultos eſſe qui Regibus ſerviunt vitamque tum infelicem, tum miſerrimam ducere Curiales, &c.* Or, c'eſt préciſément par ces mêmes mots, que Tritheme nous dit que commence le traité de ce Pontife, qu'on a depuis intitulé..... *de Miſeriis Curialium.* (fol. *recto* 115 de la premiere & rare édition de ſon *Script. Ecc., in-fol., Baſileæ*, 1494.) C'eſt auſſi par le commencement des mêmes mots, que le Pere Louis-Jacob ci-deſſus nous le déſigne. (p. 187.)

Bien plus, la quatrieme édition ſans date de cet ouvrage que j'ai tirée du Pere Audifredi, (p. 377,) commence par la lettre de Pie II, à Jean de Aich, & je ne doute aucunement que cette même Epître ne ſoit à la tête de la plûpart des autres éditions, dont je viens de faire mention.

Ainſi il eſt donc faux que *cette piece ſoit échappée aux recherches des Bibliohraphes* ; & l'annonce ſi faſtueuſe que ce Moine en fait, prouve

manifeſtement contre lui qu'il écrit moins en *Bibliognoſte*, qu'en Bibliopole.

2°. Il fait une remarque bien peu digne d'un homme, qui, ſe mêlant d'écrire ſur les éditions du XVe. ſiecle, doit ſçavoir à fonds l'hiſtoire critique des premiers tems de l'Imprimerie. Il nous préſente ſa prétendue lettre *inconnue & imprimée ſelon lui en* 1468, *comme n'ayant aucun intitulé diſtingué du corps de la page.*

Eſt-ce qu'à cette époque, les livres qui ſortoient de la preſſe, portoient, comme ceux d'aujourd'hui, des titres imprimés ſur des feuillets ſéparés? Cette invention ne date-t-elle pas d'un tems poſtérieur, & n'eſt-ce pas vers 1476; qu'on commence de voir de pareils titres? Cette remarque fait donc peu d'honneur à ſa critique.

3°. Il croit auſſi néceſſaire d'obſerver, qu'Æneas Silvius prend à la tête de cette lettre la qualité de *Poëte.*

Jamais remarque n'a été plus déplacée. Qui eſt-ce qui ignore que Pie II ſe ſoit appliqué à la poéſie, & qu'il ait même porté le nom de *Poëte Laureat*, ainſi qu'on le voit dans le premier Sommaire de pluſieurs de ſes ouvrages, & nommément dans celui..... *de Duobus Amantibus*, dont on peut voir une édition du 15me. ſiecle, ſans date, & in-4°., à la bibliotheque Mazzarine. Elle eſt à longues lignes, elle en a 27 ſur celles de ſes pages qui ſont entieres; elle eſt en lettres de *ſomme*; elle n'a ni chiffres, ni ſignatures, ni réclames, ni regiſtre, & l'eſpace de ſes lettres ma-

juſcules, au commencement de ſes grandes diviſions, eſt laiſſé en blanc (1).

Ignore-t-on que ce Pape, avant de porter la thiare, avoit, pour le prix de ſa poéſie, reçu la couronne de lauriers, des mains de l'Antipape Felix? N'eſt-ce pas ce que Campano nous atteſte, dans ſa vie, de l'édition ci-deſſus? (fol. *verſo* 10.)

---

(1) Les Auteurs de la bibliotheque des Romans nous diſent, (même pag.) que ce Roman d'Æneas Silvius, compoſé en 1444, a été traduit en Italien, & imprimé en cette langue en 1477, à Vienne en Autriche.

Ils ſont plus ſçavans ſur l'ancienneté de ſes verſions Italiennes, & ſur leurs éditions, qu'Argelati (dans ſon biblior. *Dei Volgarizzatori*, tom. 3, pag. 207, in-4°.) La premiere édition de ce Rom. en Italien, que cet Auteur nous donne, n'eſt que de 1492. Villa, dans les ſecondes additions qu'il a faites à cette Biblioth., auſſi in-4°., pag. 615, n'en cite point de plus anciennes, & celle qu'il mentionne, d'après Mazzuchelli, comme imprimée à Bologne en 1450, eſt chimérique; ce n'eſt que par erreur typographique, que cette date s'eſt gliſſée dans ſon livre. Mazzuchelli même, auquel il renvoie, ne la date que de 1492. V. Gli Scrittori, d'It., vol. II. part. IV, p. 1943, ſous le mot Bracci (Aleſſ.) *in-fol.*

Comme ces Auteurs ne ſont que de purs Copiſtes, ils ont tiré ces bévues du ſecond tome de la B. des Rom. pag. 110, de l'Abbé Lenglet-du-Freſnoy, qui, outre qu'il eſt très-inexact, eſt encore très-ignorant dans l'hiſtoire des premiers tems de l'Imp.

Ces Auteurs ignorent apparemment que cet Art n'étoit pas encore établi alors à Vienne en Autriche (V. *Comment. de primis Vindob. Typogr.* Vindob, MDCCLXIV, in-4°.)

Si ce Moine eût observé que ce Pontife n'étoit pas encore Poëte *Laureat*, lorsque sa lettre à Jean de Aich parut, son observation mériteroit d'être mieux accueillie ; mais y auroit-il quelque fonds à faire, touchant les époques de la composition des ouvrages de ce Pape [illegible] la simple qualité de Poëte que le Sommair de cette lettre lui donne ? Est-on bien assuré que ce Sommaire vient de lui, & ne faut-il pas, au contraire, l'attribuer plutôt à l'ignorance de l'Imprimeur de cette édition ?

4°. D'après l'ignorance où est ce Moine que cette piece n'a pas été connue, il croit devoir en faire une espece d'analyse. L'enthousiasme qu'excite en lui le dépouillé qu'il fait de cette lettre, nous démontre encore qu'il n'est aucunement versé dans la lecture des Auteurs du même siecle, qui nous ont peint les débordemens des Cours Souveraines, & leur suprême ignorance.

Sans nous arrêter aux divers Auteurs que nous avons là-dessus, nous remarquerons que les Prédicateurs d'alors portoient si loin l'audace, ou ce qu'ils appelloient *zele*, qu'ils avoient le front d'apostropher en chaire même les Souveraines ; ils osoient leur dire en vrais fanatiques, qu'elles changeoient leur Cour en grotte de Paphos, & qu'elles dévoroient la substance des peuples en affiquets & en diamans.

Telle fut l'apostrophe de Jacques Le-Grant de l'Ordre de St. Augustin, à Isabeau de Baviere, femme de Charles VI, que les Académiciens des Belles-Lettres nous ont conservée dans le 15me.

tome in-4°. de leurs Mémoires. (pag. 802, 806.)

Il eſt vrai que la France, ne pouvant plus ſupporter les excès de cette Souveraine, s'aſſembla, & décidant qu'elle ſeroit réléguée à Tours, elle l'y fit garder à vue par quatre Tuteurs, qui avoient l'œil ſur tout ce qu'elle pouvoit écrire ou faire. C'eſt ce que Monſtrelet nous rapporte dans deux chapitres de ſon Hiſtoire non-châtrée, & telle qu'elle eſt ſortie de ſa plume.

5°. Après nous avoir rendu témoins du pinceau de Pie II contre les Cours d'alors, & nous avoir fait obſerver, que ce Pontife prétend dans ſon Ouvrage, qu'il ne peut s'y trouver aucune femme pudique. . . . *Sed nec conjugem in Curiâ pudicam ſervabis*; il fait une ſinguliere réflexion, & il nous dit, que *ſi ce Pontife eût vécu dans notre ſiecle, il ſe ſeroit ſans doute dédit ſur cet article.*

Son *ſans doute* eſt très-plaiſant : Qu'il eût dû le faire, cela me paroît indubitable, parce qu'il pouvoit être pour lui très-dangereux d'écrire contre les Souverains; mais qu'il l'eût fait, aucun mortel ne peut l'aſſurer. Il n'y a que le Scrutateur des cœurs qui puiſſe nous le révéler. On n'ignore pas que Pie II en vouloit aux femmes; je penſe que c'étoit par un zele ſaint qu'il étoit animé contr'elles. Tout le monde connoît le traité qu'on lui attribue ſous ce titre. . . . *de pravis mulieribus*, qu'un ignorant Libraire, que je ne veux pas nommer, à cauſe qu'il eſt ſans prétention, nous préſente ainſi. . . . . *de parvis mulieribus.*

Cependant

Cependant ce qui me feroit croire que ce traité n'eſt peut-être pas de lui, c'eſt que Campano n'en parle pas dans ſa vie ; mais comme il peut être reſté caché en manuſcrit, pendant toute la vie de cet Auteur, je n'affirme rien là-deſſus.

Ce qui eſt sûr, c'eſt que preſque tous les Bibliographes qui ſont venus après Campano, le lui attribuent, & particuliérement le Pere Louis Jacob, dans ſon Bibl. Pontif. (p. 189).

Au reſte, on annonce dans le Catalogue de de Boze une édition de ce traité, in-8°., comme très-ancienne. On la dit *ſans nom de lieu, & ſans date* ; on ajoute, *qu'elle paroît avoir été faite avec des caracteres de bois mobiles* (p. 486, n°. 2576).

Le Libraire Née de la Rochelle, dans ſon Catalogue de Livres rares & ſinguliers (de Boutin), Paris, 1781, indique le même exemplaire de cette édition, & renvoie au même Catalogue. Mais ces deux Libraires ne nous offrent ici qu'une note trop négligée, & trop dangéreuſement aventurée, 1°. parce qu'on n'a jamais imprimé en caracteres mobiles de bois ; 2°. parce que cette édition porte un titre ſur un feuillet ſéparé, dont l'invention a été fixée ci-deſſus vers l'an 1476 ou 1480 ; 3°. parce qu'elle a des ſignatures, leſquelles n'ont été en uſage dans l'Imprimerie qu'en 1473, ainſi que je le prouverai, d'après un Livre, qui appartient à mon Maître, & dont aucun Bibliographe n'a encore fait mention ; 4°. parce que ſes caracteres ſont de fonte, ainſi que mon Maître, qui a manié cette édition, & qui l'a décrite,

ine l'atteſte ; 5°. parce qu'on y trouve au commencement une Epître dédicatoire de Jean Adelphe de Strasbourg, datée de l'an 1507. Auſſi le Pere Louis Jacob, en parlant de cette édition, ne lui a pas donné d'autre date, & il a ſeulement ajouté, que ce Jean Adelphe portoit encore le nom de *Mulingus* (p. 189) (1).

Ce qui eſt encore bien plus plaiſant, c'eſt que ce Moine ajoute que Pie II eût certainement inſéré ſa rétractation dans la fameuſe Bulle dont l'édition, qu'il a cru lui-même devoir nous préſenter ſous les types d'Ulric-Zell, a ſi victorieuſement obtenu notre adhéſion.

Parler ainſi, c'eſt n'avoir entiérement aucune connoiſſance des Ouvrages de ce Pontife.

Quand quelques-uns d'entr'eux ont exigé quelque rétractation, ne l'a-t-il pas faite *ad hoc*, & peu de tems après ? A-t-il attendu l'année de l'émiſſion de la Bulle en queſtion, pour l'y inférer, & pour la publier ?

Ce Pontife, avant de s'aſſeoir ſur le Trône de St. Pierre, avoit eu le malheur de mettre au jour, en 1444, le Roman mentionné ci-deſſus. Tarda-t-il long-tems d'en avoir repentance, & de faire parvenir au public la rétractation qu'il en

(1) Telles furent les raiſons que donna mon Maître, qui aſſiſtoit à cette vente de Boutin, à divers riches Amateurs qui s'y trouvoient avec lui. Il y en avoit entr'eux qui avoient réſolu de pouſſer ce Livre juſqu'à 7 ou 800 l. ; mais ſes raiſons les dégoûterent, & ce fut un mauvais connoiſſeur qui l'eut au prix de 27 liv. 19 ſ. Il paya ainſi ce Livre ſept fois plus qu'il ne vaut.

fit ? Ne la trouve-t-on pas ſous l'an 1446, dans les Lettres 12 & 13 de la premiere partie des deux collections que nous avons de ſes Epitres, imprimées toutes deux dans le 15e ſiecle, l'une par Koelhoff, & l'autre par Jean de Weſtfalie ? N'y lit-on pas ces mots, qui marquent très-expreſſément ſon repentir..... *Ego ſatis erravi & nimium ſatis. Jam me cognoſco, & utinam non ſic tardè* ? ...

Si ce Moine prétendoit que ces mots n'expliquent pas aſſez directement le remords que ce Pape eut d'avoir fait ce Roman, qu'il liſe lui-même d'un bout juſqu'à l'autre ces deux Lettres dans l'une ou dans l'autre de ces deux collections, & qu'il ſçache qu'à la fin de leur troiſieme partie, il y a une rétractation expreſſe là-deſſus. Elle eſt même imprimée à la ſuite de ce Roman, dans certaines de ſes éditions anciennes, témoin celle que Freytag rapporte dans le 2d. tome de ſon *Adparatus Litterarius*, &c. (*Lipſiæ*, in-8°., p. 889).

6°. Enfin il nous copie des fragmens de la Lettre de ce Pontife à Jean de Aich, qui n'eſt autre choſe que ſon traité *de Miſeriâ Curialium*, ainſi que nous l'avons déja dit, d'après l'édition qu'il prétend en avoir été inconnue juſqu'en ce jour. Mais comment les copie-t-il ? N'eſt-ce pas ſans connoître l'Orthographe des anciennes preſſes ? Y avoit-il dans l'Imprimerie du 15e. ſiecle la diſtinction des i & des j, & des u & des v ? Cependant la copie de ſes fragmens en préſente preſque dans tous les mots. Un Copiſte ne doit-il pas être fidele dans la repréſentation de

l'Orthographe des textes anciens, & en la bruſquant, ne ravit-il pas à l'Hiſtoire critique des Langues, une partie des faits qui nous les peignent dans chaque ſiecle ?

Les morts, dit ſagement un bel-eſprit du ſiecle dernier, ne peuvent pas venir où nous ſommes ; mais la raiſon doit nous tranſporter là où ils ſont. Ainſi un Auteur ne doit jamais ignorer, que chaque ſiecle a ſon coſtume ; il doit s'aſſervir à nous le repréſenter tel qu'il eſt, & nous apprendre dans une note le motif qui, en le faiſant agir ainſi, l'éloigne de celui du nôtre.

Fin de la ſeconde Lettre.

TROISIEME LETTRE.

Monsieur le Comte,

Vous me preſſez de vous faire le détail des idées que mon Maître m'a communiquées contre le Pere le-Long de l'Oratoire. Je vous avoue que je regardois ce Bibliothécaire comme un modele, & que j'avois pour ſes Ouvrages la plus grande vénération. Les talens, me diſois-je, percent dans les Congrégations, ils y ſont diſcernés de bonne heure & avec beaucoup de jugement. Chaque homme y eſt appellé à ſa place, & par conſéquent celui qui y exerce un emploi, en eſt vé-

ritablement digne. Mais le mérite d'un Bibliothécaire d'une Congrégation particuliere, ou de tout autre Corps quelconque, eſt-il ſuffiſant pour éclairer la République des Lettres ? Comme la rareté des individus qui entrent dans des ſociétés religieuſes, n'eſt vis-à-vis de la population littéraire de l'Europe, que ce qu'une goutte d'eau eſt à l'Océan, ainſi le choix de ces ſociétés ne tombant que ſur un nombre très-borné de membres, ne fournit à l'Empire des Lettres, que des Bibliothécaires de nom, au lieu de ceux qu'il deſire pour l'éclairer, aggrandir & rectifier ſes connoiſſances.

Je vous prie, Monſieur le Comte, de ne point tenir aux préjugés, & de croire que les idées que vous vous formerez d'après eux, ſeront toujours fauſſes. Ce ne ſeront ni vos emplois paſſés & préſens, ni les rubans dont vous pouvez vous décorer, qui feront ſuivre vos plans, s'ils ne partent que de votre enthouſiaſme pour certains Corps.

Il faut que vous ne les enfantiez que d'après la connoiſſance profonde que vous aurez de toutes les parties eſſentielles qu'exige l'Art dont vous voulez être le promoteur. Mais où trouverez-vous cette connoiſſance, & permettez-moi de vous demander, ſi vous vous êtes jamais douté de ſon exiſtence ? Quel Livre appellerez-vous dans vos mains pour l'acquérir ? Des Charlatans vous auroient-ils trompé, & croiriez-vous de bonne foi que, s'ils ont eu l'audace de vous fournir quel-

ques mauvais livres ſur l'Art *Bibliothécal*, vous ayez pu y puiſer les renſeignemens qui doivent vous l'apprendre à fonds ?

Comment, Monſieur le Comte, un homme tel que vous oſeroit-il s'introduire devant la race humaine, avec des idées informes, & ſur-tout à votre âge, qui, ſelon que vous me permettrez encore de vous le dire, eſt l'âge vraiment *ſénatorial*, & celui qui doit rendre digne du bronze tous les mots qu'une bouche inſtruite & ſage peut proférer ?

Mais revenons à l'Auteur dont il eſt queſtion, & d'après les obſervations que j'ai appriſes de mon Maître ſur ſes Ouvrages, vous craindrez que, comme il eſt encore le premier Bibliothécaire de ſa Congrégation, vous n'y en trouviez aucun autre qui le vaille, & qui ſoit par conſéquent digne de travailler très-utilement dans l'Art Bibliothécal pour la république des Lettres.

Ayez la bonté de vous reſſouvenir, Monſieur le Comte, d'après ce que mon Maître a eu ſi ſouvent l'honneur de vous dire, que la démangeaiſon de ſe voir imprimer, eſt le tombeau de la réputation, & que certain homme paſſeroit pour un perſonnage célebre, ſi ſa célébrité n'étoit démentie par la publicité de ſes Ouvrages. Il n'y a point de plus cruels ennemis pour un homme qui ſe conſacre à l'étude, que les Livres qu'il fait imprimer, s'il n'a tâché auparavant de les perfectionner dans tous les genres. Les travaux imparfaits qui ſortent de ſa plume, le peignent tel qu'il eſt, ou tel qu'il étoit, & ſon génie & ſa

capacité ne ſont jamais mieux tracés & approfondis que dans ſes propres productions. C'eſt dans elles qu'on voit la vaſte ou étroite compréhenſion de ſes idées, la plénitude & l'activité de ſa mémoire, ou ſon vuide & ſa lenteur ; l'accumulation de ſes tréſors littéraires par ſes grandes études ; ou la pénurie de ſes connoiſſances par ſon peu d'application ; la force ou la foibleſſe de ſon génie par ſes bons ou mauvais raiſonnemens, & l'excellence ou la défectuoſité de ſa méthode par la forme ſous laquelle il préſente ſes réflexions ou ſa doctrine.

Ainſi, ſi je ne conſidérois que l'éloge qui eſt à la fin de l'abrégé de la vie du Pere le Long, imprimé à la tête de la nouvelle édition de ſa Bibliotheque hiſtorique de la France, (p. xxiv) je ne pourrois m'empêcher de lui attribuer *une grande connoiſſance pour les livres, & des ouvrages pleins de recherches.* Mais ſi d'une main je tiens le mémoire de ſa Congrégation, où cet éloge eſt conſigné, & que de l'autre, je prenne ſa bibliotheque ſacrée, ſon diſcours ſur les Bibles Polyglottes, & ſa Bibliotheque hiſtorique de la France, ce même Mémoire me tombe de la main, j'attribue l'éloge exceſſif que j'y trouve à l'amour de la confraternité, plutôt qu'aux connoiſſances littéraires, & à l'impartialité de jugement.

Ce ſont ſes propres livres que je viens de citer, qui m'impriment des idées bien contraires aux préjugés que ſa Congrégation a fait paroître en leur faveur, & aux éloges qu'elle en a publiés.

Une preuve, que ce que j'ai l'honneur de vous dire, Monſieur le Comte, eſt vrai, & que cette Congrégation n'a jugé de ſes ouvrages que par préjugé, c'eſt que depuis la mort de cet Auteur, arrivée le 13 Août de l'année 1721, il ne s'y eſt trouvé aucun Confrere qui ait oſé nous donner une nouvelle édition de ſa Bibliotheque hiſtorique de la France, & corriger, ainſi qu'augmenter, celle de ſa Bibliotheque ſacrée qu'il avoit entamée lui-même, & que la mort l'empêcha de voir ſortir de la preſſe.

La recommandation qu'il fit, ſur la fin de ſes jours au Pere Deſmolets, ſon Confrere, de prendre tous les ſoins poſſibles, afin que ces deux Bibliotheques arrivâſſent au plus haut degré de perfection & d'utilité, eſt reſtée ſans exécution. Donc il ne doit y avoir eu aucun Membre de ſon Corps, dont le goût & les travaux euſſent la moindre analogie avec ces ſortes d'ouvrages.

Mais ce n'eſt que par l'application aux études de certains genres, qu'on eſt en état d'apprécier les travaux de ceux qui s'y ſont diſtingués. Donc j'ai raiſon de dire que ce n'a été que par préjugé que ſon Corps l'a tant célébré.

Ce qui me confirme encore plus dans cette croyance, c'eſt qu'il a été exceſſivement loué pour n'avoir employé que trois années à la compoſition de ſa Bibliotheque hiſtorique de la France, qui ne forme qu'un ſeul volume *in-fol.*, tandis que la perfection d'un pareil ouvrage requiert, pendant une longue ſuite d'années, le travail le plus aſſidu de deux hommes commis dans chaque Province du Royau-

me, l'un pour les Chartes & Manuſcrits, & l'autre pour les livres imprimés.

Si cette précaution eût été priſe, on n'auroit pas tant d'additions & de corrections à deſirer dans la nouvelle édition qui en a été miſe au jour en cinq volumes *in-fol.*, depuis 1768, juſqu'en 1778, par une ſociété littéraire totalement étrangere à cette Congrégation.

Je crains, Monſieur le Comte, que les reproches badins que l'Oratorien Malebranche ſe permettoit de tems en tems de faire au Pere le-Long, ſur les mouvemens qu'il ſe donnoit pour découvrir une date, ou quelques anecdotes, que les Philoſophes, *à ſa guiſe*, regardent comme des bagatelles, ont pu faire perdre dans ſa Congrégation le goût du travail auquel il s'étoit appliqué toute ſa vie. Mais les reproches de ſon Confrere étoient-ils fondés? Ne ſentoient-ils pas plutôt le radotage, que la bonne philoſophie? Eſt-ce qu'un grand Philoſophe doit perdre de vue, que, quoiqu'il n'exiſte qu'une ſeule vérité, il n'y a aucune des formes ſous leſquelles elle ſe préſente, qui ne doive être traitée avec la plus grande exactitude? La Société littéraire n'a-t-elle d'autre intérêt que celui que peuvent lui préſenter les abſtractions métaphyſiques, ou les calculs algébriques? N'exige-t-elle pas d'être inſtruite ſur les faits principaux, tant littéraires, que politiques, qui ſe ſont paſſés? S'il n'y a aucune regle fixe pour leur expoſition, n'y aura-t-il pas autant de manieres de les expoſer au public, qu'il y aura de plumes (1)? La diverſité de

(1) C'eſt ce que répondit un jour, mon Maître, pen-

ces manieres n'y opérera-t-elle pas les plus grands ſchiſmes littéraires, & les plus grandes conteſtations politiques?

Je ſçais bien que les diverſes formes ſous leſquelles la vérité ſe préſente aux hommes, n'ont pas le même attrait pour les uns que pour les autres, & que celles pour leſquelles ils ne ſont pas portés, ne leur inſpirent aucun intérêt; mais ſont-elles pour cela à négliger? Ne ſuffit-il pas qu'elles exiſtent, pour que la Société en général deſire qu'on faſſe toutes les recherches poſſibles, pour découvrir l'émanation de vérité qu'elles cachent?

Le perſiflage de Malebranche contre le Pere le-Long, s'eſt trop malheureuſement répandu dans une Nation auſſi frivole que la nôtre, & il y exerce encore trop d'empire ſur les eſprits, & principalement ſur celui de ceux qui y ſont chargés de quelque ſurintendance littéraire. On a droit de les accuſer, à la face de l'Europe, d'être d'une négligence extrême pour l'invention des moyens qui doivent enchaîner tous les Auteurs, à la recherche de la vérité des faits, & à rendre leurs plumes

---

dant un dîner chez le feu Duc de la Valliére, à un bel eſprit de la Cour, qui merveilleuſement coëffé de l'idée de Malebranche, que le triſte & l'envieux d'Alembert, qui étoit dégarni de toute ſorte d'érudition, & qui étoit un aveugle né pour les hautes & droites idées philoſophiques, lui avoit trop malheureuſement inculquée, & il termina ſa réponſe par ce beau paſſage d'un des plus grands génies, & d'un des plus grands critiques du 16me. ſiecle que je vais rapporter..... *Cupere, etiam in minimis, vera ſcire.*

miformes ſur la même face ſous laquelle elle doit ſe préſenter à nous.

Nos hiſtoires ne ſont qu'un cahos de contradictions perpétuelles, & ceux qui veulent s'y enfoncer, ne peuvent plus s'en tirer, ou s'ils en ſortent, ce n'eſt qu'après avoir été lacérés par les épines d'un travail très-long, très-rebutant, & encore ſouvent ſans ſuccès.

Les Adminiſtrateurs politiques ne doivent-ils pas épier la nature, pour rendre utiles à la Société à laquelle ils ont l'honneur de préſider, les différentes organiſations qu'elle fait naître ſur le globe, & particuliérement dans les Etats à la tête deſquels ils ſe ſont placés plutôt par intrigues, que ſelon le vœu des peuples qu'ils gouvernent?

La nature travaille-t-elle en vain, & quand elle donne une impulſion à un individu pour tel genre de connoiſſances, n'enviſage-t-elle pas la félicité du globe, & la gloire de la Nation où naiſſent les individus qui reçoivent cette impulſion? Eſt-ce donc l'entendre, & aller au devant des bienfaits dont elle enrichit la race humaine, que de ne pas s'empreſſer à faire fructifier pour le bonheur national, & la gloire littéraire du Royaume auquel on préſide, les divers goûts & les diverſes inclinations littéraires qu'elle y produit? Faut-il que des Adminiſtrateurs aveugles n'aient dans un état pour Conducteurs que des Mathématiciens, ou des Naturaliſtes, ou des Chymiſtes, ou des Œconomiſtes? Peuvent-ils avec une direction auſſi bornée opérer le bien littéraire qu'on attend de leurs places? N'inſultent-ils pas la nature, en repouſſant avec ingrati-

tude dans ſon ſein, les diverſes richeſſes intellectuelles qu'elle en tire pour le ſecours de l'humanité ?

Mais ne jettons pas toute la faute ſur les Miniſtres préposés au genre littéraire. Tournons-nous du côté des Provinces ; il y en a certaines où on ne trouve malheureuſement que déſunion, égoïſme & baſſe jalouſie, où la qualité de *concitoyenneté* & l'uniformité de régime politique empêche les individus de rendre hommage à ceux d'entr'eux que la nature a favoriſés, & dont elle fait planer le génie au deſſus des têtes parmi leſquelles elle les a fait naître.

Il n'y a ordinairement point de lieu dans le monde, plus ennemi des talens & des grandes connoiſſances, que celui qu'on appelle *patrie*. Auſſi on ſçait ce qu'un des plus grands Juriſconſultes du 16me. ſiecle écrivit à un Sénat de Province qui l'invitoit à cor & à cri, à retourner dans ſa Ville natale.

S. P. D.

Fruſtrà abſentem requiritis, quem præſentem neglexiſtis. Valete.

Il eſt à craindre, Monſieur le Comte, que je ne voie renaître une pareille réponſe contre la Province que vous connoiſſez.

Elle s'endort ſur ſon vrai bien, & preſque tous les individus qui l'habitent, ne cherchant que leur intérêt particulier, auquel même la plûpart d'entr'eux n'arrivent que par des voies rampantes & ſerviles, ne témoignent non ſeulement aucune eſpece d'émulation pour l'avancement des Arts & des Sciences dans leur patrie, mais encore ils le con-

rarient de tout leur pouvoir par des brigues ſourdes, par des conciliabules indiſcrets, & par des écrits où la raiſon rougit de ſe voir ſi maltraitée. Je ne vous les nomme pas actuellement, Monſieur le Comte, ces conciliabules & ces écrits; mais vous aurez en ſon tems l'hiſtoire des uns, & la pulvériſation des autres.

Je commencerai, pour juſtifier ce que j'avance, par l'impreſſion du Mémoire que mon Maître a fait ſur l'érection de la Bibliotheque qui a été léguée à la Province que vous connoiſſez. Je vous y développerai quel eſt l'eſprit qui anime cette Province, & quel eſt l'intérêt qui y occaſionne le retard de l'érection du Monument, dont elle paroit peu digne par la tergiverſation politique des uns, dirigée en maſſe vers le même but, mais ſous divers intérêts, (1) les déclamations très-ignorantes

(1) Si mon maître eſt forcé, par des circonſtances trop impérieuſes, de creuſer le motif qui l'a arraché de Paris pour le tranſplanter dans Aix, Capitale de la Provence, & la cauſe qui l'y retient dans une inertie contraire au bien public, il déchirera le bandeau fatal qui couvre juſqu'à préſent les yeux de l'élite de cette Province, & le noble courage, qu'il tâchera de reſſuſciter en elle, l'excitera à reprendre ce beau préſent céleſte, dont une cécité volontaire & mal entendue, l'a malheureuſement dépouillée.

Os homini ſublime dedit: Cœlumque tueri
Juſſit, & erectos ad ſidera tollere vultus.
Ovid. Métamorp. *L.* 1, vers 85 86.

Ceux qui approchent leurs mains du timon des Etats & des Provinces ne doivent jamais, s'ils veulent maîtriſer l'opinion publique, provoquer contre eux aucun imprimé.

& très-jaloufes des autres, (1) la cruelle indifférence

Les écrits publics détachent inſenſiblement les uns des autres, les fils des tiſſus les plus ſerrés & les mieux ourdis. Semblables encore au vif argent qui ne ceſſe de creuſer juſqu'au fonds la maſſe dans laquelle il eſt entré, ils font découvrir à nud l'égoïſme des projets. L'hiſtoire des ſiecles paſſés & préſens nous en offre des exemples par milliers.

(1) Quoique je me ſois fait une loi de ne point attaquer ici les écrits, dans leſquels il y a des déclamations contre la nouvelle Bibliotheque des Etats de Provence, je ne peux m'empêcher d'y relever, en paſſant, un Auteur moderne, auquel ce ſeroit faire trop d'honneur, que de le nommer.

Voici comment-il en parle dans la note, qui eſt ſur la page 243 d'une de ſes brochures in-8°., publiée en cette année..... Puiſqu'on a cru qu'il *étoit* à propos d'avoir une Bibliotheque dans une Ville où il y en a *tant* & *tant* de particulieres.

Le ſouvenir de cette Bibliotheque qui ne ſera, certainement, *à Aix*, *qu'une Salle des pas perdus*, &c.

Si une pareille tirade n'étoit pas plus digne d'un mépris ſouverain, que d'une animadverſion littéraire en regle, ce ſeroit le cas de jetter, dans le creuſet de la critique, ſous les yeux de cet Auteur, tous ſes ouvrages, & il pâliroit certainement, en voyant la forme ſous laquelle ils en ſortiroient.

Mais comme l'Adminiſtration de Provence paroît avoir attiré ce trait contr'elle par ſes réglements ſi peu réfléchis, & par l'inertie où elle s'eſt plongée depuis leur époque, qu'elle ſe venge elle-même! Je ne ſerai jamais le vengeur des *Dieux*.... *Qui ſecùs faxit Deus ipſe vindex erit*... [Cic. de legib., lib. 2°., P. 327., tom. 2°. Philoſ., Lugd. Bat., in-12, ex off. Els. CIↃIↃCXLII.]

Mon Maître ſe contente de rire de ce que ces mots..... *Salle des pas perdus*..... peuvent avoir de choquant pour lui, & recourant à l'Apoſtropeſe, que le Prince des

& l'étonnante indolence de tous, & je viendrai enſuite à ce que je vous promets.

Poëtes Latins a miſe ſur les levres d'un Dieu courroucé, il dédaigne de prendre la plume contre un Ecrivain, qui ne mérite pas une Diatribe ſçavante de ſa part ?

Quos ego. Sed motos præſtat componere fluctus.
Æn., Lib. 1°. ℣. 135.

Je demande ſeulement à ce même Ecrivain, ſi ſa tirade, pour donner naiſſance aux quatre obſervations, qui la ſuivent, & dont les unes ſont ſi turbulentes, & les autres ſi ridicules, devoit néceſſairement paroître ſous un ton ſi leſte, ſous un air ſi peu décent, ſous une judiciaire ſi gauche & ſi maligne, ſous une conjugaiſon ſi peu philoſophiquement grammaticale, & ſous des expreſſions ſi triviales, & *ſi inſignifiantes*.

Comme l'Auteur, que j'ai en vue, eſt ſi peu châtié dans ſon ſtyle, le reproche, que je lui fais d'une conjugaiſon *ingrammaticale*, pourroit, faute de clairvoyance, & de pénétration de ſa part, n'exciter en lui aucun ſentiment de ſa violation des regles du ſtyle ; & comme ſa faute eſt ſi commune en France, où il y a beaucoup plus d'Ecrivains, que de bons Deſſinateurs en Grammaire, je vais joindre ici une obſervation tirée d'un Manuſcrit que mon Maître a compoſé ſous ce titre..... *Hiſtoire philoſophique de la langue françoiſe*..... & lui faire connoître ſa conjugaiſon vicieuſe, afin qu'en l'éclairant, je puiſſe prêter le même flambeau à ceux qui ne ſont pas mieux organiſés que lui.

Puiſqu'il exiſte différente ſorte d'objets, les formes des idées, qui doivent les lier avec les différences des tems & des modes, ne ſçauroient être trop ſenties, & trop bien marquées par ceux de ces tems & de ces modes, qui doivent leur être excluſivement appropriés.

On peut réduire ces objets à deux claſſes différentes ; les uns ſont certains, & les autres conditionnels.

Ceux-là ne peuvent être rendus que par un des tems

Paſſons maintenant à l'examen critique des livres du Pere le-Long, dont je vous ai parlé ci-deſſus.

Voici

---

du ſeul mode qui eſt affirmatif; ce mode eſt l'indicatif, c'eſt le ſeul qui contienne une affirmation, & qui ſoit deſtiné à ſignifier un effet certain, ſoit que cet effet ſoit actif, ſoit qu'il ſoit paſſif.

Ceux-ci demandent un autre mode, ſelon le plus ou le moins de force que peut avoir ſur eux la cauſe à la ſuite de laquelle ils doivent émaner.

Parmi les objets qui ſont certains, il en eſt qui ne peuvent courir par tous les tems du mode indicatif; mais qui ſont néceſſairement fixés au préſent, quel que ſoit le tems du verbe qui les précéde. Outre la certitude que ces objets renferment par l'affirmation du mode indicatif, ils ſont tels par leur nature, qu'ils ne peuvent être que conjoints avec ſon tems préſent. C'eſt leur fixité, dans le cours des choſes naturelles, qui emporte avec elle la néceſſité de ce tems grammatical.

Ainſi ces phraſes françoiſes..... *Anaxagore diſoit, que l'eſprit univerſel étoit la cauſe du mouvement.... Les Pythagoriciens prétendoient, que c'étoit la terre qui tournoit....* ſont très-mal conjuguées, & au lieu du tems imparfait de l'indicatif, elles requierent ſon tems préſent, à cauſe de leur fixité dans la nature des choſes.

L'eſprit univerſel n'a pas ceſſé d'être la cauſe de tout le mouvement qui eſt dans la nature, quoique Anaxagore, qui a été le premier des Grecs à découvrir cette vérité, ne ſoit plus.

La terre n'a point perdu ſon tournoiement, ſoit diurne, ſoit annuel, autour du bel Aſtre qui lui prête ſa lumiere, quoique les Pythagoriciens, qui avoient apperçu ce Phénomene, avant tous les autres mortels, ſoient diſparus, depuis tant de ſiecles, de deſſus le Globe que nous habitons.

Si la clarté de cette diſtinction philoſophico-grammaticale

Voici les reproches qu'on peut lui faire; quoique vous n'en receviez pas ici une énumération

---

cale eût frappé les yeux de Linguet, & de l'Abbé le Blond de l'Acad. des Inſcript., ils ne ſe ſeroient pas battus comme deux Andabates, (c'eſt-à-dire, comme deux anciens Gladiateurs Romains à cheval, qui ſe battoient avec les yeux fermés) ſur la fameuſe queſtion du mode grammatical, que requiert après lui le *quòd* entre deux verbes, qu'on lit ſur une des Inſcript. lat. d'un monument de Paris, & ils n'auroient pas tant aſſommé le Public, dans certaines feuilles périodiques, de leurs diſputes auſſi antiſpirituelles, que faſtidieuſes.

Si les Grammairiens François favoriſoient, moins dans notre langue les Ellipſes & l'Euphonie, nous aurions plus de vérité dans nos conjugaiſons; ainſi au lieu de cette phraſe.... c'eſt l'homme le plus vain & le plus préſomptueux, que je connoiſſe... l'on diroit avec plus de vérité, & de régularité.... c'eſt l'homme le plus vain & le plus préſomptueux de tous ceux que je connois.

Appliquons maintenant ces regles à la tirade de notre déclamateur, & forçons-le de convenir, que l'*a propos d'avoir dans la Provence une Bibliotheque*, ne s'eſt point eclipſé, quoique les divers Ordres de cette Province, qui ont opiné là deſſus, ne ſoient plus raſſemblés. Il devoit donc dire.... *puiſqu'on a cru qu'il eſt à propos d'avoir*, &c.

Cet à propos eſt toujours le même; il date de la premiere époque, que les Provençaux ſe ſont reunis en corps de nation, & il durera autant que leur ſociété politique ſubſiſtera. Si leurs Adminiſtrateurs actuels méritent un éloge immortel pour avoir cru à cet *à propos*, leurs prédéceſſeurs, quels qu'ils ſoient, ſont dignes d'un blâme univerſel pour l'avoir trop négligé.

Les Bibliotheques publiques érigées dans le ſein des Provinces ſont la nourriture ſpirituelle de ceux qui les habitent. Comme la nature de l'homme eſt d'être plus perfectible, du coté de l'eſprit, que du coté du corps, &

auſſi exacte que vous pourriez le deſirer, vous en aurez aſſez pour juger de ſon habileté bibliothécale & bibliographique.

---

qu'il y a une loi de la nature, qui l'oblige à ſe perfectionner dans ſon eſpece du coté de l'eſprit, autant qu'il lui eſt poſſible, il ne ſauroit avoir ſous ſa main trop d'aliments ſpirituels pour nourrir ſon eſprit.

On fonde dans les Provinces des Hôpitaux pour le corps; notre déclamateur, qui n'aime pas à jeûner, craint, comme il le fait entendre dans ſa quatrieme obſervation, (P. 244) que les Hôpitaux ſpirituels, qui ſeront fondés, ne lui raviſſent ſon pain. On peut répondre à ſa bizarrerie:

Tu ru lure
Et ſlon ſlon ſlon,
Chacun a ſon ton,
Son allure.

Il y a, dit-il, *à Aix tant & tant de Bibliotheques particulieres*; donc il conclud, qu'il ne faut pas y en ériger une, qui appartienne à toute la Province. Mais la ville d'Aix étant ſi ſtudieuſe, puiſqu'elle a *tant & tant de Bibliotheques particulieres*, pourquoi ne repandra-t-on pas, dans le reſte de la Province, le même amour pour l'étude? Sa jeuneſſe, qui vient paſſer dans cette Ville tous les ans, trois de leurs ſaiſons, pour s'y former aux études de la profeſſion qu'elle veut embraſſer, ne doit-elle pas y trouver des ſecours ſpirituels? Eſt-ce que les Bibliotheques particulieres lui ſeroient ouvertes? Eſt-ce qu'elle trouveroit dans elles tous les livres qui ſeroient propres à l'organiſation de chaque individu, dont elle eſt compoſée?

Il y a déja près de 1800 ans, qu'un Hiſtorien Latin très-ingénieux, & très-admirable par ſes portraits, a remarqué, que l'émulation nourrit les eſprits: [*Alit æmulatio ingenia.* Paterc. lib. 1, cap. 17 N. 6] Mais cette émulation exiſtera-t-elle ſans livres, & les eſprits ſeront-ils nourris ſans cette émulation?

Vous ſeriez-vous attendu à trouver chez lui des contradictions, des claſſifications erronnées, une confuſion de méthode, des dates hazardées,

---

Plus il y a de pauvres Etudiants dans une Province, plus cette Province doit veiller à leur éducation. La nature, qui forme les génies, ne ſe rend point eſclave des états & des conditions factices, que les hommes ont créés en ſe réuniſſant en ſociété politique. Elle jette preſque toujours les précieux germes, par leſquels elle veut former tant de grands hommes dans la carriere des Sciences & des Arts, ainſi que pour les Miniſteres & les Thrônes même, dans des Gens de la condition la plus vile; delà tant de Philoſophes, tant d'Orateurs, tant de Poëtes, &c, tant de Souverains, tant d'excellents Miniſtres, nés ſous le Chaume, ou autour de divers Atteliers, comme les faſtes des Nations anciennes & modernes nous l'atteſtent. (Edon. Neuhuſij Theat. ing. hum. Amſt. CIↃIↃCXLVIII. in-12, tom. 2, P. 250, 251.) Si ces Grands hommes n'euſſent pas trouvé dans les nations auxquelles ils appartenoient, de grands ſecours par les Bibliotheques publiques qui y étoient érigées, le génie, dont la nature les avoit enrichis, ſe fut-il jamais développé?

Les Bibliotheques publiques ne datent-elles pas du tems des plus anciennes Sociétés, & ce Peuple ſi célebre dans l'Antiquité, (les Egyptiens) qui ſervira toujours de modele aux autres par la ſageſſe de ſes inſtitutions politiques, n'avoit-il pas penſé dans les premiers tems de ſa formation à ériger de pareils monuments, qu'il appelloit même *la Pharmacie de l'ame*?

Mais j'aime bien ſon *tant & tant de Bibliotheques particulieres dans Aix.* Il ſeroit bien embarraſſé à les indiquer, ſi on les lui demandoit.

Cette Ville, étant la Capitale de la Provence, réunit en cette qualité diverſes Cours Souveraines & Juriſdictions ſubalternes. Ces Cours & ces Juriſdictions entraînent

un défaut de jugement, des définitions fauſſes, des erreurs ſans nombre & bien lourdes, une ignorance ſurprenante de beaucoup d'anecdotes,

toujours avec elles une foule de Juriſconſultes, contre la plûpart deſquels le fameux François Hotman s'eſt tant déchaîné, & avec tant de raiſon dans le dernier chapitre de ſon *Franco-Gallia* ; delà la néceſſité des Bartole & des Cujas dans preſque toutes les maiſons de cette Capitale.

Qu'il y ait dans Aix pluſieurs Cabinets, on ne ſçauroit le nier. Mais des Cabinets ſont-ils des Bibliotheques ? Ne ſont-ils pas compoſés, ſelon le beſoin de la profeſſion à laquelle ils ſervent ? Ne paſſent-ils pas preſque tous de génération en génération ? Suivent-ils par conſéquent d'âge en âge les progrès des Sciences & des Arts, même ceux de la Juriſprudence ? Sont-ils élagués, & rajeunis à propos ? Ne contiennent-ils pas preſque tous les mêmes ouvrages ?

Quoique la Juriſprudence ſoit d'une étendue ſi vaſte, qu'elle embraſſe non ſeulement tout le Droit Romain, & tout le Droit François, Civils & Canoniques ; mais encore le droit naturel, le droit des gens, & le droit public des Nations, &c. trouve-t-on beaucoup de livres de cette derniere eſpece dans les Cabinets de cette Ville ?

On peut dire, ſans outrager la vérité, que ceux, qui y ſont les plus riches dans cette partie, ne méritent pas d'être comptés.

La Juriſprudence ayant pour objet, ſoit de ſes déciſions, ſoit de ſes jugements, toutes les actions qui émanent des Arts, Métiers, & Profeſſions ſociales, ne faudroit-il pas que les Juriſconſultes, & les Juges euſſent tous les livres qui en traitent ?

Quand même ils les auroient, & qu'ils les communiqueroient très-volontiers, n'y a-t-il pas une ſi prodigieuſe quantité d'autres livres appartenant excluſivement aux lettres, qui ſont très-néceſſaires dans une Province, ſi elle veut briller par ſes grands talents & par ſes vaſtes connoiſſances ?

des inattentions, des infidélités, de la mal-habileté dans les citations, de la négligence dans les recherches & dans les conjectures, des omiſſions

---

La Juriſprudence, ainſi que toutes les autres Sciences, & tous les autres Arts, ne doit-elle pas être enviſagée ſous les deux faces qui appartiennent à chacune d'elles & à chacun d'eux, & dont l'une eſt hiſtorique, & l'autre pratique ? Y a-t-il beaucoup de livres dans Aix ſous cette premiere face ?

La Provence préſente la même population que Paris; n'y a-t-il pas, dans cette Capitale du Royaume au moins ſept Bibliotheques publiques, dont une ſeule, qui eſt la Royale, engloutiroit au moins quatre fois, celle qui vient d'être léguée à la Provence.

Outre ces ſept Bibliotheques publiques, n'y en a-t-il pas encore deux autres, [celles de St. Germain-des-Prez & de Ste. Genevieve] qui s'ouvrent, ſans aucune obligation, & par pure généroſité, au ſervice du Public ?

N'y a-t-il pas encore une quantité innombrable d'autres Bibliotheques dans les différents Colleges de l'Univerſité, & dans les Maiſons religieuſes, dont on ſe fait un plaiſir de communiquer les richeſſes littéraires à ceux qui vont les conſulter ?

Parmi les Magiſtrats & Avocats d'Aix qui ont des Cabinets, en verroit-on d'auſſi nombreux & d'auſſi diverſifiés, que ceux des Avocats Secouſſe & Mallard, qu'il y avoit autrefois dans Paris ?

Le premier étoit d'environ 17, ou 18000 vol. de tout genre, (appert de ſon Cat. in-8°. 1755) & parmi ces 18000 vol., il n'y en avoit pas 1100, qui concernâſſent la Juriſprudence, parce que cette ſcience dépend moins de l'autorité des Bartole, que de l'éviſcération du droit naturel, & de la juſte application de ſes principes aux différentes eſpeces ſur leſquelles on doit décider ou juger.

Le ſecond n'en contenoit, qu'environ 15, ou 16000,

multipliées à l'infini, des renverſemens d'ordre chronologique, & quelquefois des ſolœciſmes dans une latinité qui pourroit être plus châtiée.

(appert auſſi de ſon Cat. in-8°. 1766). Il renfermoit un peu plus de livres de droit, que l'autre, il y en avoit environ 4000 ; mais il en reſtoit encore dans ce Cabinet environ 11000, qui embraſſoient tous les autres Arts, & toutes les autres Sciences. D'ailleurs les grands Cabinets de ces deux Avocats, ont-ils empêché qu'il n'y ait dans Paris toutes les autres Bibliotheques publiques & privées, que je me diſpenſe d'indiquer par leurs noms, & qu'il n'y ait même dans l'Archevêché de cette Ville une Bibliotheque de l'Ordre, dont ils avoient l'honneur d'être Membres, & dans laquelle on trouve une inſtitution bien ſage, qui n'eſt, & ne peut être dans aucun Cabinet particulier des Avocats d'Aix. C'eſt que cet Ordre tient dans cette Bibliotheque deux fois de la Semaine des conférences, les unes de charité le Mercredi, & les autres de doctrine le Samedi ; c'eſt ce qui rend cet Ordre ſi brillant & ſi reſpectable non ſeulement dans toute la France, mais encore dans toute l'Europe.

Ne ſeroit-il pas à ſouhaiter, que la même diſcipline s'établît dans toutes les villes de Parlement, & que cet Ordre y eût, dans chacune, une Bibliotheque publique, où il pût ſuivre la même inſtitution ?

Mais accablons notre déclamateur. B. Struve nous a donné une Bibliotheque de Droit qui comprend preſque tous les livres qui peuvent exiſter de l'une, ou de l'autre eſpece de Juriſprudence dans l'Europe. Comme je n'en ai ſous la main, que la 7e. édition imprimée in-8°., *Jenæ*, MDCCXXXXIII ; & que celle de la même ville, ſous le même format, en MDCCLVI me manque, je n'établirai mon calcul, que d'après celle que j'ai.

Cette édition eſt d'un peu plus de 900 pages ; à ne compter qu'environ dix traités par page, cette Bibliotheque en ren-

Voilà ſeulement quinze reproches que je mets ſous vos yeux. Ils ſont arrangés en forme de Dictionnaire, afin que leur ſixite ne cauſe aucune con-

---

fermeroit 9000, &c.; à ne donner enſuite que deux volumes à chaque traité, il y en auroit au moins 18000.

Qu'on indique dans Aix, & même dans Paris, des Cabinets d'Avocats, qui contiennent tant de traités de Droit.

On voit bien que ce déclamateur n'a jamais pris les Bibliotheques & les Cabinets où il a pu ſe promener, que comme des *Salles des pas perdus*, puiſqu'il eſt ſi peu inſtruit ſur la néceſſité des Bibliotheques publiques.

Mais puiſqu'il ne ceſſe de faire des obſervations ſur tant d'objets qui l'ombragent, qu'il trouve à propos à ſon tour, qu'on en faſſe quelques-unes contre lui. Elles ne ſeront pas en grand nombre, parce que la critique de ſes ouvrages fourniroit pluſieurs in-fol.

Je n'ai que quatre choſes à lui recommander.

La premiere, de ne pas nous redonner les ſoléciſmes littéraires qu'il trouve dans les Auteurs ſur leſquels il exerce ſa profeſſion d'abréviateur, & de nous indiquer très-fidellement page à page les hiſtoires qu'il abrege; on ne ſçauroit demander rien de plus à un abréviateur. On le diſpenſe de nouvelles recherches, parce qu'il trouve que les Biblotheques ſont pour lui des *Salles des pas perdus*, & qu'étant ſi peu riche de doctrine, il feroit entrer dans les Auteurs, qu il abrege, une plus grande quantité d'erreurs, que celle qu'il nous donne d'après eux.

La Seconde, de ne pas s'imaginer, qu'en trempant le bout de ſon pinceau ſur les couleurs beaucoup trop tranchantes, qui ſont ſur la palette de l'Ex-prêtre Thomas, il ravira ſes lecteurs de la plus grande admiration.

Auroit-il oublié, que les écrits fanatiques, deſquels il emprunte quelques-unes de ſes teintes, ſe ſont jadis élevés en gerbes étincellantes de deſſus un braſier, qui n'avoit pas certes été allumé pour ſervir à l'apothéoſe de cette

fuſion dans votre eſprit. Commençons par le premier.

Ex prêtre ? Auroit-il encore oublié, que les étincelles, qui ſont ſorties de ces gerbes, n'ont incendié que des têtes aveugles & infortunées, & que ces têtes ne ſont que celles de cette énorme quantité de *Dunces*, qui répandus çà & là dans l'Europe, n'y marchent qu'à quatre pattes, & ont, comme des taureaux furieux, la rage d'ébranler avec leurs cornes les doctrines & les établiſſements, qu'ils prétendent n'avoir été inventés & formés dans certaines ſociétés, que pour la dégradation (ce ſont leurs propres paroles) des machines humaines, qui y ſont les malheureuſes victimes de l'impoſture, & de la direction perfide de leurs Chefs.

La troiſieme, de s'appliquer à bien ſentir la force des expreſſions qu'il emploie. Il vient de publier un *Proſpectus*, qui a pour titre, *les Faſtes de Marſeille, contenant l'Hiſtoire Politique, Religieuſe & Guerriere, les Révolutions, les Mœurs, les Uſages, & le Commerce de cette Ville, depuis ſa fondation juſqu'à nos jours*, in-4°.

Outre qu'il nous prouve dans cette piece, qu'il n'eſt pas trop familier avec les expreſſions les plus communes de la conſtruction *propre* de la langue Françaiſe, puiſqu'il nous dit, qu'on *ne paye rien à l'avance* (p. 4, col. 2), (pour d'avance, ou par avance), qu'il l'eſt encore moins avec ſa conſtruction *figurée*, ainſi que ſon mot *anathême*, dont il *veut excepter les Faſtes de Marſeille*, (p. 1, col. 1), & *ſes fondements de ſang*, (p. 2, col. 2), nous en donnent une parfaite démonſtration; il ignore totalement le ſens *propre* du mot *Faſtes*, & il n'a aucune compréhenſion de ſa ſignification dans la langue originale de laquelle il eſt paſſé dans la nôtre.

Ce mot nous vient des Romains. Nous devons lui conſerver, en l'employant dans notre langue, la même acception qu'il avoit chez eux. Il n'eſt permis qu'aux Apédeutes, & aux gens qui n'ont jamais eu le pouvoir de percer au-delà de la premiere écorce de l'érudition, de la changer, ou de lui en donner une autre beaucoup

I°.

Contradictions.

Ouvrez, Monſieur le Comte, ſa diſſertation ſur les Bibles Polyglottes (p. 192) ; obſervez ce qu'il

---

plus étendue, par une bizarre acceſſion d'idées, qui ne peut naître que dans une tête mal organiſée, & peu propre aux doctrines, que les grandes Bibliotheques ſont ſeules capables de nous fournir.

Les Etudes, auxquelles on applique dans les Colleges, & dans les Univerſités, notre adoleſcence, & les premieres années de notre jeuneſſe, dérouillent ſeulement nos organes, par l'exercice réitéré, bon ou mauvais, qu'elles leur procurent. Mais elles ne produiſent dans notre eſprit preſqu'aucune idée, contre laquelle il ne nous faille revenir dans celles que nous faiſons à part, lorſque notre raiſon a briſé, par l'efferveſcence de notre âge, les liens qui la retenoient auparavant captive.

Ainſi je ſerois beaucoup moins ſurpris, je l'avoue, de voir le nouvel Hercule de Provence déraciner du ſommet du mont Auxois en Bourgogne, avec la pointe de ſes doigts, les reſtes & les décombres de l'ancienne Aleſie des Maudubiens, près des Eduens (aujourd'hui les Autunois), & les tranſporter enſuite avec une aiſance incroyable ſur le mont, qu'en Provence on appelle *Vernegues*, que de comprendre, comment les Faſtes d'une Nation peuvent contenir ſon hiſtoire.

Ma ſurpriſe ſeroit au moins pardonnable, parce qu'elle ſeroit autoriſée par l'étonnante admiration de l'Adminiſtration actuelle de Provence, qui a cru être obligée à éterniſer, par ſes types, la merveille d'un tranſport auſſi audacieux & auſſi inoüi. (V. le Tr. de l'Olivier, Aix, M. DCC. LXXXVI., in-8°., P. P. 19, 31.)

Que notre déclamateur ſçache donc, que la doctrine

y dit de le-Jay, l'Auteur de la Polyglotte de Paris; il nous l'y fait voir ſorti d'une famille noble, & (p. 476) il nous dit que cet Auteur n'avoit d'autre

---

eſt l'ame des écrits qu'on jette au milieu du public pour ſon inſtruction, & qu'ordinairement toutes les idées, qu'on a acquiſes, dans les congrégations où l'on a pu être dreſſé, ne doivent être regardées que comme des échaffaudages, qui doivent être preſque entiérement démolis, lorſqu'on ſe propoſe d'être Auteur, & qu'on veut ſe gliſſer dans cette lice brillante, dans laquelle les hommes pédeſtres n'entrent jamais, à moins qu'ils ne veuillent conſentir, en s'y gliſſant témérairement, à y avoir la charge très-honorable de *Porte-marotte*.

Que notre Déclamateur ouvre, pour la ſignification du mot *Faſtes*, l'*Etymologicon Ling. Lat.* de G. J. Voſſius, qui forme le premier des 6 vol. in-fol. de ſes Œuvres, & le *Nov. Theſ. Ling. Lat.* de J. M. Geſner, en 4 vol. in-fol., & il ne ſera certainement pas ſatisfait, en y liſant, que les Romains n'entendoient par le mot *Faſtes*, qu'une eſpece de Calendrier, où les jours, qu'ils appelloient *Faſtes & Nefaſtes*, & leurs fêtes de tous les mois étoient marqués.

Dans la ſuite des tems ces Calendriers furent augmentés de quelques époques conſulaires ou impériales. Mais les Romains ne confondirent jamais les Faſtes avec l'Hiſtoire, & l'Hiſtoire avec les Faſtes, & encore moins tirerent-ils leurs Hiſtoires de leurs Faſtes. En voici la preuve évidente : ils avoient chez eux des Faſtes, des Annales & des Hiſtoires, & ils donnoient à ces trois ſortes d'ouvrages une diſtinction réelle & bien marquée. De-là, Ovide intitula un de ſes poëmes *Faſtes*, & Tacite, deux de ſes ouvrages, l'un *Annales*, & l'autre *Hiſtoire*.

J'aurois plutôt paſſé à cet Auteur le mot *Annales*, que le mot *Faſtes*, parce que chez les Romains les Annales étoient à l'Hiſtoire ce que l'homme eſt à la brute. Telle eſt la comparaiſon qu'Agelle [aliàs Aulu-Gelle] en fait

crédit & d'autre pouvoir que ceux que pouvoit avoir le fils d'un Procureur au Parlement.

Il eſt vrai qu'à la même page, il nous apprend

---

dans le XVIII chap. de ſon 5e. livre. *Annales omninò id eſſe quod Hiſtoriæ ſint; Hiſtorias non omninò eſſe id quod Annales ſint. Sicuti, quod eſt homo, id neceſſariò animal eſſe: quod eſt animal non id neceſſe eſt hominem eſſe.*

Ainſi, ſi quelques Auteurs Français ont prétendu comme lui, que les Faſtes d'une Nation en contiennent l'Hiſtoire, il leur eſt échappé un bel écart de la vérité. Paris eſt la ville où l'avidité des Bibliopoles fait ordinairement *billonner* une énorme quantité d'ouvrages littéraires, & il faut avoir une excellente touche d'eſprit, pour bien diſcerner cette fauſſe monnoie, & pour ne jamais s'en ſervir.

La diſtinction d'Agelle entre les Annales & l'Hiſtoire a été adoptée, & nous a été tranſmiſe par un excellent Commentateur de Virgile: c'eſt Servius ſur le 373e. *v.* du 1er. livre de l'Enéide.

Ce n'eſt pas aſſez. Voici une autre acception Latine paſſée auſſi dans notre langue, que notre déclamateur n'entend pas mieux.

Simple abréviateur de l'ancien Bouche dans le fil de ſa narration, il nous diſſimule la marche qu'il emprunte, & pour excuſer cette diſſimulation, il s'applique [p. 8 des obſ. qui ſont à la tête du 1er. de ſes deux in-4°.] l'épithete *de Plagiaire.*

Mais y penſe-t-il? Comment oſe-t-il s'introduire, dans la république des lettres, ſous un nom ſi odieux?

Il eſt vrai, qu'il en fait l'aveu [idid.]; mais cet aveu nous prouve encore, qu'il n'a, ſur ce mot, qu'une idée fauſſe, & qu'il ne ſçait pas, que l'aveu détruit le Plagiat.

Ce mot avoit chez les mêmes Romains deux ſignifications, l'une *propre*, & l'autre *figurée*. On voit ce qu'ils

qu'il avoit obtenu des lettres de confirmation de Nobleſſe en 1668, quoique chacun ſçache la maniere dont on obtient ces lettres & leur véritable

---

penſoient ſur l'une, dans le 48e. livre du Digeſte (tit. XV. *De lege Fabiâ de Plagiariis*, tom. 1, *Corp. Jur. Civ.*, Paris, 1628, in-fol., col. 1814, 1815), que nous trouvons cité fautivement dans le *Diſſert. Philoſ. de Plagio litt.*, par M. Jacq. Thomaſins, (*Suobaci*, 1692, in-4°, P. 13) & dans le *N. Theſ. Ling. Lat.* de J. M. Geſner, [tom. 3, col. 906]

Nous apprenons dans Martial, qui a été le premier [Epigr. 53, lib. 1°.] à ajouter à la ſignification *propre* de ce mot un ſens *métaphorique*, ce qu'on entendit enſuite après lui à Rome par le mot *Plagiaire*, dans ſon acception *figurée*.

Le Plagiaire de cette eſpece étoit une ombre d'Auteur, qui, par un vol étrange, qu'il avoit l'étourderie de croire devoir reſter perpétuellement clandeſtin, s'approprioit à lui-même la gloire d'un travail qui ne lui avoit coûté que l'audace coupable de s'en emparer.

Mais tout homme qui avouoit de bonne foi tenir de ceux qui l'avoient précédé dans la carriere des lettres, les productions particulieres qu'il y apportoit lui-même, étoit déchargé d'une accuſation auſſi ignominieuſe.

Cette accuſation expoſoit autrefois dans notre Province les Plagiaires à des peines auſſi rigoureuſes, qu'infamantes.

Fabre d'Uſez, un de nos prétendus anciens Troubadours, dont Jean de Noſtradamus parle, dans ſa vie d'Albertet de Siſteron, [n°. 50] ayant eu la coupable & honteuſe démangeaiſon de ſe dire Auteur des pieces de cet Albertet, que Pierre de Valiére lui avoit vendues, fut fuſtigé en pleine place, ſelon les loix criminelles qui s'obſervoient alors en pareil cas.

Combien de prétendus Auteurs, n'y auroit-il pas à fuſtiger de nos jours, dans notre Province, ſi cette loi de

valeur. Mais pourquoi exténue-t-il enſuite, à l'autre page que j'ai citée, le crédit & le pouvoir de cet Auteur? Eſt-ce qu'un Noble qui obtient des

---

nos ancêtres n'y étoit pas malheureuſement tombée en déſuetude?

Il eſt vrai que ce Déclamateur, nonobſtant ſon aveu, ſera toujours regardé comme un vrai Plagiaire, parce que, s'il ne nous cache pas entiérement ſon vol, il le pallie néanmoins en ne nous renvoyant preſque jamais aux pages de l'original qu'il abrege.

Qu'il apprenne que ce n'eſt pas dans la langue des *Boulanger* & des *Ex-Prêtre Thomas*, qu'il trouvera toutes les acceptions techniques qui doivent tomber ſous ſa plume.

La quatrieme, de ne jamais citer à tort & à travers, les Auteurs différens de celui qu'il copie, & de n'employer leurs citations que lorſque ces mêmes Auteurs nous apprennent ce que nous ne ſçavions pas, ou qu'ils nous diſent d'une plus belle maniere ce que nous ſçavions déja.

Le public n'a pas beſoin de citations vagues, dont la vérification qu'il veut en faire, lui dévore un tems infini, & qui ne ſervent qu'à étaler la vanité de celui qui les employe.

Peu lui importe d'obtenir de la plume d'un tel Ecrivain cette maxime de l'Empereur Marc-Antonin..... *Nova res, novum juris remedium deſiderat.....* (p. 211 de ſa derniere brochure ,in-8°.) dès qu'elle n'en apporte aucun garant.

Que ceux qui auroient envie de verifier ce texte dans l'Auteur principal, qui étoit dans l'obligation indiſpenſable de nous le rapporter, ne prennent pas la peine de recourir à Jules Capitolin, qui a écrit la vie de cet Empereur. Au lieu de ce texte, ils y trouveront celui-ci qui lui eſt preſque entiérement contraire..... *Jus autem magis vetus reſtituit, quàm novum fecit.....* [ch. XI.]

Peu lui importe encore d'être renvoyé à *Boulanger*,

lettres de confirmation, n'a pas ordinairement, par les diverſes branches qui ſortent de ſa famille, & dont quelques-unes ont conſervé une élévation que la ſienne a perdue, plus de crédit que le fils d'un ſimple Procureur, ſur-tout lorſqu'il ſe rend illuſtre par quelque grande entrepriſe littéraire?

Je pourrois vous indiquer bien d'autres contradictions; mais obſervez auſſi tout ce que j'ai à vous dire encore, & ne perdez pas de vue com-

---

(p. 231 du même ouvrage,) & à l'Auteur de l'Hiſtoire philoſophique & politique, &c. (p. 233, *ibid.*) dont il cite l'un ſans aucune indication d'ouvrage, & l'autre ſans aucun renſeignement ſur ſon édition.

Eſt-il dans le cas d'apprendre du premier, que les *obligations des Citoyens conſiſtent à unir toutes leurs forces, pour en conſtituer la puiſſance générale qui doit à ſon tour être employée à les protéger & à les conſerver*?

Eſt-il encore dans la néceſſité de ſçavoir du ſecond, que *la défenſe, que le Chef d'une ſociété politique doit au peuple qui l'a élu, fait le bien public, & que ce bien eſt un thréſor commun, dans lequel chaque Citoyen doit dépoſer ſes tributs, ſes ſervices, & ſes talens*?

Ces maximes datent du berceau des ſociétés politiques, elles ont influé dans leur origine, elles ſont gravées dans les cœurs des Sujets de race en race, elles ont été mille fois répétées avec plus d'élévation, plus de grandeur, plus de majeſté, plus de conciſion, & plus d'énergie qu'elles ne le ſont ici.

Mais c'eſt la ſeule démangeaiſon qu'on a, de jetter dans ſes ouvrages un faux éclat, qui fait recourir à de pareils Auteurs qui ne deſcendront dans la derniere poſtérité, qu'avec l'exécration de tous les ſiecles.

bien ma Lettre s'eſt déja allongée juſqu'au point où jen ſuis.

I I°.

Claſſifications erronnées.

Peut-on placer le Pſeautier de Mayence, qui eſt un Livre liturgique, à la ſuite des Bibles latines imprimées, ainſi qu'on le voit deux fois, dans ſa Bibliotheque ſacrée, tom. 1, p. 274, col. 1 ?

Agir ainſi, c'eſt ignorer abſolument ce qu'on écrit, n'avoir jamais vu le Livre dont on parle, ou n'avoir jamais ſçu s'en former une idée, d'après ce qu'on en a entendu dire.

Qu'un Libraire ignorant, & ſans aucune intelligence, faſſe de pareilles fautes, cela lui eſt permis ; mais qu'un ſçavant Bibliothécaire mette au rang des Livres ſacrés traduits en latin, un Livre de Chœur, qui ne doit trouver place que parmi les Ouvrages liturgiques, c'eſt une erreur de claſſification qui eſt, ſelon l'expreſſion dont je me ſuis déja ſervi, impardonnable.

Il n'y a qu'à voir comment Mr. de Boze parle de ce Livre. *C'eſt un recueil*, dit-il, *de Pſeaumes & de Prieres à l'uſage des Egliſes d'Allemagne* (voyez p. 254 du XIVe. tom. in-4°. de l'Hiſtoire de l'Académie des Inſcriptions.

L'Auteur de la Bibliographie le détaille encore mieux que Mr. de Boze, tom. 1, p. 70 ; mais nonobſtant ſon détail, il fait la même faute que le Pere le-Long : c'eſt apparemment à cauſe qu'il

Je vous avoue, Monſieur le Comte, qu'une pareille méthode ſent trop le fatras, & rend l'étude & les vérifications trop embarraſſantes.

I V°.

Dates hazardées.

Veut-il nous donner l'âge auquel floriſſoit l'Auteur du *Mametractus ?* Il nous dit (p. 845, col. 2, tom. 2 de ſa Bibliotheque ſacrée), que cet Auteur floriſſoit en 1300. Il ſuit aveuglément l'opinion de Wading. Mais ne devoit-il pas faire attention que Sixte de Siene, Poſſevin, Caſimir Oudin, & J. A. Fabricius ont rapproché de nous ſon âge juſqu'en 1450 ?

Fabricius a même ajouté, que le Livre de cet Auteur, que je viens de citer, n'a été publié qu'en 1466. Voyez Wading *de Script. Ord. Min*, pag. 247, & les autres Auteurs cités dans le *Biblioth. Lat. Med. Æt.* de J. A. Fabricius, tom. 5, in-4°., p. 11, col. 1, & p. 22, col. 2.

Il me paroît que, dans ce choc d'opinions, le Pere le-Long auroit dû motiver celle qu'il a ſuivie, & obſerver que celle qui eſt contraire à celle de Wading, ne peut être vraie pour deux raiſons.

La premiere, en ce qu'il exiſte dans la Bibliotheque de Nuremberg, un manuſcrit du *Mametractus*, copié en 1431 par Jean Glas, Notaire d'une Vil e d'Allemagne (voyez le *Bibliotheca antiqua Vindobonenſis Civica*, in-4°., MDCCL (p. 34 & 35).

L'autre, en ce qu'il eſt parlé de ce même Livre dans celui des Conformités de S. François, qui a été approuvé en 1399, ſelon le même. Wading

ci-deſſus, p. 48, col. 2, par un Chapitre général de l'Ordre des Franciſcains.

L'endroit du Livre des Conformités, où il eſt queſtion du *Mametractus*, eſt au fol. *verſo* 123, col. 1, de l'édition de 1510, Milan, in-fol., qui eſt la plus rare de toutes, & qui vaut ordinairement cent piſtoles. C'eſt ainſi qu'on y lit cet endroit..... *Locus de Regio, de quo fuit frater qui fecit Librum qui dicitur Memotrectus.*

V°.

Défaut de jugement.

Il nous raconte, d'après J. A. Fabricius, qu'il copie mot à mot, ſans nous en rapporter le tome & la page, & en le citant trop vaguement, que quelques exemplaires de la Bible de Mayence de 1462 furent vendus comme Mſſ. à Paris par Jean Fuſt & par Pierre Schoyffer, qu'il appelle mal-à-propos *Schoefer.*

Il obſerve, d'après le même Fabricius, (tom. 3, p. 198, liv. IV, chap. V, n. XVIII, not. **) que Serarius (Jéſuite) & Chevillier nous apprennent la même anecdote, l'un dans ſon *Rerum Moguntinarum*, lib. 1°., & l'autre dans ſon origine de l'Imprimerie de Paris, p. 1, ch. 1. (citation inexacte, comme je le dirai plus bas.)

Cette vente fit, ſelon lui & ſes Auteurs qu'il cite, accuſer de magie ces deux Imprimeurs; mais il ne dit pas, comme le malin Voltaire, & le frénétique Linguet, que le Parlement de Paris

donna dans cette fable; il ajoute au contraire, pour le juſtifier contre une imputation auſſi inſenſée & auſſi injuſte, qu'il déchargea d'une accuſation auſſi odieuſe ces deux Imprimeurs querellés mal-à-propos.

On ne peut qu'admirer en cela ſon jugement & ſa probité. Son jugement eſt même motivé, en ce qu'on lit, dit-il, dans la ſouſcription des exemplaires de cette Bible, qu'ils ont été imprimés en 1462. Avant de manifeſter ſon défaut de jugement, obſervons en paſſant une très-grande infidélité dont il ſe rend coupable.

Il nous rapporte deux ſortes d'exemplaires de cette Bible avec ſouſcription différente. Il eſt très-certain que dans la ſouſcription de ceux de la premiere eſpece qu'il nous cite, on ne remarque pas que cette Bible a été *imprimée*, mais ſeulement *finie*, *achevée*, *& totalement terminée* en 1462. V. p. 250, tom. 1, col. 2.

Paſſons maintenant à ſon défaut de jugement.

Après avoir expoſé tout ce que je viens de dire, il ajoute que cette fable ne prit peut-être naiſſance qu'à cauſe qu'il parut des exemplaires de ce même monument typographique, ſans aucune ſouſcription quelconque..... *Fortè hæc dicta ſunt de codicibus quibuſdam in quibus hæc ſuperior ſaltem clauſula deſiderabatur.....*

Sera-t-il diſculpé de ce dont je l'accuſe, par un pareil *peut-être?* Un Ecrivain judicieux auroit-il eu recours à une pareille expreſſion, & n'auroit-il pas découvert des moyens ſupérieurs & triomphans pour détruire totalement cette fable?

Convertiſſons ſon *peut-être* en vérité, & examinons ſi le *déficit* de ſouſcription dans ces ſortes d'exemplaires auroit pu produire ce prétendu ſoupçon de magie, & faire prendre ces imprimés, pour des Manuſcrits.

N'y avoit-il pas déja douze ans que l'Imprimerie en characteres de fonte, paſſoit pour avoir été inventée par l'Orphevre Pierre Schoyffer à Mayence en Allemagne? L'Abbé Tritheme ne nous donne-t-il pas cette époque préciſe dans ſa Chronique du Monaſtere d'Hirſauge, dont le ſecond tome a été imprimé *in-fol.* en 1690, aux frais de ce Monaſtere, ainſi que nous le voyons dans le tom. 4, du B. L. M. Æt. de J. A. Fabricius, in-4°., p. 156, col. 2, & dans l'origine de l'Imprimerie de Paris par Chevillier, p. 3. (troiſieme alinéa.)

Ne voyons-nous pas auſſi dans la ſouſcription qui eſt à la fin de la premiere partie des Chroniques abrégées du même Abbé, imprimées à Mayence en 1515, par Jean Schoyffer, fils de Pierre, que ſon pere & ſon aïeul maternel commencerent à imprimer en characteres de fonte en 1452? (tom. 14, in-4°., Hiſt. de l'Acad. des Belles-Lettres, p. 239.)

N'avons-nous pas des livres imprimés avec date en l'année 1457, témoin la premiere édition du Pſeautier de Mayence, que le Pere le-Long rapporte lui-même, ainſi que nous l'avons vu ci-deſſus?

Ne connoiſſons-nous pas également deux opuſcules ſortis de la preſſe des premiers Imprimeurs de cette même Ville, ſans date, mais avec leurs

écuſſons imprimés en rouge, que mon Maître regarde comme l'eſſai, que ces mêmes Imprimeurs firent de la nouvelle fonte des caracteres qu'ils tirerent de leurs matrices, pour exécuter en 1459 leur belle édition du *Rationale Durandi*, *in-fol.*, dont il exiſte des exemplaires ſur Velin, qui ſe vendent très-cher (1).

Ces deux Opuſcules ſont ſortis de la preſſe, ſous le nom de S. Auguſtin; mais c'eſt par erreur de ces deux premiers Imprimeurs. L'un a pour titre: *liber beati Auguſtini de vita Xpiana*, & eſt en tout de dix-ſept feuillets; l'autre eſt intitulé: *liber beati Auguſtini de vere vite ɔgnicoe*, & ſa totalité de trente-quatre feuillets. Leur format eſt in-4°., ils n'ont ni titre ſur feuillet ſéparé, ni chiffres au haut des pages, ni ſignatures, ni réclames, ni regiſtre des cahiers. Le Bibliopole de Bure en fait mention; il parle du premier (tom., p. 174, n. 476;) & du ſecond, (p. 176, n. 481;) mais il n'en attribue l'impreſſion qu'à Pierre Schoyffer, parce qu'il ne les date, (eu égard à ſa grande perſpicacité) que d'environ 1470, quoique Jean Fuſt vécût encore à cette époque. Il a de plus l'inattention de ne pas les décrire, & il ſe trompe même dans la petite indication bibliographique qu'il nous donne ſur le ſecond.

---

(1) Celui du Duc de la Valliére, que mon Maître avoit eu à la vente de Gaignat pour 1050 liv. (tom. 1 de ſon Cat. p. 47, n. 160,) fut acheté, après ſon décès, au prix de 2700 liv. pour la bibliotheque Impériale.

Ce volume, dit-il, *commence par deux feuillets, dont le premier eſt blanc au* recto. *Ils contiennent neuf vers à la louange de S. Auguſtin, & la table des Chapitres. Le texte ſuit.*

Voilà un habile Deſcripteur! Cette Souris du petit pays plat & borné de *Bibliopolie* ne prévoyoit donc pas que mon Maître, ſemblable à un fin Chat, le ſurveilloit dans toutes ſes mépriſes, & dans toutes ſes omiſſions. Pourquoi, nous dit-il que le texte ſuit les deux premiers feuillets détachés dont il nous parle? N'y a-t-il pas, entre eux & le texte, un prologue qui remplit le *recto* & le *verſo* du troiſieme feuillet? Le texte commence-t-il avant le *recto* en entier du quatrieme?

Comme ſa grande doctrine ne lui permet pas de s'élever au deſſus de celle des premiers Inventeurs de l'Imprimerie, il attribue, d'après eux, le premier de ces traités à St. Auguſtin, & comme il eſt dénué de toute eſpece d'étude & de critique, & qu'il eſt enrichi en revanche de beaucoup d'autres qualités qui le rendent fameux, il ignore que Luc Holſtein a reſtitué, ſur la foi de Gennade & d'un ancien Manuſcrit, ce même traité à Faſtidius, originaire de la grande Bretagne, & élevé à la dignité Epiſcopale dans cette Iſle (1).

---

(1) Le Pere Pagi, dans ſa critique contre Baronius, ſous l'an 429, (n. 29,) trouve du Pélagianiſme dans ce traité. J. A. Fabricius qui le copie, penſe comme lui; mais il y a apparence que ni l'un ni l'autre ne l'ont lu attentivement, & qu'ils ont eu trop de confiance à ce

Mon Maître, regardant avec très-juſte raiſon (1), ces deux Opuſcules imprimés avec les caracteres du *Rationale Durandi*, comme un eſſai entrepris avant l'exécution de ce livre, leur date doit être de 1458, ou tout au plus tard de l'an 1459.

En 1460, ne trouvons-nous pas le *Catholicon* exécuté *in-folio* mag. (2) en la même Ville par les mêmes Artiſtes, & avec les mêmes caracteres, dont je viens de parler ?

Ne ſçait-on pas auſſi que Nicolas Jenſon (3),

---

que Tillemont en dit. (P. 17, tom. 15, in-4°. de ſes Mémoires Eccléſiaſtiques.)

On ſçait que cet Auteur ne liſoit les livres des Ecrivains Eccléſiaſtiques du ſiecle de St. Auguſtin, ou des tems qui lui ſont poſtérieurs, qu'avec un microſcope un peu trop antipelagien.

Dupin eſt plus modéré. Il ſe borne à dire que ce livre de Faſtidius paroît ſeulement favoriſer en quelques endroits les ſentimens de Pelage. (p. 501 de la ſeconde partie de ſon 5me. ſiecle, M. DCC. II. in-8°.) Il y a d'autres Auteurs plus indulgens qui n'en jugent pas de même:

(1) Schwartz, qui fait mention de la même édition du ſecond de ces Opuſcules, a la même idée que mon Maître ſur l'année de ſon impreſſion. (V. p. 21, part. 2, de ſon *Document. de origine Typographiæ.*)

(2) Il exiſte des exemplaires de ce livre tirés ſur velin: Celui du Duc de la Valliére a été payé à ſa vente 2001. (appert des prix de ſon Cat. n. 2199.) Cet exemplaire ne lui avoit coûté que 600 liv. à la vente de Gaignat, à laquelle mon Maître aſſiſtoit tous les jours pour ſon intérêt: (V. le Cat. de Gaignat, tom. 1, p. 371, n. 1407.)

[3] L'Abbé de Guaſco, qui eſt ordinairement aſſez

Graveur des monnoies de Charles VII à Tours, fut envoyé vers l'an 1458 par ce Roi à Mayence, ſur le bruit qu'il y avoit en Europe, touchant la

---

inexact, ne s'eſt pas démenti ſur cette même anecdote, (tom. 1, p. 28 de ſes aſſertions,)..... *une note marginale*, dit-il, *qu'on trouve ſur les monnoies de France, à côté de celles de ce Monarque*, (Charles VII,) *porte qu'ayant ſçu qu'il y avoit à Mayence, &c.*

Qu'entend cet Abbé par les monnoies de France? Eſt-ce un Manuſcrit, ou un imprimé? C'eſt ce que ſa plume trop précipitée ne nous dit pas.

Mais voici une belle enfilade d'erreurs ſur Nicolas Jenſon.

1°. Le Pere D. Secondo Lancelloti, dans ſon *Hoggidi*, &c. (tom. 2, in-8°., p. 145,) connoît ſi merveilleuſement ſon nom propre, qu'il le transforme en celui de Gerſon.

2°. Pierre Scriverius le fait Allemand, tandis que tout le monde ſçait qu'il étoit François. (p. 313, du tom. 1, in-8°. du Monum. Typ. de J. Chriſt. Wolfius.)

Je ne rapporte pas ici les différentes ſouſcriptions des livres que cet Imprimeur a mis au jour depuis 1470, juſqu'au tems qu'il a ceſſé d'imprimer, dans leſquelles il fait mention de la Nation Françoiſe de laquelle il étoit ſorti.

Quel tems reſta-t-il à Mayence? Il y a apparence qu'il n'en revint pour ſe tranſplanter à Veniſe, qu'en l'année 1470, juſques aſſez qu'il y eût acquis la grande perfection à laquelle il porta l'Art de l'Imprimerie, & qui l'engagea à ſe qualifier *le Prince des Imprimeurs*. C'eſt ce qu'il fit principalement dans la ſouſcription qu'il mit en 1478, à la fin d'un livre *in-fol.* qu'il imprima alors, & dont on trouve un exemplaire dans le 1er. tom. du Cat. de Gaignat, p. 51, n. 174.

3°. Melchior Adam nous dit qu'il a imprimé en France, cela eſt très-faux. (p. 2, *Vitæ Typogr. prim. in limine libri* cui titulus..... *Vitæ Germanorum Philoſophorum Haidelbergæ*, 1615, in-8°.)

nouveauté de la découverte faite depuis quelques années en cette Ville? (tom. XIV de l'Hiſt. de l'Acad. des Inſcript., p. 237, in-4°.)

Or tant d'impreſſions exécutées en cette Ville avec date, & l'envoi que Charles VII y avoit fait d'un des Graveurs de ſes monnoies, pour apprendre ce nouvel Art, permettoient-ils que l'on prît à Paris pour Manuſcrit les exemplaires imprimés

---

4°. D. Mabillon, qui étoit plus verſé dans les livres d'Egliſe, & dans les vies des Saints Moines de ſon Ordre, que dans l'Hiſtoire littéraire de la Typographie oſe nous dire très-imprudemment que Jenſon s'établi' d'abord à Rome, & qu'il y perfectionna un Art que Pannartz & Suveynheym n'y avoient qu'ébauché (Muſ. Ital., p. 65, tom. 1, in-8°.)

On peut ranger cette aſſertion au rang des fables *Mabilloniques.*

5°. Je ne ferai pas mention ici des erreurs que Schoepflin, [p. 34 de ſon Vindic. Typ. in-4°.] Maittaire, [tom. 1 de ſes Annales, p. 36, 40, & tom. 1 de ſon Suppl., p. 6,] & une infinité d'autres nous ont débitées ſur le commencement de ſon Imprimerie à Veniſe; j'obſerverai ſeulement que celui auquel on ceſſe de voir de ſes impreſſions, nous eſt expoſé avec une contradiction incroyable dans les Annales de Maittaire. Il nous fait voir à Veniſe cet Imprimeur juſqu'en 1482, [p. 147 & 237 de ſon Suppl.] enſuite il nous le montre en cette même Ville, depuis 1461, juſqu'en 1470 ſeulement. [256] Tant il eſt vrai que les Faiſeurs de livres ſuccombent ordinairement ſous le poids lourd du trop de matériaux dont ils ſe chargent, & qu'ils manquent preſque tous au précepte qu'Horace nous donne en ces mots.

Sumite materiam veſtris, qui ſcribitis, æquam
Viribus: & verſate diu, quid ferre recuſent,
Quid valeant humeri. Hor. Art. Poët. 38, 40.

de cette Bible qu'on y avoit envoyés, quand même ils n'auroient porté aucune ſouſcription?

Cette nouvelle découverte n'excitoit-elle pas à la défiance; & n'y avoit-il dans Paris aucun Deſſinateur, aucun Peintre, qui, pour vérifier la fraude contre laquelle on y auroit eu quelque ſoupçon, pût inſpirer le biais de dreſſer ſur un des exemplaires de cette Bible, qu'on y avoit achetés, un Alphabeth de Calques, & de repaſſer enſuite ſur le reſte des autres exemplaires ce même Alphabeth, afin de découvrir ſi les types des uns & des autres n'étoient pas identiques, & ſi le *déficit* de ſouſcription qui auroit pu ſe trouver à la fin de quelques-uns d'entre eux, n'étoit pas frauduleux *?*

Le Pere le-Long ne devoit-il pas ſe faire ces objections, au lieu de paroître ſouſcrire à cette fable par ſon *peut-être* ?

On ne trouve en lui aucun jugement là-deſſus. Il ne préſente au contraire dans ſa perſonne, qu'un homme écraſé ſous le faix des matériaux dont il a ſurchargé ſes épaules, & avec lequel il veut gravir contre les hauteurs les plus eſcarpées de l'érudition. Ce n'eſt qu'en rapprochant tous les faits les uns des autres, qu'on en fait jaillir ces flammes de lumiere qui font éclater le génie de la critique.

Mais paroît-il plus judicieux dans le nouvel article que je vais vous retracer? Il s'agit des Bibles latines imprimées ſans date, en charactere de *Miſſel*, c'eſt-à-dire, en charactere *Lombard* ou vrai *Gothique*, qu'on appelle autrement lettre de *for-*

me (1); ou bien de quelques-unes qui ſont exécutées en *groſſe lettre de ſomme*, telle que celle

(1) L'Auteur de la Bibliographie paroît fort *ſçavant* dans la connoiſſance de cette ſorte de lettre: il dit qu'elle eſt d'un gothique ſingulier taillé quarrément, & comme à facettes. (p. 34, tom. 1.)

Le voilà donc comme ſtupéfié vis-à-vis d'un charactere qui eſt connu depuis plus de dix ſiecles ſous ſon véritable nom, & dont il exiſte divers calques inſérés dans différens ouvrages univerſellement répandus. Auſſi Fournier le releve magnifiquement là-deſſus, & le fait deſcendre dans le plus grand mépris, (p. 4 de ſa lettre à Freron, in-8°., ſans date;) mais ſi l'Auteur de la Bibliographie lui prête tant à rire, Fournier lui-même va nous faire rire à ſon tour.

Il n'y a rien de ſi extravagant que l'objection qu'il fait lui-même contre cette ſorte de charactere employé dans les impreſſions de certaines Bibles. Il dit que s'il étoit réellement tel qu'on le dit, ces Bibles formeroient chacune pour le moins 12 vol. *in-fol.*, au lieu de deux, qu'on leur donne ordinairement, comme ſi le charactere de ces Bibles avoit beſoin, pour porter le nom de charactere de *Miſſel*, d'en avoir la grandeur, & s'il ne lui ſuffiſoit pas ſimplement d'en avoir la forme. (V. ſa diſſertation de l'origine & des productions de l'Imprimerie primitive en taille de bois, avec une réfutation des préjugés plus ou moins accrédités ſur cet Art, Paris, &c. M. DCC. LIX. p. 199.)

Cet Artiſte n'avoit qu'une très-petite proviſion de doctrine; mais, en revanche, il avoit une morgue très-inſolente, & un ton trop tranchant; d'ailleurs eſt-ce bien lui qui a fait *les divers Traités hiſtoriques & critiques ſur l'origine & les progrès de l'Imprimerie*, qui portent ſon nom? Ne ſçait-on pas qu'il les tient d'un Médecin, auquel la porte de ſa maiſon étoit fort ouverte, ſans rien dire de plus?

dont il exiſte un volume ſéparé dans la Bibliotheque Mazzarine (1). Il dit, que comme il n'en a

(1) Ce volume eſt le ſecond de cette Bible qui eſt imprimée ſur deux col., dont celles qui ſont entieres ont 45 lignes, elle eſt ſans chiffres & ſignatures. Sa lettre eſt celle qu'on appelle de *ſomme*, mais elle eſt un peu plus oblongue & plus ſerrée que celle de la Bible imprimée à Mayence en 1472, *in-fol.*

L'Auteur de la Bibliographie en parle, mais très-inexactement, ſelon ſa louable coutume. (tom. 1, p. 39, 40.)

Méerman en fait également mention dans le plan de ſes origines typ. (p. 48 de la verſion franc. que l'Abbé Goujet en a donnée in-8°.) ; il la croit imprimée par Eggeſtein, Imprimeur de Strasbourg, & il la date de l'an 1468. Voilà un Hiſtorien de la Typographie ancienne très-hardi.

L'Abbé Sallier (tom. 14 de l'Hiſtoire de l'Acad. des Inſcript. p. 251, 252, in-4°.) & Fournier (p. 265, 210,) penſent au contraire qu'elle eſt ſortie des preſſes de Jean Fuſt. Ceci n'eſt pas hardieſſe, mais véritable extravagance.

Méerman (tom. 1 de ſon *Origine Typ.* p. 36, nota D. I.) prétend qu'elle eſt exécutée en charactere ſculpté. Il n'explique pas ſi ce charactere l'a été ſur bois ou ſur métal.

Fournier plus téméraire que lui, dit d'une maniere très-tranchante, qu'il eſt ſculpté ſur bois. (p. 210 de ſa Diſſert. ci-deſſus.)

Je réfuterai ces deux Auteurs, lorſque je publierai *les obſervations critiques de mon Maître ſur les diverſes Bibles latines qui ſont tant de bruit parmi les Annaliſtes de la Typographie.*

Méerman, (dans ſon plan ci-deſſus) & Fournier, (p. 211 de ſa diſſert. ci-deſſus) atteſtent auſſi que les col. de cette Bible ſont de 45 lignes. Mais Méerman ne le ſçait que par Fournier, & moi je le ſçais par moi-même,

trouvé aucune antérieure à la Bible de Mayence de 1462, il regarde toutes ces Bibles comme ſuppoſées..... *Cæterùm cùm nullam Typographicam*

---

parce que j'ai accompagné mon Maître en 1770 à la Bibliotheque Mazzarine, & que j'ai écrit ſous ſa dictée la deſcription qu'il y fit de cette partie de Bible.

Ce fut Naudé qui l'acheta pour cette Bibliotheque dont il avoit la garde. Il la regardoit, au rapport de l'Abbé Sallier, [p. 247 ci-deſſus] comme un des fruits de l'Imprimerie naiſſante. N'eſt-ce pas-là un habile *Archaiotypognoſte*? Naudé avoit de grandes connoiſſances en beaucoup d'autres genres, mais il n'entendoit rien à l'Hiſtoire des premiers ſiecles de l'Imprimerie, & le peu qu'il en ſçavoit étoit très-erroné.

Il y a eu autrefois un Bibliothécaire de Geneve, Ville dont divers Sçavans d'aujourd'hui ſont gravés ineffaçablement dans l'eſprit & dans le cœur de mon Maître qui s'eſt malheureuſement imaginé qu'il n'y a dans cette Bibliotheque d'autre Bible plus ancienne, que celle dont on y conſerve ce ſecond tome. [V. la nouvelle Bibliotheque Germanique in-8°., tom. 9, p. 109.] Il s'eſt trompé, je le réfuterai auſſi dans l'ouvrage que je viens d'annoncer ci-deſſus.

Il ne connoiſſoit donc pas l'autre Bible de cette Bibliotheque, qui eſt en 2 vol. *in-fol.* & en charactere de Miſſel; je la décrirai dans ce même ouvrage, & j'y renverrai au *Réveil-matin* de mon Maître contre les Auteurs de l'art de vérifier les dates, qui, dans leur édition de 1770, [p. 451, col. 1 & 2,] ont avancé ſur cette Bible la plus inſigne bétiſe; mais ils ont trouvé fort à propos, [p. 38, col. 1 & 2, tom. 2,] ſur les *gorges chaudes* que mon Maître en avoit faites à Paris, de la retrancher du même article de leur nouvelle édition où elle ſe trouvoit auparavant dans l'autre.

Il y a auſſi à la Bibliotheque du Roi une Bible en

publicationem Bibliorum invenire mihi contigerit, Moguntinâ anni 1462, *vetuſtiorem, reliquas omnes quæ illam præceſſiſſe haud magna veriſimilitudine dicuntur, ſive à non nullis leviùs allegantur, velut* ſpurias *habui*..... (p. X. de la préface de ſon *Bibliotheca ſacra.*) C'eſt ce qu'il répete, mais en termes différens à la p. 250 de ſon 1er. tome, col. 2. Peut-on raiſonner d'une maniere auſſi *injudicieuſe* ſur les premieres productions de l'Imprimerie naiſſante ?

Qu'il mette à l'écart les Bibles qui ont été exécutées en charactere de *ſomme*, ainſi que celles des Bibliotheques Royale & Mazzarine, j'y conſens; mais je ne lui permettrai jamais d'en faire autant de celles qui ſont imprimées en charactere de *Miſſel.*

---

2 vol. *in-fol.* imprimée pareillement ſur deux col. de 45 lignes chacune, ſans indication de Ville, d'Imprimeur & d'année. Son charactere eſt preſque celui de celle du vol. ſéparé de la Bibliotheque Mazzarine. Les Cordeliers de Moutiers, Capitale de Tarentaiſe, la vendirent pour un demi-écu de Sçavoye, valant 36 ſ. de France à un Curé d'Annecy qui la fit paſſer enſuite à l'Abbé Sallier. [Fournier ci-deſſus, p. 193, note.]

L'Auteur de la Bibliographie agiſſant toujours *en très-grand Connoiſſeur & en Ecrivain d'une plume très-réfléchie*, ne fait qu'une même édition de cette Bible du Roi, & de celle de ce vol. ſéparé de la Bibliotheque Mazzarine. [tom. 1, p. 39.] Il a très-grand tort, je les ai vérifiées encore moi-même l'une & l'autre, & toujours ſous les yeux de mon Maître. Elles different totalement. D'ailleurs l'Abbe Sallier, (p. 251, 252 ci-deſſus,) Fournier, (*ibid.* pag. 265, 210,) & Méerman, (ci-deſſus plan & origines) le diſent expreſſément.

On en compte au moins ſix ; 1°. celle de Schelhorn, 2°. celle des Bénédictins hors des murs de Mayence, 3°. celle des Chartreux hors des mêmes murs, 4°. celle de l'Académie de Jena dans la haute-Hongrie, 5°. celle de la Bibliotheque Mazzarine, 6°. enfin celle qui étoit dans le Cabinet de Gaignat, & qui eſt indiquée dans le tome 1 de ſon Catalogue. (p. 6, n°. 16.) (1).

Je décrierai toutes ces Bibles dans *les obſervations critiques de mon Maître ſur les diverſes Bibles latines, &c.* que j'ai annoncées ci-deſſus dans la note qui eſt ſur la page 87.

Que certains exemplaires de ces Bibles portent des dates fauſſes & fabriquées à la main, cela peut être ; mais toutes ces Bibles ne ſont pas pour cela ſuppoſées. Pourquoi donc le Pere le-Long les appelle-t-il toutes & ſans réſerve, *ſpurias* ? N'y en a-t-il aucune parmi elles qui ne ſoit poſtérieure à la Bible de Mayence de 1462 ? Le Pere le-Long le penſe-t-il bien ſérieuſement ? Que ferons-nous alors du célebre paſſage de l'Abbé Trithéme, tiré de la 2de. partie de ſon *Chronicon Hirſaugienſe*, & rapporté par Chevillier (p. 4 & 5 de ſon origine de l'Imp. de Paris) ? N'y liſons-nous pas que lors de l'invention des caractères de fonte par l'immortel Orfevre Schoyffer, connu auparavant

(1) Ce fut Girardot de Préfonds qui l'acheta en 1769, à ſa vente au prix de 2100 liv. Il s'en défit quelques années après avec une quantité d'autres livres du 15me. ſiecle, en faveur du Comte de Maccarthy, Irlandois d'origine, réſidant actuellement à Toulouſe.

ſous

ſous le nom d'*Opilio*, ſa Société en étoit à l'impreſſion de la 4me. feuille d'une Bible ſur planches gravées ſur bois, & qu'elle avoit dépenſé pour l'exécution de la 3me. la ſomme énorme de plus de 4000 florins du pays ? Eſt-il a préſumer que le génie de Schoyffer ayant comme tiré du Ciel ſa nouvelle invention de la frappe des matrices, dans leſquelles il devoit fondre tant de milliers de caracteres à un prix infiniment inférieur, cette même Société ſe ſoit déſiſtée de ſon entrepriſe, & qu'elle n'ait pas profité de la facilité que ce nouvel Art lui procuroit, pour imprimer tout de ſuite en caracteres de fonte le même Livre dont elle avoit déja commencé de vouloir gratifier le public ſur planches gravées ſur bois ?

L'invention de l'Imprimérie ne fut-elle pas perfectionnée en 1452 ? N'apprenons-nous pas de Jean Schoyffer, fils de Pierre, dans ſa ſouſcription ci-deſſus, p. 101, que ſon pere avoit entiérement perfectionné ſa nouvelle invention en cette même année ? Que ferons-nous alors des preſſes de cet Artiſte, depuis 1452 juſqu'en 1457, qui eſt l'époque du premier Livre imprimé avec date ? Peut-il y avoir une autorité plus préciſe que celle qu'on tire de cette ſouſcription..... *Anno autem M CCCC LII. perfecit, deduxitque eam (artem impreſſoriam) divinâ favente gratiâ in opus imprimendi* ?....

Que ceux qui n'ont pas cette édition des Chronique abrégées de Trithéme, liſent ce paſſage à la p. 239 & 240 du 14me. tome de l'Hiſt. de l'Acad. des Inſcript., in-4°.

Il s'enſuit donc qu'on ne peut raiſonnablement révoquer en doute l'impreſſion d'une Bible en charactere de *Miſſel*, ſortie des preſſes de Jean Fuſt & Pierre Schoyffer, entre les deux années que je viens d'indiquer.

Je conviens que toutes les Bibles qui ſont imprimées ſans date avec des characteres de la même eſpece, ne doivent pas être attribuées à ces deux Artiſtes ; mais leur refuſera-t-on l'impreſſion d'une d'entr'elles ?

Pour ſçavoir quelle eſt celle des ſix dont j'ai déja fait mention, qui eſt due à leurs preſſes, il n'y a qu'à bien obſerver la ponctuation, l'accentuation, les abréviations, les mêmes lettres fondues enſemble, la taille des characteres de leur Pſeautier de 1457, & les mêmes leçons, appliquer enſuite toutes ces mêmes obſervations ſur chacune de ces Bibles, & l'on ſera alors preſque sûr que celle avec laquelle ces obſervations auront le plus de conformité, ſera celle de ces mêmes Artiſtes. Cette Bible une fois découverte, il ne faudra plus alors faire tomber le ſoupçon de magie ſur un autre monument que ſur elle. Comme elle ſera du nombre des ſix dont j'ai déja parlé, qu'elle ſera par conſéquent en charactere de *Miſſel*, & ſans indication de Ville, d'Imprimeur & d'année, & que d'ailleurs nous ſçavons que les premiers inventeurs de la Typographie en firent d'abord un ſecret pendant quelques années, il y aura tout lieu de croire que c'eſt celle-là même qui fut vendue comme manuſcrite. C'eſt une vérité que mon Maître eſt le premier à bien diſcuter & à

bien établir, & que le Pere le-Long & ſes Conſorts en Bibliographie, n'ont pas ſçu découvrir. On peut même dire que tous les Hiſtoriens de la Typographie ancienne, ſans en excepter le Moine Mercier, loin de nous éclairer là-deſſus, ne nous étourdiſſent que par un vain *balbutiage*, & ne nous jettent que dans les ténebres les plus épaiſſes par leurs mauvais raiſonnemens, & par leurs contradictions.

Les nouveaux Editeurs de la Biblioth. Hiſt. de la France par le Pere le-Long & Tiraboſchi, ont l'honneur d'être les *primipiles* dans cette cohorte. Les premiers nous diſent, d'après Naudé, qu'il exiſte une Bible latine imprimée en 1450 par Jean Guttenberg (tom. 2., p. 199, col. 2, n°. 17335). Cette Bible, ſi elle exiſtoit, ſeroit néceſſairement en caracteres de fonte, puiſque Trithême nous apprend ci-deſſus (Chr. Hirſ.) P. 112, qu'il n'y a eu que les trois premieres feuilles de ce Livre imprimées avec des types taillés dans le bois : or vous venez de devoir, Monſieur le Comte, que cela eſt abſolument impoſſible pour deux raiſons. L'une, parce que ce n'eſt pas à Jean Guttenberg que nous devons l'Imprimerie en caracteres de pareille matiere; & l'autre, parce que cet Art, ſi utile à la propagation des connoiſſances humaines, ne fut porté à ſon entiere perfection qu'en 1452.

Le ſecond (dans ſon Stor. let. d'Ital., tom. 6, p. 121, in-4°., liv. 1, ch. 4, §. 26), eſt non ſeulement dans la même idée, mais encore il a la ſotte témérité de nous aſſurer qu'il exiſte trois

exemplaires de cette Bible, l'un à Berlin, l'autre chez les Bénédictins hors des murs de Mayence, & l'autre dans la Bibliotheque Mazzarine.

Ce n'eſt pas tout : voici, Monſieur le Comte, une autre preuve de l'*injudicioſité* du Pere le-Long ; c'eſt l'époque en laquelle il fixe l'établiſſement de l'Imprimerie à Paris (p. 251, col. 1, tom. 1, de ſon *Biblioth. ſac.*).

Il y fait mention d'une Bible imprimée en cette Ville en 1464, par les trois Artiſtes qui ont été les premiers à y faire rouler leurs preſſes. Il ne s'apperçoit pas que la ſouſcription qu'il en rapporte, eſt néceſſairement falſifiée, & que ſi elle ne l'étoit pas, il faudroit brûler tous les monumens typographiques, qui nous atteſtent que l'Art de l'Imprimerie ne s'eſt introduit dans cette Capitale de la France qu'en 1470, & nommément Chevillier qu'il cite ſi ſouvent, & preſque toujours ſans juſteſſe ou avec erreur.

On lit ainſi les trois Vers qui ſont à la fin de la prétendue édition de cette Bible :

Jam ſemi undecimus luſtrum Francos Ludovicus
Rexerat ! Ulricus Martinus, itemque Michaël
Orti Teutonia, hanc mihi compoſuere figuram.

Comment eſt-ce qu'un homme qui a tant ſoi peu de judiciaire, n'a pas découvert que le pre mier de ces trois Vers ne préſente qu'une fripon nerie bibliopolique ? Ce qui devoit, conjoinctement avec tout ce que je viens de dire ſur l'époque cer taine & irrévocable de l'établiſſement de l'Impri merie en cette Ville, lui faire découvrir cette frip-

ponnerie, c'eſt qu'en nous redonnant la même Bible ſous l'année 1476 (p. 252, col. 1), il nous rapporte ces trois Vers de la même maniere, excepté le premier, dans lequel, au lieu des mots *ſemi luſtrum*, on lit *tribus luſtris*.

Alors il devoit douter ſi les mêmes Imprimeurs avoient exécuté deux Bibles de la même façon & ſans aucun changement, dans le court intervalle de douze ans & demi, & de ce doute remonter aux monumens qui le contraignoient de ſe reſſerrer dans l'époque de 1470 pour la date de l'introduction de l'Imprimerie dans Paris.

Mais comment le jugement d'un Compilateur pourroit-il aller ſi loin, puiſqu'il ſe contredit dans les deux derniers endroits de ſon *Biblioth. ſac.* que je viens de citer? Il dit dans l'un que Louis XI fut couronné le XI Août de 1461, & dans l'autre, que ce fut le 15 du même mois. L'eſprit peut-il être éclairé, lorſque les yeux ne le ſont pas?

Ce fut Maittaire qui, dans le premier tome de ſes Annales typographiques, imprimé en 1719 (p. 41 & 60), & dans ſon ſuppl. de l'an 1733 (p. 8), introduiſit cette erreur dans la République des Lettres. Le Pere le-Long, qui ne mourut qu'environ deux ou trois ans après, regardant cet Auteur comme le Patriarche de cette ſorte d'Ouvrage, & par conſéquent comme un Ecrivain qui lui paroiſſoit preſque auſſi sûr que s'il étoit inſpiré, la copia très-aveuglément; & de ſes Livres elle eſt paſſée dans beaucoup d'autres, & nommément dans le Journal des Sçavans, en 1724 (in-4°., p. 734).

Vous ſçavez, M. le Comte, que ce Journal n'a jamais eu, & n'a encore que des Collaborateurs très-ignorans dans les matieres qui concernent l'Hiſtoire de la Typographie & de la *Bibliologie* anciennes. C'eſt encore à la honte du Gouvernement littéraire François, & principalement des Gardes de Sceaux (1), en préſence deſquels celui-ci

(1) Il y a très long-tems que le Gouvernement François ne devroit revêtir de la ſurintendance littéraire, que des perſonnes d'un vaſte génie, d'une érudition immenſe, d'une ſagacité des plus profondes, & d'une critique des plus courageuſes & des plus fermes.

Nous avions jadis en France des hommes de cette eſpece; mais la corruption de notre ſiecle, & le trop grand amour dont il eſt porté pour la frivolité, y interdit à la nature leur reproduction, & la France ne doit cette interdiction qu'au vice de ſes inſtitutions publiques & privées.

Au lieu de ces Hommes ſi célébres qui éclairoient autrefois non ſeulement notre Nation, mais qui ſervoient encore de flambeau à toute l'Europe, l'on ne voit aujourd'hui que de gens très-médiocres à la tête des lettres Françoiſes, & l'on a quelquefois le malheur de n'y rencontrer que des J.....

Il y a peu d'années qu'elles gémiſſoient ſous un homme pareil.

Le premier Ordre de l'Etat & les vrais Gens de lettres ne l'ont certainement pas regretté. Comme il avoit lâché la bride à la phrénéſie de la philoſophie moderne, il lui laiſſoit imprimer toutes ſes fureurs, & ce qui eſt au deſſus de toute croyance, c'eſt que cela ſe faiſoit avec approbation de Cenſeurs.

Diderot n'a-t-il pas oſé gliſſer dans ſon Eſſai ſur la vie de Seneque, (p. 311, dernier alinéa,) qu'il ne veut ni *Courtiers de la Philoſophie*, ni PRETRES ?

ſe rédige, que ces Collaborateurs ne ſont pas mieux choiſis. Mais comme l'intrigue fait ordinairement obtenir des places nationales à des Auteurs bas &

Comment dans un Gouvernement policé, laiſſe-t-on paſſer des abominations de cette eſpece ? N'eſt ce pas vouloir y introduire une anarchie effroyable ? Quand on admet un culte dans une Société, le Chef de la Magiſtrature doit-il, par une tolérance puniſſable, y être en contradiction avec les Tribunaux Souverains qui pourſuivent, & avec juſte raiſon, le glaive à la main, ceux qui dévouent leur tête, par leur ſacrilege témérité, à la vengeance des loix ?

N'y a-t-il pas près de 2000 ans que Ciceron a regardé ceux qui veulent renverſer le culte des Etats, comme des hommes coupables d'un crime capital ? (*de legibus lib.* 11, ci-deſſus, p. 78, 5me. alinéa.)

Je ne prétends pas enchaîner les Nations ſous les cultes qu'elles peuvent avoir adoptés, mais ce n'eſt que dans leurs Aſſemblées générales, qu'elles peuvent & doivent les réformer, ou les changer entiérement.

Aucun Auteur, aucune Académie n'ont droit juſqu'à la tenue de ces Aſſemblées, de déclamer ou de provoquer aucune déclamation par des prix ridicules & turbulens contre eux.

Je ne prétends pas non plus empêcher les écrits qui peuvent éclairer les Gouvernemens là-deſſus ; mais ils ne doivent ſortir de la preſſe qu'en très-petit nombre, n'être diſtribués qu'à de grands & très-ſages penſeurs, & ne contenir ni ſarcaſmes, ni dériſions, ni perſonnalités, ni maximes impies contre la morale de toutes les Nations dont les dogmes fondamentaux ont une origine vraiment céleſte, & ſont gravés par le burin ineffaçable de la nature dans le cœur de tous les mortels, de quelque Société religieuſe qu'ils puiſſent être.

Ne voit-on pas cependant à la fin de cet Eſſai l'approbation d'un Cenſeur ſigné Coqueley de Chauſſepierre ?

faméliques, delà ce Journal n'eſt pas mieux exécuté dans cette partie.

Que cette erreur ſoit venue dans le Catalogue

Que penſer alors de la déclamation enragée de Diderot; & de cette approbation ? Le Cenſeur l'a certainement rayée ; mais quelque Commis infidele du Bureau de cet ex-Garde des Sceaux a permis ſous main, pour de l'argent, ou par lâche complaiſance, à l'Imprimeur de la reſtituer dans le Texte.

Ne faut-il pas penſer de même des deux endroits ſuivans qu'on lit dans une Préface dédiée au Roi, & faite pour le tromper dans la manutention du Culte François, dont Il eſt le premier Gardien ?

Cette Préface eſt à la tête du Manuel d'Epictete, imprimé à Paris chez Didot l'ainé, en 1782, en petit format.

Voici les deux endroits de cette Préface, ils ſont en vérité exécrables, pour ceux qui ſçavent creuſer, en liſant, les ſuites des idées peſtiférées, que l'épidémie philoſophique ne ceſſe d'exhaler.

Le premier porte, (p. 7) que la doctrine du ſuicide a été commune à toute l'Antiquité. Fut-il jamais erreur plus grande en Philoſophie morale, & en légiſlation civile ? A-t-on jamais pu pouſſer l'ignorance & l'effronterie à un ſi grand excès !

Les vrais Sages des Indes Orientales n'avoient-ils pas le ſuicide en abomination ? La Perſe, la Grece, & Rome même, avant qu'elle eût été infectée de la doctrine de différens Stoïciens qui s'y étoient introduits, n'avoient-elles pas établi des peines contre ce crime ?

Le ſecond concerne l'objection que Coſſutianus Capito faiſoit contre la Secte de Tubero & de Favonius... *ut Imperium evertant*, diſoit-il contr'eux, *libertatem preferunt. Si perverterint, libertatem ipſam aggredientur.* (Tacit. Ann., L. XVI, C. XXII.)

L'objection de Coſſutianus Capito, contre certains Phi-

Hiſtorico-critique de livres rares par Vogtius (in-8°. en latin, pag. 119, derniere édit.) je n'en ſuis aucunement étonné ; mais ce qui me cauſe une

---

loſophes de ſon tems, n'a-t-elle pas été confirmée par certains déteſtables Philoſophes de nos jours ?

Avant de grimper au haut du Miniſtere, ne prêchoient-ils pas fortement la liberté & la tolérance ? Quand une fois la tête a commencé de leur tourner, au ſommet de l'élevation, auquel ils étoient parvenus, n'ont-ils pas voulu imiter le *Jehova* de Moïſe qui, en gravant en ſa préſence ſur la pierre, au haut du Mont Sinaï, ſes Loix pour Iſraël, s'entoura de foudres & de tonnerres ? Toute la France n'a-t-elle pas été dans le plus grand étonnement de la commotion terrible où elle s'eſt trouvée au bruit déſaſtreux des canons, & au cliquetis effroyable des bayonnettes de ces nouveaux Philoſophes Légiſlateurs ?

La Prophétie de mon Maître ne s'eſt-elle pas alors accomplie ? N'avoit-il pas prédit le 5 Janvier de l'an 1771, [V. le porte-feuille Hebdom., où ſont conſignées ſes lettres Philoſophiques contre le ſyſtême de la nature, P. 9 & 10., in-8°.] que *les Académies, au lieu de favoriſer les écrits impies, devoient concourir à étouffer en France, une fermentation ſourde qui y préparoit une nouvelle race d'hommes, envieuſe des rênes littéraires & politiques, & faite pour embraſer tôt ou tard les Nations par le feu de ſon impiété, & pour les enſevelir ſous un monceau de cendres* ?

Sçait-on quelle eſt la note dans cette préface, qui eſt au deſſous de l'objection de Coſſutianus Capito ? Qu'on la liſe ! la voici.

Les Détracteurs des Philoſophes modernes diſent les mêmes choſes, que Coſſutianus Capito ; mais ne les diſent pas tout-à-fait ſi bien. P. 55.

Qui ſont ces Détracteurs, ſinon ceux qui reſpectent le culte national, & qui veulent mettre un frein à l'inſolente morgue philoſophico-moderne ?

ſurpriſe extrême, c'eſt de la trouver dans les lettres du ſçavant, & aſſez exact Apoſtolo-Zeno, (tom. 2, in-8°., p. 91.)

N'eſt-on-pas étrangement ſurpris de voir des perſonnes ſi ſages, ſi juſtes, ſi paiſibles, traitées auſſi odieuſement, dans un livre qui eſt muni de l'approbation d'un Cenſeur? Celui qui eſt ſigné ſous cette autre approbation ſe nomme Guyot ; il a porté jadis la ſymarre jéſuitique, il eſt aujourd'hui Prêtre Gyrovague.

Il faut donc raiſonner ſur ſon approbation, comme ſur la précédente.

Ce qui eſt plus qu'étonnant, & ce que les hommes d'une profonde doctrine ne pourront jamais croire, c'eſt que le dernier perſonnage, qui a été prépoſé à la république littéraire de notre Nation, ſe ſoit adreſſé pour fortifier, par de nouvelles preuves, ſon Coran pénal, & pour en polir le ſtyle, à deux Auteurs qui juſqu'ici n'ont pas donné de grandes marques de ſçavoir & d'art pour l'exécution de la tâche, dont ils étoient chargés l'un & l'autre.

Le premier eſt l'Auteur de Zoroaſtre, Confucius, & Mahomet. Il n'y a qu'à juger par la liſte des ouvrages cités, qu'il a miſe à la fin de ce livre, ſi cette tâche lui convenoit. Elle conviendroit à peine à des gens de 60 ans, qui ont blanchi dans les recherches.

On ne voit pas dans cette liſte une cinquantaine d'ouvrages très-importants, & dont les uns ſont *ad-hoc*, qui devoient y entrer. On n'y apperçoit pas même les traces des Brucker, des J. A. Fabricius, des Heurnius, des Lambecius, des Morhof, & des Jean Henri Urſinus. Tant il eſt vrai, que mon Maître a eu raiſon de dire dans le *Proſpectus de ſon Eſſai ſur l'art de vérifier l'âge des Miniatures* » que ſans l'étude bibliographique, il eſt impoſſible, » qu'aucun Membre académique puiſſe donner un mémoire » complet ſur quelque matiere que ce ſoit. Tout homme, » qui écrit, doit avoir parcouru tous les livres, qui exiſ- » tent ſur le ſujet qu'il traite, s'il veut l'épuiſer, &

Je ne m'aviſerai pas de vous dire qu'elle ſera auſſi dans Orlandi, qui n'eſt que le copiſte de Maittaire; je ſuis sûr que ſi vous en vérifiez la page

---

» ne rien laiſſer à deſirer. L'Hiſtoire Bibliographique eſt » le ſeul dépôt, qui puiſſe lui offrir les livres, qui » doivent être l'objet de ſes recherches.

Ce n'eſt pas, parce que des Académies couronnent des ouvrages, qu'il faut juger de leur mérite, des recherches, & des découvertes qu'ils peuvent contenir. Mais ce qui doit fixer irrévocablement le jugement du Public, c'eſt celui du Tribunal littéraire des Aréopagites Coſmopolites, dont le nombre eſt très-rare ſur la ſurface du globe, que nous foulons ſous les pieds.

N'a-t-on pas vu un Mémoire ſur Vénus, contre lequel mon Maître a fait pluſieurs animadverſions critiques qui paroîtront dans ſon Réveil-matin, chargé en 1775 d'une groſſe botte de branches de lauriers académiques; quoiqu'on ait le même reproche à faire à ſon Auteur, par rapport à la liſte des livres qu'il cite, qu'à celui dont je viens de parler?

Il y a même dans ſa piece une interprétation ſi hazardée & ſi ridicule, qu'elle étoit alors abſolument excluſive de toute couronne *lauréale*. Eſt-ce bien en ne maniant que l'écorce de l'antiquité grecque, qu'on reçoit dans ſon eſprit toutes les idées lumineuſes, que cette même antiquité doit y faire entrer? Cette interpretation eſt celle du mot Πόλος, dont cet Athléte *laurêat* nous fait part, à la P. 69 de ſon Mémoire. Par une nouveauté inouie, & ſelon lui, par une ſagacité des plus merveilleuſes, il nous le donne comme le nom d'une eſpece de *Paramerde*, qui étoit deſtiné à garantir la tête des ſtatues érigées dans certains Temples, de la *matiere louable* des Oiſeaux.

Quand le Réveil-matin de mon Maître ſera ſorti de la preſſe, ſous laquelle il eſt encore retenu, on ſera pleinement égayé là-deſſus.

Ne faut-il donc pas avoir un étrange *prurit* d'oſtenta-

292, dans laquelle il eſt queſtion des trois Imprimeurs de cette Bible, vous ne manquerez pas de l'y trouver ; mais ce que je ne ſçaurois pardon-

---

tion de doctrine, pour faire ſçavoir à une des plus floriſſantes Nations de l'Europe, dont on adminiſtre en chef, la juſtice, qu'on a ordonné à une jeune Barbe académique, des recherches ſur les *loix pénales* de l'antiquité, afin de procéder, ſous la direction d'une plus grande colonne de lumieres, à la nouvelle introduction de celles qu'on ſe propoſe de faire adopter par la Nation, à la tête de laquelle on exerce une des plus grandes places miniſtérielles ?

La raiſon des Citoyens de tous les Empires de l'Europe, n'eſt-elle pas aſſez élaborée aujourd'hui, pour ſçavoir, que les hommes, en ſe réuniſſant en corps politiques, n'ont juré, & pu jurer contre eux, peines de mort & autres quelconques d'un genre inférieur, que lorſqu'ils ſeroient pleinement convaincus, par témoignages irréprochables & irréſiſtibles, en préſence de la ſociété entiere qu'ils auront outragée ; d'être tombés dans l'infraction qui mérite quelqu'une de ces peines ?

Où en ſeroient les hommes, ſi pour agir politiquement, il falloit qu'ils tinſſent dans la main le fil académique d'une antiquité, dont les uſages ne ſe ſont éclipſés que dans la nuit des tems, que parce qu'ils n'offroient plus aucune analogie avec l'eſprit, les mœurs, le caractere, & le goût du ſiecle dans lequel nous vivons ?

Ne faut-il pas encore avoir une cruelle envie de ne ſe montrer à l'univerſalité des membres de la grande Nation, dont on adminiſtre les loix, qu'avec une tête écraſée, & totalement ſans idées & ſans doctine ?

Qu'eſt-ce qu'une loi ? N'eſt-ce pas, ſelon cette même antiquité, à laquelle on veut recourir, le conſentement commun de tous les membres d'une ſociété préſidée par celui qui la gouverne, ſur un point impératif ou prohibitif de pratiques ſociales ? N'eſt-ce pas ainſi que les Grecs & les Romains, ces peuples Philoſophes de l'antiquité,

ner à l'impudent Auteur de la Bibliographie, c'eſt de nous dire, avec l'air le plus effronté, que le Pere le-Long a réfuté l'erreur dont je vous parle.

---

nous l'ont préſentée ? La définition, qu'ils en ont donnée, n'eſt-elle pas conſignée dans un des monuments des plus reſpectables qui ſoient deſcendus depuis eux juſqu'à nous ? *Lex eſt*, nous dit le Digeſte, *communis reipublicæ ſponſio.* (Liv. 1, tit. 3, §. 2.)

N'eſt-ce pas plutôt de la Nation, à laquelle on a l'honneur de préſider, que d'un Novice académique, qu'on doit emprunter les lumieres, quand on a quelque nouvelle loi à propoſer ?

D'ailleurs les Muſes, qui ſont ſi amies de la paix, arment-elles jamais du glaive & des bayonettes les grands Officiers de la Juſtice qui recourent de bonne foi à elles, lorſqu'ils ont à entreprendre des réformes legales ?

Mais encore un coup, un Chef de la Juſtice ne doit-il pas, s'il s'eſt donné une bonne inſtitution à lui-même dans ſon Cabinet, ſçavoir trouver dans une minute tous les livres qui lui ſont néceſſaires ſur quelque point que ce ſoit de ſa profeſſion, ſans être obligé de mandier des ſecours étrangers, quand même ils devroient être des plus illuſtres ?

N'avons-nous pas pluſieurs livres *ad hoc* ſur les peines & ſur les ſupplices de toutes les Nations anciennes ? Qui eſt-ce qui ne connoît pas celui que Jacques Dœpler fit imprimer en Allemand, ſur la fin du dernier ſiecle, in-4°., (tom. 1, 1693, tom. 2, 1697,) ſous ce titre latin..... *Theatrum pœnarum, ſuppliciorum & exequutionum criminalium* ?

Que ce livre ne ſoit pas commun dans Paris, dont l'horizon *Bibliognoſtique* eſt ſi étroit, ne peut-on pas y ſuppléer par l'indication très-ample de tant d'autres ouvrages ſur la même matiere, qu'on trouvera dans celle des Bibliotheques de Struve que j'ai déja citée à la 86me. page

Vous avez vu, Monſieur le Comte, les deux endroits que je vous en ai rapportés, prenez à préſent la peine de lire, à la pag. 51 du 1er. tome

---

de cet Ouvrage, & dans le *Bibliographia Antiquaria* de J. A. Fabricius, in-4°. Hamb., 1760.

Qu'on liſe le chap. 13 de la premiere de ces deux Bibliotheques, depuis ſa pag. 393, 415, & le chap. 15 de la ſeconde, depuis ſa pag. 733, 760, & on en retirera une moiſſon étonnante de livres relatifs à l'objet pour lequel on y aura eu recours.

Ce que j'ajoute ici eſt une nouvelle recommandation pour l'étude de l'Hiſtoire littéraire en France, où le peu d'application qu'on y a eu pour elle juſqu'à préſent, ne fait que des *Molécules Microſcopiques* de ceux qui veulent y occuper les plus grandes places.

Mais paſſons au poliſſeur de ſtyle de cet ex-Miniſtre. Le ſecondauquel il s'eſt adreſſé, eſt ce fameux Abbé, qui, quoique couvert du bouclier du Géometre d'Alembert, a été mis en poudre en 1773, dans un livre intitulé..... *Eloge à l'Allemande.* Si l'eſprit de parti régnoit moins en France en faveur des *Balayeurs* d'anti-chambre, & ſi les yeux y étoient moins rétifs aux rayons de lumiere que la ſaine critique leur offre, on y jugeroit beaucoup mieux des talens naturels de certains prétendus Auteurs, & on n'y ſeroit pas ſi facilement ébloui de ces pieces d'Arlequin qu'ils vont ramaſſer dans tous les ateliers de cette Ville, pour y couvrir leur nudité.

Des Atomes de la poudre en laquelle cet Abbé avoit été réduit, il ſe forma en 1775 un *très-grand Orateur*, qui juſtifia *l'Eloge à l'Allemande.* Cet Orateur s'élança par l'intrigue dans une Chaire environnée de tous les Prélats d'une très-brillante Egliſe, & il les émerveilla autant par ſon intrépidité, que par la *grande orthodoxie* de ſes propoſitions. Quoique l'Egliſe, qui eſt le Sanctuaire de la Religion, ſoit indéfectible comme elle, il ne craignit pas de prêcher en leur préſence, *que les mœurs des*

de la Bibliographie, l'aſſertion téméraire ment erronnée de ſon Auteur, & vous ne balancerez pas à prononcer qu'un livre qui contient des contre-

---

Prélats influent ſur la deſtinée de cette même Religion. Si cela eſt, que deviendra alors cette deſtinée ? Continuera-t-elle d'être indéfectible, & ne ſuivra-t-elle pas le changement des mœurs de ſes Miniſtres ? Tant il eſt vrai qu'un ſimple faiſeur de phraſes gauchit preſque toujours dans ſes idées !

Suivons le même Abbé de cette Chaire, juſqu'au fauteuil des 40. A peine y eſt-il arrivé, qu'il nous y édifie par une Capucinade ſi forte, qu'elle ne ſeroit pas même croyable, ſi elle ſortoit des lévres d'un Orateur né tout-à-coup, par miracle, d'une des reliques que les *Prêtriots* à chapeau rouge & en robe jaune, qui adorent le grand Lama, portent pendues à leur col.

Parmi les images que ſon Diſcours de réception fait paſſer ſucceſſivement ſous nos yeux, & qui ne ſont certainement pas toutes de ſa main, en voici une qu'on ne peut lui refuſer ſans vouloir le méconnoître. C'eſt celle qui concerne la mort prématurée du jeune fils de l'Académicien, dont il y fait l'éloge. Il nous peint ce nouveau né, auquel la mort impitoyable a permis à peine d'entr'ouvrir les portes de la vie, tout rayonnant de gloire dans le Ciel, & entouré de la lumiere éclatante que les Chœurs des *Ptérophores* (porteurs d'aîles,) *céleſtes*, qui ſont venus ſe ranger autour de lui, lancent ſur ſon berceau.

Cette image eſt vraiment académique, mais ce qui la rend encore plus originale, c'eſt qu'elle nous fait voir le pere infortuné de cet enfant, proſterné à ſes pieds pour l'invoquer.

Juſques-là l'Académie n'a pas à ſe plaindre ; elle n'eſt pas tranſportée par ce très-digne Orateur dans le Cloître de l'Ordre ſéraphique de St. François qui étoit jadis près la place Vendôme. Mais la raiſon ſe perd ici, & on voit un nuage ſi ténébreux couvrir toute la Salle du

vérités ſi énormes, ne mérite certainement pas la circulation pécuniaire qu'il a dans le commerce.

Daniel Maichel (introd. *ad Hiſt. lit. de præcip. Bibliot.*

Sénat des 40, que les yeux y perdent leurs fonctions.

L'Académicien Pompignan invoque, il eſt vrai, ſon fils; mais, s'écrie l'Orateur *à galimathias*, c'eſt *d'un aſcendant paternel.*

Nos Dogmes ſacrés nous apprennent par la bouche de nos Evangeliſtes, qu'il n'y a point de ſexe dans le Ciel, par conſéquent point de mariage, par conſéquent point de paternité, point de filiation. Notre Orateur, pour finir ſa phraſe par un ſi bel Epiphonéme, en crée un autre à ſa fantaiſie, qu'il a vraiſemblablement pris dans le *Coran* de Mahomet.

D'ailleurs celui qui prie ſur la terre, peut-il conſerver quelque aſcendant paternel ſur le fils qu'il invoque dans le Ciel? Tous les rapports en ce genre, de la terre au Ciel, ne ſont-ils pas rompus?

Voilà donc un très-grand génie & un très-habile poliſſeur de ſtyle pour un ex-Miniſtre!

Comment peut-on s'imaginer que les bizarreries Pariſiennes en impoſeront à l'Europe littéraire, & que les Protecteurs y changeront les Cotin & les Pradon en Maſſillon & en Racine?

A propos, j'ai oublié une ſingulière peine qui étoit jadis dans le moyen âge deſtinée à ceux, qui, pour écraſer les Nations, faſcinoient les excellens Princes que la nature leur a donnés, des maximes horribles du deſpotiſme.

C'eſt celle de la *Kunophorie*. Elle conſiſtoit à charger le col & les épaules des délinquans, pendant un mille de diſtance, de la Capitale où ils devoient venir faire amende honorable, ou y ſubir le dernier ſupplice, d'un vilain chien galeux qui les ſouilloit, chemin faiſant, par ſes ordures.

Les deux raiſons que les Auteurs donnent de cette peine

Biblioth. Parisien. p. 81.) a ſoupçonné d'infidélité les trois vers de la ſouſcription de cette Bible, dont je vous ai donné ci-deſſus une copie ; mais

---

peine, qui ne regardoit que les Nobles & les hommes en place, ſont celles-ci.

« La Nobleſſe, diſent-ils, comme elle a le droit de chaſſer, elle doit avoir des chiens ; mais ſi elle ſe dégrade, le chien qui formoit ſon privilege, doit devenir l'inſtrument de ſa peine. Cet animal, ajoutent-ils, eſt le ſymbole de la fidélité ; donc la félonie doit être punie par lui-même.

On trouvera dans le 3me. *Faſciculus* du *nova librorum rariorum collectio*, &c. Halis Magd. CIↃIↃCCVIIII, in-8°., p. 467, 507, une diſſertation curieuſe de Jean-Henri Meibomius (pere) ſur cette peine.

L'Académicien chargé des découvertes pénales du haut & du moyen âge, l'auroit peut-être rencontrée ſous ſa main ; mais auroit-il eu le courage de l'indiquer, & de dire que les Archevêques & Evêques y étoient également ſoumis ?

Ainſi, puiſque les Chanceliers & les Gardes-des-Sceaux ont rarement les talens & le loiſir, que la ſurintendance littéraire exige, pourquoi ne ſeroit-elle pas rendue aux Cours Souveraines qui en jouiſſoient autrefois ? Ces Cours, conſacrées par état à l'étude, ne ſont-elles pas, en réuniſſant les lumieres de tous leurs Membres, plus en état d'exercer cette ſurintendance ? Tout ce qui tend au bonheur général de la Nation, ne conſtitue-t-il pas un droit pour elle ? N'aimeroit-elle pas mieux voir ce droit confié à pluſieurs hommes, qu'à un ſeul, qui, par indolence, ou par coupable condeſcendance, peut changer inſenſiblement à ſon gré le culte national, en laiſſant colporter, dans divers ouvrages, le fléau terrible qui en dévore tôt ou tard tous les liens ?

La France, en nos jours, ſe cherche elle-même dans ſon ſein, & elle eſt horriblement ſcandaliſée de n'y trou-

Chévillier, (p. 69, & David Clement, (tom. 4, p. 79;) ne datent cette Bible que de l'an 1475, parce qu'ils font remonter le regne de Louis XI

---

un *Specimen* dans ſon *eſſai chalcographique des principales éditions du 15me. ſiecle*, en 2 vol. in 8°.

Chévillier a placé cette Bible, à cauſe de ſon charactere, dans la 2de. liſte des éditions de Gering & de ſes Aſſociés.

Elle eſt ſans titre, ſans chiffres, ſans ſignatures, (preſque dans ſa totalité) ſans réclames, ſans lettres capitales, & ſans regiſtre de cahiers. Son format eſt in-fol., & elle eſt partagée en 2 tom.

Elle a été inconnue à Corneille de Beughem. (V. ſon *Diſcuſſus præliminaris.*)

Il y a à la tête 3 feuillets ſéparés, contenant,

1°. L'Epitre de S. Jerome à Paulin;

2°. Son Prologue ſur le Pentaleuque;

Le Corps vient enſuite. Ses Chapitres ne ſont pas diſtingués par verſets; mais ils ſont précédés de petits Sommaires imprimés en lettres minuſcules, dont les uns ſont de couleur noire, & les autres de couleur rouge.

Le 3me. & le 4me. livre d'Eſdras, y ſont placés après les deux autres.

Les Epitres de St. Paul y ſont imprimées entre les Evangiles, & les actes des Apôtres qui y ſont ſuivis des Epitres Canoniques, & de l'Apocalypſe.

On y lit ainſi ces mots du 1er. verſet du 13me. chap. de l'Ep. de St. Paul aux Rom..... Nō eſt eni poteſtas niſi a Deo. Que autē ſunt a Deo: ordinata ſunt.....

On voit combien la ponctuation de ce verſet differe de celle de nos Bibles ordinaires, & combien elle influe dans notre droit public.

A l'égard du paſſage des 3 témoins céleſtes & terreſtres qui ſont dans les verſets 7 & 8 du 5me. chap. de la 1re. lettre de St. Jean, on les trouve dans cette

au 25 Juillet de l'an 1460, mais que Maittaire, le-Long, Orlandi, (ci-deſſus) Dom Calmet, (Diction. de l'Ecrit. Ste., 1re. édit., tom. 1, p. 17, & tom. 4, 2de. édit., p. 319, col. 1,) &c. &c. qui ne comptent les années du même regne que du 15 Août de l'an 1461, ne la diſent imprimée qu'en 1476.

VI°.

Définitions fauſſes.

Deſire-t-il de nous faire connoître ce que c'eſt que le livre appellé *Mametractus*, que Dupin & Cave n'ont pas connu, & dont il exiſte deux édi-

---

même Bible, différemment imprimés, que dans nos éditions modernes du nouveau teſtament. Ces mots de la fin du 8me. verſet..... Spiritus, & aqua, & ſanguis: & hi tres unum ſunt..... ne s'y préſentent que de cette façon.... Spūs aqua & ſanguis: & tres unū ſunt.....

Viennent après deux pieces imprimées en plus petit caractere.

L'une eſt compoſée de vingt vers Hexametres, que l'Auteur de la Bibliographie rapporte à la p. 51 & 52 de ſon 1er. tome.

J'en ai copié ci-deſſus dans mon texte le 16me., le 17me., & le 18me., d'après l'original, afin qu'ils me ſervîſſent à établir l'année de ſon impreſſion.

L'autre contient l'interprétation latine des noms Hebraïques qui ſont dans les livres ſaints; elle eſt ſur 3 col., & ſes feuillets ont des ſignatures.

On peut voir ce que chaque tome de cette Bible contient à la p. 52 & 53 du même livre que je viens de citer.

tions très-rares qui ſont, l'une de Mayence (1) &

(1) L'édition de Mayence, qui eſt la premiere de toutes, eſt in-fol.; ſa date eſt de 1470.

Elle eſt exécutée ſur 2 col., dont celles qui ſon enrieres, ont 48 lignes.

Son charactere eſt le même, à peu de choſe près, que celui du *Rationale Durandi*, & du *Catholicon*. & les Sommaires qui ſont au haut de ſes col., ſont en encre rouge.

Elle eſt terminée par la ſouſcription ſuivante, & la marque de Schoiffer, imprimées de la même couleur.

Explicit mām̄etractus arte imprimē
di ſeu caracterizandi abſq; calami ex
aracoñe ſic effigiatus. Et ad euſebiā
dei induſtrie per Petrū Schoiffer de
Gernſ;hem in ciuitate magūtina feli
citer cōſumatus anno dnice incarna
cois. M. CCCC. LXX. in vigilia martini

Sa totalité eſt de 129 feuillets, dont les 128 premiers contiennent le Prologue de l'Auteur, qui eſt de 35 lignes, & le texte de ſon ouvrage.

Le 129me., qui eſt détaché des autres, préſente l'avis de l'Editeur au Lecteur, & l'index des liv. & des ch. contenus dans le texte, qui commence par l'expoſition de la lettre de St. Jerome à Paulin, & par ſa préface ſur le Pentateuque.

Ma deſcription copiée ſur celle de mon Maître ne quadre aucunement avec celle qu'on lit à la p. 52, n°. 176, du 1er. tom. du Cat. du Duc de la Valliére.

Mais on ne doit pas être ſurpris de cette diſcordance, parce que le *bon Guillaume* n'a pas beaucoup d'intelligence pour les deſcriptions, & qu'il ne s'applique pas aſſez à faire des copies bien exactes de leurs ſouſcriptions.

Ce que je dis n'eſt pas difficile à prouver; on n'a qu'à confronter, pour s'en convaincre, la copie qu'il nous donne de la ſouſcription de cette édition, avec celle qu'on en lit dans le Cat. de Gaignat, (tom. 1, p. 41, n°. 134,) & l'on en ſera plus que ſûr.

l'autre d'un Canton de la Suiſſe, nommé Ergaw ? (1)

Il peut ſe faire que l'Auteur de ce Cat. ſe ſoit trompé ; mais Sire Guillaume, en prenant la peine de produire une nouvelle copie de la ſouſcription de cette édition, devoit avoir l'attention de le relever.

L'Auteur du Cat. de Gaignat n'a pas ſçu que celui du *Manetractus* s'appelloit Marchezin, & il a omis dans ſa table non ſeulement cet Auteur, mais encore ſon livre.

Cette édition de Mayence a été inconnue à Naudé, (p. 885, tom. 2, du Mon. typ. ci-deſſous,) à J. A. Fabricius, (infrà) à Orlandi, auquel l'Auteur du *Manetr.* a été également inconnu (p. 11, 14, 26, 362 & 363,) à l'Auteur de la Bibliog. (tom. 7, p. 601, 606,) & au Marquis de Cambis. (infrà.)

Il en exiſte des exemplaires ſur Velin. Mon Maître acheta celui de Gaignat pour le Duc de la Valliére 188 l. 4 ſ., & ce même exemplaire a été revendu à la vente de ce Duc 510 liv.

(1) L'édition qui a été imprimée dans un canton de la Suiſſe, qu'on appelloit jadis *Ergowia*, & qui porte aujourd'hui le nom d'Argæw a été inconnue non ſeulement aux Auteurs que j'ai cités dans la note précédente, mais encore à Saxius, (Hiſt. Lit. typ., Mediolan., in-fol., col. CCXVII) & à Mittarelli, qui appelle *Marchiſinus*, au lieu de Marcheſinus, l'Auteur du *Manetractus* (in append. libr. XV ſec., Biblioth. cod. Mſſ., Monaſt. S. Mich., Venetiarum, in-fol., Venet. MDCCLXXIX.)

On ignore ſa date ; quoique la ſouſcription, qu'on y lit à la fin, & dont Schelhorn (p. 26 de ſon liv. déja cité,) a donné une copie figurée, ſoit viſiblement apocryphe, & calquée ſur celle de l'édition de Mayence que j'ai décrite d'après l'original de mon Maître dans la même note.

Cette date porte les mêmes années que celles de cette premiere édition, & ce qui eſt bien extraordinaire, c'eſt que ſon Imprimeur dit dans ſa ſouſcription, qu'elle eſt

Il nous dit (tom. 2, pag. 845, col. 2.) qu'il

ſortie de la preſſe la même veille de la fête du même Saint, que celle de Mayence. (*Vigilia Sancti Martini Epiſcopi.*)

Mais ſi cette identité de veille prouve invinciblement la fauſſeté de cette date, il y a encore une autre raiſon qui conſtate irrévocablement qu'elle eſt ſuppoſée. Cette raiſon eſt celle qu'on tire des ſignatures que cette édition préſente.

Il eſt ſûr que cette ſorte d'invention n'avoit pas encore vu le jour en 1470.

Méerman a beau les faire remonter en cette année, il ſe trompe indubitablement. [tom. 2, Orig. typ., p. 28, nota r.] Non content de cette erreur, il tombe dans deux autres au même endroit.

L'une, en ce qu'il prend le Supplément de Maittaire, qui a été imprimé en 1733, pour une nouvelle édition de ſon 1er. tom., qui eſt de 1719.

Mon Maître a fait, dans ſon *Réveil-matin*, une longue enfilade d'Errants ſur le même ſujet, & le *Genuit* de cette erreur qu'il y fournira, ſera très-ſurprenant & très-gai.

L'autre, en ce qu'il attribue à Maittaire de nous avoir dit qu'il y a des ſignatures dans les lettres de Gaſparin, que les premiers Imprimeurs de Paris firent paroître en la premiere année de leur établiſſement en cette Ville. Pour nous convaincre qu'il dit vrai, il nous renvoie au ſupplément de cet Auteur, p. 293.

Mais quand on veut être parfaitement ſçavant, on vérifie, & on ne croit jamais ſur parole. C'eſt d'après mon Maître que j'ai eu le bonheur de faire cette vérification, & loin d'y trouver à la même page ce que Méerman m'y avoit promis, j'y ai vu tout le contraire.

Maittaire y dit qu'il n'y a aucun des dix livres imprimés à Paris, ſans date, par Gering & ſes Aſſociés, dont il donne la liſte au même endroit de ſon texte, qui

eſt un Dictionnaire des mots de la Bible.....

ait des regiſtres, des réclames, des ſignatures & des chiffres..... *Conſuetis Typographiæ notis orbi*..... [même page, col. 1, N. *]

Il parle bien plus clairement dans la colonne qui eſt à côté. Il y rapporte, d'après Bunemann, l'édition de ces mêmes Epitres, imprimée in-fol., ſans date, par Jean de Weſtfalie, que j'ai reproché ci-deſſus à Guillaume de n'avoir pas connue, & il obſerve, d'après lui, qu'elle a des ſignatures poſées perpendiculairement à la fin de la derniere ligne de la pag. où elles ſe trouvent. Il eſt vrai qu'en cet endroit ni Bunemann, ni Maittaire, ne diſent que cette édition ſoit de l'Imprimeur que je viens de nommer, & qu'ils la font l'un & l'autre, in-4°. *maj.* Mais quand même la maniere dont ils décrivent ſes ſignatures, ne déſigneroit pas évidemment cet Artiſte, ni l'un ni l'autre n'ont prétendu nous apprendre que cette édition eſt de Gering, puiſque Bunemann la différencie de celle de cet Imprimeur de Paris, en diſant qu'il poſſede auſſi celle dont Maittaire parle à la p. 76 du 1er. tom. de ſes Annales. Or celle dont il eſt queſtion, à la même page de ce premier tome, eſt préciſément celle de Gering.

Ainſi je ne peux me laſſer d'admirer les bévues étonnantes & multipliées qui échappent à Méerman, aſſez ſouvent dans le même endroit.

Que le Moine Mercier ait en lui une confiance aveugle touchant l'invention des ſignatures en 1470, pourquoi en aurois-je de la ſurpriſe ? La nature l'a-t-elle organiſé pour y voir clair ? Mais que ſur le témoignage de Pr. Marchand qu'il rejette tant de fois, & très-ſouvent ſelon ſon bon plaiſir, & ſans aucune raiſon, il prétende que cette édition du *Mametractus* eſt réellement de 1470, c'eſt vouloir nous faire palper les ténébres de la nuit en plein midi.

Auſſi Marolles le réfute dans ſes recherches ſur l'orig. &c.

des regiſt., des ſignat., des réclames, [in-8°., M. DCC. LXXXIII, Paris, p. 39, 40, & p. 35 de ſa 1re. édit., auſſi in-8°., & extraite de l'Eſp. des journ.] mais très-mal & avec plagiat. Il lui objecte que ſi les ſignatures euſſent été inventées par l'artiſte qui a exécuté cette édit. du *Mametractus* en cette même année, il ſeroit plus que ſurprenant que cette invention qui n'a eu pour cauſe que de rendre plus facile l'aſſemblage des cahiers, qu'il ne l'étoit auparavant par le moyen des regiſtres & des réclames, ne ſe trouvât dans les éditions ſorties de ſes preſſes juſqu'en 1473, & même juſqu'en 1474, que dans celle-ci.

En effet, cet Artiſte réimprima en 1472 & 1473, le *Speculum vitæ humanæ* de Roderic, Evêque de Zamora, dont il exiſtoit déja pluſieurs autres éditions imprimées en divers autrrs endroits, & celles qui ſortirent alors de ſa preſſe, ne nous préſentent aucune ſignature.

Quoique le Moine *Mercier* eût pu connoître celle de 1472, ſoit par Engel, [p. 150 de ſon Biblioth. Selectiſſ. Bernæ, &c. M. DCC. LXIII, in-8°., ſoit par Schelhorn, [p. 28 du liv. ci-deſſus,] ſoit enfin par Weiſſinger, [voyez ſon Armam. Cath., fol. 30, ſelon Schelhorn,] il l'a tout nettement paſſée ſous ſilence dans la note de ſon Supplément ſur la page 57 de l'Hiſt. de l'Imp. par Pr. Marchand. Tant il eſt grand *Bibliognoſte*!

Mon Maître avoit fourni en 1777 ou 1778, ce raiſonnement à Marolles, qui lui cacha l'endroit où il devoit l'employer, & qui a eu l'ingratitude de ne pas avouer aux pages que j'en ai citées, que c'étoit de lui qu'il le tenoit. Ce raiſonnement ne vaut abſolument rien dans ſon livre, quoiqu'il ſoit excellent ſous ma plume contre le Moine Mercier & contre tous les Auteurs qui croient, comme lui, que cette édition du *Mametractus* eſt de 1470. Pourquoi ce raiſonnement eſt-il non ſeulement inconcluant, mais encore contradictoire dans Marolles? C'eſt qu'on peut

voit-il lu avant de le définir ainſi ? Vous verrez,

---

le rétorquer contre lui-même par rapport à l'invention des réclames qu'on nomme en latin *Reclamantes litteræ*, ou bien *Cuſtodes*, & qu'il attribue à Jean de Spire dans l'impreſſion de ſon *Tacite*, qu'il croit mal-à-propos de 1468 ou de 1469.

Je ſçais bien que tous les Auteurs, ſans en excepter les deux Académiciens des Belles-Lettres de Boze & Brotier, ainſi que le Moine Mercier, ont donné l'une ou l'autre de ces dates à l'impreſſion de ce Claſſique ; mais je vois par la rétorſion que l'on peut faire contre Marolles, qu'ils ont agi en aveugles. Comment peut-il être, que cette édition de *Tacite*, qui a des réclames, ſoit de cette année, puiſqu'on n'en voit aucune dans les autres livres ſortis de la preſſe de cet Artiſte depuis 1469 juſques en 1470, & que ſon frere Vindelin, qui acheva ſon édition de la Cité de Dieu de St. Auguſtin en cette derniere année, n'y en gliſſa également aucun veſtige ?

N'eſt-il pas plus raiſonnable de croire, que, puiſque les réclames de ce *Tacite* ſe trouvent non ſeulement ſur le dernier *verſo* de ſes cahiers, mais encore au bas de celui de tous ſes feuillets, c'eſt ſon frere Vindelin, qui, ayant voulu rafiner ſur cette invention, qui ne paroît pour la premiere fois qu'en 1472 dans le *Confeſſionale* de St. Antonin, exécuté à Bologne, in-4°., ſans indication d'imprimeur, & où les réclames ne ſont qu'à la fin de ſes cahiers, trouva lui-même à propos d'en mettre au bas du *verſo* de tous les feuillets de ſon Tacite ?

En vérité, cela paroît démontré, d'autant mieux qu'on ne trouve aucune édition de ce Vindelin avec des réclames, avant leur invention à Bologne en 1472.

Obſervez que je ne leur donne cette date, que parce que je n'ai pas de monument plus ancien, que ce *Confeſſionale* imprimé en cette année.

Delà il ſuit que Jean de Spire n'a donné aucune édition de *Tacite* en 1468 ou 1469, ainſi que l'aſſurent inep-

tement tous les Hiſtoriens de la Typographie ancienne, parce qu'ils n'avoient pas aſſez de ſagacité pour les découvertes !

Comment ce Tacite pourroit-il être de l'une ou de l'autre de ces deux années, puiſque Jean de Spire nous aſſure lui-même que les Epitres familieres de Ciceron qu'il a imprimées en 1469, ſont le premier ouvrage qu'il a mis au jour, [voyez la ſouſcrip. de ces Epit. in-fol. dans le Suppl. de Maittaire, p. 283, & dans le tom. 3 de la Bibliogr., p. 137, n. 2408,] & que Vindelin ſon frere, en nous indiquant après ſa mort arrivée en 1469, ou en 1470, le nombre des imprimés qu'il avoit laiſſés juſqu'alors, ne mentionne aucunement ce *Tacite*. [Voy. le tom. 1 de la même Bibliogr., p. 245, n. 326, où ſe trouve la ſouſcript. de ſon édit. de la Cité de Dieu de St. Aug., qui contient la liſte des impr. de ſon frere.]

Ainſi il eſt clair & très-clair que ce Tacite ne pouvant être que de la fin de 1472, ou tout au plus de 1473, Jean de Spire ne peut [comme le dit Marolles, p. 38, 1re. édit., & p. 43, 2de. édit.] avoit inventé les réclames. Donc le raiſonnement que mon Maître lui avoit fourni contre l'invention des ſignatures en 1470, eſt très-déplacé dans ſon livre. C'eſt ainſi que le grand Etre, qui eſt ſi redoutable par ſa juſtice, punit quelquefois les Plagiaires, en les aveuglant de la belle façon.

Perſonne ne ſçait encore en quel tems les ſignatures ont été inventées. Ce Marolles, contre l'avis que mon Maître lui donna alors, les met en 1474, & il en attribue l'invention à Jean de Cologne, Imprimeur de Veniſe. [p. 10 & 11, 1re. édit., & p. 9, 2de. édit.] Mais il ſe trompe, ſoit ſur leur date, ſoit ſur leur Inventeur.

Mon Maître poſſede un livre *rariſſime* & inconnu juſques à aujourd'hui. Il eſt in fol., & ſur 2 col. en lettre de *ſomme*. Sa date eſt antérieure à l'an 1474, & il a été imprimé à Cologne par Jean Kolhof. [ſic] Il en

donnera la deſcription dans ſes *notices des éditions du 15me. ſiecle*; on lui en a offert pluſieurs fois 100 louis, & il n'a jamais voulu le laiſſer ſortir de ſon cabinet. Il n'eſt ni chez le Roi de France, ni chez l'Empereur, ni dans aucune des plus célebres Bibliotheques de l'Europe.

Ce Marolles n'eſt donc qu'un entêté, puiſque, malgré mon Maître, il s'eſt obſtiné à placer cette invention en 1474, & qu'il n'a pas voulu l'attribuer plutôt à cet Artiſte qui faiſoit rouler ſes preſſes en Allemagne, qu'à Jean de Cologne qui étoit établi, comme je l'ai déja dit, à Veniſe; ces deux Jean n'imprimoient-ils pas en la même année, des livres avec ſignatures. [p. 13, 1re. édit., & p. 12, 2de. édit.] Pourquoi donc Marolles s'eſt-il aviſé ſans aucune raiſon d'en attribuer l'invention plutôt à celui qui imprimoit en Italie, qu'à l'autre qui réſidoit en Allemagne? Quelle eſt l'inſpiration qui peut l'avoir déterminé à une préférence auſſi contraire à la vérité des faits, qu'à la ſaine critique?

Mais aujourd'hui toute préférence doit ceſſer, puiſque le livre de mon Maître imprimé avec ſignatures par Jean Kolhof, eſt d'une date antérieure à ceux qui en ont, ſous le nom de Jean de Cologne.

Je n'ai plus qu'un mot à dire ſur le lieu dans lequel a été imprimée cette édition du *Mametractus*.

Proſper Marchand fait du mot *Ergowia*, qui eſt un des anciens quatre Cantons de la Suiſſe, une Ville appellée Ergaw. [V. p. 57, de ſon Hiſt. ci-deſſus.] Engel, [p. 150, ci-deſſus,] & Schelhorn [p. 27, ci-deſſus] le réfutent; mais ils tombent l'un & l'autre dans une erreur particuliere à chacun d'eux. Engel prend le *Villa Beronenſis*, ſitué dans cet ancien Canton appellé *Ergowia*, pour un ſimple Monaſtere, & Schelhorn au contraire penche à croire que ce même *Villa Beronenſis*, eſt la célebre ville de Berne. Il ne faut pas s'attendre à aucun éclairciſſement ſur ce lieu dans les *Mémoires critiques* pour ſervir d'éclairciſſemens ſur divers points de l'Hiſt. anc. de la Suiſſe par Loys de Bochat, [Lauſanne, M DCC XLIX,

in-4°.] on peut en ouvrir le 3me. tome, p. 27 & 28, ſur le mot *Aergovv*, on n'y lira rien de ſatisfaiſant là-deſſus, mais ſi l'on s'adreſſe à la Martiniere, [tom. 5, in-fol., la Haye, &c. M DCCXXXV, 2de. part., p. 610, col. 1,] on aura, d'après l'Auteur des délices de la Suiſſe, [tom. 2, p. 401,] le renſeignement ſuivant.

« Munſter en Argæw, Bourg de Suiſſe, au canton de » Lucerne, au nord du Lac de Surſée. Ce Bourg eſt » beau, grand, & bâti comme une Ville. Il y a une » riche Abbaye de Chanoines Réguliers, fondée dans le » 10me. ſiecle, par un Comte de Lentzbourg nommé » Bero; c'eſt pour cela qu'on l'appelle en latin, *Berona* » *& Beronenſe Monaſterium.* »

Comme le Moine Mercier ne peut faire aucun pas ſans broncher, il nous dit bien que le *villa Beronenſis* eſt un Bourg; [voy. les deux édit. de ſon Suppl. ſur la p. 57 de Pr. Marchand;] mais au lieu d'ajouter que ce Bourg eſt dans le canton de Lucerne, il nous dit ſeulement, ſans aucune prévoyance de l'objection, qu'on peut lui faire, que ce Bourg eſt à quelques lieues de la Ville qui porte le même nom que ce Canton.

Cette édition a été imprimée par un Chanoine Régulier de l'Abbaye de ce Bourg. Il s'appelloit alors Helijas Helije, & il avoit, auparavant d'être Chanoine, le nom de Llouffen.

Le bon Sire Guillaume a eſtropié un de ſes noms dans ſon Cat. de Gayot en 1770, in-8°., en y indiquant une édition du *Speculue vite humane*, cité ci-deſſus.

Ce fut ce Chanoine qui établit l'Imprimerie en ce Monaſtere, ou qui du moins l'y fit entrer. Cette obſervation n'eſt pas échappée à Maittaire. [V. ſon Suppl., p. 130.]

Mon Maître donnera dans *ſes Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de l'Imprimerie* un chapitre ſur les Curés, les Chanoines, les ſimples Prêtres, les Moines, les Religieux, les Avocats & les Médecins, &c. &c. qui ont

Monſieur le Comte, à la marge (1) la face ſous

exercé la profeſſion d'Imprimeur, comme le Chanoine qui a exécuté cette édition.

[1] Mamętractus ſeu Pedagogus qui dirigit greſſus paruuloꝝ hoc eſt biblie z alioꝝ que in eccleſia recitãtur partium difficiliũ ſignificatias genera nominũ conjugationes uerboꝝ ethimologiã z proſodiã (docet) ob pauperũ clericoꝝ qui ad pdicationis officiũ pm̃ouentur uſũ. (Voyez le Prologue de ce livre.)

On a dans l'extrait du Prologue de ce livre, que je viens de rapporter ici, une preuve très-authentique que ceux qui l'ont regardé comme un Dictionnaire, ſe ſont étrangement trompés. Mais elle n'eſt pas la ſeule; en voici une autre tirée de l'avis des Editeurs, qu'on lit à la fin de ce volume, qui eſt encore plus victorieuſe.

Non per modũ uocabuloꝝ pueriliũ in quib3 uocabula ponũtur sc̃dm ordinẽ alphabeti ut in breuilogo & filibus neq3 magiſtraliũ in quib3 per deriuatiõẽs uocabula ſunt rimanda ut in huguitiõẽ. papia. & ethimologiarũ yſidorĩ aut catholicon. ſed kalendarii aut biblie ſeriem cum brevi declaratione de menſibus hebreoꝝ de feſtiuitatibus legalibus de ueſtib3 ſacerdotalib3 de interpretibus de dinaconib3 de expoſicone ſacre ſcripture de ejuſd qualitatib3 dimenſione de ꝺpacone teſtamentorum ad invicem de quatuor ſinodis principalib3 de orthographia de accenntib3 & de regula S. Franciſci.

Auroit-on quelque choſe à repliquer à cette ſeconde preuve? Si cela étoit, cette replique ne pourroit ſortir que des petites-maiſons. Comme il y a dans ces deux paſſages des abbréviations qui pourroient embarraſſer le commun des Lecteurs, voici l'explication de celles qui paroiſſent les plus difficiles.

Paruuloꝝ	Parvulorum.
Z	Et.
Pdicationis	Prædicationis.
Pm̃ouentur	Promoventur.

laquelle vous devez l'enviſager, d'après ce que ſon Auteur vous en apprendra lui-même. Je vous y copierai la maniere dont il en rend compte dans ſon Prologue, & celle dont en parlent les Editeurs de ſa premiere édition à la fin de leur volume.

Ces fragmens ſeront rapportés mot à mot, & d'une maniere figurée, d'après cette édition, qui eſt celle de Mayence. J'aurai ſoin de mettre entre deux crochets les abréviations qui pourroient vous embarraſſer.

Un guide infidele ne ſert malheureuſement qu'à égarer, la Société littéraire préſente beaucoup de troupeaux de moutons, qui ne ſavent ſuivre que des traces perfides qui les éloignent toujours de plus en plus de la vérité.

A peine cette erreur a-t-elle été répandue dans la République des Lettres, qu'elle a été copiée par la Gent ſervile qui ne regarde jamais que devant elle terre à terre, & qui auroit peur d'élever ſes

---

Sc̄dm	Secundum.
Silibus	Similibus.
Neq;	Neque.
Quib;	Quibus.
Dinaconib;	Divinationibus.
ɔpacone	Comparatione.
Huguitiōe	Huguitio, nom d'homme comme celui de Papias.

Catholicon . . . . . Eſpece de livre fait par Jean de Janua, Jacobin, & imprimé en 1460, à Mayence, dans lequel on trouve un Dictionnaire latin du moyen âge & pluſieurs autres pieces.

regards

regards en haut vers l'Aſtre ſublime qui eſt le ſeul à devoir éclairer tous les Auteurs.

Cet Aſtre eſt celui qui jette ſes rayons ſur le monument qu'ils ont à décrire. Lorſque ce monument leur manque, & qu'ils ſont obligés d'en parler ſur la foi d'autrui, ils ne doivent emprunter que des garans qui ſont très-fideles & très-sûrs, ce qu'ils doivent en dire d'après eux.

Si le Pere le-Long méritoit quelque excuſe, ce ne ſeroit que parce que d'autres Auteurs inexacts, qui ont écrit quelques ſiecles avant lui, ont parlé de la même façon de ce livre, témoin Sixte de Siene, dans ſon *Bibliotheca ſancta* (lib. IV, pag. 343 & 344, dans l'Hiſt. de l'Imp., par Pr. Marchand, p. 57.)

Mais rien n'excuſe un Bibliothécaire, ſur-tout de Paris, à cauſe qu'il a tous les ſecours poſſibles dans la Ville qu'il habite, & que ſa profeſſion lui impoſe l'étroite obligation de tout vérifier. S'il n'a pas ſous ſa main, dans la Bibliotheque qui eſt confiée à ſa garde, le livre dont il veut parler, il doit le chercher très-ſoigneuſement dans toutes les Bibliotheques & Cabinets de cette Ville.

Si les recherches qu'il en fait ſont malheureuſement infructueuſes, il doit connoître toutes les Bibliotheques étrangeres, & s'adreſſer à ceux qui les dirigent, pour en avoir une notice très-exacte & très-détaillée.

L'a-t-il reçue, il doit témoigner ſa reconnoiſſance à celui dont il la tient, & avouer de bonne foi, en préſence du public, qu'il n'eſt que le copiſte de cette piece, & que ſon original lui vient d'un Auteur étranger.

Procéder autrement, c'eſt s'expoſer à la dériſion publique.

Si les Auteurs que je vais nommer, euſſent été pénétrés de mes principes, ils ne ſe feroient pas haſardés à nous repréſenter ce livre de la même façon que le Pere le-Long qui l'a non-ſeulement mal interprété, mais qui s'eſt encore aviſé de faire des diverſes parties dont il eſt compoſé, différens autres ouvrages qu'il a attribués au même Auteur, (v. ci-deſſus) Wading (Script. Ord. Min., p. 247, col. 2 in-f°.) lui a fourni cette nouvelle erreur.

Ainſi vous trouverez, Monſieur le Comte, la même fauſſe définition dans Dom Calmet (1), dans Schelhorn (2), dans Struve (3), dans Caſ. Oudin (4), dans Hocker (5), dans J. Mathias Geſner (6), dans J. Georg. Walchius (7), & dans le *Miſeill-Lipſ.* (8)

---

[1] Préf. de ſon Dict. de la Bible, tom. 1, p. * 7, in-fol.

[2] Schelhorn, p. 26 & 27, diſſ. præv. libr. ſing. Ang. Mariæ Quirini, de opt. ſcript. edit. &c., Lindaugæ M. DCC. LXI., in-4°.

[3] Struve Bibloth. Hiſt. lit. Sel., tom. 3, p. 2207, Jenæ CIↃIↃↃLIV, in-8°.

[4] Caſ. Oudin, p. 885, du 2d. tom. du Monumenta typ. de J. Chr. Wolfius, Hamb., M. DCC. XL.

[5] Hocker, [Joh. Ludolfu.] p. 25 de ſon Bibl. Heilsbron., 1731, in-fol.

[6] J. Mathias Geſner., Diſſ. de Præcip. Lexicis, à la tête de ſon 1er. tom. du Nov. Theſ. L. L., p. 5, col. 2.

[7] J. Georg. Walchius, Hiſt. crit. Ling. lat., in-8°., Lipſiæ, 1761, p. 312.

[8] Tom. 7, p. 46, à la 2de. col. de la p. 295 du Suppl. de Maittaire, qui adopte lui-même cette erreur.

Mais s'il y a des Auteurs inexacts, il y en a heureuſement d'autres qui menent à la vérité. J. A. Fabricius (1), & Ern. Sal. Cyprianus (2), nous préſentent ce livre ſous la véritable face ſous laquelle nous devons le recevoir.

Je ne vous dis rien, Monſieur le Comte, du Commentaire latin que Mart. Geo. Chriſtgau a fait ſur le *Mametractus* & qui a été imprimé à Francfort ſur l'Oder, en 1740 in-4°., parce que je n'ai pas encore pu le trouver.

Je me ſuis adreſſé, par différentes fois, au der-Garde des livres imprimés de la Bibliotheque du Roi, & à celui qui le remplace aujourd'hui; mais ni l'un ni l'autre n'ont jamais pu me le fournir, à cauſe que la connoiſſance de tous les livres imprimés, que le Roi poſſéde, n'eſt pas encore bien entrée dans leur tête, & que leur catalogue Ms. ne leur donne pas des renſeignemens bien clairs & biens diſtincts ſur tous les objets qu'ils ont à chercher.

Je me ſuis encore adreſſé à divers Libraires de Paris qui correſpondent avec l'Etranger; ils n'ont pu également me procurer ce livre.

Vous en devinez la raiſon, Monſieur le Comte,

---

[1] J. A. Fabricius, Bib. lat., Pri. Æt., tom. 2, p. 452, in-4°., Venet., 1728, idem Bibl. lat. ejuſd. æt., p. 391, tom. 3, édit. d'Erneſti, & in-8°. Hamb M DCC XXXVI, tom. 5, p. 30, & p. 11; col. 11, Pat., in-4°. MDCCLIV. B. M. Æ.

[2] Erneſt. Sal. Cyprianus, p. 8 de ſon Cat. Codicum Mſſ., Biblioth. Gothanæ Lipſiæ, 1714, in-4°.

parce que vous ſavez très-bien qu'il n'y a point de Ville dans le monde, ou l'étude de l'Hiſtoire Littéraire ſoit auſſi négligée que dans celle-là.

Cette étude n'y prendra jamais aucune vigueur, ſi le Gouvernement n'y réforme les enſeignemens des Colleges. Ils n'ont pas beſoin de tant de Profeſſeurs pour apprendre aux Ecoliers les Alphabeths Grec & Latin, & à faire des chries & des amplifications. Une partie du ſalaire, que leur multiplicité abſorbe, ſerviroit pour entretenir deux Profeſſeurs d'Hiſtoire Littéraire dans chacun d'eux.

Vous pourrez, en attendant, lire dans Schelhorn (p. 27 du liv. cité ci-deſſus) la courte notice qu'il nous donne ſur ce petit ouvrage.

Exigerez-vous de moi, Monſieur le Comte, que je vous apprenne l'étymologie du mot *Mametractus*? Si cela eſt, je me contenterai de vous renvoyer, pour me hâter d'arriver à la fin de ma lettre, au ſynode des Grammairiens dans les Colloques latins d'Eraſme (p. 560 & 561 Lugd. Bat. &c., 1664, in-8°.) à la note 18 du 14me. chap. du 1er. liv. de Gargantua, (tom. 1. des Œuv. de Rabelais, par L. D., Amſt., M. DCCXI., in-8°., p. 91, col. 1 & p. 92, col. 1, tom. 1. de l'éd. in-4°., 1741, p. 53, col. 1, même note, & p. 223, col. 1, note 15 du même tom.) & à la Bibliotheque Latine du moyen âge par J. A. Fabricius de l'édition de Manſi (Padoue, 1774, en ſix vol. in-4°.;) mais ayez ſoin de vous défier de la citation de ce nouvel Editeur ſur un Sermon de St. Auguſtin, relativement à cette étymologie, & ne ſoyez pas étonné que je vous aye renvoyé, par rapport au même objet, à un Commentateur de Rabelais :

car vous ſavez que cet homme mordant plaiſantoit ſur tout, & que pour ſe moquer du *Mamotrectus*, il le fait entrer, par dériſion, ſous le nom de *Marmotret* dans la ſuite de ces beaux livres, qui ſervirent à la merveilleuſe éducation de Gargantua.

Comme le catalogue de la Bibliotheque du Roi a été fait à la hâte, vous ne ſerez pas ſurpris d'y voir cet Ouvrage attribué, dans la partie des Mss., à Hugues de S. Victor. Cette obſervation a déja été faite par les Auteurs de l'Hiſtoire Littéraire de la France. (p. 71 & 72 de leur 12me. tome in-4°.)

Je vous ai déja dit que l'Auteur du *Mametractus* s'appelloit Jean Marcheſin; mais l'Editeur du livre des Conformités de S. François, in-f°., *Bononiæ*, 1590, voulant paroître plus ſçavant que celui qui en a donné la 1ere. édit. en 1510, à Milan, & qui s'eſt tû ſur ce nom, a appellé ce Cordelier le Frere *Mammotrectus*. Comme il n'y a aucune erreur qui n'ait l'avantage d'entraîner après elle une longue enfilade d'aveugles qui dévient de plus en plus de la vérité, vous lirez ſur le nom du même Auteur un mot bien plus original dans le livre d'un Franciſcain, qui a pour titre..... *De Origine Seraphicæ Religionis Fr̄aciſcanæ*, &c. in-f°., *Romæ* 1587. Ce mot eſt celui de *Mamotrophus*.

Au reſte, ni Wading, ni le Pere le-Long (ci-deſſus) ne nous ont vanté le mérite oratoire de ce Frere Mineur, qui nous eſt peint, comme un Faiſeur de très-belles Oraiſons par le Capitaine Fulvio Azzari, dans ſon *Compendio dell' Hiſtorie della*

Citta di Reggio. (in-4°., 1623, fol. *recto* 2.)

La vive ardeur que vous avez, Monſieur le Comte, de vous inſtruire, fera venir sûrement entre vos mains le Catalogue du Marquis de Cambis d'Avignon, in-4°.; mais ſi vous jettez les yeux ſur ſes p. 556 & 557, & qu'il vous prenne envie de vérifier en même-tems ce que vous me permettez de vous dire dans mon texte & dans mes notes ſur le *Mametractus*, vous y verrez beaucoup d'omiſſions & beaucoup d'erreurs, quand ce ne ſeroit que celle qui concerne ces deux Imprimeurs de Milan, Pachel & Scinzenzeler.

Comme dans l'Hiſtoire Littéraire on imite fort volontiers les titres des livres qui ont de la vogue, vous trouverez dans Maittaire (ſuppl. de 1733, p. 657) un livre ſous ce titre..... *Lac puerorum...* & dans la Bibliotheque Hébraïque de Wolfius, (tom. 2, in-4°., p. 1367) ainſi que dans l'Hiſt. Lat. de la Biblioth. de Stockholm (in-8°. MDCCLI, p. 195), publié par Olav. Celſius, un *Lectio paryulorum.*

Je ne vous arrête pas davantage, Monſieur le Comte, ſur les titres des livres qui ont été imités de celui du *Mametractus*, parce que mon Maître vous fournira, dans *ſes Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de l'Imprimerie*, qui ſeront aſſez amples, un paragraphe entier ſur les titres, qu'on appelle *Homonymes*, & il l'intitulera.... *Singerie des titres.*

Puiſque je viens de vous citer l'Hiſtoire Littéraire de la Biblioth. de Stockholm., mon Maître vous donnera auſſi une partie de l'Hiſt. Lit. de celle

qui a été léguée aux Etats de Provence, & ſi tout va dans la ſuite, par rapport à cette Bibliotheque, du même train que celui d'à préſent, vous fremirez d'après les tableaux & les portraits que vous y trouverez.

Les uns vous paroîtront bien groupés, & les autres bien reſſemblans.

Le pinceau qui les exécutera, ſera large, vigoureux, ferme & d'un coloris très-naturel.

VII°.

Erreurs.

Nous donner un Auteur pour un autre, attribuer à celui-ci l'Ouvrage de celui-là, mal dater les projets dont on parle, allonger la vie de l'un, raccourcir celle de l'autre, & faire, d'un homme au maillot, un grand Artiſte, c'eſt certainement ſe tromper. Ainſi les partiſans du Pere le-Long n'auront pas à chicaner ſur le ſommaire, qui eſt à la tête de ce paragraphe.

Nous allons y découvrir ſix ſortes d'erreurs.

1°. Il prend ce Demetrius *Zinus*, qui fit imprimer en Grec & en Latin, à frais communs, avec Menandre Nonce de Corcyre, en MDXXVIII, in-4°. à Veniſe, chez Jean Antoine & les freres de *Sabio*, la liturgie de S. Jean Chryſoſtome, pour Demetrius *Ducas*, Sçavant Grec de l'Iſle de Candie, qu'il dit avoir eu beaucoup de part à l'édition du texte Grec de la Bible d'Alcala ou de la Polyglotte de Complute. (Voyez la pag. 24 de ſa Diſſert. ſur les

Bibles Polygl., & voyez en même tems ſur les perſonnes qui ſont nommées dans la ſouſcription de l'édition en queſtion de cette liturgie, Maittaire, tom. 1er. de ſon *Ind.*, p. 261.)

Pour ne pas vérifier ce que diſent certains Auteurs étourdis, on s'approprie leurs bévues, & l'on s'expoſe à la riſée des bons critiques. C'eſt ce qui arrive ici au Pere le-Long. Cette erreur, il l'a priſe dans la diſſert. que *Guillaume* Cave a faite ſur les livres Eccléſiaſtiques des Grecs. Quelle malheureuſe fatalité n'eſt-elle pas attachée au prénom de *Guillaume*? J'en ſuis ſans ceſſe aux priſes avec un Bibliopole appellé *Guillaume*, *Guillaume*, *Guillaume*, & ne faut-il pas que je rencontre ici un autre *Guillaume* ſous le nom de Cave?

2°. Ce Bibliothécaire, d'une des Maiſons de l'Oratoire de Paris, attribue à Alphonſe de Zamora né de parens Juifs dans la Ville dont il prit le nom, & un des Collaborateurs de la Polyglotte ci-deſſus, un Vocabulaire Hébraïque qu'il dit être dans le dernier volume de cette Bible. Mais n'eſt-ce pas Paul Coronell qui a compoſé ce Vocabulaire, & ce livre concerne-t-il ſimplement la langue Hébraïque? Ne renferme-t-il pas auſſi la Chaldaïque? N'eſt-il pas intitulé dans le même volume de cette Polyglotte..... *Vocabularium Hébraïcum atque Chaldaïcum totius veteris teſtamenti*?

C'eſt Stunica (Lopez de Zunica) qui nous dit que ce fut Coronell & non Alphonſe de Zamora, qui le mit au jour. (Voyez ſes annotations latines contre Eraſme ſur le 7me. chap. de la lettre de St. Paul aux Hébreux, & la p. 30 du Diſcours du Pere-le-Long ſur les Bib. Polygl.)

L'Auteur de la Bibliographie n'a pas connu cette anecdoćte. (Voy. la p. 8 de ſon 1er. tom.) Veut-on en ſçavoir la raiſon ? C'eſt qu'un Bibliopole n'a ordinairement que le mince talent de copier, & que les recherches ſont preſque toujours au deſſus de ſes forces.

En effet, allez-vous en parler d'un *Stunica* à un *Guillaume* du Quai de la Vallée, ne croira-t-il pas, en vous entendant proférer un tel nom que vous voulez tranſporter ſur le bout de ſon nez, les groſſes Tours de Nôtre-Dame de Paris? Eſt-ce que l'Auteur de la Bibliographie ne portoit pas auſſi le prénom de *Guillaume* ? Je me vois malheureuſement *enguillaumé* dans ce paragraphe, puiſque j'y ai tant de *Guillaumes* à combattre.

Quand l'erreur a pris racine dans certaines têtes, elle ne peut malheureuſement en être extirpée.

Le Pere le-Long, dans ſon *Index Alphab. Autorum*, nous parle de ce Paul Coronell: mais y revient-il de ſon erreur? Point du tout. Il y eſt même ſi inattentif, qu'il s'y contredit, quoique ſur la même colonne de la même page du même tome. (p. 551, tom. 1, col. 2.)

Sa contradiction porte ſur le prénom de cet Auteur. Dans la diſtance de 34 lignes ſeulement, il le nomme tantôt Pierre, & tantôt Paul Coronell.

On aura ſoin de joindre cette inattention à celles qui vont faire le ſujet du paragraphe ſuivant.

3°. Il veut nous parler du projet qu'avoit Alde, célebre Imprimeur de Veniſe ſur la fin du 15me.,

& au commencement du 16me. ſiecle, d'imprimer un Pſeautier Polyglotte, & il ne le date que d'environ 1515. (Voy. la p. 2 de ſa Diſſert. ſur les Bib. Polygl.)

Voilà un homme merveilleuſement inſtruit ! Eſt-ce qu'on ne connoît pas que ce projet d'Alde remontoit à la fin du 15me. ſiecle ? Ne le voit-on pas dans une lettre, que Grocinus écrivit à ce Sçavant Imprimeur, en 1499, & que Maittaire nous a conſervée dans le 1er. tome de ſon *Ann. typ.* (p. 254, 255.)

Le Pere le-Long ne vivoit-il pas encore lorſque ce 1er. volume des Annales parut, puiſqu'il eſt, ainſi que je l'ai déja obſervé, de 1719, & qu'il ne mourut lui-même qu'en 1721 ? Nous prouve-t-il ici qu'il ait ſçu profiter des renſeignemens que Maittaire nous donne là-deſſus ?

Auſſi celui-ci le réfute à la p. 122 (note b) de la 1re. partie de ſon ſecond tome, & il y renvoie à la p. 255 de ſon premier tome que j'ai déja cité. Il nous apprend à la p. 253, que la lettre de ce Grocinus, qui avoit auſſi pour prénom celui de *Guillaume*, mais qui étoit bien un autre *Guillaume*, que celui qui eſt tant de fois *Guillaume Guillaume*, &c., eſt imprimée à la ſuite de l'édition que le même Alde publia en 1499 au mois d'Octobre, ſous le nom d'*Aratus, cum Theonis Scholiis Græcis*, &c. *& Procli Sphæra Gr. & lat.*, *Venetiis* in 4°.

On trouvera l'indication de cette édition à la p. 360, du même premier tome de Maittaire.

4°. Ne s'aviſe-t-il pas (p. 2 de ſa même Diſſert.)

de dater la mort d'Alde du commencement de 1516? Qu'un Moller, (dans ſon *Homonymoſcopia*, p. 66, in-8°., Hamb. M DC XCVII.) Un Moreri, (dern. édit., tom. 7, p. 184, lett. A., col. 2,) & le grand Copiſte J. A. Fabricius (tom. 1, p. 889, B. L., Amb. 1721, in-8°.) nous préſentent une date ſemblable! Nous nous écrierons... malheureux Copiſtes, pour ne rien vérifier vous nous trompez! Mais qu'un Pere le-Long, qui, dans une des grandes Villes de l'Europe, & au milieu d'une très-belle Bibliotheque, eſt, comme je l'ai remarqué plus haut, entouré de tous les plus grands ſecours, nous débite une pareille erreur, ne nous force-t-il pas à la plus vive indignation contre lui? Le public demande-t-il à des Bibliothécaires de grands ouvrages? Non; mais il exige avec la ſévérité la plus inéxorable, qu'ils ne lui apprennent rien que de ſûr & d'inconteſtable.

Si l'on remonte du Pere le-Long, juſqu'à Simler, qui a fait réimprimer en 1583, ſon Abregé de la Bibliotheque de Geſner, (in-fol., Tiguri,) on eſt très-ſurpris de trouver cette erreur dans ce Bibliothécaire. Simler ne date-t-il pas cette mort de 1515? Cette date ne devoit-elle pas engager le Pere le-Long à mieux vérifier celle de 1516 qu'il nous donne? Il ne connoiſſoit pas l'*Apparatus lat. ad Pauli Manutii vitam (pars prior)* que le nommé *Dan. Aug. Sinapius* de Siléſie a publiée in-4°. en 1699 ou en 1719. (Car ſa date conçue ainſi M DC DXIX eſt fautive.)

Cet Auteur n'y obſerve-t-il pas, (p. 3, *in notis*,) qu'André Afulan nous apprend dans l'Epi-

tre qu'il a miſe à la tête de l'édition de l'*Ovidii amatoria* qu'il fit paroître en Maï de 1515, & que Maittaire n'a pas connue (voyez p. 113, 541, & 541 & 571 du 2 tome de ſon *Index*,) qu'Alde étoit mort alors.

Quand même le Pere le-Long n'auroit pas eu entre ſes mains l'Apparat de ce Siléſien, ne devoit-il pas recourir à cette édition de l'*Ovidii amatoria* ? Faute d'y avoir eu recours, ne nous prouve-t-il pas que ſes connoiſſances en Hiſtoire littéraire étoient très-bornées ? Fiez-vous donc à ce maigre Auteur Dan. Maichel, dont j'ai cité l'ouvrage ci-deſſus, quand il vous dit, (p. 258 de la 1re. édition de ſon livre,) que cet Oratorien excelloit dans cette Hiſtoire..... *in Hiſtoria litteralia excellit. P. le-Long.*

Mais ſi le Pere le-Long eſt ſi peu inſtruit ſur la date de cette mort, Apoſtolo-Zeno l'eſt beaucoup plus ; loin de ſuivre ſon erreur, il s'en tient à ceux qui la marquent en 1515, & releve Fontanini ſur le même Parachroniſme. (Voyez ſa note b, ſur la 2de. col. de la p. 168 de ſon *Biblioth. Dell' Eloq. Ital. Venez.* M DCC LIII, in-4°., deux tomes.) Auſſi le Comte *Della Torre Rezzonico* eſt pleinement conforme à la même date (Voy. ſon Diſq. Plin., tom. 2, p. 228, in-fol., deux tomes.)

5°. Si le Pere le-Long allonge trop la vie d'Alde, il ſe corrige de ſa libéralité dans l'endroit où il nous parle du nombre des années qu'André Maſius avoit en mourant. Il nous dit p. 71 de ſa même Diſſertation, que cet Auteur qui s'appelloit

André Maes, & qui étoit Flamand, mourut d'hydropiſie, à l'âge de 40 ans, en 1572. Il n'y a ici que deux erreurs ; les Sçavans qui ont recours aux vérifications, prolongent la carriere de cet Auteur, juſqu'à la 55me. année de ſon âge, & ſa mort ils la datent de 1573.

Je ne ſçais pourquoi le Pere le-Long l'a datée de 1572, puiſqu'il cite à la même page où cette erreur lui échappe, & qu'il n'a pas corrigée dans ſon *Errata*, les Additions de Teiſſier ſur les éloges des Sçavans, tirés de De-Thou, mais Teiſſier & De-Thou ne font pas la même faute, puiſqu'ils la marquent l'un & l'autre en 1573. (Voy. tom. 1, p. 463.)

Le Pere le-Long n'avoit donc jamais feuilleté le Commentaire d'André Maſius ſur Joſué, in-fol., 1573? N'y trouve-t-on pas, parmi les 15 feuillets non chiffrés, qui y ſont à la fin, une Epitre de Henri de Weze à l'Impr. Plantin ſur la mort de cet Auteur, & n'y eſt-elle par marquée au 7 Avril de la même année? Auſſi, quoique Moreri, (tom. 7, lett. M, p. 318, col. 2,) Baillet, (tom. 3, in-4°., p. 62, n°. 855,) & Dupin, col. 1192 du 1er. tom. de ſa Tab. univ. des Auteurs Ecc., Paris M DCC IV, in-8°.) ne nous apprennent rien ſur l'âge auquel il mourut, ils marquent cependant ſa mort en 1573.

Pour Simler, on ne l'accuſera pas d'avoir prévenu les deux bévues du Pere le-Long, puiſqu'il ne nous dit rien ſur l'année en laquelle Maſius mourut, & ſur l'âge qu'il avoit alors.

Mais ſi la Juſtice nous oblige d'obſerver que

le Pere le-Long a corrigé dans ſon *Bibliotheca ſacra*, (tom. 1, p. 570, col. 1,) ſa fauſſe date ſur la mort de Maſius, la même juſtice nous force de lui reprocher en cela deux omiſſions.

L'une, en ce qu'il ne nous avertit pas qu'il a pris cette correction dans l'Epitre originale que je viens de citer.

L'autre, en ce qu'il omet auſſi de nous dire que cette nouvelle date qu'il nous donne, eſt pour ſervir de correction à celle qu'il avoit gliſſée auparavant dans ſa diſſertation ſur les B. Polygl.

6°. Enfin nous allons voir l'exploſion du bouquet que le Pere le-Long nous prépare à la fin de ce paragraphe.

Il nous parle, (tom. 1, p. 316, col. 2,) d'une Bible *Yſtoriaux* Mſte. & ornée de miniatures qui avoit jadis appartenu à un Avocat de Paris, appellé Bluet, ainſi que le porte ſon Catalogue, qui eſt de l'an 1667. (p. 2.)

Les renſeignemens qu'il nous donne ſur ce Ms. (Bibliotheca ſacra, tom. 1, p. 316, col. 2,) nous démontrent manifeſtement qu'il étoit un pauvre *Bibliologue*, & qu'il n'avoit pas beaucoup de tête. Il nous raconte que ce Ms. paſſa du cabinet de cet Avocat entre les mains des Jéſuites du College de la Fleche, & que ceux-ci en firent préſent à Nicolas-Joſeph Foucault, Conſeiller d'Etat. Il y a apparence que ce qui détermina *ces perſonnages ſi célebres en bibliologie* à ce beau préſent, ce fut l'enthouſiaſme qu'ils conçurent à la vue de l'inſcription en lettres d'or qu'on liſoit en proſe latine ſur un des premiers feuillets de cette Bible,

& que l'Auteur du Cat. de Gaignat, nous rapporte (tom. 1, p. 18, n°. 58.) (1). Cet enthouſiaſme nâquit des merveilles que cette inſcription préſentoit à des yeux peu clairvoyans. Ces merveilles étoient celles-ci..... Cette Bible a été peinte par ordre de Charles V, Roi de France, & le Peintre qui en a exécuté les miniatures eſt Jean de Bruges, (Jean Van-Eyck) Peintre du Roi.

Il y avoit encore au bas de cette inſcription une piece de 22 vers François, dont l'Auteur du même Catalogue nous donne une copie, & dont le Pere le-Long oublie le 6me. dans celle qu'il met ſous nos yeux dans ſa Bibliotheque ſacrée. (tom, p., & col. ci-deſſus.) Cette autre piece a dû enflammer leur enthouſiaſme; mais le Pere le-Long & l'Auteur de la Bibliographie, qui l'ont rapportée comme des gens qui n'ont des yeux que pour copier, &

---

[1] Nous la trouvons auſſi à la p. 316, col. 2, du 1er. tome du *Bibliotheca ſacra* du Pere le-Long qui vient d'être citée ci-deſſus, & dans le tome 4, [part. 2, p. 117, n. 4 du porte-feuille 4e.] de la nouvelle édition de la Bibliotheque Hiſt. de la France par le même Auteur.

Les nouveaux Editeurs de cette Bibliotheque ne ſont-ils pas de très-habiles Gobeurs de prochroniſmes?

Ce Gaignieres, que ces Editeurs copient ici, & dont l'inſolent Guillaume du Quai de la Vallée a oſé oppoſer à la *Notice* que mon Maître a faite ſur la guirlande, de Julie, celle de ce Financier qui eſt ſans critique par les anachroniſmes, dont elle eſt ſemée. (Voy. le Suppl. de ce Guillaume, à ſon Cat. du Duc de la V.) N'étoit-il pas certes bien initié dans ſon Hiſt. litt. de la Peinture?

qui paroiſſent n'avoir pas aſſez de facultés intellectuelles pour penſer, ne ſe ſont pas apperçus qu'elle contient ſept vers qui contrarient entiérement ce que porte l'inſcription qui eſt au deſſus

Ces Vers ſont ceux-ci.

Bible dYſtoires ſi garnie
Dune main pour traites & faites
Pour leſquelles il en a faites
Pluſieurs allees & venues
Soir & matin parmy les rues
Et mainte pluye ſur ſon chief.
A juſquil en ſoit venu a chief.

Voilà un plaiſant Peintre du Roi, qui s'en va meſquinant dans les rues, en dépit du mauvais tems & des pluies, gagner ſa journée comme un miſérable man'ouvrier, chez celui qui lui faiſoit peindre cette Bible, & qui dans le huitieme de ces vers François, prend le nom de *Jehan Vaudetar, ſervant du Roi.*

On voit une Marguerite de Vaudetar, qui épouſa environ 118 ans après, c'eſt-à-dire, l'an 1489, un Gerard Seguier, Conſeiller au Parlement de Paris, (voy. Imhoff. Tab. II, n°. 61, *familiar. Jecundæ claſſei*, dans ſon *excellentium familiarum in Gallia genealogiæ*, &c. 1687, Norimb. in-fol.) Cette Marguerite deſcendoit-elle de ce Jehan Vaudetar? c'eſt ce qu'il m'importe peu de ſçavoir.

Tout ce qu'il y a d'intéreſſant dans ces 22 vers, c'eſt ce que Jean de Bruges n'y eſt ni nommé ni

ni qualifié Peintre du Roi, & qu'ainſi il n'y a aucun lieu de douter que l'inſcription en proſe latine & en lettres d'or qui la précede, ne ſoit apocryphe.

Si le Pere le-Long eût parfaitement ſçu ſon Hiſtoire littéraire, n'auroit-il pas découvert ſa fauſſeté ?

Jean de Bruges étoit-il en 1371, en état d'être Peintre de Charles V, Roi de France ? Il n'avoit alors qu'environ deux ans ſelon les uns, & quatre ſelon les autres.

Deſcamps, dans ſa vie des Peintres Flamands, qui eſt aujourd'hui devenue rare, (tom. 1, in-8°., p. 2,) ne date la naiſſance de Jean de Bruges, ou de Jean Van-Eyck, que de l'an 1370. Telle eſt auſſi la date ſous laquelle nous trouvons la même naiſſance dans le livre intitulé..... la Cire alliée avec l'huile, &c. (p. 41, in-8°.,) dans les diſſ. Hiſt. polit. & lit. de l'Abbé de Guaſco, (in-8°., 1756, tom. 1, p. 238,) & dans l'Auteur des anecdotes des beaux Arts, (Paris, in-8°., deux tomes 1776, tom. 1, p. 494.)

Baldinucci, (p. 26, Decennal. 1 della parte 1a. del Secolo III°. dal 1400, al 1410, in-4°.) la remonte juſqu'en l'an 1367. Je ne parle pas ici d'une infinité d'autres Auteurs qui donnent à cette naiſſance ou l'une ou l'autre de ces deux dates ; je me diſpenſe auſſi de réfuter ceux qui en réculent bien plus la date, & qui, comme l'Auteur du Diction. d'Archit. (en trois tomes in-4°., p. 6, tom. 1, au mot Abeyk,) font en 1366, de Jean de Bruges, un grand garçon, & diſent

qu'il ſortit en cette année de ſa Ville natale avec Hubert, ſon frere aîné, pour faire ſon tour de France. Un Régent de College qui écrit ſur l'Architecture & ſur la vie des Peintres, Graveurs & Architectes, peut avoir beaucoup de connoiſſances; mais du nombre de celles qui ne ſont pas ordinairement vérifiées. Les Auteurs que je viens de rapporter, ſuffiſent pour réfuter le prochroniſme du Pere le-Long, & pour anéantir ſon inſcription apocryphe.

Je laiſſe à mon Maître le ſoin de relever toutes les autres bévues & contradictions qui ſont dans une infinité d'autres Auteurs ſur la naiſſance & la mort de ce célebre Peintre, quand il fera paroître ſa *diſſertation* ſur *l'invention de la peinture à huile* que beaucoup d'Ecrivains attribuent à cet Artiſte.

Je me borne à préſent à deux obſervations.

L'une eſt, que ſi Jean de Bruges eût peint réellement les miniatures de cette Bible, elle auroit été vendue à la vente de Gaignat à un prix bien plus conſidérable que ne fût celui auquel elle le fut. 399 liv. n'étoient certainement pas ſa valeur. Si ce Mſ. n'obtint qu'un ſi bas prix, ce fut parce que mon Maître, interrogé par divers Amateurs qui ſe trouvoient à la ſéance de la vente de Gaignat, dans laquelle ce Manuſcrit fut expoſé ſur table, leur répondit que l'inſcription qu'il portoit, quoiqu'en lettres d'or, étoit apocryphe.

Néanmoins, toutes les raiſons que j'ai alléguées ci-deſſus pour démontrer ſa fauſſeté, n'ont pas empêché un torrent de Compilateurs de la pren-

dre pour authentique. Tel eſt le reproche que nous avons à faire aux nouveaux Editeurs de la nouvelle Bibliotheque hiſtorique de la France du Pere le-Long, (tom. 4, part. 2de., p. 117, col. 1, in fine,) (1) à l'Auteur du Catalogue de l'Abbé de Rothelin, (p. IX des éclairciſſemens qui y ſont à la tête,) à celui de Gaignat, (p. 18, ci-deſſus,) à l'Auteur de l'Eſſai hiſt. ſur la Bibliotheque du Roi, (Paris, Belin, 1782, in-12 ou in-8°., car j'en ai oublié le format, p. 6,) & plus encore à l'infatigable Compilateur Montfaucon. Eſt-il permis de trouver dans un Moine, qui paſſoit dans ſon tems pour un homme des plus érudits de la France, & qui avoit l'honneur d'être Membre de l'Académie des Belles-Lettres, un Prochroniſme auſſi groſſier, que la malheureuſe envie de copier, ſans vérifier, a arraché à ſa plume depuis l'année 1729 juſqu'en 1733, année en laquelle ſes monumens ſur la Monarchie Françoiſe (en 5 gros vol. in-fol.) ont accablé la république des lettres de tant de fauſſes dates & de fauſſes peintures. (Voyez ſon regne de Charles V.)

Qu'on ne croye pas que ce ſoit-là le ſeul Prochroniſme qu'on ait à imputer à la lourde plume de ce Moine.

Ne nous met-il pas (dans ſon *Biblioth. Bibliot.*

---

[1] Cette fauſſeté a été déja reprochée à ces Editeurs dans une note ci-deſſus. Nous ne la leur reprochons ici une ſeconde fois, que pour mieux étaler leur inexactitude, & pour étonner le public par le nombre des Copiſtes aveugles, dont nous faiſons l'énumération en ce lieu.

Mſſ. novâ, tom. 2, p. 796, col. 1, n°. 8164, in-fol.) IX livres du Code de Juſtinien en 400? Nous avons deux Codes de cet Empereur, l'un en DXXVIII, qu'on appelle *Codex prior*, & l'autre en DXXXIV, qu'on nomme *codex repetitæ prælectionis*, (Voy. les p. 22 & 24 du 1er. tome du *Syntagma antiq. Rom. Juriſp. illuſtr.* par J. Gottl. Heineccius, Argent., in-8°. deux tomes M DCC XXXIV.) Comment donc peut-il y avoir un Code de ce Prince en 400? Montfaucon nous dit que ce Mſ. eſt dans la Bibliotheque du Roi; puiſque je n'ai pas ſous la main le Catalogue de cette Bibliotheque, je ne peux pas tirer au clair, s'il n'eſt que le Copiſte, ou l'Auteur de ce Prochroniſme.

Ce n'eſt pas aſſez, donnons encore un exemple de la balourdiſe de ce Moine, tirée du même *Bibliotheca*, &c. Il nous y montre (794, col. 1, n°. 7815 du même tom.) un livre Eſpagnol, intitulé ſelon lui..... *libro de la Monteria*..... & il nous dit que *Monteria*, ſignifie en cette langue, *Maiſon ruſtique*. Si c'eſt lui qui donne de lui-même cette interprétation, il fait une inſigne bévue; s'il l'a copiée au contraire d'après le même Catalogue Mſ., il a eu très-grand tort de ne pas la corriger. Le mot *Monteria*, ſignifie en Eſpagnol, *chaſſe aux Sangliers*, *venerie*, &c.; mais il n'a point l'acception de *Maiſon ruſtique*.

Ne faut-il pas qu'un ſimple Libraire, quelque *Guillaume* qu'il puiſſe être, ſoit plus exact là-deſſus, qu'un Moine inattentif qui nous a jetté pendant ſa vie tant d'*in-fol.* par la figure, & qu'un

Membre de ces Corps illuſtres par leſquels jurent ceux de nos Miniſtres (1), qui ſont les *plus Sçavans* L'Auteur de la Bibliographie a claſſé avec juſte raiſon, parmi les livres de chaſſe, celui que Gonzales Argote de Molina a intitulé..... *libro de la Monteria, en Sevilla*, 1582, in-fol., & qui eſt aſſez rare en France.

Sortons vîte de ce paragraphe. L'odeur du fumier bibliographique, que je viens d'y tant & tant re-

---

(1) Il y avoit jadis dans le Miniſtere (en 1781) un homme très-habile. Mon Maître lui fut préſenté par un Prélat de beaucoup d'eſprit, afin d'obtenir par ſon moyen, de la part du Contrôleur-Général d'alors, des ſecours pour faire imprimer *ſes Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire de l'Imprimerie*, accompagnés de beaucoup de gravures, repréſentant une quantité étonnante de types anciens, de Monogrammes, Deviſes, & marques de divers Imprimeurs du 15me. ſiecle.

Cet ex-Miniſtre répondit qu'il employeroit tout ſon crédit & ſon pouvoir, pour faire obtenir à mon Maître ce qu'il deſiroit pour l'exécution de ſon entrepriſe, ſi l'Académie des inſcriptions l'approuvoit.

Mon Maître qui ſçait parfaitement par les Mémoires imprimés de cette Académie, qu'elle n'a jamais poſſédé aucun Membre qui entendît la matiere ſur laquelle il devoit recourir à elle, lui répondit fiérement que ſi cette même Académie vouloit entreprendre un ouvrage tel que le ſien, elle feroit très-mal de ſe priver de ſes lumieres, & de ne pas le conſulter. On a une preuve de la fierté & de la juſteſſe de ſa réponſe dans l'ouvrage que je donne à préſent au public. Que cette Académie y réponde, ſi elle le peut! Beaucoup de ſes Membres ſont critiqués ici, elle doit en venger les manes, ou les abandonner à la juſte immolation de ma plume.

muer, m'infecte ſi fortement, qu'elle m'enleveroit quaſi la tête, ſi, par un coup de la divine Providence, elle n'avoit pas tant de force qu'elle a.

VIII°.

Ignorance.

Voici un paragraphe très-délicat. Il eſt bien difficile de poſer la véritable ligne de *Marcation* (1) entre lui & celui qui ſera intitulé ci-après .... *Omiſſions* : auſſi je ne m'y arrêterai pas long-tems, parce que l'envie que j'ai de me conformer à cet ancien axiome de Droit Canon, que Gratien a tiré de S. Jean Chryſoſtome .... *Meliùs eſt propter miſericordiam rationem reddere, quàm propter crudelitatem* .... me rendra très-court & très-indulgent ; je dirai ſeulement ici, que le Pere le-Long ignore la date de l'établiſſement de l'Imprimerie à Lyon, ſur laquelle le Moine Mercier, qui eſt de cette Ville, eſt auſſi ignorant que lui.

Cet Oratorien, en nous parlant (tom. 1. de ſon B. S., p. 334, col. 2) de l'impreſſion de la Verſion françaiſe du Nouveau Teſtament, que Julian Macho, & Pierre Farget, Religieux de l'Ordre de S. Auguſtin, tirerent de la Bible françaiſe de Guyart

(1) Mon Maître relevera, dans ſon H. Phil. de la L. Fr., que j'ai déja citée, une infinité d'Auteurs François, qui, faute de ſçavoir aſſez bien leur Hiſt. Polit. Mod., diſent *Démarcation*, au lieu de *Marcation*.

des-Moulins, & firent exécuter à Lyon dans le 15me. ſiecle (1), conjecture qu'elle eſt de 1477,

(1) Maittaire ſuit pour cette date imaginaire, le Pere le-Long. (Voy. tom. 1, Ann. 1719, p. 123, & p. 372 de ſon Suppl., col. 2, note 4.)

Il n'y a rien là qui me ſurprenne. Comme le plus ancien Livre imprimé à Lyon, que Maittaire cite dans ces deux endroits, eſt la légende des nouveaux Saints, revue & corrigée par le même Frere Julian (Macho), & imprimée en 1477 à Lyon par *Bartholomieu* Buyer, Citoyen de cette Ville; il n'y donne pas à l'édition de cette verſion françoiſe du Nouveau Teſtament, une date plus reculée. Il ſe contente d'y relever Naudé & la Caille, dont l'un n'a daté l'établiſſement de l'Imprimerie en cette Ville, que de l'an 1478, & l'autre n'a mis la date de l'impreſſion de ce Nouveau Teſtament, qu'en 1500, (voy. Maittaire *Ibid* ſur Naudé & la Caille, p. 42 de l'Hiſt. de l'Imprimerie.)

Obſervez en paſſant, que le fautif Moine Mercier date cette légende de l'an 1476, avec un ton d'arrogance inſupportable, puiſqu'il prétend que cette édition ſortie de la preſſe en cette fauſſe année, eſt le premier livre imprimé à Lyon, & qu'il croit par-là bien relever l'Auteur du Catalogue de de Boze (p. 72), qui avoit donné cette primauté au *Speculum vitæ humanæ* de l'année 1477. (Voy. ſon Suppl. ſur la pag. 66 de Marchand.)

Ainſi, d'après le livre que mon Maître poſſede, & dont j'ai indiqué la date dans mon texte, il faudra corriger les trois fautes qui ſont dans le Suppl. de Maittaire en 1733. Il n'y place (p. 214) Barthelemi Buyer, que depuis 1477 juſqu'en 1479. Il avoit déja fait la même faute à la pag. 193 du même livre, & il en fait une plus groſſiere à la pag. 249, en le reſſerrant en l'an 1477.

Ce qui a trompé cet Auteur, c'eſt qu'il n'a pas connu l'édition que nous avons du *livre de Baudoüin, Comte de Flandres, lequel épouſa le Diable*, &c. (in-fol. *ïïſd. typ.*) ſous la date de 1474.

En effet il n'en cite, dans le premier tome de ſon *Index*,

Provence (1), qu'elle contienne toutes les branches des bons Livres, qui deſcendent, depuis le

(1) On prétend, que le Marquis de Mejanes a légué à cette Bibliotheque une rente annuelle de 5000 liv., pour l'augmenter d'autant, toutes les années.

L'Aſſemblée générale des Communautés du Pays de Provence a délibéré en 1786 à ce ſujet ce qui ſuit. (Voyez p. 104 du Cahier de cette année)..... » Le compte » de l'emploi des fonds deſtinés à l'augmentation de la » Bibliotheque, ſera rendu annuellement & ſans frais » pardevant les Directeurs de la Bibliotheque.

» Elle a nommé & choiſi MM. les Procureurs du » Pays ſortans de charge, pour aſſiſter, en qualité de » Commiſſaires de l'Aſſemblée, à l'audition de ce compte. » Elle a chargé MM. les Procureurs du Pays de rapporter » ce compte à chaque Aſſemblée générale, & de le faire » imprimer dans le procès-verbal deſdites Aſſemblées. »

Voilà un contrat paſſé ſolemnellement entre le Tiers-Etat de la Provence, les Procureurs joints du Clergé & de la Nobleſſe, avec les héritiers & repréſentants de l'illuſtre Fondateur de la Bibliotheque de cette Province. Mais ce Contrat a-t-il été exécuté en 1787 ? Voit-on à la fin du Procès-verbal de l'Aſſemblée des Etats-Généraux de Provence, tenue en cette même année, l'impreſſion de la liſte des livres, qu'on auroit dû acheter pendant l'année 1787 ?

A-t-on chargé le Bibliothécaire des Etats de Provence, de la dreſſer ?

Ne paroît-il pas, toutes les années, dans le Monde littéraire pluſieurs ouvrages auſſi dignes d'entrer dans cette Bibliotheque par leur magnificence, que par leur utilité ?

A-t-on remis à mon Maître, au premier jour de ſon arrivée, tous les Journaux, auxquels M. de Mejanes avoit ſouſcrit, & dont les Catalogues de livres qui s'y trouvent à la fin l'euſſent dirigé dans l'opération qui lui auroit été ordonnée ?

berceau de l'Imprimerie, juſqu'à nous. Penſer autrement, c'eſt n'avoir que des vues très-bornées,

---

L'a-t-on autoriſé & ſollicité, de faire venir pour cette Bibliotheque, beaucoup plus d'ouvrages périodiques, que ce Marquis n'en recevoit, afin qu'il pût mieux procéder au même objet ?

Alléguera-t-on, pour excuſe qu'on ne peut faire aucune acquiſition nouvelle, ſans que l'inventaire ſommaire des livres, dont on a cru devoir charger le ſous-Bibliothécaire, (ſans avoir conſulté auparavant mon Maître), ne ſoit entiérement achevé, afin de ne pas faire un double emploi, & de ne pas acheter des livres qu'on a déja ? Cette excuſe ne ſeroit-elle pas captieuſe & ridicule ?

Pourroit-on la faire recevoir à l'égard des livres qui ont été imprimés depuis la mort de M. de Mejanes ? D'ailleurs l'ordonnance de cet inventaire ſommaire, n'eſt-elle pas fruſtratoire, injurieuſe & injuſte, tant envers la Province, qu'envers mon Maître ?

La callidité qui l'a dictée ménage-t-elle la caiſſe de la Province, & ne contrarie-t-elle pas les profits que mon Maître avoit légitimement droit d'attendre de ſes travmaux en conſentant à venir de Paris ſe mettre à la tête de cette Bibliotheque ?

Ce n'eſt pas tout, les journaux ſont reſtés depuis l'arrivée de mon Maître, entre les mains d'un *Aliborum* Provincial, auquel la nature a crévé les yeux pour le genre littéraire, mais auquel elle a donné en revanche une langue, une flexibilité de genou, & des mains qui ne ſont pas mal-habiles pour ſes intérêts.

Ou cet *Aliborum* agit de lui-même, ou il eſt mené. S'il agit de lui-même, il fait très-mal, parce qu'il doit ſçavoir, que quand le Bibliothécaire d'une Province, eſt arrivé dans le lieu où cette même Province l'a appellé, il ne doit plus être nanti d'aucune charge Bibliothécale.

Ignoreroit-il cette belle maxime, *ubi major eſt, minor ceſſat* ? Tout homme qui aime l'harmonie & l'ordre, ne

& ces vues ne viennent quelquefois dans certains eſprits que par des êtres qui, voulant abuſer de

---

doit-il pas la porter écrite dans ſon cœur en caracteres ineffaçables, nonobſtant tous les liens de petite politique & d'intrigue, dans leſquels on voudroit le retenir ?

Comme il faut prêter à la Province, dont l'état eſt purement paſſif, d'autres yeux que ceux que ſon adminiſtration lui fournit, il eſt bon qu'elle ſçache, qu'elle a à ſes gages.

1°. Un Bibliothécaire ſans fonction.

2°. Un ſous-Bibliothécaire de ſurérogation, que le Teſtament de M. de Mejanes ne demande pas, & qui eſt chargé d'un travail très-inutile, & très-préjudiciable à ſes intérêts, ainſi que mon Maître l'a démontré dans le Mémoire qui ſera indiqué ci-deſſous.

M. de Mejanes étoit trop bon Citoyen, & il avoit trop d'intelligence pour vouloir aggraver le poids des charges de ſa Province par des créations de places inutiles & ſurnuméraires. Tout ce qu'il demande dans ſon teſtament, c'eſt que la Province, en acceptant ſa Bibliotheque, ſe charge elle-même de donner des émoluments à un Bibliothécaire en chef & de lui nommer ſur ſon choix des garçons de Bibliotheque pour l'aider.

Si l'adminiſtration n'eût point bruſqué ſes réglement, & qu'elle eût voulu faire l'honneur à mon Maître de l'attendre, il lui auroit inſpiré, pour le plus grand avantage de la Province, le nombre des ouvriers pour leſquels elle devoit créer des places.

Dans la même Aſſemblée générale des Communautés de l'an 1786, l'Adminiſtration a fait établir deux ſommes, l'une de 3000 liv. pour les émolumens du Bibliothécaire (en chef) & du ſous-Bibliothécaire, & l'autre de 4000 liv. pour les gages du Concierge, du Portier, des Domeſtiques, & pour le luminaire de la Bibliotheque, &c., où certainement il n'en faut aucun, à moins qu'on ne prenne la Bibliotheque pour une de ces Vierges du coin des rues, de-

leur peu de connoiſſance là-deſſus, les ſéduiſent par une aſtuce que les grands connoiſſeurs ne manqueront jamais de deviner.

---

vant leſquelles la ſuperſtition domeſtique fait brûler des lampes (p. 99 & 103).

Voilà donc 7000 liv. de dépenſe, que la Provence a cru devoir s'impoſer annuellement.

Que ſur ces 7000 liv. on prenne les émuluments du Bibliothécaire, qui ſont portés dans le même cahier à 2000 liv., & qui devoient être, ſelon ſon premier accord, fait à Paris en Octobre de 1786, avec M. de Boiſgelin, Archevêque d'Aix, & en cette qualité Préſident né des Etats de Provence, de 2400 liv., mais que le même Bibliothécaire conſentit, aux inſtances du même Prélat, environ un mois après, à réduire au taux porté par le même Cahier ; qu'on joigne à ces 2000 liv. la ſomme qu'on lui a adjugée verbalement dans une Aſſemblée du Bureau de la direction de la Bibliotheque tenue le 26 Décembre de la même année, pour ſon chauffage, éclairage, logement, & autres menus frais, celle de 1000 liv., on aura 3000 liv. employées ſur les 7000 liv. dont j'ai parlé.

Que ceux qui deſirent d'être bien inſtruits du droit public de la Provence, ſçachent :

1°. Que cette Aſſemblée du Bureau, où a été priſe la délibération *verbale* dont je viens de parler, s'étoit déja interdit par le premier de tous ſes Réglemens, qui eſt écrit, & dont mon Maître a une copie en forme probante, de ne rien délibérer *verbalement*, & *de rédiger tout par écrit* ;

2°. Que la violation de ce Réglement l'a ſuivi l'inſtant d'après,

3°. Qu'il faut à préſent à MM. les Procureurs du Pays, pour l'exécution de la délibération *verbale* qui regarde mon Maître, un ordre de la *premiere puiſſance* qu'ils ſe ſont créée d'eux-mêmes dans leur adminiſtration, quoique le *Maître* qu'ils prétendent ſe donner, (à la grande ſatisfaction de tous les Publiciſtes de Provence), n'ait, par les Loix conſtitutionnelles du Pays, que le droit d'être l

Mais le deſſein de mon Maître eſt changé. Il éprouve trop d'obſtacles dans la Ville, où l'amour

---

co-Membre de la même adminiſtration, & que ſon abſence lui en ôte l'exercice.

Ces Loix ſont juſtes, le co-Membre d'une adminſtration ne doit jamais opiner de loin.

Revenons à nos 4000 liv. reſtantes.

Qu'on préleve à préſent ſur elles 800 liv. pour le Concierge de la Bibliotheque qu'on a nommé, on aura encore 3200 liv à diviſer entre les autres ouvriers qui devront être nommés. On prendra ſur ces 3200 liv., deux mille livres pour être partagées entre les deux Scribes qui ſerviront à la correſpondance de la Bibliotheque, & à la tranſcription des titres des livres du Catalogue ſous la dictée de mon Maître, qui aura ſoin de transformer en vrais Bibliothécaires ces deux Scribes, dont les places doivent être néceſſairement inamovibles.

Si cela n'étoit, l'œuvre de la Bibliotheque reſteroit éternellement ſans ſuccès, & le travail de mon Maître deviendroit le tonneau des Danaïdes, qui pour n'avoir point de fonds ne ſe rempliroit jamais.

Si ces deux Eleves étoient aſſociés à la Bibliotheque, le plus ancien d'entr'eux devroit ſuccéder au Bibliothécaire, & ce n'eſt que de cette façon qu'on peut éloigner de ce ſanctuaire des Muſes, des orgueilleux intrigants qui veulent s'y immiſcer ſans capacité relative à l'emploi qu'ils demandent, & qu'on excitera le feu de l'émulation & du travail envers une place qu'on doit regarder comme le Cordon bleu de l'Empire des lettres.

Quand un Bibliothécaire eſt très-ſçavant, ſa vaſte doctrine éclaire toute l'Europe & fait paſſer dans la poſtérité des gerbes inépuiſables de lumiere. Les meilleurs ouvrages, dont la République des lettres ſe trouve enrichie, ne ſont-ils pas les fruits des veilles des Bibliothécaires. dont les noms retentiſſent aujourd'hui & retentiront toujours dans l'Europe ?

de la gloire & du bien littéraire patriotiques l'ont attiré. Il n'y reſtera même pas long-tems. Encore

---

Qu'on ne ſe perſuade pas néanmoins, qu'il y ait eu beaucoup de grands Bibliothécaires *Autodidactes*, c'eſt-à-dire, qui ſe ſoient formés d'eux-mêmes ! Ils ont tous eu des Maîtres, & il eſt aſſez ordinaire que l'on n'acquiere dans chaque profeſſion, que par voie traditionelle, la perfection qu'elle exige.

Comme on fait un très-grand cas du Prince des Poëtes Epiques Grecs, qui a créé lui-même ſon Art, de même on doit infiniment eſtimer un Bibliothécaire *Autodidacte* qui a porté, ſelon le cri univerſel de toute l'Europe, la critique & les regles de ſa profeſſion, juſqu'au plus haut période où elles puiſſent arriver. L'ouvrage, que je donne aujourd'hui au Public, d'après les leçons de mon Maître, en eſt une fiere preuve.

Quand j'ai parlé de la ſurérogation du ſous-Bibliothécaire, je n'ai pas voulu nuire à ſa perſonne ; mais ſeulement faire abolir ſa place après lui, parce qu'elle ſurcharge la Province de 100 piſtoles de dépenſe inutile.

Mon Maître compte, lorſque la Province l'aura dédommagé des torts pécuniaires que l'adminiſtration lui cauſe par la gaucherie d'une de ſes ordonnances, de lui remettre ſa place avec l'agrément de qui de droit, & de retourner dans la Capitale du Royaume, où il n'aura pas tant à gémir ſur l'inconduite littéraire qu'il trouve ici.

Mais ne perdons pas de vue l'emploi des autres 1200 liv. qui reſtent.

On prendra 500 liv. pour un garçon qui diſtribuera au Public les livres de la Bibliotheque.

Ce Garçon ſera lettré & ſçaura du latin, quand il y aura une place d'éleve, vacante, ce ſera lui qui y montera de préférence, & il pourra devenir Bibliothécaire à ſon tour, s'il eſt dévoré de l'amour des inſtructions, que mon Maître donnera dans la Bibliothéque, car il lui ſera permis d'y aſſiſter.

moins y verſera-t-il une doctrine que l'Ouvrage que je fais, d'après les inſtructions qu'il m'a données pendant

---

Sur les autres 700 liv. on prendra 400 liv. pour un Balayeur & frotteur?

Enfin les dernieres 300 liv. ſeront pour les ports des lettres de la Bibliotheque, le papier & l'encre, qu'il faudra fournir au Public.

Le Tréſorier de la Bibliothéque aura pour ſes émoluments la remiſe que les Libraires font ordinairement ſur les livres neufs qui leur ſont demandés. Mon Maître a trop de grandeur d'ame & de généroſité pour s'approprier une pareille remiſe. Il a refuſé avec fierté & nobleſſe, celle qui lui ſeroit revenue chez le Duc de la Valliére, auquel il a dépenſé près de 800000 liv. pour la formation de ſa derniere Bibliotheque. Puiſqu'il n'a jamais voulu conſentir à recevoir des émoluments chez ce Duc, comment auroit-il oſé convertir cette remiſe, en ſes profits?

Croit-on que je ne me ſouvienne plus des autres perſonnes auxquelles la Province donne des gages pour l'exploitation des travaux de ſa Bibliotheque? Reprenons le tertio qui nous attend.

3°. Deux *Aliborum Provinciaux* qui font inéptement une partie des fonctions du Bibliothécaire, l'un à Aix & l'autre à Paris; ils exercent encore l'un & l'autre la commiſſion de retirer les Journaux. Celui qui eſt à Paris, les a de la premiere main, & a ſoin de les faire paſſer à celui qui eſt ici. Ainſi ces deux *Aliborum* ſautent l'un vis-à-vis de l'autre ſur les deux bouts oppoſés d'une baſcule, dont le point d'appui eſt le dos ſouffrant de la Province. Peut-on imaginer raiſonnablement, qu'il y ait, dans l'ordre Public, des hommes en ſous-ordre, qui y agiſſent ſans intérêt?

Pauvre Province! quand prendras-tu une meilleure direction? Tu en as beſoin pour ton ſoulagement, te voici à la veille des Etats-Généraux!

Faſſe le Ciel, que tu ſaiſiſſes parfaitement tous les points de réforme, qui te ſont néceſſaires dans l'ordre Eccléſiaſtique,

pendant ſon ſéjour de 21 ans à Paris, rendra très-digne de l'envie des plus grandes Cités de l'Europe.

---

que, dans l'ordre Militaire, dans celui de la Juſtice, dans celui des Finances, & dans le Littéraire !

Tous ces ordres doivent t'être ſoumis, parce que tu formes un tout politique, dont tu dois gouverner toutes les parties ſous l'autorité tutélaire & avec la permiſſion de ton Maître.

Faſſe encore le Ciel, que tes Communautés & tes Viguéries aient une meilleure Police, & un pouvoir moins limité par le deſpotiſme de tes petits tyrans, qui ſont autant tes ennemis, que ceux du Thrône.

Faſſe enfin le Ciel, que tu puiſſes ſoupirer après une adminiſtration plus libre, plus indépendante des Subalternes, & plus dépendante de toi par l'influence que tu pourras avoir à ſa création, ſi tu le demandes à ton Souverain qui eſt la vertu & la juſtice même !

Crois-moi, augmente le nombre de tes Adminiſtrateurs, ſi tu veux qu'ils ne ſoient jamais vénaux, & prens-les dans toute la Province ſous l'agrément de ton Maître ! Sçache, que les privileges affectés à certaine Ville, par l'excroquerie, que l'on en a faite à tes anciens Comtes, portent tous ſur ton ancien conſentement, & qu'ils ne ſubſiſtent & ne ſubſiſteront toujours, que par ton acquieſcement préſent & futur ! Sois inſtruite une fois pour toutes que ce ne ſont-là que des toiles d'araignée, que tu réveres mal-à-propos, & que ſans t'effaroucher ſur l'ébranlement de quelque uſage gothique, tu ne dois tendre aujourd'hui qu'à l'ordre le plus parfait ! Que cet ordre eſt celui qui ayant le plus grand reſpect pour la ſuprématie de ton Maître & ſes intérêts pécuniaires légitimes, aſpirera chez toi à la plus grande ſomme de bonheur public & privé !

Au reſte, à reprendre la plainte de mon Maître, que j'ai faite pour lui ci-deſſus, pourroit-on l'improuver ? Paroit-elle ici pour la premiere fois ? aurois-je été aſſez indiſcret pour la livrer à l'impreſſion, ſi mon Maître ne l'eût

On peut même dire que cette doctrine n'a jamais été dans la Ville qu'il habite actuellement, ſans

---

déja depuis dix mois inſérée dans un *Mémoire Ms. ſur la néceſſité de l'érection prochaine de la Bibliothéque, & de la réforme des opérations qui contrarient la proximité de cette érection*, & qui l'éloignent au moins pour 17 ans, d'après les calculs les plus évidents, qu'il a mis ſous les yeux de quelques co-Membres de l'Adminiſtration.

Il a ſuivi, pour la préſentation de ce Mémoire, toutes les loix de la plus haute décence; mais quand les yeux ne veulent pas voir la vérité, une Province ne doit jamais ſe flatter de toucher à ſon bien littéraire & à ſa gloire.

Mon Maître a même reçu une réponſe, dont je ne nomme pas actuellement la Ville, d'où elle lui eſt vénue, qui au lieu de porter ſur les juſtes & judicieuſes repréſentations qu'il faiſoit, l'expoſe, contre la nobleſſe de ſon ame, & contre l'invincible amour qu'il a pour ſa Province, à demander à l'Aſſemblée prochaine des Etats qui vont s'y tenir, au moins 50000 liv. de dommages bien établis & bien démontrés. Ces dommages naiſſent de l'empêchement, qu'une délibération auſſi injuſte, que déraiſonnable du Bureau de la Bibliothéque tenu le 26 Decembre de 1786, ainſi que je l'ai déja dit, apporte aux grands travaux *Bibliothécaux*, qu'il auroit pu faire à Aix, & dont il poſſede déja plus des deux tiers dans ſon porte-feuille.

Mais ſi l'adminiſtration, & le Bureau de la Bibliothéque, pour remplir leurs engagements de 1786, lui eûſſent propoſé de dreſſer une liſte de livres pour l'année 1787, auroit-il pû décemment ſe prêter à cette opération, d'après la maniere dont cet article de la même délibération ſe trouve conçu?.... » Le Bibliothécaire ne pourra em-» ployer aucun fonds pour l'augmentation de la Biblio-» théque, ſans y être autoriſé par une délibération de » MM. les Directeurs, dans laquelle ſeront énoncés les » titres des livres à acquérir, & même, autant qu'il » ſera poſſible, le prix de l'acquiſition. »

en excepter le ſiecle des Peireſc & des Gaſſendi, qui ont été ſi célebres dans le Monde entier, &

Donner & retenir ne vaut. Comment eſt-ce qu'on ne s'eſt pas apperçu, en dreſſant cet article, qu'on nommoit mon Maître premier Bibliothécaire, & qu'on retenoit pardevers ſoi ce qui doit le conſtituer tel.

Le choix des livres appartient-il au Bureau d'une Bibliotheque ? Que ce Bureau veuille gêner le Bibliothécaire pour l'empêcher d'excéder la dépenſe qui lui eſt deſtinée pour l'augmentation des livres, ſa délibération ſera très-raiſonnable ! Mais que ce Bureau veuille être plus ſçavant que lui dans la direction, & dans l'accroiſſement des ſuites d'une Bibliothéque, pourquoi donc le faiſoit-il venir de Paris, & comment juſtifiera-t-il ſa prétention aux yeux de l'Europe ? Sera-ce par la manière mal-adroite, dont cet article de cette délibération eſt dreſſé ?

D'ailleurs comment mon Maître pourra-t-il énoncer dans la liſte de livres, pour laquelle il requerra une autoriſation, le prix de leur acquiſition, ſi ces livres doivent être achetés à l'Encan, en Italie, en Angleterre, en Hollande, en France, ou en Eſpagne ?

Pourroit-il ſçavoir le prix de ces livres, pour être autoriſé à les faire venir, avant que leur auction ou encan commençât ?

Une adminiſtration ſage & d'une profonde ſagacité, ne ſe ſeroit-elle pas bornée à défendre au Bibliothécaire de la Province de ne rien dépenſer annuellement, au de-là des 5000 liv., dont on lui confioit l'adminiſtration, & ne lui auroit-elle pas ordonné de juſtifier toutes ſes dépenſes par lettres d'envoi, factures, & quittances ?

N'eſt-il pas bien ſurprenant que l'adminiſtration de Provence, qui eſt éclairée par des Juriſconſultes, ait enfanté un auſſi bel article, & ſur-tout en l'abſence de mon Maître ?

S'eſt-on jamais aviſé de charger, de ſon propre mouvement, & en l'abſence de celui avec lequel on a contracté, les conventions primordiales, que l'on a faites

qui ont tant honoré la Provence. Ni l'un ni l'autre n'étoient verſés dans l'Hiſtoire littéraire en général, & ils ne connoiſſoient aucunement celle des premiers tems de l'Imprimerie. Mon Maître, qui, ſelon tous les connoiſſeurs de l'Europe, eſt ſi exact

---

avec lui, de nouvelles clauſes acceſſoires qui ſont autant contre ſon honneur, que contre le droit public?

Mon Maître auroit-il pu ſouſcrire avec décence à un pareil article, ſi M. l'Archevêque d'Aix le lui eût mis tous les yeux dans la viſite, qu'il lui fit *ad-hoc* à Paris.

Revenons à un autre article du cahier de l'Aſſemblée des Communautés de 1786. que j'ai mentionné ci-deſſus. A-t-on tenu un Bureau de la Bibliotheque en 1787, où les anciens Procureurs du Pays auroient aſſiſté? Si ce Bureau eût été tenu, ces mêmes Procureurs du Pays, qui ont aſſuré mon Maître, qu'on lui a accordé cent Piſtoles dans celui du 26 Décembre 1786, pour ſes menus dédommagements, auroient-ils dit, comme les nouveaux Adminiſtrateurs, qui ſont pleins de contradictions là-deſſus, qu'ils ne s'en reſouvenoient plus?

Si l'Adminiſtration de Provence eut eu ſous les yeux le livre intitulé.... *Eſſais ſur les honneurs & ſur les monuments accordés aux illuſtres Sçavans, pendant la ſuite des ſiecles, par Titon du Tillet, &c. Paris, &c. M. DCC. XXXIV.*, *in*-12, & tant d'autres ouvrages ſur la même matiere, eut-elle jamais agi ainſi, & continueroit-elle d'avoir la même conduite vis-à-vis de mon Maître?

Se ſeroit-elle jamais imaginée, qu'il ſoit venu chercher chez elle une place, & courir après deux miſérables mille livres d'émolumens?

Si elle ſe fut attachée à apprécier ſes travaux, n'auroit-elle pas compris, que mon Maître ne lui ſacrifioit Paris, les grandes connoiſſances & protections qu'il a & mérite d'avoir par ſa profonde doctrine, dans cette Ville, & les grands profits qu'il y faiſoit, que pour le bien & la gloire littéraires de ſa Patrie?

Plus la ſphére des idées eſt étroite par la ſtérilité & la

& ſi profond dans ces deux parties, auroit pu jetter dans cette Province un éclat qu'elle n'a ja-

---

maigreur des connoiſſances, moins on éprouve de grandeur dans les ſentiments de ceux avec leſquels on traite.

Qu'on m'aſſigne, dans l'Antiquité & chez les Modernes, une Province qui oſe diſputer, à l'excellent Ouvrier qu'elle fait venir chez elle pour l'érection & la conduite du dépôt de livres qu'elle lui confie, les frais, dépenſes, dommages qu'il peut avoir faits, ou eſſuyés, dans ſa route, depuis Paris, juſqu'ici !

La Province de Provence a cru cependant digne d'elle de garder un profond ſilence là-deſſus pendant neuf mois, juſqu'à ce que requiſe par mon Maître, qu'un pareil ſilence étonnoit, elle ait conſenti à lui faire compter pour cela 4000 liv.; mais le mémoire de mon Maître, qui étoit peſé au poids de la conſcience & du Sanctuaire, ne s'élevoit-il pas à la ſomme de 5652 liv. ?

Pourquoi avoir oſé retenir ſur ce mémoire 1652 liv. ?

Quand-eſtce qu'on les rembourſera ? Quand eſt-ce qu'on joindra à ce rembourſement ce qui eſt dû à mon Maître (d'après des conventions, ſoit verbales, ſoit écrites, & d'après le droit naturel & public relatifs au régime bibliothécal) pour ſon chauffage, ſon éclairage & ſon logement ?

Attendra-t-on qu'il préſente, comme je l'ai déja annoncé, un Mémoire aux Etats-Généraux de la Province, & que de ces Etats il remonte au Tribunal de l'opinion & de l'honneur qui eſt répandu dans toute l'Europe, & qu'il recoure en même-tems à un Tribunal national de juſtice, coactif pour tout ce qu'il demande ?

Le Roi ſon Maître, qui a tant d'ardeur pour la juſtice, en refuſera-t-il un, parmi ceux qui ſont érigés dans ſon Royaume, à ſes juſtes & humbles ſupplications ?

Mais coulons cet Article à fonds. Une Province liée par ſon adminiſtration avec un tiers, ſi elle n'exécute pas le contract ſynallagmatique qu'elle a fait avec lui par ſes Agents intermédiaires, peut-elle, ſans aucune eſpece de droit, s'approprier ce qu'elle n'eſt convenue de recevoir, qu'à telle condition ? Les Héritiers de M. de Meja-

mais eu de ce côté-là. Mais, par la plus bizarre de toutes les politiques, on lui a lié jusqu'à présent la langue & la main. On n'a même rien oublié pour qu'il s'en exilât de lui-même, & que sa malheureuse Patrie restât ensevelie sous les ténebres épaisses d'une ignorance orgueilleuse, & conjurée contre toute doctrine qui ne s'accorde pas avec sa triture ordinaire. Que cette Province gémisse encore pendant plusieurs siecles dans cet état, peu importe à mon Maître ! Sa mission est remplie. Le sacrifice qu'il a fait, en renonçant à la Capitale du Royaume, pour accourir au bien & à la gloire littéraires de sa Patrie, laissera tomber, dans la postérité la plus reculée, autant de blâme sur ceux de ses compatriotes qui le croisent actuellement, que la couronne civique que nos derniers neveux lui préparent, sera éclatante.

Pourquoi ne seroit-il pas croisé dans sa Province, puisqu'on n'y voit qu'une très-misérable & très-âpre cupidité pour un gain sans éclat, ou pour des Charges mépriſables, ou pour de petits titres qu'on ne peut y obtenir qu'en abjurant les sentimens patriotiques, & en étouffant en soi tout amour pour la Justice nationale ?

En vérité mérite-t-on le nom de Citoyen, quand, pour se laisser détacher du Corps national, dont on fait partie, on se délecte à voir sauter devant soi

---

nes, s'ils avoient l'ame moins noble, ne seroient-ils pas fondés à réclamer les 5000 liv. de 1787, puisqu'elles n'ont pas été employées ?

Comme celles de cette année ne le seront pas non plus, ne seroient-ils pas encore autorisés à les demander aussi ?

ces petits jouets que des mains obliques & tortueuſes ne ceſſent d'agiter, en préſence de ceux auxquels le thermométre de l'intrigue & des petites ruſes politiques n'aſſigne d'autre degré que celui du *variable*.

Il y a d'ailleurs, dans cette même Province, certains individus qui, par leur morgue inſoutenable, manifeſtent qu'ils ſont les ennemis les plus irréconciliables des Muſes, & qu'ils n'ont qu'un cerveau timbré contre l'inſtruction, contre l'émulation, contre le bien & la gloire littéraires de leur Patrie.

Veut-on en ſçavoir la cauſe ? Elle n'eſt pas difficile à deviner. Qu'on jette les yeux ſur les Pédans, les Colleges & les Univerſités, dont ils tiennent leur premiere inſtitution, & l'on verra que l'horiſon de leurs idées ne peut être que très-borné, & que leur tête n'a été, pour ainſi dire, martelée que pour prendre une forme très-vulgaire.

I X°.

Inattentions.

Les inattentions, lorſqu'elles ſont trop multipliées dans un Ouvrage, & qu'elles s'y préſentent ſous tant de formes différentes, laiſſent entrevoir que la tête de celui qui l'entreprend, n'a pas aſſez de ténacité d'idées pour ſaiſir l'enſemble de tous les objets qui doivent entrer dans ſon plan, ou que, s'il ſaiſit d'abord cet enſemble, cette même ténacité lui manque pour ſon exécution.

Qu'on faſſe attention, encore une fois, que je ne

veux pas être rigoriſte, & que je pourrois faire beaucoup plus de claſſes des inattentions du Pere le-Long, que je n'en préſente ici ! Mais deux raiſons s'y oppoſent, l'une, en ce qu'il faut beaucoup d'indulgence envers les défauts des Ouvrages utiles, & certainement ceux du Pere le-Long ſont de ce nombre. Mais ils ſont faits trop à la hâte, & c'eſt la honte de ſa Congrégation de les avoir laiſſé imprimer trop tôt. Il falloit auparavant qu'elle les fît voir & revoir, corriger & ſuppléer par divers de ſes Membres. L'auroit-elle pu, puiſque j'ai déja obſervé plus haut, que le Malebranchiſme avoit répandu au milieu d'elle un dégoût preſque univerſel pour l'érudition *Bibliologique* & Bibliographique ?

L'autre, en ce qu'il me tarde extraordinairement d'arriver à la fin de mon Ouvrage. Ainſi, voici ma diviſion ſur les différentes inattentions que je lui reproche.

Celles-là regardent les noms des Auteurs, & celles-ci les livres. Je ne ferai point de ſous-diviſions par rapport aux premieres ; mais il y en aura ſix pour les ſecondes.

Eſt-il queſtion des noms des Auteurs ? Il appelle Peireſc tantôt Nicolas Fabri de Peireſc (p. 84, col. 2, tom. 1. de ſon B. S.), tantôt Nicolas Peireſc (p. 85, *ibid.*, col. 1), & tantôt Claude Peireſc (Diſſert. ſur les B. Polygl., p. 217).

Qu'on devine le même homme ſous ces trois différentes citations ! Les Sçavans ne ſeront pas embarraſſés à dénouer ce problême ; mais ceux qui débutent dans la carriere de l'érudition, ne

ſeront-ils pas dans le riſque de faire trois perſonnages d'un ſeul ? Qu'en auroit-il coûté au Pere le-Long de donner d'abord les prénoms de Peireſc en toutes lettres, en l'appellant Nicolas-Claude Fabri de Peireſc, & de réduire enſuite ces mêmes prénoms en ſigles dans toutes ſes autres citations ? N'auroit-il pas évité par-là le danger des erreurs, où ſe trouvent ordinairement ceux qui n'ont que la premiere écorce de l'érudition ?

Paſſons aux ſix ſous-diviſions de ces ſecondes inattentions.

1°. Des parties différentes d'un Livre, ne lui arrive-t-il pas quelquefois de faire divers Ouvrages ? N'en avons-nous pas la preuve dans le tom. 2 de ſon B. S. (p. 845, col. 2) ? Il y parle *du Mametractus*, & il nous donne les grandes parties dont il eſt compoſé, pour autant de traités à part. Wading lui a fourni cette erreur, comme je l'ai déja dit (p. 247 ci-deſſus). Mais un Bibliothécaire attentif ne vérifie-t-il pas ordinairement tout ce qu'il doit dire au Public ?

2°. Avons-nous beſoin de ſçavoir quel étoit l'arrangement des livres du Nouveau Teſtament dans les Bibles latines manuſcrites, avant le berceau de l'Imprimerie, ou imprimées, pendant longues années après ſon établiſſement ? Nous ne trouverons dans les longs catalogues qu'il nous donne de ces livres, aucun éclairciſſement là-deſſus.

Il eſt bon de le faire connoître ici, & de ſuppléer à ſon inattention.

Venoient d'abord les Evangiles, enſuite les Epî-

tres de S. Paul, après l'Apocalypſe, & les Epîtres Canoniques. Les Actes des Apôtres étoient par conſéquent à la fin (1).

Cet arrangement étoit l'arrangement ordinaire. Ainſi le Marquis de Cambis, qui l'a regardé, en décrivant une Bible manuſcrite qui étoit en ſa poſſeſſion, *comme une ſingularité digne de remarque*, eſt tombé dans une erreur inſigne. De cette erreur il s'eſt jetté dans une autre, puiſqu'il

(1) On obſervera, que cet arrangement n'a pas toujours été généralement ſuivi, & que dans la verſion françoiſe du nouveau Teſtament, que les deux Religieux Auguſtins, d'ont j'ai parlé ci-deſſus, firent imprimer vers l'an 1473, à Lyon, par B. Buyer, on voit les Actes des Apôtres entre les Epitres de St. Paul, & les Canoniques. L'Apocalypſe y eſt après celles-ci.

L'arrangement général, dont j'ai fait mention, je l'ai tiré de la Bible de Plaiſance, in-4°. 1475, qui eſt très-rare, & dont le Pere le-Long ne rapporte pas les ſouſcriptions. (B. S. T. 1. p. 251, C. 2.) Elle eſt en très-joli charactere rond & elle a été exécutée pour être portative. Mon Maître la tira pour le Duc de la Valliere en l'an 1776, de la Bibliotheque des Freres Capucins, de la rue St. Honnoré, qui par les Eſtampes Myſtiques qui ſont dans leur Cloître, ont tant ſervi à l'enthouſiaſme de cet Abbé du nombre des Quarante, que l'ex-Garde-des-Sceaux avoit attiré auprès de lui pour polir ſon ſtyle, & qui joue malheureuſement le role d'*eſclave* dans le nouveau drame ſatyrique, qui vient de paroître.

Une grande ame comme la ſienne, qui eſt ſi dégagée de la réſine de l'épicias, qui repoſoit en maſſe concrete & noire ſur l'attelier de ſon pere, & qui lui a fourni la premiere becquée, méritoit-elle un rôle auſſi bas & auſſi *injuſte* ? N'eſt-ce pas l'avoir entiérement ravalé & l'avoir indignement pris pour un Héros d'antichambre ! En vérité on eſt *furieuſement méchant* à Paris.

ajoute au même endroit (p. 12 de ſon Catalogue raiſonné, in-4°., Avignon, M. DCC. LXX.), que l'arrangement moderne de ces mêmes livres ſe trouve tel dans toutes les Bibles imprimées, ſans aucune diſtinction de ſiecles (1).

---

(1) Si R. D. J. étoit encore en vie, il m'accuſeroit de blaſphêmer contre le Marquis de Cambis, puiſque ce Marquis étoit un géant littéraire pour lui. Ne trouve-t-il pas ſon catalogue plein d'une érudition *étonnante*?

Un Auteur tel que lui, qui aimera plus à briller & à ſe faire remarquer, ſous l'auripeau des La-Monnoie & des Falconet, par les groſſes pierres dont il chargeoit ſes doigts, par une fauſſe chevelure toujours très-artiſtement *mixticotée*, & par les grands riens qui ſortoient, à la toiſe de ſa jolie petite bouche, que par ſes vérifications & ſes recherches, ne m'en impoſera jamais. Il n'eſt bon que pour endormir des êtres tels que ce triſte garçon de Magaſin Bibliopolique, que la grande érudition d'un Bibliothécaire du Roi a appellé, de derriere le Comptoir poudreux, où il travailloit, dans le grand vaiſſeau des livres imprimés de la Bibliotheque à laquelle il préſide.

Il n'y a qu'à voir l'avant-propos du premier tom. du cat. du Duc de la Valliere en 1783, pour admirer les *ſçavantes* extaſes, que celui du Marquis de Cambis cauſe à ce petit homme.

Si ces deux maigres Auteurs euſſent reproché au Marquis de Cambis beaucoup de ſolœciſmes littéraires, & une quantité inouie de plagiats, ils m'auroient beaucoup ſoulagé dans mes travaux, & je n'aurois pas manqué de les y citer.

Au reſte, comme St. Paul nous apprend dans le chap. 3. de ſa ſeconde Epitre, à Timothée, *v.* 16... *que toute écriture eſt*, ſelon ſon texte Grec qui a été ſuivi par les deux Religieux Auguſtins nommés ci-deſſus, *inſpirée de Dieu & profitable*, je me ſens inſpiré moi-même pour le bonheur public à dévoiler ici deux anecdotes,

Il a tort, & grandement tort. Il étoit peu familier avec les Bibles imprimées dans le XVe.

---

dont mes contemporains & la poſtérité me ſçauront gré.

Sçait-on comment le *ſçavant* Bibliothécaire du Roi, dont il vient d'être queſtion dans cette note, a appris ſa profeſſion ? Ça été d'abord dans l'exercice très-brillant d'une illuſtre pédag gie ; enſuite dans celui d'un Miniſtére paroiſſial en ſubalterne du ſecond ou même du troiſieme rang, après la dévotion de Madame B..... qui aimoit beaucoup ſes Meſſes, obtint du docte Gréciſant, mais pauvre *Bibliognoſte* Capperonnier, qui étoit premier Garde des livres imprimés du Roi, de le former ſous lui à la profeſſion Bibliothécale qu'il poſſédoit *parfaitement bien.* Ce Garde étant décédé le 30 Mai de l'an 1775, & non pas le 31 du même mois de l'an 1774, come le dit l'Auteur *très-exact* du tome 3 de la France littéraire en 1778, premiere partie, p. 33, *ce ſçavant* Abbé ſe reſſouvint alors de toutes les protections qu'il s'étoit formées depuis ſa fameuſe pédagogie juſques en ſon entrée en qualité de garçon Bibliothécaire, à la Bibliotheque du Roi.

A toutes ces protections il ne manqua pas d'aſſocier celle du grand Lama de la Philoſophie moderne, qui n'étoit rien moins, comme on le ſait très-bien, que l'*Antipode* de toute eſpece d'érudition,

Ce grand Lama, flatté d'avoir donné tant à *flairer* à ce *ſçavant* Abbé, & de recevoir de lui en revanche un encens ſi adulatoire, courut chez le Miniſtre Turgot, ſur l'eſprit duquel il ne dominoit pas mal, & il obtint de lui, qu'il emploiroit ſon crédit, pour procurer la place vacante par la mort de Capperonnier, au protégé qui avoit fait tant de *ſalamalechs* à ſes genoux.

Ne voilà-t-il pas une place illuſtre qui acquiert un bien plus grand éclat, par celui, que le grand *Sçavant* qui l'occupe, lui communique ?

Il faut convenir, que ce Turgot qui eut la gloire de donner le dernier coup de main à l'exaltation d'un auſſi

L'arrangement, dont il parle, n'étoit pas même encore ſuivi dans le tems qu'on imprima, à Lyon,

---

habile Bibliothécaire, n'excelloit pas autant dans le genre *Bibliothécal*, que dans celui des additions & des ſouſtractions des zéros.

Nous en avons une vie in-8°. faite par un Membre de l'Académie françoiſe, dans laquelle nous voyons ce grand ex-Miniſtre, ſauter tout-à-coup, ſans prendre congé de ſon Curé, ſur le cheval de la mort qui ſe préſente à lui après ſa diſgrace, avec les mêmes Harnois, qu'a celui qui eſt un des chef-d'œuvres d'Albert Durer. (V. la p. 51 du 2 tom. de la jolie édition de Lauſanne, ſous le nom de Londres M. DCC. LXXXVII.)

Cet ex-Miniſtre ne méritoit-il pas par ce *choix Bibliothécal*, les ſuffrages de tous les hommes éclairés qui vivoient de ſon tems ? N'eſt-ce pas ce que nous voyons dans cette même vie ? [ibid. ; tom. 1, p 56.]

Un grand S....., qui s'eſt chargé de nos jours de l'érection d'une belle Bibliotheque de Province, auroit-il heureuſement appris ſous lui l'art de diriger de pareils monuments ? Il paroiſſoit ſi enchanté de ſes leçons, qu'il ſe félicitoit d'être né dans ſon ſiecle. [Ibid. tom. 1, p. 56.]

Puiſque le Public jouit du bonheur d'être inſtruit ſur l'exaltation de notre *très-ſçavant* Abbé, il eſt bon qu'il le ſoit encore ſur l'Aide-de-Camp qu'il s'eſt aſſocié pour ſes *grands* travaux.

Cet Aide-de-Camp étoit un petit garçon attaché au Comptoir Bibliopolique de mon bon ami *Guillaume*, *Guillaume*. Graces à l'énorme quantité d'erreurs, qu'il a entaſſées les unes ſur les autres, en décrivant les Mſſ. du Duc de la Valliére, qui ſont dans le fatras en 3. vol. in-8°. de ce même Guillaume, il a mérité la protection de ce *très-ſçavant* Abbé.

A ſa recommandation le ſur-Intendant de la Bibliotheque du Roi qui eſt un Aigle, au vu & au ſçu de tout le monde, dans la diſcipline & doctrine *Bibliothécales*

vers l'an 1473, la Verſion françoiſe du Nouveau Teſtament, dont j'ai parlé dans le paragraphe précédent. Il ne l'a été généralement que bien long-tems après.

3°. Quel renſeignement nous donne-t-il pour diſtinguer les mêmes Bibles latines, qui ne diffèrent les unes des autres que par leur changement de date ? Il s'attache à compiler & à groſſir ſes Catalogues, ſans faire attention que la même Bible, qui n'eſt ſortie de la même preſſe qu'une ſeule fois, peut, par ſa différence de date à la fin de divers de ſes exemplaires, nous engager à croire qu'il en exiſte diverſes éditions, tandis que réellement il n'y en a qu'une.

S'il eût eu l'attention de décrire tous les objets dont il nous parle, nous pourrions compter ſur cette diverſité d'éditions qu'il nous cite.

Nous voyons dans ſon B. S. (tom. 1, p. 252, col. 1), ſous l'an 1476, une Bible latine imprimée in-fol. à Veniſe, ſur deux colonnes, par François de Hailbrun & Nicolas de Francford.

Nous en rencontrons enſuite une autre ſous

---

excepté aux yeux de cet *écervelé* Bergaſſe qui a eu le *malheur* de le dénigrer dans des Mémoires très-*immoraux*, *très-triviaux*, *très-inénergiques*, & *très-calomnieux*, comme le tems le prouvera, a fait l'honneur à ce petit garçon de Magaſin Bibliopolique, de le donner pour commis à ce *très-recommandable* Abbé.

Eſt-ce mal ſervir le plus grand Roi de l'Europe, que d'inſtaller d'auſſi *dignes perſonnages* dans le grand ſanctuaire qu'il a ouvert aux Muſes au milieu de la Capitale de ſon Royaume ?

l'an 1477, qu'il n'a pas connue, & qui eſt citée par divers Auteurs, ſous le même format, ſous la même indication d'Imprimeurs & de Ville; comment pourrons-nous ſçavoir, puiſqu'il ne décrit aucune édition, ſi ces deux Bibles ne different entr'elles que par leur date ?

4°. Comment manie-t-il les titres des livres ? Il lui eſt échappé à la p. 148 de la premiere édition de ſa Bibliotheque hiſtorique de la France, de nous donner ainſi le titre d'un livre que l'Abbé de Valcroiſſant, ſon Auteur, appelle la Miſſion de St. Auſpice. . . . . *la Maiſon de St. Auſpice.* . . .

Cette erreur, me dira-t-on, eſt-elle aſſez importante pour être relevée? Elle l'eſt certainement, puiſque l'Abbé Lenglet y a été entraîné par le Pere le-Long environ dix ans après lui.

Ne la lit-on pas dans l'édition in-4°. de ſa *Méthode pour étudier l'Hiſtoire* (Paris, 1729, en 4 vol., p. 245 du 4e. tome) ?

Mais n'a-t-elle pas occaſionné une autre erreur bien plus groſſiere, à un Auteur Allemand, qui a transformé cette *Maiſon* de St. Auſpice en une *Abbaye*; comme ſi nous trouvions de ſemblables fondations à la fin du premier ſiecle de l'Egliſe, qui paſſe pour être celui du prétendu St. Auſpice, premier Evêque d'Apt en Provence ?

Cet Auteur ſe nomme Mylius; il a mis au jour en 1740, un Ouvrage ſous ce titre. . . . . *Bibliotheca Anonymorum & Pſeudonymorum ad ſupplendum & continuandum Vincentii Placcii Theatrum, &c.*

Il y a deux éditions de ce *Bibliotheca* en la même année (M. DCC. XL.), l'une in-8°., en 2 part. , & l'autre in-fol.

C'eſt de l'in-8°. que mon Maître s'eſt ſervi ; (voyez-y à la page 483 cette énorme bévue).

Ce qui a contribué à la produire, c'eſt un traité dont le Pere le-Long parle dans le n°. qui précede immédiatement celui où je lui reproche de nous avoir eſtropié le titre de ce livre.

Ce n°. antérieur nous donne un traité de P. le-Grand , intitulé . . . . *Quelques Particularités de la fondation de l'Egliſe d'Apt.*

C'eſt d'après le mot *fondation* , qui eſt dans ce titre , que nous voyons la création de l'*Abbaye* de St. Auſpice ſous la plume de ce miſérable Allemand.

Au reſte, J. A. Fabricius nous a donné une édition du *Theatrum* , &c. de Vincent Placcius, en 2 vol. in-fol. M. DCC. VIII, , &c. ; mais cet Editeur y a laiſſé mal-à-propos beaucoup de fautes, que le Théologien J. Fabricius releve dans la 3me. partie in-4°. de l'Hiſtoire latine de ſa Bibliotheque, p. 139, 171.

Veut-on encore un exemple charmant de la maniere dont le Pere le-Long dreſſe ſes titres? A force de copier, il a les yeux ſi vitrés, qu'il n'apperçoit pas même les noms des Auteurs qui y ſont énoncés en toutes lettres.

Qu'on aille à la p. 307 du ſecond tome de la nouvelle édition de ſa même Bibliotheque, l'on y verra ſur la col. 1, n°. 18842, la 3me. édit. de la Guiſiade, Tragédie nouvelle, Lyon, 1589, atribuée

attribuée à J. R. D. L., tandis qu'on lit ſur ſon titre, *Pierre Mathieu.*

Le Pere le-Long prend ces quatre lettres initiales qui ſont au bas de l'Epitre dédicatoire de cette piece, pour des ſigles qui déſignent le nom de ſon Auteur, tandis que ce nom eſt exprimé, ainſi que je viens de le dire, en toutes lettres ſur ſon titre.

Y voir ainſi, c'eſt avoir une terrible berluë.

Niceron l'a déja relevé là-deſſus (tom. 26, p. 237); mais il n'a pas ſçu que ces quatre lettres ſont au bas de l'épître que je viens d'indiquer.

La même omiſſion n'eſt pas échappée à l'Auteur de la Bibliotheque du Théâtre François (en 3 vol. in-8°.), qui eſt de pluſieurs Auteurs, & que le Duc de la Valliere s'eſt attribuée mal-à-propos. C'eſt la manie des Grands, & ſur-tout de quelques Courtiſans, de ſe donner dans les Lettres beaucoup de fils adoptifs (voyez le tom. 1. de cette Bibliotheque, p. 271).

Je crois que ces quatre lettres, loin de déſigner *Pierre Mathieu*, cachent les noms de *Jacques Rouſſin de Lyon*, qui a imprimé cette 3me. édition de la Guiſiade que le Pere le-Long cite.

Ses nouveaux Editeurs n'ont ni corrigé ſa faute, ni fait les mêmes obſervations que moi ſur ces quatre ſigles.

5°. S'agit-il du format des livres ? Tantôt il nous l'eſcamote, & tantôt il nous donne l'un pour l'autre.

Voulez-vous celui du fameux *Pſeautier* (en cinq Langues) d'Agoſtino Giuſtiniani, ſçavant Evê-

que de Nebbio dans l'Iſle de Corſe, dont mon Maître donnera une *notice* curieuſe, vous ſerez en peine d'être ſatisfait là-deſſus, ſoit dans ſon B. S. (tom. 1, p. 42; col. 2), ſoit dans ſa diſſert. ſur les B. Polygl. (pag. 32, 37); mais, afin que vous ne ſoyiez point embarraſſé là-deſſus, ſçachez, en attendant cette *notice*, qu'il eſt in-fol., & qu'outre les 2000 exemplaires, ſur papier, que l'Auteur en avoit fait tirer, il y en avoit une cinquantaine ſur velin.

Etes-vous curieux de connoître le format du *Pſeautier grec*, qu'un Carme de la ville de Plaiſance en Italie, qu'on nomme Jean Creſton, fit imprimer à Milan, en 1481? Ne vous fiez pas à lui; il vous l'indiquera in-fol., tandis qu'il n'eſt qu'in-4°., ainſi que mon Maître l'a vérifié, d'après ſes Pontuſeaux qui ſont horiſontaux.

Deſirez-vous encore de ſçavoir quel eſt le format de la Bible latine imprimée ſur deux colonnes in-fol. à Veniſe, par François de Hailbrun, en M. CCCC. LXXX., dont il parle à la page 252, col. 2 du premier tome de ſon B. S.? Vous l'y verrez in-4°., tandis que ſes Pontuſeaux, par leur forme perpendiculaire, le conſtatent in-fol.

6°. Comment pouvez-vous, avec lui, être inſtruit du nombre des volumes qui compoſent un ouvrage? Il ne ſe met pas en peine de ſçavoir ſi leur impreſſion s'eſt faite en un ſeule, ou en pluſieurs années. Vérifiez ce que je vous dis dans ſon B. S. (p. 251, tom. 1, col. 2) Il y parle ſous l'an 1471, de la Bible latine que les Imprimeurs du Vatican exécuterent en la même année, avec les

Gloſes de Nic. de Lyra, célebre Cordelier ; il ne vous la donne qu'en 2 vol. in-fol., & il vous renvoie au Cat. de la Bibliotheque du Roi. Mais pourquoi, d'après l'indication de ce Catalogue, n'a-t-il pas pris la peine d'aller dans cette même Bibliotheque, pour y vérifier ſi ces deux volumes ſuffiſent pour completter cette Bible, & ſi la ſuite de ceux qui ſont venus après, en 1472, n'auroit pas été omiſe dans ce Catalogue, qui fourmille d'erreurs & d'omiſſions, parce que les Auteurs qui l'ont travaillé, ont été plus jaloux de l'argent de leur Maître que de ſa gloire !

Sans que je vous retienne ici plus long-tems, voyez ſur cette Bible, qui eſt en 5 vol. in-fol., le Pere Audifredi ci-deſſus (p. 81, 96).

D'après ce que vous obſerverez là-deſſus dans cet excellent Bibliographe de Rome (je n'en dirai jamais autant de ceux de Paris), vous conclurez qu'on n'a dans la Bibliotheque du Roi que le premier volume de cette Bible, qui eſt de l'an 1471, & qui contient 451 feuilles. Il doit former par conſéquent un ſi gros volume, qu'on l'a peut-être, pour cette même Bibliotheque, fait relier en deux.

Le Pere le-Long, ne parlant plus ſous l'année 1472, qui eſt celle en laquelle les quatre derniers volumes de cette même Bible parurent, n'a certainement pas ſçu ce qu'il prétend nous apprendre ſur ce livre. Quelle influence malheureuſe les Grands Bibliothécaires n'ont-ils pas ſur l'eſprit très-borné des pauvres Bibliopoles ?

Tout ce que je reproche au P. le-Long, tombe

à plomb ſur l'Auteur de la Bibliographie ſon copiſte. (V. ſon 1er. T., p. 46, 47 & 48, N. 29.)

X°.

Infidélités.

Je réduis ſeulement à deux ſortes d'infidélités, celles que j'ai à relever contre lui ſur ce paragraphe.

Les unes concernent les copies des anciens monumens qu'il nous donne, & les autres, les fauſſes indications pour leſquelles il nous induit en erreur dans ſes deſcriptions.

Voici divers exemples des premieres ; je n'irai pas les chercher bien loin, & la Bible de Nicolas de Lyra, que je viens de citer ci-deſſus, m'en préſentera pluſieurs dans la ſouſcription de ſon premier volume, que cet Auteur nous tranſcrit.

1°. Il nous copie cette ſouſcription en huit Vers ; elle n'eſt cependant qu'en ſix, dans le Pere Audifredi qui vient d'être cité (voyez principalement ſes pag. 81, 93 & 94).

Le Pere le-Long n'auroit-il pas ajouté de lui-même ces deux derniers Vers, d'après la ſouſcription que ces mêmes Imprimeurs ont miſe à la fin de certaines autres éditions qui ſont ſorties de leurs preſſes ?

On commence à voir cette ſouſcription en huit Vers, à la fin du *Beſſarionis Cardinalis Sabini, &c. adverſus calumniatorem Platonis libri V, &c. in-fol. (ſine anno)*, que certains Bibliographes croient de 1469. On la trouve enſuite à la fin du Virgile, du Tite-Live, de la Verſion latine de Strabon, in-fol., ſans date, que certains autres Bibliographes placent

en la même année. Enfin on la lit à la fin des Epîtres familieres de Ciceron, in-fol., imprimées avec date, certainement en la même année, puiſque cette date l'exprime.

Je pourrois citer cette ſouſcription à la fin de beaucoup d'autres éditions de ces Artiſtes ; mais je rendrois cet Ouvrage trop lourd & trop faſtidieux.

Je me contente d'obſerver que ſi le Pere le-Long n'a pas couſu ces deux Vers au bout de la ſouſcription qui eſt à la fin du 1er., 2d., 3e. & 5e. tomes de la Bible de Nicolas de Lyra, elle forme une variante entre les exemplaires de cette Bible, qui n'ont qu'une ſouſcription en ſix Vers, & ceux de cette même édition qui en ont huit.

Quels ſont ceux du premier tirage? Le problême ne ſeroit pas difficile à réſoudre, ſi des Sçavans d'un travail infatigable, vouloient prendre la peine aſſommante de vérifier entr'eux ces deux ſortes d'exemplaires, & d'examiner les leçons qui ſont fautives dans les uns, & qui ont été corrigées dans les autres. Alors cette queſtion typographique ſeroit facilement vuidée, puiſque les exemplaires, dont les leçons ſeroient fautives, ſeroient évidemment ceux qui ſont ſortis les premiers des preſſes de ces Artiſtes.

Mais à quoi bon condamner des Sçavans à une ſi grande perte de tems ? Seroit-ce pour les engager à déterrer un plus grand nombre de raretés bibliographiques ? La découverte de ces ſortes de raretés compenſeroit-elle une ſi longue perte de tems ?

Mais ſi le Pere le-Long a ajouté de lui-même ces deux Vers, d'après quelques autres éditions de ces mêmes Imprimeurs, il eſt bon d'avertir que ſi on lit dans le dernier le mot *optatam* à la fin du Virgile, du Tite-Live, des Epîtres familiéres de Ciceron, on trouve à ſa place celui d'*aptatam* à la fin du Beſſarion & du Strabon.

2°. Il met, dans cette ſouſcription, des virgules, dont l'introduction dans la Typographie n'eſt que que de la fin du XVe. ſiecle.

3°. Il place à la fin de certains mots de petites s, quoique cette ſorte de lettre y ſoit allongée, comme elle l'eſt à la tête & au milieu de chacun d'eux.

4°. Il y poſe un point ſur chaque i, contre le coſtume des Imprimeurs auxquels elle appartient.

5°. Il en déprave le ſecond mot du premier Vers.

Ce mot eſt celui d'*illuſtris*, & il le change mal-à-propos en celui d'*illuſtres*.

Ainſi il fait un contre-ſens parfait, par l'infidélité de ſa copie dans le premier Vers de cette ſouſcription.

Le voici ſelon ſa copie :

Aſpicis illuſtres Lector quicumque libellos.
B. S. tom. 1, p. 251, col. 2.

Tandis que celle du Pere Audifredi eſt conçu^e de cette facon :

Aſpicis illuſtris lector quicumq3 libellos.

Outre le contre-ſens qui eſt dans la copie du

Pere le-Long, il y a encore deux autres fautes ; l'une, au mot *Lector*, à la tête duquel il a mis une majuſcule ; & l'autre, au mot *quicumq3*, qu'il change de ſa belle main en celui de *quicunque*.

N'y a-t-il pas donc une belle différence *bibliothécale* entre cet Oratorien & ce Jacobin ?

L'un manque d'intelligence pour les copies des monumens du XVe. ſiecle, & l'autre nous les rend avec une fidélité des plus ſcrupuleuſes.

Excuſons-le tant ſoit peu, parce que le perſifflage de Malebranche avoit vraiſemblablement trop ébranlé ſa tête, & lui avoit ravi une partie de l'*idonéité* avec laquelle il devoit s'acquitter de ſa profeſſion de Bibliothécaire.

Mais ſon infidélité, dans les copies de ces ſortes de monumens, ne paroît-elle que pour ceux du XVe. ſiecle, dont il n'avoit pas l'A, B, C ?

Venons au XVIe. ſiecle, & prenons au haſard la ſouſcription qui eſt à la fin du Pſeautier, en cinq langues, d'*Agoſtino Giuſtiniani*.

Comment nous y préſente-t-il les mots Francoz*ſ* & VIIIIbri ? Ne nous les donne-t-il pas tout au long de cette façon..... *Francorum* & *Novembri* ? (tom. 1, p. 42, col. 2).

Quel fidele, quel charmant copiſte ! en un mot, pour parler à la *Maupeou*, quel bijou de Copiſte !

Voulez-vous, Monſieur le Comte, que je vous divertiſſe encore un peu dans ce paragraphe, pour en diminuer l'auſtérité & la ſéchereſſe ?

Dupin (B. Eccl. du XVIe. ſiecle), de Bure (tom.

1, Bibliogr. inſtr., p. 18, (Oſmont, (Dict. Typ.), n'ont point mentionné ce Pſeautier.

Mallinckrot (tom. 1er., monum. Typ. Wolfii, p. 749), l'Abbé de Petity (Biblioth. des Artiſtes, in-4°., tom. 2, part. 2, p. CCLI.), & l'Auteur du Dictionnaire hiſtorique des Auteurs Eccléſiaſtiques (en 4 vol. in-8°., Lyon, 1767, tom. 3, p. 91), nous en laiſſent deſirer le format, comme le Pere le-Long, auquel j'ai déja reproché cette inattention.

Moreri (dern. édit., p. 509, col. 2), l'Auteur du Dictionnaire des Auteurs Eccléſiaſtiques, ont paſſé ſa date ſous ſilence ; l'impitoyable critique Richard Simon (Lettr. ch., tom. 3, p. 107, in-12.), s'eſt trompé, en diſant qu'elle eſt de 1517.

Chevillier a rapporté infidellement les noms de celui qui l'a imprimé (pag. 291 ci-deſſus).

Apoſt. Zeno (ſur Fontanini, tom. 2, p. 232) s'eſt contenté de l'appeller Pſeautier *Polyglotte*, ſans marquer le nombre des langues qu'il contient.

L'Abbé de Longuerue (p. 173 du tom. 1. *du Longueruana*), dit qu'il eſt *triglotté*, & les nouveaux Editeurs du Dict. de l'Ecrit. Ste., par Dom Calmet (tom. 4, p, 301, col. 1), le font *octoglotte*. Cette erreur leur a été fouruie par Dom Calmet lui-même (1re. édit. de ce Dict., tom. 1. p. v.). Ce beau Monſieur, & ces trois dignes Révérends Peres ſe trompent magnifiquement là-deſſus, puiſque ce Pſeautier eſt *pentaglotte*. C'eſt une faute qu'on ne peut pas reprocher au Pere le-Long. . . . *Columnarum numero octaplus, linguarum verò pentaglottus dicendus eſt.*

Voici l'ordre des colonnes de ce Pſeautier.

La premiere contient le Texte hébreu;

La ſeconde, une Verſion latine qui lui répond mot pour mot;

La troiſieme, la Vulgate, que l'Abbé de Petity appelle mal-à-propos (ci-deſſus) l'*ancienne* Vulgate, tandis que l'Auteur lui-même lui donne le nom de *latine commune*;

La quatrieme, la verſion des 70;

La cinquieme, la verſion Arabe;

La ſixieme, la paraphraſe Chaldaïque;

La ſeptieme, une verſion latine de cette paraphraſe;

Et la huitieme, des Scholies.

Le croirez-vous, Monſieur le Comte, lorſque j'ai eu l'honneur de vous dire mille & mille fois, d'après mon Maître, qu'une des plus belles œuvres du Gouvernement François, ſeroit d'arrêter ce torrent d'erreurs qui ravage de plus en plus les vaſtes campagnes des Muſes, en forçant les Auteurs Copiſtes d'apporter fidellement leurs garans, & en les menaçant, en cas contraire, de voir leurs ouvrages condamnés au feu, comme non ſeulement inutiles, mais encore comme perturbateurs du repos public, par le ſupplice qu'ils cauſent à ceux qui ſont obligés de faire des vérifications ſur tous les endroits qu'ils haſardent.

Paſſons maintenant à la ſeconde ſorte de ſes infidélités.

1°. Il nous dit que le ſixieme tome de la Polyglotte d'Alcala ou de Complute, contient un Vocabulaire Hébreu & Chaldéen de l'ancien Teſ-

tament, une introduction à la Grammaire Hébraïque, & un Diction. Grec. (p. 5 de ſa Diſſ. ſur les B. Polygl.)

Mais le bon-homme y penſe-t-il? Ce Dictionnaire Grec, dont il parle, n'eſt-il pas dans le 5me. vol. de cette même Polyglotte? Hé! quoi? Serons-nous mieux éclairés ſur cet article par un Bibliopole, que par un Bibliothécaire?

Ouvrons la Biblographie, (tom. 1, p. 8,) & nous verrons dans ce même tome la confirmation de l'infidélité que mon Maître reproche ici au Pere le-Long.

Ce Dictionnaire ſe trouve dans ce même tome à la ſuite du nouveau Teſtament. Il avoit été compoſé avant le Vocabulaire Hébreu, & la Grammaire Hebraïque, dont parle le Pere le-Long. Il contient tous les mots Grecs du N. T., de la Sageſſe & de l'Eccléſiaſtique, avec leurs diverſes ſignifications.

Maittaire avoit-il bien vérifié la deſcription de cette Polyglotte par le Pere le-Long, avant de nous la redonner d'après lui? Faut-il de la prévention dans les lettres? Quelque amitié que l'on ait pour un Auteur, ne faut-il pas le ſuivre ſur les faits très-rigoureuſement, & comme pas à pas? La vérité & l'exactitude dont Maittaire étoit tenu vis-à-vis du public, ne devoit-elle pas l'emporter ſur l'amitié & ſur les préjugés que le Pere le-Long pouvoit lui avoir inſpirés?

A-t-il donc bonne grace, en nous diſant que, puiſque cet Auteur épuiſe ordinairement ſon ſujet, & qu'il le traite avec une exactitude ſcrupuleuſe,

il va nous décrire cette Polyglotte d'après lui? *Ex iis, quæ eruditiſſ. P. Jacobus le-Long plenè & accuratè, ut omnia ſolet, tractavit, deſcribam.* V. la 1re. partie du 2d. tome de ſes Annales, p. 128.

2°. Il nous rapporte dans ſa même Diſſertation ci-deſſus, (p. 216) que le traité des Idiotiſmes de la langue Hebraïque, par le Jéſuite Jacques Tirin, doit être dans le 6me. volume de la Polyglotte de Londres, & qu'on doit bien prendre garde ſi ce traité ſe trouve dans le même volume de l'exemplaire qu'on en achete, parce que, dit-il, il y a pluſieurs exemplaires de ce même tome, auxquels il manque.

Mais où a-t-il pris ce rêve? A-t-il bien vérifié tous les volumes de cette Bible? Connoît-il bien l'arrangement des morceaux dont chacun eſt compoſé?

Ces Idiotiſmes ne ſe trouvent-ils pas dans les pieces préliminaires qui ſont à la tête du 1er. volume? On y voit trois Séries de ces ſortes de pieces.

La 1re. eſt de 52 pages;

La ſeconde, de 38, ſans les planches;

La troiſieme, de 102, ſans l'*Errata*;

Ces Idiotiſmes ſont à la p. 48 de la 1re. Série.

Il nous dit dans ſa même diſſertation, p. 216, qu'on en a changé quelques endroits; mais il ne nous donne pas ces changemens. Peut-être ne les connoiſſoit-il pas, & s'il nous en parle, ce n'eſt encore peut-être que ſur un ouï-dire.

Ces changemens ſont réels; on les trouve à la

p. 48 de la même Série. (5me. ligne, 2de. col.) Je les joindrai ici à la mage inférieure de mon texte. Comme ils ne ſont pas communs, vous m'aurez, Monſieur le Comte, une très-grande obligation, ſi je vous les communique (1).

---

(1) TEXTE ORIGINAL.

Quarto, ex traditione, vel interpretatione S. Eccleſiæ, ex decretis Conciliorum, vel Summorum Pontificum, ex conſenſu SS. Patrum, & horum vel multorum, vel paucorum ſanctitate & eruditione Præluſtrium, ex unanimi conſpiratione Doctorum & Interpretum, ſæpè conſtare poteſt de vero & litterali ſenſu S. Scripturæ.

Quinto, conferre antecedentia & conſequentia cum loco, cujus ſenſus eſt dubius, plurimum juvat ad eumdem elucidandum : & ſi quidem omnia rectè congruant, ſenſum habebis genuinum & litteralem. Quod ſi omnia cum pluribus ſenſibus recte conveniant, plures erunt loci illius ſenſus litterales : & vel omnes æquè immediatè intenti à Spiritu S., vel unus primariò, vel alii ſecundario, ſeu mediante priori ſenſu, cujus quodam modo ſunt appendices.

Ubi hæc omnia adminicula, vel deſunt, vel non juvant, ex idiotiſmis hæbraïcis græciſve, quos jam expoſui, ſubſidia quærantur : quærantur etiam ex decurſu Commentarii. Spero nullum Bibliorum locum non ſat enodatum elucidatumve, quantum fert humani ingenii tenuitas, ab accurato lectore, deprehenſum iri.

Carton collé ſur le Texte original dans preſque tous les Exemplaires.

Quartò, ex traditione, vel interpretatione S. Eccleſiæ, ex decretis Conciliorum, &c. ex conſenſu SS- Patrum, & horum vel multorum, vel paucorum ſanctitate & eruditione præluſtrium, ex unanimi conſpiratione Doctorum & Interpretum, ſæpè conſtare poteſt de vero & literali ſenſu S. Scripturæ.

X I°.

Mal-habileté dans les Citations.

Je vois, Monſieur le Comte, que je vous impatiente peut-être par mes longueurs, mais: non. J'aurois tort de penſer ainſi ſur votre compte. Il n'y a perſonne qui aime autant l'inſtruction que vous, & il ſeroit à deſirer que toute la Nobleſſe du Royaume, & ſur-tout celle de Provence, dont la Capitale poſſede encore aujourd'hui mon Maître, eût une paſſion auſſi belle & auſſi honorable, que vous l'avez pour l'étude.

Il vaudroit mieux que cette derniere Nobleſſe

Quintò, conferre antecèdentia ét conſequentia cum loco, cujus ſenſus eſt dubius, plurimum juvat ad eundem elucidandum, &c.

Ubi hæc omnia adminicula vel deſunt, vel non juvant ex idiotiſmis Hebraïcis Græciſvè, quos jam expoſui, ſubſidia quærantur.

Ce carton ſe liſoit dans l'exemplaire de cette Polyglotte, ſur papier Impérial, dont je parlerai plus bas, & que mon Maître avoit acheté pour le Duc de la Valliére, au prix de 1610 liv. en 1770, à la vente du Comte de Lauragais. (V. ſon Cat. n°. 1 & 2.)

On le lit auſſi dans celui ſur papier moyen, qui eſt à la Bibliotheque des RR. PP. de l'Oratoire d'Aix, ainſi que me le marque la perſonne que j'avois priée en Août dernier de le vérifier.

Heidegger, qui a fait imprimer à part le *Briani Waltoni Biblicus Apparatus*, in fol., Tiguri, M. DCLXXIII, l'a copié mot à mot à la pag. 107 de ſon Edition.

rivaliſât en ce genre avec le Tiers-Etat, que d'entretenir avec lui par des ſuggeſtions perfides, les diviſions qui nuiſent à l'intérêt commun, & à la tranquillité de ces deux Ordres.

Quand eſt-ce que les hommes jugeront plus froidement des coups qu'on leur porte, & qu'ils iront avec ſagacité, droit à la main d'où ils partent ?

Venons aux citations du Pere le-Long.

Veut-il nous apprendre (tom. 1, B., S., P. 251, col. 1,) d'après Chévillier, que la Bible de Mayence de l'an 1462, fut vendue à Paris comme manuſcrite ? Il nous cite la 1re. page de cet Auteur, ch. 1. Mais plaiſante-t-il ? N'eſt-ce pas à la p. 16 de ſon ouvrage que cet Auteur nous rapporte la fable que j'ai tant relevée ci-deſſus ? Il eſt vrai qu'il annonce p. 1, l'anecdote, dont il nous inſtruit p. 16 ; mais ce n'eſt que dans le Sommaire de ſon premier chapitre.

Veut-il nous détailler le 6me. tome de la Polyglotte d'Angleterre ? Il nous renvoye ainſi à la deſcription que Jean-Henri Hottinger en a miſe dans le troiſieme chapitre de ſon *Bibliothécaire*, (p. 56.) En quelle langue ce Bibliothécaire eſt-il écrit ? Sous quel format eſt-il imprimé ? En combien de parties eſt-il diviſé ? N'eſt-il pas néceſſaire, pour faire une citation exacte, lorſqu'on mentionne un chapitre d'un livre avec la page à laquelle on renvoye, de faire connoître ſa diſtribution ?

Agir autrement, n'eſt-ce pas embrouiller ſes Lecteurs ? Qu'en auroit-il encore coûté au Pere le-Long, de citer ainſi cet Auteur ? Voy. le *Bibliothecarius*

quadripartitus, *Tiguri*, &c. M DC LXIV in-4°. p. 56 & 57. Sa citation n'eût-elle pas été plus exacte & plus claire?

Quoique cet ouvrage d'Hottinger ſoit diviſé en quatre parties, que chacune d'elles ſoit coupée en chapitres, qu'il y en ait ſept dans la 1re., ſix dans la 2de., cinq dans la 3me., & ſix dans la 4me., il n'y a cependant qu'une ſeule ſérie de chiffres.

Ainſi en citer, comme le Pere le Long, la page & le chapitre, c'eſt réellement mettre le Lecteur en peine, s'il eſt imprimé de cette façon, ou ſi l'on a omis celle de ſes ſéries, qui appartient à l'une, plutôt qu'à l'autre de ſes parties.

XII°.

Négligence dans les recherches.

Regarder comme nouvelles & inventées par ſoi-même, les qualifications que l'on donne à certains livres, tandis qu'elles exiſtent depuis près de 170 ans.

Obſerver ſur un livre imprimé en 1491, ce que l'on découvroit déja dans les Mſſ. depuis bien des ſiecles, & dans les imprimés, depuis la Bible de Mayence ſous la date de 1462;

Remarquer ſeulement dans trois éditions des Bibles latines, une ſingularité qui ſe préſente au moins dans dix autres;

Enfin, n'aſſigner aux Mſſ. de la Bibliotheque du Roi, qui contiennent une verſion de la Bible en langue Provençale, aucune date, &, pour ſe con-

former au torrent des Auteurs par leſquels on a été dévancé, dater la premiere édition de la Bible Françoiſe imprimée, d'une année, que les monumens hiſtoriques démontrent fauſſe, &c. &c., c'eſt être furieuſement négligent dans les recherches, c'eſt n'avoir aucun goût pour elles, c'eſt trahir la confiance du public qui ſe repoſe preſque uniquement ſur les *Gardes des grandes Bibliotheques*, du ſoin de ſon inſtruction, c'eſt n'avoir aucun amour pour la gloire, qui eſt le ſeul Mécéne des Auteurs qui ſont embraſés pour elle, c'eſt être en contradiction perpétuelle avec ſa conſcience qui eſt le ſeul juge des ouvrages parfaits, c'eſt vouloir ne mériter qu'une réputation excroquée aux Idiots, à quelques grands Courtiſans, à quelques ignorans Abbés Commandataires, ou à certains Mitrophores qui tirent tout leur éclat des bagues dont ils entourent leurs doigts, & de l'or en croix qu'ils portent ſur leur ſainte poitrine, c'eſt enfin conſentir, de gaieté de cœur, à ne deſcendre dans la poſtérité qu'avec des épithétes déſagréables & déshonorantes.

Quand un Auteur reçoit de la nature une miſſion littéraire pour éclairer ſa Nation & l'Univers, c'eſt être ingrat & très-ingrat envers elle, que de ne pas aſſez apprécier en lui-même l'organiſation dont il eſt doué, & de ſe perſuader follement que les opérations intellectuelles qui en dépendent, doivent plus s'étendre en ſurface, que s'enfoncer en profondeur.

Ce ne ſeront jamais les grands *Ecrituriers*, comme les Cardan, les Thomaſſin de l'Oratoire, les

les Lenglet, les Voltaire, les Linguet, les Encyclopédiſtes modernes, les Court de Gébélin, les Moine Mercier, &c. &c. &c. &c. &c. grands faiſeurs d'une énorme quantité d'ouvrages ou de petits riens, qui inſtruiront la race humaine; ils n'auront d'autre avantage que celui de l'avoir inondée d'un torrent d'erreurs, & d'avoir provoqué ſon indignation contre les livres ou les Bucoliques dont ils ont cru devoir la gratifier.

Ce ſeront, au contraire, les Auteurs de peu de pages bien ſenties, bien développées, bien conciſes, bien claires, & très-correctement écrites, qui auront ſeuls le droit de lui communiquer pour toujours la doctrine dont elle a beſoin, & d'obtenir la gloire immortelle de ſon ſuffrage.

Ainſi quatre nouvelles diviſions dans ce douzieme paragraphe.

1°. Le Pere le-Long, en nous parlant (dans ſa diſſ. ſur les B. Polyglottes, p. 48, 51,) de la Bible d'*Arias Montanus*, ſous ce titre..... *Biblia Hebraïcè, Chaldaïcè, Græcè & Latinè Phillippi II, Reg. Cathol. pietate & ſtudio ad Sacro-Sanctæ Eccleſiæ uſum. Chriſtophorus Plantinus excud. Anluerpiæ*, 1569, 1572, in-fol. huit vol., nous dit que « quoique cette édi-» tion ne ſoit appellée que *Quadrilinguis* dans » pluſieurs actes qui ſont au commencement de » ſon 1er. vol., il a cru néanmoins la (ſic) de-» voir faire paſſer pour *Pentaglotte*, à cauſe » de la verſion Syriaque du nouveau Teſtament » qui eſt dans ſon cinquieme volume. »

Eſt-ce que cet Oratorien doit être regardé

comme le premier à la qualifier ainſi? Le Fevre de la Boderie ne lui avoit-il pas déja donné ce nom aux p. 13 & 17 de l'Epitre dédicatoire de ſa ſeconde édition du nouveau Teſtament Syriaque qu'il publia en 1584, & dont le Pere le-Long parle à la p. 106, col. du 1er. tom. de ſon B. S., ſans en marquer le format, & en ſe contrediſant très-étourdiment (1)?

2°. Le même Auteur, dans l'annonce qu'il fait d'une édition latine de la Bible, imprimée à Baſle, in-8°., par Jean Forben, en 1491, obſerve pour la premiere fois que les actes des Apôtres y ſont placés après les Epitres de St. Paul. (tom. 1, B. S., p. 253, col. 1, *versùs finem*).

Ne faut-il pas être un Auteur des plus négligens, pour ne s'être apperçu que ſous cette année (1491) de l'arrangement différent de celui d'aujourd'hui, qu'avoient anciennement entre eux les livres du nouveau Teſtament, ſoit avant, ſoit après le Berceau de l'Imprimerie naiſſante?

A dater de la Bible de Mayence juſques vers la fin du 15me. ſiecle, preſque toutes les Bibles & les nouveaux Teſtamens imprimés ne nous préſentent-ils pas cette différence?

---

(1) Le Pere le-Long dit ſur la même colonne que je viens de citer, que ce Nouveau Teſtament Syriaque eſt imprimé en caracteres Hébraïques avec points; il renvoye de ce même endroit à la pag. 45 du même volume, (col. 1.) & il ne ſe reſſouvient pas d'y avoir déjà remarqué, que ces mêmes caracteres ſont ſans points. Ah! tel eſt votre ſort, miſérables Compilateurs. Négligences, omiſſions & contradictions, voilà le triſte prix qui vous eſt reſervé.

Je me ſuis contenté de citer plus haut pour exemples de ce que j'avance,

1°. La Bible latine de Plaiſance, in-4°., dont le Moine Mercier rapporte les ſouſcriptions, mais en eſtropiant leur ponctuation & leur orthographe; (p. 43 de la nouvelle édit. de ſon Suppl. ci-deſſus).

2°. La verſion françoiſe du nouveau Teſtament des Religieux Auguſtins de Lyon, dont il exiſte deux éditions in-fol.

L'une eſt à longues lignes, au nombre de 28 ſur la plûpart de ſes pages, & elle a des ſignatures.

L'autre eſt ſur deux colonnes, dont celles qui ſont entieres, ont 30 lignes.

Le Pere le-Long (tom. 1, p. 334, col 2), Maittaire (tom. 2, ſuppl. de 1733, p. 745, 768, & p. 505 du tom. 2 de ſon *Index*), Orlandi (p. 179), & le nouvel Editeur de la Croix-du-Maine (tom. 2, p. 278), ne l'ont pas connue, & l'Auteur de la Bibliographie a cru mal-à-propos (1) qu'elle eſt la premiere (tom. 1, p. 87, n°. 64).

Au reſte, puiſque j'ai eu occaſion de parler encore ici de cette Verſion, qu'il me ſoit permis de relever les diverſes bévues bibliographiques que

(1) Une preuve que l'Edition ſur deux colonnes ne doit paroître que la ſeconde, c'eſt qu'on trouve des lettres initiales au commencement de ſes diviſions, des inſcriptions au haut de ſes pages, avec une eſpece de regiſtre des réclames, confondu avec la table de ſes ſommaires, ce qu'on ne voit pas dans l'autre.

C'eſt encore parce que ſes caracteres ſont moins rudes, & d'une taille moins groſſiere, que ceux de celle qui eſt à longues lignes.

nous trouvons en différents Auteurs.

Ceux du Catalogue du Cardinal du-Bois (tom. 1, p. 525), & du *Bibliotheca Harleiana* (tom. 1, p. 18, n°. 269), font in-4°., les formats de ces deux éditions, & celui de cette derniere Bibliotheque en nomme l'Imprimeur *Buper*, au lieu de *Buyer*. De plus il date celle de ces deux éditions qu'il nous indique, de 1458, quoique l'Imprimerie ne fût pas encore établie à Paris & encore moins à

Quoique Mons. Guillaume, (tom. 1, pag. 20, n°. 69) prétende, d'après son cher Cousin, dont il est ici le plagiaire, qu'elle est sortie de la presse avant l'autre, je soutiens moi, que c'est une très-grande témérité de la part de ces deux Bibliopoles, d'assurer d'une maniere si tranchante un fait si douteux.

Qu'on observe bien attentivement ce que je dis ici, & ce que j'ai déja dit plus haut (pag. 24), & l'on verra que la charlataneriе des Imprimeurs & des Bibliopoles rend en pareil cas toutes les conjectures fort incertaines, & s'oppose au ton dogmatique & affirmatif des mauvais penseurs, dont Mons. Guillaume tient à grand honneur d'augmenter le nombre.

Au reste, j'oublois d'avertir, que comme dans la Librairie Parisienne, on a toujours eu une grande vénération pour le *fameux* Bibliopole Martin, *cet insigne faiseur de bévues*, & qui n'avoit au dessus de celui de la Fontaine, que l'avantage d'être *bipéde*, il ne faut pas être surpris, que l'Auteur de la Bibliographie ait emprunté de lui une assertion si tranchante.

Le Bibliopole Martin l'avoit déja inférée en 1725, dans son *Biblioth. Fayana*, (p. 10, Nos. 100 & 101.)

Ainsi Mons. Guillaume auroit-il pu éviter le fossé, puisque ces *deux grands personnages* l'y tiroient par les pieds !

Lyon, & que cette même édition ſoit ſortie de la preſſe ſans indication d'année.

Le Pere de Colonia de la ville d'Aix en Provence, & ci-devant ſoi-diſant Jéſuite, a fait pluſieurs bévues ſur un des Collaborateurs de la Verſion françaiſe de ce Nouveau Teſtament.

Il y en avoit un qui s'appelloit *Farget :* il l'a

Mais le Public ne m'en voudroit-il pas, ſi je manquois de lui apprendre quels ont été les prix de ces deux éditions dans la vente de du-Fay, dans celle de Gaignat & du Duc de la Valliére ?

L'illuſtre Martin, qui s'entendoit merveilleuſement au prix des livres, les laiſſa toutes les deux pour 32 liv., ſelon les prix Mſſ. qui ſont portés à la marge de mon exemplaire.

L'Auteur de la Bibliographie [tom. 1 Cdu at. de Gaignat, p. 21] tira de celle qu'il croyoit la premiere, 80 liv. 1. [Voyez-en le No. 65], & 211 liv. 4 ſ. de l'autre qui eſt avec ſignatures. [Voyez-en le No. 66., ibid.] Ainſi ces deux éditions monterent à ſa vente 291 liv. 5.

Mons. Guillaume, toujours attentif à tous les bénéfices qui pouvoient obvenir à l'héritiere du Duc de la Valliére, a perdu ſur ces deux articles, dont il n'a eu que 189 liv. 19 ſ. 101 liv. 6 ſ. [Voyez les prix imprimés qui repondent à ſes numeros 69 & 70.]

Demandez-lui la raiſon de cette perte, & il vous répondra, que dans les ventes dont il eſt chargé, il penſe moins aux intérêts des vendeurs, qu'aux ſiens. Qu'auroit-il craint en retenant ces deux articles pour lui, au même prix, que mon Maître les avoit achetés chez Gaignat, pour le Duc de la Valliére ? Un Revendeur de livres rares, qui attire ſur le Quai de la Vallée tant de riches & d'aveugles Financiers par ſes Marchandiſes Bibliopoliques, auroit-il manqué d'une ſi petite ſomme, pour témoigner à celle dont il vendoit les livres, le plus grand zele pour ſes intérêts ?

partagé en deux ; il a appellé l'un *Sarget*, & l'autre *Farget* (voyez la p. 404 du 2d. tom. de ſon Hiſtoire littéraire de la ville de Lyon, in-4°.) Il eſt vrai que dans la ſouſcription de l'édition de Geneve, qui contient la Verſion françaiſe que ce Religieux a faite du *Faſciculus temporum*, on lit *Sarget* pour *Farget*. Mais cette faute d'impreſſion étoit-elle ſuffiſante pour faire deux perſonnes différentes d'une ſeule ?

Le Pere de Colonia devoit-il ſuivre aveuglément un des plus mauvais Auteurs français que nous ayons dans notre Nation, & qui eſt ce pauvre la Croix-du-Maine? C'eſt lui-même qui lui a frayé, environ 170 ans avant, la route de cette erreur.

Ce qui eſt plaiſant, c'eſt que ce *bon ſoi-diſant* ne ſe contente pas de partager Farget en deux, mais il communique ſon prénom de *Pierre* au Religieux *Sarget*, qu'il crée avec ſa plume.

Après avoir créé ce *Pierre Sarget*, il le fait Auteur de la traduction françaiſe du *Procès de Belial*, & *des Fleurs & manieres des tems paſſés*. Il ne laiſſe à *Pierre Farget* que la traduction françaiſe du *Faſciculus*; en quoi il tombe dans une nouvelle erreur, puiſque *ces Fleurs & manieres des tems paſſés* ne ſont que la traduction françaiſe du *Faſciculus temporum*.

Enfin il attribue au même *Pierre Sarget*, d'après du-Verdier, la verſion françaiſe du *Speculum vite humane*.

Comme je ne dois, Monſieur le Comte, rien oublier dans cet Ouvrage pour vous le rendre plus piquant, trouvez bon que je vous rappelle, d'après

Pr. Marchand (Dict. tom. 2, p. 22, col. 2), que le Religieux Auguſtin-Julian Macho (1), après avoir traduit pluſieurs livres de religion & de piété, ſe crut inſpiré à nous donner auſſi une verſion françaiſe des Facéties du *Pogge*, qui ſont, comme vous le ſçavez bien, ſi fines & ſi chaſtes.

3°. On connoît au moins douze Bibles latines, à la fin deſquelles on lit ces ſix Vers, dont le premier commence ainſi..... *Fontibus ex Grecis*, *&c.*

Le Pere le-Long n'en indique que trois.

La premiere eſt de 1479, in-fol.; ſon charactere eſt Gothique, & elle eſt ſans noms d'Imprimeur & de Ville (p. 252, col. 2, tom. 1, B. S.).

Engel (p. 18, *ſuprà*) ſe trompe, en accuſant le Pere le-Long de ne l'avoir pas connue.

La ſeconde eſt de 1482; elle eſt auſſi in-fol., & elle a été imprimée à Strasbourg, par un Imprimeur de cette Ville, appellé Marc Reinhard, & par ſes Aſſociés (V. le-Long, *ibid*, p. 253, col. 1).

Ce Bibliothécaire fait une nouvelle bévue. Il renvoie (*ibid.* p. 252, col. 2) pour ces ſix Vers.... *Fontibus ex Grecis*, à une autre Bible de 1481, in-fol, d'un très-beau charactere, ſans noms de Ville & d'Imprimeur, à la ſuite de laquelle il prétend que ces mêmes Vers ſe trouvent. Mais il ſe

(1) On ſe reſſouviendra ici que le Religieux Auguſtin, qui eut une ſi belle inſpiration, a été un des Collaborateurs de la Verſion françoiſe du Nouveau Teſtament imprimé à Lyon. Voy. ci-deſſus.

rrompe, parce que, s'il les y a vus quand il avoit cette Bible ſous les yeux, il a omis de les indiquer au bas de l'annonce qu'il en a faite.

Engel tombe ici dans deux autres erreurs (*ibid.*); l'une, en ce qu'il prétend que la premiere Bible indiquée par le Pere le-Long, avec ces ſix Vers, eſt une de celles qui ſont datées de 1481; l'autre, en ce qu'il avance qu'il y avoit dans la Bibliotheque de Krafft un exemplaire de cette même Bible, qu'il cite, & il prend Schelhorn pour garant de ſon erreur, tandis que celui-ci nous dit que c'étoit un exemplaire de celle de 1479 (V. Amœnit. lit., &c., in-8°., tom. 3, p. 26).

Quoique le Pere le-Long omette ces ſix Vers au-deſſous de ſa Bible de 1481, Bünemann, qui avoit une Bible de cette même date, de ce même format, avec ces ſix Vers, n'a pas manqué, pour la faire valoir, de recourir à lui, comme ſi réellement il en eût fait mention (V. la p. 17 de ſon Cat. in-8°., vers l'an 1732).

N'y a-t-il pas de la charlatanerie de la part d'un Ecrivain qui eſt ſi inconſidéré ? Ne peut-il pas y avoir pluſieurs Bibles in-fol. imprimées en beaux caracteres, ſous la même date, & ſans noms d'Imprimeurs & de Ville, dont les unes ſoient ſuivies de ces ſix Vers, & dont les autres ne les préſentent pas ?

Si le Pere le Long eût décrit ſa Bible de 1481, & que ſa deſcription eût parfaitement concordé avec celle de Bünemann, celui-ci auroit eu raiſon d'aſſurer que celle qu'il poſſédoit, étoit la même que celle dont cet Oratorien nous fait part.

Avoir procédé autrement, c'eſt avoir appris à la République des Lettres, qu'on avoit reçu de la nature beaucoup plus de talens pour être *Marchand Frippier* de prétendues raretés bibliopoliques, que pour être Bibliographe ſincere & bien réfléchi.

La troiſieme, une Bible latine de 1483, in-fol., ſans noms d'Imprimeurs & de Ville. (*Ibid.*, p. 253, col. 1).

Voilà toutes les Bibles terminées par ces ſix Vers que ce Bibliothécaire nous donne.

La premiere d'elles, c'eſt-à-dire, celle de 1479, ſe trouve auſſi mentionnée dans le Cat. de Bunau. (p. 13, col. 2, 1er. vol. du 1er. tom., in-4°.), & dans Schelhorn (*ſuprà*).

Comment, Monſieur le Comte, trouvez-vous Mons. Guillaume dans la nôte qui eſt au-deſſous de ſon 43me. n°. du Cat. du Duc de la Valliere ? (pag. 13, tom. 1.) Il nous y indique une Bible in-fol. de 1482, ſans noms d'Imprimeur & de Ville, que mon Maître avoit miſe dans la derniere Bibliotheque de ce Duc ; mais il a la hardieſſe d'y prétendre que le Pere le-Long & David Clement ont fait beaucoup de recherches ſur les Bibles terminées par ces ſix Vers, & qu'ils en rapportent au moins huit avec cette ſouſcription.

Mons. Guillaume ne vous paroît-il pas très-initié dans la Bibliotheque ſacrée du Pere le-Long ? Ne faut-il pas qu'il ait des yeux plus perçans que ceux du Lynx, puiſqu'il voit dans cet Auteur, non-ſeulement ce qu'il ne nous a

pas dit, mais encore ce qu'il n'a pas pu ou voulu nous dire ?

Je n'ai pas David Clement ſous la main, & je ne ſuis pas fâché d'en être privé. Cet Auteur eſt très-inexact, & il eſt grand fatraſſier. Comme la nature fait pluſieurs moules ſemblables, il ne faut pas ſe récrier, ſi le Moine Mercier vante tant cet Auteur. Il lui trouve apparemment un goût & une méthode analogues à la maniere dont il ſe ſent organiſé lui-même, pour les *chefs-d'œuvre précieux de Bibliographie* dont il *enrichit* la petite feuille de Paris.

Mon Maître vous donnera dans ſon *Réveil-matin*, Monſieur le Comte, une eſquiſſe du jugement que vous devez porter ſur David Clement.

Ainſi, comme cet Auteur n'eſt pas dans mon Cabinet, je ne peux vérifier s'il cite, parmi ces huit Bibles qui ont ces ſix Vers, & que Guillaume lui prête, les mêmes que je vais vous indiquer.

Commençons 1°. par celle de Bünemann, dont je vous ai parlé ci-deſſus, & qui, ainſi que je vous l'ai dit, eſt de 1481.

2°. Vient celle du Duc de la Valliére, dont Guillaume (ci-deſſus) vante beaucoup la rareté, & qu'il ne décrit pas.

Elle eſt ſur deux colonnes de 47 lignes chacune ; ſon charactere eſt celui de *ſomme* ; elle eſt ſans titre, ſans réclames, ſans chiffres au haut des feuillets.

On n'y voit aucune diſtinction de Verſets, ni

aucune lettre capitale. On y trouve, au contraire, les ſommaires des livres du contenu au haut des feuillets, & des lettres minuſcules dans l'eſpace qui a été laiſſé en blanc pour les lettres capitales.

Elle eſt ſans indication d'Imprimeur & de Ville, & on y voit après les 14 premiers Vers & les ſix derniers, qui commencent par ces mots . . . . *Fontibus ex Grecis*, cette date exprimée ainſi . . . . M. CCCC. LXXXII.

Il eſt certain que David Clement n'a pas connu celle-ci, parce que mon Maître l'a vérifié ſur la Carte qui contient la deſcription de cette Bib'e, qu'il avoit faite *lorſqu'il conſacroit gratuitement ſon zele & ſes ſoins* (1) à la formation de la der-

(1) Les mots en lettres italiques, qui ſe liſent dans le texte, ſont bien remarquables, parce qu'ils ſont dictés par ce Duc lui-même dans le contrat ſynallagmatique qu'il paſſa avec mon Maître le 30 Juin de 1775, pour l'engager à reſter avec lui *toute ſa vie*, en lui créant par ce même acte une rente & penſion viageres de 1200 liv., & en lui promettant de bouche, pour le faire conſentir à cet acte, une autre rente & penſion viageres de 3000 liv. après lui.

Mais mon Maître ne jouit pas de celles-ci, parce que la mémoire des grands Courtiſans eſt aſſiegée par une ſi grande multiplicité d'affaires, qu'elle leur fait ſouvent faux bond dans la plûpart d'entr'elles.

Que la cauſe de cette non-jouiſſance vienne d'un défaut de mémoire, ou bien d'*un je ne ſçais d'où*, mon Maître n'eſt pas moins fruſtré du prix d'un long travail, qui a été d'environ 13 ans.

Ainſi, que les races futures apprennent, par ſon exem-

niere Bibliotheque du Duc la Valliére.

Je ne ſçais pourquoi Guillaume vante tant les Bibles latines qui finiſſent par ces ſix Vers.

Cette ſouſcription ſeule peut-elle leur donner plus de valeur ? Je ſçais bien que depuis que le Pere le-Long s'eſt aviſé de remarquer ces ſix Vers à la ſuite des trois Bibles que j'ai indiquées d'après lui, tous les Bibliographes, qui tiennent plus à la charlatanerie bibliopolique, qu'à l'inſtruction de leur lecteur, ſe ſont occupés à rechercher de pareilles Bibles, à cauſe du grand amour qu'ils avoient pour l'argent.

N'eſt-il pas bien extraordinaire que le Public donne dans le préjugé de la valeur d'un livre, parce qu'un Charlatan y trouve à la fin ſix Vers

---

ple, qu'il ne faut jamais contracter avec certains Grands, que ſur parchemin.

Je ſouhaite que les occurrences où ſe trouve actuellement mon Maître, ne me forcent pas à une nouvelle obſervation de la même eſpece. Celle-ci ſeroit appuyée, non ſur des preuves verbales, mais ſur des preuves écrites.

Les grandes ames ne ſouffrent jamais des pertes qu'elles font ; elles ont comme la Médée de la Fable qui répond de la façon ſuivante....

Après tant de revers, que vous reſte-t-il donc ? Moi.

Pour qu'un calcul ſoit excellent, & qu'il illuſtre extérieurement un homme, quoiqu'il doive le ronger intérieurement, il faut que la tête, contre laquelle ce calcul eſt établi, ſoit incapable de le creuſer par défaut de ſagacité, & de le faire crouler par défaut de force intellectuelle : autrement celui qui l'a enfanté juſtifie ces mots du Pindare françois :

Mais au moindre revers (calcul) *funeſte,*
Le maſque tombe, l'homme reſte,
Et le Héros s'évanouit.

qu'il lui plaît de relever, & qui contiennent peut-être autant de menſonges que de mots ?

Quand je verrai dans les le-Long & dans les David Clement une remarque motivée, d'après une vérification exacte, ſur ces ſortes de Bibles, alors je me déciderai pour leur valeur ; mais ce ne ſera jamais d'après les gens d'argent, tels que le Bibliopole Guillaume, que je leur en donnerai quelqu'une.

Ce Bibliopole auroit beau ſe préſenter à moi avec les éclairciſſemens miſérables qui furent donnés au Lord * * *, dans le Journal de Paris de 1780 (numéros 164, 170, 177, 181 & 204), auquel ce Lord s'étoit adreſſé au ſujet de ces ſortes de Bibles, il ne pourroit jamais m'attirer dans la croyance que ces ſix vers faſſent ſeuls le prix de ces Bibles.

Au reſte, cette Bible du Duc de la Valliére, dont Mons. Guillaume nous parle, étoit-elle réellement différente de celle que le Pere le-Long nous indique ſous le même format, ſous la même date, & avec noms d'Imprimeurs & de Ville ? Ne pouvoit-il pas ſe faire que cette même Bible du Duc de la Valliére fût du premier tirage, & que celle du Pere le-Long ne fût que du ſecond ? S'ils euſſent eu l'un & l'autre l'art de prévoir cette objection, n'auroient-ils pas décrit, chacun à part, celle qu'ils avoient ſous les yeux ?

Mais voici une autre difficulté ; on voit dans la 1re. partie du *Biblioth. Hohendorf.*, (p. 1,) un exemplaire de la même Bible avec noms d'Imprimeurs, ſans l'indication de ces ſix vers. For-

meroit-elle un troiſieme tirage? Je ſerois quaſi tenté de le croire.

3°. Celle imprimée à Veniſe en M. CCCC. LXXXIV par Jean Herbort de Selgenſtat, dont parlent l'Auteur de l'*Arcana ſacra Biblioth. Dresdenſium*; (p. 130, in-12, M. DCC. XXXIX,) celui du *Bibliotheca Harleiana*, (tom. 1, p. 16, n°. 229 (1),) & Mittarelli. (*Appendix* librorum, ſuprà col. 2.)

Y auroit-il auſſi deux tirages de cette Bible, puiſque Schelhorn (ſuprà, p. 27,) en cite auſſi un exemplaire ſous ces ſix vers?

Au reſte, Mittarelli, en parlant de ces ſortes de Bibles, n'en mentionne que deux, une de 1481, & celle-ci.

4°. Celle de M CCCC LXXXVI, in-fol., qui eſt indiquée à la p. 199 du *Bibliotheca Danielis Salthenii*, in-8°., M DCC LI; *Regiomonti Boruſſorum*.

5°. Celle de Jean Froben de Hammelburck, 1491, in-8°., qu'on voit auſſi dans le même *Arcana ſacra*, (p. 68,) & dans l'*Adp. lit.* de Freytag. (tom. 2, p. 721 & 722.)

6°. L'autre Bible latine, qui eſt ſous le même format, ſans indication d'année, d'Imprimeur & de Ville, ſur la même page du Catalogue que je viens de citer.

7°. Celle de Lyon, in-fol., M DXVIII, dont Freytag fait mention ci-deſſus, d'après le Cat. de Jacques Frederic Reimmann.

(1) C'eſt mal-à-propos que l'Auteur de ce Catalogue donne à cet Herbort le ſurnom de *Lelgenſtat*, il devoit le ſurnommer, comme il l'eſt ici dans le texte.

8°. & 9°. Celles de Veniſe, en 1481, & d'Ulm, en 1484, in-fol., que l'Auteur du *Bibliotheca* du même Salthenius, cite (ibid.) d'après le 1er. tom. du *Bibiotheca Uffenbachiana.* (p. 3, Nos. 9 & 10.)

En voilà bien au moins douze avec les trois du Pere le-Long. Ainſi le bon Guillaume ſe trouvera toujours court dans ſes calculs, ſous la férule de mon Maître, quoiqu'il traîne dans ſon eſcorte les le-Long, les David Clement, les Moine Mercier, & les vaillans Van-Praët.

4°. La quatrieme ſection de ce paragraphe ſera diviſée en deux parties, dont l'une nous expoſera la négligence du Pere le-Long dans les recherches, concernant l'ancienneté des Bibles en langue Provençale, & l'autre, celle du même Auteur dans les autres recherches qu'il auroit dû faire ſur la date de la 1re. édition de la Bible, imprimée en françois.

1°. Le Pere le-Long ne fait remonter (tom. 1, p. 313, col. 2,) les Mſſ. des Bibles Françoiſes, qu'en l'an 1170 ou 1180, & encore reſtreint-il ce qu'il dit là-deſſus à diverſes parties de ces ſortes de Bibles?

Il parle enſuite (même tome, p. 369, col. 2,) des Bibles Provençales; il en cite une Mſte. de la Bibliotheque du Roi; il dit qu'elle eſt en 3 vol. in-fol., ſur vélin, & qu'elle eſt très-bien *calligraphiée.* Les Nos. ſous leſquels il nous l'indique, ſont 9831--32--33. Richard Simon, qui en cite des fragmens dans *ſon Hiſtoire critique des verſions du Nouveau Teſtament*, in-4°. (Rotterdam, MDCXC, p. 493,) nous donne au contraire cette Bible ſous les Nos. 6831--32--33.

Il y a bien apparence que le Pere le-Long, au lieu de l'avoir vérifiée par lui-même, ne nous en fait part que d'après Richard Simon, & qu'il estropie la cotte des Nos. ſous leſquels il nous la préſente.

Paſſons-lui la contradiction qui eſt, touchant ces Nos., entre lui & Richard Simon, parce que la peine que nous prendrions pour aller les vérifier dans la Bibliotheque du Roi, nous emporteroit un tems qui nous eſt trop précieux (1).

Mais faudra-t-il lui paſſer ſon ſilence ſur l'ancienneté de la verſion Provençale de la Bible qui eſt dans ce Mſ. Cette verſion antécede-t-elle les plus anciennes verſions Françoiſes qu'il ne fait remonter, comme je l'ai déja dit, qu'en l'an 1170, ou bien leur eſt elle poſtérieure? C'eſt ce qu'il ne nous apprend pas.

Le Pere le-Long étoit trop peu initié dans l'antiquité de notre langue Romance Françoiſe, pour décider un point de cette eſpece. Richard Simon ſon Confrere, & dévancier dans la Congrégation de l'Oratoire, n'étoit pas plus inſtruit que lui là-deſſus. Ils ignoroient réellement, ou ils ont paru ignorer l'un & l'autre, qu'elle étoit fille de la Ro-

(1) Si nous ne réſidions à Paris, outre cette perte de tems à laquelle nous ſerions condamnés, nous ſerions encorë expoſés à de grands frais pour venir de Provence faire cette vérification en cette Ville.

Ainſi les Provençaux ſont avertis que l'Eleve de M. l'Abbé Rive, qui fait paroître cet ouvrage, a ſes Pénates à Paris, & non pas en Provence.

mance

mance Provençale, qu'on nommoit auſſi Romance *Catalane*, à cauſe qu'on la parloit à la Cour des Comtes de Provence venus de la Catalogne (1).

Les plus anciens monumens atteſtent cette vérité. A ne mentionner ici que le ſerment de Charles le Chauve & de Louis de Germanie ſon frere, qui eſt imprimé dans tant & tant d'ouvrages différens, & depuis peu dans celui qui a pour titre... *Eſſai ſur l'Hiſtoire de Provence*, in-4°., Marſeille, M DCC LXXXV, (tom. 1, p. XXVII,) (2) on voit la preuve de ce que j'avance.

Fauchet lui-même qui nous donne une copie de ce ſerment, (fol. *verſo* 539 de ſes Œuvres, in-4°., Paris, David le-Clerc, M DC X,) nous certifie que la langue en laquelle il eſt écrit, eſt la Provençale qu'il nomme auſſi *Catalane* ou *Limouſine* (3).

Il eſt vrai qu'il ajoute enſuite (fol *recto* 550,) que cette langue s'appelloit auſſi Lyonnoiſe. Il s'appuye ſur Luitprand, qui dit que la Gaule Lyon-

(1) Voy. la préface du Gloſſaire de la M. lat. par du-Cange, dern. édit., tom. 1, p. XXXVIII, & la p. 33, du tom. 2 du *Bibliotheca Hiſpana-vetus* de Nicolas-Antoine Jéſuite, col. 2, in-fol.

(2) Cet Auteur auroit beaucoup mieux fait d'emprunter ce ſerment de Fauchet, que de l'Abbé qu'il cite à la marge inférieure de ſon texte, parce que Fauchet eſt bien plus connu, & bien plus renommé que cet Abbé qui n'a pas encore fait franchir à ſon érudition la lice de la Ville qu'il habite.

(3) Voy. la note ci-devant, dans laquelle du Cange & Nicolas-Antoine ſont cités.

noiſe ſe nommoit de ſon tems la France Romaine.

Qu'importe? Cette nouvelle dénomination empêche-t-elle que la Romance Françoiſe, ne ſoit fille de la Romance Provençale? Plus on deſcend de Lyon vers le Midi, plus le patois des Provinces qui ſont enclavées entre cette Ville, & les extrêmités du Comté de Nice, tient du vrai Provençal. Il eſt encore certain que le patois de Lyon même a dans le fonds plus d'affinité avec le *Provençal*, qu'avec le *François*.

L'Abbé de Longuerue qui avoit une vaſte érudition, & qui en ſçavoit cent fois plus que ce petit Auteur Picard, qui nous a donné une verſion en notre proſe moderne de divers anciens Fabliaux en rimes françoiſes (1), nous apprend auſſi que

(1) Ce petit Auteur Picard a fait un bruit étonnant en France par la Préface qu'il a miſe à la tête du premier tome de la verſion en proſe françoiſe, dont il eſt queſtion dans mon texte.

Il a été attaqué par beaucoup d'Auteurs moins ſçavants, que beaux-Eſprits. C'eſt pour cela qu'il a répondu fiérement à la plupart d'entre eux; mais il a cru par une réponſe oblique eſquiver la Diatribe inſérée contre lui dans le Mercure de France du 22 Avril 1780, n°. 17, p. 147, 160., & il s'eſt trompé. Je vais parler de cette diatribe dans l'inſtant, après avoir raconté au Public cette anecdote.

Cet Auteur, avant de faire imprimer ſon livre, qui eſt en trois volumes in-8°. préſenta le 1er. vol. de ſon Ms. à mon Maître, & le ſoumit à ſa critique, avec promeſſe de lui faire voir auſſi les deux autres.

Comme mon Maître fit au moins 80 corrections ſur ce premier volume, ce petit Auteur aima mieux ſupprimer

ce même ſerment eſt écrit dans la même langue que celle des Catalans (il pouvoit ajouter des Pro-

---

les endroits contre leſquels ces corrections portoient, que de les faire imprimer conformément à ce qu'elles exigoient ; il trouva à propos de ſen tenir là, & de ne pas apporter à mon Maître ſes deux autres volumes, qui en demandoient encore plus que le premier.

Il fit pis ; en lui portant ſon premier vol., il en ôta la préface, où ſont conſignées toutes les extravagances, & toutes les fauſſetés, qu'il a débitées en faveur des Trouveres (nom donné jadis aux Poëtes françois) contre les Troubadours, parce qu'il ſentit bien que mon Maître, qui eſt l'ennemi juré des ſyſtêmes, & qui ne recherche que la vérité des faits, rayeroit preſque entiérement toute cette piece.

Si la mort ne l'enleve pas de quelques années, je publierai un jour une critique terrible, en forme de dictionnaire contre la Préface, le Texte, & les Notes des trois volumes de cet Auteur.

Venons à préſent à la diatribe du Mercure contre lui.

Les Collaborateurs de ce Journal, parmi leſquels ſe trouvoit un Provençal, étoient poſſédés de l'envie de conſerver à la Provence ſa gloire & ſon luſtre touchant la préexcellence de ſon ancienne langue ſur la françoiſe d'autrefois, & ſur le mérite de ſes Troubadours au deſſus de celui des Trouveres. Ils députerent par conſéquent ce Provençal vers mon Maître, qui lui fournit tous les matériaux de cette diatribe. Il la lui fit relire pendant quatre fois, & il lui dicta même mot à mot les plus fortes tirades, qui s'y trouvent.

Ce Collaborateur voulut s'aviſer d'ajouter de lui-même (p. 155 & 156) à cette diatribe deux paſſages tirés du Dante & de Pétrarque, pour prouver l'exiſtence d'Arnaud Daniel, que l'Auteur de cette verſion en proſe françaiſe n'a jamais niée. Sa preuve porte à faux. Il ſe roidit même contre l'avis de mon Maître en cet endroit, & contre les

vençaux) d'aujourd'hui. C'eſt ce que l'Auteur de l'*eſſai ſur la muſique* répete d'après lui. (p. 135 de ſon 2d. tome in-4°.)

On trouve encore beaucoup de rapport entre la langue Romance Provençale & celle de divers Trouveres (*François*), & pluſieurs articles des loix Angloiſes faites après que Guillaume le-Conquérant ſe fut emparé de l'Angleterre. C'eſt ce qu'on peut vérifier dans la préface du Dictionnaire du vieux langage, par Lacombe (p. XIII, XX, &c. en deux tomes in-8°., qu'une plus grande critique & de plus vaſtes connoiſſances auroient rendu plus utile & plus exact.

---

corrections de ſeize autres articles de ſa diatribe, qui y ſont très-répréhenſibles.

Pour témoigner ſa reconnoiſſance à mon Maître à l'égard de tous les éclairciſſements, qu'il lui avoit donnés, il s'eſt contenté de dire, qu'il *l'avoit conſulté*, au lieu d'avouer, que c'étoit de lui, qu'il tenoit tout ce qu'il a inſéré dans ſa piece.

Si l'on veut ſçavoir le nom & la profeſſion de ce petit Auteur Picard, qui s'eſt attiré cette diatribe, & qui aura bien de la peine à ſe juſtifier vis-à-vis de ſes contemporains & de la poſtérité, d'être un grand plagiaire, on apprendra, qu'il s'appelle le-Grand, qu'il a été jadis Jéſuite, qu'au ſortir de ce Corps, il s'eſt gliſſé comme une ſouris fort adroite, entre les paperaſſes du bon Ste. Palaye, qu'ils ne les a pas mal rongées, & que les trois volumes de ſa verſion des Fabliaux, nous font plutôt *flairer* le Cabinet de cet Académicien des Belles-Lettres, où cette ſouris s'étoit engraiſſée, que la doctrine qu'elle pouvoit avoir acquiſe chez les Loyoliſtes parmi leſquels elle avoit été élevée.

La langue Provençale devint dans le 9me. & 10me. ſiecles, celle de preſque toutes les Cours de l'Europe. C'eſt ce que rapporte l'Auteur anonyme d'une lettre à un de ſes amis de Paris, à la tête de l'édition du livre intitulé..... *las obras* de Pierre Goudelin, à *Toulouſo*, 1694, in-12.

Dom Vaiſſete n'a pas fait difficulté de nous redire la même vérité (tom. 2 de ſon *Hiſtoire de Languedoc*, in-fol., 5 vol., pag. 520.)

L'Auteur anonyme de la lettre dont je viens de parler, n'a été que l'écho de Pierre de Caſeneuve (voyez ſon origine des jeux floraux, in-4°, 1669, pag. 26) & celui-ci de Pietro Bembo, qui en fait le plus grand éloge dans un de ſes Ouvrages intitulé..... *Proſe del Rembo* (p. 17 in-4°., Fiorenza appreſſo Lor. Torrentino, &c.)

Ce que ce Cardinal, mort en 1547, dit ſur la langue Provençale, dont il étoit très-inſtruit, & ſur laquelle il avoit fait beaucoup plus de recherches que ce petit Auteur Picard, que je viens de citer, a été copié par Carlo Gualterozzi, dans ſon *Dichiarationi d'alcune voci antiche..... che ſi trouano per entro il libro di nouelle, &c.* (in Fiorenza nella Stamperia de' Giunti, MDLXXII, in-4°. V. le n°. 83 dans la table de ce *Dichiarationi.*

Une foule d'Auteurs de différentes Nations que je pourrois joindre ici, (1) dépoſent non-ſeulement en

(1) Je rappelle dans mon texte divers Auteurs Italiens qui conſtatent cette vérité. Mais je vais en joindre dans cette note divers autres qui appartiennent à notre Nation, & qui doivent être de la plus grande autorité pour le Sr. le-Grand.

faveur de la prééminence d'ancienneté de la langue Françoiſe ; mais ils diſent encore que tous les Poëtes du ſiecle de Guillaume d'Aquitaine, né en 1071, ſe piquoient de compoſer en cette langue (Biblioth. du Poitou, par Dreux du Radier,

---

Les Provençaux ont été, ſelon Dom Lancelot, les premiers à bien parler, depuis la décadence de l'Empire. (Voyez p. 4 de la préface de la troiſieme Edition de ſa nouvelle méthode pour apprendre facilement la langue Italienne, Paris, Denys Thierry M. DC. LXXX., in-12.)

Mais un Ex-Jeſuite ſouſcriroit-il volontiers au temoignage d'un Port-Royaliſte ? Je n'en crois rien ; citons lui donc deux Jéſuites. Le Pere Bouhours ne dit-il pas que la langue & la Poëſie françoiſes, ont leur berceau en Provence ? Ceux qui ont lu *ſes entretiens d'Ariſte & d'Eugene*, (2. dial.) ne conviennent-ils pas de l'aſſertion que nous lui prêtons ?

Ce que Bouhours dit en cet endroit a été copié par Antoine-François de Pratel ſon confrere, & ce que celui ci dit ſur l'origine de la langue *Bourguignone*, c'eſt-à-dire, de la langue Françoiſe, n'eſt que la confirmation de l'aſſertion précédente de Bouhours. (Voyez l'Hiſtoire littéraire des Pays-bas, tom. 3., in-fol., p. 368.)

Moyennant les témoignages de ces deux Jéſuites, ce petit Auteur Picard nous diſpenſera de lui rapporter celui de Paſquier qui les a précédés. (Voyez tom. 1er. de ſes œuvres, in-fol. 1723 liv. VIII., col. 751.)

La langue Provençale a été non ſeulement la mere de la langue françoiſe, mais elle n'a jamais diſcontinué de l'allaiter de ſiecle en ſiecle.

Jaques Peletier, du Mans, ne nous apprend-il pas, que Bonaventure *Déperiers* a amaſſé dans ſes vendanges *force mots Provençaux*, & qu'il n'a pas eu mauvaiſe grace de leur avoir laiſſé leur charactere naturel ? (Voyez Du-Verdier, anciennne Edit. p. 618, in-fol., & tom. 2., n. Edit. p. 302.)

tom. 1, p. 424) & qu'ils ont fait paſſer pluſieurs de ſes mots dans leur langue maternelle. C'eſt ce que Pierre de Caſeneuve nous aſſure, d'après Pietro Bembo, (p. 28 de ſon livre ci-deſſus) Il cite auſſi la p. 30 du *Priſca Celtopœdia* de Jean Picard (*Pariſiis*, in-4°, 1556); mais ſa citation eſt fauſſe, d'après la vérifica,ion que mon Maître en a faite.

Il eût beaucoup mieux fait de nous renvoyer à la p. 674 (cottée par erreur 474) d'une édition de l'Arioſte imprimée in-4°., à Veniſe chez Vincent Val-griſe, dont mon ſouvenir ne me rappelle pas la date. S'il y eût eu recours, n'auroit-il pas trouvé dans le *Vocabolario* (*di tutte le parole che ſono nel furioſo*) qui y eſt joint, ce qu'il a mal-à-propos prêté à Jean Picard? Ne l'eût-il pas également découvert à la p. 6 du livre de *Gio-Batiſta* Giraldi Cinthio ſous ce titre..... *Diſcorſi intorno al comporre de Romanzi delle Comedie & delle Tragedie*, &c. (in Vinegia appr. Gabr. Giolito de Ferrari & Fratelli MDLIIII, in-4°.) S'il eut feuilleté ce dernier Auteur, par rapport au renvoi dont je parle, il n'eût pas manqué de le relever pour avoir confondu mal-à-propos les François avec les Provençaux (1).

(1) On ne peut pas reprocher la même faute à Lelio Fortunati. Il félicite Dom Carlos d'Autriche, fils de Philippe II, Roi d'Eſpagne, ſur les connoiſſances qu'il a des langues Eſpagnole, Italienne, *Provençale*, Germanique, Angloiſe, Turque & Barbareſque, ~~& il ne parle pas de~~ la Françaiſe; il faut donc que par la *Provençale* il entende

Revenons au Pere le-Long, que ce petit Auteur Picard a fait éclipſer de la ſcene pour beaucoup trop de tems.

Puiſque la langue Provençale eſt ſi ancienne, devons-nous être étonnés que certains Rois de France de la troiſieme race euſſent déja fait paſ-

---

celle-ci ; il s'enſuit donc que le nom de la fille a retenu celui de la mere (V. ſon Epit. Dédicat. à la tête de la 1re. édition qu'il a donnée du *Nuove Fiamme* de M. Ludouico Paterno, qu'on trouve réimprimée au commencement de la 2de. édit. du même livre, par Lorenzo Vittorino, in-16, Lyon, Guill. Rouille, 1568, p. 7, & Quadrio, tom. 6, p. 290.)

Ce ne ſont pas ſeulement les Italiens qui ont donné à la langue Françoiſe le nom de langue Provençale, mais encore divers Auteurs François, modernes & anciens, & c'eſt ce que nous voyons dans les notes de la Monnoye ſur du-Verdier, (N. Edit., tom. 3, p. 553) & dans l'Épitre Dédicatoire du Roman de Gérard de Nevers, Ms. qui a été compoſé dans le XVme. ſiecle.

Comme la plûpart des François ſont pleins d'ingratitude envers la mere de leur langue, ils ſuppriment, autant qu'ils peuvent, les monumens qui dépoſent en faveur de cette vérité.

Cette Epitre Dédicatoire n'a-t-elle pas été ſupprimée dans l'impreſſion de ce Roman, qui fut faite in-4°. dans le 16me. ſiecle ? Gueullette n'en a-t-il pas fait autant dans l'édition qu'il nous en a donnée en notre ſiecle ?

Si Tiraboſchi eût ſçu que les Auteurs de ſon Pays nomment Provençale la langue Françoiſe, de la même façon qu'ils appellent le Toſcan, leur Idiome Italien, eût-il pu trouver mal-à-propos, que Fontanini ſe fût exprimé ainſi dans ſon Eloq. Ital., liv. 1, chap. VIII, in-4°., p. 27 & 28 ; & l'auroit-il accuſé d'avoir confondu la langue Françoiſe avec la Provençale ? [tom. 4, in-4°., p. 280, Storia della Letter. Ital.]

ſer dans quelques-uns de leurs Diplomes en 1122, & non en 1226, comme le prétend Uredius, (voyez Menage, Hiſt. de la Maiſon de Sablé, p. 112, in-fol.) la Romance Françoiſe qui en étoit la fille? Devons-nous l'être auſſi, que bien des ſiecles auparavant Louis le-Débonnaire, ſelon Ducheſne (tom. 2 de ſa Collection Latine des Ecrivains de France, p. 326), & ſelon d'autres, Charle-Magne, eûſſent fait traduire les livres Ss. en langue Romance de leur tems? Cette langue n'étoit-elle pas la Provençale, puiſque le ſerment de Charles le-Chauve & de Louis de Germanie, que j'ai cité ci-deſſus, & qui étoit poſtérieur à ces deux Empereurs, étoit écrit en cette même langue?

Le Pere le-Long & Richard Simon ne devoient-ils pas, d'après tant de monumens en faveur de cette langue, vérifier de quel âge peut être la Bible Provençale Mſte., qu'ils nous citent, d'après la Bibliotheque du Roi? Ne pouvoient-ils pas être aidés dans leurs recherches par les Grammaires & les Dictionnaires du 13me. ſiecle que nous avons en cette langue? (1) Ils n'avoient qu'à com-

(1) Il y a dans diverſes Bibliotheques, & nommément dans celle de St. Laurent de Florence, une Grammaire Provençale.

Franceſco Redi avoit un Gloſſaire Ms. dans le même idiôme, & il y a encore, parmi les Mss. de la Bibliotheque qui vient d'être mentionnée, un *Rimario Provenzale* (V. les Annotations Italiennes ſur le *Bacco in Toſcana*, du même Redi, p. 57, 59, 63, 72, 140, 194, 195, 196, 198, 203, 204, in-4°., 1691.)

parer les mots de cette Bible avec ceux de ces Grammaires & de ces Dictionnaires, & obſerver ſi ceux qui manquent à ces derniers livres manquoient auſſi à cette Bible; ſi leur ponctuation, leur accentuation & leurs phraſes étoient plus parfaites que celles de cette même Bible, alors ils auroient prononcé, ſans héſiter, qu'elle remonte bien avant non ſeulement le 13me., mais encore le 12me. & le 11me. ſiecles, & ils ne nous auroient pas laiſſé deſirer ce que nous avions droit d'attendre de leur diligence.

Parmi ces Grammaires Provençales, il y en a une dont nous ne pouvons déterminer le tems,

---

Il eſt queſtion également à la p. 197, des mêmes Annotations d'un Ms. intitulé..... *Storia della Bibbia in lingua Provençale.*

Ainſi ce n'eſt que l'ignorance de certains Auteurs ſur ces ſortes d'ouvrages, qui les rend ſi négligents dans les recherches qu'ils doivent à la République des Lettres.

Niceron, en parlant de ce livre de *Franceſco* Redi, dans la vie qu'il en a donnée, (tom. 3, p. 377, & tom. 10, p. 130) n'en connoît pas l'Edition que je viens de mentionner. Il n'en cite que celle de 1685.

Une preuve qu'il n'avoit pas lu ce livre, c'eſt la maniere dont il nous en préſente les notes. » Elles ſont, dit-il, » pleines d'érudition, & contiennent tout ce que les meil» leurs Ecrivains, de tout Pays, de tout âge & de toute » profeſſion, ont dit ſur le ſujet qu'il traite. »

Tout le monde ſçait que le ſujet de la Piece de Poéſie Italienne *de Franceſco* Redi, eſt un *Ditirambo* contenant l'éloge des plus excellens vins de la Toſcane.

Qu'on voie donc, par les citations que j'ai faites de quelques-unes de ſes notes, ſi elles ne renferment que ce que Niceron nous dit.

parce que celui de ſon Auteur nous eſt inconnu. Cette Grammaire a été compoſée par Raimond Vidal, l'un des anciens Troubadours, que Jean de Noſtradamus, la Croix-du-Maine, du Verdier, leur nouvel Editeur, Creſcimbeni & Quadrio n'ont pas connu, mais que Baſtero, (dans ſon La Cruſca Provenzale in Roma MDCCXXIV, in-fol. p. 114, col. 1,) Ste. Palaye & Labbé Millot, ſon Abbréviateur (dans ſon Hiſtoire Littéraire des Troubadours, Paris, M.DCC.LXXIV, en 3 tomes in-12, p. 77 du 3me., ont mentionné. (1)

Si nous pouvions déterminer l'époque en laquelle celle-ci a été faite, & ſi nous pouvions ſavoir par quelque ancien monument littéraire, que ce Raimond Vidal étoit le pere ou l'ayeul du Troubadour Pierre du même nom, nous aurions une une époque qui nous jetteroit près du 11me. ſiecle, & qui nous fourniroit, par l'antiquité de cette Grammaire, uu moyen de comparaiſon entre elle & cette Bible beaucoup plus ancien que ceux dont j'ai déja parlé.

Au reſte, qu on diſe tant que l'on voudra, que

(1) On ne peut qu'être très-ſurpris de la négligence de Ste. Palaye & de celle de ſon Abbréviateur, qui ne donnent à ce Raimond Vidal que deux *Nouvelles* (ou Contes) ſans nous parler de ſa Grammaire & Poétique, dont Baſtero, qui a écrit 50 ans avant eux, fait mention dans la page qui en eſt citée dans notre texte.

Je ne ceſſerai jamais de répéter, qu'on doit avoir une défiance extrême des travaux de divers Membres de nos Académies Françaiſes, & ſur-tout des recherches de ce bon Ste. Palaye ſur les Troubadours, dont il a étourdi pendant 40 ans notre France *invérificatrice*.

les catalogues de livres ne menent pas à de grandes découvertes, je répondrai à ceux qui me feront une pareille allégation, qu'ils ne ſont que des eſprits bornés, & qu'en conſéquence leurs travaux doivent l'être (1).

---

(1) Il n'y a qu'à renvoyer ces eſprits bornés à l'épître dédicatoire, que Maittaire à miſe à la tête du 1er. tome du *Catal. Biblioth.* Harleianæ, &c. (Londini, apud thomam Oſborne, M. DCC. XLIII., &c. in-8°., 5 vol., p. 2.) .... *Intelligunt*, dit-il, *periti & accurati Scriptores, quantum horum cognitio (levioris utcunque momenti eſſe videatur) conferat ad veritatem in quæſtionibus aliquando literariis inveſtigandam & confirmandam : quantique idcirco interſit, omni accuratione uti in conſtruendis iis Catalogis ; quorum fide unicâ rei controverſæ veritas conſtat.*

Voilà comme penſe ſur les Catalogues un vrai Sçavant. C'eſt parce qu'il ſent parfaitement tous les avantages qu'on peut en retirer, qu'il eſt pénétré de leur importance & de leur néceſſité. Il les regarde comme des procès-verbaux littéraires, qui ſervent à décider une infinité de queſtions qui s'élevent ſur la *Bibliologie*, & il exhorte ceux qui les dreſſent à ne rien négliger pour les rendre le plus rigoureuſement exacts.

Il eſt bien différent du Moine Mercier, qui ſans leur accorder la même importance, & ſans déſirer pour eux la même exactitude, bâtit au hazard ſur eux les petits riens *Bibliologiques*, par leſquels il trouve à propos de peſer ſur le Public.

Faut-il combattre un Auteur, il lui oppoſe les Catalogues ? Faut-il le ſuivre, il combat ces ſortes de livres ?

Proſper Marchand nous donne à la page 62 de *ſon Hiſtoire de l'Imprimerie*, l'époque de l'établiſſement de cet Art à Utrecht, qu'il date de l'an 1473, & il cite à l'appui de cette date l'*Hiſtoire Scholaſtique de l'ancien & du nouveau Teſtament*, en latin, par Pierre Comeſtor (en françois le Mangeur,) imprimée en cette Ville & en la même année, par les Maîtres Nicolas Ketzlaer & Gherard de Leempt, in-fol.

Si Ste. Palaye & l'Abbé Millot, auxquels je

Il lui oppoſe le Catalogue du comte de Lauragais, (p. 100, n°. 589, in-8°., Paris, M.DCC.LXX.) dans lequel on lit de cette façon le nom du premier des deux Imprimeurs de cette édition, ... *Ketelaer*, au lieu de Ketzlaer, comme Proſper Marchand l'*orthographie*.

Il faut en vérité convenir, qu'il eſt ici comme preſque partout ailleurs, 1°. d'une imprudence extrême; 2°. d'une inattention inconcevable; 3°. d'une inconſéquence impardonnable; 4°. d'une *inérudition* plus que ſurprenante; 5°. d'une *invérification* révoltante; 6°. d'un manque de bonne foi allarmant; 7°. d'un ſçavoir des plus ineptes & des plus déplacés.

Faiſons paſſer en revue ces ſept qualifications avec leurs preuves, & le public apprendra à connoître ce Moine.

1°. Peut-on être plus imprudent, qu'en oppoſant à un Auteur de haute réputation, l'orthographe d'un nom tiré d'un mauvais Catalogue, rempli d'erreurs, & fait par un Libraire des plus ignorans du ſiecle?

Mon Maître a une critique toute prête contre tous les Catalogues que Mons....Guillaume, ce *petit Bijou* que j'aime bien, a publiés depuis l'an 1770 juſques en 1786.

Sur quoi donc eſt fondée la confiance du Moine Mercier envers ce pauvre *Catologographe*? Eſt-ce ſur ſon habileté? Eſt-ce ſur ſon exactitude? Si cela eſt, ſa confiance eſt démentie en ces deux points, puiſque ce malheureux Guillaume, pour lequel il a tant de penchant, eſt tombé dans le titre & la ſouſcription mêmes du livre que ce Moine en cite, au moins dans treize infidélités.

Mais je veux que ce Bibliopole ait bien *orthographié* ici le nom de *Ketelaer*, le Moine Mercier devoit-il pour cela oppoſer en cette rencontre ſon orthographe à celle de Proſper Marchand? C'eſt ce que nous allons voir dans notre ſeconde queſtion.

2°. Peut-on être plus inattentif que ce Moine? Proſper Marchand & ce Bibliopole parlent-ils du même li-

reproche, dans une note au bas de mon texte, de

vre ? Le premier cite une édition entiere *de l'Hiſtoire de l'Ancien & du Nouveau Teſtament*, par Pierre Comeſtor, imprimée en la même Ville, chez les mêmes & en la même année ; & le ſecond ne mentionne que celle d'une partie de cette Hiſtoire, qui eſt celle du Nouveau Teſtament. Comment donc le Moine Mercier peut-il être sûr que l'orthographe du nom de *Ketzlaer* doit être corrigée par celle de *Ketelaer* ? Ne peut-il pas ſe faire que ce *Ketzlaer* ou Ketelaer ait varié l'orthographe de ſon nom dans les différentes ſouſcriptions qu'il peut avoir miſes dans ſon édition de ces deux Hiſtoires, l'une après celle de l'ancien, & l'autre après celle du nouveau Teſtament ?

N'a-t-on pas dans l'ancienne Typographie, divers exemples de cette ſorte de variation ? Je ferois de cette note un volume, ſi je voulois les y inſérer tous l'un après l'autre ; mais celui-ci ſuffira.

Pierre Schoyffer ne nous preſente-t-il pas dans ſon édition des Lettres de St. Jerome, en 1470 (Moguntiæ, in-fol., deux volumes) (*) ſon ſurnom de Gernſheym de

(*) Il y en a des exemplaires ſur vélin qui valent au moins 1200 liv., quand ils ſont bien complets & bien beaux.

Celui du Duc de la Valliere ne fut vendu que 400 l. [T. 1 de ſon Cat., p. 159, n°. 434,] parce qu'il y avoit un *deficit* de pluſieurs feuillets dans le premier tome, quoique Mons..... Guillaume nous diſe qu'il ne lui en manquoit que trois [p. 160.]

Cet exemplaire venoit de la vente de Gaignat, (t. 1 de ſon Cat., p. 65, n°, 234) où par une inſigne fripponnerie, il fut vendu comme complet au prix de 230 liv.

Mon Maître qui l'avoit vérifié auparavant, ne voulut pas ſe charger de ſon achat.

Gibert l'aîné l'avoit acheté des Chanoines de Liſieux, comme imparfait, & il ne le leur avoit payé que 30 liv. ; c'eſt ce qu'il a aſſuré pluſieurs fois à mon Maître.

n'avoir pas connu la Grammaire Provençale de ce Raimond Vidal, eûſſent été familiers avec le *Bi-*

---

deux façons différentes? Ne l'*orthographie-t-il* pas de la façon que je viens de l'écrire dans le ſommaire qui eſt à la tête de ſes épitres, & n'en retranche-t-il pas l'y grec dans ſa ſouſcription où il forme même la lettre double qui s'y trouve après la lettre n, d'une maniere différente?

En ſuppoſant cette variation de nom dans les deux ſouſcriptions de *Ketelaer*, Proſper Marchand ſe ſera borné à l'orthographe qu'il aura trouvée à la fin de cette Hiſtoire de l'Ancien Teſtament, & il aura négligé de nous tranſmettre celle qu'on y lit à la ſuite du Nouveau.

Ne peut-il pas ſe faire encore que les mêmes Imprimeurs aient donné en la même année, ſous le même format, deux éditions de l'Hiſtoire Scholaſtique de Pierre Comeſtor, l'une contenant cette Hiſtoire toute entiere, & l'autre n'en renfermant que la ſeconde partie? Sera-t-il ſurprenant alors de voir à la ſuite de cette premiere édition le *Ketelaer* de Proſper Marchand, & à la fin de la ſeconde le *Ketelaer* de Mon *féal Guillaume*?

Pour être excellent critique, il faut avoir reçu de la nature une organiſation parfaite; mais mon Maître fait voir dans ſon *Réveil-matin*, qu'on a droit d'appliquer à ce Moine ce vers de Juvenal [Sat. X, ℣. 158.]

Cum getûla ducem portaret bellua luſcum.

Si ces deux Imprimeurs ont fait paroître en cette année deux éditions de l'Hiſtoire du Nouveau Teſtament, l'une conjointement avec celle de l'Ancien, & l'autre ſéparément, que deviendra alors la qualification de *premiere édition* que Mons.....Guillaume donne à cette édition ſéparée dans le Catalogue du Duc de la Valliere? [tom. 1, p. 30, n°. 112?]

D'ailleurs, quand même ces deux éditions n'auroient pas eu lieu, qui eſt-ce qui peut aſſurer Guillaume que cette édition eſt la premiere de cette Hiſtoire, puiſque nous voyons dans Maittaire, [p. 323 de ſon ſuppl.] une édi-

bliotheca Bibliothecarum Mss. nova de Montfaucon, ils l'y auroient trouvée (tom. 1, p. 323, col. 1.)

Paſſons

---

tion latine de ces deux Hiſtoires, de Pierre Comeſtor, imprimée in-fol., ſans nom de lieu, en la même année, par *Gintherus* Zainer ?

Si ces deux Imprimeurs eûſſent ajouté, dans leurs ſouſcriptions, les mois & les quantièmes auxquels leurs éditions paroiſſoient, on pourroit décider cette queſtion. Mais comme ils nous ont privés de ces éclairciſſemens, ils n'ont laiſſé à Mons.....Guillaume que la honte de décider témérairement un point inſoluble.

3°. Peut-on être plus inconſéquent que ce Moine Mercier ? Il oppoſe à Proſper Marchand un Catalogue de Mons.....Guillaume, & quand Proſper Marchand emprunte de quelque livre de cette eſpece, quelque édition du 15me. ſiecle, il a la hardieſſe de lui reprocher que le Catalogue d'où il prend cette édition eſt fautif.

Proſper Marchand nous rapporte, [p. 77 de ſon Hiſtoire de l'Imprimerie] une édition de Séville, datée de 1482, in-fol., d'après la page 338 du 1er. tom. de la Bibliothéque Barbérine, & il nous l'annonce ainſi..... *Suma de Geographia, por Martin Fernandez Denciſo : EN SEVILLA*, 1482.

Ce Moine [p. 93 de la 2de. édit. de ſon ſuppl. à cette Hiſt.] veut ébranler le témoignage que Proſper Marchand tire de ce Catalogue, en lui oppoſant qu'il eſt fautif. Mais quand il veut critiquer cet Auteur ſur quelque erreur, qu'il lui attribue, il a recours au Catalogue d'un Preux auſſi illuſtre dans la *Catalogographie*, que Mons.....Guillaume. N'eſt-ce pas agir bien conſéquemment ?

4°. Peut-on faire preuve d'une plus grande *inérudition*, que de vouloir ajouter aux autorités que Proſper Marchand cite ſur l'Hiſtoire Scholaſtique de Pierre Comeſtor, le miſérable témoignage qu'il emprunte du Catalogue du Comte de Lauragais ?

Sans

Paſſons à préſent à la ſeconde partie de la 4me. ſection du même paragraphe qui nous arrête un peu trop long-tems.

Sans avoir recours à une production auſſi décriée, puiſqu'elle vient de Mons.....Guillaume, n'auroit-il pas trouvé dans le ſecond tome de *l'Index* de Maittaire, [p. 513] la même édition pour laquelle il nous renvoye à ce Catalogue ? N'auroit-il pas obſervé alors contre Maittaire qui écrit auſſi le nom de *Ketelaer* par celui de *Ketzlaer*, qu'il paroît être dans la même erreur que Pr. Marchand ?

Un Moine, dont l'érudition s'étend au delà des Catalogues, que l'occurrence du tems dans lequel il vit, lui préſente, n'a-t-il pas meilleure grace, en nous citant des Auteurs célébres, avec leſquels ſes études l'ont familiariſé, qu'en faiſant l'érudit d'après les bribes *Bibliopoliques*, que le haſard du moment lui met ſous les yeux d'après ces Catalogues ?

N'auroit-il pas également apperçu cette même édition dans divers autres Auteurs que je me diſpenſe, pour abréger, de rapporter ici ?

5°. Voici un très-habile vérificateur ! Proſper Marchand croit devoir garantir l'édition de l'Hiſtoire Scholaſtique de l'Ancien & du Nouveau Teſtament par Pierre Comeſtor, qu'il dit imprimée à Utrecht, in-fol., 1473, par *Ketzlaer*, &c. [p. 62 de ſon Hiſt.] par le témoignage de Pierre Scriverius, par ceux de Gerard Jean Voſſius, & de Teiſſier.

Le Moine Mercier, par une *invérification* inconcevable ſe prive de trois autorités qui valoient certainement mieux que celle du Catalogue du Comte de Lauragais, qu'il a invoquée. S'il eût vérifié ces trois Auteurs que Proſper Marchand cite, il auroit découvert que c'eſt très-mal-à-propos qu'il a recours à eux pour nous certifier l'édition de l'Hiſtoire Scholaſtique de l'Ancien & du Nouveau Teſtament dont il nous parle. Ces trois Auteurs ne dépoſent qu'en faveur d'une partie de cette édition, qui eſt

Cette feconde partie contiendra des recherches que le Pere le-Long n'auroit jamais dû négliger,

---

celle qu'on voit dans le Catalogue du Comte de Lauragais. C'eſt ce qu'on peut vérifier dans la réimpreſſion du Traité de Pierre Scriverius, qui eſt dans le 1er. tom. du *Monum. Typ.* de Volſius, (voyez-en la p. 391) ainſi que dans la Collection des Œuvres de Gerard Jean Voſſius, (*tom.* 4°. *Operum.*, p. 230, col. 1., lib. 3°. *de Hiſt. lat.*, *in fine*, *ubi de anonymis ætatis incertæ.*)

Je ne mentionne pas ici Teiſſier, parce que la citation que Proſper Marchand en fait, eſt aſſez exacte.

Si le Moine Mercier n'étoit pas un auſſi grand *invérificateur* qu'il l'eſt, il auroit eu occaſion, puiſqu'il aime tant à mordre, (*de lana Caprina*,) de relever, en faiſant cette vérification, Gerard Jean Vaſſius, pour avoir diſtingué l'Auteur de cette Hiſtoire Scholaſtique du Nouveau Teſtament, de Pierre Comeſtor, & de l'avoir pris pour un anonyme.

Mon Maître a vérifié lui-même ſur une édition entière des deux parties de cette Hiſtoire, imprimée à Baſle, in-fol., ſans nom d'Imprimeur, ſur deux colonnes & en lettres de *ſomme*, en 1486, que ce ſçavant Auteur s'eſt trompé.

Au reſte, toutes les éditions de l'Hiſtoire du Nouveau Teſtament par Comeſtor, n'ont ni le même nombre de diviſions, ni la même aiſance dans celles qu'on y trouve.

Il y en a qui ont 325 Chapitres, dont les 198 premiers contiennent l'Hiſt. Evang., & les 127 derniers, l'Hiſt. des Act. des Apôt.

On en trouve d'autres, telles que celle du Comte de Lauragais, que mon Maître fit paſſer, au prix de 54 liv., dans la derniere Bibliothéque du Duc de la Valliére, qu'il a formée, qui n'en ont que 317, & qui ne ſont pas chiffrés.

C'eſt dans le 3ome. Chap. de cette derniere édition, qu'on lit le Paſſage qu'on attribue à Joſeph en faveur du Chriſt.

& en le réfutant lui-même, nous réfuterons une infinité d'autres Auteurs qni l'ont précédé ou ſuivi dans les mêmes négligences.

Comme le Moine Mercier aime beaucoup à cheviller, il pourroit m'accuſer de *Bravacherie*, parce que je n'ai joint à Maittaire, que j'ai cité ci-deſſus, aucun autre Auteur ſur l'édition en queſtion de l'Hiſtoire du Nouveau Teſtament par Pierre Comeſtor; renvoyons donc ce Moine, qui n'aime pas à s'exténuer en recherches, au moins à Caſimir Oudin, (tom. 2. *Eorumd. Mon. Typ.*, p. 897, &c.)

6°. Pourrions-nous ne pas nous allarmer ſur le ſort des lettres, en voyant le manque de bonne foi de ce Moine?

Il releve l'Auteur de la Bibliographie dans le 3me. tome de l'Année Litt. en 1757 (p. 187, 189) pour avoir avancé que le premier livre imprimé à Lyon eſt le *Speculum vite humune* de 1477, & il lui oppoſe l'édition du Roman de Baudoin, Comte de Flandres, imprimée à Lyon in-fol., ſelon Proſper Marchand, en 1474 [p. 66 de ſon Hiſt. de l'Impr.]

Eſt-il enſuite queſtion de réfuter ſur cette même édition Proſper Marchand qui a pour garant de l'indication qu'il en fait le Catalogue de la Princ. de Condé, p. 31, & le ſecond tome de la Bibliothéque des Romans, p. 222, il traite, dans la ſeconde édition de ſon Suppl. à l'Hiſt. de l'Impr. de cet Auteur, ce Catalogue & cette Bibliothéque avec le plus grand mépris, & leur refuſe toute autorité?

On a vu ci-deſſus, par rapport à la date de l'établiſſement de l'Imprimerie à Lyon, que j'ai fixée au moins, d'après un livre de mon Maître, en 1473, combien ce Moine a tort de s'inſcrire en faux contre la date de 1474, que Proſper Marchand donne à la 1re. édition de ce Roman.

7°. Quelle étrange façon de placer ſon érudition! Ne nous dit-il pas, au ſujet de ſon Nicolas *Ketelaer*, qui faiſoit rouler ſes preſſes à Utrecht en 1473, qu'il y avoit à Baſle un Nicolas *Keſler* qui y faiſoit rouler les ſiennes environ une douzaine d'années après? Quelle reſſemblance

L'homme eſt naturellement ennemi du travail; pour qu'il ſoumette ſon col à ſon joug, il faut que l'aiguillon de la vérité & de la gloire le pique extraordinairement. Il ne peut être excité aux plus fortes recherches, & être déterminé à conſacrer le peu de jours, que la nature lui a départi ſur la terre, à l'inſtruction de ſes Contemporains & de la poſtérité, que par une ſtimulation des plus violentes.

Que nous ayons reçu de la nature un penchant non ſeulement pour nous inſtruire nous-mêmes, mais encore pour enſeigner les autres, c'eſt indubitable, & l'Orateur Romain nous l'atteſte,

---

de nom y a-t-il entre K*etelaer* & K*eſler* ? Cette anecdote Typographique eſt-elle bien placée ici ? Puiſqu'il vouloit abſolument ne pas nous laiſſer ignorer qu'il connoiſſoit un Nicolas K*eſler* de Baſle, il devoit au moins ſe ſervir de la connoiſſance qu'il en avoit pour relever Maittaire qui, ayant malheureuſement donné le nom de K*etelaer* au K*etelaer* du Catalogue du Comte de Lauragais, a été dans le doute, ſi le K*eſler* de Baſle n'étoit point le même Imprimeur que lui. [p. 237 de ſon Suppl.]

Mais tous les *Ecrituriers* qui ont plus d'envie de *barbouiller* du papier aux yeux du public, que de l'éclairer & de l'inſtruire, ne ſe montrent vis-à-vis de lui, que ſous un tas d'erreurs & d'inepties.

Qu'on juge de la vue perçante de mon Maître, qui a découvert tant de choſes à reprendre dans la ſimple citation du Catalogue du Comte de Lauragais, que ce Moine, pour faire l'habile homme en Bibliopolie, a eu la ſotte demangeaiſon de nous faire.

Qu'on juge encore, ſi la foſſe que mon Maître lui a creuſée dans ſon *Réveil-matin* ne ſera pas bien profonde.

d'après le ſentiment intime qu'il en avoit lui-même... *Impellimur autem naturâ*, dit-il, *ut prodeſſe velimus quam plurimis, in primiſque docendo, rationibuſque prudentiæ tradendis. Itaque non facile eſt invenire, qui, quod ſciat ipſe, non tradat alteri. Ita non ſolùm ad diſcendum propenſi ſumus, verùm etiam ad docendum....* (L. III°. de Finib. bon. & mal., p. 203, t. 1°. Philoſophic. Lugd. Bat., ex Oft. Elſ., CIↃIↃCXLII, in-12.)

Si le ſentiment de Ciceron a été mis en pratique par tant d'Auteurs qui nous ont précédés, le Moine Mercier eſt certainement un de ceux qui l'a le plus fortement éprouvé. Il n'y a gueres eu d'Ecrivains qui aient été plus remués que lui, par l'inſtinct naturel qui nous porte tous à communiquer aux autres tout ce que nous ſçavons; mais y a-t-il quelque regle pour cette communication? La nature qui nous donne cet inſtinct, n'allume-t-elle pas en même-tems un flambeau devant nous, pour nous faire diſcerner l'ordre qu'elle y exige? Si elle nous engage à apprendre aux autres, ce que nous ſçavons ſur les ouvrages d'Archimede, nous jette-t-elle enſuite bruſquement de l'âge de ce Mathématicien, qui floriſſoit, comme je l'ai dit plus haut, (p. 47 de cet ouvrage) en l'an 289, avant le Chriſt, ſur celui de la Comteſſe de Roche-Lambert, qui appartient au ſiecle dans lequel nous vivons?

Nous apprend-elle auſſi à joindre Nicolas *Keſler* de Baſle, à Nicolas *Ketelaer* d'Utrecht, tandis qu'il y a de l'un à l'autre au moins douze ans

de diſtance, & qu'il y a une différence énorme entre leurs deux noms?

Ne permettons jamais à cet inſtinct de nous agiter, ſi notre raiſon ne nous préſente en même-tems l'ordre ſelon lequel nous devons parler aux autres; ne diſons jamais rien à contre-tems, & ayons ſans ceſſe ſous les yeux l'excellent précepte du Poëte latin qui a adreſſé aux Piſons un ſi beau poëme ſur l'art de la compoſition.....

Cui lecta potenter erit res,
Nec facundia deſeret hunc, nec lucidus ordo.
Ordinis hæc virtus erit, & Venus, aut ego fallor,
Ut jam nunc dicat, jam nunc debentia dici
Pleraque differat, & preſens in tempus omittat.

Pratiquons pour nous le conſeil que nous donnons aux autres, & puiſque la nature, par la puiſſante impulſion qu'elle nous communique, exige de nous que nous redreſſions cette longue ſuite d'Auteurs qui ont voulu nous inſtruire ſur la date de la premiere édition de la plus ancienne de nos Bibles Françoiſes, procédons avec le plus grand ordre à cette découverte; & comme les erreurs des Auteurs que nous aurons à réfuter, ne ſe bornent pas à la fauſſeté des dates qu'ils nous ont aſſignées là-deſſus, examinons dans le détail le plus régulier & avec la critique la plus auſtére, tout ce qui leur ſera échappé d'erroné ſur cette Bible.

Formons donc ici ſeize queſtions.

1°. De quelle année eſt cette premiere édition?

2°. N'a-t-elle pas été ſuivie d'une autre bientôt après?

3°. Ces deux éditions ne ſont-elles pas l'une & l'autre déſignées par un nom particulier?

4°. Comment nomme-t-on l'Imprimeur de Paris, qui les a exécutées toutes les deux?

5°. N'en a-t-il pas tiré des exemplaires ſur vélin?

6°. De qui eſt la verſion françoiſe qu'il a imprimée?

7°. De quel ſiecle date-t-elle?

8°. Cet Artiſte l'a-t-il imprimée de la même façon qu'elle exiſte dans les plus anciens Mſſ.?

9°. D'après quel texte cette verſion eſt-elle faite?

10°. Quel eſt le contenu de ce texte?

11°. Comment eſt-il diviſé?

12°. Quelles additions & quels changemens le Traducteur y a-t-il faits?

13°. Par combien de mains les différentes réviſions de ſa verſion ſont-elles paſſées?

14°. En quelle année de ſon âge ce Traducteur entreprit-il cet ouvrage?

15°. Quelles étoient les patries, les profeſſions & les dignités de l'Auteur original & du Traducteur François de cette Bible?

16°. En quel tems mourut l'Auteur de l'original, & où fut-il enterré?

Réponſe à la premiere queſtion.

Si nous nous adreſſons, pour la date de la 1re. édition de cette Bible, à l'Auteur du Catalogue de Gaignat, (tom. 1, p. 19, n°. 61,) & à Mons.... Guillaume, (tom. 1, du Cat. de la Valliére, p.

32, Nos. 115 & 116,) dont la tête eſt *un précieux tréſor de clairvoyance, de pénétration & de ſagacité*, nous n'apprendrons rien autre de ces *deux Oracles de la Bibliopolie*, ſinon que cette premiere édition eſt ſans date.

N'avons-nous pas à nous féliciter d'avoir eu recours à des bouches ſi avares d'éclairciſſemens?

De ces deux Libraires muets, irons nous à le Duchat, il ne nous répondra également rien là-deſſus, parce qu'il n'a pas connu cette édition, & qu'il n'en cite aucune autre de cette Bible, que celle de 1517, qu'il nous dit être en 2 vol. in-fol. (Voy. le 2d. tome de ſon édit. de l'Apol. pour Herod., p. 51, ch. XXX, note R.)

Ne perdons pas notre tems à interroger des Auteurs auſſi peu inſtruits dans la *Bibliologie*, & encore moins dans la *Bibliognoſie*.

Parmi les autres Auteurs que nous allons conſulter, nous trouverons cinq ſentimens différens ſur la date de cette édition.

Mais il n'y en aura qu'un qui ſoit vrai; les quatre autres ſeront évidemment faux; il y en aura même trois qui ſeront non ſeulement dépourvus de motifs, mais encore qui paroîtront n'avoir été enfantés que par le pur haſard, & dont certain ſera contredit par la même plume qui l'aura haſardé.

Dupin, (tom. 2, de ſes Proleg. ſur l'Ecrit. Ste., p. 716, in-8°.,) date cette premiere édition de l'an 1498, parce qu'elle eſt dédiée à Charles VIII, qui eſt mort en cette année. Cette date n'eſt-elle pas bien déterminée?

Ce Roi monta ſur le Thrône en 1483 ; il ordonna, pendant ſon regne, à l'Artiſte de qui nous tenons cette édition, de la mettre ſous preſſe ; ne falloit-il donc pas qu'elle parût au moins ſous une date qui répondît à une de celles de ſon regne ? Ainſi Dupin, ne pouvant en choiſir une autre en deçà de celle-là, s'y eſt arrêté par néceſſité.

Le même Auteur ſe contredit enſuite dans le 7me. tome de ſa Bibliothéque des Auteurs Eccléſiaſtiques du 17me. ſiecle, (p. 194) il la date ici de 1488, & il a pour Copiſtes de cette derniere date, les nouveaux Editeurs du Dictionnaire ſur l'Ecriture Sainte par Dom Calmet. (tom. 4, p. 322, col. 1.)

Qu'on faſſe bien attention que Dom Calmet & ſes nouveaux Editeurs ſont des Bénédictins, & alors on ne ſera pas ſurpris que le Moine Maugerard, qui appartient au même Ordre, ait été tant rudoyé dans mes premieres lettres, parce que cet Ordre n'a fourni encore aucun bon Bibliologue.

L'Auteur de la Bibliographie nous la donne ſous celle de 1490, (tom. 1, p. 81, n°. 55,) & comme il faut néceſſairement qu'un Bibliopole qui porte le *prénom de Guillaume*, nous prouve qu'il eſt vraiment digne d'un tel prénom, ſon n°. 55 qui nous indique cette Bible, eſt après le 52 où nous voyons la Bible Calviniſte de Robert-Pierre Olivetan, in-fol. 1535, après le 53 qui nous en préſente une autre de la même réforme ſous le nom de Bible de l'épée en 1540, in-4°., & après, le 54 qui nous indique la Bible à laquelle on

donne le nom de *Bible de l'Empereur*, du nom de ſon Imprimeur, in-fol., 1530 (1), & qui a ſervi, ſelon qu'il le prétend lui-même, (même tome, p. 81,) à Robert-Pierre Oliveran, pour faire paroître la ſienne cinq années après (2).

---

[1] Cette Bible eſt la ſeconde édition de celle de Jacques le Fevre d'Eſtaples. Elle a vu le jour à Anvers. Son Ancien Teſtament eſt de CCCCIX feuillets, & ſon Nouveau de XCIX.

[2] Cette prétention ne lui eſt venue que par tradition bibliopolique. Quoi qu'il en ſoit, elle eſt fondée, & on la trouve dans les Prolegom. de Dupin, [Sup., tom. 2, p. 717,] dans le Biblioth. S. du Pere le-Long, [tom. 1, p. 344, col. 2,] & dans le Dictionn. de Pr. Marchand. [t. 1, p. 255, C. 1, & 257, C. 1.]

Le Pere le-Long tombe ici dans pluſieurs autres infidélités, tant ſur le titre & la ſouſcription de cette Bible, que dans la deſcription de quelques-unes de ſes pieces préliminaires.

Le N. Edit. de la Croix-du-Maine, [tom. 1, p. 91,] nous renvoie pour la date de cette Bible, qu'il dit être de 1555, au *Boleana*, qu'il nous cite très-plaiſamment, & de la façon ſuivante..... tom. 5, nouv. édit., p. 19. N'eſt-on pas bien éclairé par des citations de cette eſpece? Le T. 5 qu'il mentionne, eſt celui des Œuv. de Boileau, in-8°., M DCC XLVII, mais ce n'eſt pas à ſa p. 19, qu'on trouve cette fauſſe date, on la voit au contraire ſur ſa p. 191.

Il ſe contredit enſuite, tom. 2, p. 315, & il date en cet endroit cette Bible de l'an 1535.

Je ne ſçais où la-Caille a déterré la date de 1537 qu'il lui donne.

D'après ce que nous venons d'obſerver contre le Plagiat d'Oliveran, le Cordelier Fraſſen a tort de dire que c'eſt lui qui a été le premier à faire paroître une verſion

La *Guillaumiade* ne ſeroit pas complette, ſi ce même Auteur ne trouvoit à la rendre plus fameuſe par cette autre inſigne bévue.

Que de ſon n°. 55, on vienne à ſon n°. 111, (même tome, p. 123,) on ſera infiniment émerveillé d'y lire un Mſ. François de cette même Bible, dont la 1re. édition imprimée fait actuellement l'objet de nos recherches. Ce Mſ. s'y trouve très-ſinguliérement placé; il y eſt entre le n°. 110, qui contient le grand *Vita Chriſti*, traduit en François, d'après un Chartreux, qu'on appelle en latin *Ludolphus Saxo*, & entre le n°. 112, dans lequel ce *ſecond Phœnix des Guillaumes* nous donne le livre ſuivant..... Le Epiſtoli & li Evangelii vulgari di tutto l'anno. *In venetia, per Tomaſo d'Aleſſandria*, 1482, *in-fol.*

Peut-on ne pas s'extaſier ſur des claſſifications *ſi bien rapprochées, ſi juſtes & ſi peu contradictoires?*

De ces cinq ſentimens, nous en avons déja expoſé trois, l'un de 1498, l'autre de 1490, & l'autre de 1488. Il nous en reſte donc encore deux autres, dont l'un ſera celui du Pere le-Long, & l'autre qui ſera le ſeul juſte, fera notre choix, & aura notre approbation.

Richard Simon étoit obligé, ſelon le plan de ſes Hiſtoires critiques de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, à faire des recherches ſur la date de

---

françoiſe de la Bible ſur l'hébreu. V. ſon Diſquiſit. Biblicæ, p. 417, in-4°., 1682.

l'édition de cette Bible ; mais il n'y a aucunement penſé. C'eſt ce qu'on peut voir dans ſon Hiſtoire critique de l'Ancien Teſtament, (Rott., &c., M DC LXXXV, p. 531, col. 2, in-4°.,) & dans celle des verſions du Nouveau. (*ibid.* édit. ci-deſſus, p. 19, ch. II, & p. 318, 320, 324, &c. ch. XXVIII.)

Le Pere le-Long, ſon Confrere, a marqué un peu plus d'intérêt que lui pour cette découverte, mais ſes efforts ſont reſtés bien au deſſous de ce que la ſévérité de ſa profeſſion & la critique exigeoient de lui. Auſſi ce qu'il nous débite ſur cette date, nous prouve manifeſtement, que la vérité n'habite que dans le fonds d'un Sanctuaire fort élevé, & dont l'entrée eſt ſi étroite, qu'il faut néceſſairement ſe froiſſer pour pouvoir ſe gliſſer à travers ſa petite ouverture.

Ce Bibliographe avoit lu dans la Préface, que Jacques le Fevre d'Eſtaples a miſe à la tête de ſa verſion françoiſe des Epîtres de St. Paul, imprimée en 1523. in-8°., (tom. 1, p. 326, col. 1, & p. 335, col. 1.) qu'il y avoit environ trente-ſix ans que Charles VIII avoit donné ordre à Jean de Rely, ſon Confeſſeur, qu'il nomma enſuite Evêque d'Angers en 1491, (ſelon qu'il le dit lui-même) de revoir l'ancienne verſion françoiſe de la Bible par Guyarts des-Moulins, & de remettre ſa réviſion entre les mains d'Antoine Verard pour l'imprimer.

D'après cette anecdote que le Fevre lui fourniſſoit, voici comme il a procédé..... Otons, dit-il, de l'année 1523, qui eſt celle de la date de

ſa verſion françoiſe des mêmes Epîtres, les 36 ans dont il nous parle dans ſa Préface, nous remonterons à celle de 1487, qui ſera préciſément celle de la date de la 1re. édition de cette Bible.

Une auſſi belle découverte a paru ſi admirable à certains Auteurs, qui, ſelon les expreſſions de l'Abbé Lenglet, contre le Pere Thomaſſin, liſent par eux-mêmes, mais ne penſent que par autrui, qu'ils l'ont adoptée aveuglément.

Ces Auteurs ſont Maittaire, (tom. 1, p. 200,) Caſimir Oudin, (tom. 3, col. 625 de ſon ſcript. Eccl.) l'Editeur de Moreri en 1732, (tom. 5, p. 377, col. 1,) celui du même Auteur en 1759, (p. 94, T. 8, part. 1re., col. 1,) les Rédacteurs du Cat. de la Bibliothéque du Roi, (tom. 1, p. 11, n°. 156,) Proſper Marchand, (Dictionn., tom 1, p. 105, 254 & 257,) David Clement, (tom. 4, p. 2, col. 2, in notis,) & le nouvel Editeur de du Verdier. (tom. 1, p. 270.)

Ce n'eſt pas aſſez pour Proſper Marchand, d'être le Copiſte d'un auſſi mauvais modele pour cette date ; ſon erreur ne lui paroît pas aſſez forte ; il croit devoir la renforcer par une autre. Il nous dit, (même tome, p. 105, col. 2,) que la Bible de Guyarts des-Moulins ſe trouve quelquefois imprimée ſous le titre de *Mirouër de la rédemption de l'humain lignaige.* C'eſt ce qu'il nous répete à la marge extérieure de la page 254 de ſon 1er. tome, & à la page 21 de ſon 2d. tome, col. 2.

Ce qui me dépite cruellement contre lui, c'eſt qu'avec le prénom ſi heureux qu'il porte (ſon prénom eſt celui de *Proſper*) il ſe ſoit malheu-

reuſement plus *enguillaumé* ici, que notre vaillant Guillaume, qui eſt *le fameux Robaſtre* de la chevalerie des Bibliopoles.

C'eſt parmi les figures de l'Ancien & du nouveau Teſtament, que notre *Preux* a placé ce *Mirouër de la rédemption de l'humain lignaige*, (tom. 1, p. 38, Nos. 125 & 126,) & il a obſervé fort à propos que les figures ſur bois, dont les deux éditions qu'il en rapporte ſont ornées, paroiſſent être les mêmes que celles du *ſpeculum humane ſalvationis*, à la ſuite duquel elles étoient placées. Mais je vois bien ce qui l'a empêché de ſe laiſſer entraîner dans la même foſſe, dans laquelle Proſper Marchand eſt tombé, c'eſt qu'il a ſuivi en pluſieurs points le ſyſtême *bibliothécal*, que mon Maître avoit établi dans le cabinet des livres rares du Duc de la Valliére.

Quoiqu'il y ait des Ports d'une entrée très-étroite & très-difficile, les Vaiſſeaux qui viennent y aborder, courent-ils riſque de ſe briſer en y entrant, lorſqu'il y a un Phare très-lumineux qui les éclaire?

Le calcul de Jacques le Fevre d'Eſtaples, devoit-il en impoſer au Pere le-Long, & ſes Copiſtes de celui-ci, entraînés par ſon exemple, devoient-ils auſſi y ſouſcrire, ſans l'avoir auparavant vérifié? Le Fevre nous dit-il qu'il y ait 36 ans précis? Ne ſe ſert-il pas du mot *environ*?

D'ailleurs fait-il tomber l'année dont il parle, ſur l'impreſſion de cette Bible? N'eſt-ce pas, au contraire, ſur l'ordre que Charles VIII donna à Jean de Rely, de revoir (*une troiſieme fois*) la Bible de G. des-Moulins, pour la faire met-

tre en meilleur ſtyle ſous la preſſe ? Que cet ordre ait été donné à Jean de Rely en 1487, je ne m'y oppoſe pas. Mais que ſa réviſion & ſon remaniment de cette ancienne verſion ſe ſoient opérés dans la même année, c'eſt ce que je ne croirai jamais, quand même je n'aurois pas pour moi autant de faits contraires à cette prétention, que je vais en rapporter.

A ne ſuivre que les vraiſemblances, on voit que cela eſt impoſſible. Un livre auſſi gros que la Bible, ſera-t-il remanié & imprimé en la même année ? Que le Pere le-Long ait de pareilles idées, & qu'il en faſſe part au public, je ne l'empêche pas de vouloir lui prêter à rire, mais je ne peux le regarder que comme un homme d'un jugement trop précipité.

Ce n'eſt pas tout, cet Oratorien nous dit, (même page 326, col. 1,) que Jean de Rely reçût ordre de Charles VIII, de traduire de nouveau la Bible en François.

Où le Pere le-Long a-t-il trouvé que l'ordre que Jean de Rely reçut, concernoit plutôt une nouvelle verſion françoiſe que ce Roi lui demandoit ſur la Vulgate, qu'une ſimple retouche de celle de Guyarts-des-Moulins ? Cela eſt ſi peu vrai, qu'il s'eſt enſuite contredit dix lignes plus bas, & qu'il n'a regardé la prétendue nouvelle verſion de Jean de Rely, que comme un rajeuniſſement de celle de des-Moulins.

Mais ce n'eſt pas aſſez avoir combattu le Pere le-Long par les vraiſemblances, & par la diſcuſſion du témoignage qu'il a employé. Avançons, & détruiſons de fond en comble ſon ſentiment par

des faits & de nouveaux raiſonnemens auxquels ni lui, ni aucun de ſes Adhérens, s'ils étoient encore en vie, ne pourroient abſolument rien répondre. Le triomphe contre un Adverſaire n'eſt jamais plus complet, que lorſqu'on le réduit à un ſilence parfait. Telle eſt la méthode de mon Maître: quand la force de la vérité l'entraîne pour la gloire des lettres dans la diſcuſſion de quelque point de critique, il s'y jette avec une ardeur incroyable. Semblable à ces Exterminateurs de places, lorſqu'il a une fois forcé la breche, il s'élance au milieu d'elles, & en fait crouler ſous le marteau juſqu'à la derniere pierre.

Comme le Pere le-Long n'a pas connu (tom. 2, p. 912, col. 1,) un livre intitulé..... *La divine Pſalmodie du Pſalmiſte*, compoſé par un Proteſtant appellé Jérémie de Pours, & imprimé à Middelbourg, en 1644, in-4°. (1). Il n'eſt pas ſurprenant qu'il ait ignoré l'anecdote que ce livre nous fournit ſur la date préciſe de l'impreſſion de cette Bible. On y voit à la page 828 (2), cette date ſous l'année 1495, & Jérémie de Pours nous y apprend qu'il l'a tirée de la préface qu'Antoine Bonnemere, Imprimeur de Paris, a miſe à la tête de l'édition de la Bible françoiſe, qu'il fit ſortir de ſa preſſe, en 2 vol. in-fol., ſous l'an 1538 (3). Le

(1) Mon Maître en avoit mis un bel exemplaire dans la derniere Bibliotheque du Duc de la Valliére.

(2) Cette page ſe trouve compriſe parmi celles où cet Auteur traite de la profanation des Pſeaumes.

(3) Comme le livre de Jérémie de Pours, qui eſt indiqué dans le texte eſt rare, voici l'extrait de la Préface de

Le Pere le-Long fait mention de cette Bible à la page 326 du 1er. tome de ſon B. S., col. 2; mais il n'y parle pas de ſa Préface, il s'inſcrit au

---

de cette Bible, concernant la date de celle de Verard qu'on y lit à la page 828.

»Vous pouuez lire ce preſent liure qui eſt la Sainte Bi»ble qui a eſte tranſlatee de latin en françois ſans rien »adjouſter que pure uerite, comme elle eſt en la Bible la»tine. Rien n'en a eſte laiſſe ſinon choſes qui ne ſe doi»vent point tranſlater & a eſte cette tranſlation faite non »pas pour les Clercs, mais pour les Laics & ſimples Reli»gieux & Hermites qui ne ſont pas lettres comme ils doiuent.

»Cette Bible en françois a eſte la premiere fois impri»mée a la requeſte du tres Chretien Roy de France Char»les VIII de ce nom a ſçavoir en lan 1495 & depuis »a eſte corrigee & imprimee.

Bonnemere ne tient pas, dans le corps de ſon édition, ce qu'il nous promet dans ſa Préface. Il y dit qu'on ne verra rien dans ſon édition *qui ne doiue* (& ne puiſſe) *eſtre tranſlate*. Mais, ou certains mots de notre langue étoient bien naïfs de ſon tems & n'étoient ſuivis d'aucunes idées acceſſoires, telles que celles qui les accompagnent à préſent, ou il nous a bien trompés.

Ce que j'obſerve va être prouvé par ces deux paſſages auxquels je me borne.

Le premier eſt tiré d'une Gloſe qui eſt ſur la Geneſe, touchant le mariage d'Adam & d'Eve.

Il appert, y lit-on, *clairement que Dieu établit le mariage dhomme & de femme. En ce ſont confondus aucuns Bougres qui dient que conjonction charnelle dhomme & de femme* ne peut eſtre faiſte ſans peche.

Bougres c'eſt-à-dire..... Hereſes ou Heretiques.

Le ſecond eſt dans le chap. 40 du livre de Job, au ſujet du Behemoth.

Il mangera foin comme bœuf; Behemoth eſt le Diable, ſa force eſt en ſes reins: ſa vertu au nombril de ſon ventre: il eleve ſa queue comme cedre & les nerfs de ſes couilles ſont playes.

contraire en faux (*ibid.*) contre ce qu'en dit Bayle dans ſon article *Aaron*, (tom. 1, p. 1, note A, col. 1, édit. de 1720,) & il y fait entendre que c'eſt Bayle lui-même qui a forgé cette anecdote, puiſque, dit-il, cette Préface n'annonce rien de pareil.

Eſt-ce que les exemplaires d'une même Bible ne ſont pas quelquefois imprimés avec des Préfaces différentes? Ne faudroit-il pas être ſûr du nombre de tous ceux qui en ont été tirés, & les avoir tous parcourus, pour pouvoir avec raiſon s'inſcrire en faux contre les anecdotes qui ſont dans la Préface de certains d'entre eux? N'arrive-t-il pas tous les jours, qu'avant que le tirage d'un ouvrage ſoit complet, il s'échappe de la même preſſe des feuilles moins correctes, & plus dégarnies d'anecdotes les unes que les autres? Je vois malheureuſement que la judiciaire du Pere le-Long ne répondoit pas aſſez à ſon nom, & que le peu de réflexion de ce critique la rendoit trop courte.

Quel intérêt avoit Jérémie de Pours à nous faire part de cette anecdote, s'il ne l'eût pas trouvée dans la Préface d'un des exemplaires de cette Bible françoiſe? Quel intérêt avoit encore Bayle de la copier d'après lui, ſi elle lui eût paru non ſeulement fauſſe, mais encore invraiſemblable? Si l'in-

---

Comme le mot playés ſignifie *bleſſés*, je laiſſe aux Phyſiologiſtes le ſoin d'expliqner cette Gloſe.

S'ils ſçavent la Chanſon du Diable que je m'en vais donner ici, ils pourront peut-être rencontrer juſte.

Il a le teint d'un rôt qui brûle,
Le front cornu;
Le nez en forme de virgule,
Le pied fourchu;

térêt eſt toujours la meſure de nos paroles & de nos actions, quel eſt celui que le Pere le-Long découvre dans ces deux Auteurs pour rejetter leur témoignage ſur une choſe des plus indifférentes?

Ainſi tenons cette date pour certaine, & obſervons que la-Caille, p. 63 (1), la-Monnoie dans

Le fuſeau dont filoit Hercule,
Noir & tortu,
Et pour comble de ridicule,
La queue au cul.

(1) Faillibles mortels que nous ſommes! Combien notre ſort n'eſt-il pas à plaindre? Cet Auteur qui raiſonne très-bien en cette même page ſur l'édition de cette Bible, fait pitié à ceux de ſes ſemblables auxquels la nature a fait préſent d'une tête mieux timbrée.

Il dit enſuite (p. 72) que la Bible qu'Oreſme fit par le commandement de Charles V Roi de France, eſt recommandable, parce qu'elle antécede celle de Neufchatel [en Suiſſe], & qu'on l'a toujours regardée comme la premiere traduction françoiſe de la Bible imprimée. Il ajoute qu'elle l'a été en 2 vol. in-fol. en 1529, tandis que celle de Neufchatel [ou d'Olivétan], ne l'a été ſelon lui qu'en 1537.

Il y a ici quatre bévues.

1°. Oreſme n'a donné aucune traduction françoiſe de la Bible.

2°. On n'a pas attendu juſqu'en 1529, pour y imprimer des Bibles Françoiſes. Depuis 1495, juſqu'en cette époque, on y a imprimé un très-grand nombre de celles qui contiennent la verſion de Guyarts-des-Moulins, revues par Jean de Rely.

3°. Il eſt très-faux que la Bible d'Olivétan ſoit, comme nous l'avons déja obſervé, de 1537. Elle eſt au contraire de 1535.

4°. C'eſt faire remonter nos Bibles françoiſes bien peu haut, en les bornant au ſiecle de Charles V Roi de France.

la nouvelle édition de du-Verdier, (tom. 1, p. 270,) & l'Auteur de l'art de déſopiler la rate, (tom. 1, nouvelle édition, page que j'ai magnifiquement oubliée,) y ſouſcrivent ſans aucune difficulté. Mais obſervons encore qu'ils ne motivent aucunement la raiſon pour laquelle ils y adhérent.

Voici un phénomene littéraire bien ſingulier. L'Editeur aux belles bagues, & à la fauſſe chevelure ſi bien *mixticotée*, dont j'ai parlé ci-devant, a fait une note *curieuſe*, & plus que *curieuſe* ſous celle de la-Monnoie qui vient d'être citée.

Jamais aucun homme ne ſera auſſi bien peint que par lui-même, comme je l'ai déja dit plus haut. C'eſt cet Editeur qui nous imprime par ſa plume, l'idée que nous devons avoir de ſa Logique.

Ne prétend-il pas être plus grand critique que la-Monnoie, puiſqu'il a la fantaiſie de s'écarter de ſon opinion ſans rime & ſans raiſon.

1°. Il nous dit ici que Jean de Rely a fait une traduction françoiſe de la Bible, quoique la-Monnoie (ibid.) ſoutienne le contraire. Cette erreur lui étoit déja échappée, d'après le Préſident Bouhier, dans ſon édition de la Croix-du-Maine. (tom. 1, p. 581 & 582.)

2°. Il y marque la date de la premiere impreſſion de la Bible de Guyarts-des-Moulins ſous l'an 1487, quoique la-Monnoie lui eût encore appris le contraire. Il s'eſt donc défié de lui, & il lui a préféré le Pere le-Long, & le Catalogue de la Bibliotheque du Roi, où on l'a copié. (tom. 1, n°. 156.)

Comme il falloit que ſon peu de jugement n'en reſtât pas-là, il dit (ibid.) que c'eſt ce que Richard Simon nous apprend auſſi à la pag. 116 du 4me. tome de ſa Bibliotheque critique ſous le nom de Sainjore, tandis que cet Auteur n'y parle de rien de ſemblable. Le même Editeur nous répete encore la même erreur dans la table raiſonnée, qui eſt à la ſuite de ſon ſecond volume de la même édition. (p. 1, col. 1.)

Ah! que cet Editeur vérifie mal. S'il eût voulu attribuer avec fondement à Richard Simon, ce qu'il lui attribue ici très-fauſſement, il n'avoit qu'à nous renvoyer à la pag. 437 du 3me. tome de cette même Bibliotheque, où on lit cette erreur, d'après du-Verdier (1).

3°. Pour pallier la bévue qu'il emprunte de ce Catalogue, il nous dit (eodem tom.) qu'Antoine Bonnemere nous avertit dans l'édition de ſa Bible de 1538, que celle de Verard date de l'an 1495. Je ne ſçais ſur quelle page de ce même tome, il a lu lui-même ce qu'il nous dit ici. Il auroit dû au moins nous l'indiquer. Si ce qu'il prête à ces Auteurs eſt vrai, (ce dont je doute très-fort) il faut convenir qu'ils ont été furieuſement étourdis, puiſqu'ils ont préféré la fauſſe date du Pere le-Long, à celle qui eſt la ſeule vraie, & que l'Imprimeur Bonnemere leur fourniſſoit.

---

[1] C'eſt ce que celui-ci dit, p. 137, in-fol., Lyon, 1585, & tom. 1 de la nouv. édit., p. 268, ſous le mot *Bibles*.

4°. Puiſqu'il nous renvoye à ce Catalogue, que n'en corrigeoit-il les inſignes bévues qu'on y trouve au ſujet de Guyarts-des-Moulins ? On y lit qu'il étoit Chanoine de St. Pierre d'Aire, (dans l'Archevêché de Treſves) quoiqu'il fut Doyen (1) de

(1) Je conviens que lorſque Guyarts-des-Moulins commença ſa Verſion Françoiſe de la Bible en 1291, & que lorſqu'il l'eût achevée en 1294, il n'étoit pas encore Doyen de St. Pierre d'Aire. Mais comme il ne publia ſa Verſion que lorſqu'il le fut, on ne peut, en la mentionnant dans un Catalogue, lui ravir la qualité qu'il avoit alors.

Qu'on ne diſe pas que le titre de cette Bible, qui eſt rapporté au N°. 156 du 1er. tom. de ce Catalogue, vient de l'Imprimeur Verard, & qu'ainſi on ne doit imputer les fautes qui s'y trouvent, qu'à lui-même. Cela ſeroit très-faux, ſi on avoit recours à cette excuſe. Ce titre, tel qu'on le lit, (tom. 1. de du-Verdier, p. 270) ne vient que des Rédacteurs de ce Catalogue.

Au reſte, comme il faut que je trouve perpétuellement des erreurs ſur mes pas, en voici une de du-Verdier, que je viens de citer. Il prend (t. 3, p. 229 N. édit.) S. Pierre, pour le Patron de Guyarts-des-Moulins, & c'eſt ſous le prénom *Pierre*, qu'il nous parle de ce Traducteur. Mais la Monnoye le releve p. 230. Ce qu'il y a à reprendre dans ſa correction, c'eſt qu'il donne à des-Moulins le nom de *Guyas* pour celui de *Guyarts*.

Ce n'eſt pas aſſez d'avoir vu ici du-Verdier & la Monnoye. Seroit-il poſſible que nous n'y viſſions pas auſſi *l'illuſtre* Guillaume ou ſon fidele *Achate* ? Le petit Van-Praët laiſſe paroître un bout de ſon nez, quoiqu'il l'ait aſſez court, & il nous crie (p. 31, tom. 1 du Cat. ci-deſſus,) que Guyarts-des-Moulins étoit déja Doyen en 1291, lorſqu'il entreprit ſa Verſion.

Quoique ce Traducteur nous prévienne du contraire, il faut néanmoins que ce ci-devant Garçon de Magaſin Bi-

la Collégiale de cette Ville, qui, au lieu d'être du Dioceſe de Treſves, étoit au contraire autrefois dépendante de l'ancien Evêché de Thérouanes, jadis ſoumis à la Métropole de Rheims, ainſi que nous le verrons plus bas. Mais achevons notre démonſtration: Comment peut-on ſoutenir, contre l'anecdote que Bonnemere nous fournit dans ſa préface, que l'édition de cette Bible eſt de 1487?

Antoine Verard, dédiant à Charles VIII, vers l'an 1494 ou 1495, ſon Recueil des Hiſtoires de Troyes, in-fol., ſans date, dit, dans l'épitre dédicatoire qu'il a adreſſée à ce Roi, qu'il avoit déja imprimé, pour Sa Majeſté, Oroſe, Joſeph, les Chroniques de France & autres livres hiſtoriques;

---

bliopolique nous chante cette contre-vérité, avec ce petit air de *non-impudence*, qu'on auroit tort de ne pas lui trouver.

Parler d'un nez court dans cette note, ce ſeroit en vérité ridicule & mauſſade plaiſanterie. Mais y ajouter en même tems le pronoſtic que les bons Phyſionomiſtes tirent des nez de cette *ſtructure*, c'eſt inſtruire le Public.

Ecoutons Michel Scot dans le livre qu'il a adreſſé à un Empéreur du nom de Frederic, ſous ce titre.... *Liber Phiſionomie*; il nous apprend, dans le 65me. chap. de ce livre, ce qu'il penſe là-deſſus.....*Cujus naſus fuerit ſimus ſignificat hominem impetuoſum, vanum, mendacem, &c. debilem, inſtabilem: citò alteri credentem & convertibilem ad utrumque.*

Voici un autre pronoſtic du même, qui ſervira à bien interpréter l'épithete *luſcum* qu'on lit dans la note qui eſt ſur la p. 239 de cet ouvrage.....*Cujus oculi ſunt obliqui ſignificant hominem fallacem, &c. tenacem, invidum, iracundum, mendacem & in multis malicioſum.* Voyez le chapit. 64 de ce même livre.

mais il n'y parle pas de ſon édition Françoiſe de la Bible.

Celle d'un livre auſſi important, & dont l'impreſſion lui avoit été ordonnée par ce Roi, méritoit-elle d'être paſſée ſous ſilence?

Les Chroniques de France, dont Verard parle dans ſon épitre dédicatoire de ce Recueil, ſont de l'an 1493, ainſi qu'il conſte du privilege de Louis XII, qui eſt à la fin de leur ſeconde édition, faite en 1514 & 1515, chez Guillaume Euſtace, & par les Annales de Maittaire (tom. 1, p. 319)

L'édition de ce Recueil eſt donc de la fin de cette année, ou peut-être elle ne date que de la ſuivante.

Comme elle eſt par conſéquent antérieure, ainſi que nous venons de l'obſerver, à celle de cette Bible, il s'enſuit que ſi ce Recueil n'eſt que de l'an 1494, celle de cette Bible coïncide parfaitement avec la date que Bonnemere lui a fixée (1).

Si j'étois, Monſieur le Comte, auſſi long dans les quinze réponſes que j'ai encore à vous faire, mon Ouvrage deviendroit la toile de Pénélope; il recommenceroit ſans ceſſe, & il ne finiroit jamais.

Ainſi ſans couper mon texte par autant de queſ-

---

(1) Le Marquis de Cambyſe me plaît infiniment, quand, pour aſſigner au juſte la date de cette édition, il la prend dans tout le regne de Charles VIII; c'eſt-à-dire, dans l'eſpace de tems qui s'eſt écoulé depuis l'an 1483 juſqu'à l'an 1498. (V. ſon Cat., p. 283.)

tions que vous avez le droit de m'en faire ; je m'en vais répondre tout de ſuite aux quinze éclairciſſemens que je vous dois ; j'obſerverai ſeulement de les différencier les uns des autres par de ſimples *alinéas*.

Seconde Queſt. & Rép. A peine Verard eut-il fait paroître cette premiere édition, qu'il tâcha de la rendre complette. Il y ajouta à la fin du 1er. vol. dont le corps eſt de 353 feuillets chiffrés, le *Pſeautier* qui en contient 37 autres, recommençant une autre ſérie de chiffres. (1) Je ne ſais ſi cette addition ne fut faite à ce tome qu'après l'édition du même livre de l'Ecriture Sainte, que Pierre le-Rouge fit paroître par ordre de Charles VIII, vers le même tems, quoiqu'elle ſoit ſans date. Si cela eſt, cette addition ne ſera que de la fin de 1495, ou du commencement de 1496.

---

(1) Il y a des Mſs. de la Bible de Guyarts-des-Moulins, dans leſquels les ſommaires qui ſont au haut des Pſeaumes ſont de Jean de Blois de l'Ordre de St. Auguſtin. Cet Auteur floriſſoit en 1415. Il les a tirés, comme il le dit lui-même, du Saint ſous le nom duquel ſon Ordre eſt fondé.

Ce ſont les P. P. Echard & Quetif, Jacobins, qui nous apprennent cette anecdote. Mais, en nous la tranſmettant, ils ſe contrediſent. Ils font cet Auteur Auguſtin, après nous l'avoir donné pour Jacobin, [tom. 1er., p. 908, col 2, & 909 col. 1.] enſuite ils nous le redonnent encore comme Jacobin [tom. 2, p. 941, col. 2.]

Toutes les contradictions qui ſont même dans les meilleurs Auteurs [ceux-ci paſſent pour tels] me font déplorer l'humanité, & m'enragent contre la préſomption & l'impertinence des M., des G....., & des V..pr...

Maittaire, (tom. 1°. Indicis, p. 176) & la Caille (p. 64) n'ont pas connu le *Pſeautier* de Pierre le-Rouge, qui eſt imprimé en 2 vol. in-4°. avec des gloſes tirées de Nicolas de Lyra, & qui doit être très-vraiſemblablement ſorti de la preſſe peu après la premiere édition de la Bible de Verard. Ainſi le Pere le-Long, qui prétend (p. 333, tom. 1, col. 1.) qu'il eſt d'environ 1487, ſe trompe très-groſſiérement. Si ce *Pſeautier* eût exiſté avant la 1re. édition de cette Bible, quelle raiſon Verard auroit-il eue de l'y omettre ? Richard Simon, qui n'étoit qu'un médiocre Connoiſſeur en éditions du XVme. ſiecle, parle de ce même *Pſeautier*; (p. 20, col. 2, Hiſt. Crit. des V. du N. T.) mais il n'en détermine pas la date. Cette premiere édition de la Bible par Verard fut ſuivie (1) non ſeulement de l'addition dont je viens de parler, mais encore de celle d'une autre Bible. Comme cette ſeconde édition fut également entrepriſe par l'ordre du même Roi, & que Verard fait entendre dans ſa Préface qu'il régnoit encore, cette ſeconde édition doit donc dater au moins de 1497, puiſque Charles VIII mourut au commencement de 1498. Le Pere le-Long qui l'a mentionnée (p. 326, col. 1.) n'a rien prononcé ſur ſa date.

(1) Le Pere le-Long convient que Verard imprima ſa 1ere. édition ſans le *Pſeautier*, & que ce livre n'y fut ajouté qu'après qu'elle fut ſortie de la preſſe. [tom. 1, p. 326, col. 1.]

C'eſt ce qu'on voit auſſi dans le prologue de la ſeconde édition de cette Bible par cet Imprimeur.

Mais *l'illuſtre* Guillaume, qui eſt bien au-deſſus de tous les *Bibliologues*, & qui a un penchant irréſiſtible pour les *ſçavantes* nouveautés, fait de cette ſeconde édition la premiere, & il transforme celle-ci en ſeconde. (Tom. 1, Nos. 115, 116, p. 32.) Richard Simon n'a pas connu cette ſeconde édition ; il n'a cité que celle de la même Bible, imprimée, *ſelon lui* (1), à Paris

(1) Quoique je diſe *ſelon lui*, ce n'eſt pas à dire que je veuille m'inſcrire en faux contre l'exiſtence de cette Bible.

Je ſais bien que ni la Caille, (p. 109 & 144) ni Maittaire, (tom. 1 Ind., p. 147 & 148) ni le Pere le-Long, (tom. 1, p. 326, col. 2) n'en parlent aucunement, mais leur ſilence là-deſſus n'opére rien dans mon eſprit contre l'indication que Richard Simon nous donne de cette Bible. La ſeule idée qu'il y fait naître, c'eſt que ces trois Auteurs ne ſe morfondoient pas en recherches, & que les deux derniers avoient bien peu de mémoire, puiſqu'ils ne ſe ſont pas reſſouvenus d'avoir vu cette même Bible ſur la page 320, col. 1, 2 de la même Hiſtoire de Richard Simon, qui eſt citée dans mon texte.

Richard Simon en omet le format & le nombre des volumes ; il ſe trompe auſſi ſur les noms de ſes Imprimeurs ; il les appelle mal-à-propos les Angeliers, au lieu de les nommer Langelier.

Ils étoient deux freres aſſociés enſemble, dont l'un s'appelloit Charles, & l'autre Arnoul.

Ils avoient pour marque dans leur ſociété *un petit Jeſus* tenant deux Anges liés ; ils faiſoient par-là alluſion à leur nom. Les mots qu'ils aſſocioient à leur marque étoient ceux-ci..... *d'un amour vertueux l'alliance immortelle, les Anges liés*.....(Voy. la Caille, p. 114.)

Baillet, (Jug. des Sav., in-4°., tom. 1, p. 401, 402) & Fred. Roth-Scholtzius (Theſ. Symbol. ac Emblem. Bibliopolarum, in-fol. Norimb. MDCCXXX) ne parlent pas de cette marque. On la trouve déſignée dans Orlandi (p. 238, col. 1 de ſon origine *della Stampa*, in-4°.

en 1545, chez les *Angeliers*. Si Richard Simon eût feuilleté beaucoup plus attentivement les deux Editions de la Bible par Verard, il ne ſe ſeroit pas aviſé de prétendre, que dans cette édition des *Angeliers*, on n'a pas entendu le vieux langage de Guyarts-des-Moulins (p. 320 & 321 ci-deſſus.) Il auroit également trouvé dans ces deux éditions, les mêmes prétendues fautes qu'il reproche aux Imprimeurs de la Bible dont il parle. (1) Jean Albert Fabricius a fait un furieux parachroniſme en parlant de l'une ou de l'autre de ces deux Bibles de Verard, puiſqu'il n'a pas craint de dire, que ce même Guyarts-des-Moulins qui eſt le Traducteur Français de leur contenu, a dédié ſa verſion à Charles VIII. Manſi, ſon nouvel Edi-

(1) Richard Simon reproche à ces nouveaux Editeurs de n'avoir pas entendu le ſens de Guyarts-des-Moulins, en changeant, dans ſa verſion, ces mots du 1er. Chap. de la Geneſe ℣. 3.....*li Eſperis de noſtre Seigneur eſtoit portes ſur les ijaues*..... pour ces autres..... *les Eſperis de noſtre Seigneur eſtoient portez ſur les eaues*..... Il auroit vu la même faute, ſi c'en eſt une, dans ces deux éditions de Verard. On ne comprend pas pourquoi cet Auteur a reproché aux Langelier une pareille faute, dans la correction qu'ils ont faite à l'ancienne verſion de Guyarts-des-Moulins, ſur ce paſſage. Les Peres de l'Égliſe & les Critiques ont inteprété différemment les mots *Eſprit de Dieu*, qu'on lit en cet endroit de la Geneſe. Les uns les ont pris dans un ſens figuré, & ils ont dit qu'ils ſignifient *l'Eſprit Saint*, & les autres dans leur ſens propre, & ils y ont trouvé la ſignification *d'un vent violent*. Quelle peut être la faute de ces Editeurs, en prenant ces mots dans ce dernier ſens ?

teur, n'a pas fait diſparoître une ſi étonnante bévue. (tom. 1, pag. 405, col. 1, in-4°., Patav, &c.) Soyez court, quand il faut ſuppléer à tant d'omiſſions ſur chaque article., & y extirper tant d'erreurs.

Troiſieme Queſt. & Rép. Ces deux éditions ſont déſignées l'une & l'autre par un nom particulier. La premiere s'appelle la Bible *des Clercs*, & la ſeconde, où il y a des retranchemens dans les gloſes & dans les explications, celle *des Laïques, ſimples Religieux & Hermites.* C'eſt ce que *le fidele* & *le ſcrupuleux* Guillaume ne nous dit pas, (voyez ci-deſſus,) & c'eſt cependant ce qu'il eût trouvé dans la préface de la ſeconde, ou bien dans le 1er. tome du Pere le-Long (p. 326, col. 1.)

Quatrieme Queſt. & Rép. Celui qui a imprimé ces deux Bibles s'appelloit *Antoine Verard*, & non pas *Vivard*, ainſi que nous le dit Caſimir Oudin (tom. 3, col. 625.)

Cinquieme Queſt. & Rép. Je connois des exemplaires ſur vélin, de la premiere édition de cette Bible. Je ne doute aucunement qu'il n'y en ait auſſi de la ſeconde, parce que Verard faiſoit ordinairement tirer ſur vélin des exemplaires de tous les livres qu'il imprimoit, mais je n'en ai vu aucun de cette ſeconde édition. Celui de la premiere, qui étoit chez le Duc de la Valliére, fut vendu 500 liv.; ſon prix eût été plus conſidérable, ſi les figures ſur bois, qui en étoient peintes en miniatures euſſent été moins affreuſes, & ſi le troiſieme volume de cet exemplaire, qui étoit relié en 4, n'eût pas été gâté. Il venoit du cabinet de Gaignat, (tom. 1., pag. 19., n°. 61,) quoique Mons.....

Guillaume ne nous l'apprenne pas, & il n'y fut acheté pour le Duc de la Valliere qu'au prix de 350 liv. 10 ſ.

Sixieme & ſeptieme Queſt. & R.R. La verſion françoiſe qui eſt dans la Bible de Verard eſt de Guyarts-des-Moulins (1). C'eſt très-

---

[1] Comme il y a des Mſſ. qui ne portent point les noms de Guyarts-des-Moulins, il n'eſt pas ſurprenant que du-Verdier, qui étoit très-peu inſtruit dans la Calligraphie, ait nommé cet Auteur *Pierre*. Mais s'il eût fait beaucoup plus de recherches, il eût trouvé des Mſſ. qui indiquent ſes noms.

Il eſt certain qu'il ne les eût pas vus dans celui dont Henri II fit préſent à Diane de Poitiers, Ducheſſe de Valentinois, & qui eſt paſſé enſuite de la Bibliotheque d'Anet, dans le Cabinet de Guyon de Sardiere. De ce Cabinet, ce Mſ. eſt venu entre les mains du Duc de la Valliere qui le fit revendre par l'Auteur de la Bibliographie à Gaignat, & qui le racheta après, à ſa vente pour le prix de 342 liv. (Voy. le Cat. de Gaignat, tom. 1, p. 19, n°. 59.)

Ce Mſ. eſt cotté dans le Catalogue de la derniere Bibliothéque de ce Duc 113, (tom. 1, p. 30,) & il a été vendu à ſon encan 900 liv.

On voit que la Bibliopolie n'eſt pas un mauvais métier, & que ſon trafic ne cauſe aucune dérogeance, puiſque plus d'un Grand s'en mêlent.

Il ſeroit très-à-propos que ceux qui forment des Bibliothéques particulieres, eûſſent devant les yeux ce qu'on lit dans la Préface, que l'Abbé Saas a miſe à la tête de ſa notice des Mſſ. de la Bibliothéque de l'Egliſe Métropolitaine de Rouen, (p. 9 & ſuiv., in-12, Rouen, M DCC XLVI,) ils perdroient l'eſprit de Bouquinérie, & ils travailleroient plus pour l'utilité publique & pour la poſtérité, que pour enrichir des *Guillaumes*.

ineptement que du-Verdier appelle cet Auteur *Pierre*, Prêtre & Doyen de St. Pierre d'Aire, (tom. 3, p. 229, nouv. édit.) c'eſt ce qu'on a

---

Que ce Manuſcrit ſoit venu de Diane de Poitiers, par les mains de divers acquéreurs, dans celles du Duc de la Valliére, le Plagiaire Van-Praët ne nous le laiſſe pas ignorer, mais il ne nous dit pas, qu'il a pillé cette Anecdote à la 1re. page des Eclairciſſemens qui ſont parmi les feuillets préliminaires du Cat. de G. de Sardiere, Paris, &c. M DCC LIX, in-8°., & il manque auſſi d'obſerver que les noms de Guyarts-des-Moulins ne ſont pas dans le Prologue de ce Mſ. Ceux qu'on y trouve, ne ſont que ceux-ci..... ey ce qui ſuí Preſtre & Chanoines de Saít Pierre Daíre en larceueſchíe de Treues (1) en Alemaigne....

Mais ſi du-Verdier eût pu rencontrer ceux qui ſont venus depuis dans la Bibliothéque du Roi, & qui y ſont cottés aujourd'hui 6819 (2), 20, 24, (B. S., p. 315, col. 1 & 2, & p. 317, col. 1,) il y eût apperçu ces mêmes noms.

Ce que je ne lui pardonne pas, c'eſt qu'ayant beaucoup fureté dans la Bibliothéque de d'Urfé, qui étoit

---

(1) Ce Mſ. de la Bibliothéque du Duc de la Valliére, ainſi que celui qui eſt indiqué dans le nº. ſuivant de ſon Catalogue, ſont fautifs en cet endroit.

Les Calligraphes qui ont copié l'un & l'autre, n'ont pas compris le mot *Treces* qu'ils avoient à exprimer, & l'ont changé en celui de *Treves*.

Treces eſt la ville de Troyes en Champagne, & l'Archevêché de Treves eſt en Allemagne. C'eſt ce que nous verrons plus bas dans le texte.

(2) Richard Simon aſſure auſſi avoir lu ces noms dans ce Mſ., qu'il cite à la pag. 318 de ſon Hiſt. crit. des V. du N. T., col. 2.

déja vu dans une note ci-deſſus. Cette verſion eſt de la fin du 13me. ſiecle. J'admire l'Abbé Lebeuf, qui, pour nous indiquer les tems précis de ce même ſiecle

---

dans le château de la Baſtie en Forez, il ne lui ait jamais pris fantaiſie d'y vérifier certains Mſſ. de cette verſion qui ſont paſſés dans la ſuite, dans la Bibliothéque du Duc de la Valliére, & dans leſquels ces noms étoient exprimés, & particuliérement dans celui qui eſt cotté 114, dans ſon dernier Catalogue. (p. 31. tom. 1.)

Van-Praët date les deux Mſſ. du Duc de la Valliére, dont il eſt queſtion dans cette note du 14me. ſiecle. [tom. 1, p. 30 & 31.] Mais cette date n'eſt-elle pas trop vague, & ces Mſſ. peuvent-ils être du commencement & même du milieu de ce ſiecle, d'après les miniatures qui ſont dans celui qui venoit de Diane de Poitiers, & d'après les Armoiries de celui qui étoit paſſé chez ce Duc lors de l'achat qu'il fit de la Bibliothéque de d'Urfé ?

L'un n'étoit certainement que de la fin de ce même ſiecle ; ſes miniatures l'atteſtent, & c'étoit vraiſemblablement Jean de Berry, dont il portoit la ſignature & le paraphe, qui l'avoit fait exécuter ?

Comme dans cette ſignature on lit qu'il étoit Duc de Berry ꝛ d'Auuergne, Comte de Poitou ꝛ d'Auuergne ꝛ de Boulongne, ce Mſ., s'il n'a été exécuté que par ſon ordre, doit être néceſſairement poſtérieur à l'an 1389, parce que ce ne fut que par le mariage qu'il contracta en cette même année avec Jeanne, fille de Jean II, Comte d'Auvergne & de *Boulongne*, qu'il eût ces deux Comtés, & ſigna enſuite avec ces deux qualités.

Il n'y a rien de ſi aiſé que de trancher, ſans vouloir rien approfondir.

Mais décidons la date de ce Mſ. d'une maniere plus préciſe. Deſcendons de l'année 1389, qui eſt celle du mariage de ce Prince avec l'héritiere dont je viens de parler, juſqu'en celle de 1416 en laquelle il mourut, & prenons la moyenne proportionnelle entre ces deux dates,

siecle auquel elle parut, nous dit qu'elle y eſt un peu plus avant que S. Louis. (tom. 2, Diſſ. ſur l'Hiſt. Eccleſ. & civile de Paris, ibid. &c. M DCC XLI,

---

tes, ce Mſ. ne ſera que d'environ l'an 1403. Il tombera par conſéquent dans le 15me. ſiecle, & Van-Praët aura tort de le dire du 14me. Il n'aura pas plus raiſon en ce qu'il nous dit du ſiecle de l'autre.

Celui-ci a été exécuté pour un des fils de Béraud II, Dauphin d'Auvergne. Ce Béraud s'étoit marié pour la 3me. fois au mois de Juin de l'an 1374, avec Marguerite de Sancerre, *Moult vaillant Dame*, dit Froiſſard, & de *grant prudence*, qui deſcendoit de Thibaut le Grand, Comte de Champagne par Etienne I, Guillaume I, Louis I, Jean I, Jean II, & Jean III. Elle hérita de ſon pere, le Comté de Sancerre en 1403, après la mort de Béraud II, ſon ſecond mari. [Voyez l'art de vérifier les dates, 2de. édit., p. 657, 658 & 714.

Delà les armes qu'on voit ſur la marge extérieure de la 1re. page du Prologue de ce Mſ., dans la capitale qui eſt à la tête du livre des nombres, dans celles qui ſont au commencement du Deuteronome, du livre de Joſué, du 4me. livre des Rois, dans pluſieurs qui ſont dans le Pſeautier, & dans celles qui ſont à la tête des lettres de St. Paul aux Corinthiens, à ceux d'Epheſe, de Coloſſe, de Theſſalonique, & à Timothée, &c. &c. &c.

Ces armes étoient celles des Dauphins d'Auvergne & des Comtes de Champagne, depuis ce Béraud II dont il eſt queſtion ci-deſſus. Ses fils porterent d'or, au Dauphin paſmé d'azur eſcartelé d'azur, à une bande d'argent, cottoyée de deux cotices potencées, & contre-potencées d'or de treize pieces. Mais ce ne fut que Béraud ſon troiſieme fils, qui les porta pleines & ſans briſures. Nous en voyons une dans celles-ci. C'eſt un Lambel de Gueules. C'eſt ce qui prouve que ces mêmes armes ſont d'un frere de Béraud III, qui ne ſuccéda à ſon pere qu'en 1400. (Voyez l'art de vérifier les dates, p. 725, col. 1.)

in-12, p. 40.) Déterminer ainſi les époques, n'eſt-ce pas nous les indiquer d'une maniere bien claire? Certainement cet Auteur ne ſe reſſouvenoit pas alors des dates préciſes de l'entrepriſe & de l'achevement de cette verſion, Guyarts-des-Moulins nous les donne lui-même d'une maniere bien circonſtanciée dans ſa Préface. Ce fut, dit-il, en Juin de l'an 1291, que je commençai cette verſion, & je l'achevai au mois de Février de l'an 1294. Richard Simon, qui en date l'entrepriſe & l'achevement de l'année 1291, ſe trompe, (p. 319 de ſon Hiſt. crit. des V. du N.

Béraud III eut trois freres, Jean, Louis, & Robert, tous trois fils du même pere & de la même mere, (p. 724, col. 1, ibid.) ce furent eux qui briſerent leurs armes. Jean & Louis moururent avant leur pere ſans lignée, & Robert, de Religieux de la Chaize-Dieu, devint Evêque de Chartres l'an 1432. Ce fut vraiſemblablement ce Robert qui fit exécuter ce Mſ. avant ſa promotion à l'Epiſcopat. Les lettres initiales qui portent ſes armoiries, paroiſſent être du même tems que ſon écriture. Ce Mſ. n'exiſtoit donc pas auparavant. Il n'eſt donc, ſi ſon exécution eſt due à ce Prélat, (comme il n'y a pas lieu d'en douter,) que des 1res. années du 15me. ſiécle & d'environ l'an 1406, en prenant encore la moyenne proportionnelle entre la date de ſa naiſſance, & celle de ſa promotion à l'Epiſcopat.

Van-Praët s'eſt donc trompé en le datant auſſi du 14me. ſiecle, (n°. 114, tom. 1, p. 31,) & en le faiſant venir de la Bibliothéque de Louis Ier. de Bourbon, Comte de Montpenſier, dit le Bon, qui devint Dauphin d'Auvergne, par la donation de ce Dauphiné que Jeanne, fille unique de Béraud III, fit à Anne ſa femme. Cette Anne étoit fille de Béraud II, & par conſéquent la tante de cette Jeanne, & la ſœur de Béraud III, ſon pere.

T., col. 1,) il ſe contredit enſuite, (p. 323, ibid. col. 2,) & ce n'eſt pas aſſez pour lui de ſe contredire, il lui échappe une autre faute, en ce qu'il prétend au même endroit que cette Bible ne fut achevée qu'en 1297. C'eſt ainſi qu'il oublie ce qu'il avoit déja dit à la p. 531, col. 2 de ſon Hiſt. crit. de l'Anc. Teſt. ſur l'année en laquelle cette verſion fut terminée. C'eſt celle de 1294 qu'il y rapporte. Je ne ſçais comment Senebier a pu lire l'an 1286, pour la date du commencement de cette Bible, dans le Mſ. de la Bibliothéque de Geneve, dont il nous fait part à la page 293 de ſon Catalogue raiſonné, in-8°., ibid. M DCC LXXIX. Il eſt vrai qu'il n'a pas fait la même faute ſur un feuillet volant ſur lequel il a donné une annonce d'un autre Mſ. de cette Bible; mais en renvoyant lui-même de ce feuillet volant à la pag. 293 de ſon Catalogue, il n'y a pas corrigé la faute que je lui reproche d'après ſa pag. 295.

Pourrions-nous manier un article qui nous ſoit commun avec le Catalogue de la derniere Bibliothéque du Duc de la Valliére, ſans avoir occaſion d'y faire quelque reproche à l'un ou à l'autre de ſes Auteurs? Qu'on ſe rappelle ici la mépriſe de Van-Praët que j'ai relevée ci-deſſus, par rapport à l'année en laquelle Guyarts-des-Moulins fut Doyen de St. Pierre d'Aire; je lui ai reproché de l'avoir marquée en 1291, au lieu de ne la mettre qu'en 1297, ainſi que ce Traducteur nous l'apprend lui-même. Comme il n'eſt qu'un vrai Plagiaire, j'apperçois parfaitement l'origine de ſon erreur; elle eſt dans le Catalogue du Marquis de Cambis; celui-ci nous

dit, (p. 283) que *Guyarts-des-Moulins, mort Doyen du Chapitre de St. Pierre d'Aire, commença ſa traduction en* 1291, *& qu'il l'acheva en* 1294; Delà ce miſérable Copiſte, au lieu de jetter les yeux ſur la Préface du Mſ. qu'il indiquoit, (tom. 1, p. 31, n°. 113,) & dans laquelle il auroit trouvé d'une maniere très-exacte les dates dont il avoit beſoin, a conclu rapidement de ce qu'il liſoit dans le Catalogue qu'il a copié, que ce Traducteur avoit déja la qualité de *Doyen*, lorſqu'il entreprit ſa verſion. C'eſt ce qui eſt diamétralement oppoſé à ce que Guyarts-des-Moulins nous dit lui-même à ce ſujet. Il nous fait part, dans ſon même Prologue, de l'année en laquelle il fut élu Doyen de l'Egliſe dont il étoit auparavant Chanoine, & il la marque au jour de la St. Remy de l'an 1297. D'après cette derniere date que ce Traducteur nous tranſmet dans ſa Préface, il s'enſuit que ſa Bible n'avoit pas encore été publiée, puiſque ſi elle l'eût été auparavant, cette date écrite par lui-même ne pourroit pas s'y trouver; il s'enſuit encore que tous les Auteurs qui datent la publication de ſa verſion de l'an 1294 (1), ſe trompent. Au reſte, on trouvera les trois dates, dont je viens de faire mention, ſur l'entrepriſe de

(1) Ces dates ont été eſtropiées ou tronquées non ſeulement par les Auteurs que je viens d'indiquer dans mon texte, mais encore par l'Imprimeur Verard, par l'Abbé Saas, p. 3, (voyez ci-deſſus la note qui eſt au bas de la pag. 270,) & par David Clement. (Bibl. cur., &c. tom. 4, p. 2.)

la verſion de Guyarts-des-Moulins, ſur ſon achevement, & ſur ſa promotion au Doyenné de St. Pierre d'Aire, rapportées d'une maniere très-juſte dans le Pere le-Long, (B. S., tom. 1, p. 315, col. 2,) dans Caſimir Oudin (1), (tom. 3, col. 623,) dans la Bibliographie, (tom. 1, p. 123,) & dans la-Monnoye ſur la Croix-du-Maine. (tom. 2, p. 192.) Mais on ne verra dans aucun de ces Auteurs la conſéquence que j'ai tirée moi-même ſur celle de ces trois années, (1291, 1294, 1297,) en laquelle cette verſion fut répandue par l'Auteur dans le public. Je reviens à une obſervation que j'ai faite ci-deſſus, d'après le Catalogue du Marquis de Cambis. Cet Auteur y a omis l'époque en laquelle Guyarts-des-Moulins fut élu *Doyen* de St. Pierre d'Aire. Cette omiſſion ne vient que des mauvais Auteurs qu'il a conſultés là-deſſus. Il eſt certain que s'il s'eſt adreſſé pour cela aux Prolegomenes de Dupin, (p. 714, tom. 2,) il ne doit y avoir rien trouvé là-deſſus.

Queſt. 8, 9, 10, 11 *&* 12, *&* *R.R.* Comment Verard auroit-il imprimé cette Bible de la

---

(1) Il faut quelqu'indulgence pour celui-ci ; il marque d'abord le commencement de cette verſion en 1290, (tom. 3, col. 622,) & il le date enſuite de 1291, (ibid. col. 623.)

Cette faute n'eſt pas auſſi répréhenſible que celle de Benoit Turretin, qui dans ſa défenſe des traductions de Geneve contre le Pere Coton Jéſuite, met la compoſition de cette verſion environ l'an 1290. Voy. l'Hiſt. crit. des V. du N. T. ci-deſſus, p. 21, col. 2.

même façon qu'elle eſt ſortie des mains du Traducteur, puiſqu'il en exiſte tant de Mſſ. différens, ſoit par leurs augmentations, ſoit par leurs retranchemens? C'eſt ce qu'on peut voir dans le B. S. du Pere le-Long, & dans Caſimir Oudin (1).

D'ailleurs ſon édition a été remaniée par Jean de Rely, dont nous avons parlé ci-deſſus, & le remaniment de cet Auteur n'eſt pas le ſeul, ainſi que nous le verrons plus bas, qui ait précédé l'impreſſion de cette Bible que nous devons à ſes preſſes.

Le texte de cette verſion eſt l'Hiſtoire ſcholaſtique que Pierre *Comeſtor* avoit publiée en latin plus de cent ans auparavant.

Cette Hiſtoire ne contient que les Livres Hiſtoriques de l'Ancien & du Nouveau Teſtament. Nous reprendrons, ci-deſſous, ſon contenu.

Les Auteurs ne ſont pas uniformes ſur le nombre des livres qui la partagent. Othon de St. Blaiſe, qui étoit le Contemporain (2) de Pierre *Comeſtor*, ne nous dit pas qu'elle fût diviſée en livres. Il eſt certain que mon Maître n'a trouvé dans les plus anciens Mſſ. de cette Hiſtoire, aucune diviſion ſemblable. Il en a même parcouru pluſieurs éditions imprimées, & nommément celles de Strasbourg,

(1) Voyez le B. S., tom. 1, p. 316, col. 1, p. 317, col. 1, p. 318, 319, & 320; & Caſimir Oudin, tom. 3, col. 623, 5me. alineà, & col. 624, 5me. alineà.

(2) Il floriſſoit, ſelon Caſimir Oudin, en 1190, tom. 2, col. 1658.

exécutée in-fol en 1483, chez *Jehan de Greningen & Heinri de Jnguiler*, & il n'y en a trouvé aucune trace. Tout ce qu'il y a apperçu, ce ſont des diviſions en chapitres, & non pas en livres, & ces diviſions en chapitres ne ſont pas les mêmes que celles qui ſont dans nos Bibles modernes. La Geneſe y eſt partagée en 115 chapitres, tandis que dans celles-ci elle n'en contient aujourd'hui que 50.

Je ne ſçais pourquoi Vincent de Beauvais n'a pas ſuivi Othon de St. Blaiſe, dont on trouvera le paſſage concernant l'Hiſtoire Scholaſtique de Pierre *Comeſtor* dans le ſecond tome de Caſimir Oudin, (col. 1527) & j'ignore également pourquoi il s'eſt aviſé de nous dire que cette Hiſtoire eſt diviſée en 4 livres, (voyez le même Oudin, tom. 2 col. 1527) il n'y avoit pas cependant plus d'une ſoixantaine d'années entre ces deux Auteurs. (1) Il n'y a point de marche plus rapide que celle de l'opinion ou de l'erreur. Il ſuffit que les hommes aient fait un premier écart de la vérité, quelque petit qu'il puiſſe être dans ſon commencement: le laps de quelques ſiecles lui donne enſuite une déviation qui eſt, pour ainſi dire, immenſe.

Trithéme, en nous parlant de cette Hiſtoire Scholaſtique, ne nous la préſente pas, comme Vincent de Beauvais, diviſée en 4 livres; mais pro-

[1] Vincent de Beauvais, de l'Ordre des Jacobins, floriſſoit en 1240, ſelon le même Caſimir Oudin, tom. 3, col. 451.

fitant de l'intervalle de deux ſiecles, qu'il y avoit entre lui & cet Auteur, il nous la donne ſous le nombre de vingt. (fol. *recto* 58, Baſileæ, in-fol., 1494) Conrad Geſner & Simler (p. 669, col. 2, in fine, édit. ci-deſſus) adoptent ſa diviſion. Sur quel fondement s'appuyent-ils? Je n'en vois aucun, & cela doit être ainſi, parce qu'eux-mêmes n'en voient pas davantage.

Dupin, (Hiſt. des Controv. & Mat. Eccl. du 12me. ſiecle, Paris, M.DCXCIX, in 8°., p. 631) le Pere le-Long (B. S., tom. 2, p. 683, col. 2) & Cave, (Hiſt. Litt. Script. Eccl., tom. 2, p. 239, Oxonii, 1743, in-fol.) s'écartent de Trithéme, de Conrad Geſner, & de Simler, & ils ne diviſent plus cette Hiſtoire qu'en 16 livres.

O vérité! quand eſt-ce que les Mortels, & ſurtout les Ecrivains, te préféreront à l'arbitraire, & écarteront tous les nuages qui s'élevent ſur ta courſe par leur incurie & par leurs infidélités?

Pourquoi faut-il que la nature ait fabriqué tant d'êtres indifférens pour ta recherche? Peut-on expliquer autrement la différence d'organiſation qu'elle a établie parmi les Mortels, qu'en prétendant qu'elle n'a agi ainſi que pour entretenir l'harmonie de ce bas monde? Elle a voulu certainement, par une telle conduite, que les individus auxquels elle ne communiquoit qu'une organiſation plus groſſiere & plus foible, reconnûſſent d'eux-mêmes la ſupériorité de ceux qu'elle enrichiſſoit d'une autre beaucoup plus déliée & beaucoup plus forte, & qu'ils ſe ſoumîſſent volontairement à l'aſcendant qu'elle leur donnoit ſur eux.

Quoique la Taupe & le *Mitrula* (1) ſoient ſon

---

(1) *Mitrula.* La ſignification de ce mot a été inconnue à l'Auteur du *Monde Primitif*, (Orig. Lat., part. 2de., tom. 7, col. 1227 & 1228,) puiſqu'il le croit ſynonyme avec celui de *Mittella.*

Il eſt inconteſtable que celui-ci ſignifie une petite Mitre, puiſque c'eſt en ce ſens que Ciceron, (pro Rabirio Poſt. tom. 3, Orat., p. 271, Lugd. Bat. ex Off. Elſ. CIↃIↃCXLII,) & l'Auteur du Poëme latin, ſous le nom de *Copa*, s'en ſervent. Mais celui-là a-t-il la même ſignification ?

Conſultons Solin qui eſt le ſeul des Auteurs latins antérieurs à la décadence de l'Empire Rom. en Italie, qui nous le fourniſſe. Quelle acception lui donne-t-il ?

Le mot *Mitrula* ſignifie, ſelon lui, un petit Serpent d'environ ſix pouces de long que les Anciens appeloient ainſi, à cauſe d'une tâche blanche qui eſt arrondie ſur ſa tête en forme de diadême. (Voy. le N. Th. L. L. de J. M. Geſner, tom. 3, col. 301.)

Comme l'Auteur du Monde Prim. appelle *Mitrula* la petite Mitre que les femmes de la Phrygie portoient autrefois, il n'y a rien de ſi bizarre, que de nous repréſenter ces mêmes femmes avec un pareil Serpent au milieu du front qui leur tient lieu de petite Mitre.

Comme Foulcher de Chartres dit que ce Serpent étoit le même, que celui que les Anciens appelloient *Baſilic*, & auquel ils attribuoient un regard *mortifere*, [voy. ſon Hiſt. Hieroſ., liv. 3, C. 60, dans le Gl. de la M. L. par du-Cange, tom. 4, col. 845.,] il y a bien apparence que ſi les Phrygiennes eûſſent adopté une pareille coëffure, elles eûſſent été bientôt ſans maris, à moins qu'elles n'eûſſent écraſé ce Serpent avant de le placer ſur leur tête.

La maudite rage de compiler doit-elle précipiter un Auteur qui redoute ſes Contemporains & la poſtérité dans des bévues auſſi humiliantes ?

Au reſte, Conrad Geſner, (de Serpent, in-fol., Ti-

ouvrage, elle n'a donné à l'une que de très-petits yeux, qu'elle a même ombragés de beaucoup de poils; & l'autre, elle l'a condamné à ramper, juſqu'à la fin des ſiècles, ſur ſon ventre.

Faut-il pour cela que l'un & l'autre de ces deux petits êtres veuillent rompre l'harmonie de leur regne animal?

Eſt-ce que l'un (1) doit aiguiſer ſes dents inciſives, dont il a bon nombre, contre l'Oiſeau de Jupiter, (*Aquila Jovis*) ſous prétexte que cet oiſeau a reçu de la nature quatre paupieres, & qu'il s'accoutume, au ſortir de ſon nid, à contempler fixement le ſoleil?

---

guri, M D LXXXVII, fol. *verſo* 32,) G. J. Voſſius, (Etym. L. L. tom. 2°. Op. p. 77, col. 2,) & l'Auteur du Dict. des Anim., (tom. 1, p. 254 & 255, in-4°,) n'aſſignent au *Mitrula* aucun article, & en parlant du *Baſilic* aux endroits que j'ai cités, ils oublient d'obſerver que ces deux Serpens paſſoient chez les Anciens pour être le même.

Eu égard à certaines circonſtances, je ſouhaite très-fort que les anciens ſe ſoient trompés ſur cette identité.

[1] Comme l'ordre moral & l'ordre politique ne ſont jamais auſſi bien réglés que l'ordre phyſique, on voit quelquefois des Taupes *du regne de la Bibliopolie*, ſortir de l'ancienne Vallée de *Guillaume*, ou de l'antre noir de *Tarpë-Van*. On ſçait que cet antre eſt ſi profond, qu'il eſt totalement *dés-auné*, c'eſt-à-dire, ſans meſure.

Cette nouvelle ſorte de Gent *trotte-ménu* entrevoyant à peine la ſurface du terrain ſur lequel elle eſt montée, s'y trouve ſous les talons de quelque Geant, & enrageant d'être ainſi priſe, elle voudroit les mordre & les ronger entiérement. Mais ſes efforts ſont vains, & elle eſt écraſée au deſſous par la plus petite preſſion.

Eſt-ce que l'autre doit arrêter, par ſes petits bonds tortueux & obliques, le vol du Dragon volant d'Afrique, quand il veut s'élever de deſſus la terre, qu'il foule, ſelon ſon bon plaiſir, ſuperbement avec ſes pieds ?

Le Marquis de Cambis, (p. 282 & 283) & ſon Copiſte Van-Praët (p. 7, 8 & 9 des additions & p. 30 & 31 du corps du 1er. tom. du Catalogue du Duc de la Valliére) ne nous diſent rien ſur les différentes diviſions ſous leſquelles divers Auteurs nous font voir cette Hiſtoire.

Dupin, le Pere le-Long & Cave, de l'erreur que je viens de leur reprocher, ſont tombés dans une autre qui leur eſt commune avec Gerard Jean Voſſius, (de Hiſtoricis latinis, Cap. 53, lib. 2, p. 136, col. 2, tom. 4, Op.) Richard Simon, [Hiſt. Crit. des Verſions du N. T., p. 319, col. 2 in fin.] Jean Albert Fabricius, [tom. 1, p. 404, in-4°., col. 2] Crevier, &c. [Hiſt. de l'Univ. de Paris, in-12, tom. 1, p. 209.] Ils ont prétendu que l'Hiſtoire Scholaſtique de Pierre *Comeſtor* n'eſt qu'un Abrégé des livres hiſtoriques de la Bible. Il eſt certain qu'aucun d'eux ne l'a feuilletée avec attention. S'ils l'euſſent parcourue avec autant d'examen que Fleury, [Hiſt. Ecol. in-4°., tom. 15, p. 412] ils auroient vu que le texte de ces livres y eſt rapporté tout entier, & que, loin d'y être abrégé, il y a au contraire des gloſes & des Commentaires ſur la plus grande partie d'entr'eux. Il n'y a que les Paralipomenes, les livres d'Eſdras, le Pſeautier, les grands & les petits Prophêtes, les Evangiles & les Actes des Apôtres, qui n'en aient pas.

En parlant du contenu de cette Hiſtoire, j'aurois dû obſerver qu'il y a des étymologies très-ſingulieres & des gloſes bien merveilleuſes.

Voici quelques-unes de ces étymologies. Le mot *lumen* y eſt dérivé du verbe *luo* qui ſignifie *purger*, parce que la lumiere purge l'air des ténébres qui l'obſcurciſſent; les mots *Soleil* & *Lune* y ſont appellés ainſi, parce que l'Aſtre du jour eſt le ſeul qui paroiſſe luire en comparaiſon des étoiles fixes, dont la lumiere n'arrive à nos yeux ni avec autant d'éclat ni avec autant de vivacité, & que la Lune eſt un des grands luminaires que la main de l'Eternel a attachés à la voûte Céleſte. Ainſi, ſelon cet Auteur, dire *Soleil* & *Lune*, c'eſt comme ſi l'on diſoit: *ſolus lucens & luminum una.* (*ſic*)

Pourquoi m'arrêter ici pour faire connoître certaines gloſes merveilleuſes de cette Hiſtoire? Je n'ai qu'à renvoyer à Bayle qui n'a pas manqué d'en relever une des plus extraordinaires ſous le mot *Aaron*. Cette gloſe eſt celle qui concerne la réduction que Moyſe fit du Veau d'or, en poudre du même métal, & la maniere dont il délaya dans de l'eau cette poudre pour la faire avaler aux Iſraëlites. Cette gloſe porte, qu'après cette potion, cette poudre s'arrêta ſur la barbe de ceux qui étoient coupables, & la dora expreſſément, afin de les faire reconnoître. (Exod. XXXII.)

Outre les Gloſes & les Hiſtoires ou Commentaires que Pierre *Comeſtor* a joints au texte des livres hiſtoriques de l'ancien & du nouveau Teſtament, il a rempli les lacunes que ces livres ont entr'eux, par une chaine d'événemens, qu'il a for-

mée des différentes parties de ces livres, soit par la reprise de certains morceaux de ceux qui précédent, ou par l'anticipation de certains chapitres de ceux qui doivent suivre, ou enfin par des fragmens qu'il a pris dans *Joseph* & dans les Auteurs Profanes qui ont écrit sur l'Histoire qui lui étoit nécessaire pour remplir ces vuides. Tous ces extraits il les a rapprochés le mieux qu'il lui a été possible, mais sans aucune critique. Le 12me. siecle dans lequel il florissoit en présentoit-il quelqu'une & n'est-ce pas au 15me., environ trois cents ans après lui, qu'on a vu naître la premiere aurore d'un Art qu'on ne connoissoit pas auparavant ?

On voit de ces lacunes remplies entre les livres de Tobie & d'Esther, & entre celui-ci & les Pseaumes, &c.

Le Marquis de Cambis nous dit que son Histoire a été regardée pendant 300 ans comme un excellent Corps de Théologie positive (p. 283 de son Catalogue) Je suis très-surpris qu'il n'ait pas sçu que Pierre François Orsini, élevé sur la Chaire de St. Pierre, sous le nom de Benoît XIII, qui avoit conçu dans l'Ordre de St. Dominique, où il avoit fait profession, une si haute vénération pour cette Histoire, avoit ordonné sous son Pontificat, dont la premiere année est de l'an 1724, au Cardinal Quirini d'en publier une nouvelle edition, & à tous les Ecclésiastiques de son Obédience, de s'en pourvoir, à peine de n'être pas promus aux Ordres. Ainsi en bornant à trois siecles les applaudissemens que cette Histoire a reçus, c'est n'être gueres versé dans certaines particularités de

l'Hiſtoire Littéraire. On peut voir dans Freytag l'anecdote dont je viens de parler (Adpar. Lit., tom. 1, p. 165) Le Cardinal Quirini ſe rendit à la recommandation de ce Pontife, & l'on trouvera, dans ſon *Commentar. de rebus ad ſe pertinentibus*, une anecdote ſur les ſoins qu'il prit pour la réimpreſſion de cette Hiſtoire (part. 2, liv. 1, ch. 16, p. 267, in-8°.) (1).

Les additions que ce Traducteur a faites à l'Hiſtoire Scholaſtique de Pierre *Comeſtor*, conſiſtent à avoir inſéré, dans ſa verſion, les livres ſuivans en entier, les Paralipomenes, après leſquels on lit l'Oraiſon de Manaſſes, Néhémie ou le ſecond livre d'Eſdras, ſur lequel l'*habile* Van-Praët fait une énorme bévue (2), le troiſieme livre d'Eſdras, que le même *habile* Bibliographe omet (ibid., p. 8,) le livre de Job (3), le Pſeautier, les livres de Salomon, les grands & les petits Prophêtes, les Epi-

(1) Cet ouvrage a été imprimé à *Breſcia* en 1749, en 3 vol. in-8°., contenant deux parties. L'an d'après, on ajouta un Appendix à la 2de. partie du 1er. liv. en un autre vol. in-8°. (Voy. le Cat. de Bunau, tom. 1er., p. 2162, col. 1 du 3me. vol. de ce tome in-4°.)

[2] Il diſtingue le livre de Néhémie, du ſecond livre d'Eſdras, puiſqu'il s'explique ainſi, [p. 7 des additions du 1er. tom. du Cat. du Duc de la Valliére, *in fine.*] *Néhémie & le ſecond livre d'Eſdras.*

(3) Guyarts-des-Moulins partage, dans ſa verſion, le livre de Job en deux, dont l'un eſt, ſelon lui, le grand, & l'autre le petit Job. C'eſt ce que Senebier paroît n'avoir pas bien compris. Voy. p. 298 de ſon Catalogue, 2d. alinea.

tres de St. Paul, les Canoniques & l'Apocalypſe; mais il n'a inſéré ni Gloſes, ni Commentaires, ſous la plupart des livres que je viens d'indiquer.

Pour ce qui eſt de ſes changemens, ils roulent ſur l'harmonie évangelique de Comeſtor que Guyarts-des-Moulins n'a pas ſuivie, & à la place de laquelle il a mis une verſion françoiſe du texte de chaque Evangeliſte.

Il faut donc relever ici une autre mépriſe de Richard Simon. Il aſſure que les Evangiles ſont auſſi ordonnés tous les quatre en forme d'harmonie dans ſa verſion. (p. 321, col. 1 de l'Hiſt. crit. des verſions du N. T.) Mais on voit par-là qu'il n'a ni compris le ſens des paroles qu'il cite, d'après ce Traducteur, ni vérifié, d'après les plus anciens Mſſ. de ſa verſion, ce qu'il lui prête.

Il ne faut pas diſſimuler qu'il y a des Mſſ. de la Bible de Guyarts-des-Moulins, dans leſquels les quatre Evangiles ſont fondus en harmonie, (B. S. tom. 1, p. 317, col. 1, 5me. alinea,) quoi qu'il en ſoit, R. Simon ne devoit pas pour cela affirmer que tous les Mſſ. de la Bible de cet Auteur ſont de même (1). Au reſte, qui eſt l'Auteur

[1] Qu'il y ait des Mſſ. de cette verſion qui ne contiennent point le texte des Evangeliſtes, & qui ne préſentent qu'une traduction littérale de l'harmonie évangelique de Pierre *Comeſtor*; Richard Simon ne ſe trompe pas moins en faiſant dire dans cet endroit à Guyarts-des-Moulins, que tel a été ſon deſſein de faire des quatre récits évangeliques, un ſeul corps d'Hiſtoire, comme

de ces variations dans les différens Mſſ. de cette Bible? c'eſt ce qu'il n'eſt pas aiſé à déviner.

Les Additions & les changemens de Guyarts-des-Moulins ne ſe bornent pas à ce que je viens de dire, ils regardent quelquefois les Gloſes de ſon original, comme ſon texte. (B. S. ibid.)

Que Dupin (1), (tom. 7 de ſa B. des Aut. Eccl. du 17me. ſiecle, p. 192 ci-deſſus,) l'Abbé Lebeuf, (tom. 2, des Diſſ. ci-deſſus, p. 40,) les Auteurs du Catalogue latin des Mſſ. de la Biblio-

---

l'avoit fait avant lui l'Auteur qu'il traduiſit du latin en notre langue.

Le Pere le-Long mentionne de ſemblables Mſſ. [tom. 1, de ſon B. S. p. 317, col. 1.] Mais pour que R. Simon eût raiſon, il faudroit que tous ceux, que nous connoiſſons, exiſtâſſent de la même façon, & cela n'eſt pas. Indépendamment du témoignage du Pere le-Long que je pourrois invoquer ici, il eſt très-sûr que celui qui eſt cité dans le n°. 113 du Cat. du Duc de la Valliére, [tom. 1, p. 30,] n'étoit pas tel, & qu'au lieu d'une harmonie des quatre Evangéliſtes, il contenoit très-fidellement la verſion de leur Texte. C'eſt ce que mon Maître a obſervé, & que Van-Praët répete auſſi, [p. 8 de ſes additions, ibid.] mais par pur haſard, & ſans ſçavoir pourquoi.

[1] Cet Auteur paroît ſe contredire dans un autre endroit. On lit dans ſes *Prolegomenes* de l'édition de Paris, &c. M DCC XXVI, in-8°., tom. 2, p. 714, que les Mſſ. de Guyarts-des-Moulins différent les uns des autres, qu'il y en a qui ne contiennent que *la verſion de Pierre le Mangeur, & qu'il y en a d'autres, dans leſquels on trouve, outre cela, les Pſeaumes, les Proverbes de Salomon & les autres livres de l'Ancien Teſtament, auſſi bien que les Evangiles & les Epitres des Apôtres.*

théque

theque Royale de Turin, &c. continuent à préſent de nous dire que la Bible de Guyarts-des-Moulins n'eſt qu'une pure verſion de l'Hiſtoire Scholaſtique de Pierre *Comeſtor*, leur abandonnerons-nous toujours notre confiance, nonobſtant ce que nous venons d'obſerver de contraire à leur aſſertion?

Comme la Bible de Guyarts-des-Moulins porte le nom de *Bibles Jſtoriaux*, je préviens qu'on trouve auſſi dans la Bibliothéque Hiſtorique de la France du Pere le-Long, des livres Mſſ. qu'il prétend concerner l'Hiſtoire de France, ſous le même titre. (Nouv. édit., tom. 2, p. 167, col. 2, n°. 17009.) Je ne les ai pas vérifiés, & je n'affirme rien là-deſſus. Le Pere le-Long & ſes nouveaux Editeurs ſe ſeroient-ils trompés? Si cela eſt, c'eſt le Pere Labbe, qui les a induits en erreur. (Voy. p. 331 de ſon *Specimen novæ Bibliothecæ Mſſ.*, &c. Paris 1653, in-4°.)

Queſt. 13, 14, 15 *&* 16 *R.R.* Les variations qui n'ont ceſſé de jour en jour de s'introduire dans notre langue, exigerent bientôt après que la Bible de Guyarts-des-Moulins fût miſe en nouveau langage. Il arriva au ſtyle de cet Auteur, le même rajeuniſſement que lui-même avoit apporté à celui de l'Auteur du ſiecle de St. Louis, qui avoit fait la verſion françoiſe de la Bible, dont ce Saint Roi ſe ſervoit. Le Pere le-Long nous parle de cette verſion d'après Jean de Serres, (inv. général de l'Hiſt. de France, vie de Louis IX, ſous l'an 1227,) (tom. 1, p. 315, col. 1,) & il nous en cite des fragmens. (ibid., p. 314, col. 2.)

Il n'eſt pas douteux que les rajeuniſſemens qui

ont été faits à la Bible de Guyarts-des-Moulins, n'antécédent le regne du Roi Jean II. Mais ceux qui ſont les plus connus, ſont ceux de Jean de Sy qui floriſſoit ſous ce Roi (1), de Raoul de Praelle qui retoucha (1) cette verſion après l'an 1375,

---

[1] Le Pere le-Long fait mention de ce Jean de Sy, [tom. 1, ibid., p. 3 7, col. 1,] mais ce n'eſt pas ſans omiſſions & ſans erreurs.

1°. En nous citant l'inventaire de la Librairie de Charles V, où il eſt queſtion des cahiers de la verſion françoiſe de la Bible, qui furent revus par cet Auteur, il en omet le nombre, qui ſe montoit à LXII, ſelon l'Abbé Lebeuf, [Diſſ. ci-deſſus, tom. 3, p. 459.]

2°. Il ſe trompe ſur le prénom du Garde de cette Librairie qui nous a parlé de ces LXII. cahiers. Il l'appelle *Gilet* pour *Gilles*.

3°. Il ne le fait Bibliothécaire que de Charles V, tandis qu'il l'étoit auſſi de Charles VI.

4°. Il lui attribue un inventaire de la Librairie du 1er. de ces deux Rois dreſſé ſous ſon regne, & il ne dit rien des notes qu'il y joignit enſuite, quand il fut Garde de celle de ſon fils Charles VI. [Voy. B. S., tom. 1, p. 317, col. 1, le même Abbé Lebeuf, Diſſ. ci-deſſus, tom. 3, p. 457, & les Mémoires de littérature, tom. 2, p. 697, in-4°.]

Ces Caſtigations, on peut les joindre à mes paragraphes précédens ſur ſes erreurs, ſes inattentions, & ſes infidélités.

[1] Ceux qui prétendent, ainſi que Falconet, [tom. 7 de l'Hiſt. de l'Academie des B. Lett., in-4°., p. 294,) que Raoul de Praelle fit réellement une verſion françoiſe de la Bible ſur le latin de la Vulgate, ſe trompent. Le travail de cet Auteur ſur la Bible ne fut qu'une retouche de la verſion de Guyarts-des-Moulins.

Chriſtine de Piſan, que nous citerons plus bas dans le texte, met, parmi les traductions françoiſes que Charles V fit faire du latin, celle de la Bible, mais il faut l'interpréter bénignement.

(B. & tom. 1, p. 320, col. 2,) ſous le regne de Charles V, Dauphin de France & Succeſſeur de ce Monarque, & de Jean de Rely, ſous Charles VIII. Ce fut d'après celui-ci, que Verard imprima ſa Bible *Hiſtoriée*.

Je ne parle pas ici de la réviſion de la Bible par Nicolas Oreſme, qui étoit un des principaux ornemens littéraires du regne du même Charles V, elle n'eſt rien moins que certaine, & ceux qui en ont fait mention, l'ont confondue avec celle de Raoul de Praelle qui vivoit ſous ce Roi.

Chriſtine de Piſan nous dit bien dans la vie de ce Monarque, (voyez le même Abbé Lebeuf, ibid, tom. 3, p. 243,) que ce Roi avoit ordonné de ſon tems une verſion (c'eſt-à-dire une réviſion) de la Bible, mais elle ne l'attribue aucunement à Nicolas Oreſme.

C'eſt ce que du Molin nous répete, peut-être d'après elle, dans ſon *traité de l'origine, progrès & excellence du Royaume de France* (1); (n°. 133) mais il ne nous nomme pas non plus l'Auteur que ce Roi chargea de cette prétendue verſion.

Je ne ſçais pourquoi des Ecrivains de nom ſe compromettent avec la république des lettres par un ton trop tranchant, lorſqu'ils ne peuvent donner aucune preuve de leurs aſſertions.

---

[1] Moreri & ſes nouveaux Editeurs n'indiquent point ce traité. [Voyez-en la dern. édit., tom. 7, p. 837, col. 2, & 838, col. 1.]

Benedic. Turretin (1), Naudé (2), le Pere Louis Jacob (3), Sorel (4), Launoy (5), Dupin (6), Fraſſen (7), Richard Simon (8), qui ſe contredit enſuite dans l'une de ſes Hiſtoires que je cite à la marge, p. 323, 324 & 325, Huet (9), le Pere Meneſtrier (10), Baillet (11), l'Abbé le Fevre (12), & les Auteurs de l'Art de vérifier les dates (13), &c. &c. ne font aucune difficulté de faire honneur à Nicolas Oreſme d'une pareille verſion, mais nous citent-ils des Mſſ. qui puiſſent nous garantir ce qu'ils nous diſent là-deſſus? Cette reſſource leur manque,

---

[1] *Défenſe des traductions de la Bible* de Geneve dans l'Hiſt. crit. des verſions du N. T. ci-deſſous, p. 324, col. 1.

(2) *Addition à l'Hiſt.* de Louis XI, p. 160, Bruſſelle, in-8°., 1713.

(3) P. 442 de *ſon Tr. des Biblioth.*, in-8°, &c. 1644.

(4) P. 195 de ſa *Bibliothèque françoiſe*, Paris, M DC LXIV, in-12.

(5) Tom. 2 de ſon *Hiſt. Lat.* du Coll. de Nav., in-4°., Paris, 1677, p. 455.

(6) *Hiſt. des Contr. & des Mat. Eccl.* du 14me. ſiecle, 2de. édit., &c., M DCCI, p. 280, & dans ſes *Proleg.*, tom. 2 de l'édit. ci-deſſus, p. 715.

(7) Tom. 2 de la N. édit. de la Croix-du-Maine, p. 192, note 2.

(8) *Hiſt. crit. de l'Anc. T.*, édit. ci-deſſus, p. 531, col. 2, & dans ſon Hiſt. crit. des verſions du nouveau, édit. ci-deſſus, p. 19, col. 1.

(9) *Orig. de Caën*, in-8°., 1702, p. 496.

(10) *Biblioth. Cur.*, &c., 1704, in-12, tom. 2, p. 129.

(11) *Jug. des Sav.* in-4°. p. 106.

[12] *Nouvelle Athenes* in-12, Paris, 1759, p. 245.

[13] 2de. édition, p. 557, col. 2.

& à ſon défaut, ils ne peuvent en trouver aucune autre dans la tradition Hiſtorique.

Je loue les Continuateurs de Moreri, (édition de 1732, tom. 5, p. 377, col. 1, & dern. édit., tom. 8, part. 1re., p. 94, col. 1,) l'Abbé Saas, *Notice des Mſſ. de la Bibliothéque*, &c. ci-deſſus, p. 3,) & Senebier, (*Cat. des Mſſ. de la Bibliothéque de Geneve*, p. 304, d'avoir cru que ſi Nicolas Oreſme eût été réellement employé par Charles V, à rendre les Livres Saints en meilleur langage françois, ce n'auroit été que pour remanier l'ancienne verſion de Guyarts-des-Moulins, & j'ajoute de moi-même que la tâche que Charles V donna à ce ſujet, fut peut-être partagée entre Raoul de Praelle & Nicolas Oreſme. (1).

---

[1] Nicolas Oreſme étoit de Caën. Halley ſe vante d'avoir été le premier à le remarquer; il fut Doyen de l'Egliſe Métropolitaine de Rouen, enſuite il devint Evêque de Liſieux, & il mourut, ſelon Dupin [cideſſus 14me. ſiecle,] & Caſimir Oudin [tom. 3, col. 1113,] en 1384. Ce ne fut au contraire, ſelon la dern. édit. de Moreri, (tom. 8, col. 1, p. 94, part. 1,) & la Monnoye (ſur la Croix-du-Maine, tom. 2, p. 192,) qu'en 1382.

Je défie les Gens d'étude qui ſont embraſés de l'amour de la vérité, de pouvoir faire un pas dans la critique, ſans avoir, à leur rencontre, des épines & des ronces qui les arrêtent tout court.

Ce n'eſt pas tout, le grand Arnaud, qui avoit *la grace efficace* pour diſputer, & que les vérifications auroient mis ſans doute *au nombre des réprouvés*, ne nous dit-il pas, dans *ſa défenſe* des *verſions de l'Ecriture*, que Nicolas Oreſme mourut en 1377? Richard Simon qui cite ſon paſſage, où il eſt queſtion d'un prochroniſme ſi hon-

De quelle utilité eûſſent été au Marquis de Cambis & à Van-Praët ſon Plagiaire, les obſervations que Richard Simon, (Hiſt. crit des V. du N. T., p. 323, col. 1,) le Pere le-Long, (B. S., tom. 1, p. 315, col. 2,) Caſimir Oudin, (tom. 3, col. 623,) & l'Auteur de la Bibliographie, (tom. 1, p. 133, n°. III,) nous ont données ſur l'année préciſe de l'âge de Guyarts-des-Moulins, lorſqu'il commença ſa verſion ?

Le Marquis de Cambis, (p. 283,) ne nous en dit rien, & Van-Praët ſon Copiſte, (p. 31, tom. 1, du Cat. tant de fois cité,) ne nous en aſſigne que la 40me., ſans nous expliquer, ſi elle étoit déja révolue, ou ſi elle ne faiſoit que de commencer.

Qu'on ne ſoit pas ſurpris de la ſévere exactitude que j'exige contre lui. Puiſqu'il ſe mêle de faire l'érudit, quoique ce ne ſoit qu'en pillant, il faut qu'il ait l'art de ſe mettre à l'abri de toute critique.

Eſt-ce que les quatre Auteurs que je viens de citer ſur cette même année, ne nous apprennent pas qu'elle fut complette le même jour, que ce Traducteur mit la plume à la main pour ſa verſion ?

Guyarts-des-Moulins, s'il eût en Juin de 1291, 40

---

teux, le releve-t-il là-deſſus? (p. 323, col. 1 de ſon Hiſt. crit. des verſions du N. T.)

Qu'on diſe, que ce Critique étoit terrible, je n'en croirai rien, après toutes les fautes & les omiſſions que je lui reproche dans cet ouvrage.

ans accomplis, comme il le dit lui-même dans ſon Prologue, que Van-Praët auroit pu & dû vérifier, étoit donc né en Juin de 1251. Mais cette date eſt-elle bien certaine ?

Ne trouve-t-on pas une contradiction entre ce que Guyarts-des-Moulins nous dit lui-même de ſon âge dans cette piece, & entre ce qu'on lit dans une des Gloſes qui ſont ſur le chapitre 16 de la Géneſe dans divers Mſſ. de ſa verſion, & dont Huet, (*de claris interpret.*, p. 38,) le-Long, (B. S., p. 315, col. 2,) & Caſimir Oudin, (tom. 3, col. 625,) nous conſervent un fragment ?

Cette Gloſe porte, que cet Interprete commença ſa verſion en la même année, que Moulech Sapherap de Babylone, Sultan des Sarraſins, maſſacra les Chrétiens de Ptolemaide & de Tripoli, & ruina entiérement ces deux Villes. Or cette année fut la 1289me. du Chriſt. Selon cette date, Guyarts-desMoulins auroit eu deux ans de moins, qu'il ne nous le dit lui-même.

Cette contradiction viendroit-elle de ſa plume ? Ne pourroit-il pas ſe faire que l'Auteur de cette Gloſe y eût daté le malheureux événement, dont il nous parle, de deux ans plutôt, ou que s'il n'a fait aucun Prochronisme, la date du commencement de la verſion de Guyarts-des-Moulins eût été altérée dans ſon Prologue par les Copiſtes ? Il s'enſuivroit alors, ſi cette altération étoit réelle, que ce Traducteur n'avoit que 38 ans lorſqu'il commença ſa verſion.

Les Auteurs de l'art de vérifier les dates (2de. édit., p. 407, col. 1,) appellent Kelaoun Ma-

lek El Manſour, le Sultan qui emporta d'aſſaut la ville de Tripoli le 27 Avril 1289, (l'an 688 de l'Hegire le 4 de Rabi 2,) & ils le font Sultan d'Egypte.

Je ne ſçais s'ils connoiſſoient l'anecdote qui eſt dans cette Gloſe. Ce qui eſt ſûr, c'eſt qu'ils ſont en contradiction avec elle & ſur les noms & ſur la qualité de ce Sultan. Ils le ſont encore avec eux-mêmes dans leur derniere édition, (tom. 1, p. 491,) puiſqu'ils y placent ce fait au 15 Avril 1288, en l'an 687 de la même Hegire au 11 de Rabié (ſic) 1er.

Ces ſortes de contradictions ſont, on ne peut pas plus, faciles à lever, & elles ſont très-délicieuſes pour les vérificateurs. Elles ſément dans l'étude une aménité des plus charmantes.

De quel pays étoit Guyarts-des-Moulins? C'eſt ce dont je ne ſuis pas plus inſtruit que bien d'autres, & la connoiſſance que je deſirerois d'en avoir, d'après mon Maître, lui eſt parue trop peu importante pour ſe maſſacrer en recherches là-deſſus.

S'il étoit comme le Moine Mercier, qui, nonobſtant la diſtance de 20 ſiecles, fait embraſſer la Comteſſe de Roche-Lambert par Archimede, ainſi que je l'ai déja dit, (p. 47 & 245 de cet ouvrage,) & qui fait une très-ſinguliere accolade de Nicolas *Ketelaer* d'Utrecht, & de Nicolas *Keſler* de Baſle, quoiqu'ils ſoient éloignés l'un de l'autre d'autant d'années, que je l'ai obſervé plus haut, (pp. 243 & 245, ibid.) il feroit ici une chaîne, non pas ſemblable à celle que pluſieurs Cours ſouveraines envoyent ſur un des Ports

de notre Méditerranée, prendre le bonnet rouge, mais une autre beaucoup plus illuſtre de tous les des-Moulins (1), qui ſe ſont ſignalés dans les lettres. Il n'oublieroit certainement pas le *Laurens* des-Moulins, Prêtre né à Chartres, ou dans ſon Dioceſe, qui floriſſoit au commencement du 16me. ſiecle, & qui eſt Auteur du *Catholicon des Mal-aviſés* (2), dont ce Moine pourroit en littérature un peu groſſir le nombre.

Ce Guyarts-des-Moulins fut d'abord Chanoine de l'Egliſe collégiale de St. Pierre de la ville d'Aire.

On prétend que cette Collégiale avoit été fondée en 1064 par Baudoin de Lille, Comte de Flandre. Voyez le 1er. tom. du Dictionnaire Géographique de la Martiniere, de l'édition ci-deſſus,

---

[1] Mon Maître ne pourroit-il pas, en abuſant des noms & des qualités de ces *Guyarts* & *Laurens*-des-Moulins, dire que l'amour du Sacerdoce, qui étoit inné dans cette famille, avoit engagé le premier à s'expatrier, & à aller, de Chartres, chercher un Canonicat dans un Chapitre de l'ancien Evêché de Therouane, & prétendre, d'après un calcul hypothétique des différens âges des branches collatérales de cette famille, que ce même Guyarts étoit le *Patruus Maximus*, c'eſt-à-dire, le frere du *Tritavus* de Laurens ? Une pareille Généalogie ne ſeroit-elle pas admirable, & n'en connoît-on pas plus de mille autres qui ne la vaudroient pas ?

(2) Il y a une édition de ce livre en 1513, in-8°., Paris, Jehan Petit & Michel le Noir, dont la Croix-du-Maine parle, tom. 2, N. édit., p. 32.

On trouvera cette même édition dans le Cat. de Gaignat, tom. 1, p. 463, n°. 1834, &c. &c. Elle vaut ordinairement 5 ou 6 liv.

(p. 142 de cet Ouvrage) p. 169, col. 2.

La ville d'Aire (1) en latin *Aeria*, eſt ſituée ſur la Lis. Elle eſt dans l'Artois aux Confins de la Flandre. Elle étoit autrefois du Diocèſe de Therouane qui étoit jadis dépendant de l'Archevêché de Rheims (comme on l'a vu ci-deſſus, & comme on le verra, ſi l'on veut dans le tom. 10 du *Gallia Chriſt.*, dern. édit., p. 1527, *ſub titulo Eccleſiæ Morinenſis.*)

De Chanoine de cette Egliſe, il en devint Doyen le jour de St. Remy de l'an 1297, ainſi qu'il nous l'apprend lui-même dans ce même Prologue.

Pierre Comeſtor étoit de Troyes en Champagne. On appelloit encore cette Ville, dans le moyen âge, *Treces*, & en latin *Trecæ*. Ce n'eſt pas à dire qu'il n'y eut qu'elle qui portât alors ce nom. Il y avoit Jadis en Provence un Bourg, qu'on appelloit autrefois *Tricſis*, & qu'on nomme aujourd'hui Trets. (v. Bouche, *Chorog. de Prov.*, p. 211.) Certains Rabbins & autres Juifs, particuliérement l'Auteur du *Catena Cabalæ*, lui donnoient auſſi le nom latin de *Trecæ*. C'eſt ce que Richard Simon, (Hiſt. Crit de l'anc. Teſtam., édit. ci-deſſus, p. 545, col. 1.) Bayle (2), Jacques Baſnage (3), & Jean Chriſt. Wol-

(1) Le Plan de cette Ville eſt gravé dans les petites Conquêtes & Batailles de Louis XIV. C'eſt L. de Chaſtillon qui la exécuté, & S. Le Clerc en a gravé la bordure.

(2) Tom. 2, p. 1564, ſous le mot *Iſaacites*, Note A.

[3] *Hiſt. des Juifs*, tom. 8, la Haye M. DCC. XVI. p. 423.

fius (1) n'ont pas ſçu. Mais Bayle a été relevé là-deſſus dans les *remarques critiques* qui ſont à la fin de ſon 4me. tom., p. 3107, ſous le même mot qui eſt dans une de mes notes.

En effet il y avoit autrefois beaucoup de Juifs en Provence, & leur graine ne s'y eſt pas perdue. Il eſt ſorti de ces Juifs quelques hommes célébres parmi les Rabbins, tels que Salomon Jarki, qui eſt celui dont-il eſt queſtion dans Bayle, & dans les autres Auteurs, que j'ai cités

Comeſtor devint Doyen de l'Egliſe Cathédrale de Troyes qui eſt érigée ſous le nom de St. Pierre, c'eſt du moins ce que Dupin nous aſſure, (p. 631. de ſon Hiſt. des Contr., &c. du 12e. ſiecle.)

Si nous nous adreſſons à Caſimir Oudin, cette Egliſe n'étoit pas érigée ſous le nom de St. Pierre, mais de Ste. Marie. (tom 3., col. 1526.) G. Jean Voſſius, (*de Hiſtor. Lat.*, liv. 2., ch. 53, p. 136, tom. 4. de l'édit. ci-deſſus) & Jean Albert Fabricius (tom. 1. *Bibliothecæ Lat. Med. Æt.*, p. 405., col. 2., in-4°.) ne nous donneront certainement aucune contradiction là-deſſus, parce que l'un ne lui attribue aucune autre qualité, que celle de *Prêtre*, & l'autre ne le fait *Doyen*, que d'une Egliſe de ſa Patrie.

Le Marquis de Cambis, (P. 279) ſuit Dupin; Van-Praët ſon Copiſte (p. 29., tom. 1.) n'indique pas le nom de cette Cathédrale. Il eſt bien fâcheux

(1) Tom. 1er. de ſon *Bibliotheca Hebr.*, p. 1058, texte & note.

que la chaſſie qu'il avoit alors aux yeux, ou que l'avarice de ſa plume ne nous aient pas rendu fidellement ici ſon plagiat.

Pierre *Comeſtor* ſe dépouilla enſuite de ce Doyenné, & vint à Paris pour y remplir la place de Chancellier des Ecoles de l'Egliſe Cathédrale de Notre-Dame. Van-Praët ne nous parle pas de la dignité qu'il eut en cette Ville, (ci-deſſus), il nous dit ſeulement, qu'il y profeſſa la Théologie, depuis l'an 1164, juſqu'en 1169. C'eſt ce qu'il a pris dans le Marquis de Cambis, (p. 279. ci-deſſus) mais, en le feuilletant rapidement, il n'a pas vu que ce Marquis lui donne au même endroit la qualité de *Chancelier de l'Univerſité de Paris.* Ce Marquis copie Dupin, (p. 631. ci-deſſus) mais ſuit-il un modele exact? Je n'en crois rien, puiſque l'Univerſité de cette Ville n'eſt connue ſous ce nom, qu'en l'an 1200, ſous le regne de Philippe-Auguſte, ainſi que Claude Joli (1) & Grancolas (2) nous l'aſſurent.

Dupin pouvoit être beaucoup plus exact, & épargner au Marquis de Cambis & à Van-Praët le déſagrément de ſe tromper, en le prenant pour guide.

---

(1) Voyez ſon *TRAITÉ Hiſtorique des Ecoles Epiſcopales*, &c. (p. 246) Paris, M. DC. LXXVIII., In-12. Ce Traité n'eſt pas bien commun.

(2) Voyez ſon *Hiſt. abrég.* de l'Egliſe de la Ville & de l'Univerſité de Paris, ibid., M. DCC. XXVIII., in-12., tom 1. p. 347. Cette Hiſtoire a été ſupprimée, & elle ne ſe trouve pas communément.

Jean Albert Fabricius (ci-deſſus) trouve à propos d'enchérir ſur l'inexactitude de Dupin ; il nous donne *Comeſtor* comme *Chancelier de Paris*. Cette érudition eſt admirable, & elle nous apprend, qu'un Ecrivain, pour trop écrire, n'écrit preſque jamais exactement.

Tous ces Auteurs n'ont pas fait attention, que lorſqu'on devenoit Chancelier des Ecoles de l'Egliſe de Notre-Dame de Paris, on l'étoit auſſi de toutes les autres Ecoles de cette Ville, qui, en ſe réuniſſant prirent le nom *d'Univerſité*. Mettrons nous, dans la liſte des Errants ſur ce point, Caſimir Oudin, parce qu'en nous parlant de la charge de Chancellier de Pierre *Comeſtor*, il ne nous le repréſente qne comme Chancellier de l'Académie de Paris ? (col. 1527., ibid.) Comme le mot *Académie* eſt équivoque, laiſſons ce pauvre diable, & ne le chicannons pas là-deſſus. Mais Van-Praët, qui aime tant & tant les Bibliothéques, devoit-il ignorer que le Chancellier des Ecoles de cette Egliſe avoit en même-tems la ſurintendance de la Bibliothéque qui lui appartenoit & qui étoit très-bien fournie ? (Voyez Joly ci-deſſus ibid.)

Pierre *Comeſtor*, après avoir gardé quelque tems cette place, ſe retira dans la Maiſon des Chanoines Réguliers de St. Victor de Paris. C'eſt ce que tous les Auteurs que je viens de citer, nous diſent : Guillaume de Champeaux, en latin de *Campellis*, qui s'étoit rendu illuſtre au commencement du même ſiecle, (1110) lui avoit peut-être inſpiré ce goût par ſon exemple. Il s'étoit démis de l'Archidiaconé de la même Egliſe, & s'étoit retiré

plus que les Faiſeurs de gros volumes ſont les Auteurs les plus ſtériles.

Ce fut dans une des Chapelles de l'Egliſe de St. Victor, (dans celle de St. Denis) que *Comeſtor* fut enterré. On mit ſur ſa tombe une Epitaphe latine qu'il avoit compoſée lui-même en quatre vers hexametres. On les trouve dans G. Jean Voſſius, dans Caſimir Oudin (ci-deſſus) dans Germain Brice, (*Deſcription de Paris*, p. 188, tom. 2, in-12.) dans J. A. Fabricius, (ci-deſſus) & dans le Catalogue du Marquis de Cambis (p. 280) Comme ce Marquis donne un peu plus de détail que les deux premiers & le quatrieme des Auteurs que je viens de nommer, ſur l'endroit de cette Egliſe, où *Comeſtor* fut enterré, il l'a vraiſemblablement pris dans Germain Brice, ou dans Piganiol de la Force, ou dans Sauval, ou dans Dom Felibien. Mais ſelon ſa louable coutume, il ne nomme pas ſon garant.

XIII°.

Omiſſions multipliées à l'infini.

S'il falloit m'étendre dans ce paragraphe, autant que dans le précédent, j'aurois de quoi faire, des omiſſions du Pere le-Long, un gros volume in-fol. Mais comme la longueur de cet Ouvrage me devient très-faſtidieuſe, je n'en ſupporte le dégoût, que par l'eſpoir de l'utilité dont il ſera à mes contemporains & aux races futures.

Toute la conſolation qui ſe préſente à un Auteur dévoré par un travail très-difficile, très-épineux,

neux, très-inſipide & très-ingrat, ne peut venir que du très-grand amour qu'il a pour ſes ſemblables, & pour la gloire. Il ne peut obéir à l'impulſion qu'il a reçue de la nature pour une telle ſorte de travail, qu'autant qu'il a perpétuellement dans le cœur, l'amour de la vérité qui le lie invinciblement au bonheur des hommes, & dans l'eſprit, le miroir de la gloire qui lui fait enviſager, dans la *futurition* des ſiecles, l'eſtime & la reconnoiſſance immortelles de la poſtérité comme ſon vrai ſalaire & ſa ſeule récompenſe.

Ainſi, pour ne plus allonger cet Ouvrage, je vais borner ce paragraphe aux diviſions ſuivantes. Elles ſeront ſeulement de cinq ſortes.

1°. Omiſſions de Mſſ. & de livres imprimés;

2°. Omiſſions de différentes éditions parmi les livres imprimés;

3°. Omiſſions de divers exemplaires d'une même édition imprimée ſous la même date, ſoit par rapport aux variantes qui ſont dans le texte, ſoit par rapport à leurs différens tirages, ou ſur vélin, ou ſur grand papier, ou ſur papier de couleur;

4°. Divers exemplaires d'une même édition ſous diverſes dates;

5°. Omiſſions d'anecdotes relativement à certaines Bibles imprimées, &c. &c.

1°. Parmi pluſieurs Mſſ. des livres SS. en langues Orientales ou Occidentales, dont il auroit dû parler, n'oublie-t-il pas la célebre Bible latine Mſte. de Geneve? Senebier en fait mention dans ſon Catalogue, depuis la pag. 51 juſqu'à la pag. 60, mais il rapporte, (p. 55) d'une maniere un peu

infidele, tant par rapport aux leçons, que relativement à la ponctuation (1) le paſſage concernant les trois témoins, ainſi que mon Maître l'a vérifié lui-même ſur ce Mſ. dans le voyage qu'il a fait à Geneve en Juin dernier (1788).

N'omet-il pas auſſi, parmi les livres imprimés, divers morceaux qui ont fait un bruit très-étonnant depuis l'origine de la Typographie juſqu'à nous? Parle-t-il des livres *Xylographiques*, c'eſt-à-dire, imprimés ſur planches de bois, (2) dont les uns ſont intitulés: .... *Hiſtoria veteris & novi Teſtamenti*; les autres, ... *Speculum humanæ ſalvationis*; & les autres..... *Hiſtoria S. Joannis Evangeliſtæ cum figuris Apocalypticis*, dont il eſt queſtion dans tant d'ouvrages ſçavans, & ſur leſquels le Baron d'Heineken a écrit d'une maniere beaucoup moins fautive que tous les autres, mais cependant aſſez repréhenſible pour être redreſſé très-ſouvent par mon Maître?

C'eſt celui-ci qui avoit mis ces trois ſortes de livres dans la Bibliothéque du Duc de la Valliére, & ils ſont annoncés dans ſon dernier Catalogue, ſous les Nos. 121, 124 & 122.

On ſera ſurpris de ce renverſement d'ordre, mais il vient de Guillaume, & je n'ai pas voulu

(1) Senebier lit dans ce paſſage, au ſujet des trois témoins terreſtres.... *& hi tres unum ſunt*; mais le mot *hi* ne ſe trouve pas dans ce Ms. On n'y voit pas non plus dans le corps du texte, les mots *ſunt qui* par rapport aux trois témoins céleſtes; d'ailleurs il met cinq virgules ou points virgules dans ce même paſſage, tandis que la ponctuation de ce Mſ. eſt toute différente de la ſienne.

(2) Voyez ſon B. S., tom. 2, p. 1058, 1059.

placer, comme lui, *l'Hiſtoire de St. Jean* & les *figures de l'Apocalypſe* avant le *Speculum humane ſalvationis*.

Le n°. 121, qui étoit d'une édition compoſée de 40 planches, y fut vendu 780 liv.

Le 124 y fut porté au prix de 1260 liv., & le n°. 122 monta à la ſomme de 799 liv. 19 ſ. Il étoit compoſé de 48 planches, & étoit bien complet.

Mons. Guillaume ſe réfere, dans ce qu'il nous expoſe ſur ces trois ouvrages, ainſi que ſur les autres livres *Xylographiques* (1), que mon Maître

(1) Ces ſortes de livres ne ſont pas *Opiſthographes*, c'eſt-à-dire, imprimés ſur leur *verſo*, comme ſur leur *recto*. Les characteres, qui ſont dans l'intérieur des Planches du 1er. & du 3me., & ceux qui ſont dans le bas du cadre du 2d. ſont imprimés ſur bois; mais les vers Rhythmiques qui ſont ſur deux colonnes au deſſous des planches de celui-ci, ſont exécutés en characteres de fonte. C'eſt ce dont Mons. Guillaume a ſçu profiter, (tom. 1, p. 37, dern. alinéa,) d'après les leçons de mon Maître. Il lui avoit ſouvent raconté les bévues que pluſieurs Hiſtoriens de la Typographie ancienne ont faites là-deſſus.

Il ſe réſerve de les relever dans ſon *Hiſtoire critique des livres Xylographiques.*

Il donnera auſſi dans une autre *Hiſtoire critique*, qui concernera *les livres en général Mſſ. & imprimés* ſoit ſur bois, ſoit en characteres de fonte, une diſſertation ſur ceux de l'antiquité & du moyen âge qui n'étoient pas *Opiſthographes.*

Pline le Jeune parle de ceux qui l'étoient dans ſon Epitre à Macer, qui eſt la 5me. de ſon 3me. livre. Il dit, que ſon Oncle lui avoit laiſſé 160 livres de *Glanures* écrits des deux côtés, ou bien *Opiſthographes.*

George Meruſa *d'Aleſſandria* cite cette lettre dans ſon *Enarrationes in Juvenal.* par rapport aux mêmes livres.

avoit encore fait entrer dans la même Bibliothéque, au Baron d'Heineken qu'il appelle mal-à-propos *Heniken*. Mais il n'a pas l'œil aſſez perçant pour appercevoir les fautes que ce Baron a faites là-deſſus. Elles ſeront l'objet d'une partie de la critique de mon Maître, lorſqu'il publiera ſes diverſes *Notices Xylographiques*.

Fait-il également mention de l'*Abrégé de l'Hiſ-*

H. Etienne ſe trompe en appellant *Marcus* ce *Macer* de Pline le Jeune. Voyez ſon Thréſor de la L. G., ſous le mot *Opiſthografô*.

Au reſte, le *Speculum humane ſalvationis* qui étoit chez le Duc de la Valliére, étoit celui des Céleſtins de Paris. Ce fut le Duc de Luxembourg, ſon neveu, qui pria M. l'Archevêque de Sens, qui n'étoit alors qu'Archevêque de Toulouſe, de le lui procurer; il l'eut pour 50 louis; il y avoit environ dix à douze ans qu'il le marchandoit. Il avoit fait agir, pour l'avoir, le Duc de Choiſeuil. Afin de l'engager à interpoſer ſon crédit dans une affaire *auſſi importante*, il lui avoit dit que ces Religieux le céderoient pour quelques bouteilles de vin étranger quand il en feroit lui-même la propoſition. Mais ce Duc choqué d'avoir été compromis vis-à-vis de ces Religieux qui connoiſſoient parfaitement la rareté du livre qu'ils poſſédoient, & ſa valeur, en voulut au Duc de la Valliére.

Je n'ai rapporté cette anecdote que pour apprendre à certains Grands, que la pratique qu'ils acquierent tôt ou tard relativement à des hommes qu'ils ne connoiſſoient pas, détruit preſque toujours, lorſqu'ils parviennent à les connoître, les mauvais calculs qu'ils avoient faits auparavant en eux-mêmes ſur leur compte.

Enfin ce livre étant paſſé chez le Duc de la Valliére dix à douze ans après, comme je l'ai dit ci-deſſus, n'y eſt pas reſté long-tems, & il eſt perdu à jamais pour Paris, puiſqu'il a été acheté à ſa vente pour la Bibliothéque de l'Empereur.

toire de l'Ancien Teſtament tiré des livres SS. & des *Yſtoires* appellées *Eſcolaſtres*, que mon Maître attribue aux deux Religieux Auguſtins nommés Julian Macho & Pierre Farget, qui ont été tant de fois cités ci-deſſus (1).

Ce livre, qui eſt de toute rareté, & qui a été inconnu pendant long-tems en France, vient du cabinet de Gaignat, ainſi qu'on le voit dans le 1er. tom. de ſon Cat. (p. 20, n°. 65.)

L'Auteur de ce Catalogue donne auſſi ce livre aux mêmes Religieux; mais Mons. Guillaume, qui ne ſe reſſouvient pas de l'avoir vu paſſer à la vente de Gaignat, puiſqu'il a l'effronterie de dire *qu'il ne l'a vu annoncé nulle part*, (tom. 1 du Cat. du Duc de la Valliére, p. 19, n°. 63,) n'oſe pas s'expliquer ſur ſes Auteurs, & il ſe contente de le faire anonyme. S'il n'eût pas eu la mémoire ſi courte, & qu'il ſe fût reſſouvenu qu'il eſt vraiſemblablement de Julian Macho & de Pierre Farget, au lieu de ne le vendre que 99 liv. 19 ſ., il l'auroit fait monter à un prix quatre fois au deſſus de celui-là.

Il eſt vrai que ce livre ne fut vendu chez Gaignat que 80 liv. 1 ſ., mais alors les Amateurs n'en connoiſſoient pas la rareté.

Il eſt in-fol., & eſt exécuté en entier ſur deux colonnes. Il commence par cinq feuillets détachés qui en contiennent les *Rubriches* du texte. Ces Rubriches commencent par ces lignes

.... Cy commencent les Ru

(1) P. 166, 167, 186, 187, 212, 213, 214.

briches de ce preſent liure
Elles finiſſent ainſi....
Cy finiſſent les Rubri
ches de ce preſent liure.

Le texte vient enſuite. Ses 11res. lignes ſont celles-ci :

Au coma
cement
Créa Di
eu le Ci
el & la
Terre.

Si ces lignes ſont ſi courtes, c'eſt à cauſe de l'eſpace qui a été laiſſé en blanc dans ce livre pour y peindre des lettres capitales.

La totalité du texte de cet *Abrégé* eſt de 272 feuillets qui ſont ſuivis de huit autres contenant une Chronologie univerſelle dreſſée par ces deux Religieux, & diviſée en ſept âges, depuis Adam, juſqu'à leur ſiecle.

On n'y trouve ni ſignatures, ni réclames, ni chiffres, ni ponctuation quelconque, ni inſcriptions au haut des pages, ni Sommaires imprimés à la tête des Chapitres; s'il y en a quelques-uns au deſſus d'eux, ils y ont été mis à la main en encre rouge.

Les colonnes entieres en ſont de 31 lignes.

Les caracteres, avec leſquels ce volume a été imprimé, ſont les mêmes que ceux des deux éditions de *la verſion françoiſe du Nouveau Teſtament* par ces deux Religieux; ils ſont encore les mêmes que ceux de *leur Légende des nouveaux Saincts*, de leur *Miroir de la vie Humaine*, de leur

Légende dorée de tous les Saints tranſlatée du latin de Jacques de *Voragine*. Mais comme la taille des caracteres de cet *Abrégé* eſt beaucoup plus rude, & que la forme de ſon impreſſion eſt beaucoup moins nette, & moins artiſtement dreſſée que celle des autres livres que je viens de nommer, il s'enſuit qu'il a été imprimé quelques années avant celui d'entr'eux qui porte la date du 18 Avril 1476, & que Mons. Guillaume, qui lui donne la même date que celle de la verſion françoiſe du Nouveau Teſtament de ces deux Religieux, eſt un très-mauvais (1) Connoiſſeur. (Tom. 1, p. 19, ci-deſſus.)

(1) Mons. Guillaume ne parle dans cet endroit, que d'une édition du Nouveau Teſtament, tandis qu'il ſçait bien qu'il y en a deux ſorties des preſſes du même Artiſte, ainſi qu'il l'atteſte lui-même, ibid. p. 20 & 21.

Comme il y en a une d'elles imprimée avec ſignatures, & qu'elle doit être par conſéquent poſtérieure à celle qui n'en a pas, pourquoi eſt-ce que Guillaume dit que la date de l'édition de cet *Abrégé* de l'Ancien Teſtament eſt la même que celle de l'édition du Nouveau?

Je me tue de le répéter; c'eſt un très-mauvais & très-mauvais Connoiſſeur.

Eh! quoi? La date de l'édition de cet *Abrégé*, qui préſente tant de difformité, ſera la même que celle de l'édition de ce Nouveau Teſtament avec ſignatures, dont la forme nous paroît bien ſoignée, & dont les caracteres ſont plus réguliers, & cent fois mieux ébarbés? Un vrai Connoiſſeur n'affirmera jamais rien de ſemblable; il ne pourra s'empêcher d'admettre entre les impreſſions de ces livres, au moins un laps de 4 ou 5 ans.

Qu'on faſſe attention que ce que je dis ici, ne contrarie aucunement ce que j'ai obſervé à la pag. 24 de cet Ouvrage, parce que l'hypotheſe, dont je parle ſur cette même page, n'eſt pas la même, que celle, dont il eſt ici queſtion ſur celle-ci.

Mon Maître ne fait aucune difficulté de croire que cet *Abrégé* eſt ſorti de la preſſe en 1473, & en la même année que le livre dont j'ai fait mention à la p. 169 de cet ouvrage.

Ainſi, que les Hiſtoriens de la Typographie ancienne, tels que Naudé (1), la-Caille, Maittaire, Pr. Marchand, le Pere le-Long, que j'ai déja nommés ci-deſſus, ou ceux qui les copieront, apprennent enfin à claſſer les éditions de toutes les verſions françoiſes de ces deux Religieux qui viendront ſucceſſivement à leur connoiſſance.

Que ceux qui liront déſormais l'Hiſtoire littéraire de la ville de Lyon, par le Pere de Colonia Jéſuite (2), (tom. 2, p. 586,) ſe détrompent

---

(1) J'ai déja obſervé, à la p. 167 de cet ouvrage, que Naudé a regardé le *Pandectæ Sylvaticæ* imprimé à Lyon en 1478, in-fol., comme le premier livre ſorti des preſſes de cette Ville.

On voit par-là combien cet Auteur, qui s'eſt rendu célebre par tant d'ouvrages excellens ſur pluſieurs matieres différentes, ignoroit les premiers ſiecles de la Typographie, ſoit en général, ſoit en particulier.

(2) Ce Jéſuite trop vain & trop préſomptueux, s'eſt malheureuſement imaginé que l'Hiſtoire littéraire de la ville de Lyon, qu'il avoit envie de publier, étoit d'un travail très-facile, & qu'elle ne demandoit pas beaucoup de recherches; c'eſt pour cela que non ſeulement on y en trouve peu, mais qu'on y découvre au contraire des traces de la plus groſſiere ignorance preſque à chaque page.

Quel autre que lui ſe ſeroit-il jamais aviſé de nous dire que Jean Trechſel, qu'il appelle mal-à-propos *Treſchel*, originaire d'Allemagne, a été le premier des Imprimeurs qui ont fait rouler leurs preſſes à Lyon dans le

totalement, & abjurent une fois pour toutes, les erreurs qu'ils pourroient avoir priſes chez lui tou-

---

15me. ſiecle? (Voyez ſon Hiſt. litt. de la ville de Lyon, in-4°., Lyon, Fr. Rigollet, M DCC XXVIII, &c. p. 586, tom. 2.)

N'y avoit-il pas déja eu dans cette Ville, en 1473, un Guillaume le Roi, qui a dû continuer d'y imprimer ſous ſon nom en différentes fois au moins juſqu'en 1485? Puiſque nous voyons de ſes impreſſions non ſeulement en cette année, mais encore en celle de 1483, ſeroit-il poſſible d'imaginer que depuis 1473, juſqu'en cette derniere année, le nom de cet Artiſte ne ſe trouvât plus dans aucune édition de cette Ville? Non: je ne ſçaurois le croire, & j'aime beaucoup mieux me perſuader que le laps de tems nous a dévoré les impreſſions qu'il doit avoir exécutées entre ces deux époques, que de nier qu'il n'en ait produit aucune dans ce même intervalle.

Après Guillaume le Roi, qui s'appelloit en latin *Guillermus Regius*, ne voyons-nous pas un Barthelemi Buyer, & pluſieurs Imprimeurs du nom de Huſz?

Ne voyons-nous pas auſſi un Jean Fabri? Ces Artiſtes n'ont-ils pas tous imprimé au moins depuis 1476, juſqu'en en 1486?

Au reſte, quand je dis *tous*, je ne prétends pas faire entendre qu'ils aient chacun imprimé dans les mêmes années, mais qu'ils ont, ou les uns ou les autres, imprimé en cette Ville pendant l'eſpace de tems qui s'eſt écoulé depuis Barthelemi Buyer, juſqu'à Trechſel.

Ainſi renvoyons ce Jéſuite à l'école du berceau de la Typographie.

Nous pourrions lui donner pour eſcorte le Moine Mercier, qui, quoique originaire de la ville de Lyon, & un peu plus inſtruit que le Pere de Colonia, ſur les premiers tems de l'Imprimerie de cette Ville, n'a cependant là-deſſus qu'une doctrine très-délabrée, tant eſt grand ſon amour pour l'Hiſtoire littéraire de ſa patrie.

chant la vraie époque de l'établiſſement de l'Imprimerie à Lyon, & ſes premiers Imprimeurs.

On voit dans le livre de mon Maître mentionné, comme je viens de le dire à la p. 169 de cet ouvrage, que l'Imprimeur qui l'exécuta en 1473, s'appelloit Me. Guillaume Regis, & que Barthelemi Buyer ne faiſoit que les fonds des impreſſions qui ſortoient alors de ſa preſſe.

Ni la Croix-du-Maine, ni du-Verdier, ni Maittaire, ni Orlandi, ni Pr. Marchand, n'ont connu l'*Abrégé de l'Hiſtoire de l'Ancien Teſtament*, que je viens de décrire, & que Mons. Guillaume n'a pas aſſez détaillé. (V. ibid.)

Que le Pere le-Long ait omis ce livre, je n'en ſuis pas ſurpris, parce qu'il eſt d'une rareté exceſſive, & qu'aucun des Bibliographes, qui nous ont parlé de ces deux Religieux Auguſtins, n'ont pu lui en fournir aucune connoiſſance. Mais ſi cet Oratorien eût été plus foncé en *Bibliognoſie* n'eût-il pas trouvé, dans divers Auteurs, ou dans diverſes Bibliothéques imprimées, les trois autres livres *Xylographiques*, dont j'ai fait mention avant celui-ci?

Il ne connoiſſoit donc ni l'ouvrage de Pierre Scriverius, intitulé..... *Laurea Laurentii Coſteri, &c. primi inventoris* Typographiæ, imprimé d'abord à Harlem en mil ſix cent vingt-huit (1), ni

---

[1] Il ſe trouve aujourd'hui réimprimé dans le 1er. tom. du *Monumenta typographica* de Wolfius [p. 209, 451.]

le Catalogue de la Bibliothéque Bodleienne, ni la lettre écrite à Edward Tyſon, ſur l'invention de l'Imprimerie attribuée à Coſter, inſérée en 1703, dans les *Tranſactions philoſophiques.*

Si les Auteurs & les Bibliothéques, que je viens de nommer, fuſſent venus à ſa connoiſſance, il y eût puiſé tous les éclairciſſemens néceſſaires pour faire de plus amples recherches ſur les livres *Xylographiques*, dont je lui reproche l'omiſſion.

Mais ſans ſortir de Paris, n'eût-il pas trouvé quelque livre de cette ſorte dans cette Ville ? N'y avoit-il pas bien long-tems avant lui dans la Bibliothéque des Céleſtins, une édition du *Speculum humane ſalvationis* ? N'y en avoit-il pas une autre, dont Chevillier venoit de faire acquiſition depuis peu pour la Bibliothéque de la Sorbonne (1) ?

---

[1] L'édition du *Speculum H. S.* de la Sorbonne appartenoit autrefois à un fameux curieux de livres rares & ſinguliers. Ce curieux étoit M. de Balleſdens. A ſa mort, les Libraires chargés de ſa vente, ne connoiſſant point le mérite & la rareté extrême de ce livre, le mirent dans un paquet qu'ils cotterent 99, & qu'ils priſerent 4 liv.

Que les héritiers des Sçavans & des Amateurs ſont malheureux ! Faute de renſeignemens ſur les livres dont ils veulent ſe défaire, ils abandonnent leur confiance à des Libraires ignorans & vains, qui, ne connoiſſant aucunement les tréſors qu'ils ſont chargés de vendre, & qui, rougiſſant par une ſotte préſomption d'avoir recours à des Sçavans qui puiſſent les éclairer, abandonnent au prix de 4 liv. des livres qui en valent au moins 1500.

Une preuve que le *Speculum*, &c. de la Sorbonne fut acheté à très-vil prix, c'eſt que Chevillier nous raconte

Les deux éditions de ce livre, dont l'une étoit alors dans la Bibliothéque des Céleſtins de Paris, & dont l'autre eſt encore dans celle de la Sorbonne, ſont en latin, & on n'en connoît que quatre en cette langue.

Mon Maître les a vues toutes quatre réunies dans Paris. Outre les deux dont je viens de parler, il y en avoit encore deux autres, dont l'une ſe trouvoit, & ſe trouve encore à la Bibliothéque du Roi, & l'autre étoit dans le Cabinet de Gaignat. (tom. 1, p. 36, N°. 116.) Elle reſta encore quelque tems dans cette Ville après ſa vente. Ce fut l'Amateur Girardot de Préfonds qui l'acheta alors au prix de 1604 livres, mais il s'en défit quelques années après, & elle paſſa entre les mains d'un très-illuſtre & très-riche Amateur qui l'emporta avec lui à Toulouſe, où il fait ſa réſidence. Cet Amateur eſt le Comte de Maccarthy né en Irlande, & naturaliſé en France. Il poſſéde un des plus beaux Cabinets de l'Europe, en premieres éditions, en livres rares de toute eſpéce, & ſur-tout ſur vélin, ſur grand papier, & ſur papier verd, bleu, jaune, &c.

De ces quatre éditions latines, que mon Maître avoit vues autrefois dans Paris, il n'y en a aujourd'hui plus que deux, elles ſont celles du Roi & de

---

que, paſſant un jour par le Quay de la Tournelle, il vit cette édition ouverte ſur une table qui ſervoit de montre à une boutique, & qu'il l'acheta auſſi-tôt. [p. 281 de ſon Origine de l'Imprimerie de Paris dans la note marginale.]

la Sorbonne. Celle des Céleſtins eſt à préſent dans la Bibliothéque impériale de Vienne en Autriche, & celle de Gaignat, à Toulouſe, comme je viens de le dire.

Il eſt très-honteux pour les Bibliothécaires du Roi d'avoir laiſſé ſortir de Paris ces deux dernieres. Puiſqu'elles différent des deux autres, ne falloit-il pas auſſi les acheter aux ventes de Gaignat & du Duc de la Valliére qui, ainſi que je l'ai dit dans une note ci-deſſus, avoit acquis celle des Céleſtins.

Le *Speculum humane ſalvationis* en latin n'eſt compoſé que de 63 feuillets qui ne ſont pas *opiſthographes.*

Les 5 premiers contiennent le prologue de l'Auteur, & les 58 autres préſentent chacun deux eſtampes gravées ſur bois de la hauteur de 4 pouces, & de la longueur de 7 & trois lignes, les deux priſes enſemble.

Ces deux Eſtampes y ſont ſéparées l'une de l'autre par une colonne qui eſt au milieu d'elles, & elles ont chacune un ceintre particulier, quoique ce ceintre ſoit uniforme dans les deux qui ſont ſur le même feuillet.

Sous chaque Eſtampe, il y a une colonne de 25 vers rhythmiques. Comme ces deux eſtampes tiennent l'une à l'autre, il y a ſur le même feuillet deux colonnes de ces ſortes de vers.

Qu'on ne prenne pas la peine de lire Chevillier, (p. 281) ou l'Auteur de la Bibliographie ſon Copiſte (tom. 1, p. 127, n°. 117) pour la deſcription de ce livre. Ils ne l'ont ni l'un ni l'autre bien rendue. Celle de Mons. Guillaume, quoique plus

exacte, ne l'eſt pas encore aſſez (tom. 1., p. 36 & 37, N°. 124.)

Mon Maître conſerve une copie Mſte. ſur vélin de l'édition qui eſt à la Bibliothéque du Roi. Elle a été exécutée avec le plus grand ſoin par le célebre Leſclapart, pendant près d'un an & demi, & elle eſt ſi exceſſivement ſoignée, qu'on la prendroit pour un imprimé. Cette copie vaut 7 à 800 livres.

Mais ſans trop vexer le Pere le-Long ſur ces ſortes de livres ſi rares & ſi difficiles à connoître, n'avons-nous pas à lui reprocher d'autres omiſſions de livres, dont l'exiſtence eſt moins difficile à découvrir ? Quelques rares qu'ils puiſſent être, leur rareté n'eſt rien en comparaiſon de celle des livres *Xylographiques*, dont je viens de parler.

A-t-il connu un ouvrage en vers latins du Pere Vavaſſeur, Jeſuite, intitulé : *Theurgicon, ſive de Miraculis Chriſti Libri* IV, imprimé en Hollande chez les Elzevier, in-12, ſous les noms de Paris & de Pierre le-Petit en CIↃIↃCXLV ? (1) Il ne

(1) Niceron, qui parle de cette édition, ſe contente de dire, qu'elle eſt fort jolie, & il ne connoît pas la Preſſe d'où elle eſt ſortie ; la beauté, la netteté de ſes caracteres, & ſes vignettes, auroient cependant dû la lui déſigner. [tom. 27, p. 138.]

Cette édition vaut 18 liv. ; elle eſt très-rare & elle n'étoit pas chez le Duc de la Valliére, qui n'en poſſédoit même aucune autre de ce livre.

Mon Maître a un très-bel exemplaire de cette édition, relié en maroquin rouge avec filets d'or S. L. P.

S'il eſt fâcheux pour le Public, que le Pere le-Long ait

s'eſt pas même douté, que ce Jeſuite eût publié un pareil livre. (Voyez ſon B. S., p. 999, col. 2, & 1134, col. 1.)

---

omis ce livre du Jeſuite Vavaſſeur, il l'eſt bien plus encore, qu'il ait paſſé ſous ſilence l'édition des Elzevier, que je viens d'en mentionner. Si elle lui fût tombée ſous la main, il nous eût vraiſemblablement regalés de quelque obſervation bien ſinguliere ſur la forme de certains caracteres, employée quelquefois dans leurs preſſes.

On en voit une de cette eſpece à la p. 339 du 1er. tom. de ſon B. S. (col. 2. *in fine*.)

Il veut nous donner les différences qui ſont entre les trois éditions du nouveau Teſtament de Mons, imprimées en 1667 chez les Elzevier, & il nous dit que la lettre J. du mot *Jeſus*, qui eſt au commencement du chapitre de S. Mathieu, eſt *ſans queue* (telle eſt l'expreſſion latine dont il ſe ſert) dans la premiere édition, mais qu'elle en a une dans celles qui ſont venues après.

Une pareille obſervation n'eſt-elle pas *bien précieuſe* ? N'eût-il pas mieux valu qu'il eût diſtingué les deux autres de la même année par les Notules qui les accompagnent ou par la différence de leur caracteres & celles qui ſont venues en 1668 par le nombre de leurs pages, que par une remarque auſſi puérile, & que l'on peut dire *tirée par la queue* ?

Comme les Plagiaires ne ſçauroient ſe conformer parfaitement à leur modele, l'Auteur des éclairciſſements, qui ſont à la tête du Catalogue de Mr. de Selle, au lieu de ſe borner aux trois éditions de ce nouveau Teſtament, imprimées chez les Elzevier en 1667, dont le Pere le-Long nous fait part, [p. 340 ibid., col. 1.] nous en donne quatre, & il ſe trouve en contradiction avec lui, ſans motiver aucunement la raiſon pour laquelle il le contredit.

Il ne s'arrête pas là ; quoique cet Oratorien ne faſſe

Je ne m'arrêterai pas davantage aux omiſſions de cette eſpece, parce que j'allongerois trop cette ſection. Paſſons vite à la ſeconde.

2°. Voici ſix omiſſions du Pere le-Long dans cette ſeconde ſection. Il y en a quatre, qui concernent des Bibles latines du 15me. ſiecle avec date & ſans date, & deux autres, des parties de Bibles, ou de premieres éditions d'Auteurs qui ont écrit ſur les livres ſaints. Les Fauteurs du Pere le-Long doivent me ſçavoir bon gré de me borner à un ſi petit nombre d'omiſſions de cette eſpece. Mais qu'ils apprennent, que ce n'eſt pas pour leur faire plaiſir, que je ne m'étends pas davantage là-deſſus, & que c'eſt ſeulement dans la crainte où je ſuis, que cet ouvrage ne devienne d'une longueur ennuyeuſe, quoiqu'il y ait, pour ainſi dire, à chaque ligne, des traits d'une érudition, ou d'une critique nouvelles.

Mettons ſous les yeux du public ces quatre Bibles. Les deux premieres ſont datées & les autres ne le ſont pas.

---

qu'in 12 ces trois éditions, il nous les préſente lui-même ſous le format in-8°.

Il peut avoir raiſon en tout celà; mais quand il auroit heureuſement pour lui & le nombre & le format de ces éditions, il auroit toujours tort, puiſqu'il contrediroit cet Auteur ſans motiver ſa contradiction.

Quoi qu'il en ſoit, il n'a pas moins copié l'obſervation *très-importante & très-relevée* du Pere le-Long ſur la queue de cette lettre. Voyez pag. xij & pag. xiij de ces éclairciſſements.

La

La premiere eſt in-fol. (*magno*), elle a été imprimée en 1475, ſans noms de lieu & de Typographe. On en conſerve un exemplaire dans la Bibliothéque Electorale de Brunſwick (voyez Schelhorn à la tête du livre du Cardinal Quirini *de Optimor. Scriptor. Editionib., &c.* ci-deſſus, in-4°., p. 64.) Cette Bibliothéque paſſe pour une des plus célebres par rapport à ſa collection étonnante de Bibles. On y en compte au moins mille éditions différentes. Il en exiſte une Hiſtoire en Allemand, imprimée à Hanover in-8°. en 1749 (voy. Struve, B. H. L. S., ci-deſſus, tom. 1., p. 420)

Le Pſeautier de l'édition de cette Bible y eſt partagé en 171. Pſeaumes, parce que le 118, ou ſelon les Hébreux, le 119, y eſt diviſé en 22 autres.

Cette diviſion n'exiſte pas dans nos Bibles ordinaires, & s'il y en a du 15me. ou du 16me. ſiecles dans leſquelles elle ſe trouve auſſi, elles ne ſont pas connues, & elles doivent être de la plus grande rareté.

On fera bien de lire dans Schelhorn, que je viens de citer, les Variantes qui ſe trouvent entre cette même Bible, & deux autres plus anciennes avec leſquelles il l'a comparée.

La ſeconde eſt auſſi in-fol., ella a été imprimée à Veniſe en la même année chez François de Hailbrun & Nicolas de Frankford.

Guillaume, qui ne la décrit pas, nous la donne en deux tomes in-fol.; mais mon Maître ne lui en aſſigne pas le même nombre, & il ne nous la préſente qu'en un, parce qu'il ſçait très-bien qu'il

y a une différence extraordinaire entre la coupure d'un ouvrage qui vient de l'Imprimeur & celle qui n'exiſte que par la fantaiſie de l'acquéreur ou du Relieur.

Cette Bible eſt ſur deux colonnes, dont celles qui ſont entieres ont 51 lignes. Son charactere eſt très-joli, & mon Maître en donnera un eſſai chalcographique, dans le livre qu'il fera imprimer ſous le titre que j'ai mentionné ci-deſſus.

Elle eſt ſans titre, ſans chiffres, ſans réclames, ſans ſignatures, ſans regiſtre & ſans lettres capitales.

Elle a été inconnue à Crowée (1) à Corneille de Beughem (2), au Pere le-Long (3), à Dom Calmet & à ſes nouveaux Editeurs (4), à Engel (5), à Vogtius (6), à Freytag (7), à David Clement (8), à l'Auteur de la Bibliographie (9), & à Oſmont. (10) Maittaire (11), & Orlandi (12), l'ont citée.

---

(1) Elench in ſcripturam ſacram, p. 8, in-8°.
(2) P. 2 de ſon Diſcours Préliminaire.
(3) Tom. 1 B. S. p. 252, col. 1.
(4) *Dictionn. de l'Ecrit. Ste.*, dern. édit., tom. 4, p. 319, col. 1.
(5) P. 17 & ſeqq., part. 1a. & p. 4, part. 2a. *Biblioth. ſelectiſſ.*
(6) P. 120 & ſeqq., Cat. Hiſtorico-Crit. L. R.
(7) Analect. litt., p. 116 & ſeqq.
(8) Tom. 4. p. 91.
(9) Tom. 1, p. 49 & ſeqq.
[10] Tom. 1, p. 102.
[11] Tom. 1, *Ind.*, p. 137.
[12] P. 26 *Orig. della Stampa.*

Il y a à la tête environ ſix pages ſéparées contenant l'Epitre de St. Jerôme à Paulin, diviſée en huit chapitres, & la préface du même ſur le Pentateuque.

Le corps vient enſuite, on y trouve les deux derniers livres d'Eſdras à la ſuite des deux autres, & les actes des Apôtres entre les Epitres de St. Paul & les Canoniques. Vous ne verrez dans Guillaume, (tom. 1, p. 10, n°. 29) aucun détail ſemblable ſur cette Bible.

On y lit le 1er. ℣. du Chapitre 13 de l'Epitre aux Romains avec un point après les mots *a Deo*, avec deux après les mêmes mots, & la leçon *ordinata* pour *ordinatæ*.

Celui des trois témoins du Chapitre 5 de la premiere de St. Jean y eſt imprimé ſans le mot *hi* du ℣. 8.

Les mêmes imprimeurs donnerent l'an d'après une autre édition de la Bible, imprimée auſſi ſur deux colonnes, dont celles qui ſont entieres ont pareillement 51 lignes.

Elle eſt auſſi ſans titre, chiffres, &c.; mais elle a des ſignatures. Elle a été également inconnue à tous les Auteurs que j'ai nommés ci-deſſus, excepté à Maittaire (13), Orlandi (14), le-Long (15), David Clement (16), Dom Calmet (17), & à ſes nouveaux Editeurs (18).

[13] Ibid.
[14] P. 293.
[15] Ibid.
[16] Tom. 4, p. 94, col. 2.
[17] Tom. 1, Diction. ſur l'Ecrit. Ste., p. XVII.
[18] Tom. 4, p. 39, col. 1.

Mais Orlandi s'eſt trompé en diſant (p. 30) qu'elle eſt in-4°. & enſuite il a omis ſon format à la pag. 293. Ses Pontuſeaux ſont perpendiculaires.

Le paſſage de St. Paul, que j'ai cité ci-deſſus, y eſt imprimé de la même façon; mais celui de St. Jean y a une variante; on y lit le mot *hi* devant ceux-ci *tres unum ſunt* au ℣. 8.

Cette ſeconde Bible ſe trouve encore dans le Cat. de Guillaume; [tom. 1, p. 11 & 12, n°. 34] mais elle n'y eſt marquée qu'en un vol., & elle n'y eſt pas accompagnée de plus de détail que la précédente.

Ces deux Bibles furent vendues à la vente du Duc de la Valliére, l'une 120 liv. & l'autre 24 liv. Le prix de la premiere eſt juſte; mais celui de la ſeconde ne l'eſt pas. Quoique cette édition ne fût que de l'an 1476, ſon prix devoit être le même, parce qu'elle contient des leçons qui ne ſont pas dans celle de 1475.

Voilà deux des Bibles latines avec date, que le Pere le-Long n'a pas connues.

Voyons à préſent les deux autres ſans date qui lui ſont pareillement échappées.

La premiere eſt ſans noms de Ville, d'Imprimeur & d'année, ſans chiffres, ſignatures, réclames, regiſtre, titre, diſtinction de verſets, (ainſi que toutes celles dont j'ai parlé dans cet Ouvrage) ſans ſommaires au haut des pages, ſans lettres capitales au commencement des Livres & des Chapitres, ſans lettres minuſcules dans les blancs qui ont été laiſſés exprès pour la peinture des lettres capitales.

Ses caracteres ſont ronds, & mon Maître les fera calquer dans le même Ouvrage dont je viens de rappeller le ſouvenir.

Ses pages ſont ſur deux colones hautes de 9 pouces 7 lignes & demi, & larges de 3 pouces 3 lignes.

Celles qui ſont entieres contiennent 56 lignes.

Cette Bible eſt magnifique par la netteté & l'élégance de ſon impreſſion, & elle eſt très-rare, ſoit à cauſe de l'ancienneté de ſa belle exécution, (1) ſoit à cauſe de l'année en laquelle elle paroît être ſortie de la preſſe.

Mon Maître la croit d'environ l'an 1470, & il l'eſtime au moins 1500 liv.

Elle n'étoit pas dans la derniere Bibliothéque du Duc de la Valliere; mais elle paroît avoir été dans celle que ce Duc fit vendre en 1767, par l'Auteur de la Bibliographie, & dont il exiſte un Catalogue en 2 vol. in-8°.

En effet le n°. 15 (tom. 1, p. 4) du Catalogue de cette vente, nous préſente une grande Bible ſans noms d'Imprimeur, de Ville & d'année, mais d'environ l'an 1470, & en caracteres quarrés.

L'Auteur de la Bibliographie n'en connoiſſoit certainement pas le prix, puiſqu'il la laiſſa aller dans cette vente au prix de 66 liv., quoiqu'elle fût

(1) Toutes les Bibles du 15me. ſiecle en lettres rondes ne ſont pas connues. Le Pere le-Long ne parle que de celle de Plaiſance, in-4°. en 1475. Voyez la note 1 qui eſt ſur la p. 186 de cet Ouvrage.

reliée en deux volumes couverts de maroquin rouge (1).

Méerman paroît avoir eu auſſi un exemplaire de cette Bible. C'eſt ce qu'il nous fait entendre dans le plan de ſes *Origines Typographiques.* (p. 49 de la verſion Françoiſe) il ſoupçonnoit qu'elle étoit la même que celle qui, au rapport de Schelhorn [*Diſſ. de antiquiſſ. Bibl. lat. edit.*, p. 19 & 20, nota K, &c. in-4°.] eſt dans la Bibliothéque de Memmingen.

Il croit, dans le 3me. *Index* de ſon 2d. tome, qu'elle a été imprimée à Ausbourg, par Gontier Zainer de Reutlingen, avant l'an 1472, tems auquel cet Imprimeur commença, ſelon lui, de mettre ſon nom ſur les éditions qu'il exécutoit en

---

[1] Qu'on apperçoive ici en paſſant la cruelle méchanceté de ces infames impoſteurs qui, pour ravir à mon Maître la gloire d'avoir formé la derniere Bibliothéque de ce Duc, n'ont pas craint de ſe compromettre avec la vérité, la juſtice & leur conſcience.

Ils ont prétendu que cette derniere Bibliothéque avoit été déja formée depuis 1759 par l'achat que ce Duc avoit fait alors du Cabinet de G. de Sardiere.

Si cela eût été, pourquoi cette Bible qui fut vendue en 1767, ne ſe ſeroit-elle pas retrouvée en 1783 dans la vente que l'on commença de faire en cette année de cette même Bibliothéque dont mon Maître avoit été le Formateur ?

Mais cette preuve ſera-t-elle la ſeule que j'adminiſtrerai contre cette inſigne fauſſeté ? J'eſpere d'en avoir une légion à fournir, & d'enfoncer pour toujours dans la boue du menſonge ces Monſtres de jalouſie que l'Enfer vomit de tems en tems ſur la terre, pour en faire diſparoître la reconnoiſſance & l'équité.

caracteres ronds. (Voyez la p. 286, col. 1 de ſon 2d. tome.)

Méerman prouve par-là, qu'il n'étoit qu'un très-médiocre Connoiſſeur en caracteres ronds; l'Allemagne n'en a jamais eu de ſemblables & d'un ſi bel œil. D'ailleurs ſi G. Zainer eût imprimé cette Bible avant l'an 1472, il auroit auſſi imprimé beaucoup d'autres livres avant la même année, puiſqu'on en trouve pluſieurs imprimés avec les mêmes caracteres. Leurs impreſſions, ainſi que celle de cette Bible, ſont non ſeulement remarquables par la beauté & par la forme de leurs types, mais encore par ces deux lettres fondues enſemble, que Guillaume n'a conſidérées, que comme une ſeule & qu'il a fait graver aux p. 27, 41, 66 des additions de ſon 1er. tome, & à la p. 359 de ſon troiſieme.

Ce *biau Sire*, il faut l'avouer *avec larmes*, a été bien malheureux de n'avoir pas connu cette Bible; il eût certainement augmenté d'un n°., les exemples qu'il nous donne des éditions de la preſſe, où ces deux lettres fondues enſemble ont été employées. Mais pourquoi nous attendrir ſur ſon ſort? Si ſes études bibliographiques euſſent daté d'un peu loin, & ſeulement d'environ 17 ans, c'eſt-à-dire, d'environ l'an 1767, n'eût-il pas trouvé ſous cette époque, dans l'ancienne vente du Duc de la Valliére, la Bible dont je parle? Mais quoiqu'il eût alors environ 37 ans, il ne penſoit encore pas à amaſſer des notes qui duſſent un jour le rendre auſſi *fameux* qu'il l'eſt devenu. Ce n'a été que par la fréquentation, que mon Maître lui permit d'avoir avec

lui, depuis 1770, juſqu'en 1780, qui fut l'époque de ſa *loyauté* envers lui & celle de leur rupture, que ce *biau fils* a voulu ſe mêler, à ſon riſque, péril & fortune, de courir la carriere *Bibliologique* & Bibliographique.

Tous ſes pas y marquent ſes *grands* ſuccès, & il n'y en a aucun qui ne ſoit *fameux* par quelque grande chûte.

Mais achevons la deſcription de cette Bible.

Il y a à la tête.

1°. Le Prologue de St. Jerôme à Paulin; il eſt de 9 col. & 6 lignes.

2°. Le Prologue ſur le Pentateuque; il eſt d'environ deux col.

Le corps commence à la fin de la ſeconde colonne de ce ſecond Prologue, & en occupe 14 lignes.

Il finit par cette derniere de l'Apocalypſe.

Domini noſtri Jheſu Xpi cu omib3 vobis ame.

La ſeconde a été très-renommée du tems d'un de ſes principaux poſſeſſeurs qui avoit formé une des plus fameuſes Bibliothéques de l'Europe.

Cette Bible étoit celle du Baron d'Uffenbach; elle faiſoit très-grand bruit parmi les plus ardens Amateurs de la Typographie ancienne. Il eſt bien extraordinaire que la correſpondance que le Pere le-Long devoit avoir établie pour la compoſition de ſa *Bibliothéque ſacrée*, avec les plus célebres poſſeſſeurs de Bibliothéque dans cette partie du monde, ne lui en eut point procuré la connoiſſance.

Le Catalogue des Mſſ. de la Bibliothéque de

ce Baron exiſtoit en 1720 (1), dans le tems que le Pere le Long préparoit la derniere édition de ſa *Bibliothéque ſacrée*. Ce Catalogue, qui étoit in-fol., avoit été certainement feuilleté par tant d'illuſtres Amateurs, qui parcouroient les divers lieux de l'Europe, où il y avoit alors de magnifiques Bibliothéques, qu'il eſt comme impoſſible, qu'aucun d'eux, en paſſant par Paris, & en y viſitant le Pere le-Long, ne lui eût pas parlé de cette Bible, & des autres raretés qui étoient chez ce Baron.

A peine ſa mort eût été annoncée dans l'Europe, que Gros de Boze s'empreſſa d'acquérir ſa Bible à très-haut prix. Ce Membre de l'Académie des Belles-Lettres depuis 1705, étoit trop connu dans Paris par ſon érudition, & par ſon grand amour envers les raretés Bibliographiques, pour qu'il puiſſe être permis de croire qu'il n'eût jamais eu aucune converſation avec le Pere le-Long. Cet Oratorien a encore vécu environ 16 ans dans le même ſiecle, & dans la même Ville que lui. Le deſir de ſe faire part des Bibles an-

---

[1] Ce Catalogue avoit été imprimé en cette même année, *Halæ Hermund. impenſis novi Bibliopolii.*

Celui du total de la Bibliothéque de ce Baron, ſoit en livres Mſſ., ſoit en livres imprimés, eſt en 4 vol. in-8°.

Le 1er. en eſt de 1729.

Le 2d. & le 3me. ſont de 1730.

Et le 4me. eſt de 1731. Ils ont été tous les quatre imprimés à Frankford, ſur le Mein, &c. environ 4 ans avant ſa mort.

ciennes qu'ils connoiſſoient l'un & l'autre, ne les aura-t-il jamais rapprochés, & Gros de Boze, s'il a conféré quelquefois avec lui là-deſſus, ne lui aura-t-il jamais parlé de celle dont il eſt queſtion à préſent?

Quoi qu'il en ſoit, voici l'Hiſtoire de cette Bible.

De chez Gros de Boze, elle paſſa à ſa mort chez le Préſident de Cotte, (1) & de chez ce Préſident, chez Gaignat. (2)

Elle ne fut vendue, après le décés de celui-ci, que 25 liv., parce que mieux connue alors, ſon renom étoit entiérement tombé. (3) Ce fut *Guil-*

---

(1) Voyez la *Bibliographie*, tom. 1, p. 39, n°. 25; Fournier de *l'Origine*, &c. de l'Imprimerie primitive en taille de bois, Paris, &c. M. DCC. LIX., in-8°., p. 243, note *, & Méerman, p. 49 de la verſion françaiſe du plan de ſon *Orig. Typ.*, note.

(2) Catalogue de Gaignat; tom. 1., p. 8., n°. 22.

(3) Les Enthouſiaſtes ont beau exagérer la valeur des anciens livres, ils ne peuvent duper que des ignorants.

Il y avoit une note Mſte., à la tête de cette Bible, qui a été copiée à la p. 8., du 1er. tom. du Cat. de Gaignat.

Cette note rehauſſoit extrêmement ſon prix; mais mon Maître ayant demandé à voir cette Bible, avant que cette note, qui en fut enſuite copiée, fût imprimée avec ce Cat., avertit celui qui le rédigeoit, de ne pas donner dans le piége que cette note lui préſentoit.

Il ſe rendit à ſes obſervations, & l'en remercia beaucoup.

Delà vint, que par la maniere dont il dreſſa l'endroit de ſon Cat., où il devoit copier cette note, il détruiſit totalement le preſtige, que la charlatanerie avoit fait naître en faveur de cette Bible.

laume, qu'on appelloit en ce tems-là *le Gros de Bure*, qui l'acheta à ſa vente à un ſi bas prix; mais s'étant enſuite apperçu chez lui, qu'on en avoit découpé diverſes lettres griſes, il la rapporta le lendemain, & remiſe ſur table, elle ne fut plus revendue que 13 liv. 19 ſol. (1)

Gros de Boze garda cette Bible dans ſon ancienne reliûre; (2) ce fut Gaignat qui la fit relier en maroquin verd. (3)

Elle étoit en deux volumes in-fol., ſans noms de Ville, d'Imprimeur, & d'année. Ses pages étoient ſur deux colonnes, dont les entieres avoient 49 lignes. (4)

Ses capitales étoient gravées ſur bois (5) &

Mais comme ce Rédacteur n'étoit ni aſſez clairvoyant, ni aſſez inſtruit, il omit de dire dans ſon Cat. tout ce que j'ajoute ici ſur cette Bible d'après mon Maître.

Quelles obligations la République des Lettres ne doit-elle pas à mon Maître, pour lui avoir appris à diſcerner tant de fauſſes monnoyes Bibliopoliques; que j'en ai decriées dans cet Ouvrage?

Mais le nombre de celles ſur leſquelles il a à inſtruire le Public, ſe bornera-t-il à celles que je releve ici? Non certes, il eſt trop grand, & tant que l'Auteur de la Nature me conſervera ſes jours, j'aurai toujours, d'après ſes leçons, une ample moiſſon de découvertes à retirer de ſes papiers.

(1) Catalogue de Gaignat, ibid.

(2) Catalogue de Boze p. 4, n°. 18.

(3) Catalogue de Gaignat, ibid., p. 8.

(4) Mon Maître les compta lui-même à la vente de Gaignat. Fournier & Méerman atteſtent le même fait, ci-deſſus, note 1.

(5) Fournier, ibid. p. 244.

peintes ; mais ſes autres caracteres étoient de fonte. (1)

C'eſt très-mal-à-propos, que l'Auteur du Catalogue de de Boze (2), & celui de la Bibliographie (3), ont confondu cette Bible avec celle du Roi, dont l'Abbé Sallier donne une deſcription imparfaite & abſurde (4) dans le 14e. tome de

---

[1] Fournier, ibid. *ead. pag.* radote lorſqu'il dit, que les caracteres, qui ſont ſur les colonnes de cette Bible, ſont des caracteres mobiles de bois. Il eſt encore très-mauvais connoiſſeur en ce genre ; il reſſemble à ces Peintres habiles qui devinent moins bien les Tableaux originaux, que les Brocanteurs.

Les caracteres de cette Bible, que mon Maître croit avoir été imprimée à Lyon vers l'an 1485, reſſemblent à ceux de Matthias Huſſ.

L'Auteur du Cat. de Gaignat a raiſon de dire qu'ils ſont de fonte, ibid. p. 9.

[2] P. 4., n°. 18.

[3] Ci-deſſus p. 39.

[4] L'Abbé Sallier oublie ce qu'il y a de plus néceſſaire dans la deſcription de cette Bible. Il ne dit pas de combien de lignes ſont ſes colonnes.

Il lit ſon Mémoire dans ſon Académie, & aucun de ſes Confreres ne releve cette omiſſion ; tant ils ſont inſtruits dans l'Hiſtoire de l'ancienne Typographie.

Bien plus, le Secretaire de la Société rend compte de ſon Mémoire au Public, & il n'y montre pas plus d'intelligence & de ſoin, que lui. Voilà un corps très-propre à nous bien éclairer ſur des matieres ſemblables

Cet Abbé veut que cette Bible ait été imprimée entre les années 1452 & 1462, par Fuſt, & qu'elle ſoit la 1re. Bible, dont parlent Tritheme & l'Auteur de la Chronique de Cologne.

l'Hiſtoire de l'Académie des Inſcriptions. (1)

La Bible du Roi, décrite par l'Abbé Sallier, n'a que 45 lignes dans celles de ſes colonnes qui ſont entieres. (2)

Ainſi ces deux Bibles n'ont jamais été deux exemplaires d'une même édition.

L'Auteur du Catalogue de De Boze, & celui de la Bibliographie ne nous diſent point de combien de lignes étoient les colonnes de la Bible du Baron d'Uffenbach. Ils ne parlent pas non plus de la maniere, dont ſes capitales étoient imprimées. Ces omiſſions, ſi je n'y ſuppléois ici, empêcheroient les Bibliophiles de la reconnoître, lorſqu'il leur

---

Il la dit exécutée en characteres de *Miſſel*; aucun de ſes collégues ne lui demande ce monument Typographique, pour vérifier ſi réellement ſes characteres ſont tels, & s'ils reſſemblent à ceux du Pſeautier de Mayence, dont on trouve un eſſai chalcographique à la p. 254, du même tome de l'Hiſtoire de la même Académie.

Loin que les characteres de cette Bible ſoient de la forme de ceux de ce Pſeautier, ils approchent au contraire de ceux de la Bible de Mayence ſous la date de 1462.

C'eſt ce que mon Maître a vérifié dans la Bibliothéque du Roi, & c'eſt ainſi, qu'un Corps entier, par ſon inſouciance, ſe compromet dans tout l'Univers littéraire. On ne ſçauroit trop crier contre de pareils Corps qui éterniſent les erreurs au lieu de les exterminer à fond.

Obſervez que l'Abbé Sallier, en nous parlant de cette Bible, nous avertit ibid., p. 252, qu'elle eſt en lettres de fonte, & que l'entêté Fournier veut, qu'elle ſoit au contraire en characteres de bois, p. 191, ci-deſſus.

[1] Voyez ibid., depuis la p. 238, 254.

[2] Fournier ci-deſſus, p. 188, & Méerman ci-deſſus, p. 46, & 48.

en tomberoit quelqu'autre exemplaire ſous la main.

En effet on connoît une autre Bible ſans date, noms de Ville, & d'Imprimeur, dont les colonnes ſont auſſi de 49 lignes; mais comme ſes capitales ne ſont imprimées ni ſur bois, ni avec des caracteres de fonte, il étoit très-néceſſaire, que je relevaſſe les omiſſions de ces deux Bibliographes, pour écarter les Amateurs, de la mépriſe qui auroit pu leur échapper, en prenant l'une pour l'autre.

Cette derniere étoit dans la Bibliothéque de du Fay. *L'illuſtriſſime* Martin la date dans ſon Catalogue d'environ l'an 1469, & il n'y indique pas, ſi elle étoit ſur deux colonnes, & de combien de lignes étoient celles qui étoient entieres. (1)

Elle fut vendue, après la mort de du Fay, 150 liv.; ce fut le Comte d'Hoym qui la fit acheter à ſa vente.

Le même *illuſtriſſime* Libraire l'annonce encore dans ſon Catalogue, ſous la même date, & il y fait les mêmes omiſſions. Elle fut portée à la vente de ce Comte au prix de 174 liv. 10 ſ. [2], ce fut Pierre Goſſe, Libraire de la Haye, qui en fit acquiſition [3]. Elle eſt mentionnée dans le *Bibliotheca univerſalis vetus & nova*, Hagæ, 1742, p. 2. [4].

Ni la Bible du Baron d'Uſtenbach, ni celle-ci ne ſont aucunement eſtimées.

---

[1] *Bibliotheca Fayana*, p. 6, n°. 50.
(2) Cat. du Comte d'Hoym, p. 5, n°. 46.
(3) Plan de Méerman, ci-deſſus, p. 49.
(4) Méerman, ibid.

On trouve, à la fin de celle de ce Baron, la lettre du Moine Menard à Jacques de Yſenac *de Notitia librorum Bibliæ.*

Cette lettre, à ce que dit l'Auteur du Catalogue de Gaignat [1], eſt auſſi dans la Bible qui a été imprimée à Baſle par *Bernard Richel*; il auroit pu ajouter, qu'elle eſt auſſi dans celles qu'Antoine Coburger & Matthias Huſſ imprimerent en la même année, l'un à Nuremberg, & l'autre à Lyon, in-fol., ſans parler ici de bien d'autres.

Une autre omiſſion qu'on a droit de reprocher à l'Auteur de la Bibliographie, au ſujet de la Bible du Baron d'Uffenbach, c'eſt qu'il a manqué encore d'obſerver, qu'il y a ſur ſes deux marges latérales, des chiffres Romains. C'eſt ce que mon Maître m'a appris, ſans m'en dire davantage, parce que dans le tems que cette Bible ſe vendit chez Gaignat, il n'eut pas aſſez de loiſir pour vérifier à quel deſſein & pour quel emploi les marges de cette Bible ont été garnies de pareils chiffres.

Après les quatre Bibles imprimées, que je viens de faire connoître, paſſons à différentes éditions de parties de Bibles, dont il ne nous a donné aucune connoiſſance.

Comme j'ai réſolu de ne plus m'étendre, je me reſtreins ſur cet article à une ſeule de ſes omiſſions.

Nous parle-t-il, puiſqu'il a eu la fantaiſie d'inſérer dans ſa Bibliothéque ſacrée un livre liturgique,

---

[1] Ibid., p. 9.

qui ne devoit certainement pas y entrer, ainſi que je l'ai déja obſervé, de la quatrieme édition du Pſeautier de Mayence, imprimée auſſi in-fol. en characteres de *Miſſel* en l'an 1502 par Pierre Schoyffer de Gernſheym, l'inventeur des characteres de fonte, & par conſéquent de la vraie Typographie?

Mon Maître avoit mis un exemplaire de cette édition dans la derniere Bibliothéque du Duc de la Valliére. Il eſt annoncé dans le Catalogue de Guillaume à la p. 69. * de ſon 1er. tom., n°. 235. Cet exemplaire étoit incomplet, quoique Guillaume n'en diſe rien, (p. 70) & il étoit de plus très-ſale.

Guillaume en donne une deſcription telle quelle, (1) & dans la copie de la ſouſcription, qu'il nous en

(1) Guillaume peut-il en donner d'autre? Pourroit-on ſe diſpenſer, en liſant ſes deſcriptions, de n'y rien ſuppléer, & de n'y rien rectifier? Cela n'arrivera, que lorſque la Seine élevera ſon onde, juſqu'au ſommet de l'Obſervatoire.

1°. Il nous dit que cette édition n'a ni ſignatures, ni réclames; mais nous avertit-il, ſi elle a un titre ſéparé, & ſi les chiffres qu'il lui donne ſont autant placés ſur le *verſo* de ſes feuillets, que ſur leur *recto*. Nous indique-t-il auſſi, ſi ſes Verſets, ſes Antiennes, ſes Repons ſont diſtingués ou par des alinéa, ou par des chiffres? Enfin nous apprend-il quelle eſt ſa ponctuation & ſon accentuation?

2°. Ne plaiſante-t-il pas un peu, (& quand il s'en mêle, n'eſt-ce pas de la meilleure grace du monde?) lorſqu'en nous parlant de la grandeur de ſes deux ſortes de characteres, il nous aſſure, qu'elle eſt ſemblable à celle des

en fournit, il y a au moins cinq infidélités, ou de

des Types de l'édition de 1457 ?

Guillaume eſt ici très-croyable. Il connoit & il a feuilleté tant & tant d'exemplaires de cette premiere édition, que ces deux ſortes de lettres ſont ſi fortement gravées dans ſa mémoire, qu'il ne craint pas d'affirmer que celles de la 4me. édition de ce Pſeautier ſont d'une grandeur ſemblable.

N'étoit-il pas encore à éclorre de deſſous la poudre Bibliopolique, lorſque le ſeul exemplaire de la premiere édition de ce livre, qui étoit autrefois dans Paris chez Gaignat, & qui fut immédiatement après, mais pour un très-court eſpace de tems, chez Girardot de Prefonds, vint dans le Cabinet du Comte de Maccarthy à Toulouſe.

Comment oſe-t-il hazarder de pareilles aſſertions ? Ne faut-il pas être un 1000000 de fois Guillaume pour avoir une ſemblable audace ?

Il pourſuit ; écoutons-le.

Cette édition de 1502 *paroit*, dit-il, *avoir été faite d'après celle de* 1457, & voici la preuve admirable qu'il en donne.

Ces deux éditions, ajoute-t-il, contiennent l'une & l'autre ſur leur 1ere. page 19 lignes.

Ne voilà-t-il pas une preuve bien démonſtrative de cette prétendue reſſemblance ?

Eh ! quoi, charmant Guillaume, n'eſt-ce pas te démentir, que de raiſonner ſi bien ?

L'identité de lignes ſur la même page de deux éditions différentes, forme-t-elle ou la reſſemblance de leurs caracteres, ou celle de la grandeur de chacun d'eux ?

Mais ſi les caracteres de l'édition de 1502 reſſemblent, par leur grandeur, à ceux de l'édition de 1457, pourquoi n'y a-t-il que 189 feuillets dans celle-ci, & que, d'après ton aveu, il y en a 175 dans celle-là ?

C'eſt Gros de Boze qui nous indique le nombre des feuillets de celle de 1457. (tom. 14 de l'Hiſt. de l'Académie des inſcriptions, in-4°., p. 255.)

Il ajoute auſſi, ibid., que ſes cahiers ſont de 6, 7, & quelquefois de 7 feuilles & demie ; mais Schelhorn

ne les faiſant que de 5 feuilles, je n'adhere là-deſſus ni à l'un ni à l'autre. (voy. Diſſ. de antiq. Bibl. lat. edit., pag. 25, in-4°, &c.)

Comme il n'y a en France qu'un ſeul Cabinet où ce livre ſe trouve, je n'oſerai jamais prier ſon p ſſeſſeur de me le prêter pour le faire découdre, & pour vérifier, par ce moyen, lequel eſt celui de ces deux Auteurs qui ſe trompe.

Si de Boze ne raiſonne pas mieux ſur les characteres de cette édition, que ſur le nombre des feuilles de ſes cahiers, il ſe trompe certainement, & bien certainement, puiſqu'il dit, ibid., p. 257, 258 & 264, que ſes characteres ſont de bois.

C'étoit un Académicien, c'eſt tout dire.

Ces ſortes d'Auteurs ont reçu une Patente Miniſtérielle, pour abreuver le public, de toutes les erreurs qui leur viendront en tête.

Il eſt vrai que Schelhorn les dit auſſi de bois, (p. 29 ci-deſſus) mais il ajoute une circonſtance de plus, c'eſt qu'ils ſont, ſelon lui, mobiles & non ſculptés ſur planches de bois. (Voy. ibid., p. 24, 32 & 35.)

Au reſte, cette circonſtance vaut de l'or, mais réſervons-là pour ailleurs.

Ce n'eſt pas tout, puiſque nous tenons entre les mains cet Académicien, délectons-nous à le bien faire ſauter vis-à-vis du Public, pour apprendre à ceux de ſes Collegues, qui ne le reſpecteront pas plus que lui, à craindre quelque *Melampygue* en littérature critique.

De Boze appelle auſſi lettres *onciales*, celles de ce Pſeautier. Il faut en vérité ne ſavoir que dire, pour parler ainſi, (ibid., p. 255.)

Comment eſt-ce que les lettres de ce livre ſeroient *onciales*, c'eſt-à-dire, d'un pouce de haut, puiſque celles de ſes Pſeaumes n'ont que quatre lignes de hauteur, & que celles de ſes Antiennes, Verſets & Répons n'en ont que trois ?

Outre les meſures juſtes que mon Maître en a priſes ſur

Cet exemplaire fut vendu, après la mort de ce

---

l'exemplaire du Comte de Maccarthy, de Boze nous certifie lui-même cette vérité, d'après le calque de ces lettres, qu'il nous rapporte, ibid., p. 255.

Il va bien plus loin, & ſon enthouſiaſme envers ce livre, dont il étoit alors poſſeſſeur, lui fait voir l'encre de ſon impreſſion, non à l'huile, mais en détrempe, ibid., p. 257.

Fournier le releve là-deſſus, & avec très-juſte raiſon. (p. 73 & 74 de ſa Diſſ. ſur l'orig. & les product. de l'Imprimerie primitive en T. de B., &c. ci-deſſus)

Le Plain-chant n'y eſt pas imprimé. C'eſt ce que mon Maître atteſte, & il fortifie, par ſon aſſertion, celle que de Boze avoit faite avant lui ſur le même objet. (ibid., p. 256.)

Sa hauteur eſt, ſelon mon Maître, de 13 pouces 1 ligne, & ſelon de Boze, (p. 254) de 13 pouces ſeulement.

Ses pages entieres ſont de 20 lignes; de Boze (p. 255) eſt ici d'accord avec mon Maître.

Il eſt décoré de lettres capitales gravées ſur bois & imprimées en couleurs. Celle qui eſt à la tête du Pſeaume *Beatus vir* eſt chargée d'ornemens, & a 3 pouces quatre lignes de hauteur ſur 3 pouces 5 lignes de largeur.

Son format eſt in-fol., Caſim. Oudin ſe trompe en le diſant in-4°. (p. 878, tom. 2, *Mon. typ.*)

Me pardonnera-t-on le grand détail dans lequel je ſuis entré ſur la 1re. édition de ce livre. Comme il vaut en France au moins 5 ou 6000 liv., & environ 10000 en Allemagne, j'ai cru devoir en parler un peu au long.

Les mêmes Artiſtes donnerent une autre édition de ce livre en 1459. Comme la premiere étoit ſortie de la preſſe dans le mois d'Août, & la veille de l'Aſſomption, celle-ci en ſortit dans le même mois, mais ce ne fut que le 29.

Son format eſt auſſi in-fol., mais ſa hauteur eſt de 15 pouces 11 lignes, & ſes marges ont environ deux pouces deux lignes de largeur. Son charactere eſt pareillement celui qu'on appelle charactere de *Miſſel*.

Seigneur, 315 liv., il n'en valoit certainement pas

Ses lignes ſont au nombre de 23 ſur celles de ſes pages qui ſont entieres. Elles ont quelques lettres de plus que celles de la précédente, mais auſſi le corps de cette édition a quelques feuillets de moins que l'autre. C'eſt ce dont de Boze convient (p. 58, ci-deſſus.)

Elle n'a auſſi ni titre, ni chiffres, ni ſignatures, ni réclames, ni diſtinction de Verſets, d'Antiennes & de Répons en aucune façon quelconque.

Elle eſt également décorée de capitales gravées ſur bois & imprimées en couleurs.

Le Plain-Chant ne s'y trouve également pas, ſoit pour ſes portées, ſoit pour ſes notes, & elle eſt, dans tous les détails, que je viens d'en donner, parfaitement conforme à l'autre.

Ce qu'il y a de bien ſingulier, c'eſt que l'Abbé Sallier n'en fait aucunement mention dans *ſes obſervations ſur quelques circonſtances de l'hiſtoire de l'Imprimerie*, qui ſont dans le 14me. tome de l'Hiſtoire de l'Académie des Belles-Lettres (p. 238--254.)

Apoſtolo-Zeno, (lett., p. 91, tom. 2, in-8°., &c.) & Mittarelli, (col. 69 de ſon *App. libror. XV. ſæc.* ſuprà) ne l'ont pas connue.

Après ces deux éditions, Pierre Schoyffer de Gernſheym en fit paroître une troiſieme en 1490, ſous le même format & en charactere de *Miſſel.*

Ce fut encore dans le même mois qu'elle vint au jour. Elle échappa à la preſſe le 31 d'Août de la même année.

Elle eſt également enrichie de capitales gravées ſur bois comme les deux autres.

Nous parlerons ci-deſſous, dans le texte, de l'impreſſion de ſon Plain-Chant, & nous y examinerons ſi elle eſt réelle, & ſi, quand même elle le ſeroit, ce livre ſeroit le 1er. dans lequel le Plain-Chant ſeroit imprimé.

La 4me. parut encore par les ſoins du même Artiſte, quoique ce ne fut qu'en 1502.

Mais on n'y voit point de capitales gravées ſur bois com-

30, dans l'état où il ſe trouvoit ; mais la réputation d'un ſçavant homme de lettres accrédite exceſſivement les jouiſſances littéraires des Grands, auxquels il a malheureuſement ſacrifié, ſans ſuccès pour lui, & ſans gratitude de leur part, les plus belles années de ſa vie.

Ce n'eſt pas ſeulement au Pere le-Long, que cette édition de ce Pſeautier a été inconnue ; on ne la trouve également pas dans l'Auteur de la Bibliographie (1), dans Oſmont (2), dans Maittaire (3), dans Orlandi (4), dans Engel (5), dans Proſper Marchand (6), dans Vogtius (7), dans Freytag (8), & dans Crowée (9), &c. &c.

---

me dans les trois autres, & le Plain-Chant y eſt noté à la la main. C'eſt ce dont Guillaume convient à la p. 69 de ſon 1er. tome.

Mais il n'en dit pas aſſez ; il devoit ajouter que non-ſeulement ſes notes, mais encore ſes portées, ſont Mſtes.

Mon Maître m'a aſſuré qu'il exiſte divers exemplaires des éditions de 1457 & 1459, imprimés ſur vélin. C'eſt ce qu'il ſçait par divers témoignages, & il m'a en même tems certifié que ceux du Comte de Maccarthy, qu'il a vus & revus, ſont du nombre de ces mêmes exemplaires.

Y en a-t-il auſſi des éditions de 1490 & 1502, c'eſt ce qu'il n'a pu m'apprendre, mais il n'en doute aucunement.

(1) Tom. 1. p. 73.
(2) Tom. 2. p. 117
(3) Tom. 1°. *ind.* p. 62.
(4) P. 14 & 394 de ſon *Orig. della Stampa.*
(5) Bibl. ſelect., p. 22, part. 1
(6) P. 48, *Hiſt. de l'Imprimerie.*
(7) P. 557 ci-deſſus.
[8] *Anal. lit.*, p. 718 & ſeq.
(9) *Elenc. Script. in Script. Sacr.*, in-8°. ci-deſſus.

On ne peut diſconvenir que cette quatrieme édition n'en ſoit encore très-rare; mais ſa rareté n'augmente pas beaucoup ſa valeur.

Les ignorans eſtiment extraordinairement les livres, non pour les vraies raiſons qui les font rechercher par les Sçavans, mais ſeulement à cauſe qu'ils voient l'empreſſement de quelques-uns d'entr'eux pour ſe les procurer relativement aux travaux auxquels ils ſe ſont appliqués toute leur vie.

Les Gens de lettres qui ſe ſont attachés à l'étude critique du berceau de la Typographie ſont très-rares, & les livres qu'ils recherchent pour eux-mêmes, ne doivent avoir que très-peu de prix entre les mains indoctes des Bibliopoles qui peuvent les avoir oubliés depuis bien des années dans quelque recoin de leurs tablettes poudreuſes.

Il n'y a rien de ſi comique & de ſi ſcandaleux (1), que la ſortie non moins impertinente

(1) Peut-on ne pas concevoir la plus vive indignation, ſoit contre l'Auteur d'une pareille note, ſoit contre l'Adjoint, qui en a permis l'impreſſion.

Comment eſt-ce que la Police, lorſqu'elle ſe fait ſagement, peut permettre à un Embryon imperceptible de la Bibliographie, de rompre tous les égards & tout le reſpect qu'il doit avoir pour un homme, dont l'état eſt infiniment ſupérieur au ſien, & qui s'eſt illuſtré par tant de travaux, qu'ils anéantiront toujours une légion de Myrmidons comme lui.

La critique eſt certainement permiſe contre tous les Auteurs, & aucun d'eux ne doit s'en piquer, mais l'inſolence, l'ironie, le ſarcaſme, la déraiſon & l'injuſtice, contre des Auteurs de haute réputation, doivent faire couvrir un vil Frippier de librairie de la boue la plus ignominieuſe.

qu'enfantine que le *Myrmidon* Van-Praët fait (aux pag. 33 & 34 des additions du 1er. tome du Catalogue de Guillaume) contre mon Maître.

Il lui prête d'avoir tenu bien ſecrette dans la Bibliothéque du Duc de la Valliére, la quatrieme édition de ce Pſeautier, pour avoir le plaiſir d'en parler lui-même le premier.

Quand cela ſeroit, qu'importoit à ce petit *Nain* de faire là-deſſus une ſortie ſi inſolente & ſi déplacée ?

Puiſque c'eſt mon Maître lui-même qui a formé la derniere Bibliothéque de ce Duc, tout ce que les fouïnes Bibliopoliques peuvent y avoir déterré, n'eſt-il pas dû à ſes ſoins, & la gloire d'en inſtruire lui-même le public avant tout autre, ne lui étoit-elle pas légitimement due ? D'ailleurs puiſque cette Bibliothéque étoit ſous ſa régie, (*toutefois très-gratuite & très-officieuſe*,) n'en avoit-il pas la police, & ne lui étoit-il pas permis de donner aux ſubalternes qui lui étoient ſoumis, les ordres qu'il croyoit convenables à ſes vues ?

Avant que Van-Praët dût adopter une tradition de *Laquais*, ne devoit-il pas tracer bien profondément dans ſon eſprit le portrait de mon Maître, pour ne rien dire contre lui qui contraſtât avec ſon caractere & ſes idées ?

Ne devoit-il pas encore obſerver que tout l'hôtel, pour lequel il avoit ſi loyalement & ſi généreuſement travaillé, avoit été indignement ſoulevé contre lui, pour étouffer, à travers les complots les plus inſenſés, les plus bas & les plus

révoltans, toute la reconnoiſſance qui lui étoit due ?

Mais ce petit & préſomptueux déclamateur mérite t-il d'être inſtruit ſur le cas particulier que mon Maître fait de cette édition ? Laiſſons-le, ſous la croûte de ſon ignorance, & ſous les vils lambeaux de ſon Plagiat, aboyer tant qu'il voudra. Tournons nos yeux vers le Public. Comme il mérite lui ſeul notre inſtruction, ce n'eſt qu'à lui que nous devons l'adreſſer. Il ſçait bien mieux apprécier, *qu'un vil Frippier de la Bibliopolie*, l'empreſſement, les fatigues, les ſoins, que les vrais Amateurs de la *Bibliognoſie* conſacrent, plutôt pour leur gloire ptopre & pour l'avantage de la république des lettres, que pour la ſatisfaction des Grands, aux célebres Bibliothéques qu'ils forment pour eux.

La raiſon pour laquelle mon Maître regarde cette édition comme un monument des plus précieux de la Typographie, n'eſt certainement pas celle qui auroit pu s'offrir à l'eſprit de Proſper Marchand & d'Oſmont, dans la rencontre qu'ils auroient pu en faire.

Si ces deux Auteurs paroiſſent tant eſtimer celle du même livre qui a été exécutée en 1490, environ 13 ans avant elle, ce n'eſt que parce qu'ils la regardent comme le 1er. livre où le plain-chant eſt imprimé. (Voyez Pr. Marchand, ibid., p. 48, & Oſmont, tom. 2, p. 117.)

Que ce livre ſoit le premier ſur lequel le plain-chant eſt imprimé, ou non, peu importe. Ce qui

le rend excessivement curieux, c'est la date qu'il nous transmet sur la longueur de la vie de Pierre Schoyffer.

Comme les sociétés littéraires & politiques doivent à ce célebre Artiste d'immortelles actions de graces pour son invention, elles sont d'autant plus intéressées à connoître le terme jusqu'auquel il a prolongé ses jours, que le tems de sa mort est couvert d'un nuage plus épais.

C'étoit bien plus le prix ineſtimable d'une anecdote pareille, que le *Myrmidon* Van-Praët devoit faire valoir, (p. 34, *des additions* du 1er. tome de Guillaume,) que la *prétendue* grande rareté de ce livre.

Je ne cesserai jamais de le répéter; les livres, s'ils n'ont aucune bonté intrinseque, ou si quelque circonstance extérieure n'en releve la valeur par quelque anecdote infiniment intéressante, ont beau être rares, ils n'acquierent pas pour cela plus de prix, & il n'y a que de vrais ignorans qui puissent se laisser duper par des Charlatans, dans l'acquisition qu'ils en font.

Sçaurions-nous, sans la souscription qu'on lit à la fin de ce livre, que Pierre Schoyffer n'est mort que vers les 1res. années du 16me. siecle? Quand même la tradition de *Laquais* que Van-Praët a adoptée si avidement contre mon Maître seroit vraie, & qu'on pourroit démontrer, *luce meridianâ clariùs*, qu'il prenoit un soin extrême à tenir ce livre très-étroitement caché, que ce petit *Myrmidon* sçache que mon Maître n'auroit cer-

tainement pas pris une précaution ſi rigoureuſe contre lui, parce qu'il ne lui a jamais ſoupçonné une ſagacité propre à tirer parti de l'anecdote que cette ſouſcription auroit pu lui fournir.

Il n'y a qu'à en juger par le profit qu'il en a fait dans l'endroit du Catalogue de Guillaume que j'ai cité ci deſſus.

Tel Maître, tel Valet: ſi Guillaume eût eu auſſi la plus légere eſquiſſe de l'Hiſtoire de la Typographie ancienne, n'auroit-il pas ſemé ſur les pas de ſon *féal* Van-Praët, d'un *ſi loyal garçon de magaſin*, une traînée de lumiere qui lui eût fait appercevoir les traces de Pierre Schoyffer, juſques dans le 16me. ſiecle? Mais il a eu la même cécité que lui ſur cet Artiſte. Tant il eſt vrai que Lucien a raiſon de dire dans ſon *Dialogue ſur l'Hiſtoire*, que la vraie pierre philoſophale, c'eſt la transformation d'un lourdeau, (c'eſt-à-dire, d'un *Guillaume*,) en habile homme. V. la pag. 69 *, 70 & 71 du 1er. tome de ſon Cat., n°. 235.

Seroit-ce de Maittaire (1), d'Orlandi (2), de Proſper Marchand (3), des 48 Auteurs qui ſont réimprimés dans le *Monumenta Typographica* de Jean Chr. Wolfius, de Jugler (4), du *Moine* Mer-

---

[1] Tom. 1 de ſon *Suppl.*, p. 196, 240, p. 384, col. 2, p. 406, col. 1.
[2] P. 14.
[3] P. 47.
[4] *Biblioth. Hiſt. Select.*, p. 2137, in-8°.

cier (1), de Mittarelli (2), du Préſident Henault (3), &c. &c. que nous apprendrions cette anecdote ? Non certes, la république des lettres ne leur en ſera aucunement redevable.

Maittaire ne continue la carriere de Pierre Schoyffer, que juſqu'en l'an 1492.

Orlandi la raccourcit bien davantage, & il la borne à l'an 1479.

Proſper Marchand ſuit Maittaire ; il eſt vrai, qu'il obſerve ſur la même page, que Fred. Reimmann le fait vivre juſqu'en 1532, mais il l'accuſe de ſe tromper, & il a raiſon.

Parmi les Auteurs qui ſont dans Chr. Wolfius, il n'y en a aucun qui nous montre Pierre Schoyffer dans le 16me. ſiecle.

Quoique Naudé nous l'y faſſe voir lui-même, ce n'eſt cependant pas dans celui de ſes ouvrages, qui entre dans la compoſition de ce recueil. C'eſt dans ſon *Maſcurat*, (p. 176 de l'édition rare,) mais il erre pleinement, & le livre, qu'il y dit imprimé en 1503, par Pierre Schoyffer, eſt ſorti des preſſes de Jean ſon fils. Schoyffer paroît certainement mort immédiatement avant cette même année, ou peu de tems après ſon commencement.

Ce livre eſt d'Hermés, ou de Mercure Triſme-

---

[1] P. 28 de la 2de. édit. de ſon *Suppl.* à l'Hiſt. de Pr. Marchand.

[2] Col. 74 de ſon *Appendix libror. XV. ſæc.*

[3] P. 325, in-4°., édit. de M DCC LXVIII, Paris, &c., col. 4.

giſte. Il eſt intitulé *Pimander*, ou autrement *de poteſtate & ſapientia Dei*, in-4°. Il y en avoit un exemplaire dans la Bibliothéque d'Askew, qui fut vendu 5 liv. 6 ſ., argent d'Angleterre, & qui eſt cotté 1719 dans ſon Cat. (p. 63, in-8°., 1775.)

Jugler; pour celui-ci, c'eſt un très-plaiſant Auteur. Il nous dit d'abord, (p. 2131, tom. 3,) que Pierre Schoyffer eſt mort entre les années 1462 & 1465, *bévues énormes* qui ſont démenties par je ne ſçais combien de témoignages, enſuite il allonge ſes jours juſqu'en 1495. (p. 2137.)

Mittarelli ſe conforme auſſi à Maittaire pour la même date.

Le Préſident Henault termine ſa vie ſous le regne de Charles VIII.

Que dirons-nous du Moine Mercier, que nous avons gardé pour la *bonne bouche*, & dont les écrits ſur l'Hiſtoire de l'ancienne Typographie ſont des morceaux bien auſſi friants, que ces *cailles rôties*, que le Gendre de Jethro faiſoit arriver ſur les lévres des *bons Iſraélites*?

Que nous apprend-il là-deſſus? Il a la rage continuelle de faire *l'habile homme* aux dépens du *pauvre* Proſper Marchand; mais ne ſeroit-ce pas plutôt aux ſiens propres?

Il releve Proſper Marchand pour avoir marqué le commencement de l'Imprimerie de Jean Schoyffer en 1503, & il veut abſolument, comme un vrai Orbilius ou un *Magiſter* à férule, qu'il ait eu tort & très-grand tort, de n'avoir pas remonté le tems de ſon impreſſion juſqu'en 1495.

Il prétend qu'il ſuccéda alors à Pierre ſon pere,

& que celui-ci alla imprimer en la même année ſur la Rive noire. (p. 28, 2de. édit.)

C'eſt tout ce que peut nous apprendre là-deſſus un auſſi *habile homme*, & même, s'il nous en dit tant, c'eſt graces à Weiſſlinger, qui, dans ſon *Armam. Cathol.*, (p. 639,) lui fournit un livre Allemand imprimé par Pierre Schoyffer en cette année.

Qu'on ne diſe pas que ce Pierre, qui imprima la 4me. édition du Pſeautier de Mayence en 1502, n'étoit pas celui qui, ſous les mêmes noms, inventa les characteres de fonte, & que c'étoit vraiſemblablement un de ſes fils. Une telle prétention ſeroit une des plus groſſieres erreurs, qui pûſſent, en aucun tems, s'introduire dans la république des lettres.

Eſt-ce que celui de ſes fils, qui portoit le même prénom que lui, ſe ſeroit qualifié natif de Gernſheym? Cette origine ne convient-elle pas à lui ſeul? N'eſt-ce pas le nom de Ville, qu'il a toujours pris? Aucun de ſes fils l'a-t-il jamais employé?

Cette Ville, dans quelle partie de l'Allemagne étoit-elle enclavée? Proſper Marchand a eu le malheur de la placer dans le Landgraviat de Darmſtadt. (p. 8 de ſon Hiſt. de l'Impr.) Le *Moine* Mercier, qui n'a pas de plus grand plaiſir que celui d'exténuer le mérite de cet Auteur, & de lui reprocher perpétuellement des erreurs, ſoit qu'elles ſoient vraies, ſoit qu'elles ſoient fauſſes, prétend qu'elle eſt ſur le Rhin dans l'Electorat de Mayence.

Il eſt très-aiſé de faire le ſçavant, quand on n'eſt qu'un vil Plagiaire. Schoëpflin n'avoit-il pas déja fait le même reproche, avant ce Moine, à cet Auteur? Ne le trouve-t-on pas dans une des notes (note m.) qui eſt ſur la 3ome. page de ſon *Vindiciæ Typographicæ*, Argent., M DCC LX, in-4°.?)

Ne faut-il pas avoir un front des plus aguerris, pour ſe donner comme un grand Géographe, aux dépens de celui dont on vole les obſervations?

Je ne prétends pas décider qui des deux a raiſon entre Marchand & Schoëpflin. Tout ce que je ſçais, c'eſt que, ſi Proſper Marchand ſe trompe, ſon erreur lui eſt commune avec Maty, (p. 477, col. 2, Utrecht, M DCC XII, in-4°.,) & avec la Martiniere. (tom. 4, 1re. part., p. 153, col. 1, M DCC XXXII, in-fol.) Celui-ci cite pour garant l'édition de 1705, de Baudrand.

Il n'y a rien de comparable à la monſtrueuſe étourderie des Editeurs de Moreri, par rapport à la poſition qu'ils aſſignent à cette Ville. Ils copient, à la p. 173, de la 2de. part. du 5me. tome de leur édition de M DCC LIX, le Dictionnaire Géographique de Maty, ou, ſi l'on veut, celui du même Baudrand; & leur copie eſt ſi peu exacte, qu'au lieu de nous donner, d'après l'un ou l'autre de ces Auteurs, la poſition de *Gern§heym*, ils nous mettent ſous les yeux celle de *Geroſtein* ou *Gereſtein*; ils nous diſent que Gern§heym eſt un Bourg ou une petite Ville du Cercle Electoral du Rhin en Allemagne, & ils ajoutent qu'elle eſt ſituée dans le Comté de Manderſcheid, ſur la Ri-

viere de Kyle, à dix lieues de la Ville de Treves, du côté du Nord. Mais eſt-ce là tout, & s'arrêtent-ils là? N'oſent-ils pas encore, nonobſtant leur premiere étourderie, invoquer pour cette poſition, le témoignage du même Baudrand?

Puiſque ma plume eſt échauffée, il faut, avant que je quitte cet article, que j'en ſecoue tous les flots contre le Moine qui en a de tout tems ſi bien mérité les ménagemens.

Je ne connois pas mortel, qui ait une demangeaiſon plus malheureuſe que lui, de paroître érudit.

Voici une de ſes obſervations, qui eſt un vrai chef-d'œuvre intellectuel. Elle roule ſur l'orthographe du mot *Gern§heym*, & il ſe croit bien fort, en ſe préſentant au public ſous l'Egide de Maittaire. Sa vue eſt extraordinairement bornée, & s'il regarde Maittaire comme un Auteur d'une doctrine irréfragable en matiere d'orthographe, il eſt dans une *magnifique* erreur.

Quand on n'oppoſeroit à ce Moine que les mots *authoritas* & *author* écrits ainſi par Maittaire, cela ſuffiroit certainement pour devoir le corriger de ſon idée.

Y a-t-il jamais eu aucun bon Grammairien latin, qui ſe ſoit aviſé d'aſpirer en cette langue la lettre qu'on y appelle *t*, lorſque le mot, qui la contient, eſt d'origine latine? Il n'y a qu'à voir là-deſſus, entre autres livres, celui que J. G. Heineccius a intitulé *Fundamenta ſtili cultioris.* (ch. 1er., part. 1re., n°. VIII, p. 18, col. 1, in-4°. Lovanii, M DCC LXXIII.)

Mais, en faiſant grace à ce Moine de tous les reproches que Maittaire peut avoir mérités par cette infinité d'erreurs en tout genre, dans leſquelles il eſt tombé, examinons ſi l'orthographe, qu'il nous donne de ce mot, eſt la véritable.

Ce mot doit être écrit ainſi. *Gern§heym*; mais il nous le rend lui-même de cette autre façon, d'après Maittaire. *Gerneſerheim*, (p. 2 de la 2de. édit. de ſon Suppl. à Proſper Marchand,) ou bien *Gernſerheim*. (p. 28, ibid.)

Sçavez-vous ſur quoi il ſe fonde pour une orthographe ſi ſubtile? Il prétend que l'abréviation §, qui eſt au milieu de ce mot, doit être expliquée par la ſyllabe *ſer*, comme dans *obſervare*, que les 1ers. Imprimeurs abrégeoient ordinairement ainſi *ob§uare*.

Nous devons une auſſi belle inſtruction à Maittaire, (Suppl. p. 318, in nota 1a.) & comme elle paroît admirable à ce Moine, par ſa nouveauté, il nous la répete, d'après lui, à la p. 2 de ſon Suppl.

Mais eſt-on curieux de ſçavoir où Maittaire a déterré une explication auſſi conforme (comme on le voit bien) à l'emploi que Schoyffer & divers Auteurs, principalement Allemands, ont fait de la lettre double qui eſt au milieu de ce mot? C'eſt dans la Préface que Baluze a miſe à la tête de ſon édition des deux Dialogues d'Antoine Auguſtin, Archevêque de Terragone, intitulés *de Emendatione Gratiani*, in-8°. 1673, ſect. XXVI.

Quelque ſçavant qu'ait été Baluze, étoit-il aſſez initié dans l'*Archaïo-typographie* pour pouvoir diriger

riger Maittaire dans l'interprétation de cette prétendue abréviation?

Chaque Art n'a-t-il pas ſes élémens? Quelque inſtruit que l'on puiſſe être dans les monumens Eccléſiaſtiques, quelque habileté que l'on ait dans la *Tachygraphie*, & dans le ſtyle lapidaire, on ne peut connoître la valeur des lettres d'une langue, qu'autant qu'on en poſſede parfaitement l'Hiſtoire.

Il n'eſt point queſtion d'une abréviation dans ce mot, mais ſeulement d'une lettre double. Ainſi au lieu d'y lire au milieu, la ſyllabe *ſer*, il ne faut y lire au contraire que deux *ss*, dont la 2de. ſe change quelquefois en *z*.

On ne doit donc plus écrire ce mot, avec Baluze, Maittaire, & le *Moine* Mercier, de la façon ſuivante *Gerneſerheim* ou *Gernſerheim*; mais on doit abſolument s'en tenir à cette orthographe *Gernssheym*.

Le *Moine* Mercier mérite une ſi grande confiance, quoiqu'il nous parle par la bouche de Maittaire, qu'il ne ſçait pas même nous citer le vol. de ſes Annales, d'où il emprunte la *merveilleuſe* explication qu'il nous donne de cette *prétendue* abréviation. Il nous renvoie à la p. 318 de l'édit. de ſon 1er. tome réimprimé, comme il le dit lui-même en 1733.

Mais a-t-il bien lu les deux premieres pages de la Préface du 1er. tome de l'*Index* de ces mêmes Annales?

S'il les a bien lues, pourquoi oſe-t-il nous dire que le volume de cet ouvrage imprimé en 1733,

eſt une ſeconde édition de ſon 1er. tome, tandis que Maittaire avertit lui-même, qu'il en forme au contraire le 4me.?

Qu'on ſe rappelle ici que j'ai déja promis, dans cet ouvrage, un *admirable Genuit* ſur cette erreur. Le *Moine* Mercier a-t-il jamais le mérite d'errer en premier, à moins qu'il ne s'agiſſe d'une faute bien lourde, & qui doive lui être appropriée excluſivement? Erre-t-il autrement, & n'eſt-ce pas toujours après une longue enfilade d'autres Auteurs, qu'il eſt accoutumé de copier?

Conſultons, ſur l'orthographe du mot *Gern§heym*, les ſouſcriptions des livres imprimés par Schoyffer, depuis le berceau de l'Imprimerie, juſqu'en 1502, qu'on me diſpenſera de citer ici, & nous verrons, s'il y en a aucun d'eux, qui nous préſente, dans ce long intervalle, la *précieuſe* ſyllabe *ſer* de Baluze, de Maittaire, & de ce Moine?

On obſervera dans la liſte des éditions de cet Artiſte, que l'on aura ſoin de ſe dreſſer, les deux lettres *ss* de ce mot, configurées tantôt ainſi §, tantôt de cette autre façon *ſ5*, & tantôt enfin ſous la forme qui ſuit *ſ3*. (1).

Si, pour ſe convaincre de la vérité que j'avance, on veut, après s'être dreſſé une pareille liſte, recourir à des Auteurs, ſoit Allemands, ſoit étrangers, ſur l'orthographe de ce mot, on n'a qu'à vérifier Lambecius, ſur la marge latérale de la p. 989,

(1) Cette forme eſt une des lettres, qu'en Allemand on appelle *ſchwabacher*.

d'un de ſes volumes ſur la Bibliothéque de Vienne; qui eſt malheureuſement échappé de l'inſtruction que mon Maître m'en avoit donnée. De cet Auteur on peut venir au tom. 15, p. 475 du Journal littéraire de la Haye; de ce Journal, à Schelhorn, (tom. 3, p. 303, *Amæn. lit.* in-8°.); de Schelhorn, à Schoëpflin, (7me. table de ſon *Vindiciæ Typographicæ*); de Scoëpflin, à Méerman, (p. 94, 101, 103 & 128, du ſecond tom. de ſon *Orig. Typ.*); de Méerman, au Baron d'Heineken (p. 266); du Baron d'Heineken, à Chévillier, d'après Tritheme lui-même, (p. 4, 5, 14, 16, 77,) enfin de Chévillier, à Derham, (p. 390 de la ſeconde édition de la verſion françoiſe de ſa Théolog. Phyſ., in-8°., Rott. 1743.)

Qui auroit cru que l'erreur du Moine Mercier, ſur cette prétendue abréviation, eût été copiée par Mittarelli, dans ſon *Appendix Libror. XV. Sæc.*? C'eſt cependant ce qui eſt arrivé. Tant il eſt rare qu'un original, quelque difforme qu'il ſoit, ne produiſe des copies.

On verra la falſification que Mittarelli a faite de divers anciens monumens typographiques de Mayence, aux colonnes 59, 62, 64, 71. (bis) de ſon Livre, pour ſe conformer à un ſi mauvais modéle. On y lit ſur toutes ces pages le mot *Gernſerheym*, pour *Gernſheym*.

A l'erreur du Moine Mercier que Mittarelli copie, il en joint une quantité d'autres ſur l'invention de la Typographie de Mayence. Qu'on parcoure ſon *Appendix*, depuis la col. 59, juſqu'à la 81me., pour peu que l'on ſoit verſé ſur

cette matiere, on le plaindra néceſſairement d'avoir tant fatigué ſa plume, pour ne mettre ſous nos yeux, que des ſolœciſmes littéraires.

Il ne faut pas ſe perſuader que l'erreur de Baluze, de Maittaire, du Moine Mercier & de Mittarelli ſur ce mot, ſoit la ſeule qui ſoit échappée à divers Auteurs.

Si Scip. Maffei & Torrenius ne nous transforment pas *Gern§heym* en *Gernſerheym*; l'un, (dans ſa *Verona illuſtrata*, part. 2, col. 90, in-fol.) nous donne cette Ville ſous le nom de *Gernſerlem*, & l'autre (à la p. 7 de la préface de ſon Valere Maxime, Leidæ, &c. 1726, in-4°.) nous le préſente ſous celui de *Bernshem*.

Le *Moine* Mercier tient ſi fortement à l'enthouſiaſme, que lui a inſpiré ſa prétendue abréviation, d'après Maittaire, qu'il la répéte à la p. 70 de la même édition de ſon ſuppl., &c., & qu'il y accuſe Proſper Marchand de n'avoir pas ſçu l'orthographe du mot ſuivant. (*Gerhu§em*) Il prétend que c'eſt ſous la forme de *Gerhuſeren*, & non pas ſous celle de *Gerhuſſen*, qu'il faut le lire.

Mais ſi quand cet infortuné Ecrivain s'eſt malheureuſement infatué de quelque erreur preſtigieuſe, il pouvoit encore ouvrir les yeux à la vérité, au lieu de copier Maittaire, ne l'eût-il pas refuté lui-même? Comment eſt-ce que cet Annaliſte de la Thypographie écrit le nom de l'Imprimeur Jean *Genſzberg* ou *Genszberg*, *l'orthographie*-t-il autrement que de la façon ſuivante? Jean *Gensberg*? Pourquoi ne le change-t-il pas

en *Genſerberg* ? C'eſt cependant ce qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer de faire, en ſuivant étroitement les loix de l'analogie. Voyez ſon ſuppl. de 1733, p. 202, 208 & 254.

Que le Moine Mercier eſt médiocrement verſé dans l'orthographe de la Thypographie naiſſante! L'abréviation, qu'il interprete par la ſyllabe *ſer*, a tant de formes différentes, que ſelon que ſon ventre eſt un peu plus long, ou un peu plus large, elle ſignifie tantôt, *ſecundum*, tantôt *ſis*, &c.

Au reſte Pierre Scoyffer a-t-il été le ſeul Imprimeur originaire de Gernſheym ? N'avons-nous pas entre autres un *Nicolas Philippi* de la même Ville, qui réſidoit à Strasbourg, & qui vers l'an 1482 y étoit aſſocié avec Marc Reinhard, qui en étoit natif? N'imprimerent-ils pas enſemble en cette même année, une Bible latine qui eſt du nombre de celles qui portent à la fin les fameux vers,

Fontibus ex Grecis, &c.

& dont j'ai parlé ci-deſſus à la pag. 215 de cet ouvrage ?

Le nom de ce *Nicolas Philippi* n'eſt-il pas accompagné dans la ſouſcription de cette Bible de celui de *Gernsheym* ? Eh bien ! ce nom comment eſt-il *orthographié* dans le Suppl. de Maittaire, p. 237, 263, & 429? Comment l'eſt-il également dans Orlandi, p. 122 ? Ne l'eſt-il pas ainſi *Gernsheym* ? Que devient donc alors l'obſervation de Maittaire, & que penſer de la précipitation avec laquelle le *Moine* Mercier dévore tout ce qui lui paroît extraordinaire ?

Improuverez-vous, Monſieur le Comte, la di-

greſſion, que le nom de la ville de *Gernſheym* vient de m'occaſionner contre le Moine Mercier, & contre les autres Auteurs qu'il a ſuivis lui-même, ou qu'il a induits en erreur ?

Je ne me la ſuis permiſe, que pour *exhilarer* votre eſprit. Je ſuis intimément perſuadé, qu'on ne ſçauroit vous plaire davantage, qu'en abbattant la ſotte vanité de ce Moine qui révolte par ſes aſſertions tranchantes, & qui engendre un dégoût mortel par ſes nouveautés futiles & erronnées.

Laiſſons-le pour un inſtant, & revenons à l'édition du Pſeautier de Mayence de l'an 1490.

Vous avez vu ci-deſſus, Monſieur le Comte, que Proſper Marchand & Oſmont prétendent, qu'elle eſt le premier livre imprimé avec le Plain-chant ; mais cela eſt-il bien vrai, & ces deux Auteurs ne ſe ſont-ils pas trompés ?

Pour Oſmont, ſon témoignage n'eſt pas embarraſſant, parce qu'il ne parle de cette édition que ſur la foi d'autrui ; mais en eſt-il de même de celui de Proſper Marchand qui aſſure poſitivement à la pag. 48 de ſon *Hiſtoire de l'Imprimerie*, de n'avoir vu d'autres livres plus anciennement imprimés avec le Plain-chant, que cette même édition ?

Je crois qu'il ne me doit pas être plus difficile de m'en débarraſſer, que de celui d'Oſmont. Proſper Marchand aura-t-il conſidéré bien attentivement & les portées & les notes de cette édition pour prononcer, qu'elles y ſont plutôt imprimées, que Mſtes. ?

Quand une piece de Plain-chant eſt exécutée à la main par un excellent Calligraphe, n'eſt-il pas aiſé de la prendre pour imprimée, lorſqu'on n'étudie pas, avec un œil extrêmement perçant, la fermeté de ſes traits & l'égalité des couches de ſon encre ?

Ne pourroit-il pas ſe faire que Proſper Marchand ne parlât de cette édition comme s'il l'eût vue, que d'après Caſimir Oudin ?

Celui-ci nous dit bien avoir vu ſon Plain-chant, (*notæ inſuper muſicæ, quamvis in quatuor tantum lineis occurrant, adjunctæ*, p. 888, tom. 2, du *Monum. Typ.* de Wolfius) mais il n'explique pas s'il eſt imprimé ; ainſi, ſi c'eſt ſon paſſage, que Proſper Marchand a eu en vue, il en aura conclu, ce qu'il ne pouvoit & ce qu'il ne devoit aucunement en conclure.

De là ſon erreur & celle d'Oſmont.

Ce qui eſt certain, c'eſt qu'il n'y a aucune portée & note de Plain-chant, imprimées dans la premiere & ſeconde éditions de ce Pſeautier, dont l'une eſt de 1457, & l'autre de 1459.

Il eſt encore certain qu'on ne voit aucune ſemblable impreſſion dans la 4me. qui eſt de l'an 1502. Il eſt donc bien difficile de croire que Proſper Marchand nous diſe la vérité pour celle de 1490.

Si l'on pouvoit compter ſur l'exactitude de Maittaire, il n'y auroit pas lieu de révoquer en doute l'aſſertion de Caſimir Oudin & de Marchand. Mais comme cet Annaliſte de la Typographie n'eſt très-ſouvent que plagiaire, on ne peut

abſolument ſe fier à ce qu'il nous dit là-deſſus. Il avoit d'abord oublié cette édition à la p. 517 de ſon Suppl., & aux p. 162 & 163 du 1er. tom. de ſon *Index*. Il en parle enſuite à la p. 504 du ſecond tome de ce même *Index*; mais le titre qu'il nous en donne, eſt calqué ſur ce que Caſimir Oudin nous en dit.

Il s'enſuit donc qu'à moins que la vérité de ce fait ne nous parvienne par un autre Auteur bien digne de foi, le témoignage de Maittaire ne doit être compté pour rien par un critique qui aime l'exactitude, & qui ne hazarde jamais rien.

Quoi qu'il en ſoit, Orlandi n'a pas connu cette édition. Voyez-en les p. 15 & 297.

Ce qui me rend toujours plus douteuſe l'aſſertion d'Oudin, c'eſt que l'Editeur de la Bibliotheque ſacrée du Pere le-Long, qui fait mention de cette même édition, à la pag. 274 du 1er. tom. de ſon B. S., col. 1, n'ajoute pas l'avoir vue lui-même, & laiſſe ſeulement entrevoir, par la maniere dont il parle, que c'eſt dans ce ſeul Auteur, qu'il l'a priſe. (1)

---

(1) Le *Diſſertatio de primis artis Typ. inventoribus* de Caſimir Oudin eſt de l'an 1722. Il ſe trouve à la fin du 3me. vol. de ſon *Comment. de ſcriptor. & ſcript. Eccl.*, en 3 vol. in-fol.

La nouvelle édition de la Bibliotheque ſacrée du Pere le-Long étant de 1723, lui eſt poſtérieure d'une année. Ce laps de tems aura ſuffi au Pere Deſmolets ſon confrere qui en a eu ſoin, pour y faire entrer cette édition, d'après Oudin.

Le Baron d'Heineken nous parle de cette même édition à la p. 274 de ſon *Idée générale d'une collection d'Eſtampes*, mais il ne nous dit pas, qu'il y ait vu le Plain-chant imprimé

Quoiqu'il nous apprenne qu'il n'en a rencontré qu'un ſeul exemplaire, il ne lui auroit pas moins ſuffi pour l'engager à faire l'obſervation, que nous avions lieu d'attendre de lui. Si ſon ſilence n'eſt pas la dénégation de ce fait, il forme au moins contre ſon exiſtence un terrible préjugé.

En effet, comment ſe perſuader que ſi Pierre Schoyffer eût imprimé en 1490, cette édition du Pſeautier avec le plain-chant, il en eût réimprimé une autre en 1502, ſans plain-chant ?

L'Auteur du dernier Catalogue du Duc de la Valliére, atteſte, comme nous, à la page 69* de ſon 1er. tome, (n°. 235,) que celui qui s'y trouve, y eſt noté à la main (1).

Ainſi, je le répéte, à moins qu'un autre témoin de la vérité du fait, appartenant à cette même édition, ne s'éléve dans la République des Lettres, pour nous le conſtater avec la plus grande certitude, d'après le mûr examen qu'il nous dira en avoir fait, il n'y a aucun fonds à faire ſur tout ce que nous diſent là-deſſus les Auteurs, que nous venons de citer.

(1) Cet Auteur auroit pu être plus exact. Il ne devoit pas ſe contenter de dire, que le plain-chant eſt noté dans cette édition à la main. Il devoit ajouter que ſes portées ſont auſſi Mſtes.

Au reſte il s'explique beaucoup mieux, que Proſper Marchand ſur ce que nous appellons *plain-chant*. Il ne l'écrit pas comme lui avec un *e*, (plein, p. 48, ibid.) mais avec un *a*.

Nous avons quitté le *Moine* Mercier pendant quelques minutes. N'eſt-il pas à propos de nous en ſaiſir de nouveau? Peut-il y avoir quelque erreur groſſiere, ou quelque opinion bien haſardée & totalement ſans preuves, qu'elles ne lui deviennent propres, je n'en crois rien, & je ne prévois pas, à la trempe de ſon eſprit, que je ſois jamais dans le cas de le croire? Ne falloit-il pas, qu'il empruntât de Caſimir Oudin, de Proſper Marchand, de Maittaire & d'Oſmont, ce qu'il a eu la demangeaiſon de nous apprendre ſur cette premiere impreſſion du plain-chant? Il dit, ſans biaiſer, & avec une intrépidité ſans égale, que cette édition (1490) du Pſeautier eſt le 1er. livre imprimé de cette façon.

En a-t-il vu quelque exemplaire, & s'il en a vu quelqu'un, ne devoit-il pas indiquer la Bibliothéque, ou le Cabinet où il l'a rencontré?

Il y a très-long-temps, que les bons critiques ſont très-ennuyés de croire ſur parole, & de ne trouver devant leurs yeux, que de maudits Plagiaires, qui ont la rage inſatiable de *barbouiller* du papier pour accroître les épines & les ronces, dont les champs des Muſes ne ceſſent de ſe joncher.

Mais je veux que le plain-chant ſoit imprimé dans cette édition, ſera-t-elle pour cela, comme il nous le dit d'après l'infidele original qu'il copie, le 1er. imprimé où il le ſoit auſſi?

N'avons-nous pas des livres imprimés avec le plain-chant antérieurement à cette édition? N'exiſte-t-il pas entr'autres un *Miſſel Romain* exécuté par

Zarot, à Milan, en 1488, in-fol., avec le plain-chant, & une gravure ſur bois?

Mon Maître en a eu pendant long-tems un exemplaire en ſa poſſeſſion; il ne l'a ſacrifié qu'aux vives inſtances d'un Curieux auquel il étoit & eſt encore très-attaché.

Chévillier, Maittaire & Saxius ne l'ont pas connu. Qu'il ſoit échappé à ce Moine, il n'y a aucun lieu d'en être ſurpris, parce qu'il n'y a dans ſa tête que quelques bribes de *Bibliognoſie*. Mais cette anecdote eſt-elle la ſeule qui ne ſoit pas venue à ſa connoiſſance, ſur la même impreſſion? Remontons à l'an 1480, & prouvons lui, qu'il n'a pas même le mérite de bien choiſir ſes plagiats. N'avons-nous pas du plain-chant, ou peut-être même des notes de muſique imprimées dans la Grammaire latine de *Franciſcus Niger*, exécutée in-4°. à Veniſe, chez Jean Lucilius Santritter, (Heilbronenſis) & chez *Theodorus Francus* (Herbipolitanus)?

Veut-on ſçavoir le feuillet ſur lequel on voit les premiers veſtiges de ces notes, c'eſt celui de la ſignature 7.

Maittaire parle bien de cette édition à la pag. 408 de ſon Suppl., mais il ne l'a pas bien feuilletée, & cette obſervation s'eſt dérobée à ſa plume.

Il en eſt de même de la Muſique qu'on trouve imprimée dans une piece dramatique de Jean Reuchlin, en latin, miſe au jour à Baſle, in-4°. en 1498, par Jean Bergman de Olpe. Cette piece eſt indiquée dans le dernier Catalogue du Duc de la Valliére, (tom. 2, p. 142 & 143, n°. 2678,) mais

l'exact, *le très-exact* & *l'Archi-exact* Guillaume n'en dit rien.

Puiſque le *Moine* Mercier nous donne l'époque de l'impreſſion du Plain-chant dans les livres d'une maniere ſi fautive, devons-nous attendre de lui un renſeignement plus sûr touchant l'introduction de celle de la gravure ſur métal parmi eux ? Non certes. Cet Ecriturier embraſſe tout, & il eſtropie tout.

Le premier apperçu, qu'il a d'un objet, détermine rapidement ſa déciſion ; il n'attend pas d'en avoir contourné toutes les faces, avant de nous débiter ce que la célérité de ſa plume lui arrache ſans réflexion.

Mais je m'apperçois qu'en voulant le relever ſur le tems auquel il prétend que la gravure ſur métal a aſſocié ſon impreſſion, à celle des livres en characteres fuſiles, je vais, par une mauvaiſe imitation, tomber comme lui, de la barbe d'Archimede, aux pieds de la Comteſſe de Roche-Lambert. (Voyez p. 47 & 245 de cet ouvrage.) Evitons ce piege. Ce Moine eſt un trop mauvais modele à copier, & renvoyons à la marge les obſervations critiques que nous avons à faire contre ce qu'il nous dit là-deſſus dans ſes lettres au Baron de H. *** (Heiſſ.) Paris, M DCC LXXXIII, in-8°.

Il ne faut, dans les ouvrages méthodiques, rien d'étranger à la doctrine qui en fait la baſe. Il n'y a qu'un Moine peu exercé dans l'art de courir la poſte, qui quitte perpétuellement la route, qu'il doit ſuivre, pour aller faire à toutes les Comteſ-

ſes, qu'il apperçoit à droite & à gauche, des *ſaluades chevalereſques.*

J'inſiſte fortement là-deſſus, afin que tous les *Parerga* qui ſe rencontreront déſormais dans les ouvrages faits par des Auteurs qui n'y verront pas mieux, que ce Moine, ſoient nommés de ſon nom, des *Merceriades*, ou, ſi l'on veut, des *Révérences à la Roche-Lambert.*

Mais comme il y a beaucoup d'affinité entre les diverſes inventions de la Typographie, examinons dans une note, que nous occaſionne l'époque fautive, qu'il vient de nous donner ſur l'impreſſion du Plain-chant dans les livres, ce qu'il nous débite auſſi ſur la premiere date de celle de la gravure ſur métal parmi eux (1).

---

(1) Pour être inſtruits de ſes erreurs là-deſſus, faiſons d'abord ſeize demandes, & condamnons-le à aſſiſter aux réponſes qui les ſuivront.

Ce pauvre Hère ſe verra reprocher dans ces mêmes réponſes, preſque autant, & même plus d'erreurs & de fauſſetés que nous aurons fait de demandes.

Pour opérer une parfaite conviction contre quelqu'un, il n'y a pas, à mon avis, de meilleure méthode que la Catéchiſtique.

1°. Quel eſt le 1er. livre imprimé dans lequel on trouve de pareilles eſtampes ?

Si nous l'en croyons, c'eſt celui d'*Antonio da Siena*, ſurnommé Bettini, ſelon Mazzuchelli, (vol. 2, part. 2, pag. 1097), reçu en 1439 dans l'Ordre des Jéſuates de St. Jérôme, établi dans ſa Patrie, élu en 1461 Evêque de *Foligno*, mort à l'âge de 91 ans dans ſa Ville natale, où il s'étoit retiré après avoir renoncé à ſon Evêché, & enſeveli en 1487 dans l'Egliſe de l'Ordre dans lequel il avoit

Cet examen, ſe paſſant hors de notre Texte,

fait profeſſion. Voyez auſſi la p. 8 des Lettres de ce Moine ci-deſſus, ſur quelques-unes de ces dates.)

2°. De quelle année eſt ce livre, comment eſt-il intitulé, en quelle langue eſt-il écrit; quels ſont ſon format, la Ville de ſon impreſſion & le nom de ſon Imprimeur?

Si nous écoutons Mazzuchelli, ce livre, qui eſt écrit en Italien, n'eſt que de 1491 in Firenze, (ibid.) mais cet Auteur n'en connoît pas la premiere édition qui eſt très-rare même en Italie.

Mon Maître qui eſtima pour le Duc de la Valliére la Bibliotheque qu'il acquit en 1775 de Jackſon de Livourne, y en trouva un exemplaire.

Cette édition eſt intitulée, ſelon Guillaume, *Libro intitulato Monte ſancto di Dio Compoſto da Meſſer Antonio da Siena Veſchovo di Fuligno, della Congregatione de Poveri Jeſuati, Florentie Nicolo di Lorenzo, die X Septembris 1477 in-fol. m. r.* (tom. 1, p. 255, n°. 763)

Elle a été vendue après la mort de ce Duc qui lui fit ôter ſa couverture de vélin, pour lui en donner une de maroquin rouge, 610 liv.

Elle n'avoit coûté en Italie à Jackſon, que 60 *Jules*, c'eſt-à-dire, 31 liv. 10 de France, ainſi que cela conſte par ſon Cat. Mſ. où tous les prix de ſes acquiſitions ſont marqués.

Ce Catalogue eſt dreſſé par ordre de facultés, au lieu que celui qui eſt imprimé, n'eſt qu'en forme abecedaire.

Il fut envoyé en préſent à mon Maître par les vendeurs de cette Bibliothéque.

Il eſt in-fol., tous les prix y ſont à la marge, & il méritoit beaucoup mieux d'être imprimé que celui qui l'eſt.

D'après le prix que ce livre a dans ce Catalogue Mſ., il y a lieu d'être infiniment ſurpris de celui qu'il a eu à la vente de ce Duc.

C'eſt payer bien cher une très-mauvaiſe gravure, que de la payer dix fois au-deſſus du prix qu'elle a en Italie. Tant il eſt vrai que Paris eſt le pays de l'enthouſiaſme & de la

nous ramenera plutôt vers le Pere le-Long, que

---

prodigalité, parce que tout l'or du Royaume y eſt auſſi répandu que la boue l'eſt dans ſes rues !

Il faut obſerver que ce livre eſt annoncé dans ce Cataſogue, (p. 382, n°. 1571) ſans indication de planches, & que la même omiſſion a été faite dans le Cat. imprimé, voyez-en la p. 30.

Guillaume ne l'avoit pas bien feuilleté, lorſqu'il dreſſa le N°. de ſon Catalogue, où il eſt indiqué, puiſqu'il l'y annonce auſſi ſans planches; mais il ſupplée à ſon omiſſion aux pag. 30 & 31 de ſes additions.

Ce qu'il y a de ridicule, c'eſt qu'en n'indiquant dans le corps de ſon Catalogue aucune planche pour ce livre, & qu'en ne parlant que dans ſes addititions de celle qui s'y trouve, il tranſporte dans ce même corps celle qu'il en a fait graver, au lieu de la placer dans ſes mêmes additions.

Tel eſt ordinairement le *merveilleux* arrangement des têtes détraquées.

3°. En quelle année les planches qui ſont dans quelques exemplaires de cette premiere édition ont-elles été gravées ?

Si nous nous en rapportons au *Moine* Mercier, c'eſt en celle qu'elle eſt ſortie de la preſſe.

4°. Comment le ſçait-il ? Quelle eſt la tradition ou l'autorité imprimée qui le lui conſtate ?

Il n'a aucun témoignage *oral* ou écrit ſur lequel il puiſſe appuyer ſon aſſertion.

5°. Les planches de ce livre ne peuvent elles pas avoir été imprimées 50 ans avant ſa ſortie de la preſſe ?

Sûrement. Maſo Finiguerra, que l'on regarde comme l'inventeur de l'impreſſion de la gravure ſur métal, floriſſoit au moins 50 ans avant ſa 1re. édition.

6°. Comment le ſçait-on ?

Si ce Moine eût eu une plus vaſte proviſion d'Hiſtoire Littéraire, n'auroit-il pas trouvé, dans un Ouvrage de *Domenico Maria Manni*, ſous ce titre; *de Florentinis inventis Commentar., Ferrariæ*, &c. 1731, in-4°., p. 79, que l'époque en laquelle je viens de dire, que floriſſoit cet Artiſte

nous avons depuis long-tems aſſez perdu de vue, N'avons.

eſt juſtifiée par un inſtrument ſur papier qui fait remonter ſa mort juſqu'en l'an 1424 ?

Qu'il liſe encore l'*Hiſtoire Littéraire d'Italie* par Tiraboſchi en Italien, (part. IIa., tom. VIº., lib. IIIº. Nº. XIII., p. 399 in-4º., in Modena, &c.) & il y verra cité le même inſtrument ſur papier, dont nous parle Domenico Maria Manni.

On peut même dire que ce Moine n'eſt gueres au courant des Journaux, puiſque, s'il liſoit bien aſſidûment celui des Sçavans, il y auroit vu, en Juillet 1782, une piece de le-Prince le jeune, ſur *l'Etat des Arts dans le moyen âge*, dans laquelle ce même inſtrument eſt encore rapporté, d'après Tiraboſchi, & non *Tinaboſchi*, comme l'Imprimeur de ce Journal l'ecrit fautivement & très-ignoramment; (voyez en la pag. 1473 de l'édition in-12, & corrigez-en la citation de *Tinaboſchi*, ainſi que celle qu'on y fait du chap. 7 au lieu du 8.)

7º. Pourquoi ce Moine fait-il florir ſi tard Maſo Finiguerra ?

C'eſt parce qu'il a trouvé dans une note *Miſte.* au haut d'une vignette conſervée au Cabinet du Roi, que cet Artiſte ne floriſſoit qu'en 1460, [ibid., p. 11, note *a*] Ainſi il n'eſt pas ſurprenant qu'il n'ait pas donné à ces planches plus d'ancienneté.

8º. N'y a-t-il pas d'autres Auteurs qui l'ont dit avant lui!

Baldunicci, dans ſon *Notizie de' Profeſſori del diſegno, &c. in Firenze* MDCCXXVIII, &c., in-4º. [*decen.* 1º. *del ſec.* IVº. *dal* 1500 *al* 1510, *p.* 162] a ignoré auſſi la découverte de *D. M. Manni* ſur l'âge de cet Artiſte, & il ne l'a placé qu'en l'an 1460, ou tout au plus qu'en celui de 1450 dans ſon *Decen.* vº. *della parte* IIa. *del ſec.* IIIº., p. 108.

Je ne ſçais pourquoi il a malheureuſement changé d'avis. Il l'avoit mis au contraire dans ſon *Cominciam. e Progr. dell' Arte dell' intagliare in Rame, &c. in Firenze.* MDCLXXXVI.

N'avons-nous pas une ſixieme omiſſion à lui

MDCLXXXVI., &c. in-4°., au commencement du 14me. ſiecle, (p. ij du *Proemio*) & il avoit alors certainement raiſon.

Mon Maître, qui poſſede l'exemplaire de ce livre qu'avoit autrefois le Célébre Mariette, y conſerve une note Mſte. de ſa main, dans laquelle l'opinion que Baldinucci y fait paroître, eſt confirmée par celle du même D. M. Manni.

Le changement d'opinion de Baldinucci a influé ſur celle de Florent le-Comte [1], d'Orlandi [2], & de Roland le-Virloys [3], &c., &c. Ce n'eſt que ſous l'an 1460 qu'ils parlent de l'invention de cet Artiſte.

Les Auteurs écrivent avec une rapidité incroyable, & ils bruſquent la plûpart des choſes qu'ils veulent nous apprendre.

Baldinucci ne nous dit-il pas que Maſo Finiguerra inventa en 1460 l'Art de graver ſur cuivre. [p. 108 ci-deſſus] Depuis combien de ſiecles cette invention n'exiſtoit-elle pas ? Il a certainement voulu nous dire que la découverte qu'il fit fut celle de l'impreſſion de la gravure ſur ce métal [*ſtato quello, che trovo la belliſſima invenzione d'intagliare in rame.*]

On peut reprocher la même faute à un des Patriarches de l'Encyclopédie, [au *fameux* d'Alembert] dans la Préface qui eſt à la tête de ce Dictionnaire.

9°. Si ce Moine n'a pas fait dans cette note une rencontre fort heureuſe ſur Maſo Finiguerra, au moins ſon ingénieuſe *imaginative* ne mérite-t-elle pas de grands éloges pour avoir été la déterrer dans le Cabinet du Roi ?

---

[1] P. 3, part. 2, tom. 3 de ſon Cabinet des ſing. d'Archit., Paris M. DCC. II., in-12.

[2] Abec. Pitt. in Venez. MDCCLIII. in-4°., p. 370, col. 1 & 2.

[3] Tom. 1, Dict. d'Archit., &c., in-4°., 3 tom., p. 602.

reprocher ? Choiſiſſons-en une dans le très-grand

Elle en mérite d'auſſi grands, qu'on en accorderoit à un Frere Cuiſinier de l'étroite obſervance de St. François, qui, mordu par l'envie de compoſer une Hiſtoire de France iroit en puiſer les matériaux dans les Archives de la Lé ponie.

Maſo Finiguerra étoit domicilié à Florence; il y a p ſa vie; c'étoit aux documens de cette Ville qu'il falloit recours pour avoir des anecdotes ſûres ſur ſa perſonn travaux & ſes inventions; mais le hazard jettant ce M ſur une note du Cabinet du Roi, qui eſt bien *auſſi ſû* que la plûpart de celles qui brodent ſes propres Ouv il s'eſt félicité d'une pareille découverte, & il l'a pr au public comme l'anecdote la plus heureuſe dont i gratifier. Tant il poſſede l'art de raiſonner juſte rencontres, & de bien diſcerner le faux d'avec le le clinquant d'avec l'or!

10°. Si ces planches ont pu exiſter 50 ans ava que que ce Moine aſſigne à leur exécution, n'au pas été gravées pour enrichir des Mſſ., plutôt qu Imprimés ?

Si elles remontent à une époque auſſi haute eſt indubitable que tel a été leur uſage, & il n'y a nt d'inconvénient à croire que cela a pu être ainſi.

Il ſeroit bien plus extraordinaire de penſe que Maſo Finiguerra, qui paſſe pour l'Auteur de cette in ntion, fût mort en 1424, & que les planches de ce livre, ont la 11e. édition n'eſt ſortie de la preſſe qu'en 1477, n dûſſent le jour à ſon burin qu'en la même année.

11°. Ces planches ſont-elles néceſſairemen Maſo Finiguerra ?

Quoique le *Moine* Mercier paroiſſe le croire, 11, note a, ci-deſſus) je n'en crois rien moi même, p que cela eſt impoſſible, & qu'il n'y a que l'ignoranc il eſt de la véritable époque de la mort de cet Artiſte ait pu le retenir flottant entre cette opinion & div autres.

nombre de celles de la même eſpece, que nous

12°. Ces planches n'ont-elles pas pu être imprimées quelques années après la 1re. impreſſion de ce livre, ſi on ne veut pas qu'elles l'aient été long-tems avant?

Cela a pu être, & il eſt même très-croyable, que cela s'eſt paſſé ainſi.

L'impreſſion du Diſcours d'un livre & celle des planches dont il eſt orné, demandent deux opérations ſéparées, & il n'eſt pas néceſſaire que ces deux opérations ſe faſſent d'une maniere ſimultanée ſur deux preſſes différentes.

L'une doit néceſſairement précéder l'autre, & cette préciſion de tems peut être de plus ou de moins d'années.

Il n'y a qu'un Moine auſſi téméraire que celui que je réfute, qui puiſſe les croire du même tems.

Ce qui induit au contraire à penſer que celles de ce livre n'ont été exécutées que quelques années après ſon impreſſion, c'eſt qu'on y voit des paſſe-par-touts, ainſi que ce Moine, (p. 6.) & Guillaume, (p. 31 de ſes addit.) en conviennent.

Ces ſortes de blancs prouvent que ces eſtampes n'ont pas été gravées tout de ſuite, & elles peuvent ne l'avoir été que 10 ans après.

Donc il s'enſuit toujours que l'époque que ce Moine aſſigne à l'impreſſion de ces gravures, eſt fauſſe.

13°. N'y a-t-il que ce livre de Bettini qui ait des paſſe-par-touts? N'en trouve-t-on pas dans d'autres qui lui ſont antérieurs?

Le fait eſt inconteſtable. Il y en a d'autres, & ils ont une date plus ancienne que la ſienne. C'eſt ce qu'on peut voir dans l'édition du livre de Petrarque intitulé: . . . . . *Il libro de gli homini famoſi*, &c., imprimée *Rure Polliano*, in-fol, en 1476, &c., qui eſt citée à la p. 439 du 6 tom. de la Bibliographie.

Il y en a auſſi dans celle que Colard Manſion a donnée des *dechiets des Nobles malheureux* de Boccace en la même année, même format.

Je pourrois citer quelques autres livres où il y en a

avons indiquées au commencement de ce 13me.

également; mais comme deux témoignages forment une preuve complette, en voilà assez.

D'ailleurs ce Moine est très-mal avisé. Il n'observe pas en parlant des planches du livre de Bettini, si elles sont tirées sur un papier séparé des feuillets sur lesquels on les voit, & si elles n'y ont pas été collées après.

Si elles sont collées, il est très-sûr que la date de leur impression est bien plus indéterminée.

Guillaume manque aussi de faire la même observation, elle étoit pourtant très-essentielle; mais un Bibliopole qui a la physionomie *gracieuse* de l'animal qui sert d'emblême au 3me. des Evangelistes, a-t-il assez de présence d'esprit pour saisir toutes les circonstances qui doivent rendre toutes ses descriptions bien exactes & bien lumineuses?

Ainsi on ne peut que reprocher à ces deux Auteurs une grande inadvertence, sans pouvoir aucunement s'en dispenser.

En nous parlant l'un & l'autre de la planche qui se trouve dans l'exemplaire du Duc de la Valliere, ce Moine dit, (p. 5) qu'elle est sur son feuillet signaturé P. VII., sans nous expliquer si elle est sur son *recto* ou sur son *verso*; Guillaume nous assure au contraire, (p. 31) qu'elle est sur le recto de ce même feuillet. C'est n'éanmoins une étourderie de sa part de n'avoir pas relevé ce Moine en rapportant cette circonstance.

14°. Où ce Moine a-t-il vu l'exemplaire de ce livre que possédoit le Duc de la Valliére?

Ça été, comme il nous l'apprend lui-même, (p. 6) dans sa Bibliothéque, quelques années après que ce Seigneur eut acquis celle de Jackson. Mais cela est-il bien vrai!

Interrogeons mon Maître là-dessus, & il nous répondra, d'après St. Paul, que *Cretenses sunt mendaces.*

Ce livre étoit placé dans cette Bibliothéque, dans un endroit où il ne pouvoit pas certainement être découvert avec facilité par ce Moine. Il falloit nécessairement le lui mettre sous la main pour le lui faire voir. Or mon Maître

paragraphe, qui puiſſe faire une très-grande ſenſation, & qui ſoit des plus inſtructives.

---

atteſte, qu'il n'a eu ni cette complaiſance pour lui, ni aucune autre, parce qu'il ne l'a jamais trouvé digne de lui en témoigner aucune.

Pour ce qui eſt de ce Duc, il ne peut lui-même lui avoir montré ce livre, parce qu'il n'en connoiſſoit pas la rareté, & que mon Maître, depuis qu'il avoit abuſé des découvertes dont il lui faiſoit part, ne lui communiquoit plus certaines anecdotes qui pouvoient rendre divers livres précieux.

Ce Moine ne s'inſcrira ſans doute pas en faux contre le refus que mon Maître fait à ce Seigneur de certaines connoiſſances *Bibliologiques* un peu *recondites*, puiſqu'il n'ignore pas lui-même la maniere *loyale* dont il l'induiſit en erreur vis-à-vis de Voltaire, touchant l'ouvrage d'*Urceus Codrus*, intitulé : *Sermones Feſtivi.*

On trouvera dans le Commentaire Hiſtorique ſur les œuvres de l'Auteur de la Henriade, &c., Baſle, &c., 1776, in-8°., une Lettre très-curieuſe de Voltaire à ce Duc, ſur l'erreur dans laquelle il le jetta à ce ſujet. (p. 154 168.)

Ce Moine ſe rappelle très-bien la maniere dont il traita avec Freron pour lui faire donner les étrivieres à Voltaire ſur l'anecdote *très-véridique* qu'il lui avoit fait paſſer par ce Duc, dont il avoit tant & tant reſpecté la bonne foi.

15°. Quand eſt-ce donc qu'il a vu ce livre dans cette Bibliothéque ?

Ce n'a été que lorſqu'il y eſt venu fourrager après la mort de ce Duc, & dans le tems que les Libraires, qui en ont fait le Catalogue, y travailloient.

Horriblement jaloux des raretés littéraires que mon Maître y avoit fait entrer, il a cru qu'il s'illuſtreroit dans le public, s'il lui en donnoit connoiſſance avant lui ; mais il s'eſt trompé : toutes les découvertes qu'il a pu publier d'après cette Bibliothéque, ſont dues à mon Maître, parce que ſa formation eſt toute de lui, & ſur-tout l'acquiſition de celle de Jackſon.

Il ne lui reſte donc que la honte d'avoir jetté ſa faulx ſur ſa moiſſon, & de lui avoir fait mériter l'application des vers du Cygne de Mantoue.

Sic vos non vobis nidificatis aves,
Sic vos non vobis mellificatis apes, &c. &c.

16°. Ce Moine ne nous parle-t-il pas, dans ces mêmes lettres d'un autre livre du Jeſuate-Bettini, & ce qu'il nous en dit eſt-il bien juſte ?

Il nous met ſous les yeux (p. 8 ibid.) un autre ouvrage de cet Auteur qui a pour titre. . . . *De Divina prædinatione vitæ & morris humanæ*, & il nous le dit Mſ.

On voit par-là combien peu il connoit ſon Hiſtoire Littéraire.

Comme il a preſque toujours beſoin des yeux des autres pour y voir, il emprunte ici ceux de Mazzuchelli; (ci-deſſus, p. 1097, part. 11, vol. 11, &c.) mais en tire-t-il grand profit ſur ce point ? Cet Auteur n'en a pas ſçu plus que lui ſur l'impreſſion de ce livre.

Il eſt ſûr qu'il en exiſte au moins une édition imprimée dans le 15me. ſiecle. Maittaire la cite à la p. 776 de ſon Suppl., (1733) & à la p. 495 du 2ond. tom. de ſon *Index*.

Elle eſt auſſi indiquée au n°. 55 du 2ond. tom. du Bibliotheca Hohendorf., p. 6. Elle y eſt annoncée in-4°. en veau fauve, doré & marbré ſur tranche, ſans indication de Ville & d'Imprimeur.

Puiſque je me ſuis borné à 16 demandes, je n'ajoute rien ici contre les différentes bévues qu'il a faites dans les mêmes lettres ſur les planches ſur cuivre qui ſe trouvent dans quelques exemplaires du Dante de Florence, in-fol. 1481.

De plus je ſuis forcé, d'après mes principes, de m'aſtreindre à leur nombre, pour ne mêler rien d'étranger à mon plan. Mais qu'il ſçache que nous nous rencontrerons un jour ailleurs là-deſſus ; ce ſera lorſque la matiere de mes travaux le jettera encore ſous ma main. L'occaſion me ſera-t-elle difficile ? Je n'ai qu'à ouvrir le porte-feuille

Zacharie, Evêque de *Chriſople*, intitulé *unum ex quatuor, ſeù ɔcordia Evangeliſtaɀſ*, 1473, in fol. *magno* ?

Elle eſt ſans Regiſtre, réclames, ſignatures & chiffres.

Elle eſt ſur deux colonnes, dont celles qui ſont entieres ont 52 lignes, ce que Guillaume ne dit pas. (tom. 1, pag. 28, n°. 105, & pag. 6 de ſes additions.)

Il y a un point rond ſur ſes *i*, & au milieu des deux branches de ſes *y*; il y a deux ſortes de *ſ*, qui ſont configurées ainſi *ſs*; ſes diphtongues *æ* & *œ* ne ſont exprimées que par *e*; ſes ſyllabes finales *rum* & *us*, ont les formes ſuivantes *ɀſ.* ?.

Le mot *nihil* y eſt exprimé par celui de *nichil*; la lettre *c* y tient, devant une voyelle, la place de la lettre *t*; il n'y a d'autre ſigne de ponctuation, que celui du point.

S'il étoit permis de conjecturer *à la Guillaume*, ſur l'Imprimerie, d'où elle eſt ſortie, je dirois qu'elle vient de celle d'Ulric-Zell., quoiqu'il nous la donne lui-même, d'après la *divination Chalcographique*, dont il a été gratifié dans ſon berceau, comme une production de celle de Co-

---

de mon Maître, pour faire tomber ſur ſa tête une foule d'animadverſions critiques qui le réduiront pour toujours au regret de n'avoir empoigné, en voulant courir ſi bruſquement la carriere de la Bibliographie, qu'un gros paquet de chardons qui le piquent de par-tout, au lieu des lauriers qu'il s'étoit flatté d'y moiſſonner.

burger, (Additions, pag. 6, n°. 105,) mais ſes yeux, quoiqu'ils ſoient *ſi perçans & ſi juſtes*, & ſa plume ſi *perſuaſive*, ne ſçauroient m'entraîner dans ſon opinion.

Il omet d'obſerver, (ibid, & pag. 28 du corps,) que ce Zacharie eſt qualifié Evêque de *Criſople* dans le ſecond avis au Lecteur, qui eſt dans cette édition.

Un Bibliopole tel que lui *ne s'aviſe jamais de tout*, & il eſt trop dévot au petit opéra comique, ſous ce nom.

Corneille de Beughem, (1) Fleury (2) & l'Auteur du dictionnaire des Auteurs Eccléſiaſtiques, imprimé à Lyon en 1767, en 4 vol. in-8°. (3) n'ont pas connu l'Auteur de ce livre, & Maittaire l'omet dans ſon *Index*, ainſi que dans les deux Suppl. qui le ſuivent; mais il en fait mention à la p. 327 du Suppl. au 1er. tom. de ſes Annales, ſans nous y indiquer qu'il fût Evêque. Il fait par conſéquent une omiſſion à la *Guillaumiade*.

Puiſque Maittaire a oublié cet Auteur dans le

---

(1) Corn. de Beughem. Il a connu la 1re. édition de ce livre dont il eſt queſtion dans mon texte; mais il a ignoré le nom de l'Auteur de l'Harmonie qu'elle contient, & il l'a appellée *Chryſopolia*, de l'un des ſurnoms de ce même Auteur, p. 45 de ſon *Incunab. Typ.*

Orlandi en a fait de même (p. 311 *Orig. della ſtampa*) V. dans le texte ci-deſſus.

(2) Fleury, *Hiſt. Eccl.*, 12me. ſiec.

(3) *Diction. des Auteurs Eccl. de Lyon* aux mots *Zacharie & Goldsborough*.

1er. tom. de ſes Annales, devions-nous nous attendre à plus de diligence de la part d'Orlandi ? Il n'étoit pas vraiſemblable, qu'il fût plus exact que lui là-deſſus. Il parle véritablement de la premiere édition de ſon Harmonie (p. 311) ſous le mot *Chryſopolia*, mais il prend ce mot plutôt pour un nom Pſeudonyme de ſon Auteur, que pour ſon nom Caractériſtique, ce qui n'eſt en aucun ſens conforme à la vérité.

Simler, (4) Dupin, (5) Cave, (6) Oudin, (7) Thomas Ittigius, (8) J. A. Fabricius, (9) Nic. Alard, (10) Jean François Buddée, (11) le

---

(4) Simler, p. 829, col. 2, édit. ci-deſſus de 1383. Il ne cite, pour 1re. édition, que celle de Cologne de l'an 1535.

(5) Dupin, tom. 1 de ſa *Nouv. Biblioth. des Auteurs Eccl.*, p. 370 de l'édit. de 1688, & part. 2 de ſon *Hiſt. des Controv.* du 12me. ſiecle, p. 633.

(6) Cave, *Hiſt. Lit.* S. E, tom. 2, p. 232, col. 1. Oxon. ci-deſſus.

(7) Oudin, tom. 2, S. E., col. 1442.

(8) Th. Ittigius, de *Biblioth. & Cat. Patrum*, p. 453 & 525.

(9) J. A. Fabricius, *B. L. Med. Ævi*, tom. 6, col. 1., p. 332, in-4°., & B. Gr., tom. 5, p. 83, Hamb., MDCCXXIII.

(10) Nic. Alard, dans ſon *Biblioth. Harmonico-bib.*, in-8°. Hamburgi, 1725.

Il n'a également pas connu cette 1re. édition. Il n'a pas expliqué ſi ce Zacharie étoit Evêque de Chryſople, ou s'il n'étoit qu'originaire de cette ville, v. p. 72.

Il copie ſeulement ce que J. A. Fabricius dit ſur cet Auteur & ſur ſon Ouvrage dans ſon *Codex Pſeudepigr. N. Teſt.* p. 378.

Il cite ſur ſa pag. 77 une concorde Evangélique compo-

Pere le-Long, (12) Dom Calmet, (13) Moreri & ſes Continuateurs, (14) les 48 Auteurs imprimés dans la Collection de J. B. Wolfius, (14) Jean Frickius, (16) les Jacobins Auteurs du *Dictionnaire univerſel, Dogmatique, Canonique, & Hiſ-*

ſée par un Anonyme, & par ordre de Louis le-Débonnaire, ſous le nom de *Monoteſſaron*, ou bien *d'Unum ex quatuor.*

Il renvoye pour ce livre, au Traité de l'Abbé Gallois, intitulé: *des plus belles Bibliothéques de l'Europe*, p. 77. in-12., mais ſa citation eſt fauſſe. Comme l'ordre de preſque tous les chiffres de ce livre eſt renverſé, c'étoit au *verſo* du feuillet ſignaturé A VIII, c'eſt-à-dire, à la p. 64, qu'il devoit renvoyer.

La pag. 64 de ce livre eſt cottée par erreur 88.

L'Abbé Gallois dit, (ibid.) que Louis le-Débonnaire ou le-Pieux fit compoſer ce *Monoteſſaron*, ou *la Concordance des quatre Evangeliſtes*, que Luther ſe vantoit d'avoir en ſa poſſeſſion, & qui depuis a été dans la Bibliothéque de Lypſic. [ſic.]

On voit par-là que ce *Monoteſſaron* de l'Abbé Gallois ne peut être le livre de Zacharie de Chryſople, & que Nic. Alard qui les identifie, ne ſçait abſolument ce qu'il dit.

(11) Jean Franc. Buddée, *Iſag. Hiſt. Théol.*, tom. 2, p. 1379, col. 2.

(12) Le-Long, B. S., tom. 2, p. 747, col. 1, ſous le nom de *Goldsboroug.*

(13) Dom Calmet, *Diction. de l'Ecrit. Ste.*, tom. 1, p. LXIX de la *Biblioth. ſacr.*

(14) Moreri & ſes Continuateurs, édit. de 1732, Suppl. de 1735 & de 1747, & dern. édit., p. 19, col. 1, tom. 10, part. 2.

[15] Les Auteurs de la Collection de J. C. Wolfius: voyez-y l'*Index* des livres imprimés juſqu'en l'an 1500, à la fin du 2d. tom., in-8°., 2 vol.

[16] Jean Frickius, p. 11 *Præfat*, tom. 2 in-fol. *Theſ. Antiq Eccl. Joannis Schilteri.*

torique, *&c.* (17) & les Ecrivains de *l'Hiſtoire littéraire de la France*, (18) n'ont pas connu cette premiere édition, qui n'eſt pas cependant extraordinairement rare, mais qui valoit plus, que le prix, que Guillaume en a rétiré à la vente du Duc de la Valliére. Il ne l'a vendue que 82. liv. 3. ſ., elle en vaut au moins 160., parce qu'un Curieux, qui ſera inſtruit, y trouvera ce qu'il ne pourroit rencontrer dans les autres éditions qui l'ont ſuivie.

On ignore la patrie de l'Auteur de l'Harmonie, qui eſt contenue dans ce livre. Le Pere le-Long, & J. A. Fabricius (infrà) prétendent qu'il eſt né en Angleterre.

Les Ecrivains de *l'Hiſtoire littéraire* ci-deſſus, & ceux du *Suppl. au Diction. Univ.*, *Dog.* &c. in fol., croyent au contraire, qu'il a vu le jour à Beſançon en France-Comté. Ils ſe fondent ſur ſon ſurnom de *Criſopolitanus*, qu'ils dérivent de l'ancien nom de *Chryſople*, (19) que portoit autrefois cette ville.

---

[17] *Diction. Univ. Dogm.*, &c., tom. 6, Suppl., p. 643, col. 1 in-fol.

[18] *Hiſt. Litt. de la France*, tom. 12 in-4°., j'en a omis la page.

[19] Ville-d'or. Ce nom a été donné autrefois à Beſançon, V. *Joan Jac. Chiffletii Ves*, *pars* 1a., p. 51, Lugd. in-4°., 1615.

Beſançon n'eſt pas la ſeule Ville qu'on ait appellé *Chryſopolis*. Il y avoit en Orient dans l'Arabie, outre la ville de Chryſople, dont nous parlerons plus bas, un Bourg dans la Bithynie appellé, *Chryſopolis*. V. la nouv. édit. de l'Abbé Lenglet, pour Et. la Géogr., tom. 9 in-12, p. 356, &c. &c.

Mais cette opinion peut être combattue par des raiſons qui paroiſſent très-plauſibles. Cet Auteur n'eſt pas ſimplement nommé, dans cette édition, *Zacharias Criſopolitanus*, mais *Zacharias Epiſcopus Criſopolitanus*; c'eſt ce qu'on voit dans la piece, que j'ai reproché à Guillaume de n'avoir pas connue.

Il ne faudroit pas s'imaginer que je m'amuſaſſe à citer, ſur une des Villes ou Bourgs de ce nom, un ſimple Compilateur de Géographie.

On n'a qu'à voir, ſur ce même Bourg, Bayle, tom. 1, édit. ci-deſſus, p. 875, col. 2, & on y trouvera une Anecdote très-amuſante & très-gaie ſur l'origine du nom qu'il portoit.

On pourra auſſi jetter les yeux ſur la Martiniere, p. 610, tom. 2 [la Huye, MDCCXXX, in-fol., col. 1.

L'omiſſion du Continent ancien & de la région où ce Bourg étoit jadis enclavé, qui eſt échappée au 1er. de ces deux Auteurs ne rendroit pas ce lieu connoiſſable dans l'Abbé Lenglet, ſi je n'obſervois que Bayle auroit dû le placer dans la Bithynie.

C'eſt-là en effet qu'il étoit ſitué, & que Cellarius le met: V. les pag. 246 & 261 du 2d. tom. de ſon *Notitia Orbis antiqui*, &c., Lipſiæ, &c. MDCCLXXXIII.

Il y avoit auſſi en Occident différentes Villes du nom de Chryſople. On appelloit Parme en Italie *Julia Chryſopolis*. V. l'Anonyme de Ravenne, liv. 4, p. 213 in-8°. de l'édition du Pere Gerberon.

Ingolſtadt avoit auſſi le même nom. V. la Martiniere, *Diction. Géogr.* ſous le nom de Chryſople, & on déſignoit quelquefois en latin cette Ville ſous les mots *Urbs Auripolitana*. V. p. 6, lign. 2 d'une Satyre cruelle ſous ce titre: *Apologia Jac. Locher Phylomuſi: contra Poëtarum acerrimum* [*ſic*] *hoſtem Georgium Zingel Theologum Ingolſtadienſem*, &c., in-4°. *ſine anno*, p. 9.

Cette Piece eſt à longues lignes & en lettres rondes. Elle n'eſt que de 8 feuillets.

On doit donc inférer de la qualité exprimée pour ce ſurnom, qu'au lieu qu'il en fût originaire, il en étoit au contraire Evêque. (20)

---

[20] Guillaume n'eſt pas le ſeul qui ait omis cette qualité dans cet Ecrivain.

Ni l'Auteur du *Bibliotheca Heilsbr.* in-fol., &c. [p. 71] ni Jean Frickius, dans ſon *Theſ. ant. Eccl. Joan. Schilteri*, [p. 11 *Præfat.*, tom. 2 in-fol.] ni les nouveaux Editeurs du *Diction. de l'Ecrit. Ste.* par Dom Calmet, [tom. 4, p. 462, col. 2, &c. &c.] n'accordent cette qualité à ce Zacharie.

Vincent Bandel, [dans ſon *Traité de ſingulari puritate & prerogativa Conceptionis Salvatoris Noſtri Jeſu-Chriſti*, Bononiæ, &c., 1481, in-4°., ch. 26]; les Editeurs de la Biblioth. des P. P. de Lyon chez Aniſſon, in-fol., 27 vol., [tom. 19, ſelon la p. 525 du livre de Th. Ittigius *de B. & C. Patrum*, in-8°., Lipſiæ, 1707.] Dupin, [Table des Principaux Ouvrages des Aut. Eccl., in-8°., p. 278, &c. &c.] lui donnent cette qualité.

J. A. Fabricius ne la lui refuſe pas non plus; (tom. 9. *B. Gr.*, p. 357 Hamb. MDCCXXXVII.) mais il n'explique pas quelle étoit la Ville *de Chryſople* dont il le fait Evêque; il renvoie ſeulement là-deſſus à Alberic, Moine des Trois-Fontaines.

Il y a apparence que comme il n'inſere dans l'*Index Géographique des Conciles & Evêchés*, qu'il met dans le 12e. tom. de cette Bibliothéque, que la ville de Chryſople, qu'il dit être enclavée dans la 2de. Province Eccléſiaſtique d'Arabie, & dépendante du Patriarchat de Jéruſalem, & celle de Beſançon (V. p. 38. Hamb. MDCCXL.) il entend que c'eſt cette premiere; mais il ſe trompe ſur cette Chryſople; elle eſt ſituée dans cette partie de l'Arabie que les Anciens appelloient *Philadelphie*, & qui étoit ſous la Métropole de Boſtra, dépendante du Patriarchat d'Antioche. [V. *les Orig. Eccl.* de Bingham en latin, liv. 9, ch. 2, §. 7., p. 432, tom. 3 in-4°.]

On voit un Evêque de Chryſople, Vicaire de celui de Valence en Dauphiné dans le 16e. ſiecle; c'eſt ce que nous dit Dupin, [p. 741 pour 751, part. 1re. de l'*Hiſt.* de

Mais il n'eſt aucunement aiſé de le placer dans

---

l'*Egl.* du même ſiecle, Paris, &c. M.DCC.I., in-8°.] Mais ſon Imprimeur ſe trompe, en donnant le nom d'Archevêque à l'Evêque de Valence.

Il nous montre auſſi un Jacques Perez de Valence en Eſpagne, Evêque de Chryſople depuis 1468, juſqu'en 1491; [V. ſon *Hiſt. des Controv.* du 15e. ſiecle, p. 360, tom. 1, in-8°. &c.] mais il ne dit mot ſur la poſition de ces deux Villes.

Guillaume de Tyr, qu'on ne confondra certainement pas avec le *fameux Guillaume du Quai de la Vallée*, parce qu'ils ne ſont ni du même ſiecle ni du même pays, ni, ſelon que je le crois très-fermement, de la même trempe d'eſprit, donne le nom de *Chryſtopolis* à la ville de Chryſople, que divers Auteurs mettent ſous l'Archevêché de Boſtra en Arabie, (liv. 23, p. 1044, part. 2, tom. 1, du *Geſta Dei per Francos*, Hannoviæ, &c., M.DC.XI., in-fol.)

Les P. P. Echard & Quetif, ayant dans leur Ordre un Evêque *in partibus*, ſurnommé, à cauſe de ſon ſiege, *Chriſpolitanus*, & ne trouvant au une part un Evêché de ce nom, ont changé celui de *Chriſpolitanus* en ceux de *Chriſtopolitanus* ou de *Chryſopolitanus*.

Ce Religieux s'appelloit Martin de Soleta, & il étoit Suiſſe. (tom. 1, p. 729, col. 1, Bibl. ord. Script. Prædicator.)

Ces bons Religieux ont fait de cet Evêque *in partibus* un Suffragant de l'Evêque de Baſle, comme ſi les Evêques avoient des Suffragants. N'auroient-ils pas dû dire *Coadjuteur*, & nous mieux éclaircir ſur les lieux ou les deux Sieges Epiſcopaux, dont ils nous parlent, étoient ſitués.

Revenons à la ville de Chryſople. N'y avoit-il pas autrefois dans la Macédoine une autre Ville de ce nom? Foulcher de Chartres n'en parle-t-il pas dans le *Geſta Dei per Francos*, &c. ci-deſſus, ſub anno 1097, p, 386?

Il eſt vrai qu'il écrit ſon nom ainſi *Criſopolis*. Non ſeulement il parle d'une Ville de ce nom, mais il en men-

la liſte des Prélats de cette ville, dans laquelle on ne le voit aucunement. (21) C'eſt auſſi ce que les partiſans de cette opinion ont compris ; delà vient, qu'ils ſe ſont bornés à faire de ce Zacharie, un Prémontré de l'Abbaye de St. Martin de Laon, & qu'ils l'ont retranché du rang des Evêques de Beſançon.

---

tionne encore une autre ſous celui de *Chriſtopolis*, [ibid.] c'étoit dans la Macédoine qu'elles étoient aſſiſes.

Il eſt conſtant que ſans aller chercher le ſiege de notre Zacharie ſous la Métropole de Boſtra en Arabie, ainſi que celui de Martin de Soleta, dans les Eſpaces imaginaires où les P. P. Echard & Quetif l'ont laiſſé, nous pouvons nous arrêter dans ces deux Evêchés de la Macédoine, pour les deux Evêques *in partibus* qui peuvent nous embarraſſer, & qui nous embarraſſeront toujours, ſi nous ne prenons ce dénouement.

Au reſte ce Zacharie n'eſt pas le ſeul à porter le ſurnom de *Chryſopolitanus*. Il y a un Chirurgien, qui certainement n'étoit pas Evêque, appellé *Rolandus Capellutus* dont il eſt fait mention dans le Lindenius Renovatus, p. 948, col. 2, & dans le B. Gr. de J. A. Fabricius, tom. 13, p. 385, liv. VI, ch. IX., Hamb. MDCCLXVI.

J'ai bien tort quand je dis que ce Chirurgien n'étoit pas sûrement Evêque, puiſqu'autrefois les Grecs donnoient le nom d'*Epiſcopoi* aux Médecins diſtribués dans différens quartiers de leurs Villes, & que c'eſt delà que nos Evêques ont été appellés ainſi, de ſorte que les uns ſont *guériſſeurs des corps*, & les autres *guériſſeurs des eſprits*.

Nous ne ſerons pas auſſi embarraſſés pour deviner la ville de Chryſople dont il étoit originairr ; c'étoit celle de Parme ; je ne la fais venir ici que pour juſtifier le ſurnom que je lui ai donné ci-deſſus.

(21) Voyez l'*Hiſt.* des Archevêques de Beſançon, p. 56 des Mém. Hiſt. de la Rép. Seq par Louis Gollut, Dole, in-fol. 1592.

Mais ce retranchement ne combat-il pas trop bruſquement une tradition de plus de 300 ans, depuis la premiere édition de ſon livre, juſqu'à nous ? D'ailleurs quand cette premiere édition parut, cette tradition devoit remonter, par le moyen des copies *Mſtes.* de ſon ouvrage, qu'on devoit avoir alors en plus grande quantité, juſqu'au ſiecle dans lequel il eſt né.

Ainſi il me paroît qu'il y avoit un autre parti à prendre en renonçant à le faire Evêque de cette ville.

N'étoit il pas Chanoine Régulier, & en cette qualité ne pouvoit-il pas être natif de Beſançon, & Evêque *in partibus* de quelque Egliſe Orientale?

Les Croiſés n'avoient-ils pas établi pluſieurs Monaſteres de Prémontrés & de l'ordre de Cîteaux, dans la Terre Sainte ? Ce fait ne nous eſt-il pas atteſté par Jacques de Vitry, dans ſon hiſtoire latine de Jeruſalem ? (Voyez le *Geſta Dei per Francos*, cy-deſſus, p. 1076., Ch. I.V.)

Les Evêques *in partibus* n'étoient-ils pas déja établis dans le douzieme ſiecle, dans lequel cet Auteur floriſſoit ?

C'eſt ce que Van-Eſpen nous aſſure, (22) & ſi nous ſuivions Sablier, (22*) ne pourrions nous pas les faire remonter juſqu'au 7me ?

Ce qui donna lieu à leur établiſſement, ce fut

---

[22] Van-Eſpen, tom. 1, p. 118, col. 1, édit. de 1753, in-fol.

(22*) Sablier, *Variétés Sérieuſes & Amuſantes*, tom. 1, p. 40, in-12, 4 vol. 1765-1769.

l'élection

l'élection des Abbés des Monaſteres en Evêques.

Cette élection ſe pratiqua, afin que les Moines ne fûſſent pas obligés de ſortir de leurs Cloîtres, pour aller ſe faire ordonner par les Evêques ou Archevêques diocéſains, & pour aller chercher le Chrême, dont ils avoient béſoin (22**)

Y a-t-il quelque inconvénient à le faire naître à Beſançon, à l'établir Prémontré à St. Martin de Laon, & à le créer Evêque de Chryſople ville Epiſcopale de la Métropole de Boſtra en Arabie, enclavée dans la Province, qu'on appelloit autrefois Philadelphie, & dépendante du Patriarchat d'Antioche? (23)

L'ouvrage de Zacharie de Chryſople n'eſt qu'un Commentaire ſur une ancienne Harmonie des quatre Evangéliſtes, qui vit d'abord le jour en Grec, & que Victor, Evêque de Capoue, traduiſant de cette langue en latin dans le ſixieme ſiecle, attribue mal-à-propos à Tatien. (24)

Zacharie, qui la commenta dans le douzieme, parut d'abord indécis dans ſes Prolegomenes (p. 9.

[22**] V. Le-Clerc, *Biblioth. anc. & mod.*, tom. 15, p. 251.

C'eſt d'après le 1er. tome du *Theſ. Anecdotorum* du Bénédictin Dom Martenne, que cet Auteur périodique fait cette obſervation.

[23] Voyez ſur cette Ville Epiſcopale, *l'Orient Chriſt.* du P. le-Quien Jac. in-fol., tom. 2, p. 867; la Martiniere, tom. 2 de l'édit. de la Haye, p. 620, col. 2 & tom. 1, p. 387, col. 1 de l'édit. de Dijon; Bingham, *Orig. Eccl.* de l'Anglois en latin, tom. 3, p. 432,

(24) *Monum. Orthodoxogr.*, tom. 1, p. 659, in-fol., Baſilæ, 1569, 2 vol.

de cette premiere édition) sur l'Auteur auquel elle appartient de préférence. Il dit qu'elle est peut-être de Théophile, peut-être de Tatien, & peut-être d'Ammonius d'Alexandrie, mais il incline davantage en faveur du dernier. Il le confond, d'après Eusebe & St. Jérome, avec un autre Ammonius, qui étoit véritablement de cette ville, qui fut le Maitre des deux Origenes, de Plotin, de Longin, &c., &c., qu'on surnomme *Saccas*, à cause qu'il avoit commencé par être porteur de sacs de bled. (25)

Richard Simon, (26) Dupin, (27) Cave, [28] Thomas Ittigius, [29] le-Long, [30] & Tillemont [31] sont tombés dans la même erreur.

Cette Harmonie a été réimprimée dans le 1er. vol. du *Monum. Orthodoxogr.*, in fol. &c. [32] avec la préface de Victor de Capoue.

Elle porte dans cette édition le nom de Tatien; c'est ce que le Pere le-Long observe, [33] & c'est

---

(25) J. Albert Fabricius, B. Gr., tom. 4, p. 159 & 171, Hamb., M DCC XXIII.

(26) R. Simon, p. 90, col. 1 de son *Hist. des Commentateurs*, in-4°.

Comme cet Auteur n'a pas relevé Eusebe & St. Jerome, sur l'erreur où ils sont tombés touchant cet Ammonius, il y a apparence qu'il y est tombé comme eux, & qu'il a cru que ce même Ammonius étoit celui qui étoit surnommé *Saccas*.

(27) Dupin, ci-dessus, tom., 1 &c.

(28) Cave, tom. 1, p. 109 & 110, ci-dessus.

(29) Thomas Ittigius, *ibid.* p. XXX.

(30) Le-Long, tom. 1, *ibid.*, p. 449, col. 1.

(31) Tillemont, Mém. Eccl., tom. 3, p. 279, in-4°.

(32) Voy. *suprà* la note 24.

(33) Voyez *ibid.* tom. 1, p. 449, col. 1.

ce dont il eſt repris très indiſcretément par l'Auteur du Supplément au Dictionnaire Univ. Dogm., ci-deſſus, [34] qui ſoutient que les éditions de cette Harmonie, qu'on prétend porter ce nom, ſont chimériques, & qui reproche mal-à-propos au Pere le-Long de n'avoir déſigné aucune de celles, qu'on dit exiſter ſous ce nom.

Cet Auteur n'avoit donc jamais feuilleté ni le *Monum. Orthodoxogr.*, que je viens de citer, ni diverſes Bibliothéques, où l'on trouve cette Harmonie ſous ce même nom.

Il n'a pas non plus pris la peine de vérifier, dans la Bibliothéque ſacrée du Pere le-Long, s'il n'y en rapporte aucune édition ſemblable.

Nous le renvoyons à la p. 449, (col. 1 de ce même tome) où il en trouvera pluſieurs d'indiquées.

Mais nous le prévenons, que, quoiqu'il doive rencontrer beaucoup de fautes dans ce même endroit, auquel nous le renvoyons, il ne ſera pas moins vrai, qu'il s'eſt trompé lui-même, en voulant relever ce Bibliographe.

C'eſt très-mal-à-propos, que le Pere le-Long dit, au même lieu, que l'Harmonie, qui a été traduite par Victor de Capoue, & qui eſt imprimée ſous le nom de Tatien, eſt la même que celle qu'*Ottomarus Luſcinius* publia à Ausbourg en 1523, in 4°., & qui ſe trouve réimprimée à la p. 747 du 1er. tome du *Monum. Orthodoxogr*

(34) Supp. au Diction. Dogm., &c., in-fol., p. 643, col. 1.

Il eſt faux que l'Harmonie de ce *Luſcinius* ſoit celle de Victor de Capoue. Celle-ci portoit les noms de *Dià Pantôn* ou de *Dià Teſſarôn*, au lieu de celui de *Dià Penthé*, que *Luſcinius* a donné à la ſienne, parce qu'elle eſt comme un cinquiéme Evangile compoſé des quatre autres fondus en un ſeul, en forme d'*Hiſtoire* de Jeſus-Chriſt, & qu'il dit avoir lui-même traduit celle dont il eſt l'Editeur. Il l'a publiée d'ailleurs ſous le nom d'Ammonius, & les paroles n'en ſont pas les mêmes, que celles d'aucun des Evangeliſtes, quoique les faits Hiſtoriques en puiſſent être analogues aux leurs.

Il eſt inoui que le Pere le-Long ſe ſoit trompé d'une ſi étrange façon dans le même endroit dans lequel il a cité, pour appuyer la deſcription qu'il venoit de donner, Thomas Ittigius, & Jean Mill., qui diſent préciſément le contraire, l'un à la p. 30 de la Préface de ſon Traité intitulé *de Biblioth. & Cat. Patrum*, in 8°. &c., & l'autre, dans ſes Proleg. ſur le N. T. Grec, p. 63.

3°. Je penſe, Monſieur le Comte, que c'eſt bien le temps d'arriver à la 3me. ſection de ce XIIIe. Paragraphe.

Si ceux qui ont travaillé avant moi ſur les mêmes matieres, que la Providence fait tomber ſous ma plume, au grand riſque de l'épuiſement de mon Maitre, qui s'eſt condamné généreuſement à périr pour le bien des lettres, ſe fûſſent plus appliqués à bien ſaiſir les faits, qu'ils nous ont tranſmis, ou eûſſent recherché plus ſoigneuſement ceux, qu'ils étoient obligés de nous tranſmettre, il y a déja très long-temps que la tâche, à laquelle

je me ſuis livré vis-à-vis de vous, ſeroit remplie, & que je jouirois du doux plaiſir de toucher à la fin de cette 3me. épitre.

Mais de quel courage ne ſe ſent-on pas animé, lorſqu'il eſt queſtion du bien public? Le zele de mon Maître eſt inépuiſable, & la derniere goutte de ſon ſang ſe deſſéchera plutôt que de ceſſer ſes travaux pour le bien de ſes ſemblables.

Tous les individus n'ont pas reçu la même organiſation, pour arriver dans les lettres au même genre d'utilité; ainſi il faut néceſſairement que ceux qui en tiennent des mains de la nature une propre aux travaux les plus difficiles, ne perdent aucun inſtant pour ſecouer le flambeau des idées qu'elle a miſes précairement dans leurs têtes, afin de répandre, parmi les hommes de tous les ſiecles, les traits de lumiere, dont ſa bonté maternelle veut les enrichir.

Ces hommes privilégiés ne doivent s'attendre à aucun Mécéne. Remplir leur deſtinée, ce doit être leur plus noble récompenſe. Si les traverſes ſe mêlent à leurs travaux, ce qui ne manque jamais de la part de ceux qui ſe croyent propres à les diriger, ce ſont des fleurs qui viennent embellir les Raiz de la couronne, que la nature, dont ils ſont les organes, leur prépare dans la poſtérité.

Il n'y a que trop ſouvent des ambitieux qui, alambiquant leurs têtes à combiner des idées politiques, ſe perſuadent d'être en état des plus grands travaux, & d'avoir, par des bribes d'idées plagiaires, des données ſuffiſantes pour atteindre le ſommet des ouvrages les plus difficiles. Ces hom-

mes ſont de ceux, que la nature a privilégiés, de vrais Martyrs, & les arrêtent à tout pas dans leur carriere. C'eſt ainſi qu'ils éteignent dans leurs mains le flambeau que la nature y a mis, & qu'ils privent les Royaumes & les Provinces, des grandes getbes de lumiere, qu'ils avoient droit d'en attendre. Mais ces hommes bornés trouvent ſous leurs yeux un nuage épais, qui les détourne de la perſpective lointaine de la poſtérité.

Qu'ils ſçachent qu'elle les ſaiſit tous les jours par la main, & qu'ils viendront à ſes pieds rendre un compte, *qui ne ſera pas bien glorieux*, des préjudices qu'ils lui portent.

Qu'ils ſçachent que les Mortels qui ne veulent exiſter que deſpotiquement, dans le tems préſent, ne peuvent être heureux, qu'en devenant *Machines*, & qu'en s'arrachant à l'idée du jugement inéxorable qui les attend dans les ſiecles! qu'ils mangent, qu'ils boivent, & qu'en conſéquence ils ſe croyent exiſter, en faiſant de ſi *nobles* fonctions & en éborgnant leurs contemporains, dont la nature avoit réſervé l'inſtruction, à leur direction; je le veux, puiſqu'ils le veulent eux-mêmes, mais qu'ils n'oublient jamais que leur procès leur eſt fait d'avance pardevant le Tribunal incorruptible de nos derniers neveux.

Veulent-ils démentir cette prophétie, ils nont qu'un moyen victorieux; qu'ils faſſent des chefs-d'œuvre dans le genre des travaux (*) de ceux

(*) S'ils ont jamais la fantaiſie d'en entreprendre quelqu'un dans ce genre, qu'ils aient auparavant ſoin d'évoquer,

qu'ils arrêtent par la baſſeſſe des agents qu'ils employent, & qui paroiſſent n'avoir reçu de la nature d'autre lot, que celui de leur dire, dans tous

---

d'entre les ombres, celle de *Giuſto Fontanini*, Archevêque d'Ancyre, pour la prier de leur montrer le grand nombre d'egratignures, & de bleſſures que l'exact & l'inexorable Apoſtolo-Zeno n'a ceſſé de lui faire dans toutes les pages de l'édition qu'il a donnée de ſa Bibliothéque Italienne en Italien, Venet. M DCC LIII., in-4°. 2 tom.

Quand ils l'auront évoquée, ils apprendront d'elle, qu'à moins d'être né pour cette partie, on ne doit jamais avoir la préſomption de s'y gliſſer, & d'ordonner aucune opération, qui lui ſoit relative, ſans avoir à ſon oreille un Œdipe qui en explique tous les myſteres & qui développe ſans détour & ſans gloriole, ce qu'elle requiert de plus preſſant & de plus utile, & les moyens les plus faciles pour obtenir cequ'elle exige.

Comme il n'y a en général, que deux ſortes de diſtinctions parmi les hommes, les unes naturelles, & les autres factices, ceux qui ne ſont appellés qu'à celles-ci, doivent s'abſtenir très rigoureuſement d'affecter celles-là.

Les diſtinctions naturelles forment les différentes organiſations, & celles-ci ſont les meres des différens talents & des différents génies.

Les diſtinctions factices viennent des hommes, & quand elles ne ſont pas jointes aux naturelles, qui devroient néceſſairement les amener, mais qui par un deſpotiſme malheureux en ſont déja depuis bien des ſiecles très-éloignés, ces mêmes diſtinctions factices ne doivent jamais uſurper ce qui ne leur eſt aucunement propre.

Ce n'eſt pas l'approbation des flatteurs, & de cette vile race de Paraſites & d'Eſcrocs de places, qui doit enhardir ceux qui n'ont que des diſtinctions factices à cette uſurpation ; ce ſont au contraire les cris intérieurs de leur Minerve, qui doivent les y porter.

les inſtants, à genoux, *Domine, Domine, Domine fiat veſtrum placitum.*

Tant il eſt vrai, que le Philoſophe de Stagyre (Ariſtote) a raiſon de dire.... *naturâ ſimus ſervi...* C'eſt notre organiſation qui nous fait eſclaves; c'eſt en ce ſens que le mot *naturâ*, qui eſt dans cet adage, doit ſe prendre, parce que le droit naturel nous rend tous égaux, & qu'il étouffe toute diſtinction de *Manants* & de *Nobles.*

Ces eſclaves ſont de deux ſortes. Il y en a qu'on appelle *majores*, & d'autres qui n'ont que le nom de *minores.*

Ceux-ci ſont d'une poltronerie inconcevable, & d'une lâcheté inouie. Ils oublient, ou font ſemblant d'oublier ceux de qui ils tiennent leur exiſtence intellectuelle. Ils ſont de vrais Mannequins, & ils tournent à tout vent. Ils ont la peur enracinée dans l'ame, & ils s'imaginent, que le moindre mouvement contraire à leur attente, va les arracher au *noble P. A. B.* où ils ſe ſont laiſſés attacher par des clous d'un cuivre tout rongé par la rouille.

Ce qui eſt déplorable, c'eſt qu'ils ſe croient propres aux lettres, comme ſi les lettres, qui conſtituent par elles-mêmes, un homme véritablement libre, & lui communiquent les grandes idées, & les hauts ſentimens, dont il ſe ſent animé, pouvoient développer dans un eſclave cette nobleſſe, cette fierté, & cette élevation qui ſont inſéparables d'elles.

Pour nous remettre en compte avec le Pere le-Long, & lui demander raiſon des trois omiſ-

ſions, que nous avons encore à lui reprocher, n'oublions pas qu'il n'a point diſtingué les divers exemplaires d'une même édition, imprimés ſous la même date, ſoit par rapport aux variantes de leur corps & de leurs ſouſcriptions, ſoit par rapport à leurs différents tirages ou ſur velin, ou ſur grand papier, ou ſur papier de couleur.

Quand on embraſſe la profeſſion Bibliothécale, il ne faut rien négliger de ce qui doit contribuer à la perfection du genre d'études auquel on ſe conſacre.

Sa Bibliothéque ſacrée eſt d'un travail immenſe, & le plan ne peut en être rempli que par une nombreuſe ſociété d'hommes très-laborieux, d'un grand diſcernement, d'une ſagacité des plus merveilleuſes, & qu'avec les puiſſants ſecours d'une Nation très-opulente, & très-animée pour le bien des lettres.

Que de recherches, & que d'applications ne faut-il pas pour ce genre d'ouvrage? Je ne conçois pas comment eſt-ce qu'un ſeul homme oſe l'entreprendre.

Ne fût-il queſtion, que de traiter à fonds les différents objets de cette 3me. ſection, il ſe condamneroit de lui-même à la malheureuſe peine d'un Siſyphe, qui renaiſſoit à tout inſtant?

Sans entrer ici dans un long détail des différentes Bibles latines, dont les Prologues, les Corps & les Souſcriptions nous offrent tant de variantes, arrêtons-nous ſeulement à la Bible de Mayence imprimée en 1462. (1)

(1) Je m'arrête de préférence à cette Bible, parce qu'elle eſt très-chere.

Nous fait-il la moindre obſervation ſur ces ſortes de Variantes ? A peine nous parle-t-il (tom. 1., p. 250., col. 2., B. S.) de celles qui ſe rencontrent dans deux ſortes d'exemplaires de cette même Bible ?

Si cet Oratorien eût poſſédé l'Hiſtoire de la Typographie des 1ers. âges, & qu'il ſe fût douté de la maniere dont le tirage des exemplaires d'une même édition ſe faiſoit alors, & dont j'ai déja parlé à la 42e. pag. de ce même ouvrage, il auroit frémi avant d'entreprendre la diſcuſſion de ces ſortes de Variantes.

Il n'y avoit preſqu'aucun exemplaire d'une même édition, qui, dans les premiers tems de l'Imprimerie eût les mêmes leçons.

Les obſervations même qu'il fait ſur les Variantes de ces deux ſortes d'exemplaires ſe bornent, comme je viens de le dire, à leurs ſouſcriptions ; elles ne touchent ni à leurs prologues ni à leur corps, & il lui échappe au moins 30 fautes dans l'orthographe de la copie qu'il nous donne, de celle qui

---

1 L'Exemplaire de Gaignat en fut vendu 3200 liv., il lui en avoit coûté 4800.

Ce fut mon Maitre qui l'acheta pour le Duc de la Valliere, & à la mort de ce Seigneur ce même exemplaire fut vendu 4085 liv. V. le 1er. tom. de ſon Cat. avec les prix imprimés, p. 10, n°. 28.

C'eſt de l'Auteur de la Bibliographie, que mon Maitre a ſcû le prix que l'exemplaire de cette Bible, qui paſſa de ſon cabinet dans la Bibliothéque du Duc de la Valliere, lui avoit coûté.

eſt au bas de ſa 2de. colonne. (Voyez ſa B. S., tom. 1, p. 250, col. 2 *in fine*.)

Maittaire, (tom. 1, Ann. 1719, pag. 60, col. 1, not. 6) & l'Auteur de la Bibliographie, (tom. 1, p. 42, n°. 25*) prévenus mal-à-propos en faveur de ſa prétendue exactitude, le copient aveuglément, & colportent ſes infidélités dans leurs ouvrages.

La pareſſe eſt innée dans le cœur de l'homme, & s'il paroît avoir de la confiance envers quelque Auteur, c'eſt plutôt pour s'épargner la peine à lui-même, & courir avec plus de rapidité au lucre qui le tente, que par la certitude qu'il a que le modele qu'il copie ne l'induit pas en erreur.

C'eſt bien ici le cas de dire:

. . . . . Quid non mortalia pectora cogis
Auri ſacra fames!

Æn. lib. III ℣. 57.

Eſt-ce bien pour la gloire que le plus grand nombre des Auteurs travaillent? S'ils l'ont en vue, & ſi elle entre pour quelque choſe dans leur motif, ils ſe trompent ſur ſa nature; ils croient atteindre à elle, & ils ne palpent que ſon ombre. Séduits par la vaine *gloriole* de promener leurs noms *engainés* dans des types où leurs viſages exprimés ſur le marbre, à travers les générations futures, ils ne prennent pas la centieme partie des peines qui doivent les rendre immortels, & ils s'étourdiſſent ſur l'épuiſement total des ſoins qu'exige d'eux le ſolide établiſſement du regne de la vérité.

J'en dis autant de tous ces Inſtituteurs, Fondateurs & Directeurs en *détrempe* qui brochent avec une rapidité incroyable, les plans auxquels ils atta-

chent leur prétendue gloire, & qui en maſſacrent totalement l'exécution.

Il n'y a rien de ſi long & de ſi difficile que l'enfantement d'une vérité ou d'un établiſſement utiles ; on n'en accouche pas en poſte, & la production de leurs germes ne peut être que la fille de la ſagacité, de la doctrine, de la réflexion, de la pureté d'intention, des conſeils, du tems & de l'expérience. Croire que ces germes puiſſent procéder d'autres cauſes, & principalement de celles de paſſer ſeulement pour avoir *inventé* ou *établi*, c'eſt prendre le Tartare pour l'Empirée.

Au reſte, ſi l'on veut ſe convaincre des trente infidélités que je reproche à la ſouſcription d'un des exemplaires de cette 2de. ſorte que le Pere le-Long nous offre, on n'a qu'à la vérifier avec celle que le grand *Gui Gui Guillaume* nous préſente dans ſon Catalogue, (tom. 1, p. 10, n°. 28.) mais je me crois obligé de prévenir ceux qui entreprendront cette vérification, de ſe défier de ce même grand *Gui Gui* Guillaume, parce qu'il y a au moins ſept infidélités d'orthographe dans ſa copie.

Eſt-il poſſible qu'avec un patron ſous les yeux on s'écarte de la vérité ? D'où peut provenir un tel écart, ſi ce n'eſt de *l'auri ſacra fames*, qui fait bruſquer tout ce qu'on entreprend, ou de l'inſigne petiteſſe d'eſprit qu'on a, & qui tire par dégoût & avec une fauſſe ſécurité, un rideau épais & groſſier, comme s'il étoit de *Bure*, devant la gloire à laquelle on renonce par pareſſe ?

Voulez-vous, Monſieur le Comte, des exemples

des Variantes qui ſont dans les Prologues & dans le corps de l'exemplaire de cette Bible que vous poſſédez, & qui eſt du même tirage que celui dont le Pere le-Long, Maittaire, l'Auteur de la Bibliographie & le grand *Gui Gui* Guillaume nous ont fourni la ſouſcription d'une maniere ſi fautive ? Mettez ſous vos yeux les premiers mots de l'Epître de St. Jerome à Chromatius, qui eſt au commencement du ſecond volume de votre Bible. Ces mots ſont ceux-ci : ..... *Ungat Epiſtola quos jungit Sacerdotium*, c'eſt-à-dire, *jungat Epiſtola quos jungit Sacerdotium*, & faites-vous apporter par votre garçon de Bibliotheque, qui eſt bien auſſi haſardeux & bien auſſi étourdi dans ſon métier, que le *Moine* Mercier l'eſt dans ſes *petits riens Bibliologiques*, & que le grand *Gui Gui* Guillaume, dans ſes conjectures ſur l'identité des preſſes des premiers tems de la Typographie ; faites-vous apporter, dis-je, votre quatrieme tome de la Biblioth. cur. de David Clement, & vous y trouverez, dans une des notes de la p. 85, une différence d'orthographe entre le paſſage de votre exemplaire, que vous aurez ſous vos yeux, & celui qu'il vous préſentera lui-même, d'après un autre exemplaire différent du vôtre.

Puiſque vous tiendrez en main votre David Clement, liſez-le bien à la même page & à la même colonne, pour ſavoir ſi la faute qu'il trouve dans le ſecond volume de ſon exemplaire, ſe rencontre auſſi dans le vôtre ; & concluez que ſi elle n'eſt que dans l'un des deux, ces deux exemplaires ſont de deux tirages différens.

Vos vérifications doivent venir plus loin, & vous devez examiner ſi dans votre même exemplaire il y a la même omiſſion d'impreſſion de Période que Saxius a découverte dans le ſien. (Voyez ſon Hiſt. Litt. Typ. Mediolan., in-fol., &c., p. DC.X, col. 2, *in medio.*)

Il eſt vrai que le travail auquel vous ſerez condamné pour faire cette vérification, vous obligera de parcourir ligne à ligne les deux tomes de votre exemplaire, pour y découvrir la vérité du fait dont Saxius vous parlera, à cauſe qu'il a eu l'imprudence de ne pas citer le tome, le livre de ce tome, le feuillet de ce livre & la ligne de la colonne de ce feuillet où ſe trouve cette omiſſion.

Tant il eſt vrai qu'il y a beaucoup d'Auteurs qui ſe fatiguent extrêmement & à pure perte à des travaux longs, pénibles, inſipides & écraſans, & qui ne méritent pas plus de récompenſe dans la République des Lettres, que ne devroient en obtenir des *Arateurs* qui prendroient des peines exceſſives pour tracer des ſillons durables ſur un rivage!

Saxius a voulu juſtifier, par l'omiſſion qu'il prétend avoir été faite dans cette Bible, celle des Imprimeurs de Milan, qui, dans leur *Sanctuarium vitarum*, &c. par Bonin Mombrice, ont omis de tirer la derniere colonne de la vie de Mgr. St. Nicaiſe & de *Madame* ſa ſœur Ste. Eutropie.

Mittarelli, qui nous apprend ces mêmes anecdotes, d'après Saxius, ne ſupplée pas à la négligence que je lui reproche; il obſerve ſeulement, dans ſa col. 79, que ces ſortes de *deficit* qui n'in-

triguent pas certainement autant les Bibliographes les plus ſcrupuleux (fuſſent-ils des *Moines* Mercier) que celui d'un autre genre qui agite aujourd'hui la France, étoient communs dans les premiers tems de l'Imprimerie, & il ajoute qu'il a apperçu l'omiſſion d'une ligne entiere dans l'édition de *Quintilien* par Nicolas Jenſon de Veniſe en 1471, in-fol. Mais certes il eſt bien plus aviſé que Saxius, puiſqu'il n'oublie pas de nous indiquer la ligne, la page, le chapitre & le livre où il a fait cette découverte. Voilà un homme exact qui ſçait, en parlant au public, s'attirer des remercimens & non du blâme!

Il nous dit, dans ſa col. 396, ſous le mot *Quintilianus*, que cette omiſſion ſe trouve dans l'exemplaire qu'il a parcouru, à la derniere ligne du 6me. chapitre du 5me. livre des Inſtitutions Oratoires de cet Auteur.

Du corps de l'exemplaire de votre Bible, venez à ſa ſouſcription, & outre les trente infidélités que vous trouverez, comme je l'ai déja dit, dans celle de l'exemplaire ſemblable au vôtre, que l'Oratorien le-Long vous donne au bas de cette même 2de. col., qui a été déſignée ci-deſſus, vous ſerez ſurpris de ne pas lire, dans cette même ſouſcription, & dans l'autre d'un autre exemplaire de la même Bible qu'il rapporte par-deſſus, les Variantes de celle dont je m'en vais vous offrir une copie figurée.

Mon Maître l'a levée en Juillet de 1780, à Braine, ſur le chemin de Soiſſons à Rheims, chez Mr. Jardel qui habite en ce lieu (1).

(1) Ce Monſieur qui s'eſt plû à ramaſſer quelques livres rares, mais parmi leſquels il a fait entrer quelques *brou-*

Pñs hoc opuſculū Artificoſa adinuentione imp⁹mendi ſeu caracteriʒandi. abſqʒ calami exaracōrī in ciuitate Maguntrī ſic effigiatū 2 ad euſebiā Dei induſtrie per joh⁹eʒ Fuſt ciuē & Petrū Schoiffher de Gernſheym clericū dioteſ7 eiuſdem eſt conſummatū Anno Dni. nī CCCCLXII in vigilia aſſumpcōis virḡ marie.

Si Mittarelli étoit un Auteur bien exact, je conclurois des deux différences, qu'il rapporte, d'après ſon exemplaire, qu'il l'a confronté ſur les deux que le Pere le-Long indique, qu'il eſt peut-être du même tirage que celui du Curieux de Braine, que je viens de nommer, & qui eſt d'une affabilité & d'une complaiſance extrêmes.

Ces deux différences ſont dans les mots *Dioteſis* pour *Dioceſis*, & *Virg.* pour *Virginis*, (V. ſa col. 71.) mais comme il en a négligé encore cinq autres qui ſe trouvent dans le même exemplaire de Braine, je ne peux rien affirmer là-deſſus.

Le même Mittarelli nous prévient, que, dans ſon exemplaire, on ne lit pas le mot *Glorioſe*, qui eſt dans la ſeconde ſouſcription du Pere le-Long, mais il n'eſt pas auſſi dans celui de Mr. Jardel.

J'ignore

---

tilles Bibliopoliques, d'après les préjugés des frippiers de livres, & d'après les préconiſations des mauvaiſes *merceries*, que le *Moine* Mercier ſon voiſin par l'Abbaye de St. Leger de Soiſſons, qu'il poſſéde, exalte avec tant d'emphaſe, n'a que le volume de cette Bible, d'où cette ſouſcription eſt tirée.

J'ignore ſi ce mot *glorioſe* a été réellement copié par le Pere le-Long dans l'exemplaire original, qu'il avoit ſous les yeux; j'ignore encore, s'il y a auſſi trouvé ceux d'*incarnationis dominice*; comme ils ne ſont pas dans celui du Duc, dont j'indique ici, d'après mon Maître, la ſouſcription, alors, au lieu de trois ſouſcriptions différentes de cette Bible, il y en aura au moins quatre.

On trouve également le mot *glorioſe* dans une ſouſcription de ce même monument Typographique, qu'on lit ſur la page 230 du 14me. tom. de l'Hiſtoire de l'Académie des Belles-Lettres in-4°.

Soyez perſuadé, Monſieur le Comte, que je me crois continuellement au bout de cet ouvrage, & qu'il eſt comme l'Hydre à cent têtes. Il y renaît ſans ceſſe des obſervations indiſpenſables, que je me fairois comme un crime de vous dérober.

N'oubliez pas, en vérifiant le prologue de St. Jerome, appellé *Galeatus*, qui eſt dans votre exemplaire, d'obſerver ſi on y lit, comme dans diverſes Biblesdu 15 ſiecle, au ſujet des livres de Judith & de Tobie, *Hagiographa* pour *Apocrypha*.

Comeſtor penſe, qu'il faut lire dans ce Prologue *Apocrypha*, & non pas *Hagiographa*, lorſqu'il y eſt queſtion de ces deux livres, parce que les Juifs ne les ont jamais mis au nombre des *Hagiographes*, mais ſeulement au rang des *Apocryphes*.

C'eſt ce que vous vous rappellerez avoir vu vers le commencement du ſecond tom. de la Bibliothéque critique de Richard Simon ſous le nom de Sainjore, (depuis la p. 1, 25). où il diſcute le livre latin de Jean Driedoens de Tournehout en

Brahant, ſelon la derniere édition de Moreri, (tom. 4. part. 2, p. 250, col. 2.) & Profeſſeur de Louvain, intitulé *de Eccleſiaſticis Scripturis.* (1)

[1) Richard Simon dit, (ibid.) que ce Profeſſeur fait paroître, dans ce livre, un jugement profond, & une critique fort exacte.

Il me paroît, que les faiſeurs de *Bibliographie* & de *Dictionnaires Typographiques* n'auroient pas dû oublier un pareil ouvrage, d'après un éloge ſemblable.

Richard Simon étoit bien plus en état de juger des livres véritablement utiles à la République des lettres, qu'un Guillaume-François de Bure le-jeune, & qu'un Oſmont qui, pour relever leur profeſſion mercantile, ont cru devoir ſe gliſſer, en dépit de leur incapacité & du bon ſens, dans la carriere des Auteurs.

Ce qui me jette dans une ſurpriſe extraordinaire, c'eſt que le *Moine* Mercier, qui a ſervi de Pythoniſſe à Oſmont, comme ce Mandiant de notices de livres rares & utiles nous l'apprend lui-même dans ſa préface, ne lui ait pas indiqué celui-ci. Ce qui augmente cette même ſurpriſe, c'eſt que les meilleurs catalogues pour les livres de Théologie, tels que ceux de Du-Fay, des Abbés de Rothelin & Delan, ne nous le préſentent aucunement.

Il eſt cependant très-eſtimé, & il mérite de l'être. Mon Maître avant de venir à Paris en poſſédoit l'édition de Louvain chez Barthelemi Gravius en 1550., dont Richard Simon fait mention dans le livre ci-deſſus.

Cette édition n'eſt pas la ſeule, que nous ayions de cet ouvrage.

J'en vois une autre qui l'a précédée, dans le Catalogue des livres de la Bibliothéque de la maiſon profeſſe des Jéſuites de Paris. Elle y eſt indiquée au n°. 1434, p. 90. Elle eſt auſſi in-fol., & elle eſt ſortie de la preſſe en 1543 chez le même Imprimeur.

Je ne parle pas des deux autres qui ſe trouvent dans les deux éditions de l'*Opera Theologica* du même Auteur, dont l'une eſt de 1552, & l'autre de 1572.

Après que vous ſerez ſorti, Monſieur le Comte de toutes ces ſortes de vérifications, ſecouez l'ennui qu'elles vous auront cauſé par les ſix nouveaux articles ſur cette Bible, dont je vais vous parler.

Voulez-vous ſçavoir ſi Walton & Richard Simon, ces grands travailleurs ſur les différentes éditions de la Bible latine, ont connu celle-ci (1); prenez le quatrieme des Prolégomenes qui ſont à la tête de la Polyglotte du premier, & vous n'y verrez (vers la fin,) que l'édition de cette même Bible, imprimée dix ans après dans la même ville par un des mêmes Artiſtes.

Ce qui eſt bien remarquable, & ce qui prouve très-évidemment, que le Rédacteur de cette même Polyglotte avoit reçu de la nature beaucoup plus d'art pour compiler diverſes copies du Texte ſacré,

---

La 1re. eſt indiquée ſous le nom de Louvain, à la p. 139 du ſecond tome du *Bibliotheca Theologica Selecta* de Jean George Walchius, in-8o., mais cet Auteur en oublie l'Imprimeur. Voyez ſa note *.

L'autre eſt dans le même Catalogue, que je viens de citer en dernier lieu. Elle y eſt mentionnée au n°. 1435. Elle eſt auſſi in-fol.; la ville de ſon impreſſion eſt Louvain, & les noms de ſon Imprimeur ſont encore ceux de B. Gravius.

Ce qui fait véritablement pitié, c'eſt de rencontrer dans Paris une ſi étonnante pénurie de vrais & excellents Amateurs des bons livres, puiſque celui-ci ne fut vendu qu'environ 20 ſ., dans la vente des livres des Jéſuites ci-deſſus.

(1) Cette citation ſe trouve auſſi à la p. 266., col. 2., du *Br. Waltoni Biblicus Apparatus*, mentionné ci-deſſus dans la note de la p. 205. de cet ouvrage.

des Variantes entre ſes diverſes copies, & des verſions de ce même Texte, que de ſagacité dans l'Hiſtoire littéraire pour faire des recherches juſtes ſur ſes éditions, & ſur celles de ſes verſions, c'eſt qu'il ne s'eſt adreſſé pour celle dont il eſt queſtion ici, qu'à la préface d'un livre de François Luc de Bruges (1), qu'il intitule *de variantibus ſcripturæ locis*, au lieu d'avoir recours aux différents Catalogues des Bibliothéques principalement publiques, Mſſ. & imprimés, & à une foule d'autres Catalogues Bibliopoliques.

Du 4me Prolégomene du premier, paſſez à l'Hiſtoire critique de l'ancien Teſtament par le ſecond, vérifiez-là, depuis la page 525, 530, & vous n'y découvrirez non ſeulement aucune trace de l'édition de la Bible de Mayence de 1462, mais encore de celle dont parle Walton.

---

(1) La remarque, que je viens d'inférer dans mon Texte contre Walton, n'eſt abſolument rien, en comparaiſon de celle que je ſuis obligé de faire dans cette note contre le Duchat

En liſant la ſeconde partie de ſon *Ducatiana*, j'y ai trouvé à la page 360. une note critique contre les *Eloges* des Hommes ſçavans tirés de l'Hiſtoire de Mr. de Thou par Antoine Teiſſier, Leyde, 1715., en 4 Vol. (in-8°.) dont il oublie mal-à-propos le format.

Cette note tombe ſur la page 277 du 1er. tome de ſes Eloges.

Il y releve de Thou ſur Luc de Bruges, & il l'accuſe de l'avoir confondu avec *Lucas Paciolus* (en italien *Luca Pacioli*, ſurnommé *Burgenſis*, à cauſe du Bourg dont il étoit natif.

Convenez, Monſieur le Comte, que l'Hiſtoire *Bibliologique* étoit encore couverte de beaucoup de nuages du temps de ces deux Auteurs.

Ce bourg étoit aux confins du Duché d'Urbin, on l'apelloit autrefois *Borgo San Sepolcro*, & il eſt connu aujourd'hui ſous le nom de S. Stefano (voyez Apoſt. Zeno ſur Fontanini, tome 2., p. 382., col. 1., de ſon édition de la Bibliothéque italienne de ce Prélat, citée ci-deſſus.)

J'ai vérifié l'imputation qu'il fait à de Thou & à Teiſſier ſur la page du tome à laquelle il renvoye ; je me ſuis convaincu non ſeulement par cette vérification, mais encore par celle de toutes les pages de ce Volume, & par celles de tous les ſuivants, que ſon reproche eſt très-mal fondé, & qu'on ne lit dans les Eloges de de Thou par Teiſſier, aucun lambeau de vie, ni ſur François Luc de Bruges, ni ſur *Luca Pacioli*.

Ainſi il faut conclure, que l'Alphabeth des notes de le Duchat ſe ſera brouillé, & qu'il aura tiré du cahos où il ſera tombé, cette remarque qu'il avoit faite contre un autre Auteur, & l'aura gliſſée par erreur dans ſa ſuite de caſtigations contre celui-ci.

Le public m'aura-t-il obligation de cette note critique, que je lui communique ? elle ſeule a coûté une matinée de tems à mon malheureux Maître, quoiqu'il ne ſoit pas encore guéri de ſon infirmité. Voilà les hommes qu'il faut à la République des lettres. Ils ne doivent jamais marchander leur vie, lorſqu'il eſt queſtion d'être utiles à leurs ſemblables, par des vérifications & des obſervations très-fructueuſes contre la précipitation des bons Auteurs, tels que le Duchat, ou contre leurs mépriſes.

Y auroit-il eu un double tirage de la feuille qui contient la page 277 du 1er. tome de ces Eloges ? Si cela eſt, l'édition de mon Maître n'eſt que du 2d. tirage, & alors le fragment de cette feuille, que le Duchat nous rapporte, devient très-précieux, & nous apprend une anecdote littéraire, que nous ne ſçaurions pas ſans lui. Mais ce dénouement eſt-il bien certain ? N'y auroit-il pas une étoile (*)

Comme les Sciences & les Arts, dont l'eſſence eſt éternelle, ne ſe dépouillent vis-à-vis des hommes, que par les faits littéraires de tous les genres, que ces faits ne ſe puiſent que dans les grandes Bibliothéques, & qu'il faut poſſéder une excellente méthode *d'inveſtigation* pour les découvrir, il s'enſuit, que les Auteurs, qui nous paroiſſent ſi mal initiés dans cette Hiſtoire, n'avoient ni le bonheur de travailler dans des atteliers bien fournis de livres, ni celui d'avoir été bien dreſſés aux recherches par de très-habiles Maîtres.

Malheureuſe Province de Provence qui as juſqu'à préſent manqué de conducteurs pour les Sciences & pour les Arts, quoique tu ayes toujours poſſédé une légion de Cauſidiques, dont certains, par leur ſervilité n'ont travaillé qu'à ta déſolation & à ta ruine, & quoiqu'il y ait eu encore chez toi de race en race, nombre de Déclamateurs *mal embouchés* (1)

---

au haut de la feuille du 2d. tirage, ſi cela s'étoit paſſé ainſi.? Il eſt conſtant, qu'on n'en trouve aucune au haut de la 1re. page de la même feuille dans l'exemplaire de mon Maître. Mais cette feuille ne pourroit-elle pas toujours avoir été refaite, nonobſtant l'omiſſion de cette étoile ? Mon Maître a trop de ſagacité dans la critique pour ſoutenir *mordicus* la négative. Il connoît trop la précipitation & l'étourderie des Artiſtes pour s'inſcrire abſolument en faux là-deſſus.

Quoi qu'il en ſoit, la note que je fais ici, d'après ſes obſervations, eſt toujours très-curieuſe & très-juſte.

[1] Le Déclamateur, que j'ai attaqué à la page 78 de cet ouvrage, vient de donner une nouvelle édition du livre dans lequel on trouve contre la Bibliothéque de Provence une tirade, qui m'a cauſé une ſi grande indignation, que

prends exemple par les deux Auteurs, que je viens de mettre ſous tes yeux, à l'*apédéutiſme* qui te

---

je me ſuis vu entraîné contre lui dans une note plus longue & plus forte, que je ne l'euſſe voulu.

Je me ſens encore obligé, malgré moi, d'en joindre une autre contre l'addition, qu'il a faite à ce même endroit dans ſa nouvelle édition, p. 289.

Il commence d'abord par adoucir ce qu'il a dit auparavont contre cet établiſſement, mais il ajoute une obſervation qui ſuppoſe une tête, qui ne réflechit pas aſſez, & qui ne ſçait, au contraire, que careſſer, diſons mieux, idolâtrer ſes premieres idées.

» Mon opinion, dit-il, n'eſt point certainement contre » l'établiſſement d'une Bibliothéque publique, quoique je » ne voye pas l'avantage, qu'en retireront 680000 Proven- » çaux qui demeurent loin de la ville d'Aix, & qu'on fera » contribuer aux dépenſes, que cette Bibliothéque occa- » ſionnera. Je la deſire comme particulier, mais comme ci- » toyen, je dois deſirer qu'elle ne ſoit point conſtruite » pour le luſtre d'une ſeule ville, aux dépens des pauvres, » des petits, des gens de la campagne, & de tous ceux » qui ne ſçavent pas lire dans l'étendue du Pays & Comté » de Provence.

Etre obligé de répondre à tant d'inepties, c'eſt être condamné à une peine terrible ! Qu'importe à la Provence, qu'un Cauſidique, qui raiſonne ſi mal dans l'ordre politique concernant le genre Bibliothécal, ne ſoit point oppoſé à l'établiſſement de la Bibliothéque publique de cette Province ? Croit-il qu'on y renonceroit, quand même il ſeroit d'un avis contraire ? ſes concitoyens ſont-ils bien flattés de ſçavoir combien ſa tête eſt nuageuſe, en leur faiſant part de la refléxion qu'il ajoute ?

Il ne prévoit pas, dit-il, l'avantage, que 680000 Provençaux retireront de cet établiſſement. Il eſt trop modeſte, il pouvoit ſe diſpenſer de nous apprendre les bornes de ſon eſprit. Sommes-nous curieux de connoître ſa petite portée ? nous lui aurions volontiers fait grace de cet aveu. Nous

menace pour de longs ſiecles ! il ſera éternel dans tes limites, ſi tu conſerves ta ſoupleſſe de roſeau,

---

ne ſommes plus au temps de ces fanatiques ſcrutateurs des conſciences, qui vouloient ſçavoir tout ce qui ſe paſſoit dans les eſprits & dans les cœurs. La Provence n'a aucun intérêt d'apprendre ce qui s'agite dans ſa tête ſur cet objet.

Les établiſſements univerſels, qui ſe font dans les Royaumes & dans les Provinces, y ſont-ils directement utiles à tous leurs individus ? Faudra-t-il détruire, dans la ville d'Aix en Provence, l Hôpital St. Jacques, ſous prétexte, qu'il ne doit pas en avoir beſoin lui-même ? Les Bibliothéques ne ſont-elles pas des Hôpitaux *intellectuels*, ainſi que je l'ai déja dit ? Si on érige dans les Provinces des Hôpitaux corporels, quoiqu'ils n'y ſoient pas utiles à tous leurs individus, pourquoi s'y privera-t-on d'Hôpitaux *intellectuels*, ou de Bibliothéques, ſous prétexte, que toute leur population, individuellement priſe, n'en retirera *ſingulatim* aucun profit ?

Tous les hommes ſont-ils organiſés pour les Sciences & pour les Arts ? Sont-ils tous, par leur défaut d'aptitude, obligés de recourir aux Hôpitaux *intellectuels*, dont la groſſiéreté de leurs organes leur ferme l'entrée ? Mais n'ont-ils pas tous beſoin d'être bien dirigés dans la ſociété politique, dont ils ſont membres ? La direction, qui leur eſt néceſſaire, peut-elle leur être avantageuſe, ſi elle n'eſt grandement éclairée ? Peut-elle être vaſtement éclairée ſans de grandes Bibliothéques ? Il y a un proverbe bien ancien qui dit.

Petit Mercier, petit panier.

Si l'horiſon de tant de têtes provinciales eſt ſi étroit, & ſi la direction politique y gauchit tant, c'eſt parce qu'il n'y a que de petits paniers de merceries littéraires, c'eſt-à-dire, que de cabinets triviaux, & bornés ſeulement à quelque genre d'études.

Plus un homme ſçait, mieux il eſt organiſé pour les vertus politiques. Le citoyen, qui les exile de ſon ame,

& ſi tu ne ſçais enfin faire valoir par toi-même, & ſans aucun ſecours étranger, les ſemences de

---

n'eſt qu'un homme d'un calcul bien exigu. Ce calcul ne reçoit dans ſon eſprit des bornes ſi reſſerrées, que parce que ſes réflexions ſont courtes. Celles-ci ne ſont telles, qu'à cauſe que ſon expérience eſt très-médiocre. La très-grande médiocrité de ſon expérience ne vient que de ſon peu d'étude, & la ſuperficie de ſa doctrine n'a d'autre racine, que le peu de ſecours *intellectuel*, qu'il a trouvé auprès de lui, faute de grandes Bibliothéques, & d'hommes très-éclairés & très-ſçavants, qui lui ſervîſſent de phare lumineux dans la route qu'il avoit à ſuivre.

Notre Déclamateur, que prétend-il nous dire, quand il *deſire que cette Bibliothéque ne ſoit pas conſtruite pour le luſtre d'une ſeule ville* ?

Faudra-t il, ſelon ſon ſyſtême, ériger en Provence autant de Bibliothéques qu'il y a de Hameaux, de Villages, de Bourgs & de petites Villes dans ſon étendue ? Les Grands hommes vont-ils ſe former dans de pareils lieux ? N'eſt-ce pas la Ville centrale de l'arrondiſſement territorial, dont la nature les a fait patriotes, qui les appelle dans ſon ſein, pour la formation de leur eſprit, & pour les diriger dans les différentes profeſſions auxquelles leurs diverſes organiſations les deſtinent ?

S'il eût dit que les bâtimens ſuperbes que l'on veut conſacrer aux grandes Bibliothéques, ne ſont pas ce qu'il y a de plus preſſant pour leur érection, j'aurois été de ſon avis. Ces ſortes de *Bibliotaphes* ne ſervent qu'à la vanité des Inſtituteurs. Ils n'ont d'autre ambition que celle de porter juſque'aux nues, ſur un miſérable écuſſon de pierre, un nom frêle, qui ne peut devenir brillant, qu'autant qu'il dominera la Poſtérité au ſommet de la plus haute pyramide de doctrine qu'ils aient pu s'ériger.

Ni les buſtes, ni les médailles, ni les colonnes, ni les bâtimens n'immortaliſent les Grands hommes. Ce ſont leurs faits ſeuls qui arrachent, à la Muſe de l'Hiſtoire, la plume qui tranſmet leur eſprit, leur grandeur d'ame, & la ſublîme

doctrine, & les richeſſes littéraires, qui ſont aujourd'hui dans ta Capitale !

élévation de leur caractere & de leurs vertus, aux races qui ſortiront après nous des moules de la nature.

Eſt-ce que le buſte du Fondateur de la Bibliothéque, tiré d'un marbre vil, par je ne ſçais quel ciſeau, ſoutiendra ſon nom ſur une baſe triomphante au milieu de la Poſtérité? Y aura-t-il un autre monument qui l'environne de l'éclat le plus radieux auprès de nos derniers neveux, que celui qui contient ſes dernieres diſpoſitions, & qui nous fait jouir du threſor qu'il nous laiſſe, & dont une gaucherie des plus mal entendues, ſoutenue par une indolence des plus abominables, nous ravit l'uſage depuis trois ans?

L'immortalité *Bibliothécale*, qui ſera acquiſe ſous deux faces bien différentes l'une de l'autre au Fondateur & aux Erecteurs de la Bibliothéque de cette Province, ne ſe verra certainement que dans l'hiſtoire critique de ſa fondation, & de la négligence de ſon érection, que mon Maître va faire paroître.

Si la Mothe Houdart dit, en parlant du fanatique & ſacrilege Eroſtrate, que

Les grands crimes immortaliſent
Ainſi que les grandes vertus,

Mon Maitre peindra, ſous les couleurs les plus fortes, aux races futures le ſanglant outrage qu'une incurie & une indolence des plus fatales font aux Muſes en Provence par le retard de l'érection d'un monument auſſi avantageux.

Mais mes réflexions, contre la nouvelle tirade de ce vain Déclamateur ſur la Bibliothéque de Provence, ne ſont pas épuiſées.

Pourſuivons-les.

Il deſire, ajoute-t-il, *cette Bibliothéque comme Particulier.* Mais qu'eſt-il ſous cette face? N'eſt-il pas ſous elle un être iſolé & un pur individu de la race humaine?

Trouvera-t-il, ſous ce rapport, des Cités, des Villes & des Sociétés civiles, au milieu deſquelles il exiſte un bien public?

Le tems n'eſt pas à toi; tu n'en as qu'une jouiſſance précaire, & ſon tourbillon enleve tous les

---

Son deſir n'eſt donc pas celui d'un *Particulier*, mais c'eſt au contraire un deſir très-*particulier* & même plus que ſingulier, puiſqu'il eſt rendu d'une maniere ſi bizarre.

Il ne s'en tient pas là. *Mais comme Citoyen*, pourſuit-il, *je dois déſirer qu'elle ne ſoit point conſtruite pour le luſtre d'une ſeule Ville, aux dépens des pauvres, des petits, des gens de la Campagne, & de tous ceux qui ne ſçavent pas lire dans toute l'étendue du Pays & Comté de Provence.* (Voyez ci-deſſus, p. 289, ſuite de la note 4.)

Quelles réflexions pour un Citoyen lettré, & qui veut promener, dans la République des Lettres, à la tête de quelques livres, un nom qui déſigne une excellente judiciaire!

1°. Peut-il ſe former dans une Province dont il a l'honneur d'être membre patriotique, un Etabliſſement public, auquel les gens de quelque condition qu'ils ſoient, ne doivent contribuer?

2°. Eſt-il néceſſaire que ce même établiſſement leur profite à tous directement? Je ne répete pas ici les raiſons négatives que j'ai données plus haut là-deſſus.

3°. A-t-on la dureté, dans les Provinces bien réglées & bien adminiſtrées, de prendre ſur les pauvres qui en ſont membres, ou ſur ceux qu'on y appelle *Capite cenſi*, un contingent qui ne peut ſortir abſolument de leurs mains?

4°. Qu'importe pour un établiſſement public, qui eſt néceſſaire dans une Province, que ceux qui pourront & devront y contribuer, ne ſçachent ni lire ni écrire? N'y avoit-il pas autrefois beaucoup de Nobles qui étoient jadis dans la même pénurie alphabéthique & graphique? N'y avoit-il pas auſſi beaucoup de Clercs qui ne ſçavoient le latin de leurs livres d'Egliſe que comme de groſſiers Artiſans qui vont brailler aujourd'hui au lutrin des Confrairies dont ils ſont membres?

Auroit-il fallu pour cela que ces Nobles & ces Clercs vouluſſent être exempts, ſous un pareil prétexte, des con-

jours à ta génération actuelle les ſecours préſents, dont elle pourroit jouir. Y a-t-il une plus riche

---

tributions communes auxquelles ils étoient aſſujettis, *non-obſtant*, comme dit l'ancien Bouche. *leur prétendue exemption & franchiſe* ?

Il eſt bien ſurprenant que l'Auteur du Mémoire qui a été publié l'année derniere en Provence, in-4°., n'ait pas mieux connu cet ancien Hiſtorien de Provence. Il eût trouvé chez lui, s'il lui fût venu en penſée de le bien feuilleter, des témoignages publics qui euſſent mieux réuſſi dans ſon Mémoire, que les paſſages Mſſ. qui lui ont été fournis par quelques mauvais Calligraphes & Archiviſtes qui n'ont pas toujours bien connu la vraie orthographe & ſignification des mots qu'ils ont mis ſous ſes yeux.

Il n'avoit qu'à conſulter l'ancien Bouche, tom. 2, p. 417, 418, 419 & 420, & il y eût trouvé ſur ſon objet, qui eſt très-juſte & très-légitime, un témoignage intergiverſable, & très-propre à opérer la conviction qu'il deſiroit avec juſte raiſon.

Je n'indique pas d'autres endroits de ce même Hiſtorien, conſignés ſur différentes autres pages de ce même volume, parce que je ne finirois jamais l'Ouvrage qui eſt ſous ma main.

J'ajouterai ſeulement ici une autre preuve des contributions du Clergé de Provence, dans les criſes communes où cette Province s'eſt trouvée autrefois.

C'eſt une quittance publique accordée par le Collecteur des impoſitions à un Chanoine de l'Egliſe d'Apt, qui lui portoit le contingent auquel cette Egliſe avoit été taxée.

Je ne doute pas que ſi l'Adminiſtration de Provence, & ceux qui s'élevent dans cette Province en qualité de Docteurs des contributions communes, faiſoient les mêmes recherches que moi chez tous les Notaires de Provence qui y exiſtoient dans le même tems que celui qui a inſéré dans ſes inſtrumens publics cette quittance, n'en trouvaſſent une infinité de ſemblables concédées à tous ſes chapitres.

Je tiens celle que je vais publier des regiſtres de Me.

poſſeſſion, que celle d'une méthode excellente, qui puiſſe t'ouvrir la carriere de toutes les Sciences & de tous les Arts ?

Foreſt, Notaire d'Apt, dans leſquels ſon fils aîné, qui eſt très-zelé pour le droit public de ſa Province, me l'a déterrée.

En voici la copie telle qu'il me l'a envoyée.

» Pro Eccleſia majori Aptenſi ex Communitate Aptenſi » anno Domini 1289, die 23a. Junii venerabilis vir Do- » minus Aycardi Boti Canonicus Aptenſis ex-Rector Capi- » tuli nomine dicte Eccleſie, Capituli & totius Cleri Ap- » tenſis pro ſolvendis illis quinquaginta milibus Franquis » Domino Seneſcallo per tres ſtatus in concilio nuper Aquis » ſelebrato conceſſis pro expellendis gentibus armorum a » comitatibus Provincie & Forcalquerii in preſentia mei » Notarii & Teſtium, ſolvit continua numeratione Jacobo » Regis de Apta theſaurario communitatis preſentis Civitatis » Aptenſis & mutuavit triginta florenos auri bonos ſub conditionibus & promiſſionibus infra ſcriptis.

» Actum Apte in domo Dni. Jacobi Durandi Canonici, preſentibus Amelio Aycardi & Bertrando Lombardi Fabris Aptenſibus.

Extrait des regiſtres de Roſtan Alamani, Nre. d'Apt.

5°. Quand un établiſſement néceſſaire à une Province, tel que celui d'une Bibliothéque publique, demande la conſtruction d'un édifice particulier, peut-il ſe faire que ce même édifice ne ſoit pas érigé dans une ſeule de ſes Villes ? Faudra-t-il en diſſeminer toutes ſes différentes parties dans toutes les Communautés de cette Province, pour établir entr'elles une égale répartition de luſtre ?

Si cela n'eſt ainſi, & s'il n'étoit pas extraordinairement ridicule, pour ne pas dire fol, de l'exiger de même, où cet édifice public ſera-t-il érigé de préférence ? Ne ſera-ce pas dans la Capitale, pour éviter toute ſorte de jalouſie entre les autres Communautés ?

6°. Si cet édifice doit être inconteſtablement érigé dans la Capitale d'une Province, ne faut-il pas qu'il y reçoive

Paris, qui eſt le centre qui engloutit toutes les richeſſes, tous les hommes à talent, & toutes les

---

un *luſtre* proportionné à celui des autres édifices publics qui s'y trouvent? Faut-il admettre un contraſte choquant au milieu de ſon enceinte?

La Capitale d'une Province n'eſt-elle pas la Ville de tous ſes Conprovinciaux?

Ce Déclamateur, qu'une députation de ſa Ville, qui célebre avec raiſon ſon amour pour le bien public, ſans juſtifier pour cela la plûpart de ſes réflexions antijudicieuſes, va introduire dans Paris, aura-t-il bonne grace, en arrivant dans cette Capitale du Royaume, de maudire le luſtre qui eſt dans la plûpart de ſes édifices publics, ſous le frivole prétexte que les Provençaux ſes compatriotes, doivent faire pour en jouir une route de près de 200 lieues?

7°. Si ce Déclamateur s'étoit donné la peine de s'informer, avant de faire ſa déclamation, du local qu'occupe à préſent le *Bibliotaphe* de ſa Province, il eut crié bien plus à propos ſur la folle & la très-gratuite dépenſe que les Adminiſtrateurs ont conçu de faire pour un édifice bibliothécal qui n'eſt aucunement néceſſaire dans des tems ſi critiques, & dont le projet n'eſt venu dans la tête des uns que par oſtentation, & dans celle des autres que par leur ſervile condeſcendance au fameux *Placitum* dont j'ai parlé ci-deſſus.

Les livres ne ſont-ils pas logés aujourd'hui dans ce *Bibliotaphe*, & quoique par la maniere ridicule dont ils y ſont placés, & qui ne peut que ſervir de pâture aux vers, ils y ſoient empilés les uns ſur les autres, ne peuvent-ils pas s'y arranger par ordre dans des tablettes, puiſqu'il reſte encore deux côtés dans l'une & l'autre des deux pieces qui forment ce *Bibliotaphe*?

Une preuve très-authentique qu'on ne penſe en aucune façon dans la Province à ſon bien littéraire, c'eſt qu'on y eſt poſſédé de l'amour de bâtir ſans néceſſité, comme je l'ai déja dit, & qu'on y néglige totalement l'érection d'un monument, qui ne peut être bien dirigée que ſous les mains de mon Maître.

grandes Têtes de la France, n'a pas encore cette méthode, & elle ne s'y introduira pas de long-tems.

Ses preuves, dans l'art Bibliothécal, ſont faites depuis ſa ſortie de la puberté, & ſa réputation, qui court toute l'Europe, devroit engendrer les remords les plus cuiſans dans le cœur des partiſans des Amonceleurs de pierres & des Gacheurs de plâtre.

Ne connoiſſent-ils pas ſon infirmité, & quoique ſa carriere puiſſe ſe prolonger encore pendant pluſieurs années, peuvent-ils ſe flatter que la mort ne puiſſe trancher le fil de ſes jours, avant d'avoir mis en œuvre le beau dépôt qui a été légué à une Province auſſi peu portée pour ſon bien littéraire ?

Pourquoi toutes les voix des Provençaux ne s'éleveroient-elles pas contre la déſaſtreuſe gaucherie qui en veut à leur gloire & à leurs connoiſſances littéraires, dont l'acquiſition ne ſçauroit trop enflammer leur deſir & leur zele ?

Y a-t-il, ſelon Séneque, une avarice plus honnête, que celle du tems ? Trouve t-on tous les jours & dans toutes les Villes d'un grand Royaume, ces hommes rares que la nature a formés expreſſément pour combler l'excellence d'une profeſſion ?

Quand il lui eſt arrivé de produire de pareils phénomenes, au milieu d'une génération aveugle & pouſſée par la non-réflexion, vers tout autre objet que celui ſur lequel la nature veut paſſionnément l'entraîner, elle ſe dépite avec une étrange fureur, & elle punit non-ſeulement cette malheureuſe génération dans le tems préſent, mais encore pendant une longue ſuite de races auxquelles elle doit donner naiſſance.

La confirmation de la preuve, que je viens de mettre ſous les yeux des Provençaux, eſt plus qu'évidente.

On lit dans le cahier de l'Aſſemblée des Communautés de Provence de l'an 1786, que *le Marquis de Mejanes à légué à la Province toute ſa Bibliothéque, ſon corps de Bibliothéque, ſes Tablettes & tous ſes Mſts.* (p. 97.)

Comment pourra-t-elle y percer, ſi l'arbre ſauvage des études, qui couvre encore ſon horiſon, de

---

Sans critiquer ici un auſſi bel arrangement de phraſes, demandons ſeulement à l'Adminiſtration ce que ſont devenues les Tablettes de cet illuſtre Fondateur.

Ses livres ſont encore empilés dans Aix les uns ſur les autres ſur des miſérables planches de ménuiſerie; donc ſes tablettes ne ſont pas arrivées d'Arles dans cette Ville.

Pourroit-on dire qu'elles ont été miſes à l'écart, parce qu'elles ne pouvoient plus être d'aucun uſage ?

Ce généreux Fondateur les eût-il compriſes dans ſon legs, ſi elles euſſent été telles ?

N'eût-il pas recommandé dans ſon teſtament à la Province d'en faire conſtruire d'autres, ſi leur vétuſté eût rendu les ſiennes hors de ſervice ?

Eût-il eu le front de léguer à une Province un effet, dont le legs l'eût déshonoré ?

Quand ſes tablettes n'auroient pas été chargées de tous les ornemens qu'on deſirera pour celles que l'on fera conſtruire, leur ſimplicité étoit-elle une raiſon pour en priver la Province, & pour la jetter dans une double dépenſe, dans un tems où elle eſt ſi endettée, & dans lequel elle eſt obligée d'uſer de la plus grande œconomie (*) ?

Cette

(*) On a bien ſçu faire valoir cette œconomie à Paris contre mon Maître, lorſqu'on l'a fait prier en cette Ville de rogner 400 liv. ſur la modique ſomme à laquelle il avoit demandé qu'on fixât ſes émolumens.

Il y conſentit de gaieté de cœur pour ſa Province; mais il ne regarda cette priere que comme une épreuve que l'on vouloit faire de ſa généroſité, & il ne ſeroit jamais parti pour la Provence, ſi on ne lui eût marqué le jour même qu'on prit la délibération ſur ſon chauffage & ſon éclairage (26 Décembre 1786), que les 400 liv. qu'il avoit conſenti à rogner ſur ſes émolumens, lui avoient été rendues d'une autre maniere, parce que cette priere

s'étoit

de ſon ombre fatale, ne ceſſe de ſubſiſter au milieu de ſon enceinte ?

Cette dépenſe des planches de ménuiſerie n'eſt-elle pas purément gratuite ?

Ne décéle-t-elle pas le deſſein que l'adminiſtration a eu, par l'abandon des tablettes du Fondateur, de cauſer de très-grands frais à la Province en en faiſant conſtruire d'autres ?

D'ailleurs qu'avoit-on beſoin de ces planches de ménuiſerie, qui, outre la dépenſe *gratuite* qu'elles ont occaſionnée, éloignent pour de très-longues années l'arrangement de la Bibliothéque & ſon ſervice public ?

Ne voit-on pas manifeſtement, à moins que l'Adminiſtration ne prenne tous les Provençaux pour des *ſabots*, quel a été ſon but ?

Pourquoi l'arrangement des livres & le ſervice public ſont-ils retardés ? N'eſt-ce pas encore pour bâtir ?

L'opération egalement *gratuite* qui eſt ordonnée touchant les livres, & qui s'exécute à préſent d'une maniere très-fruſtratoire, quand elle ſeroit légale, & que

---

s'étoit préſentée à lui ſous une face qui ne pouvoit que l'outrager.

La lettre qu'on lui écrivit pour la reſtitution au moins de ces 400 liv., eſt du même jour de cette délibération, & elle eſt de la main d'un Officicier de la Province qui s'y trouvoit préſent. Mon Maître la conſerve toujours, & il s'en ſervira comme d'une preuve littérale contre les aſtuces des uns & les tergiverſations des autres, par rapport au paiement de cette ſomme, qu'ils lui doivent depuis deux ans.

Peut-on s'imaginer qu'une Adminiſtration Provinciale ait une manœuvre auſſi *édifiante* vis-à-vis d'un homme de lettres, qui non-ſeulement ne lui a demandé aucune place, mais qui n'eſt parti pour ſa Province, que pour faire le bonheur littéraire de ſes compatriotes ?

Quand un bâtiment menace ruine, par l'ébranlement de ſes fondements, il faut précipiter ſa

---

mon Maître y auroit malheureuſement conſenti, (ce qui eſt abſolument faux) ne ſeroit-elle pas purement imaginée pour tromper les pauvres gens du Tiers-Etat, qui, courbés autour de leurs atteliers ou dans leurs magaſins, ſous le faix peſant de la journée, n'ont pas le tems de méditer ſur les affaires publiques, & ſe repoſent ſur les Curateurs de la Province, qu'ils ſe ſont donnés, du ſoin de veiller très-étroitement & en peres communs à leurs intérêts?

D'ailleurs n'a-t-on pas rejetté immiſéricordieuſement pour ces malheureuſes planches de ménuiſerie, les tablettes qu'un Seigneur de cette Province avoit fait conſtruire dans Aix, & qui ſont encore neuves?

Le refus qu'on a fait de les acquérir renforce les preuves que je viens de rapporter ſur le deſſein de bâtir, comme ſi le ſang du pauvre, qui fait la richeſſe des Provinces & de l'Etat, devoit être ſuccé juſqu'à ſa derniere goutte par des Adminiſtrateurs qui calculent ſi mal.

Si le Chef de l'Etat François conſent à toutes les réformes qui peuvent alléger le poids de la Nation, pourquoi eſt-ce qu'on s'affolle de dépenſer, ſans réflexion & ſans meſuré, dans ſes Provinces que la miſere pourſuit à outrance?

Si ce même chef de l'Etat appelle autour de lui, pour mettre fin aux calamités publiques, des Notables qui doivent le guider de leur conſeil, pourquoi l'Adminiſtration de Provence, qui eſt totalement aveugle dans le genre *Bibliothécal*, ainſi qu'elle l'a parfaitement prouvé dans ſon Cahier de 1786 & dans les Délibérations du Bureau de la Bibliothéque qui vient de lui être léguée, affecte-t-elle une conduite contraire à celle de ſon Souverain?

L'Adminiſtration deſire-t-elle de s'éclairer pour le bien de la Province qu'elle gouverne, lorſque, rongée par une gale *anti-Bibliothécale*, elle s'obſtine à nuire au bien public, en écartant les conſeils qui la feroient entrer dans la route qui doit l'y conduire?

chûte à grands coups de marteau, & l'ériger ſur une autre baſe plus ſolide. Ce n'eſt pas par des recrépiſſements, qu'on le ſoutiendra, mais par une reconſtruction totale depuis ſes pieds juſqu'à ſon faîte.

Ainſi, tant que la cognée nationale n'approchera pas du pied de l'arbre, dont je parle, il ne faut attendre de lui aucun fruit patriotique. Ce ſont des Moines, des Religieux, & des Congrégations ſéculieres, qui ont toujours été en poſ-

---

Ce deſpotiſme Provincial convient-il à de petits ſujets chargés d'une Adminiſtration ? Que devient alors ce bel Adage ?

Regis ad exemplum totus componitur orbis.

Tant il eſt vrai que les ſueurs, qui ne ſont pas arrachées à notre front, ne ſont jamais ménagées, & qu'elles ne ceſſent d'être provoquées juſqu'à notre extinction !

Je veux reprendre ici la ſimplicité des tablettes du Fondateur. A-t-on penſé que le plus grand honneur qu'on pourroit lui faire, ſeroit de conſerver cette même ſimplicité dans le corps de Bibliothéque qu'il léguoit ?

Si ſes tablettes étoient ſimples, le Fondateur ne penſoit-il pas, dans le projet qu'il avoit de s'illuſtrer par un auſſi beau monument public, qu'il valoit cent fois mieux léguer à ſa Province une plus grande quantité de beaux livres, que des planches de bois bien aſſemblées, bien propres & bien ornées ?

Si l'antiquité a conſervé avec tant de ſoin, & pour ainſi dire avec tant de religion, tantôt la plume & tantôt la lampe des gens à talens, pour leſquels elle avoit conçu la plus grande vénération, pourquoi l'Adminiſtration Provençale n'a-t-elle pas réſervé à ſes derniers neveux le plaiſir de ſe dire entr'eux, que telle avoit été la ſimplicité de celui qui a voulu devenir pour eux le pere nourricier de leurs eſprits ?

ſeſſion de l'éducation françoiſe, & comme s'ils n'eûſſent voulu former que des Novices & des Séminariſtes, ils ont pris, pour baſe de l'éducation nationale, la langue latine, dont la principale deſtination eſt de produire deux races d'hommes qui ſont les Ogres de la Nation, & qui la dévorent preſque toute entiere.

Deux petits génies, qui tenant chacun une main au bout du timon des affaires publiques, ſe ſont n'a-guéres joués de la Monarchie, ont bien mis les études de cette Cité ſous la direction des deux *fameux* Abbés, M.... & M.... qui ſervent d'Ordre Perſique, *par l'élévation de leurs ſentimens nationaux*, au théatre que Melpomene, Thalie, & Momus ont conſacré au funeſte établiſſement, qui avoit été calqué par des mains très-anticonſtitutionnelles, ſur celui d'un Roi de la grande Brétagne, ſi renommé dans nos Romans de Chevalerie de la Table ronde: mais les noms, qui commencent en françois par la lettre M., valent-ils mieux, pour une pareille commiſſion, que les ſurnoms à la tête deſquels la même langue met cette autre lettre ſi ronflante, qu'elle ſert, dans ſon Alphabeth, aux expreſſions les plus mâles & les plus énergiques?

Qu'on juge à préſent, ſi de tels Inſpecteurs peuvent créer pour la Nation d'autres Eleves, que des Manants de B.... V.... &c.!

Deſirez-vous, Monſieur le Comte, d'apprendre ſi la Bible de Mayence de 1462 eſt le premier livre imprimé en characteres de fonte dans cette même ville?

Interrogez un Bibliothécaire de la grande Capi-

tale du Royaume, que vous habitez, & qui a toujours été ſuperficielle en connoiſſances *Bibliothécales*, & il vous répondra, que cela eſt ainſi. Ce ton vous paroîtra bien leſte, & vous aurez raiſon. Il ne peut convenir qu'aux faquins littéraires, dont la foule vous obſede, il eſt d'une vanité puante, & il ſe trouve malheureuſement ſur les levres de la plûpart de vos talons rouges, & de vos petits Abbés & Prélats de Cour, qui le diſputent quelquefois en hardieſſe & en arrogance, avec les Pages du Château où vous allez ſi fréquemment porter votre portion des hommages légitimes, que nous devons tous à la Majeſté paternelle qui nous gouverne.

Eh bien ! ce Bibliothécaire, qui vous répondra ſi leſtement là-deſſus, eſt Gabriel Naudé qui étoit, dans le dernier ſiecle, comme vous le ſçavez auſſi bien que moi, à la tête de la Bibliotheque Mazzarine. C'eſt ce que vous trouverez dans ſon addition au ſiecle de Louis XI. (page 130 de l'édition de Bruſſelles, in-8°., 1713, & à la 521., du premier tome du *Monum. Typ.*, où cet ouvrage eſt réimprimé.)

La critique eſt de la plus grande néceſſité dans la République des lettres, & le Plagiat, que je vais vous rapporter, vous en donnera la preuve la plus convaincante, quand vous n'en auriez encore reçu aucune de ma part juſqu'à préſent.

La premiere édition de ce traité de Naudé eſt de 1630; il parut, dans le même ſiecle, en 1681, un livre qui étoit deſtiné aux gens de votre étoffe, ſous le nom de *Cabinet ou* de *Bibliothéque des*

Grands ; & la même erreur vint ſe gliſſer dans ſon 1er. tome, page 273. Elle eſt paſſée de ce premier tome à la page 1134 du ſecond du *Monum. Typ.*

Avez-vous envie de connoître la quantité de feuillets, dont le premier & le ſecond tome de cette Bible ſont compoſés ?

Si vous vous adreſſez à Schelhorn, (page 20 de ſon *Antiq. Biblior. Latinor. Edit.*) il vous dira d'un air imperturbable, que ſon premier tome en a 244., & ſon ſecond 239 ; mais ſi vous conſultez mon Maître, il vous conſeillera d'abord de bien faire collationner ces deux volumes page à page, & enſuite d'en compter tous les feuillets, parce qu'il n'en a point rencontré lui-même, dans l'un & dans l'autre de ſes tomes, le même nombre, que Schelhorn indique. Le premier tome ne lui en a préſenté que 241., & le ſecond que 237. Il peut ſe faire, que l'exemplaire du Duc de la Valliére, dont il s'eſt ſervi pour cette opération, fût incomplet ; c'eſt ce que les travaux, ſous le poids deſquels il étoit accablé tous les jours, ne lui ont pas permis de vérifier. Son but, dans cette Bibliothéque, étoit d'arriver à ce qu'il y avoit de plus preſſé, & de plus utile dans les Lettres.

Votre curioſité vous induit-elle à ſçavoir combien de temps a duré l'impreſſion de cette Bible ?

Koehler, (dans ſon *Vindiciæ Guttenbergii* en Allemand, 1741., in-4°., Lipſiæ) & Schwartz, (dans Schelhorn, *ibid.*, page 28 & 29) s'il vous prend fantaiſie de les interroger là-deſſus, vous diront, avec une aſſurance incroyable, qu'elle a

duré 12 ans. Schelhorn réduit ce laps de temps au quart ; mais eſt-il plus fondé, & ſur quoi s'appuye-t-il pour une pareille aſſertion ? (voyez ſa p. 29 ci-deſſus.)

Cette Bible eſt-elle celle, qui fit accuſer à Paris ſes vendeurs, de magie ?

J'ai déja dit dans cet ouvrage, depuis la page 99, 207, que ce fait eſt abſolument faux ; mais, ſi vous êtes tenté de connoître divers Auteurs qui y ont adhéré, voyez Jérémie de Pours, (page 1016 de ſa Profanation des Pſeaumes) la Caille, (page 12) Vigneul Marville, (tome 2, page 216.) le *Monum. Typ.* de Wolfius, (tome 1., p. 177., tome 2., p. 882 & 938, &c., &c.) Maittaire, (tome 1. *Indicis*, page 156, & dans ſon Cat. de la Bibliothéque Harleiene, tom. 1., page 3., n°. 35) Struve, (tome 3., *Biblioth. Hiſt. Litt. Select.*, édit. ci-deſſus, page 2135.) Méerman, (page 154 de ſon *Orig. Typ.*, tom. 1. note K, &c.) & Palmer's (tom. 4 du *Nova Acta Lipſ. Erudit.*)

Les noms des Auteurs qui ont maſſacré ces diverſes ſouſcriptions doivent-ils venir néceſſairement à votre connoiſſance ?

Joindre aux Auteurs, que je vous ai cités plus haut ſur cette même matiere, tous ceux que je pourrois encore vous nommer, ce ſeroit pour moi une tâche beaucoup trop longue. Je vous prie de vous contenter du petit nombre de ceux que je vais vous indiquer.

Vous trouverez auſſi ces ſouſcriptions maſſacrées dans la Caille, (page 12., ci-deſſus) dans Corn.

de Beughem, (*Diſc. Prælim.*, page 11.) dans Paul Pater, (tome 2. du Monum. ci-deſſus, page 797.) dans Nic. Catherinot, (même monument, tome 2., page 937.) dans Caſimir Oudin, (*ibid. eod. tom.*, page 885.) & enfin dans Schoëpflin. (*Vind. Typ.*, p. 65., &c.; &c., &c.)

Mais ne vous bornez pas, Monſieur le Comte, à vous inſtruire des infidélités qui concernent les ſouſcriptions de cette Bible.

Je vais vous rapporter un fait qui vous découvrira de plus en plus, combien les grands amateurs des livres du 15me. ſiecle doivent être inſtruits, & ſe tenir ſur leur garde dans les achats qu'ils font.

Mon Maître, outre les détails qu'il m'a donnés ſur les ſouſcriptions maſſacrées de cette Bible, m'a encore appris, que les dates qui s'y trouvent à la fin de chaque volume, ſont quelquefois altérées dans certains exemplaires. Il m'a rapporté avoir découvert une pareille altération dans celui qui paſſa à la vente du Comte de Lauragais; on en avoit retranché une unité à la fin de l'un & de l'autre tome, pour faire remonter l'année de l'impreſſion de cet exemplaire à celle de 1461.

Auſſi il ne fut vendu que 2400 liv. 1 ſ. à un Libraire de Lisbonne appellé *Borel*, lorſque mon Maître eut fait appercevoir, à tous ceux qui aſſiſtoient à cette vente, une fripponnerie auſſi horrible, & la leur eut fait conſtater à la marge de leur catalogue.

Mon Maître n'eut recours à cette précaution, que pour empêcher quelque idiot Portugais de donner un jour dans la République des lettres la

notice d'une Bible imprimée à Mayence en cette fauſſe année, & de reprocher aux François de l'avoir laiſſé ſortir de Paris, ſans avoir eu la curioſité d'en prendre connoiſſance.

Il n'arrive que trop ſouvent, que certains gardes de Bibliothéque doivent être regardés, à cauſe de leur incapacité *Bibliothécale*, plutôt comme des *Cuſtodes de Bibliotaphe*, que comme des Néocores (*Æditui*) de quelque ſuperbe Temple élevé en l'honneur des Muſes.

Vous ſçavez, Monſieur le Comte, ce que c'eſt qu'un *Bibliotaphe*; mais tous les lecteurs, ſi je ne le leur explique pas, ne pourront attacher à ce mot l'idée qu'il nous préſente.

On entend par *Bibliotaphe*, un tombeau de livres. Ce mot eſt paſſé de la langue Grecque, dans la Latine, depuis près de 280 ans; & de la Latine dans la nôtre, mais bien avant que le *Moine* Mercier s'en ſervît. (p. VIII. de l'Avert. de la 2de. édit. de ſon Suppl. à l'Hiſt de l'Impr. par Pr. Marchand.)

Mon Maître en fait voir auſſi le *genuit* contre ce Moine Plagiaire, dans le premier tome de ſon Réveil-Matin.

Il appelle ainſi les Bibliothéques, auxquelles leurs Inſtituteurs & leurs Directeurs ſe plaiſent plutôt à conſacrer des bâtiments ſomptueux & ruineux, qu'à les mettre au plus vîte ſous la main des gardes très-ſçavants, qui les feroient grandement valoir pour le bien public.

Des pierres amoncelées ſur des pierres, ne font que des admirateurs ſtupides, & au lieu d'enri-

chir de connoiſſances toute une Province, elles concentrent ſes richeſſes pécuniaires entre les mains d'une certaine claſſe d'hommes très-avides, & d'autant plus dangereux, qu'ils ne marchent jamais que par des ſouterrains.

Il faut que l'adminiſtration provençale ait perdu totalement ſes yeux, lorſqu'elle appelle auprès d'elle avec une confiance imperturbable & ſur une ſeule allégation (*), certains de ces hommes, comme ſi elle étoit abſolument bien initiée dans tous leurs détours & leurs replis. Elle eſt même ſi enthouſiaſmée de leur prodiguer des Eloges, que dans le cahier de l'Aſſemblée des Communautés de 1786, nous en trouvons un à la page 100, en faveur de celui qu'on propoſe pour le nouveau vaiſſeau de la Bibliothéque, qu'on veut ériger.

Je ne dis pas, que celui-ci ne doive peut-être être excepté du nombre de ceux contre leſquels je viens de parler *in globo*. Mais attendons que l'événement le juſtifie; il n'y a que les gens de l'Art & les propres pairs de celui qui eſt tant vanté, qui puiſſent, quand l'ouvrage ſera fait, nous garantir

---

(*) Si cette adminiſtration connoiſſoit les *Mémoires critiques d'Architecture* (par Fremin, Préſident au Bureau des Finances de Paris] Charles Saugrain, Paris, M. DCCII., in-12, elle frémiroit en les liſant ſur la mal-adreſſe ou ſur les ruſes d'un grand nombre d'Artiſtes conſacrés à la profeſſion de l'art de bâtir.

Ces Mémoires ne ſe trouvent pas communément aujourd'hui, & peu de gens les connoiſſent, parce que les intéreſſés en ont fait diſparoître un grand nombre d'exemplaires.

la juſtice de la préconiſation, qui en a été faite.

Obſervons en paſſant, qu'il n'y a rien de ſi bizarre, que de voir dans ce même cahier la création d'un Bibliothécaire *anonyme*, que la Provence appelle de 200 lieues, ſur le bruit d'une réputation univerſellement & très-juſtement acquiſe dans l'Europe, tandis qu'on y remarque, ſous un nom embaumé par l'adulation, un ſimple Ordonnateur de moëlons, de pierres & de briques.

C'eſt ainſi qu'une Province très-ingénieuſe, très-éclairée, & *très-bien dirigée* témoigne ſa reconnoiſſance à l'homme célebre, dont elle ſollicite le ſacrifice de Paris, pour venir opérer, dans une *Bicoque* (*) de ville, le bien & le luſtre littéraires de toute une Province.

Mais au moins n'a-t-on pas réparé cette inadvertence, ou plutôt cette injuſtice dans la délibération du Bureau de la Bibliothéque du 26 Décembre 1786. ?

Non, mille fois non, & le Bibliothécaire, auquel il a fallu une ambaſſade non moins qu'Archiépiſcopale pour le déterminer à accepter ce titre, n'y eſt pas nommé avec plus de diſtinction, que

---

(*) Je ne donne le nom de *Bicoque* à cette ville, qu'en la comparant à la vaſte Capitale du Royaume, & non par aucune ſorte de dériſion.

Elle renferme nombre d'habitans, dont les uns méritent la plus tendre affection de la part de mon Maître, dont les autres le forçent à l'admiration par leur verru patriotique, & dont les autres obtiennent ſon reſpect par la modeſtie & l'équité avec leſquelles ils rempliſſent leur rang.

cet Agent du Pays, auquel on a donné le ſecrétariat de la direction du Bureau de la Bibliothéque.

Quand les ſiecles futurs liront ce cahier, cette délibération, & les ouvrages immortels de mon Maître, ils auront envie de vomir des imprécations contre une adminiſtration auſſi peu ſenſible & auſſi éloignée de la gratitude.

Mais diſons ici pour mon Maître ce que le Héros de la vraie Philoſophie, qui eſt ſûrement & très-ſûrement la Chrétienne (toutes fois ſans cagotiſme, ſans ſuperſtition, ſans petites pratiques, & ſans deſpotiſme ſacerdotal) crioit à ſon Pere du haut du Thrône de ſes douleurs, qui devoit bientôt ſe changer en celui de ſa gloire..... *Ignoſce illis quia neſciunt quod faciunt.*

En effet le cahier, qui devoit être le Monument de la gloire des Adminiſtrateurs d'alors, ſoit par l'acceptation du legs précieux de l'illuſtre Marquis de Mejanes, ſoit par la noble condeſcendance avec laquelle mon Maître se'ſt rendu à leur choix, ne tranſmettra à la poſtérité pour Bibliothécaire, qu'un *Anonyme* qui paroîtra venu de je ne ſçais où, & avoir peut-être brigué une place pour laquelle la conduite de l'adminiſtration paſſée lui a inſpiré un ſouverain dégoût.

La nature n'a pas donné la même ouverture d'yeux à tous les hommes, & ceux, qui ont droit de primer dans le genre littéraire, ſont très-rares. Les yeux de la *citoyenneté* ſont encore très-obtus, & ce qui contribue à les hébéter davantage, ce ſont les rayons vivides & perçants, qui ſortent de ceux

des gens puiſſants dans les lettres, & qui font cligner les paupieres à travers leſquelles ils doivent arriver.

C'eſt ce que je vois malheureuſement s'effectuer dans la criſe politique où l'Etat Français ſe trouve aujourd'hui. On s'y borne à n'appeller daus la grande repréſentation dont on s'y occupe, que ces mêmes trois Ordres, (*) que notre conſtitution Go-

---

(*) Il y a environ 1200 ans, que la France eſt trompée par des *Preſtigiateurs*. Je vois trois ſortes d'Ordres chez elle dans tous les écrits paſſés & préſents. Il n'y a cependant, & il ne doit y avoir, que deux claſſes d'hommes dans ſa conſtitution, le Roi & les Princes du Sang d'un côté, & les Sujets de l'autre. Evêques & Nobles réels ou imaginaires (& le nombre de ceux-ci n'eſt par petit) ne ſont que des Sujets & de ſimples Citoyens.

Je ne diſconviens pas, que parmi la claſſe des Sujets, il n'y en ait quelques-uns qui doivent recevoir quelques diſtinctions comme perſonnes publiques par les fonctions, qu'ils exercent dans l'Ordre ſacré, dans le Militaire, dans ceux de la Finance, de la Juſtice, & de la Police, mais ces diſtinctions ne les arrachent pas à la claſſe des Sujets, ils tiennent tous à la Nation & au Roi. Les diſtinctions, dont ils ſont honorés, ſont purement perſonnelles & ſeulement honorifiques. Ils ſont tous grévés des charges publiques de l'Etat. D'où leur viendroient leurs prétendus privileges? ce ne peut être que de la Nation ou du Roi.

S'ils leur ont été concédes par la Nation, il faut que les circonſtances, qui exiſtoient lors de leur conceſſion, ſoient toujours les mêmes, pour qu'ils puiſſent avoir la même durée qu'aura la Nation. Mais ces circonſtances ſont horriblement changées, & quand même la Nation ſe ſeroit vu arracher autrefois des pareils privileges, ils ſeroient aujourd'hui nuls de plein droit, & ſur.tout contre l'Ordre Eccléſiaſtique, parce qu'il s'eſt furieuſement éloigné de l'eſ-

thique a fait entrer dans la compoſition de notre Monarchie. (*) On y néglige la claſſe des vrais

---

prit, qui lui a fait accorder des oblations & des dîmes, par l'avidité avec laquelle il s'eſt jetté ſur des biens fonds.

Si ces Privileges viennent du Roi, ils ſont encore plus nuls, parce qu'il n'a pas pu accorder à certains Citoyens une exemption des contributions communes de l'Etat pour jetter la totalité de ces mêmes contributions ſur la maſſe des autres.

Si des Moraliſtes aveugles lui ont inſpiré comme légitimes de pareilles graces, ils l'ont trompé, & il eſt tems enfin que celui qui regne aujourd'hui, pour le vrai bonheur de la Nation, revienne de l'aveuglement fatal où l'erreur a jetté ſes Prédéceſſeurs.

(*) S'il ne continuoit de naître en France, que des Monteſquieu, les deux premiers Ordres privilégiés de l'Etat y ſeroient étetnellement exempts des contributions communes, qui doivent y rendre tous les hommes qui ſont dans ſon ſein, Sujets & Citoyens

Ce politique borné au tableau des tems préſents, qui maîtriſoit ſes idées, a peint, dans ſon *Eſprit des Loix*, les gouvernemens plutôt tels qu'ils ſont, que tels qu'ils doivent être. C'eſt ce qu'on verra dans la courte Analyſe, que mon Maître fait de ce livre dans la ſuite de ſes *Lettres Philoſophiques*, qui eſt inſérée dans le 3me. tome du *Porte-feuille Hebdomadaire.*, p. 344, 345, & 346.

» Le livre de *l'Eſprit des Loix*, y dit-il, ne paroîtra » jamais à un Philoſophe *Eclectique*, qui a le noble cou- » rage de ſacrifier, à l'amour du vrai, les livres à la » mode, nonobſtant les acclamations factieuſes de ceux » qui leur donnent trop de célébrité, qu'un recueil d'ob- » ſervations curieuſes & critiques, plus ſouvent fauſſes » que juſtes ſur les légiſlations de différents peuples, que » l'Auteur a rapprochées ſans qu'il y ait beaucoup de liai- » ſons entre elles, ſous un titre général dont il a négligé » de ſentir la force. La baſe de ſon livre devoit être un

» ſyſtême épuré des loix naturelles qui concernent l'ordre
» moral. A peine y en a-t-il quelques traces. Celles qu'on
» y voit ſont ſéparées les unes des autres. C'eſt en divers
» endroits qu'elles y ſont répandues, & c'eſt rarement
» ſous l'empreinte de la vérité qu'elles y paroiſſent. C'étoit
» plutôt ſur cette baſe, que ſur les relations locales des
» peuples, & ſur les influences des climats, que ce Phi-
» loſophe plagiaire devoit aſſeoir toutes les inſtitutions
» civiles. C'eut été dans les rapports qu'elles auroient eus
» enſemble, qu'on en auroit découvert le véritable eſprit,
» au lieu qu'elles ne préſentent ſouvent que la perverſité
» de leurs Auteurs, qui ont forcé les vraies vertus de
» plier ſous leur intérêt politique. Les gouvernements
» ſont peints dans ce livre, plutôt tels qu'ils ſont, ou
» tels qu'ils ont été, que tels qu'ils doivent, ou qu'ils auroient
» dû être. Auſſi l'eſprit, qu'on leur a ſuppoſé, & dont
» on a fait une regle, eſt faux: ce n'étoit pas de certains faits
» qu'on devoit l'extraire. Il devoit être le réſultat de plu-
» ſieurs raiſons générales.

D'après un tel tableau, on apperçoit tout à coup quelle foule nombreuſe d'erreurs & de vues fauſſes doit ſe trouver dans un pareil livre.

Delà ces déſaſtreux *rangs intermédiaires*, dont Monteſquieu a forgé la néceſſité dans les Monarchies; (liv. 11. Chap. IV) delà ces corps de petits tyrans, qui ne travaillent qu'à la dépreſſion du Thrône, & à la fabrication des chaînes nationales.

Dans quels abymes la Nation Françoiſe n'a-t-elle pas été plongée par la fatale condeſcendance de quelques-uns de ces corps, qui prétendent eux-mêmes tenir un *rang intermédiaire*, aux déprédations miniſtérielles ?

Quelle a été l'origine d'une auſſi criminelle condeſcendance ? Sans que je la retrace ici, elle eſt écrite dans nos faſtes en gros caracteres de fer, que nous ne ceſſons d'abhorrer, & qui ne deſcendront chez nos derniers neveux, que pour leur inſpirer la plus forte exécration contre ſes

lâches Auteurs, auxquels la vénalité de leur *prétendu rang intermédiaire* l'a impérieuſement arrachée ou par l'appât de l'or, ou par une abominable crainte ſervile.

La Nation a-t-elle beſoin de pareils Tribuns ? Que toutes les Provinces de France demandent à leur bon Maître d'être réduites en Pays d'Etat, ſelon la forme conſtitutionnelle de celui du Dauphiné, dont la ſageſſe, la juſtice & l'amour de l'égalité nationale, l'ont rendu l'éternel modelle de toutes les conſtitutions, dont la formation eſt à éclore.

Toutes les Provinces de France, d'après une pareille érection, ſeront directement à elles-mêmes leurs propres Tribuns.

Elles porteront aux pieds du Thrône, ſans le paſſage perfide des *prétendus rangs intermédiaires*, & par le ſeul moyen de leurs Aſſemblées Provinciales, les juſtes réclamations, qu'elles ſeroient malheureuſement néceſſitées de faire, ſi le Thrône François pouvoit déſormais être déſaſtreuſement rempli par quelque Monarque, que des conſeils inſidieux écarteroient des traces adorables, que lui fraye actuellement celui qui eſt la véritable idole de la Nation.

Il y avoit jadis un bel uſage chez nos anciens Peres. Il ſeroit à ſouhaiter, que l'amour national le fit renaître parmi nous. Il n'y avoit d'autre primatie de rang pour tous les Citoyens qui venoient prendre ſéance dans nos Aſſemblées nationales, que celle qu'y donnoit la diligence de l'arrivée.

Doit-il y en avoir une autre parmi des freres que la nature rend tous égaux ?

C'étoit au milieu de tous ces freres aſſemblés, que leur Pere commun, ou le Monarque François poſſédoit lui ſeul une éminence de rang & ſiégeoit ſur un Thrône, dont le pacte ſocial, & la tendreſſe filiale formoient la baſe.

Ainſi la ſeule diſtinction, qu'il y avoit dans ces Aſſemblées pour les Sujets & les Citoyens, ne conſiſtoit, que

dans

dans la grandeur d'ame, la droiture inviolable des ſentiments, la vaſte intelligence, & la profonde doctrine.

En effet il n'y a que ces vertus qui conſtituent les vrais *Præſules*, & les vrais Nobles.

Nobilitas ſola eſt atque unica virtus.
Juv. Sat. VIII. ℣. 20.

Eſt-ce que les Cérémonies du Pontifical Eccléſiaſtique, conſtituent elles ſeules les *Præſules* ? Si les vertus ſociales, & plus encore les nationales ſont abſentes de leur ame, ces mêmes hommes ſont-ils dignes du nom, que de pareilles cérémonies leur font accorder ?

Eſt-ce qu'une lame d'acier pendue arrogamment ſur la cuiſſe gauche d'un individu, l'autoriſe à uſurper le nom de *Noble* ? Si les mêmes vertus, dont je viens de parler ont malheureuſement cédé dans ſon cœur leur place aux vices & aux crimes, loin de mériter la moindre conſidération parmi les Citoyens, que ſon dangereux exemple infecte, il n'appelle contre lui, que les Rouës & les buchers ?

Faire valoir avec tant d'oſtentation, tant de morgue, tant de vociférations indécentes, tant de deſpotiſme injuſte & humiliant pour le Tiers-Etat, qui forme lui ſeul la Nation, des droits qu'on a envahis à l'ignorance, à la crainte, & à la foibleſſe des ſiecles paſſés, eſt-ce mériter de conſerver le *Préſulat* & la Nobleſſe ?

Si la Nature a fait des Nobles dans le Berceau de la Nation, ce n'a été qu'à cauſe de leurs vertus en tout genre. La tranſmiſſion héréditaire de la Nobleſſe, ſi elle n'eſt ſuivie des mêmes vertus qui lui ont donné naiſſance, n'eſt, comme dit Diogene dans la premiere Encyclopédie, que le maſque de la ſottiſe.

Que les Nobles redoutent les foudres, que le bon ſens, l'honneur, & l'opinion publique lancent contre eux, & qu'ils aient perpétuellement dans l'eſprit cette autre belle maxime du Satyrique, que je viens de citer.

Omne animi vitium : tantò conſpectius in ſe
Crimen habet, quantò major, qui peccat, habetur.
Sat. VIII., ℣. 140 & 141.

Peut-il y avoir un vice plus monſtrueux dans l'ame d'un Mortel, que celui de s'obſtiner à faire peſer ſur ſes concitoyens tout le fardeau des impoſitions publiques, nonobſtant leurs plaintes réitérées & leurs très-juſtes réclamations !

La dégradation des Nobles & la perte de leur Nobleſſe, ſont opérées *ipſo facto*, lorſque ces deux vers, ou le ſens, qu'ils contiennent, s'éloignent tant ſoit peu de leur ſouvenir.

Que je déteſte d'être forcé d'aſſimiler, dans la criſe préſente de la Nation, certains *Præſules* & certains Nobles, à ceux de l'ancienne Athénes ! Ceux-ci n'y votoient jamais que contre l'intérêt du Peuple. (*Réfl. Philoſ. de* Pavw, tom. 2., p. 173., &c.]

N'en eſt-il pas de même aujourd'hui dans notre Nation ? Mais il faut eſpérer qu'ils ſe reſſouviendront qu'ils ſont hommes, & qu'ils n'affecteront plus d'autre qualité que celle de Citoyens & de Sujets.

S'il en étoit autrement, qu'ils redoutent la Nation. Elle tient dans ſa main un implacable ciſeau pour couper tous leurs diplômes, toutes leurs chartes & tous les parchemins par leſquels ils croyent pouvoir continuer de rejetter ſur le Tiers-Etat le fardeau des charges nationales.

O France ! épures aujourd'hui tous tes livres, & ne ſouffres plus dans aucun ces maximes perverſes qui ont formé trois Nations dans t n ſein ! Défies-toi perpétuellement de ces *cauſidiques* vénaux & ignorans, qui ne ceſſeront chez toi d'élever juſqu'aux nues *l'Eſprit des Loix*, & graves bien dans ton eſprit que ce livre n'eſt qu'un mêlange de plantes vénéneuſes & ſalutaires, & que tous les eſprits ne ſont pas propres au choix qu'elles requiérent !

Moques-toi du Géometre d'Alembert qui s'eſt enhardi

juſqu'au point d'en faire une analyſe à ſa guiſe, & de certains petits *Rabulas* de Province, qui le regardent comme leur *Evangile* politique!

Puiſque je viens de parler de *l'Eſprit des Loix* de Monteſquieu, trouvera-t-on mauvais que je faſſe connoître ici, en dépit des Guillaumes & des Nyon ces fameux Bibliopoles de Paris, qui ont oſé exploiter, avec une bien petite proviſion de connoiſſances, la célebre & derniere Bibliothéque du Duc de la Valliére, que mon Maître avoit formée & ſi ſçavamment fournie, une des meilleures réfutations qui aient été faites ſur diverſes parties de ce livre?

C'eſt celle de Dupin, Fermier Général, qui avoit été auparavant Officier dans le Régiment d'Anjou. Toute la parenté de Monteſquieu & tous ſes partiſans ſe mirent aux genoux de ce Fermier Général, & à ceux de ſa famille, après ſa mort, pour empêcher que ſa réfutation ne fût diſtribuée. C'eſt ainſi que la brigue nuit aux lettres & prive la ſociété des lumieres qui en diſſiperoient les erreurs.

Il s'eſt cependant répandu dans le public clandeſtinement quelques exemplaires de cette excellente réfutation.

Voltaire en avoit connu un, & il en a fait l'éloge dans un des Ouvrages en proſe qu'il a publiés ſur la fin de ſa vie.

Mon Maître en avoit mis un autre dans la derniere Bibliothéque du Duc de la Valliere, & il étoit placé dans le Cabinet des Rares de cette Bibliothéque.

Guillaume, *le grand Guillaume* n'a pas connu ce livre, & quoique l'exemplaire de ce Duc fut relié en maroquin rouge, il ne l'a cependant pas incorporé dans ſon prétendu choix des livres rares de ſa derniere Bibliothéque; de ſorte qu'il ment très-impudemment, lorſqu'il dit qu'il a fait entrer dans ce choix tous les livres qui étoient renfermés dans le Cabinet de ce Duc, & ſur-tout, qui y étoient couverts de maroquin.

Celui-ci en valoit certainement la peine, & méritoit ſans contredit d'avoir place dans ſon prétendu choix, ſoit par ſa

très-grande rareté, soit par la valeur considérable qu'en ont les exemplaires qui s'échappent dans le public.

Outre celui que mon Maître avoit mis dans la Bibliothéque du Duc de la Valliere, le hasard lui en présenta un autre par l'infidélité d'un Prote, & il l'envoya à une des plus grandes Bibliothéques de Paris où on le paya 84 liv. à ce Prote infidele.

Ainsi, un livre de cette valeur devoit nécessairement obtenir un article dans le Catalogue de Guillaume, s'il n'eût pas été si mal instruit, & s'il eût mieux connu les anecdotes Bibliologiques de sa Ville.

Nyon, cet autre Bibliopole de Paris qui, pour faire sa cour servile à ce Renard en chicane & à ce *grand ennemi des legs des Ducheſſes ſes clientes*, se trouva mal-à-propos présent à une vexation cruelle, injuste & très-étourdie, que ce même Renard se mit malheureusement dans la tête de faire à mon Maître, est tombé au sujet de ce livre dans une bien lourde faute.

Il l'a attribué dans la seconde partie du Catalogue de cette même Bibliothéque à l'Abbé de la Porte, qui n'a fait qu'un petit livre d'observations sur *l'Eſprit des Loix*, en 1755, in 12, & qui est très-mauvais.

Celui de Dupin, dont les Auteurs de la France littéraire ont parlé, (page 502 de leur second tome, Paris, M. DCC.LXIX.) est au contraire intitulé, selon eux, *Réfutation du livre de l'Eſprit des Loix, en ce qui concerne le commerce & les finances*, & est encore, selon eux, de 1749 en 3. vol. in-12.

Voilà de plaisants Bibliopoles de Paris, qui sont, comme on le voit, très-bien instruits!

Il y en a cependant certains en Province, dont divers Gardes de Bibliothéque grossissent le nombre, & dont divers esclaves provinciaux s'avisent *très-courageuſement* de craindre les foudres, qui ne jurent que par eux, & qui les élevent jusqu'au plus haut faîte de la gloire.

Jugez par-là des grandes connoissances de ces pauvres idiots, & des richesses littéraires, qu'ils sont en état de répandre dans leur Pays.

inſpirés & des ſeuls *Privilégiés*, (*) c'eſt celle des hommes de grande doctrine, & à vues très-vaſtes, ſous prétexte que l'intrigue & l'or ne leur ont procuré aucune place.

Mais ne foule-t-on pas aux pieds nos Publiciſtes? les meilleurs d'entre eux n'ont-ils pas aſſigné, aux gens éminents dans les lettres, une claſſe très-diſtinguée, parmi celles qui conſtituent l'Empire Français? (Voyez ſur-tout la ſeconde part. du Traité des loix civiles par Domat de la dern. édit.)

Si les lumieres ſe ſont ſi aggrandies dans l'Europe, depuis l'invention de l'Imprimerie, y a-t-i

---

(*) S'il doit exiſter un Privilege dans les ſociétés politiques & ſur-tout en France, c'eſt lorſque la nature elle-même préſente une ſupplique pour ſon obtention.

Cette ſupplique eſt la diſtinction d'organiſation, qu'elle accorde à un bien petit nombre d'hommes, pour en faire des Aſtres lumineux qui éclairent leurs ſemblables dans la route ténébreuſe de cette vie.

Ce ne ſont pas le fer & les *Oremus* qui entretiennent, aggrandiſſent & éclairent les Nations; il n'y a que les lumieres, que la Nature départ, par une organiſation particuliere, & pour le bonheur commun, à certains individus qu'elle comble de ſes dons, au moment de leur conception, qui puiſſent produire de ſemblables effets.

Cependant les malheureux Deſpotes, qui garrotent les Rois ſur leurs Thrônes, & qui ſe ſont emparés auprès d'eux de la diſtribution de leurs graces, n'ont pour ceux qui ont de tels privileges, que des entrailles de fer, comme s'ils vouloient punir la Nature du refus qu'elle leur a fait à eux-mêmes des lumieres qu'elle ne leur communique qu'indirectement, & par une plume étrangere.

beaucoup de *Mitrophores* (*) ou de Nobles, ſoit

(*) Quand j'appelle les Prélats *Mitrophores*, c'eſt pour relever davantage leur luſtre en les nommant ainſi, à cauſe de la coëffure ſacrée qu'ils portent ſur la tête.

J'ai pris ce mot dans l'ouvrage que mon Maître a compoſé pour le *Recueil de Peintures antiques trouvées à Rome* &c., réimprimé à Paris aux dépens de Molini & de Lamy, par Didot l'aîné, en M. DCC.LXXXIII. en 2. vol. in-fol. dont le ſecond eſt ſorti en très-grande partie de ſa plume.

Il a juſtifié à la page 20 de cet ouvrage l'origine ſcandaleuſe, que l'Abbé Nadal de l'Académie des Belles-Lettres a impertinemment aſſignée en pleine Aſſemblée académique à cet ornement ſacré. Voyez la page 235 du 4me. tome des Mémoires de littérature, &c. de l'Académie R. des Inſcript. in-4°.

Pour ce qui eſt du nombre des *Mitrophores*, qui ont travaillé utilement pour la Nation, il eſt bien petit, & leurs écrits ne ſont pas exempts d'erreurs, témoins ceux de Fenelon, & de Boſſuet.

Il n'y a point de conteſtation, à l'égard de certains ouvrages du premier qui abondoit plus en imagination, qu'en rectitude métaphyſique & myſtique.

On ſera ſurpris de ce que je vais dire contre le ſecond, que l'Enthouſiaſme, le défaut de connoiſſances, & la malhabileté ſont ordinairement paſſer pour un Pere de l'Egliſe de France.

Ce Prélat n'avoit pour lui que ſon éloquence Bourguignone, & par conſéquent fumeuſe, ainſi que très-incorrecte.

On lui diſpute ſon érudition, & le fond de ſes controverſes. On ſçait qu'il avoit de grands adjutantes parmi les Ports-Royaliſtes, dont la plûpart n'étoient pas aſſez bien initiés dans toutes les matieres Polémiques ſur leſquelles ils l'ont lancé, ne fût-ce que ſur celles qui lui ont attiré une excellente ripoſte de la part de l'Oratorien Richard Simon.

Son Expoſition de la Doctrine de l'Egliſe Catholique, que de ſoulevements n'a-t-elle pas cauſés ?

Ce Prélat la fit paroître en 1671., mais on ne lui en tira qu'un très petit nombre d'exemplaires. Il la ſupprima tout de ſuite lui-même comme très-peu exacte.

Les exemplaires qui en reſtent ſont de toute rareté. Mon Maître en conſerve un dans ſon Cabinet.

Ce fut Cramoiſy qui les imprima, ils ſont *petit* in-12 ; ils n'ont que 215. pages. On y voit à la tête du texte une vignette repréſentant un St. Eſprit au milieu de deux médaillons, & à la fin un cul-de-lampe où il y a une Croix adorée par cinq Anges, dont trois ne montrent que la tête & les aîles, & les deux autres ſont en pieds & en poſture d'Adorateurs.

Cette premiere édition ne ſortit d'abord de la preſſe que pour être communiquée à des amis qui chargerent les marges des exemplaires qui leur en furent remis, de notes Mſtes. Ce fut alors que Boſſuet tâcha de les retirer tous, mais ce fut inutilement, & il y en eut deux ou trois qui furent éparpillés de par le monde.

Il y en eut une autre édition en la même année ſous le même format. On la reconnoît en ce qu'elle n'a ni vignette Hiſtoriée au commencement du texte, ni cul-de-lampe également hiſtorié à la fin. Les ornements pareils, qu'on y voit, ſont groſſiérement gravés ſur bois au lieu que dans celle qui l'a précédée, ils ſont en taille douce.

Il y a bien un autre ſigne qui la diſtingue encore de l'autre.

Cette diſtinction conſiſte en ce que dans les deux dernieres lignes de ſa page 159, Boſſuet dit ſeulement..... *qu'il ſuffit de reconnoître un Chef établi de Dieu*, tandis qu'après ces mots il ajoute ceux-ci dans la précédente [p. 210] *pour conduire tout le troupeau dans ſes voies.*

Cette même ſeconde édition, que d'autres appellent la premiere, comme je l'ai déja dit, eſt auſſi in-12 & très-rare ; on en trouve pareillement un exemplaire dans le même cabinet.

J'aurois un regret mortel, ſi je ne donnois au Public la note Mſte. que j'ai trouvée dans ſon Catalogue ſur ce même livre, & celles de ſes éditions, dont je viens de parler.

La voici mot-à-mot.

Richard Simon en parle dans ſes lettres, tom. 4., Amſt., p. 252, 255.

Mais il n'en marque ni l'année, ni le lieu, ni l'Imprimeur, ni le format.

Il dit ſeulement que ce Prélat n'en fit tirer qu'un très-petit nombre d'exemplaires, qu'il donna à ſes amis, & à diverſes perſonnes de qualité; qu'avant de faire imprimer ces exemplaires, il avoit diſtribué quelques copies Mſtes. de ce même ouvrage, mais qu'il retira avec le plus grand ſoin les unes & les autres, d'après les obſervations des Cenſeurs amis auxquels il les avoit données.

Vogtius prétend que cette 1re. édition, qui a été retirée, eſt antérieure à l'an 1671.; il n'en indique auſſi ni l'Imprimeur, ni la ville; il prétend encore que celle de 1671. n'eſt que la 2de. Il renvoye au *Lucubrationes Lambetanæ* de Daniel Maichel, p. 34, qui avoit eu communication de la 1re conſervée dans la Biblioth. de l'Arhev. de Cantorberi, nommé WAK, page 139.

Freytag [Analect. litt.) dit que la 1re. édition ſupprimée par l'Auteur, & la 1ré. diſtribuée enſuite avec ſon conſentement, ſont de 1671. Il ajoute, que ce fut la Sorbonne qui fit retiter la 1re., & que Stillinfléet fit réimprimer en Angleterre la ſupprimée. Il obſerve que Niceron (tom. 2. p. 252.) n'a rien dit ſur cet article. Il pouvoit en dire autant de Moreri.

Il renvoye à André-Charles dans ſon *Memorabilia Eccléſiaſtica* du XVIIme. ſiecle. L. IIX, p. 41 & aux Actes de Leipſik an. 1682, p. 119. Il cite encore *l'Iſagoge Hiſtorico-Theol.* de Jean-François Buddée, tom. 2, p. 1258, & tom. 1. p. 499. Voyez ſon Analect. lit. p. 147.

1°. Ses citations de J. F. Buddée ſont infideles. Il devoit renvoyer au 1er. tom., p. 447, & au tom. 2, pag. 1093.

2°. Il fait dire à J. F. Buddée ce qu'il ne dit pas. Au lieu de dire que ces deux éditions, tant la ſupprimée que la diſtribuée, ſont de 1671, il dit que celle qui a été ſupprimée par l'Auteur étoit de 1670, & ne la donne pas comme imprimée. Voyez p. 1093, col. 2, tom. 2, & il renvoye au même André Charles, L. 8, Ch. 12, p. 41.

Buddée ajoute que Stillingfleet (ſic) fit réimprimer l'imprimée en Angleterre, p. 1094.

Il dit que l'Auteur de l'Avertiſſ. de l'édit. d'Anvers en 1680, avoue tous ces faits, *ibid.*, p. 1094, col. 1.

Il dit encore que Clement X ne voulut jamais approuver ce livre, & que ce ne fut que ſur la fin de la IIIe. année de ſon Pontificat qu'Innocent XI l'approuva, ibid. p. 1094, col. 2.

On lit dans la verſion Fr. de l'Hiſt. Eccleſ., par Moſheim p. 127, tom. v) une note curieuſe ſur l'Hiſt. de ce livre.

Mais on y nomme Clement XI le Pape qui refuſa de l'approuver, & on y obſerve que ce Pontife qui l'approuva, & qu'on ne nomme pas, ne l'approuva qu'au bout de 9 ans.

On y renvoye pour l'Hiſt. de ce livre à l'Hiſt. Littér. Théolog. de Pſaffius, tom. 2, p. 102, in-4°., à la Bibliothéq. univ. de le Clerc, tom. XI, p. 438, à la la Bibliothéq. des Sciences, vol. XVIII, p. 20, à la Haye. On y dit que le détail exact, curieux & ſçavant qu'on y fait de cet ouvrage eſt dû à l'édit. de Paris 1761, & à la vie de Boſſuet par Burigny, p. 128.

On y remarque, p. 127, que pluſieurs Prêtres furent maltraités & perſécutés du commencement pour avoir prêché la doctrine de ce livre, que l'Univerſité de Louvain la condamna en 1685 comme ſcandaleuſe & pernicieuſe, & que la Sorbonne la déſavoua pareillement, mais que depuis elle a changé de ſentiment.

On y remarque encore que l'Arch. Wak (dont parle

Vogtius) a découvert avec beaucoup de ſagacité & d'évidence l'artifice qu'on employa dans la compoſition de ce livre, & que le Miniſtre de la Baſtide, ayant d'abord attaqué ce livre, & repliqué enſuite à la défenſe de Boſſuet, fit taire abſolument ce Prélat, p. 128.

Après Boſſuet, parlerons-nous des *Mitropheres* qui ſe ſont diſtingués de nos jours par leur profonde & univerſelle doctrine ? J'ai grand peur que nous n'ayions, à la place des éloges que nous deſirerions de tout notre cœur de pouvoir leur conſacrer, divers reproches à leur faire.

1°. Le recours qu'ils eurent à Rome dans l'affaire du refus des Sacremens, étoit-il bien honorable pour l'Egliſe de France, & étoit-il efficace pour opérer la concorde entre l'Epiſcopat & les Parlemens ?

Le Pape, qui n'étoit pris pour arbitre que d'un ſeul côté, qui étoit celui du Clergé, étoit-il compétent pour compoſer deux parties qui différoient tant entr'elles ?

D'ailleurs l'Egliſe de France, qui roule ſur ſes gonds au moins depuis le 3me. ſiecle après Jeſus-Chriſt, ne devoit-elle pas avoir des regles ſûres touchant l'adminiſtration de ſon précieux Corps ? N'avoit-elle pas les Evangiles & les Epitres de St. Paul ? Dans ces monumens ſacrés ne trouve-t-on pas les principes qui requiérent la notoriété de droit ?

2°. La diviſion que les actes de l'aſſemblée générale du Clergé de France ſur la religion, opérerent en 1765 entre les Prélats, prouve-t-elle qu'ils ſoient dreſſés avec toute la rectitude propre à étouffer toute diverſité d'opinions, & à ſuſciter une univerſalité de pratique qui établiſſe le regne parfait de la charité chrétienne, & aboliſſe toute tyrannie Epiſcopale ?

N'en vit-on pas une alors contre quelques-uns des Prélats oppoſans ?

Les ſiecles futurs de notre Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane devant néceſſairement en parler, je leur en abandonne la peinture, & je me tais là-deſſus.

Les diverſes pieces Miſes & imprimées, qui ſortirent

des ſecrétariats de quelques Prélats oppoſants ſerviront de confirmation aux objets que cette peinture retracera.

3°. L'avertiſſement du même Clergé, ſur les dangers de l'incrédulité, eſt-il combiné avec ces ſages meſures qui conviennent indiſpenſablement à des hommes liés par leur état & par leur profeſſion à la colonne de la vérité?

Comment nos illuſtres Prélats réuſſiront-ils à nous perſuader, ce qu'ils diſent page 27 de ces mêmes actes, in-12, qu'il eſt poſſible à la raiſon humaine de *ſe convaincre de la différence eſſentielle de l'eſprit & de la matiere*, tandis que par une contradiction des plus manifeſtes, ils avoient déja dit, p. 9., *que la connoiſſance de la nature de l'ame eſt une vérité d'un ordre ſupérieur* (à la raiſon.)

D'ailleurs la conviction de cette *différence eſſentielle* eſt-elle néceſſaire à l'homme pour le faire acquitter de ſes devoirs envers l'Etre ſuprême? Ne lui ſuffit-il pas de ſçavoir, pour qu'il obéiſſe rigoureuſement aux loix, que ſa conſcience lui intime, qu'il ne s'eſt pas donné l'être à lui-même, & qu'il y aura une portion de ſa ſubſtance perſonnelle qui lui ſurvivra?

A ſuppoſer l'exiſtence d'une pareille conviction de race en race depuis l'origine du monde juſqu'à nous, que faudroit-il penſer du ſilence de l'Egliſe contre les Catholiques même, & qui plus eſt contre divers Chefs de la Scholaſtique, qui n'ont pas ſur la ſpiritualité de l'ame les mêmes idées?

Doit-on toucher dans des documents doctrinaux, où rien ne doit être hazardé, de pareilles queſtions? Ne s'expoſe-t-on pas à ne plus faire croire aux dogmes certains & revélés, quand on mêle à la doctrine qu'on ſeme dans la ſociété Chrétienne des queſtions purement problématiques?

4°. De quel œil regarderons-nous nos ſages Maîtres, qui en pleine Aſſemblée ſe laiſſent prêcher, ſans rien dire, & ſans réclamer diverſes Héréſies, & pluſieurs erreurs de faits Eccléſiaſtiques, par cet Abbé tant criblé dans l'*Eloge*

à l'Allémande, dont j'ai parlé ci-deſſus aux p. 126 & 127 de cet ouvrage ?

Que leur douceur édifiante leur faſſe épargner l'Errant, je le veux. Mais quand un Auteur auſſi-téméraire veut livrer à l'impreſſion un diſcours dans lequel il a débité, ſans les comprendre lui-même, tant de gaucheries, de menſonges hiſtoriques & d'abſurdités, qu'aucun Membre d'une Aſſemblée qui doit être ſi éclairée, & ſi ferme pour la regle doctrinale, n'oppoſe aucun *Veto*, toute la France, excepté la Société des XL, qui nonobſtant cela a reçu ce prétendu Orateur dans ſon ſein, doit deſcendre dans la plus étonnante ſurpriſe.

Quoiqu'il en ſoit des reproches que j'ai cru pouvoir me permettre pour le bonheur général de la Nation contre les *Præſules* qui ſe croyent en droit de conſtituer chez elle le 1er. Ordre des ſujets, j'augure bien de ce qui a fait la matiere de ces mêmes reproches.

Comme ils prouvent que leurs têtes ſe détachent quelquefois, par inadvertence ou par négligence, de la doctrine, des maximes, & des pratiques, auxquelles ils doivent être fermement attachés, ils donnent en même temps lieu d'eſpérer, que cette glû ſi viſqueuſe, qui les tient juſqu'à aujourd'hui ſi fortement attachés à leurs privileges *antinationaux*, ſe fondra enfin à la chaleur qui fermente dans tous les eſprits, en cette glorieuſe époque de la liberté françoiſe, & de la vraie exaltation de la Souveraineté & que nonobſtant les motifs des douze Notables, ils donneront à la France l'exemple d'une *citoyenneté* des plus parfaites, & d'une juſtice des plus nationales.

L'ordre de ma note, que je n'ai pas voulu interrompre, me force de recouiir à une formule de tranſition, dont j'ai déja fait uſage pluſieurs fois dans cet ouvrage. Répétons donc encore un *au reſte*.

Sera-t-il hors de propos d'obſerver, que le Parlement de Provence, qui s'enracine aujourd'hui comme une mouſſe

d'origine, ſoit décraſſés da la roture, par quelques charges vénales, qui aient contribué à cet aggrandiſſement ? (*)

---

ténace ſur le tronc de l'arbre, qu'on appelle Epiſcopal, rendit le 30 Octobre de l'an 1755 un fameux Arrêt contre les actes de l'Aſſemblée générale du Clergé de France, qui parurent en la même année d'après un long Requiſitoire d'environ 178 pages in-12. Tant il eſt vrai, que la différence d'intérêt enfante dif-férents partis !

Il me paroît, que ſi j'avois l'honneur d'être Membre de quelque Parlement, je ne ceſſerois de répéter. juſqu'à l'expiration de ma vie, à ma Compagnie, de ne tenir qu'au Roi & qu'à la Nation, & qu'il y a bien plus de ſûreté à ſubſiſter ſur 23 parties & demi d'un tout, que ſur la moitié d'une de ſes 24mes.

Que peuvent les Compagnies de juſtice contre le torrent national qui doit néceſſairement les entrainer ? Pourquoi n'apperçoivent-elles pas que les digues, qu'on veut oppoſer à un torrent auſſi rapide, ne peuvent ſervir qu'à le groſſir ?

Si elles ont de l'amour-propre, la Nation dans cette nouvelle révolution, en porte un bien plus-gros poids. La prudence exige donc, qu'elles ſe départent de l'obſtination qui leur fait rompre juſqu'à préſent le lien uniforme de la *Citoyenneté*.

[*) Comme ces ſortes de perſonnes ſont les plus riches de la Nation, ne peut-on pas obſerver contre elles ce que l'Auteur des *Recherches Philoſophiques ſur les Grecs* [de Pauw] remarque contre les Riches d'Athenes ?

» A Athenes, dit-il, p. 166, tom. 2, comme par-tout » ailleurs, les Riches avoient moins d'eſprit que les pau» vres, en qui la néceſſité aiguiſoit une arme qui s'émouſſe » d'abord au ſein de l'abondance.

Outre cette obſervation qui eſt ſi juſte, & qui eſt tant confirmée par l'expérience de tous les ſiecles chez toutes

Les meilleurs Traités que nous avons, en chaque genre, ne ſont-ils pas dûs à des gens du Tiers-Etat, qui ſe contentant d'un pur gâteau de froment, & qui n'ayant d'autre taſſe que celle de Diogéne, ſe ſont immolés toute leur vie, pour répandre dans une ſociété ingrate, ces torrents de lumieres que la Nature avoit dépoſés dans leurs têtes, comme dans divers réſervoirs, d'où elle vouloit dériver de ſiecle en ſiecle ces richeſſes *intellectuelles*, qui ſervent à la direction des races humaines?

S'attendroit-on à trouver une légion d'ouvrages compoſés par divers Sçavants Marchands, Cordonniers, Rapetaſſeurs d'habits, Laboureurs, & Jardiniers? (*)

---

les Nations anciennes & modernes, il en fait une autre à la p. 265 de ſon ſecond tome, qui a l'application la plus directe à la ſituation où ſe trouve aujourd'hui la Nation Françoiſe.

Il y fait parler ainſi les Nobles d'Athenes contre les Plébéïens de cette ville.

» Nous ne ſçaurions plus vivre, s'écrioient-ils, dans une » ville où d'obſcurs Plébéïens ſe mêlent de gouverner » l'Etat; & il faut, ajoutoient-ils, que d'une maniere ou » d'une autre nous expulſions ces hommes ſi vils, des em- » plois, afin de réſerver toutes les dignités, tous les hon- » neurs & toutes les Magiſtratures pour nous ſeuls & pour » nos enfans.

(*) C'eſt bien dommage que George-Henri Goetze, dont je vais bientôt parler dans mon texte, n'ait pas compoſé une plus grande quantité de Traités ſur les Auteurs de profeſſions viles.

L'Ammonius *Saccas*, qui eſt mentionné dans ma 386me. page, & qui étoit Surnommé ainſi, pour avoir été porteur

Que les *Cauſidiques* de certaines Provinces, qui s'y croient malheureuſement les ſeuls gens de lettres, rougiſſent de la prévention, dont l'ignorance obſéde leurs petites têtes; qu'ils étendent davantage l'horiſon très-borné, ſous lequel ils ſe ſont circonſcrits, & qu'ils apprennent enfin, à leur honte, & en rompant une fois pour toutes, ce maſque d'arrogance, qui forme leur propre figure, que les Bibliothéques ſont pour tous les hommes de tous les états.

Quand la nature veut privilégier un individu, & préſerver ſes pas, des lourdes chûtes dans leſquelles ſe précipitent tête baiſſée ces hommes orgueilleux, qui ſe croient paitris d'une argile particuliere, elle choiſit très-ſouvent les plus grands hommes, en tout genre, dans les états les plus abjects.

Comme c'eſt la force, qui a fait la diſtinction des états, la nature ſe plaît à confondre, lorſqu'elle forme de tels chef-d'œuvres, l'orgueil des puiſſants, & les ſtupides tyrans de la race humaine.

---

de ſacs, (ce qu'à Aix on appelle *Saquier*) ne devoit-il pas par ſa célébrité, lui inſpirer le zele de faire des recherches ſur tous les Auteurs de ſa profeſſion?

N'eût-il pas été auſſi utile au Public par un ſemblable travail, que s'il l'eût enrichi d'une longue liſte hiſtorique de Conſuls, dont les uns auroient trahi la liberté & les droits de leur Patrie, dont les autres auroient négligé ſon bonheur & ſa gloire, & dont les autres, nonobſtant la *coégalité* de pouvoir, qu'ils avoient dans l'ordre municipal & provincial, dont ils étoient chargés, ſe ſont expoſés à la dériſion de s'être donné un *Dynaſte*, pour relever *exceſſivement* le luſtre de leur place?

Qu'on ne diſe pas, que j'aye cité gratuitement des hommes célebres dans les conditions les plus viles. On aura certainement dans Aix, à moins que cette Ville ne prouve par ſa pénurie en livres le grand beſoin qu'elle avoit d'une Bibliothéque publique, les ouvrages que George-Henri Goetze de Leipſic, qui nâquit, à ce que l'on prétend en 1668., & qui mourut à Hall, en Février de 1702, a compoſés ſur les ſçavants Auteurs des profeſſions, que je viens d'indiquer.

Si la ville d'Aix, que certains *Cauſidiques* diſent être ſi puiſſamment riche en livres, pour pouvoir ſe paſſer du Legs du Marquis de Mejanes, ne poſſéde pas les ouvrages de George-Henri Goetze, dont je viens de parler, qu'elle en vérifie au moins l'exiſtence, d'après les titres, que Niceron en donne dans dans ſon 23me. volume, in-12., p. 10 30; qu'elle les vérifie encore dans le 1er. volume du 1er. tom. (*) du Catalogue de la Bibliothéque du Comte de Bunau, qui étoit de 100000 volumes, lorſqu'elle étoit en Allemagne entre ſes mains, & qui eſt incorporée aujourd'hui dans celle

(*) Des ſots pourront s'imaginer, dans une ville très-bornée, qu'il m'échappe ici un pléonaſme, & qu'un volume eſt un tome. Mais ſi telle étoit leur imagination, ils en ſeroient bien dupes. Le Catalogue, que je cite dans mon texte n'eſt qu'en trois tomes & il eſt en 7 volumes, in-4°.

Son premier & ſon troiſieme tomes contiennent chacun trois volumes, & ſon ſecond n'en contient qu'un.

de

de l'Electeur de Dreſde ; (*) c'eſt ſur la page 620 de ce même volume, qu'elle doit porter ſes yeux, pour cette vérification.

Quand je deſire, que la Nation Françoiſe comprenne, dans ſa grande repréſentation, des hommes d'une doctrine vaſte, profonde, juſte, & exceſſivement utile, je ne prétends pas obtenir d'elle d'y en appeller du nombre de ceux, qui n'ont aucune conſiſtance par eux-mêmes, & qui n'exiſtent dans les lettres, que par la vigueur d'une patente miniſtérielle que la brigue leur a fait obtenir, ou par quelques petits Sonnets, ou quelques frivoles Madrigaux, ou quelques mauvais Diſcours, dans leſquels le bon ſens & le goût s'indignent de ſe voir quelquefois ſi maltraités, comme dans ceux de l'Abbé Maury. &c., &c., &c.,

Le Tiers-Etat, aux frais duquel ſont créés les *Canonicats* des Muſes, que les hommes de cette écorce poſſédent, en retire-t-il un avantage proportionné à la dépenſe, qu'il verſe pour eux dans les coffres du Roi ?

Si la création des places eſt en raiſon directe des ſervices qu'elles rendent au Public, celles des

(*) Que ces eſprits bornés & arrogants, dont certaines villes de Province abondent encore plus, que nos campagnes ne lâchent des vermiſſeaux après les pluyes du mois de Mai, ſoient totalement confondus, en apprenant qu'il exiſte des Bibliothéques auſſi nombreuſes, & qu'ils compaſſent leurs miſérables têtes, pour ſçavoir ſi elles pourroient ſeulement retenir les titres des livres, qui y ſont contenus.

fils du Cardinal de Richeliéu, n'ayant d'autre objet que la fabrication de nos *Gaines Lexico-Françoiſes*, (*) ſont d'une inutilité inconcevable, d'autant mieux que pour réuſſir parfaitement ces ſortes de *Gaines*, il faut avoir une érudition immenſe & une métaphyſique des plus ſubtiles, pour les ramener de ſiecle en ſiecle à la premiere couche qui les forme, & pour les adapter, avec une juſteſſe incroyable, aux idées qu'elles doivent contenir ?

Si ces conditions ſont une fois rigoureuſement exigées pour l'honneur national, toutes les ſtalles de ces prétendus *Chanoines* ſe mettent en poudre d'elles-mêmes, parce qu'aucune d'elles, n'a jamais été remplie, depuis l'origine de ces *Canonicats*, juſqu'à préſent, par aucun homme, qui ait ſçû deſſiner ſa langue, ſoit en vers, ſoit en proſe, avec la rectitude & la correction qu'elle exige.

Qu'on ne m'accuſe pas de fronder avec trop de précipitation ; j'ai vû, dans le Porte-feuille de mon Maître, un ouvrage *Mſ.*, entrepris depuis plus de 20 ans, ſous ce titre.....*Hiſtoire Philoſophico - Critique de la Langue Françoiſe*, que

(*) *Lexico-Françoiſes*, je ſçais bien que l'Etymologie de ce mot eſt *Hybiide*, parce qu'elle eſt compoſée de deux autres tirés l'un & l'autre d'une langue étrangere, & qu'une pareille compoſition eſt contraire aux loix étymologiques en général. Mais le mariage de ces deux mots étrangers eſt indiſpenſable en cette rencontre, & on ſera forcé de recevoir mon étymologie, ou bien l'on ſera obligé de rejetter celle de Gallogrece.

j'ai déja cité dans celui-ci. Je peux certifier y avoir rencontré des incorrections ſans nombre, dans tous nos Auteurs quels qu'ils ſoient.

Je ne diſconviens pas, que parmi les Auteurs, qui ſont critiqués dans cet ouvrage, il n'y en ait pluſieurs, qui, dans l'intervalle de 140 ans environ, ont manié la plume avec grace, nobleſſe, majeſté, fierté, conciſion, coloris, & harmonie, mais il n'y en a aucun d'entr'eux, qui n'ait des taches grammaticales, & en aſſez grande quantité.

Il ſemble même, que plus un Académicien Français veut affecter le pinceau magique de Rubens, plus la correction *Grammato-Logique* s'éloigne de lui.

Pourquoi faire péſer ſur le Tiers-Etat un corps de gens très-inutiles à la Nation?

Quel eſt encore un coup l'objet de l'Académie Françoiſe? Ne ſont-ce pas les mots? Les Grecs & les Romains n'ont-ils pas bien parlé leur langue? Avons-nous chez nous des Homere & des Virgile, comme ils en avoient chez eux, & ces grands-hommes, comment y ſont-ils parvenus à la grande célébrité, dont ils n'ont ceſſé de jouir, depuis leur ſiecle, juſqu'au nôtre.

Comment y avoient-ils été formés? Etoit-ce dans des Académies ſemblables à celle contre laquelle je m'éleve avec la plus grande force?

Pourquoi ne voit-on pas, que c'eſt la nature elle-même, qui organiſe les hommes pour devenir cequ'ils ſeront un jour?

Voltaire n'a-t-il pas été Académicien François?

a-t-il jamais pû faire, même avec l'inſpiration du *Canonicat* qu'il poſſédoit dans le Temple des Muſes Françoiſes, une Iliade, une Odyſſée, & un Enéide? N'a-t-il pas quitté le ſéjour des vivants en ſe dépitant de ne pouvoir arracher de ſon cerveau, pendant l'eſpace de plus de 60 ans, qu'une miſérable Henriade, qui, lorſqu'elle eſt miſe à coté des poëmes épiques d'Homere & de Virgile, le diſpute avec la tête de Méduſe ſur la funeſte efficacité de pouvoir pétrifier les Mortels?

Sont-ce donc les Académies, qui n'ont pas un meilleur objet, que celle-ci, qui forment les grands hommes? Leur coupe ne vient-elle pas toute des mains de la Nature?

S'il faut des Sociétés littéraires dans les Nations, elles n'y ſont néceſſaires, qu'afin que leurs divers membres s'y communiquent plus facilement les uns aux autres les doctrines, (*) que la nature croit indiſpenſables à l'humanité, puiſqu'elle en fait naître les germes, & qu'elle façonne exprès les organes, qui doivent ſervir à leur éviſcération?

(*) La Communauté de ces doctrines n'arrive pas toujours au gré de la Nation dans les diverſes Académies, qu'elle a cru devoir fonder pour le bien général des lettres.

Le motif de la plûpart de ſes établiſſements académiques eſt bon, mais comme elle n'a pas ſçu régler l'exécution de divers d'entr'eux, il y en a qui ne produiſent ſouvent qu'un effet contraire à ſes deſirs & à ſes vœux.

Je tiens de mon Maître, pour confirmer ce que j'avance, une Anecdote très-frappante. Elle retrace un fait, qui s'eſt

Ces doctrines confroutées les unes aux autres avec beaucoup de ſagacité & beaucoup de juſteſſe ſe rectifient mutuellement, & tendent de plus en plus, par les faces reſpectives qu'elles ſe prêtent, au plus grand avantage, que les ſociétés politiques puiſſent en retirer.

---

paſſé dans l'Académie des Belles-Lettres, depuis environ ſix ans.

Il n'y a rien de plus déſaſtreux, pour la gloire littéraire de la Nation, qu'un fait pareil.

Un membre de cette Académie, qui avoit lu dans une de ſes ſéances, quelques jours avant, qu'il vînt relire la même piece à mon Maître, un diſcours dans lequel il étoit obligé de mentionner le nombre des livres, que T. Live nous a laiſſés, le borna à celui de 45, ſous prétexte que les éditions que nous avons de cet Auteur finiſſent, par le 45eme.

Son Académie lui laiſſa paſſer cette bévue. Que ce ſoit par inattention, ou par ignorance, ou par indifférence pour celui de ſes coaſſociés, qui lui liſoit ce diſcours, c'eſt toujours une grande trahiſon dans laquelle elle eſt tombée par rapport au bien littéraire de la Nation.

Eſt-ce que T. Live n'a pas fait un plus grand nombre de livres, puiſque Petrarque lui attribue un peu plus de 14 Décades qui contenoient chacune dix livres ? (Voyez Voſſius, *de Hiſt. Lat.* liv. 1., chap. XIX.) Ces 14 Decades auroient ſeules formé 140 livres; mais T. Live avoit un peu excédé ce nombre. Cependant il ne l'avoit pas pouſſé juſqu'à celui de 162, comme le prétend inepte-ment Niceron dans ſon cinquieme tome (p. 172)

Telle eſt l'exactitude des Bibliographes qui ſont à la ſolde des Libraires ! je ne ſçais ſi l'on ſçait que le Libraire & l'Imprimeur Briaſſon, qui faiſoit rravailler ce Prémontré, lui payoit *largement* 50 écus, chacun des volumes qu'il en recevoit.

D'ailleurs la Nation, qui parle la Langue Françoiſe, eſt-elle ſuffiſamment repréſentée dans ce Corps ? Pourquoi eſt-ce que 40 hommes ſeuls, dont les uns ſont totalement ſans doctrine, & dont les autres n'en ont qu'une très-bornée, s'arrogeront le

---

C'eſt ce que mon Maître m'a aſſuré tenir de Briaſſon même.

Auſſi une telle généroſité a empêché ce Chanoine régulier de revoir avec attention chaque Décade de volumes, qu'il avoit compoſée.

On ne trouve aucune correction dans ſon Xme. vol., Part. I., (p. 157.), & Part. II. (p. 164 & 155.) ſur la 172 de ſon 5me. tome.

D'ailleurs Niceron n'employoit que trois mois, ſelon le même Briaſſon, à la compoſition de chacun de ſes volumes. Auſſi mon Maître ſe propoſe de le faire réimprimer dans un meilleur ordre, & avec beaucoup de corrections.

Il fera entrer, dans les ſiennes, celles de l'Abbé Sepher, qui ſont entrès-grand nombre, dans ſon Exemplaire que mon Maître acheta expreſſément à ſa vente ; mais il les châtiera auſſi, parce qu'il les a reconnues très-fautives.

Au reſte il n'en poſſéde plus l'Exemplaire, que précairement & conditionnellement, il l'a cédé à un de ſes amis de Paris, dans les mains duquel il a laiſſé une déclaration, pour qu'il puiſſe réclamer cet Exemplaire à ſa mort.

Ainſi la Police de l'Académie des Belles-Lettres eſt très-mauvaiſe ; elle eſt compoſée auſſi de 40 Membres, qui ne ſont pas diviſés par Bureaux, & qui ont chacun un genre d'étude particulier. Comme un homme ne peut pas tout ſçavoir, il peut arriver que, lorſqu'un Membre de ce Corps y lit un Mémoire, il ſoit le ſeul qui ait travaillé ſur la matiere, dont il y fait la lecture.

Que feront alors les 39 autres Membres, qui ne l'en-

droit excluſif de lui donner des ſignificatſions lexiques à leur fantaiſie, & de conjuguer certains mots d'une maniere barbare ?

Ouvrez leur dernier Dictionnaire, cherchez y le mot *Poëſie Maccaronique*, & par l'acception ſous

---

tendent pas ? Ne leur ſera-t-il pas permis de dormir pendant ce temps-là, & de trahir, par leur indolence ſoporifique, le bien littéraire national, ainſi que cela eſt arrivé dans la rencontre, dont je viens de parler ?

N'eſt-ce pas ainſi, que prient, au nom du Peuple, le Souverain Conſervateur du Genre Humain, ces gras Chanoines, au teint bien vermeil, qui ont pris pour Procureurs, dans leurs prieres matutinales, de petits Tonſurés en ſoutane rouge ?

Si la Nation penſoit à ſon véritable bien littéraire, elle accroîtroit, en ſupprimant l'Académie Françoiſe, de 80 Membres, les 40 de ce Corps, qui préſente un vrai objet d'utilité, elle diviſeroit les 120 Membres, dont il ſeroit alors compoſé, en 12 Bureaux qui contiendroient chacun 10 Membres, dont le travail ne rouleroit, que ſur des matieres ſemblables, afin que dans la lecture du Mémoire, qui ſeroit faite dans chaque Bureau, il y eût au moins 9 Membres, qui entendiſſent la matiere qui leur ſeroit lue.

Si nonobſtant cette précaution, quelques Sçavants iſolés dans la Nation ou chez les Etrangers venoient à relever, avec très-juſte raiſon, quelque bévue notable échappée à la vigilance des Membres d'un de ces Bureaux, la Nation le caſſeroit ſans miſéricorde & avec ignominie, parce qu'il n'y a rien de plus honteux, que de ſe faire inſtaller ſur un chandellier au haut duquel on ne veut pas éclairer, ou on éclaire ſi mal. Il faut de toute néceſſite une grande rigueur pénale pour contenir les hommes dans leur devoir.

La Divinité, que Pindare appelle le *Grand-Ariſtotechne*, parce qu'elle a l'art, par ſa ſageſſe infinie, d'éloigner les hommes des crimes auxquels ils ſe livreroient plus aiſément,

laquelle ce mot vous y ſera préſenté, vous reculerez certainemet d'effroi, en voyant que ce Corps, quoique renforcé par divers membres d'autres Académies, telles que celles des Inſcriptions & des Sciences, n'ait pas encore eu aſſez de doctrine, depuis qu'il exiſte, pour ſçavoir le définir, & pour lui attacher la véritable ſignification, qu'il a dans l'eſpece de poëſie à laquelle il appartient.

---

avec moins de crainte & de remords, n'a-t-elle pas ſanctionné ſes défenſes par les peines les plus *terrifiques* ? Il ne faut abſolument aucune indulgence pour les prévaricateurs contre le bien public, ſoit dans le genre littéraire, ſoit dans le genre politique.

La Nation feroit enſuite préſent à cette Académie d'une excellente Bibliothéque, qui contînt les livres qui traitent des matieres, qui ſont l'objet des études de ce Corps. Elle mettroit cette Bibliothéque ſous la direction d'un Sçavant Bibliothécaire d'environ 50 à 60 ans. Elle l'obligeroit à donner au Public des leçons d'Hiſtoire Littéraire, analogues au plan des études de cette Académie, & ce ne ſeroit qu'après que les Récipiendaires auroient fait ſous lui un cours de 5 années, qu'ils ſiégeroient ſur le Fauteuil Académique.

Eſt-ce bien par un prix remporté dans un des concours que ce Corps ouvre, qu'on doit obtenir l'honneur d'en devenir Membre ?

Quelle aſſurance peut avoir ce Corps que la piece qu'il a couronnée, ſort réellement des mains du Récipiendaire, dont elle porte le nom ?

Ne ſeroit-il pas plus certain, que le Candidat, qui ſe préſente pour y entrer, eſt véritablement digne de partager ſa gloire, ſi pendant ſon cours de cinq années, il l'avoit entendu répondre par cinq fois avec exactitude, préciſion, & ſagacité aux demandes de ſon Profeſſeur ?

Voulez-vous être pleinement ſtupéfié ſur ſon habileté à conjuguer certains mots ; prenez le verbe *périr*, & vous le verrez compoſé, dans ſon même Dictionnaire, avec le verbe *avoir*, dans le temps paſſé de l'un de ſes modes, comme ſi cette compoſition étoit poſſible (*).

(*) Ce qui prouve l'impoſſibilité de cette compoſition, c'eſt que le verbe *avoir* ſuppoſe l'exiſtence actuelle du ſujet. Celui qui n'exiſte plus ne peut rien avoir, mais celui qui eſt péri exiſte-t-il ? Il ne peut donc rien avoir s'il n'exiſte plus. Donc il eſt abſurde de dire avec l'Académie, en parlant d'un individu péri : *Pierre a péri.* Arrangez votre phraſe différemment : car quelle que ſoit ſa conſtruction, elle doit toujours avoir le même ſens, & dites, *Pierre péri a.* Demandez alors à nos *habiles* 40, ce que Pierre qui n'eſt plus, puiſqu'il eſt péri, peut avoir.

Ce qui eſt très-affligeant pour l'humanité, c'eſt que le défaut de liberté la condamne à ſe crever les yeux, & à ne jamais voir la vérité.

Ce que je viens de dire eſt abſolument démontré. Néanmoins, quand le Coloſſe Jéſuitique exiſtoit, ſi vous euſſiez voulu obtenir de lui un renſeignement ſur la maniere de conjuguer ce verbe, il vous eût renvoyé au Dictionnaire de l'Académie.

Son Dictionnaire de Trevoux, dans lequel il a fait un auſſi exécrable renvoi, vous prouve manifeſtement que ſa politique étoit de ſuivre la loi du plus fort juſques dans les *Régions* grammaticales.

Cette lâche Compagnie avoit malheureuſement adopté les funeſtes principes politiques de Favorin d'Arles, ce bas & infame Provençal, dont l'eſprit n'eſt pas encore tout-à-fait diſparu de la Province dont il étoit originaire.

Ce Grammairien ayant été repris un jour par l'Empéreur Hadrien ſur un mot, dont il avoit cru devoir ſe ſervir, & qu'il auroit pu très-aiſément & très-ſolidement juſtifier contre cet Empéreur, répondit ainſi à ſes amis qui

Sortons de l'horreur de pareils exemples, nous ſommes hommes, & ſans avoir beſoin de 40 Pédagogues, nons avons notre raiſon & notre goût.

Le Cardinal de Richelieu en établiſſant l'Académie Françoiſe, a pouſſé la barbarie de ſon deſpotiſme juſqu'à donner des entraves aux idées & à la Langue des François.

Je regarde les autres Netions, qui ont imité la Françoiſe, dans cette ſorte d'établiſſement, comme des imitatrices vraiment ſerviles.

Eſt-il poſſible d'imaginer, que 24000000 d'hommes aient la ſotte ſtupidité d'adhérer aux déciſions grammaticales d'un Aréopage, où l'on voit un Maury, qui nous a peint Boſſuet, lorſqu'il forme une Période, ainſi que mon Maître me l'apprend à la p. 83 de ſon *Eloge* à *l'Allemande*, comme un Architecte, *qui la maçonne en forme de voûte, dont la clef eſt toujours une ſentence ſublime &*

---

le blâmoient de ne l'avoir pas fait. . . . . .

Non rectè ſuadetis familiares qui non patiminì me illum doctiorem omnibus credere, qui habet tringinta legiones. , . . .

Spartien (Ælius) *in vita Hadr.*, *cap.* XV, p. 281, col. 2, tom. 2, *Scriptorum Hiſt. Rom.*, Heidelb, CIↃCCXLIII, in-fol.

N'eſt-ce pas ainſi que répondroient certains Paraſites d'une Ville que je connois, qui eſſuyeroient une pareille reprimande, non de la part d'un Empéreur, mais d'un Luculle à *Inſule*..... Voulez-vous, mes chers amis, que je réſiſte à un repas de 30 plats, & que je n'éleve pas juſqu'aux nues celui qui me les fournit ? Pourrois-je avoir trop de ſervilité pour un tel Architriclin ?

grande, & dont l'Auditeur fournit le ceintre par ſes propres penſées, & qui dans ſon Eloge de Fénélon, ne nous répreſente la Religion Chrétienne, qui eſt la dominante de la Nation dont nous ſommes membres, que comme *la Philoſophie du malheur* ? (*)

(*) Dire de la Religion qu'elle eſt *la Philoſophie du malheur*, c'eſt la confondre avec l'erreur, l'impiété & le vice. (*Voyez* premiere Partie de l'Eloge de Fénélon.)

L'homme croit & n'agit que pour ſe rendre heureux ; s'il adopte une erreur, s'il fait un crime, c'eſt par l'idée impulſive du bonheur. Ne pas mieux caractériſer la Religion, cette auguſte fille du Ciel, cette adorable Rectrice de la nature, c'eſt ne pas comprendre ce qu'elle eſt, ou c'eſt emprunter le maſque de l'équivoque pour adapter la maniere dont on la définit, à l'eſprit pervers & entortillé de notre ſiecle.

Si l'on doit parler avec exactitude, c'eſt en matiere de Religion, & au milieu de notre France, où l'impiété ſouffle ſon venin de toute part, & où l'athéiſme ſe traveſtit *en bon ſens & en véritable ſyſtême de la nature*, (*)

France aveugle, tu te laiſſes déchirer le ſein par des ſerpens que tu déifies, comme jadis la folle Egypte déifioit ſes ſinges ! Tu as, dans tes places littéraires, certains monſtres qui, profitant des noms brillans dont tu les décores, travaillent, par des coups ſourds, à t'ébranler juſques dans tes fondemens, & à t'enſevelir tôt ou tard ſous tes ruines, en détruiſant, dans le cœur de tes Citoyens, tout ſentiment envers l'Etre Suprême. Rendons juſtice à l'étourdi que nous critiquons ; il n'a peut-être pas prétendu, par une peinture auſſi infidele de la Religion, prêter de nou-

(*) Tout le monde ſçait que ce ſont-là les titres de deux Ouvrages d'Athéiſme & d'Impiété.

O France, quand rougiras-tu de ton aveuglement ? quand ceſſeras-tu de marcher, dans les voies les plus libres qui puiſſent t'être ouvertes, ſous la verge de la plus odieuſe oligarchie littéraire ? juſques à quand dévoreras-tu, à pure perte, une portion de ton Patrimoine, pour entretenir des *Eſclaves* [*] du nom de Maury, qui t'étourdiſſent *par leur cliquetis d'Antithéſes*, & qui te font cligner les yeux par *leurs etincelles des petites phraſes* (**]

---

velles forces à nos Diagoras modernes, que l'ancienne Athenes auroit déja proſcrits ; mais il n'a erré que par ignorance.

Si une telle équivoque ne nous le rend pas ſuſpect, elle nous empêche de le croire Orateur. Peut-on l'être ſans peindre ? Peint-on, lorſqu'on ne ſaiſit pas toutes les faces d'un objet ? Les ſaiſit-on, lorſqu'on le définit d'une maniere louche ? Peut-on développer les propriétés d'une être qu'on a mal défini ? Sans ce développement, y a-t-il de la liaiſon dans les idées & de la force dans le diſcours ? Eſt-on éloquent, ſi l'on parle ſans ordre, ſans nerf & ſans vigueur ?

Ainſi la Religion n'eſt pas la *Philoſophie du malheur* en général ; mais elle l'eſt du vrai & de l'unique bonheur. Voyez les pag. 92, 93 & 94 de *l'Eloge à l'Allemande*, in-8°., à Eleutheropolis, 1773.

(*) C'eſt ſous un tel ſurnom ſi noble & ſi *national*, que cette vile fraction du nombre entier des 40, eſt repréſentée dans le drame dont j'ai déja parlé ci-deſſus, pag. 186.

(**) Ces effets extraordinaires ſont toujours le réſultat des maſſes qu'employe l'Orateur ; car le *cliquetis des antitheſes & les étincelles des petites phraſes* ne peuvent pas occaſionner de pareils incendies, p. 8 de la 1re. & *immortelle* édition *des réflexions ſur les Sermons nouveaux*

Ignorerois-tu ce qu'un Ancien t'apprend, depuis environ 1700 ans, qu'il en eſt de la langue d'une Nation, ainſi que de ſes mœurs? Comme ton extravagance ſeroit portée à ſon comble, ſi tu abandonnois la direction des tiennes ſeulement à 40 guides, ne crains-tu pas, qu'on ne te faſſe le même reproche, en laiſſant maîtriſer ta langue par 40 deſpotes, dont aucun ne poſſéde l'art de la régir & de la conduire avec habileté?

---

de Boſſuet, par M. l'Abbé Maury, &c., in-12, Avignon, *chez François Merende*, 1772.

Qui croiroit qu'une auſſi belle phraſe eût rencontré des Copiſtes? Par-tout ailleurs elle eût été exilée à grands coups de ſifflets. Mais il ne faut pas être ſurpris que dans une nation d'Auteurs *Eſclaves*, la petite feuille périodique de Paris l'ait accueillie environ 14 ans après, que mon Maître l'eût ridiculiſée dans ſon *Eloge à l'Allemande*, (p. 82.)

C'eſt dans une des feuilles de ce journal, ſous l'an 1786, que l'on trouve un ſi *beau* plagiat. Cette feuille eſt celle où on lit le *Proſpectus des Œuvres* de Marmontel.

Les Auteurs de cette petite feuille ſortoient apparemment de dîner de chez cet Abbé, lorſqu'ils compoſerent cet article. Ce fut vraiſemblablement en reconnoiſſance du nectar, qu'il leur avoit fait adminiſtrer avec profuſion pendant tout le repas, qu'ils copierent d'après celui de ſes écrits que je viens de nommer, une pareille phraſe.

Qu'on obſerve bien le pouvoir *miraculeux* que poſſede cet Abbé, il allume *des incendies par un cliquetis*!

D'autres étourdiroient par un bruit ſemblable, mais lui a le *merveilleux talent d'embraſer*.

Il falloit que mon Maître fût accablé ſous l'énorme tas des inepties de cet Abbé, lorſqu'il oublia, dans ſon *Eloge à l'Allemande*, la réflexion que je viens de faire ſur les *incendies* qui naiſſent d'un *cliquetis*.

Quintilien, (*Inſt. Orator.*, L. 1., ch. VII., *in fine*) ne te crie-t-il pas, que l'art de parler, ou de bien dire ne ſe développe, que dans la ſociété des Sçavants, & qu'il en eſt de lui comme de celui de bien agir, qui ne nous montre ſon eſſence, que dans le conſentement des gens de bien pour l'obſervance de certaines actions, & pour la prohibition de quelques autres? *Ergo conſuetudinem ſermonis vocabo conſenſum eruditorum; ſicut vivendi, conſenſum bonorum.*

Seroit-ce dans les écrits, & principalement dans l'*Europe* (*) du Fondateur des 40, que tu croirois

---

(*) L'Auteur de la *Bibliothèque du Théatre François* parle de cette piece à la page 556 de ſon 2d. tome. Il dit qu'elle eſt une Comédie Héroïque & Allégorique en 5 actes, & en vers.

Il n'en cite que l'édition in-4°., Paris, Henry-le-Gras, 1643.

Il en donne la clef des Perſonnages à ſes pages 583 & 584; mais il en ignore le véritable Auteur, & au lieu de l'attribuer au Cardinal de Richelieu, qui avoit au moins voulu paſſer pour ſon Pere adoptif, (tant le goût de cet *Illuſtre* Fondateur étoit excellent) il la donne à Jean Deſ-Marets Seigneur de St. Sorlin.

Il n'en connoît pas l'édition in-16, imprimée en la même ville en petites lettres rondes.

Mon Maître en avoit eu jadis un Exemplaire, qui avoit appartenu au Sçavant Baluze, & qui étoit enrichi d'une Préface Mſte. de ſa main, dans laquelle il fait l'Hiſtoire de ce Livre.

Mon Maître l'a encore ſacrifié à un grand Amateur de Livres, de Paris, qui n'a ceſſé de le tourmenter, juſqu'à ce qu'il l'ait obtenu.

chercher un modele pour bien parler ? Seroit-ce dans ceux de ſes coaſſociés ? Rappelles-toi ſeulement leurs noms, gémis d'être obligée de compter de pareils hommes parmi tes Ecrivains. Seroit-ce dans ce torrent de Seigneurs de la Cour, qui ont enſuite inondé le prétendu Sanctuaire, que ce Cardinal a érigé en l'honneur de nos Muſes ? Depuis quand aurois-tu oublié ce que divers Auteurs t'apprennent depuis plus de 300 ans ſur l'ignorance des gens de la Cour ? Faut-il te rapporter ici monument ſur monument pour te juſtifier ce que je te dis ? Si je prévoyois que tu en doutâſſes, je te le prouverois par un traité *ad hoc*, qui diſſiperoit certainement tous les doutes, que tu pourrois avoir là-deſſus.

Reſſouviens-toi ſeulement de la maniere, dont l'illuſtre & ſincere Fénelon parle, dans les préliminaires de l'un de ſes ouvrages, de l'élocution de la Cour : & graves bien dans ton eſprit ce que le Célebre Paſquier dit dans une de ſes lettres ſur le vrai ſéjour de la pureté de la Langue Françoiſe.

Il s'y demande en quel lieu eſt-ce qu'on parle cette langue avec le plus de perfection ; & il répond que ce n'eſt ni à la Cour, ni dans le Barreau, ni

---

On ſe rappellera ici ce que j'ai dit, à la page 193 de cet Ouvrage, contre le Duc de la Valliere, qui s'eſt approprié ſans raiſon cette Bibliothéque, ſous prétexte qu'elle a été compoſée ſur une très-grande partie des Livres qui lui appartenoient.

C'eſt ainſi que ſon Héritiere lui auroit également approprié tous les travaux de mon Maître, ſi elle eut pû s'en emparer ; mais les efforts, qu'elle a faits pour cela, ont été très-impuiſſants.

dans ta Capitale, mais que ce n'eſt que dans le cabinet d'un Ecrivain penſeur.

Puiſque tu viens de voir l'inſuffiſance de ce Corps, par ſa trop modique repréſentation, à opérer, dans ton ſein, l'effet que le deſpotiſme du Tyran, qui t'a affligé d'une cécité univerſelle, t'en avoit fait attendre; puiſque tu viens également de voir ſon impuiſſance par ſon manque d'érudition & d'eſprit philoſophique dans ta langue, armes-toi courageuſement de la hache de la réforme, & abbats, ſans inquiétude & ſans remords une Société qui exiſte chez toi ſans objet, ou qui remplit très-mal celui pour lequel elle y paroît érigée. Pourquoi t'aſſujetis-tu à des dépenſes inutiles, & pourquoi ſoumets-tu de gaieté de cœur ton empire des lettres aux Tyrans qui matîriſent ce Corps, comme du tems des Duclos & des d'Alembert?

Sçache que tu jouiras toujours des ouvrages que pourront produire, ceux de ſes membres qui auront reçu de la nature une forte impulſion pour leur compoſition!

S'ils en publient quelques-uns, eſt-ce bien comme Académiciens François? Une qualification purement extrinſéque nourrit-elle & dirige-t-elle la plume d'un Ecrivain? N'eſt-ce pas plutôt comme homme de lettres qu'un Auteur ſe préſente au Public? Cette qualité intrinſéque d'où la tire-t-il? Ne vient-elle pas de ſon organiſation? C'eſt donc la nature qui moule les Auteurs, & ils n'empruntent rien des Corps, dont ils ſont membres.

L'illuſtre Provençal, qui a acquis tant de célébrité

lébrité dans l'*Empire Grammatical*, étoit-il Académicien François ?

Qu'on évoque les ombres de tous ceux qui l'ont été ; qu'on interroge tous ceux qui le ſont aujourd'hui, & qu'on voie ſi on trouvera parmi eux un Du-Marſais.

Que la nature agiſſe chez toi toute ſeule ; elle y produira de beaucoup plus grands hommes, que ſi tu la forces à former ſes organiſations, relativement à l'eſprit des Corps dans leſquels les vrais modéles qu'elle enfantera pourront entrer tôt ou tard.

Ne viens-tu pas d'avoir, depuis peu, un Bergaſſe; eſt-il Académicien François? Ses Mémoires ne ſont-ils pas écrits avec la terrible force d'un Démoſthene, & n'ont-ils pas arraché, de la Société des Vivants, ceux contre leſquels ils frappent ?

Comme le torrent de l'éloquence, qui y regne, eſt de la plus forte rapidité, il emporte avec lui les fautes de ſtyle, que les Philoſophes Grammairiens peuvent y appercevoir ; mais comme leur nombre eſt très-rare, & ſur-tout parmi les 40, c'eſt ce qui fait que ſes Mémoires, paſſeront toujours chez toi pour les meilleures pieces, que la Société, dont la ruine ne ſçauroit trop t'intéreſſer, ait jamais pu produire.

Voila des raiſons irréſiſtibles ! Que ſeroit-ce, ſi je m'écartois de la rectitude du plan de mon Ouvrage, & ſi je tombois ici ſur l'Eſprit de ce Corps ? Mais renvoyons dans une note le peu que

je pourrai t'en dire en paſſant. [*]

(*) Examinons cet eſprit ſous diverſes faces, & nous verrons combien le Corps, qu'il anime, eſt inutile & même nuiſible à la Nation Françoiſe.

1°. Comment forme-t-il ſes Recrues ?

Comme il y a chez lui deux ſortes de perſonnages; que les uns y ſont pris d'entre les Dieux, que les Anciens Romains appelloient *Dii Majorum Gentium*, & que les autres y ſont tirés d'entre ceux, que ce même Peuple nommoit *Dii Minorum Gentium*, ceux-là ſont recherchés avec avidité pourvu qu'ils marquent tant ſoit peu de goût pour cette eſpece de Franc-Maçonneric.

Il eſt des Grands, qui ont tant de *petiteſſe* d'eſprit qu'ils croyent s'exhauſſer davantage, en s'incorporant dans la profeſſion de faiſeurs de *Gaines Lexiques*; mais Sçauront-ils jamais en fabriquer ſelon les regles ? Leur défaut, d'organiſation & de doctrine ne s'y oppoſe-t-il pas ?

La Nature ſe trompe-t-elle, & quand elle forme quelqu'un, pour être *Talon Rouge*, ou pour porter quelque parement couleur de roſe ſur un habit violet, lui communique-t-elle d'autres qualités, que celles d'un *petit* air degagé, d'un ton protégeant, de ces façons aimables, gentilles, liantes, &c., &c. ?

N'eſt-il pas extraordinairement rare qu'elle faſſe de ces perſonnages, de Grands Métaphyſiciens, & ſelon une expreſſion de Sénéque qui eſt très-énergique, des Goinfres (*Helluones*) de doctrine ?

Je ne vais pas à l'encontre de ſes exceptions ; mais elles le diſputent en rareté, avec le Phœnix des Anciens.

Pourquoi ſont-ils ſi recherchés, c'eſt que ce Corps n'eſt mené, que par ſon intérêt ? A l'ombre de ces Divinités majeures, il devient aſſez ſouvent le marteau du Culte de l'Etat, ainſi que nous l'avons vû ſous ſes deux tyrans, que je viens de nommer, & que je le dirai plus bas.

Qu'il y ait des Colloſſes de Doctrine, dans ta grande repréſentantion, ce ſera aſſûrement ton bonheur. Mais ſi tu fais une ſemonce aux Auteurs de la *petite feuille de Paris*, pour t'en indiquer, tu peux t'attendre à te voir préſenter, par ces *Fameux Sçavants*, leur *illuſtre* Fourniſſeur que tu dois connoître depuis long-temps ſous le nom ſi faſtidieux d'Abbé de St. Leger.

Comme un pareil nom eſt plus connu par ſes

Ceux-ci ſont des Manouvriers de diverſes profeſſions; ils ſont de deux ſortes.

Les uns ont du talent & quelque acquis, comme les Voltaire & les Buffon. On leur fait dire ſous main de ſe préſenter ſeulement ſous les porches du Temple Académique, & les portes leur en ſont ouvertes à deux Battants, parce que leur entrée y fait revendir les lauriers, que le Fondateur y a plantés, & qui ſans cette politique, feroient déja fléttris depuis ſa fondation.

Les autres ſont de petits Phraſiers inintelligibles, tels que les Abbés Maury. &c. &c. Mais ils jouiſſent au ſuprême degré du talent de ramper, & de groſſir le parti des Deſpotes, qui s'élevent dans ce Corps.

Il faut à cette ſorte de petits Dieux, pour qu'ils puiſſent s'élever juſqu'à la Niche Académique, dans laquelle ils deſirent de ſe caſer, des mains protectrices, qui les y portent.

Ces mains ſont celles de quelques jolies Dames, qui ont conſervé avec grand ſoin de race en race la *Fameuſe* Recette de l'Hôtel de Rambouillet, dont les Précieuſes Ridicules avaloient tous les matins à jeûn une très-forte doſe, ou de quelque Phryné des Théatres de Paris, & principalement de celui de l'Opera, ou de ces fameuſes Promotrices, qui diſtribuent pour étrennes cette ſorte de Vêtement Viril qui ſert d'étui au *Phtha*, c'eſt-à-dire, au

Palinodies, que par la vérité de ſes aſſertions,

Fabricateur des Poupées qui chantent, (*) ou enfin de quelques Soubrettes *a Manteau Académique* ; telles que celle qui étoit jadis lectrice (la. Leſpinaſſe) de cette ingénieuſe aveugle qui répondit à un Benêt de Cardinal, (Polignac) lorſqu'il racontoit l'Hiſtoire du portement, que St. Denis fit de ſa tête depuis Montmartre juſqu'à l'Abbaye de ſon Nom, qu'il n'y avoit en cela, *que le premier pas qui coûtât.*

Comme la tranſformation eſt la prérogative des Dieux, de quelque claſſe qu'ils ſoient, ceux, dont je parle, ſe changent tantôt en Singes, pour imiter parfaitement le jargon Académique des *Illuſtres* Seigneurs de la Cour, & des Prélats leurs Confreres, dont les uns l'ont puiſé ſur les lévres de leurs nourrices, ou de quelques Pédants de Province, & dont les autres l'ont trouvé écrit le long des murs du Portique de Salomon, qui, ſelon que Tertullien l'obſerve dans ſes *Preſcriptions*, (ch. 7., *in fine*) eſt dans un ſi grand voiſinage du Sénat des 40..... Noſtra inſtitutio, *dit-il*, de porticu Salomonis eſt..... Viderint qui Stoïcum & Platonicum & Dialecticum Chriſtianiſmum protulerunt.

(*) Tout Paris ſe reſſouviendra ici de cette Fameuſe Dame qui diſtribuoit de pareils dons, & qui s'attribuoit plagiairement la connoiſſance des beaux Eſprits, en niant que ceux, auxquels la nature donne trop d'embonpoint, puiſſent l'être. Cette *Sçavante* avoit été très-mal endoctrinée par ſes *illuſtres* Maitres à Amphigouris

N'y avoit-il pas dans l'Antiquité une Nation Gauloiſe de nos Provinces Méridionales, qui étoit dans la même idée ?

Comme de pareilles promotrices n'entrent dans mon ſouvenir qu'avec un ſouvérain mépris, elles n'y font pas grand ſéjour. Je me rapelle pourtant, que le Nom de celle-ci commençoit par un J.

Au reſte le mot *Phtha* eſt Egyptien, & il a en cette langue la même ſignification, que celle que je lui ai donnée.

tu feras très-bien de le repouſſer avec indignation contre ceux qui te le préſenteront, en leur diſant,

---

Si ce Pere eût vécu de nos jours, & qu'il eût vu des Mandemens Epiſcopaux dans un Journal François intitulé du nom du *Complaiſant* des Dieux, quels foudres terribles n'auroit-il pas été ſaiſir dans la grotte de Bethléem, pour les lancer avec la plus forte impétuoſité contre leurs Auteurs ?

Ils ſe transforment tantôt en bruyans échos, pour faire retentir la Capitale de la France, des opinions monſtrueuſes qui s'y forment quelquefois ; tantôt ils y prennent la forme des ſatyres, pour charger de brocards, ſans honte & ſans vergogne, ceux même de leur Corps, qui obligés d'agir ſelon les loix de l'Etat, font brûler les écrits impies pour leſquels ces ſatyres ſe paſſionnent avec la derniere fureur ; tantôt enfin ils ſe revêtent de la peau de quelque gros dogue, pour déchirer impitoyablement les Gens de Lettres du dehors, qui n'ont pas la ſacrilege audace d'invectiver, comme certains d'entr'eux, contre le culte politique de la Nation.

Eſt-ce que les petits Emiſſaires d'un fanatique enfileur de zéros, que ce Sénat avoit autrefois pour Secretaire, n'en ont pas agi ainſi pendant long-tems ? Mon Maître ſe reſſent encore de leurs morſures ; mais le beaume continuel qu'il applique ſur elles, eſt un parfait mépris. *Convicia ſpreta exoleſcunt*, Tacit, Ann. 4, 34, 9.

2°. Son apathie pour ſa gloire, dans la publication des ouvrages de ſes membres, peut-elle être pouſſée plus loin ?

Que penſer d'un Corps uniquement créé pour la pureté & la correction de notre langue, qui laiſſe circuler dans le public les Ouvrages de tous ſes membres, quoique plus ou moins hériſſés de fautes grammaticales ? Il eſt certain & plus que certain, qu'il n'y en a aucun, ſoit en vers, ſoit en proſe, de quelque plume qu'il ſoit ſorti, qui n'offre des macules lexiques, ainſi que je l'ai obſervé ci-deſſus, d'après mon Maître.

Ces Ouvrages ſont ſortis des mains de leurs Auteurs

d'un ton courroucé : ignorez-vous, petits Auteurs, que ſi tous les Philoſophes des Indes Orientales

---

avant ou après leur entrée dans cette ſociété. Un Corps qui auroit été zélé pour le bien littéraire national, quel parti auroit-il pris là-deſſus ?

Tous ceux qui ſont antérieurs au titre Académique qu'il a conféré, il les eût ſoumis à l'examen rigoureux de divers *Rhadamanthes*, afin qu'ils en éliminâſſent avec le plus grand ſoin, tout ce qui y auroit choqué la grammaire.

Quant à ceux qui ont été produits après la collation du même titre, il en auroit inhibé l'impreſſion avec la derniere rigueur, juſqu'à ce que les Commiſſaires, qu'il eût nommés pour le même examen, lui euſſent certifié qu'il ne s'y trouve abſolument plus rien de contraire à la pureté de notre langue, & s'il ſe fût apperçu tôt ou tard que ces Commiſſaires l'avoient trompé ou par inadvertence, ou par défaut d'habileté dans la théorie des loix dont la garde leur étoit confiée, il les eût rayés impitoyablement de ſon tableau.

N'eſt-il pas exceſſivement honteux que des pâturages académiques, où on croit ne trouver que des plantes ſalubres, en contiennent tant de venéneuſes ?

3°. Son indifférence pour les opinions athéiſtiques qu'on peut lui prêter, cauſent dans l'Etat un ſcandale des plus affreux.

Quelle idée peut on avoir d'un Corps qui ne ſe ſouleve pas contre l'imputation que l'on fait à un de ſes Secretaires, du livre le plus pervers & le plus monſtrueux qui ſoit jamais ſorti des forges infernales ?

Ce livre eſt intitulé : *Syſtême de la Nature*, & c'eſt la plus abominable audace qui a oſé le mettre ſur le compte de ce Mirabeau qui fut jadis ſon Secretaire.

Ce Corps s'eſt-il vengé d'un affront auſſi ſanglant ?

Non non, & il eſt paru au contraire, par ſon ſilence, autoriſer cette imputation.

Eh ! quoi ? la tranquilité du Thrône qui a permis ſa fondation, & celle du Peuple François, qui a mis ſa con-

étoient jadis appellés, au commencement de chaque année; au Palais de leurs Rois, pour y

---

fiance dans la fageſſe de ſes opinions, n'exigeoient-elles pas, dans ces tems audacieux, où l'athéiſme ſe cache ſous les noms de certains de ſes membres, pour le flétrir & pour étendre ſes progrès, un avis, de ſa part au Thrône & à la Nation, portant un déſaveu formel de l'imputation qui étoit faite à celui d'entr'eux que je viens de nommer.

Avoit-il un moyen plus puiſſant pour confondre l'impoſture, & pour proteſter que les noms de ſes membres qui ſe liſent à la tête de certains livres impies, ſont évidemment ſuppoſés?

Avoir agi autrement, n'eſt-ce pas avoir mérité le reproche de prêter malignement ſon maſque à l'athéiſme?

Si les Miniſtres de la juſtice doivent déployer toute la rigueur des loix contre l'Athée qui dogmatiſe, la raiſon courroucée, & les Académies qui ſont inculpées dans ſes écrits, doivent s'armer contre ſes dogmes peſtiférés, l'une de tous ſes traits, & les autres de l'amour de leur gloire, en propoſant des prix à ceux qui les réfuteront.

Mais l'Aréopage de nos Muſes Françoiſes a-t-il adopté ce plan?

Il s'en feroit bien gardé, après avoir appellé dans ſes murs un Voltaire & un d'Alembert.

L'eſprit de ces deux Fanatiques contre le culte de l'Etat, le maîtriſoit ſi fortement, que depuis ces deux époques, il s'eſt totalement éloigné de la route qu'il avoit ſuivie juſqu'alors.

Mais qu'importe à la félicité du Thrône & de la Nation, que dans un pareil ſanctuaire de nos Muſes Françoiſes, on voie fumer un frivole encens, qu'on y croit dû à l'ombre errante & ſans ſépulture de quelque Comédien qui aura eu la mal-adreſſe de bleſſer les mœurs pour corriger les ridicules? (Eloge de Moliere, prix de cette Acad.)

Qu'importe encore qu'une main guindée y ſéme froidement des fleurs auxquelles l'art tient lieu de parfums natu-

communiquer les Obſervations & les Ecrits, qu'ils pouvoient avoir faits, l'an d'auparavant, la Nation

---

rels, ſur la tombe de quelque Faiſeur de Romans Phyſiques, qui ayant rêvé que la nature pouvoit éclore de ſon cerveau, aura cru à ſon réveil, qu'il en connoiſſoit réellement tous les êtres; qu'il pouvoit poſer entr'eux des bornes eſſentielles, en fixer les différentes eſpeces, en décompoſer & reproduire les individus, les arranger & les faire mouvoir à ſon gré & par ſon ſouffle autour de différens centres chimériques; enfin créer un monde tel que le nôtre, dont aucun Philoſophe n'a pu & ne pourra jamais donner un ſyſtême raiſonnable?

Mais n'eſt-il pas bien eſſentiel au bonheur de nos Monarques & de leurs ſujets, qu'un Mirabeau, jadis Secretaire de ce Corps, ne paſſe plus pour être l'Auteur d'un Ouvrage pour lequel il faudroit inſulter à ſon odieuſe cendre, & l'anéantir, s'il étoit poſſible, de peur que les vapeurs peſtiférées qui s'en exhaleroient, n'empoiſonnaſſent pas ſeulement la France, mais encore tout l'univers? (Eloge de Deſcartes, autre Prix de la même Académie.)

Avertiſſons ici que toute la tirade qu'on vient de lire dans ce troiſieme N°., depuis ces mots..... *Eh! quoi? la tranquillité du Thrône*.... eſt tirée, avec quelques légers changemens, des *Lettres Philoſophiques* de mon Maître, p. 9, 10 & 11 du 3me. tome du Porte-feuille Hebdomadaire pour l'année M. DCC. LXXI.

4°. Comment propoſe-t-il ſes prix depuis les deux époques que je viens d'indiquer dans le N°. précédent?

Sans vouloir creuſer ſon motif, qui eſt cependant très-viſible, n'eſt-ce pas d'une maniere ridicule, abſurde & fruſtratoire?

Quels ſont ceux qui ſe préſentent pour les concours qu'il ouvre?

Ne ſont-ce pas de jeunes gens, & leur défaut d'années ne les rend-ils pas impuiſſans pour traiter à fonds les ſujets trop ſçavans & trop vaſtes, qui courent dans ſes programmes?

en chaſſoit ceux qui s'étoient trompés par trois fois. (Voyez Strabon, liv. 15., p. 1029., de la nouvelle édition, *aliàs* p. 703., *in fine.*)

Croit-il que les hommes ſeront écoliers toute leur vie, pour diſputer un frêle laurier, & que ceux qui ſont conſacrés à une profeſſion depuis longues années, voudront ſe détourner des études qu'elle exige, pour venir ſe préſenter dans la lice que ſon caprice l'engage à ouvrir ?

Il a propoſé tantôt l'éloge de Fenelon, tantôt celui de Deſcartes. Mais les pieces, que les concours lui ont préſentées, peignent-elles ces deux Auteurs ?

Ne falloit-il pas avoir l'eſprit de l'un & de l'autre, les mêmes talens, le même entendement, les mêmes réflexions, les mêmes études & le même genre de travaux pour les bien juger, les bien apprécier & les bien peindre ?

Eſt-ce qu'un Thomas pouvoit lire dans l'eſprit d'un Deſcartes, toute la portée de ce grand homme ?

Eſt-ce qu'un la Harpe, un Maury pouvoient atteindre à la perfection des talens d'un Fenelon, à la ſublimité de ſa métaphyſique, à la profondeur de ſa myſticité, quoique *gauche*, à la fineſſe & à la droiture de ſa politique, & deviner, dans ſon ſtyle, les fautes qui lui ſont échappées ? Etoient-ils en état de voir, dans ſon *Telemaque*, celle qui a été relevée par mon Maître, dans ſon *Eloge à l'Allemande*, p. 46, eux, qui ſont ſi fautifs & ſi chargés d'Amphigouris, quoique l'un moins que l'autre ?

Fenelon nous dit, à la p. 4 de l'édition de cet Ouvrage, Paris, 1730, ... *Maintenant Uliſſe, errant dans toute l'étendue des Mers, parcourt tous les écueils les plus terribles.*

C'eſt bien le cas de dire ici avec Horace contre lui : .... *Quandoque bonus dormitat Homerus.*

Eſt-ce qu'on parcourt des écueils ? on ne parcourt que les lieux où l'on entre. Entre-t-on dans des écueils ? on eſt pouſſé, on échoue contre eux : mais on n'y entre pas. Etre pouſſé, échouer contre un écueil, & y être entraîné, n'eſt pas y entrer. L'entrée dans un lieu ſuppoſe un Agent

Si une telle pratique étoit gardée parmi nous, depuis quel tems le nom, que vous m'offrez, ne seroit-il pas couvert des plus épaisses ténébres?

---

libre, qui se détermine de lui-même, & de gaieté de cœur; ce n'est que passivement & malgré soi, qu'on est pouſſé, qu'on échoue contre un écueil?

Ces différences de représentations exigent une Métaphysique dans les Langues, que la nature ne donne pas ordinairement à tous les Ecrivains, & sur-tout aux *Maçons de Périodes en forme de Voutes*, comme sont les Maury, Maury & Archi-Maury.

Voici une preuve efficaec du refus, que la nature fait de cette Méthaphysique si fine & si subtile à certains Auteurs: je la prends encore dans le même *Eloge à l'Allemande*, p. 45.

J'y vois une pitoyable imitation de cette insigne bévue de Fenelon dans le discours, que l'Abbé Arnaud prononça le jour de sa réception à l'Académie Françoise.

Cependant cet Abbé valoit un peu mieux qu'un la Harpe, & ce seroit sûrement une très-grande indignité d'établir un autre degré de comparaison entre lui & un Maury. Plût-à-Dieu même, qu'il eût vécu, & le Sénat des 40. n'auroit jamais permis, qu'un de ses Fauteuils eût été profané par ce *Maçon de Périodes*.

Ce n'est pas à dire cependant, que son style & son goût ne méritent divers reproches; mais si j'avois à en faire contre lui, d'autres que celui que je me propose ici, je me garderois bien de l'appeller avec Marmontel son Confrere, l'Abbé *Fatras de Carpentras*.

Qu'on observe ici, en passant, la *merveilleuſe intelligence* qui regne entre les Membres de ce Corps! ils se traitent quelquefois avec la même *gentilleſſe*, que s'ils étoient des *Forts de la Halle*, qui sont ordinairement si courtois. Cette façon de *confraterniſer* engage la Nation à donner chez elle la plus longue durée à un pareil Corps à cause des si belles leçons d'édification qui lui fournit.

Mais où vais-je, Monſieur le Comte, & où mon Texte ne m'entraîne-t-il pas ? N'ai-je pas très-grand tort d'oublier, depuis ſi long-tems, mon bon

---

Cet abbé s'écrie dans ce diſcours contre ceux qui n'ont aucune amitié..... *Malheureux ! vous n'aurez parcouru, que les écueils, & que les déſerts de la vie....* Le voilà par conſéquent avec ſon *parcourir les écueils* ſur les briſées inattentives de Fenelon.

Mais ſi la maniere de propoſer ſes prix eſt très répréhenſible, parce qu'elle ne peut abſolument convenir à un Corps, qui ne doit avoir d'autre objet, que des queſtions Grammaticales, dont il ne connoît ni la néceſſité, ni l'étendue, puiſqu'il ne s'en occupe pas, celui qu'il a propoſé cette année au concours eſt non-ſeulement *ridicule*, mais il riſque de faire naître dans l'Etat un Schiſme entre lui & les Parlements. Appartient-il à l'Académie Françoiſe de ſortir de ſon métier de *Gainiere*, pour ſe mêler de ce qui concerne la Légiſlation, & de ſe mettre dans le riſque de faire croiſer, par des Auteurs turbulents, ce que nos Corps, auxquels la Garde de la Légiſlation eſt confiée, auront décidé ? N'eſt-ce pas le cas de l'apoſtropher de ce bon mot d'Appelle à un Savetier ?

Ne ſuprà crepidam Sutor judicaret.

Plin. le Nat., liv. 35., ch. 10., tom. 3., p. 581. *in fine édit. var.*

Ne faut-il pas, que dans un Etat bien policé, chaque Corps ſe renferme dans ſon diſtrict ? La Nation a-t-elle confié la Garde de ſa Légiſlation & de ſa Police à l'Académie Françoiſe ? Sçait-elle qu'il en exiſte une dans ſon ſein, autrement que par le ſouvenir qu'elle a, de l'eſclavage dans lequel le Tyran, *à pourpre Romaine*, qui a eu l'*eſprit* de fonder un pareil Corps, l'a malheureuſement plongé ? Ne falloit-il pas avoir les idées totalement renverſées, pour aſſujettir 24000000 d'hommes au caprice *Oligarchique* de 40 individus, que Furetiere de ſon tems mit au tombeau tous à la fois ?

ami le Pere le-Long, & de différer la clôture de la troiſieme Section de mon treizieme Paragraphe ?

Vous vous rappellez qu'elle doit contenir contre lui un nouveau reproche d'omiſſions, par rapport aux divers tirages d'une même édition ſur vélin, ou ſur papiers de différentes grandeurs, ou de diverſes couleurs.

Il eſt certain ; que lorſque le Pere le-Long connoit quelques Bibles, ou quelques Auteurs ſur l'Ecriture Sainte imprimés avec quelques-unes des différences, que je viens de mettre ſous vos yeux, il n'oublie jamais de nous en faire part ; & c'eſt ce dont vous pouvez-vous convaincre, en liſant le 1er tom. de ſa *Bibliothéque ſacrée*, p. 250., col. 2, & p. 274., col. 1.

Si vous êtes curieux de vérifier ces mêmes pages, vous trouverez ſur l'une quelques exemplaires ſur vélin de l'édition de la Bible de Mayence, exécutée en 1462., & ſur l'autre un exemplaire du *Pſeautier* imprimé en la même ville ſous la date de 1457.

Ainſi il eſt hors de doute, que tous les tirages particuliers, dont il n'a pas fait mention, lui ont été inconnus, & que c'eſt-là la raiſon pour laquelle il les a omis.

C'eſt ce qui prouve en même tems que ſa tête n'étoit pas vraiment organiſée pour le genre Bibliothécal. Celles, que la nature moule exprès pour ce genre, tâchent d'acquérir toutes les connoiſſances qu'il embraſſe.

L'Etude des Hiſtoires Littéraires en général, de

celles des Bibliothéques en particulier, & des Catalogues des Bibliothéques fixes ou vénales, doit abſolument captiver un Bibliothécaire qui eſt jaloux d'atteindre à la plus haute perfection du genre auquel il s'eſt conſacré.

Je m'apperçois, par la méditation aſſidue, que je fais des ouvrages du Pere le-Long, que parmi les livres que je viens de retracer, les uns étoient étrangers à ce Bibliothécaire, & les autres ne lui étoient pas aſſez familiers.

Quoique vous aimiez paſſionnément les livres imprimés ſur Vélin, je ne crois pas, Monſieur le Comte, que vous deſiriez beaucoup l'impreſſion de la *Bibliothéque curieuſe des livres imprimés ſur pareille matiere, depuis l'origine de l'Imprimérie juſqu'à préſent*, qu'un nommé Gobet, éleve de la Librairie de Paris, ſe propoſoit de publier, ainſi que nous l'apprenons du journal de la nature conſidérée ſous ſes différents aſpects, (n°. 2., 30 Janvier 1780., p. 91.) & que ſa morr arrivée peu de tems avant la publication de la 1re. partie du Catalogue de la 2de. Bibliothéque du Duc de la Valliere, par le *Grand* Guillaume, l'empêcha de faire imprimer.

Vous avez tant de degoût pour tout ce qui ſent la *Guillaumiade & la Van-Praëtiade Bibliopoliques*, que vous ne ſçauriez avoir d'autre deſir, que de voir engloutir dans l'oubli le plus profond les productions qui portent de pareils noms, ou qui ſont vantées dans celles à la tête deſquelles on les trouve.

Monſ. Van-Praët, s'il étoit jamais digne d'ob-

tenir votre confiance, fait dans le 1er. tome du même Catalogue du *Grand* Guillaume (note 1. de la page 33 des Additions) un éloge pompeux de cette *Bibliothéque curieuſe*; & il ajoute qu'elle devoit contenir plus de mille ouvrages différents.

Mais cet Eloge ſent un peu le Proverbe..... *Maître Joſſe étoit Orphévre*..... N'eſt-il pas bien naturel, qu'un Frippier de la Librairie en exalte un autre, & n'en eſt-il pas entr'eux, comme des Garçons du *Devoir* dans certaines autres profeſſions ?

Cet Eloge n'eſt pas ce qui nous ravira le plus dans cette note; je ne ſçaurois trop, Monſieur le Comte, vous exhorter à la lire, ſi vous voulez merveilleuſement épanouïr votre rate.

Van-Praët, cet aimable *Bambino* y déclame contre mon Maître, & l'accuſe, avec tout le bon ſens *laiteux*, dont il eſt capable, *d'avoir privé la République des lettres de l'impreſſion de cette Bibliothéque curieuſe*, pour ne pas avoir voulu permettre à cet *illuſtre* Gobet de relever tous les titres des livres imprimés ſur Vélin, qu'il avoit fait entrer lui-même dans la 2de. Bibliothéque du Duc de la Valliére.

Mon Maître n'a-t-il pas commis un grand crime, en ce qu'il n'a pas voulu ſacrifier pluſieurs jours d'un travail très-précieux, à une *Gobétiade* pareille, (*) & donner à un tel Auteur des ren-

(*) Il y avoit plus de 300 volumes imprimés ſur vélin dans la Bibliothéque que mon Maître avoit formée pour le Duc de la Valliere. Il falloit au moins quinze jours d'un

ſeignements, qu'il n'a recüeillis que pour lui-même? Eſt-ce qu'il n'a pas auſſi dans ſon Porte-feuille un *Eſſai de Bibliothéque de livres imprimés* non-ſeulement *ſur* Vélin, mais encore *ſur papiers de différentes grandeurs, & de diverſes couleurs.*

S'il me prenoit fantaiſie de vous donner dans cette partie de la troiſieme ſection de mon XIII Paragraphe, une liſte ſuivie de toutes les omiſſions du Pere le - Long en ce genre, j'aurois de quoi faire un traité aſſez conſidérable là-deſſus, & je vous arrêterois encore ici pour beaucoup plus de tems; mais je m'en vais furieuſement abréger le détail. que je pourrois faire.

---

travail très-conſtant & très-ſuivi, pour en relever les titres, & en bien décrire leurs différentes pieces.

Ils étoient d'ailleurs placés dans un cabinet qui étoit éloigné de près de 60 pas de l'attelier de mon Maître, & qui étoit totalement dérobé à ſa vue.

Ne ſaut-il pas être un vrai petit chien mordant, comme l'eſt le *Bambino* Van-Praët, pour crier contre lui de n'avoir pas voulu mettre le Garçon de Bibliopolie, Gobet dans le cas d'être indiſcret vis-à-vis de lui, en lui demandant pendant au moins 15 jours, un ſacrifice du tems qu'il a toujours ſçu ſi bien employer?

Mais le fait eſt que Van-Praët ajoute à ſa qualité de *Bambino*, celle de *puant Crétois.* On ſçait que les Inſulaires qui portoient ce nom, n'étoient abſolument point *menteurs*, & que quelque mauvais Scholiaſte a corrompu St. Paul, lorſqu'il lui attribue une *pareille épithete* contre ce peuple.

Comme mon Maître ne ceſſera jamais de ſacrifier à la vérité, il certifiera toute ſa vie que ce Gobet ne lui a jamais demandé de faire ce relevé. Alors, ceux qui liront cette note, ſeront néceſſairement de l'avis de ce ſcholiaſte.

Voici les livres ſur Vélin, ſur grand Papier, & ſur Papier de couleur *Monochrome*, auxquels je me borne.

I°.

Livres ſur vélin.

Je m'en vais vous en rapporter de trois ſortes.

1° Des Bibles Polyglottes.

Le Pere le-Long ne vous en cite aucune ſur vélin ; nous en avons cependant au moins deux, telles que celle de Complute, ou du Cardinal Ximénés, & d'Anvers, ou de Philippe II. Roi d'Eſpagne, ou d'Arias Montanus, qui en eut la direction.

Il n'eſt pas douteux, qu'il n'y ait en Eſpagne, des Exemplaires de la premiere, quoique Struve n'en mentionne aucun dans le premier tome de ſon *Biblioth. Hiſt. Litt. Selecta.* (Jenæ CIↃIↃCCLIV, in-8°. Cap. III°., page 199, 207) où il releve les raretés des Bibliothéques de l'Eſcurial & de Complute.

Le Pere le Long étoit obligé, par le plan de ſon Ouvrage, d'écrire en Eſpagne pour s'en informer, parce qu'un Exemplaire de la Polyglotte de Complute, tiré ſur vélin, vaut au moins ſix fois plus, que s'il n'étoit que ſur papier. Or comme l'Exemplaire du Duc de la Valliére ſur papier fut porté dans ſa vente à 710. liv. (tom. 1. de ſon Catalogue, page 2., n°. 2.) il eſt certain, que ſi celui ſur vélin, qui étoit dans le *Bibliotheca Maphæi Pinellii*, (Venetiis, in 8°., 6. vol. M. DCC. LXXXVII. t. 1. p. 1.) eût été vendu en détail,

&

& que l'Angleterre, qui eſt bien plus amoureuſe des livres rares & précieux, que la France, (*)

---

(1) L'eſprit du Gouvernement de l'Angleterre exalte davantage le cœur des habitans de cette Iſle, & l'enflamme d'un plus noble deſir. Auſſi le peuple Anglois eſt plus porté à la grandeur que le peuple François. Comme ce n'eſt que la grandeur des ſentimens qui ennoblit les affections, delà l'avidité de ce Royaume pour ſe procurer excluſivement tout ce que les autres Nations ne ſçavent pas convoiter, parce que leurs ames n'ont qu'une élévation très-médiocre.

Que le Bibliothécaire des Etats de Provence eût propoſé à l'Adminiſtration d'alors l'acquiſition d'une pareille Polyglotte ſur vélin, il eût été certainement relancé, & on lui auroit repliqué qu'une telle acquiſition ſeroit une folie, quoique la dotation de cette Bibliothéque, pour l'accroiſſement de ſes livres, fût plus que ſuffiſante, parce qu'un livre ſur vélin n'eſt pas plus utile qu'un livre ſur papier.

Cela n'eſt rien moins que vrai. Pour le Sçavant le texte eſt toujours le même ſur quelque matiere qu'il ſoit tiré. Mais pour une Province, qui veut avoir du luſtre, & qui ſe pique de favoriſer extraordinairement la conſommation des productions de ſon ſol & de ſon commerce, une pareille théorie ne peut être qu'exécrable. Ce n'eſt que par l'éclat de ſes précieuſes raretés, que cette conſommation devient plus grande, parce que la curioſité qu'on a de les voir, attire des étrangers de par-tout.

Mon Maître a cependant trouvé des membres de l'adminiſtration qui ne lui ont répondu en ce genre, que comme de *ſçavantiſſimes* Freres Porte-manteaux de l'Ordre du bienheureux Jean de Matha.

Combien ne ſeroit-il pas à ſouhaiter que ceux qui aiment à *ſe ſinger* ſur l'Archevêque de Sens, donnaſſent à leur ame le même eſſor qu'il ſçait donner à la ſienne,

n'eût pas acheté cette Bibliothéque en gros, cet Exemplaire auroit été vendu ſéparément au moins 5000. liv.

Ainſi quand on fait une Bibliothéque *Profeſſionnale*, il faut connoître tous les objets d'une grande valeur, qui doivent entrer dans ſa compoſition. (Voyez le 1er. tome du *Bibliotheca Pinellii*, p. 1., & celui du *Bibliotheca Sacra*, par le Pere le-Long, p. 7., col. 1.; 12., col. 2.)

Si le Pere le-Long eût pouſſé ſa correſpondance juſqu'à Anvers pour ſçavoir, par la tradition de cette ville, s'il n'y avoit eu aucun Exemplaire de la Polyglotte de Philippe II., ou d'Arias Montanus, imprimé ſur vélin, il n'eût pas manqué d'apprendre, qu'il y en avoit eu certainement, puiſqu'il en exiſte un ſuperbe dans la Bibliothéque Royale de Turin. C'eſt ce que Struve omet encore de nous dire dans l'Hiſtoire Littéraire, que je viens d'en citer; (chap. 3., 321 324.) mais c'eſt ce que nous apprennons dens une lettre de *Scipione Maffei* à *Apoſtolo-Zeno*, ſelon le *Giornale de Lett. d'Italia*, tom. 6., p. 452.

C'eſt inutilement, que vous chercheriez dans le

---

lorſque le luſtre de ſes poſſeſſions le requiert ?

N'avoit-il pas fait remettre à ſon Bibliothécaire, ainſi que mon Maître le tient de ſa bouche, 300000 liv. d'effets pour aller acheter les plus précieux livres qui devoient paroître dans cette vente, ſi elle ſe fût faite en détail ?

Ce n'eſt que par de larges dépenſes qu'on arrive au grand dans les adminiſtrations bien imaginées, mais il faut qu'elles aient un objet ſolide & vraiment utile.

Pere le-Long un pareil Exemplaire. (*Bibliotheca Sacra*, tom. 1., p. 12., col. 2; p. 18., col. 1.)

S'il y en eût eu un dans la Bibliothéque du Duc de la Valliere, il eût été vendu, à l'encan de ſes livres, plus de 1800. liv., puiſque celui, qui y parut ſur papier, fut porté au prix de 296. liv. (Voyez le premier tome de ſon Cat., pag. 2., n°. 3.)

Le Pere le-Long ayant paſſé ſous ſilence de pareils Monuments, il ne faut pas s'attendre à en trouver de ſemblables dans l'Auteur de la Bibliographie, qui n'eſt que ſon Copiſte. (Voyez tom. 1., n°. 1., page 1., 10., & n°. 2., page 10, 14.)

2°. *Monobibles*, en Hébreu, en Latin, en François, en Italien, en Allemand; &c. ſur vélin, & parties de ces ſortes de Bibles faites ſur un pareil tirage.

Je n'en cite aucune Grecque entiere ſur vélin, parce qu'il n'en eſt venu aucune à la connoiſſance de mon Maître. Comme il n'a pas la fatuité de certains Grands, qui ne doutent jamais de rien, il ſe contente de prier ceux qui en connoiſſent de ſemblables, d'en aviſer le Public pour ſuppléer à ce qu'il omet de lui dire là-deſſus.

Il n'y a aucun homme qui ſçache tout, à moins qu'il n'ait humé un mauvais air à la Cour, parce qu'il y a malheureuſement dans ce ſéjour quelques *Schœnobates*, tels que ceux, dont parle Juvenal dans ſa 3me. Satyre, *v.* 77. & 78, ou quelques *Chryſologues* ſemblables à celui de Rouſſeau le Poëte, (liv. 3. Epigramme 29.)

Dites aux uns de s'élancer, en ſautant de deſſus une corde, juſqu'au Ciel, ils regarderont cette tâche comme une niaiſerie, & comme une franche bagatelle.... *in Cœlum, juſſeris, ibunt.*

Recommandez aux autres d'étaler tous les talens & toutes les connoiſſances poſſibles, ils vous juſtifieront parfaitement la chûte de notre Epigrammatiſte.

Chryſologue eſt tout, & n'eſt rien.

Je me trompe en adoptant trop facilement contre eux la pointe de cette Epigramme. Ils ſont forts par leurs *vociférations;* & ils croient valoir quelque choſe, parce qu'ils s'imaginent que ceux, auxquels ils crient à tue tête, n'auront pas l'indiſcrétion de crier comme eux. Ah ! malheureux ſiecle quand te réformeras-tu ? Ce ne ſera que lorſque tes privileges chimériques crouleront tout-à-fait, que les uſurpations, que tu en as faites contre les droits de l'humanité, diſparoîtront auſſi rapidement que l'éclair, & que tes diſtinctions ne porteront que ſur l'éminence des talents, & la ſupériorité des vertus.

Au reſte, parmi ces *Monobibles*, & leurs différentes parties, vous en aurez d'Orthodoxes, de Rabbiniques, & d'Hétérodoxes ; elles ſeront arrangées dans la liſte, que je vais vous en dreſſer dans le même ordre des Idiômes, qui ſont déja paſſés ſous vos yeux, & par ſérie Chronologique dans chacun d'eux.

Monobibles & parties de *Monobibles* Hebraïco-Rabbiniques.

Biblia Hebraïca quæ legi ſolet (*) diebus feſtis. Brixiæ, per Pelleg fil. Moiſ. de Soncino, anno à mundi creat. 5252, (**) in 8°.

Cette Bible a été inconnue au Pere le-Long. Voyez ſon B. S., tom. 1., p. 62., col. 2.

Mon Maître l'a tirée du *Catalog. librorum latinorum, qui Patavii venales ſunt.* an. 1780., in-8°.

Les livres qui ſont énoncés dans ce Catalogue, venoient de la Fameuſe Bibliothéque des *Soranzo*, dont Tiraboſchi parle, tom. 1., page 241., part. 3., liv. 3., cap. IV., n°. XII, & tom. 5, p. 88, liv. 1., cap. IV, n°. XIV.

Le nom des *Soranzo* latiniſé ſe rend par celui de *Superantius*. V. Tiraboschi ſuprà T. 1., &c.

Pentateuchus Hebraïcus cum punctis & cum

(*) *Biblia..... quæ legi ſolet.* C'eſt ainſi qu'on déclinoit les mots latins *Biblia Bibliorum*, dans la moyenne & baſſe latinité. Au lieu de ces mots on diſoit *Biblia Bibliæ*; on en a la preuve dans le n°. 3., du 1er. chap. du 1er. liv. de l'Imit. de J. C... Voyez Ducange, tom. 1er. de ſon Gloſſaire de la M. & B. Latinité, col. 1149, Paris. M. DCC. XXXIII.

(**) Ces 5252 avec le retranchement de 3761. ſelon une ſupputation des Juifs, nous donnent l'an 1491. du Chriſt, en lequel cette Bible a été imprimée. V. ſur cette ſupputation, entre pluſieurs Auteurs, tels que Munſter, Joſeph Scaliger, Calviſius, Selden, Nic., Muler, & Buxtorf, Frideric Spanheim, *ſumma Hiſt. Eccl. à Chriſto nato ad ſeculum* (ſic) *XVI. inchoatum*, &c. Lugd. Bat. &c., M. DC. LXXXIX. in-8°., p. 17.

paraphraſi Chaldaïca & commentario Rabbi Salomonis Jarchi in-fol. Bononiae an. CCXLII, Chriſti MCCCCLXXXII.

Giovan Bernardi de-Roſſi, Profeſſeur en Langues Orientales dans l'Académie Royale de Parme, nous apprend, qu'il avoit deux Exemplaires ſur vélin, de cette très-rare édition.

Il obſerve que ni le Pere le-Long, (tom. 1. ci-deſſus, p. 72., col. 2.) ni Bartolocci, ni Maittaire, ni Wolfius ne l'ont connue, & que le 1er., qui en a donné une notice exacte, eſt *Scipione Maffei*, dont il cite le livre intitulé *Verona illuſtrata*. V. la p. 16. de ſon livre, *de Hebraïcae Typographiae origine*, &c., ... Parmae, &c. M. DCC.LXXVI., in-4°.

Au reſte le Salomon Jarchi, dont il eſt queſtion dans le titre de ce livre, eſt le même que celui, dont j'ai déja parlé à la page 299 de cet ouvrage, & qui étoit de Tretz en Provence.

Pentatheuchus Hebraïcus cum Chaldaïca Onkeloſi paraphraſi & commentario Rabbi Salomonis Jarchi in-4°. duobus voluminibus Ulyſſipone anno CCLI, Chriſti MXDI. (1491.)

Giovan Bernardi de Roſſi nous dit encore, ibid. p. 46, qu'on a tiré quelques exemplaires de cette ſuperbe édition, ſur vélin.

Le Pere le-Long, qui l'a mentionnée, &

qu'il nous donne comme très-ſoignée & très-rare, ne nous en indique aucun.

Voyez ci-deſſus tom. 1., p. 72. col. 2.

Le même de Roſſi nous aſſure (ibid.) qu'il en poſſédoit un, lui-même, & qu'il le tenoit en préſent d'Elias Levi, Rabbin de la Synagogue des Juifs d'Alexandrie. Il n'explique pas quelle eſt cette Alexandrie.

Pentatheuchus Hebraïcus abſque punctis cum propheticis lectionibus in *quarto majore* editio antiqua abſque anno & loco.

Cette édition eſt *élégantiſſime*. Elle a été inconnue à tous les Bibliographes, & par conſéquent au Pere le-Long.

La Bibliothéque de St. Marc de Florence en poſſéde un Exemplaire *ſuperbiſſime* ſur vélin.

Voyez le même de Roſſi, ibid., p. 67.

Si le Pere le-Long eût été plus ſoigneux de rechercher les exemplaires de ce genre, cette Bibliothéque lui auroit fourni celui-ci, parce qu'elle exiſtoit de ſon tems, & qu'il y a apparence qu'il y eſt depuis longues années, puiſque de Roſſi n'obſerve rien ſur la nouveauté de l'acquiſition, que cette Bibliothéque pourroit en avoir faite.

Novum Teſtamentum ex Græco, & ex verſione latina Eraſmi, anno 1595, Lipſiæ, ab Erneſto Voegelino, in-8°.

Le Pere le-Long ne connoît pas même

cette édition. (tom. 1. p. 214., col. 2. *in fine*) celle qu'il cite d'après les preſſes d'Erneſti Voegelin, eſt de 1594.

C'eſt Struve, qui à la p. 2147 du 3me. tom. de ſon *Bibliotheca Hiſt. Litt. Sel.*, nous rapporte un Exemplaire ſur vélin de ce ſuperbe Nouveau Teſtament, & c'eſt d'après Leich, qu'il nous l'indique.

Biblia (ſacra vulgate editionis cum interpretatione Hebraïcorum nominum ſecundum ordinem Alphabeti) impreſſa Venetiis opera atq3 impenſa Nicolai Jenſſon Gallici. nj. CCCC. LXXVI.

Il exiſte des Exemplaires de cette Bible, imprimés ſur vélin.

Le Pere le-Long, (tom. 1er., p. 252., col. 1.) & l'Auteur de la Bibliographie (tom. 1., p. 53, 55) n'en mentionnent aucun.

Le Comte de Maccarthy en poſſéde un, qui avoit été tiré par ordre d'Alphonſe V dit *l'Africain*, qui occupa le Thrône de Portugal, depuis l'an 1438, -- 1481.

Si le Pere le-Long eût également écrit en Portugal pour y demander aux Bibliothécaires de ce Royaume une liſte des éditions des livres ſacrés, exécutées ſur vélin, qu'on y conſerve dans divers dépôts publics, je n'aurois pas à lui reprocher cette nouvelle omiſſion.

Mais ne jettons pas ſur lui ſeul ce reproche; il tombe ſur tous ſes Confreres de ſon tems,

qui habitoient à Paris dans la même Maiſon de l'Oratoire, que lui.

Ne devoient-ils pas lui faire les mêmes obſervations, que je vous fais contre lui ? Ils ne les ont peut-être négligées, que par ſordidité, & par avarice. La trop grande ſomme d'argent, qu'il leur auroit fallu avancer pour encourager, & pour aggrandir la correſpondance d'un Auteur, qui leur auroit procuré un honneur immortel, par ſes ouvrages, s'ils eûſſent été mieux conçus & exécutés avec plus de perfection, les en a peut-être empêchés.

Si ce n'eſt que le manque de fonds, qui ait été cauſe de cet empêchement, le Pere le-Long ne devoit pas ſe préſenter *en Ecolier* devant le Public, & il devoit néceſſairement l'avertir de l'impuiſſance où ſa Maiſon & lui ſe trouvoient de faire arriver ſes Ouvrages à une plus grande perfection, & lui détailler toutes les omiſſions qu'il étoit obligé d'y faire.

Il en eſt des Corps ſéculiers & réguliers, comme des Municipalités & des Provinces; les rayons de la gloire des tems futurs n'offuſquent gueres leurs yeux, & une parſimonie mépriſable y garrote ſi fortement les petites ames, qui ſe trouvent malheureuſement chez eux, que tous leurs projets manquent d'élevation, & excitent le mépris de tous ceux qui ſont témoins de leur exécution.

Je ne donne pas ici les deſcriptions Calligraphiques & Bibliographiques de cette édition. Je les réſerve pour un autre ouvrage,

dont mon Maître me permettra auſſi la publication.

C'eſt celui de ſon *Dictionnaire de Notices, de Livres du XVe. ſiecle*, qui formera, comme je l'ai déja dit, pluſieurs gros volumes in-8°.

J'obſerve ſeulement, que le Grand *Gui-Gui*-Guillaume n'a publié ni l'une, ni l'autre de ces deſcriptions, ſur cette Bible, & qu'il n'a pas averti le Public, que l'Exemplaire, que le Duc en avoit, étoit imparfait.

V. tom. 1., p. 11., n°. 33., & ſes Additions à ce T., p. 4., & 5.

Si l'Exemplaire imparfait de cette Bible, qui n'étoit que ſur papier chez le Duc de la Vallière, fut pouſſé à ſa vente juſqu'à 98. liv., que n'eût-il pas été vendu, s'il eût été tiré ſur vélin ?

Celui du Comte de Maccarthy lui coûta de Girardot de Préfonds 1400 liv.

Il avoit, outre l'avantage d'être ſur vélin, celui de porter ſur ſon 1er. feuillet ſept miniatures, peintes en or & en couleurs.

Biblia (latina) : à la fin editum opus a emẽdatũ accuratiſſime ac diligẽter. Jmpreſſit Mathias Morauus uir ſingulari arte ingenioq3. Jn urbe Neapoli. Ferdinando Rege inuicto. Anno xp̃i Dei. M. CCCC. LXXVI. in-fol.

Le Pere le-Long indique cette Bible, (tom. 1. p. 252., col. 1.) mais il tombe au moins dans ſix infidélités d'orthographe, en la men-

tionnant, & il n'en cite aucun Exemplaire ſur vélin.

L'Auteur de la Bibliographie ſon Plagiaire, copie ſes infidélités, (tome 1., page 55., n°. 53.) & il n'eſt pas plus inſtruit que lui ſur les Exemplaires d'un pareil tirage.

Cette Bible manquoit au Duc de la Vallière, (Voyez ſon dern. Cat., tome 1., p. 11 & 12.) & mon Maître n'a pas pu la lui procurer dans l'eſpace de 13 ans, qu'il eſt reſté chez lui.

L'Exemplaire ſur vélin, qu'il en cite ici, lui fut communiqué par un Libraire de Paris, après la mort de ce Duc ; il le lui eſtima 1500 liv.

Cet Exemplaire étoit deſtiné pour le ci-devant ami du *Moine* Mercier, qui habitoit Amſterdam, & avec lequel il eut enſuite des conteſtations ſur les comptes des fournitures qu'il lui faiſoit.

Cet ami eſt l'infortuné Crevenna, qui s'en plaignit à divers particuliers, de la bouche deſquels mon Maître l'a appris, & qui a eu enſuite le malheur de voir ſa fortune totalement renverſée.

Je ſupprime encore ici les deux deſcriptions de cette Bible, parce qu'elles trouveront leur place dans un autre Dictionnaire de mon Maître intitulé : *Dictionnaire de diverſes Notices de livres imprimés ſur vélin, de tout genre, & en différentes langues, depuis le berceau de l'Imprimerie juſqu'à préſent.*

Biblia Latina cum poſtillis Nicolai de Lira, 4. vol. in-fol. *ad quorum Calcem hæc leguntur*: exactum eſt Venetiis hoc opus Bibliæ (*) cum poſtillis Nicolai de Lyra, cumque additionibus per Paulum Burgenſem editis, ac replicis Mathiæ Dorinck, impenſa curaque Joannis de Colonia, Nicolai Jenſon, ſociorumve ann. 1481. pridie Calendas Sextiles.

La ſouſcription de cette Bible eſt tirée mot pour mot du Pere le-Long; c'eſt pour cela que le Lecteur y trouvera beaucoup d'infidélités d'Orthographe. V. tom. 1. ci-deſſus, p. 252., col. 2.

Il eſt plus qu'extraordinaire que cet Oratorien u'ait pas ſçu, qu'il y a des Exemplaires de cette Bible ſur vélin.

On en indique un à la p. 3 du 1er. tome de la Bibliothéque du Cardinal du Bois: mais comme ſa Bibliothéque avoit auparavant appartenu à l'Abbé Bignon, Surintendant de la Bibliothéque du Roi de France, il y a apparence, qu'un auſſi bel Exemplaire avoit été acheté par cet Abbé.

Ainſi le Pere le-Long ne doit en aucune façon être excuſé de ne l'avoir pas connu.

L'Auteur de la Bibliographie qui s'eſt donné

(*) Voyez ſur ce mot la note, que j'ai déja faite ci-deſſus ſur la premiere Bible Rabbinique, dont j'ai parlé.

la peine de feuilleter le Catalogue de ce Cardinal, en fait mention, mais ſans en citer le tom. & la page. Il avoit apparemment peur de prévariquer contre la loi de l'exactitude. (tom. 1., p. 56., n°. 34.)

S'il a eu cette crainte, on ne peut pas lui reprocher d'avoir été retenu par celle de paſſer encore, ſur ſa p. 56., pour le Plagiaire du Pere le-Long, dans la copie, qu'il nous fournit, de la ſouſcription de cette Bible.

La Bible *Hiſtoriee*, Paris, Antoine Verard, imprimée en 2. vol. in-fol., & quelquefois reliée en quatre.

Telle étoit la reliûre de l'Exemplaire, que mon Maître avoit mis dans la derniere Bibliothéque du Duc de la Valliére, & que le *Sçavant* Conjecture Guillaume indique ſans date à la p. 32 du 1er. tom. de ſon Catalogue, n°. 116., ainſi que je l'ai déja dit à la p. 248. de cet Ouvrage.

Je ne fais mention de cette Bible ici, que pour faire connoître, d'un coté qu'elle n'eſt pas toujours reliée, quoique ſur vélin, en nombre égal de volumes, puiſque le Pere le-Long, qui en cite un Exemplaire du même tirage, ne le mentionne, (tom. 1., p. 325., col. 1.) qu'en deux. d'après la Bibliothéque du Roi, tandis que nous venons de voir, que celui de ce Duc étoit en quatre? (*)

(*) L'Exemplaire de cette Bible, que poſſédoit le Duc de la Valliére, & dont j'ai déja mentionné ſur ma

De l'autre, que quand cet Oratorien connoît un livre ſacré imprimé ſur vélin, il n'omet jamais d'en faire mention, & que lorſqu'il paſſe ſous ſilence ceux qui devoient entrer dans ſon plan, c'eſt qu'il ne les connoît pas.

La Sainte Bible (qui eſt toute la Sainte Ecriture tranſlatée en François par les Paſteurs de Geneve) Lyon, Jan de Tournes, in-fol., un vol. relié en 3.

Cet exemplaire ſe trouvoit à la vente du Duc de la Valliére. C'étoit mon Maître qui l'avoit fait relier en 3 vol. maroquin rouge, de ſon conſentement.

Il fut vendu à ſa vente 1002 liv. C'eſt ce qu'on peut voir dans le n°. 84 des prix de ſon Catalogue (1).

Monſ. Guillaume a très-grand tort, quand il prétend, (tom. 1, p. 23) que cette édition eſt en trois volumes; le pere le-Long qui en fait mention (p. 347 du 1er. tome de ſon B. S., col. 1 *in initio*) ne l'indique qu'en un (2).

Outre l'erreur dans laquelle il tombe ſur le prétendu nombre des volumes de cette édition,

---

page 269; la valeur qu'il eut à ſa vente, eſt actuellement à Toulouſe chez le Comte de Maccarthy.

(1) Cet exemplaire eſt actuellement chez le même Comte.

(2) Quoique le Pere le-Long mentionne cette Bible ſur papier, il ignore parfaitement l'anecdote du tirage ſur vélin qui en fut fait pour Henri II.

il manque d'obſerver, ſur cette Bible, deux articles bien intéreſſans.

L'un eſt que l'exemplaire, dont je viens de parler, fut donné par l'Imprimeur en préſent à Henri II.

L'autre, que les vignettes qui ſont peintes en or & en couleurs, ſont d'après les gravures du célebre Holben.

Il ſe montre, en parlant des cadres dont chaque page de cette Bible eſt entourée, un vrai ingrat. Sans mon Maître, qui lui fit obſerver, deux ou trois ans auparavant que ſon Catalogue parût, qu'on y trouve (même pag. 23) cette différence d'encadrements, il n'auroit pas pouſſé la curioſité juſqu'au point de s'en inſtruire.

Cette Bible eſt imprimée ſur deux colonnes en ſuperbe charactere rond, & chacun de ſes cadres eſt d'un pouce de largeur.

Cette addition, je la fais auſſi à ſa deſcription, & j'y joins encore la ſuivante.

Cette Bible porte à ſa tête 5 feuillets détachés, imprimés à longues lignes.

Les 4 premiers, qui en ſont auſſi en charactere rond, contiennent l'Epitre de St. Jérôme à Paulin, & ſa Préface ſur le Pentateuque.

Celle-ci, qui eſt en lettre italique, commence au *verſo* du 4me. feuillet, & finit avec le *recto* du 5me.

L'index des livres Saints que ce volume renferme eſt ſur le *verſo* qui vient après.

Je ne parle pas des pages de ſon corps, parce que cela n'eſt aucunement eſſentiel.

Biblia in lingua vulgare tradutta..... M. CCCC. LXXI. in Kalende de Octobrio, in-fol. 2 vol.

Quoique le Pere le-Long ait mentionné cette Bible, (p. 354, col. 2, tom. 1 de ſon B. S., il n'en a connu aucun exemplaire ſur vélin.

Il y en avoit un chez le Duc de la V.; il eſt indiqué par Guillaume dans le 1er. tom. de ſon Catalogue, n°. 89, & il fut vendu 720 liv.

Il eſt actuellement chez le même Comte de Maccarthy.

J'expliquerai dans les *notices des livres imprimés ſur vélin*, que je donnerai d'après mon Maître, de quelle preſſe cette Bible eſt ſortie, en faiſant ſa deſcription typographique.

Je me contenterai de dire ici, qu'elle ne vient point de Vindelin de Spire.

Le Pere le-Long, Orlandi & divers autres Auteurs qui ſont cités dans le 4me. tome de David Clement, (p. 49, col. 2 *in notis*) ont mal donné le titre de cette édition. *Maffei*, (*Scipione*) & David Clement lui-même, quoiqu'ils en rapportent un, un peu moins fautif, manquent pourtant d'exactitude en ce qu'ils nous en diſent.

Cette édition a été inconnue à Richard Simon,

mon (1), à Kortholt (2), à Chevillier (3), à

(1) R. S., Hiſt. Crit. de l'ancien Teſtament, p. 534 de l'édition de 1685, & p. 663 de l'édition originale qui vaut 160 liv., & qui eſt de 1678. Son titre imprimé a été lacéré par Arrêt du Conſeil du Roi. Mon Maître en acheta un exemplaire à la vente de M. de Meyſieu, Conſeiller au Parlement de Paris. L'ignorant Libraire Priſeur, & celui qui faiſoit ſa vente, ne le connurent pas, & le laiſſerent paſſer entre les mains d'un Bouquiniſte qui l'acheta, pour 6 liv. avec 5 autres volumes in-4°. du même Richard Simon.

Cette adjudication & cet achat ſe firent ſous les yeux du *grand* Guillaume, & ſon *gros* eſprit n'imagina pas de vérifier le paquet de ce Bouquiniſte.

Mon Maître fit mieux ; il ſe contint pendant tout le tems que cet acquéreur reſta dans la vente ; comme il ſortit, mon Maître le ſuivit juſques dans la Cour, où il le pria de vuider ſon ſac pour faire cette vérification. Elle ne fut pas infructueuſe, & elle lui fournit la 1re. édit. de ce livre qu'il cherchoit depuis long-tems, & qui eſt infiniment rare, puiſqu'on n'en trouve que 5 ou 6 exemplaires dans l'Europe.

Ce Bouquiniſte lui en demanda modeſtement 3 liv-; mon Maître auſſi modeſte les lui paya tout de ſuite, & revint ſur le champ faire voir au *grand grand grand* Guillaume le livre qu'il venoit d'acquérir, & lui témoigner ſa reconnoiſſance pour ſa *louable & très-louable* étourderie.

Guillaume, qui eſt fort tendre lorſqu'il s'agit de ſon intérêt pécuniaire & de ſa gloire, le pria très-inſtamment de ne pas parler de cette anecdote, parce que, lui dit-il, on me prendroit pour une F.... bête.

Qu'on voie ſi mon Maître ne lui tient pas parole ! C'eſt à peu-près le *bon billet de la Châtre*, qu'il lui a laiſſé entre les mains.

(2) Korthothus, (Chriſt.) *Tract.* de variis Scripturæ editionibus, in-4°., Kilonii, 1668, p. 309.

(3) Chevillier, Orig. de l'Impr. de Paris, p. 78.

Maittaire (4), à Vogtius (5), à Freytag (6) & à l'Auteur de la Bibliographie (7).

Le Pere le-Long prétend que la verſion qu'elle contient eſt de *Nicolò de Malermi*. Comme le *très-habile* Guillaume ne ſçauroit prendre aucunement ſon vol, ſans s'élancer auparavant ſur les épaules d'un autre, il copie ici le Pere le-Long. V. p. ci-deſſus.

Puiſqu'il eſt certain que le Pere le-Long & *Gui Gui* Guillaume ſe trompent, en attribuant à cet Auteur la verſion qui eſt contenue dans cette édition, ainſi que mon Maître s'en eſt convaincu, en la vérifiant ſur celle qui étoit ſortie de la preſſe ſous ſon nom au mois d'Août de la même année, dans la même Ville chez Vindelin de Spire, auſſi en 2 2 vol. in-fol., & que l'Auteur de la Bibliographie n'a pas omiſe, (tom. 1, p. 89, n°. 68) ſeroit-elle de

---

(4) Maittaire, tom. 1 *Ind.*, p. 150, & tom. 2 *ejuſd. Ind.*, p. 504.

(5) Vogtius, p. 115, idit. ci-deſſus.

(6) Freytag, Analecta lit., p. 112.

(7) L'Auteur de la Bibliographie, tom. 1, p. 90. Obſervons cependant qu'il parle en cet endroit d'une autre Bible Italienne imprimée en la même année. Mais comme il ne dit pas le mois de ſon impreſſion, & qu'il croit qu'elle contient la même verſion que celle de *Malermi*, ſi on ne veut pas que nous lui reprochions l'omiſſion que nous lui avons imputée, nous ne le traiterons ſur cet objet qu'avec le même ménagement que nous avons eu ſur le même article pour le *grand grand grand* Guillaume, ſon *gros* couſin.

Jacques de *Voragine* de l'Ordre de St. Dominique ?

A croire Sixte de Siene, (liv. 4 *Bibliothecæ Sanctæ*) & Jean Albert Fabricius qui le ſuit, (1) nous ne fairions aucune difficulté de le dire; mais comme mon Maître n'a rencontré aucun Mſ. de la verſion de ce Jacobin, pour vérifier celle qu'il contiendroit ſur celle de cette édition, nous n'oſons rien affirmer là-deſſus.

Struve cite à la p. 617 du 1er. tom. de ſon *Biblioth. Litt. Sel.*, une Bible Italienne imprimée ſur vélin à Veniſe en 1471, mais ſelon ſon ordinaire il omet de nous dire de quel mois de cette année elle eſt, & ſi elle porte un nom d'Imprimeur.

Tout ce qu'il nous apprend là-deſſus, c'eſt qu'on en conſerve un très-bel exemplaire à Breſlaw dans la Bibliothéque qu'on y appelle *Eliſabethane* (p. 614, *ibid.*)

Biblia Germanica Lutheri, Aug. Vind., per Henricum Steiner, anno 1535, impenſis Petri Aprellen, Chartæ pergamenæ confectoris, 4 vol. in-fol.

C'eſt Schelhorn qui nous indique cette Bible, d'après la célebre Bibliothéque de Raymond Krafft de Dellmenſingen, p. 31 du 3me. tome de ſon *Amœnit. lit.* Francof., & Lipſiæ, &c. M.DCC.XXX. in-8°.

(1) J. A. Fabricius, tom. 4 Biblioth. Lat. M. Æt. p. 21, col. 2.

Le Pere le-Long cite une Bible de Luther imprimée en cette année en la même Ville, [p. 384. col. 1.]

Mais 1°. il n'en nomme pas l'Imprimeur,

2°. Il ne la dit qu'en un ſeul vol. in-fol.

3°. Il ne la rapporte que ſur papier;

4°. Il la dit chargée d'annotations & de figures.

Il y a apparence que cette Bible n'eſt pas la même que celle qui étoit dans le Cabinet de Krafft. Si cela eſt, le Pere le-Long n'a pas connu celle que nous venons de rapporter, d'après le Cabinet de ce curieux, & par conſéquent il doit avoir ignoré qu'il y en ait des exemplaires ſur vélin.

Une édition très-rare de la Bible, traduite en Allemand par Luther, & la premiere de toutes, eſt celle qui a été imprimée à Wirtemberg chez Jean Lufft, mais elle ne contient pas ſa verſion en entier. V. Schelhorn, *ibid.*, p. 30.

Ce que le Pere le-Long nous dit là-deſſus ne s'accorde pas avec ce que nous apprenons de cet Auteur ſur la date de l'édition de la verſion complette de Luther.

On n'a qu'à vérifier l'un & l'autre; le premier, p. 383, de ſon B. S., col. 1 & 2, & le ſecond, *ibid.* & p. 31. [1]

(1) La vérification de ces deux Auteurs ne ſera pas ſuffiſante; il faudra encore recourir à Struve, tom. 3 ci-deſſus, p. 2155.

Il exiſte diverſes éditions de la Bible traduite par Luther, tirées ſur vélin. Le Pere le-Long n'en cite aucune de ces divers tirages.

On en voit une en 4 volumes in-fol. dans le Traité de *legendis libris*, par Thomas Bartholin, (*Hagæ-comitum*, &c., CIↃIↃCCXI., in-8°., p. 95.,) mais Bartholin n'en indique pas la date, non plus que la Ville & l'Imprimeur. Schelhorn, qui la cite d'après lui, (*ibid.* p. 119,) ne nous éclaircit pas mieux que lui là-deſſus.

Le Pere le-Long dit, que la Bible de Luther, commença à être imprimée par Jean Lufft, en 1534, (in-folio, Wittebergæ) & qu'elle fut achevée en 1535, & il ne lui donne qu'un volume, (*ibid.*, page 383., col. 1.)

Schelhorn nous dit au contraire, que cette Bible ne contient la verſion entiere de cet Auteur, que dans l'édition de 1543, ſortie de la même preſſe, (*ibid*, p. 31.)

Vient enſuite Struve, (*ibid.*, 2155,) qui nous aſſure, que la Bible de Luther ſortit en entier de la même preſſe en 1534., en 2. tomes in-fol.

Que les Gouvernements voient une fois pour toutes, combien il eſt intéreſſant d'avoir des Miniſtres Lettrés, qui veillent avec tout le ſoin poſſible, à la maniere dont les ouvrages s'exécutent, pour épargner aux Lecteurs les ſupplices cruels, que leur cauſent les contradictions que l'incurie des gens de lettres font naître entr'eux.

Croiroit-on être ſorti tout-à-fait d'affaire, après s'être débarraſſé de ces trois Auteurs ſur la premiere édition de la verſion Allemande de la Bible par Luther, on aura encore à lire les pages 271 & 272 du livre de Jean Chriſtophe Myſius, que je m'en vais citer un peu plus bas dans mon Texte.

Ils ſe contentent l'un & l'autre de nous dire, que Chriſtian IV en fit préſent à la Bibliothéque de la Société de Copenhague.

Struve, qui auroit dû ſuppléer à leur omiſſion, paſſe cet Exemplaire ſous ſilence. (p. 366.--372. du 1er. tome de ſon *Biblioth. Hiſt. Lit. Sel.* Il nous dit ſeulement, (p. 368) que ce même Chriſtian IV, de qui vint cet Exemplaire dans cette Bibliothéque, l'enrichit de 1200 volumes environ vers l'an 1605.

J'en connois encore quatre autres, & je n'aurai jamais la préſomption de croire, que je les connois toutes.

La premiere eſt dans la Bibliothéque de Jene.

Elle avoit appartenu à Jean Frederic I. Electeur de Saxe, & elle eſt enrichie de Miniatures exécutées par le Célebre Luc Cranachius.

Ces Miniatures ſont-elles deſſinées & peintes par le même Artiſte, ou ont-elles ſous elles des figures gravées ſur bois ou ſur cuivre ?

C'eſt ce que Struve, de qui j'emprunte cette Bible, ne nous dit pas, (p. 507., tom. 1.) parce qu'il eſt comme le bon *Gui-Gui*-Guillaume, aſſez étourdi.

Il eſt vrai, que l'Auteur du *Memorabilia Bibliothecæ Academicæ Jenenſis* (Jean Chriſtophe Mylius) qui lui fournit l'Anecdote de cette Bible ſur vélin, ne s'explique pas mieux

que lui fur l'exécution de ces Miniatures. (p. 272, in-8°., Jenæ, &c., MDCCXXXXVI.)

Mais il compenſe cette omiſſion, (page 273.] en nous apprenant, qu'on conſerve à *Zerbſt*, chez un Magiſtrat de cette Ville, un autre Exemplaire ſur vélin de la même Bible.

Ne trouve-t-on pas le Pere le-Long un *très-charmant* Bibliothécaire ? Il nous cite, (p. 384., col. 1., *in fine*) d'après Struve, la même édition de cette Bible, & il oublie de nous dire, que l'Exemplaire, qu'il en indique, d'après cet Auteur, eſt ſur vélin. Ainſi ſon étourderie m'oblige de me rétracter de ce que j'ai dit ci-deſſus en ſa faveur.

J'ai déja obſervé ſur ſon compte, qu'il nous cite tous les Exemplaires des Bibles, ſur vélin, qu'il connoit.

J'avoue que j'ai eu tort, & que je devois dire au contraire, qu'il s'éborgne quelquefois, pour ne pas voir ceux qui frappent ſes yeux.

La ſeconde eſt de l'an 1561, in-fol. 2. vol. Elle eſt auſſi ſortie des preſſes de Jean Lufft, à Wittemberg.

Le Pere le-Long n'en a connu ni cet Exemplaire, ni cette Edition. (tom. 1., *ibid.*, p. 385., col. 2.)

Cet Exemplaire ſe trouve à Munich, dans la Bibliothéque Electorale de Baviere ; c'eſt le Chanoine Régulier *Steigenberger*, qui nous le fait connoître dans ſon *Eſſai Hiſtorique* ſur

cette Bibliothéque. Voyez la p. 122 de *l'Eſprit des Journaux*, Août, 1785.

Ce Chanoine obſerve, qu'il ſeroit mieux fait de dater cette Bible de 1560, que de 1561.; & il n'oublie pas de nous apprendre, que l'Exemplaire qu'il nous fait connoître, eſt orné de très-belles Miniatures.

Tout ce en quoi il eſt repréhenſible, c'eſt qu'il ne nous explique pas mieux que Struve, ſi les Miniatures de cet Exemplaire, ſont ſur des figures gravées ou deſſinées à neuf.

La troiſieme eſt auſſi de 1561., & en égal nombre de volumes. C'eſt à Francford [*] qu'elle a vu le jour. Elle y eſt ſortie des preſſes de David Zephelius, de Jean Raſchen, & Sigiſmond Feyerabend. Voyez la p. 131. de l'*Arcana Sacra Bibliothecarum Dreſdenſium*, par Auguſte Beyer, *Dreſdæ*, 1738., in-8°.

Enfin la quatrieme eſt de 1565., elle eſt en 10 vol. in-4°.; elle eſt en Latin & en Allemand; il y en a auſſi un Exemplaire ſuperbe ſur vélin dans la Bibliothéque de Dreſde, V. *ibid*, p. 13, *in notis*.

Puiſque j'ai cité tant de Bibles de Luther, j'invite ceux qui tomberont ſur quelques-unes de celles, que j'ai indiquées, ou ſur quelques autres qui ne devoient pas entrer dans mon

(*) Beyer n'explique pas quel eſt ce Francford? j'ai eu recours à Maittaire. Mais je n'ai pas été plus avancé. Son *Index locorum & Typographorum*, imprimé à la fin de celui de ſes Annales, ne m'a préſenté ni aucun Francford, ni aucun Imprimeur de ces deux Villes. (tom. 2. *Indicis*, p. 475., col. 1.)

plan, pour ſçavoir ſi on n'y trouveroit pas à la fin, la même priere de Luther, qu'on lit dans l'Exemplaire de l'édition de ſa verſion, que l'on conſerve au Vatican.

Ficoroni, qui nous la rapporte, (p. 19., de ſon *Singolarita Di Roma Moderna*, &c., in-4°. 1744, &c., nous la donne ainſi.

Orazione di preghiera a Dio, con cui chiede ricchezze, pecore, veſtimenta, molte mogli; e pochi figliuoli.

Monoteſſaron Hiſt. Evangelicæ Latino-Germanicum, editum mandato & ſumptib. Ill. Duc. Sax. Auguſti Elect. & excuſum in Officina Jo. Swertelii Coburgenſis, Vitebergæ, 1566., in-4°., 2 volumes.

Ce magnifique Exemplaire ſur vélin ſe trouve dans la Bibliothéque Electorale de Dreſde. Voyez ci-deſſus la p. 14. de l'*Arcana Sacra Biblioth. Dreſdenſium.*

Le Pere le-Long, comment auroit-il ſçu qu'il y a des Exemplaires de cette édition ſur vélin, puiſqu'il ne l'a pas connue, ainſi que l'Ouvrage qu'elle renferme. (Voyez tom. 1er., p. 448, 449, & 454. col. 1. & tom. 2. p. 747, col. 1.)

Epiſtola ad Rhomanos. (ſic) Epiſtola prima ad Corinthios. Epiſtola ſecunda ad Corinthios. Epiſtola ad Galatas., &c., &c. in fine.... abſolutum fuit in cœnobio Sancti Germani juxta Pariſios

anno Chriſti vitæ Authoris quingenteſimo & duodecimo ſupra milleſimum & eodem anno circa natalem Dominicæ de puriſſima Virgine Natiuitatis diem ex officina Henrici Stephani emiſſum. Deinde anno M. D. XV. in fol.

Cet Exemplaire ſur vélin eſt ſuperbement imprimé ; il eſt orné de très-belles lettres griſes, & d'autres ornements gravés ſur bois.

Il eſt mentionné dans le 1er. tom. du Cat. du Duc de la Valliére, p. 61., n°. 204.

Cette Edition eſt imprimée en partie ſur deux colonnes, & en partie à longues lignes.

Les Epîtres ſont ſur deux colonnes, dont l'extérieure contient la verſion vulgate, & l'intérieure, la nouvelle que Jacques le Fevre d'Eſtaple, qui a mis cette édition au jour, a faite ſur le Grec.

Ses Commentaires, & les autres pieces, qui ſont après ces Epîtres, ſont imprimés à longues lignes.

Les Characteres de ce Livre ſont ronds ; ils ſont de deux grandeurs différentes. Ceux de la verſion vulgate ſont de la grandeur *du Saint Auguſtin Ordinaire* ; tous les autres, dont la taille eſt la même, approchent de la grandeur du *Philoſophie Gros-œil.*

Les Commentaires de l'Auteur ſont imprimés à la ſuite des deux verſions, & les autres pieces, qui ſont dans ſon édition, viennent après ſes commentaires.

Ce livre eſt très-rare à cauſe qu'il fut défendu au ſortir de la preſſe. (1)

Si cette prohibition en fit enchérir les Exemplaires ſur papier, à bien plus forte raiſon, rehauſſa-t-elle le prix de ceux qui ſont ſur vélin.

Mon Maître tira, de la Bibliothéque du College de Navarre, celui qu'il procura au Duc de la Valliére.

Dupin ne parle de ce livre, que d'une maniere très-imparfaite; (2) Richard Simon le releve la-deſſus. (3)

L'Edition, que j'en mentionne ici, n'en eſt pas la premiere, celle-ci a été exécutée en 1412 par le même Artiſte, (4) Dupin ne l'a pas connue (5). Maittaire en fait mention dans ſes *Annales Typographiques*, mais ſans l'avoir vue (6). Il ne la cite que d'après Sim-

(1) R. Simon, p. 489, col. 1., *Hiſt. Crit. des Principaux Comment. du N. Teſt.*, Rott., &c., 1693, in-4°., & D. Clement, p. 220, col. 2., tom. 8.

(2) Dupin, *Hiſt. du XVIme. ſiecle*, p. 538, tom. 4., in-8°.

(3) R. Simon, p. 568, tom. 1. in-8°. *de la Critique de ſa Biblioth. Eccl.*

(4) Voyez la ſouſcription de la ſeconde que j'ai jointe à mon titre.

(5) Dupin, ſuprà.

(6) Maittaire, tom. 2. *Annalium*, part. 1re., page 228.

ler, & il l'oublie dans ſes vies des Eſtiennes (7).

Il en exiſte un Exemplaire dans la Bibliothéque de Dreſde; il ſe trouvoit auparavant dans celle du Comte de Bunau, mais l'Auteur de ſon Catalogue en a eſtropié le Titre (8).

Cet Exemplaire eſt le même, que celui qui avoit appartenu à Engel, dont les livres paſſerent dans la Bibliothéque de ce Comte (9).

Il y en a auſſi un dans la Bibliothéque du Roi de France; il eſt très-précieux parce qu'il eſt imprimé ſur vélin (10).

Le Pere le-Long parle de l'édition de 1512, mais il n'en cite aucun Exemplaire ſur vélin, & il ne connoît pas celle de 1515 (11), que mon Maître fit entrer, depuis la mort de cet Oratorien, dans la Bibliothéque du Duc de la Valliere. En cela il eſt inexcuſable, parce qu'il l'eût trouvé de ſon tems, dans celle

---

(7) Maittaire, p. 6. tom. 2., liv. 1., ainſi que dans ſon *Index*, tom. 1., p. 329.

(8) Cat. de Bunau, tom. 1., vol. 1., page 18., col. 2.

(9) V. D. Clement ſuprà, p. 217., col. 2.

(10) V. le *Cat de la Théologie de cette Bibliothéque*, tom. 1., p. 139.

(11) Le-Long, tom. 1. de ſon *B. S.*, p. 312 & 313. Soyons juſtes. Quoique je diſe que le Pere le-Long ne connoît pas dans ſon premier tom. cette 11e. édition, il la mentionne dans ſon ſecond, p. 719., col. 2., mais c'eſt en ſe contrediſant, ainſi qu'on l'a vu ou qu'on le verra dans le reſte de mon Texte.

du Collége de Navarre, s'il l'y eût cherché (12).

L'Auteur de la Bibliographie a également paſſé ſous ſilence, dans ſon relevé des raretés de la Bibliotheque du Roi, l'Exemplaire ſur vélin de l'édition de 1512, qui eſt dans cette Bibliothéque (13).

Richard Simon n'a pas fait la même omiſſion; il l'a cité au contraire comme un très-beau Monument Typographique (14).

On voit, par la ſouſcription que j'ai jointe ci-deſſus à mon Titre, que la 1re. & la 2de. éditions de cet Ouvrage de Jacques le Fevre d'Eſtaple ſont, l'une de 1612, & l'autre de 1515.

Ainſi cette ſouſcription ſert à relever, d'un coté, la contradiction qui eſt dans le Pere le-Long (15); il date tantôt la ſeconde édition de ce Livre de 1514, & tantôt de 1515; & de l'autre, une bévue de Richard Simon, qui croit qu'elle eſt de 1531 (16).

---

(12) J'ai raiſon de dire, que le Pere le-Long eſt inexcuſable ſur l'omiſſion de l'Exemplaire, dont je parle, parce qu'un Grand Bibliothécaire de Paris doit connoître toutes les raretés principales des Bibliothéques qui ſont renommées dans cette Ville.

[13] L'Auteur de la Bibliographie, tom., p. 580.

(14] R. Simon, ſuprà, note 1., p. 488, col. 2.

[15] Voyez cet Auteur aux pp. de ſes deux tomes, que j'ai citées ci-deſſus, note 11.

[16) Voyez ci-deſſus, p. 569 du 1er tome de ſa *Critique de la Biblioth. Eccl.* de Dupin.

Ne finiſſons pas cet Article ſans faire un adieu *très-amical* au *bon Gui Gui* Guillaume.

Il eſtropie magnifiquement & très-magnifiquement le Titre de l'Edition de cet Ouvrage, imprimée ſur vélin, qui eſt dans ſon Catalogue. (tom. 1., p. 61., n°. 204.)

Il ne donne pas la dixieme partie de ſon contenu, & il y place les noms de Jacques le Fevre d'Eſtaples qui ne s'y trouvent pas.

Au reſte on voit dans le Catalogue du *Bibliotheca Vilenbroech.* un Exemplaire de cette 2de. édition, enrichi de notes Mſtes. par Ange Guill. Merula, & par Joſeph Scaliger.

Paul G. F..... a fait l'Hiſtoire des Tracaſſeries que les Inquiſiteurs ſuſciterent à ce Merula. Les Elzevier l'ont imprimée à Leyde in 4°. en 1604.

Voyez le premier tome de ce *Bibliotheca*, p. 4.

Breue dechiaratione ſopra l'Apocalipſe de Gioanni, doue ſi (ſic) proua eſſer venuto il precurſor de Antichriſto & auicinarſi la percoſſa da lui (ſic) predetta nel ſeſto figillo, opra a fideli utiliſſima. in-24.

Ce Livre vient de la Bibliothéque de *Giaco: Soranzo* de Veniſe.

On y lit à la fin le nom de ſon Auteur & ſes qualités.

Il s'appelloit *Don Serafino da Firmo. C. R. & indigno Predicatore.*

Ce Livre eſt très-rare & très-curieux, s'il faut s'en rapporter à ce qu'on lit dans la ſupplique, qui y eſt à la fin.

On lit dans cette piece, au ſujet de ce livre.. *delectabili quidem ac curioſo.*

Cette ſupplique fut préſentée à l'Inquiſiteur d'alors pour l'obtention de la permiſſion, qui s'y trouve à la ſuite.

Cherchez dans le Pere le-Long un pareil Exemplaire ſur vélin, vous n'y trouverez pas même le nom de l'Auteur de ce Livre.

Commentaires, &c. de Calvin ſur le N. Teſtament chez Conrad Badius 4 vol. in-8°., 1561.

Cet Exemplaire ſur vélin eſt très-rare.

On le trouve mentionné dans le Cat. de Céſar de Miſſy, 1776, Londres, in-8°., p. 51. n°. 1606.

Le Pere le-Long, (tom, 2. p. 663, col. 1. & 2.) a non ſeulement ignoré l'exiſtence de ce drage, mais il n'a abſolument pas connu cette édition. Qui ſçait même, s'il a été inſtruit, comme il devoit l'être, ſur cet Ouvrage? D'après le Titre, qu'on en trouve dans ce Catalogue, on ne découvre rien dans l'endroit de ſa Bibliothéque, que je viens de citer, qui nous le perſuade.

On ſe trompe dans le Cat. de Miſſy, en appellant *Budius* l'Imprimeur de ces Commentaires; il falloit le nommer Badius.

On y fait auſſi une omiſſion ſur le nom de

la Ville, où ils ont été imprimés ; on devoit y dire entre deux parentheſes, qu'ils l'ont été à Geneve, parce que Badius s'y étoit retiré après avoir quitté Paris.

Talmud Babylonicum impreſſum Francofurti ad viadrum, 1715, in-fol.

David Appenheimer, Chef de la Synagogue des Juifs de Pragues fit tirer un Exemplaire de cette édition ſur vélin pour ſon uſage.

Ce tirage lui coûta mille *impériaux*.

Voyez le *Bibliographia Antiquaria*, p. 7., édit d'Hambourg, M DCCLX.

Idem, Francofurti ad Mœnum 1720.

Il y en a douze Exemplaires de cette édition ſur vélin, & ſix ſur papier de ſoye. J. A. Fabricius la mentionne auſſi, *ibid*, ead. pag., mais il n'en indique ni l'Imprimeur ni le Format. Il obſerve ſeulement qu'elle fut commencée à Amſterdam en 1714, & achévée en 1720 dans la ville de Francford, dont je viens de parler. Voyez *ibid. ead. pag.*

Si on eſt curieux de ſçavoir, pourquoi Jean Albert Fabricius a omis le format de cette édition, c'eſt que Jean Chriſtophe Wolfius qu'il a copié, a fait la même omiſſion avant lui. V. ſa *Bibliothéque Hébraïque*, tom. 2, p. 908, & t. 4. p. 444.

Ce n'eſt pas aſſez pour lui d'omettre ce format

mat, il faut encore qu'il tombe en contradiction avec lui-même ſur l'année en laquelle cette édition fut achevée. Il dit, tom. 2, même pag., qu'elle le fut en 1721., & tom. 4; même pag., qu'elle le fut en 1720.

C'eſt cette derniere date que J. A. Fabricius a ſuivie. Peu m'importe d'en chercher la véritable. Ce n'eſt pas la peine de perdre mon tems ſur des Rêveries Juives.

Ces deux livres, que je viens de rapporter, n'entrent point dans le plan du Pere le-Long; auſſi j'aurois tort de lui reprocher de les avoir omis.

Je ne les ai rapportés, que parce que vous m'avez paru deſirer de les connoître.

Pourſuivons, Monſieur le Comte, les deux autres tirages, que je vous ai promis dans cette troiſieme Section.

Le premier concerne les Exemplaires ſur grand papier, & le ſecond, ceux, ſur papier de couleur. C'eſt à la p. 305 de mon Ouvrage, que je vous ai fait cette promeſſe.

N'exigez pas de moi ici, je vous prie, une longue liſte de ces ſortes de livres. Je ne vous en indiquerai que trois ou quatre en tout, parce que ſi ma plume n'a pas de plus grand plaiſir, que celui de crayonner mes idées pour vous, ma tâche doit enfin finir. Si ce n'eſt pour vous, c'eſt au moins pour ces lecteurs impatients, qui ſoupirent ſans ceſſe après la fin d'un livre, quoiqu'il n'y ait aucune de ſes lignes qui ne leur apprenne ce qu'ils ne

ſçavent pas, & ce qu'ils auront bien de la peine à trouver d'eux-mêmes.

Pour ce qui eſt des livres ſur l'Ecriture Sainte, tirés ſur grand papier, que le Pere le-Long n'a pas connus, ou dont il ne s'eſt pas reſſouvenu, je ne vous en indiquerai que deux; l'un ſera la Polyglotte de Walton, & l'autre la Bible Latine de Sixte V.

Il y a des Exemplaires de la Polyglotte de Walton, tirés ſur très-grand papier, de 18 pouces & 8 lignes de hauteur, lorſqu'il eſt relié. Telle eſt celle de celui qui forme l'Exemplaire que mon Maître avoit acheté au Duc de la Valliére, à la vente du Comte de Lauraguais, en 1770.

Celui de *Lexicon Heptaglotton* de Caſtell, qu'on aſſocie ordinairement à cette Polyglotte, n'en a que 16. & 5. lignes.

Cette Polyglotte, qui n'eſt qu'en 6. vol. ſur papier *moyen*, eſt reliée dans l'Exemplaire du Comte de Lauraguais en 14. vol. in-fol. maroqnin rouge, & marqués ſur le *plat* de leur reliûre aux armes du Miniſtre Colbert. Il eſt de plus lavé & réglé. Le tirage de ſes planches eſt de toute beauté, mais il y a ſur la page 48. de la 1re. Série des Prolégomenes de ſon 1er. tome, le carton, dont je vous ai parlé à la 204me. page de cet Ouvrage.

Cet Exemplaire coûta à mon Maître 1610 liv. (Voyez le Cat. de ce Comte, avec les prix, p. 1., Paris, in-8°. M. DCC. LXX.)

Le *très-habile* Vendeur *Gui*-Guillaume,

qui rappelle lui-même ce prix dans ſon Catalogue, (tom. 1., p. 3., N°. 5 & 6.) le laiſſa adjuger à 1251 liv. à ſa vente, au Comte de Maccarthy, qui en eſt le poſſeſſeur actuel, (V. la page 1. des prix imprimés de ce Cat.)

Il faut avouer que ce Monſ. Guillaume a une *ſouvenance divine*, puiſqu'il oublia que ce Comte avoit fait pouſſer cet Exemplaire contre mon Maître juſqu'à 1609. liv., à la vente de celui de Lauraguais, dont lui-même étoit un des Libraires Vendeurs. Ainſi il fit perdre à la Ducheſſe de Châtillon ſur cet Exemplaire 359. liv., au lieu de le propoſer au Comte de Maccarthy, au même prix auquel ce Comte l'avoit pouſſé à la vente, dont je viens de parler, ou bien de menacer cet Acquéreur de le retirer pour lui-même au même prix.

Cet Exemplaire venoit de la Bibliothéque du Miniſtre Colbert, ainſi qu'on l'a déja vu, & s'il ne fut vendu qu'en 1728., (24 Mai) c'eſt que la Bibliothéque de ce Miniſtre étoit paſſée ſucceſſivement à ſes deux Fils le Marquis de Seignelay, & à Jean Nicolas Colbert, Arch. de Roüen, & enſuite à Charles Leonord Colbert Comte de Seignelay, ſon petit-fils.

Ce fut au prix de 1050 liv., qu'il fut livré à cette vente. (V. le 1er. tome du Catalogue de la Bibliothéque de Colbert, [p. 1., n°. 5, & p. 257, n°. 3688.)

Il fut acquis alors par le Comte d'Hoym, Ambaſſadeur d'Auguſte II, autrefois Roi de Pologne. Mais il déchut extrêmement de ſa valeur à la vente

de celui-ci, qui eſt de 1738; il n'y fut vendu que 651. liv. (Voyez ſon Cat., page 2. n°. 4 & 5.)

De chez le Comte d'Hoym cet Exemplaire paſſa dans la Bibliothéque du Préſident de Rieux, (Bernard) mort en 1747. (V. le n°. 1. de ſon Cat. imprimé en cette année.)

Quel fut ſon prix à la vente de ce Préſident ? je ne peux le dire, parce que l'Exemplaire du Cat. de ſa Bibliothéque, que j'ai, eſt ſans prix.

De la Bibliothéque de ce Préſident, cet Exemplaire vint dans celle de de Selle, Thréſorier Général de la Marine; il baiſſa encore plus de prix à la vente de celui-ci, & il n'y eut que celui de 480. liv. (Voyez ſon Cat., Paris, M. DCC. LXI., p. 2, Nos. 2. & 3.)

On ne peut rendre raiſon de la variation de ces prix, que par les Monopoles de divers Libraires de Paris, qui, voulant acquérir pour eux-mêmes un pareil Exemplaire, afin de le revendre à quelque riche Financier, ou à quelques ignorants Préſidents & Ambaſſadeurs, au triple du prix qu'ils en auront payé, font enſemble ce qu'ils appellent le maquignonage *de la reviſion*, & le laiſſent adjuger à très-bas prix à celui d'entr'eux qui en a envie, moyennant qu'il accorde ſous main une faveur pécuniaire aux autres qui paroiſſent vouloir l'enchérir ſur lui.

Le détail que je fais ici de cette manœuvre, eſt une fripponnerie des plus odieuſes, dont il faut néceſſairement inſtruire le Gouvernement, afin d'extirper de toutes les profeſſions mercantiles, & ſur-

tout de celle de différens Libraires de Paris, le plus de Monopoles qu'on pourra (1).

De chez de Selle, cette Polyglotte entra dans le Cabinet du Comte de Lauraguais. C'eſt ce que nous aſſure l'Auteur de la Bibliographie; (tom. 1, p. 18, n°. 5,) mais il ne nous dit pas, ſi ce fut directement, ou ſi lui-même en fit le tranſport dans ce Cabinet. Si ce fut lui qui en fit la revente à ce Comte, on peut être sûr, que ce ne fut qu'à haut prix, puiſque le Comte de Lauraguais s'eſt ruiné en partie en achetant de ſes livres, & que lui-même a gagné plus de 20000 l. de rente, dans les ventes qu'il lui en a faites (2).

---

(1) J'ai bien vu dans le porte-feuille de mon Maître, un Ouvrage intitulé : *Les Aſtuces Monopoliques de divers Libraires de Paris*; mais il ne me permettra pas encore de le faire imprimer, parce qu'il veut faire paſſer avant les travaux les plus brillans & les plus profonds qu'il a parmi ſes Mſſ.

L'on voit, par le titre de ce livre, que mon Maître ne s'en prend pas au Corps de la Librairie de Paris, dans lequel il y a nombre de membres qu'il eſtime beaucoup, & qu'il n'en veut qu'à ceux qui le déshonorent par leurs fripponeries.

(2) Ne nous écartons jamais de la Juſtice. Gaignat, Randon de Boiſſet, le bon Duc de la Valliere (auquel Dieu faſſe paix) avant l'année de 1768, que mon Maître entra chez lui, avoient été les graſſes victimes que ce Bibliopole s'étoit immolées.

Je ne l'accuſe pas d'avoir eu tort, & de les avoir fripponnés. On peut vendre très-cher ſans déroger à l'équité naturelle. Mais mon obſervation n'a d'autre but que de prouver. que ſi ce fût lui, qui acheta le Polyglotte du Tréſorier de Selle, elle gagna entre ſes mains le quadruple de ſa valeur.

Combien d'exemplaires de cette Polyglotte, les Anglois tirerent-ils ſur un pareil papier? C'eſt ce que je ne ſaurois dire, parce que je ne ſuis pas ſi tranchant, que le *timide* Auteur de la Bibliographie, & le *bon* Guillaume. Ils nous diſent l'un, (p. 17 de ſon 1er. tome, *in fine*,) & l'autre, (ci-deſſus) qu'il ne ſortit de leurs preſſes, qu'environ une douzaine d'exemplaires de cette Polyglotte, ſur un pareil tirage.

Il eſt à propos d'obſerver que le *très-habile* Guillaume n'eſt ici que l'écho de l'Auteur de la Bibliographie, & qu'il appelle, comme lui, ce tirage un *format*.

Tout ce que je ſçais, c'eſt que je tiens de mon Maître, qu'il en a vu deux autres exemplaires ſur ce même papier.

L'un eſt relié en 12 vol., *maroquin violet*; il eſt auſſi lavé & réglé; il vient de la vente du Maréchal de d'Eſtrées, qui ſe fit en M DCC XL, & dans laquelle il fut vendu avec le *Lexicon* de Caſtell, au bas prix de 500 liv. (V. ſon Cat., tom. 1, p. 2 de la Théologie, Nos. 4 & 5.)

L'autre n'eſt qu'en 6 (1), & il n'eſt pas ſuivi du même *Lexicon*; il eſt encore lavé & réglé; ſa reliûre eſt magnifique. Elle eſt en maroquin bleu avec dentelles & rubans de ſoie. Il vient de la Bibliothéque du Chancelier d'Agueſſeau, qui n'a été

---

[1] Il eſt annoncé, par erreur, en 7, dans le Cat. de la Bibliothéque dont je vais parler dans mon texte. [p. 1, nº. 2.]

vendue qu'en 1785, après la mort de ſon fils, Doyen du Conſeil, & Commandeur des Ordres du Roi.

Il y avoit dans cette Bibliothéque une autre exemplaire de cette même Polyglotte ſur papier *moyen*. Il eſt accompagné du *Lexicon* de Caſtell, & eſt relié avec lui en 8 vol.

Leur reliûre eſt uniforme, & elle eſt très-propre & très-ſolide. Il eſt actuellement dans la Bibliothéque des Etats de Provence. Mon Maître l'eût pouſſé contre le Marquis de Mejanes, s'il n'eût été inſtruit de ſon deſſein, parce qu'il lui fut adjugé aux trois quarts de ſa valeur. Il ne le paya que 360 liv.; mais il eſt malheureuſement ſans réglures; c'eſt ce qui en rend l'uſage beaucoup moins commode.

Si dans 16 ans d'ici, lorſque toutes les opérations *fruſtratoires* qui ont été ordonnées pour la Bibliothéque de Provence, ſeront au moins alors exécutées, mon Maître trouve à propos de mettre le pied pour la ſeconde fois dans ce Bibliotaphe, il vérifiera ſi le carton, dont je viens de parler, ſe trouve dans ſon 1er. vol.

Biblia ſacra vulgatæ editionis tribus tomis diſtincta (ad Concilii Tridentini præſcriptum emendata, & a Sixto V-P-M recognita & approbata) Romæ ex Typographia Apoſtolica Vaticana M-D-XC. in-fol., maroquin rouge à double bordure, grand papier.

Cet exemplaire étoit dans la Bibliothéque du Duc de la Valliere, formée par mon Maître.

Il avoit appartenu auparavant à Gaignat. (Voyez ſon Cat. tom. 1, p. 14, n°. 39.)

Il lui avoit été cédé par le Préſident de Cotte. Celui-ci l'avoit eu dans ſon lot, lors de l'acquiſition qu'il fit conjointement avec Boutin, l'Intendant des Finances, de la Bibliothéque de de Boze.

Je trouve bien *bon* l'Auteur du Catalogue de Gaignat, lorſqu'il nous dit ci-deſſus, que ce Préſident *ne fit cette ceſſion que par amitié*, comme ſi l'on ne ſçavoit pas, que c'eſt l'argent ſeul qui fait tout dans Paris, que l'amitié n'entre pour rien dans les marchés, & que l'or y opere même les ceſſions des objets, dont les poſſeſſions doivent être les plus excluſives.

Cet exemplaire a 15 pouces & demi de haut.

Ce fut l'Auteur du Catalogue de Gaignat, qui le fit pouſſer par le *gros*. Guillaume ſon couſin juſqu'à 1075 liv.; il reprit enſuite lui-même l'enchere, & en porta la valeur à 1079 liv. 19 ſ. Ce fut à ce prix qu'il lui fut adjugé.

Quand il eut vendu ſon fonds à ce *gros gros* Guillaume, celui-ci vint en 1770, ſe faire préſenter par mon Maître au Duc de la Valliere, & lorſqu'il eut eu l'honneur de faire ſa conoiſſance, il eut l'art, avec cette voix douce, & telle que l'ont les Chantres du Vatican, & avec cet air bénin, que d'autres me reprocheront de ne pas appeller tout rondement

bête, de le lui couler ſecrettement au prix de 2000 liv. Mais combien l'a-t-il vendu dans la vente de ce Duc ? Qu'on voie les prix de ſon Catalogue, & l'on trouvera que le 47me. n°., qui eſt celui qui indique cette Bible, n'y eſt apprécié que 999 liv. 19 ſ.

Qui ſçait ſi ce n'eſt pas pour lui-même, qu'il a fait retirer cet exemplaire à cette vente ?

Eſt-ce ſoutenir le prix d'un livre, que de le lâcher au deſſous de la moitié de ce qu'on l'a vendu ſoi-même ?

Eſt-ce mériter la confiance de ceux pour qui l'on vend, & celle des autres propriétaires, dont on veut *baſſement* briguer les ventes ?

Ce *gros* Guillaume ne pouvoit-il pas pouſſer pour lui cet exemplaire au moins juſqu'à 1500 liv., & le revendre enſuite au même prix qu'il l'avoit vendu à ce Duc, à quelque fils de *Plutus*, dont les yeux auroient été auſſi bien bandés, que ceux de ſon pere ?

Le 1er. exemplaire de cette Bible ſur grand papier, qui eſt venu dans Paris, étoit celui de la Bibliothéque de du Fay, il étoit relié en maroquin bleu, & il ne fut porté à ſa vente qu'au prix de 704 liv. (V. ſon Cat. p. 7, n°. 60.)

Après la vente de du Fay on ne vit paroître dans Paris d'autres exemplaires de cette Bible ſur grand papier, que celui de de Boze, du moins c'eſt ce que j'ai lieu de penſer d'après

un grand nombre de Catalogues, que j'ai parcourus.

Si quelqu'un en a découvert quelqu'autre, il me faira très-grand plaiſir, s'il l'apprend pour moi au Public.

Le Pere le-Long n'indique aucun exemplaire de cette Bible ſur ce Papier. (Voyez tom. 1, p. 264, 267, col. 1.) Il obſerve ſeulement, que cette Bible ſortit de la Preſſe en 1588, quoiqu'elle ne porte que la date de 1590, qui fut celle de ſa publication. (P. 266, col. 1 *versùs finem*).

Comme l'Auteur de la Bibliographie, & ſon *gros* & *grand* couſin Guillaume *aiment exceſſivement les frais d'impreſſion* dans les livres qui ſortent de leurs preſſes, ils nous ont eſcamoté l'un & l'autre cette obſervation du Pere le-Long, qui eſt cependant pour les éditions des Bibles, leur ſeul guid-âne. Cet Oratorien n'a également cité aucun exemplaire de la Polyglotte de Walton ſur grand papier. (V. le tom. 1er. de ſa B. S., p. 35, col. 1., p. 40, col. 1.)

Comme beaucoup d'Auteurs, & nommément celui de la Bibliographie, donnent des deſcriptions de la Bible de Sixte V., j'ai envie, Monſieur le Comte, de mettre ici ſous vos yeux celle de mon Maître.

Vous la trouverez certainement moins fautive, moins embarraſſée, & plus facile à découvrir les fripponneries, que font ſur cette Bible certains Libraires.

Elle eſt ſur deux colonnes, & en caractere rond de *gros Romain petit œil.*

Elle commence par onze feuillets détachés, quoique l'Auteur de la Bibliographie n'en compte que dix, tom. 1., p. 64, 1er. alinéa.

Ces feuillets contiennent 1°. un frontiſpice gravé en taille douce, portant ce titre.

Biblia ſacra vulgatæ editionis ad Concilii Tridentini præſcriptum emendata & a Sixto-V-P-M-recognita & approbata, ſans date.

2°. Le titre que j'ai copié, & dans lequel j'ai inſéré entre deux crochets ce que j'ai tiré du précédent.

3°. De Canonicis Scripturis Decretum ex Concilio Tridentino Seſſione quarta (1 feuillet.)

4°. La Bulle de Sixte V. commençant par ces mots æternus ille coeleſtium (6 feuillets).

5°. Index ac ſeries librorum veteris Teſtamenti (1 feuillet) & au *verſo* LIBRORVM VETERIS AC NOVI TESTAMENTI CONSONANTIA.

6°. BIBLIORVM SACRORVM TOMVS primus, ſur trois lignes.

Series librorum, & au *verſo* de ce dernier feuillet, ce paſſage tiré de Joſué... Non recedat volumen legis hujus ab ore tuo: ſed meditaberis in eo diebus ac noctibus ut cuſtodias, & facies omnia quæ ſcripta ſunt in eo: Tunc diriges viam tuam, & intelliges eam.

Le corps de la Bible vient enſuite. Il eſt diviſé en tois tomes.

Le 1er. commence avec la p. 1, & il finit avec la 479.

Il contient le Pentateuque, Joſué, les Juges, Ruth, les Rois, les Paralipomenes, les deux livres d'Eſdras, Tobie, Judith, Eſther, & Job, à la fin duquel on lit cette ſouſcription.

FINIS PRIMI TOMI.

La 1re. pag. de ce tome porte ce ſommaire en lettres capitales ſur deux lignes.

LIBER
GENESIS.

Chacune de ſes colonnes eſt de 38 lignes; mais il y en a 47 dans celles de ſes autres pages.

Le ſecond tome eſt précédé de deux feuillets ſéparés, dont le 1er. eſt intitulé ſur trois lignes & en lettres capitales : Bibliorum Sacrorum tomus ſecundus, & a pour réclame XXX ſeries, & le ſecond a pour titre ſur deux lignes & en lettres capitales

Series librorum.
Tomi ſecundi.

Ces livres ſont les Pſeaumes, les livres de Salomon, les grands & les petits Prophêtes, & les deux livres des Machabées.

On lit ſur ſon *verſo* :

Proverb. Cap. VII.

Fili ſerva mandata mea, & vives : & legem meam quaſi pupillam oculi tui : liga eam in

digitis tuis. Scribe illam in tabulis cordis tui.

Le 1er. feuillet du corps de ce ſecond tome n'eſt pas chiffré ſur ſon *recto*, de même que celui du 1er., mais on y voit ſur ſon *verſo* le nombre 482, & ſur le dernier des Machabées celui de 899, avec cette autre ſouſcription.

FINIS
SECVNDI TOMI ET VETERIS
TESTAMENTI.

Le troiſieme tome eſt également précédé de deux autres feuillets ſeparés, dont le 1er. a pour titre.

BIBLIORVM
SACRORVM
Tomus Tertius
NOVVM TESTAMÉNTVM
COMPREHENDENS

Et eſt terminé par cette autre réclame.

XXXX Index

Le ſecond eſt intitulé ſur ſon *recto*

INDEX AC SERIES LIBRORVM
NOVI TESTAMENTI.

Avec ce paſſage ſur ſon *verſo*

APOC. vltimo.

Si qui apposuerit ad hæc apponet deus super illum plagas scriptas in libro isto, & si quis diminuerit de verbis libri prophetiæ hujus auferet DEVS partem ejus de libro vitæ, & de civitate sancta, & de his, quæ scripta sunt in libro isto.

La 1re. page de ce tome est également sans chiffres, elle est intitulée ainsi.

SANCTVM
IESV CHRISTI
EVANGELIVM
SECVNDVM MATAEVM
CAPVT PRIMVM.

On voit sur sa 2de. page le nombre 902, & sur sa derniere celui de 1141, avec cette 3me. souscription.

FINIS
TERTII TOMI
AC NOVI TESTAMENTI.

Il y a deux sortes d'exemplaires de cette Bible, soit sur grand, soit sur petit papier.

Les uns finissent par cette 3me. souscription, & les autres ne l'ont pas. C'est ce que l'Auteur de la Bibliographie n'observe pas. (p. 65, tom. 1).

Il est bien certain, que puisque cette observation lui est échappée, on ne la trouvera pas dans le *gros* Guillaume.

Il a tort & grand tort de ne l'avoir pas faite, parce que dans la 2de. vente qu'il fit pour le Duc de la Valliere en 1777 ou 78, autant que je peux m'en rappeller, il vendit pour lui un exemplaire de cette Bible ſur petit papier, que mon Maître lui avoit fait venir du Cabinet du Marquis de Cambis d'Avignon après ſa mort, où elle ne ſe trouvoit pas.

Elle n'eſt pas non plus dans les exemplaires de cette Bible, qui ſont l'un dans la Bibliothéque de Ste. Genevieve, & l'autre dans celle de Lamoignon. C'eſt ce que Pr. Marchand nous aſſure à la p. 44 de l'édition imprimée du Mémoire, qu'il a fait ſur cette Bible.

Cette édition ſe trouve dans le 4me. tome de *l'Amœnit. lit.* de Schelhorn, depuis la p. 433 de ce tome, juſqu'à la 454.

L'Auteur de la Bibliographie parle de ce Mémoire à la p. 63 de ſon 1er. tome, mais il eſt *ſi bien* inſtruit, qu'il ne le croit, que *Mſ.*

Voici le court renſeignement que Sallengre nous donne dans la 1re. part. du 1er. tome de ſes Mémoires de Littérature, ſur les ſupercheries qui regardent cette Bible, p. 194.

» La premiere édition, dit-il, de la Bible
» de Sixte V. eſt de 1590. Il s'en fit une ſeconde
» fort différente de la premiere en 1592.
» Comme la premiere édition eſt devenue
» fort rare, & qu'elles ſe reſſemblent fort
» toutes deux, on a mis quelquefois par ſu-
» percherie le titre de l'édition de 1590, à
» celle de 1591. Mais il y a une marque

» infaillible pour les diſtinguer ; c'eſt que dans » l'édition de 1590. Il y a *Liber Numeri*, » au lieu de *Liber Numerorum*, qui eſt dans » l'édition de 1592 ».

Proſper Marchand fait auſſi la même remarque, p. 450 ci-deſſus, & il ajoute, qu'on » a voulu corriger ce ſolecisme (ſic) en cou- » vrant la lettre i, d'une certaine compoſi- » tion brune, mais non pas ſi bien qu'en gra- » tant un peu avec la pointe d'un ganif (ſic) » on ne la découvre fort aiſement ».

Avant de finir ce que j'avois à vous dire ſur cette Bible, agréérez-vous, Monſieur le Comte, que je vous demande ſi vous vous reſſouvenez du trait de critique, que l'Abbé Saas a lancé très-à-propos, dans ſa *Notice des Mſſ., &c. de l'Eg. Metr. de Rouen*, contre la Table du Catalogue de la Théologie de la Bibliothéque du Roi ?

Il y obſerve, (p. 97) que les Auteurs de cette Table, voulant faire les ſçavants hors de lieu, & ſçachant que Sixte V., qui a fait imprimer cette Bible, s'appelloit *Felix Peretti* avant ſon Pontificat, renvoyent, de l'article Sixtus V.us à *Felix Perettus*, pour trouver cette Bible.

N'eſt-il pas bien commode pour ceux qui vont demander dans la Bibliothéque du Roi la Bible de Sixte V, d'être obligés de ſçavoir, avant de former leur demande, que ce Pape s'appelloit *Felix Peretti* ?

Comme la Bible de Clement VIII. n'eſt pas de mon ſujet, je ne vous dis pas que l'Abbé Saas ſe récrie encore, que ceux qui vont la demander dans

dans la même Bibliothéque ſont tenus auſſi de ne pas ignorer que ce Pape s'appelloit, avant ſa promotion Pontificale, *Hippolyte Aldobrandin*, parce que du nom de *Clemens Octavus*, cette table y renvoie à l'article *Hippolytus* Aldobrandinus. V. *ibid.*

Me voilà ſorti, Monſieur le Comte, de la deſcription de cette Bible, qui n'eſt pas mal longue en tems & mal coûteuſe en frais d'Imprimerie; mais quels ſacrifices & quelles dépenſes ne feroisje pas pour un Amateur auſſi ardent & auſſi éclairé que vous? Si vous n'aviez qu'un cœur *bouilli*, comme la plûpart des gens de votre étoffe, que je connois, je vous laiſſerois dans votre fange, à la ſuite des Hérons qui dévancent votre marche.

Venons à préſent aux livres Saints ſur papier de couleur, dont les exemples ſont aſſez fréquents, pour que Méerman n'ait pas dédaigné de s'en occuper dans le 1er. tome de ſon *Orig. Typ.*, page 9.

En voulez-vous ſur papier bleu?

On trouve chez le Comte de Maccarthy, ſur un papier de cette couleur, un nouveau Teſtament Arménien en 2. vol. in-12, imprimé avant la mort du Pere le-Long, & cet Oratorien ne ſe doute aucunement d'un pareil tirage. V. le 1er. tom. de ſon B. S., p. 139., col. 2.

En deſirez-vous d'autres imprimés ſur papier citron, voici un nouveau Teſtament Grec de l'an 1587 in-16., ſans indication d'Imprimeur & de Ville, qui eſt dans le Cabinet du même Comte.

Je vous prie de ne me plus rien demander là-

deſſus ; quoique le porte-feuille de mon Maître régorge de pareils exemples, je ne conſens pas à vous en donner d'autres.

4°. Avez-vous, Monſieur le Comte, ſous les yeux la 4me. ſection de ce 13me. paragraphe que j'ai eu l'honneur de vous promettre ? Si cela eſt, je n'ai pas beſoin de vous rappeller que j'ai à vous entretenir ici de la même édition d'une même Bible ſous diverſes dates.

Je n'en multiplierai pas les exemples & pour vous & pour moi. Il eſt enfin tems que mon Livre quitte vos mains & que ma plume ſe repoſe.

Le Pere le-Long vous parle-t-il des deux différentes dates ſous leſquelles divers exemplaires de la Bible Grecque des 70, imprimée ſous le Pontificat de Sixte V, courent depuis un peu plus de 200 ans dans le Public ?

Vérifiez, je vous en prie, le 1er. tom. de ſon B. S., depuis la p. 187, col. 2, juſqu'à la 191, col. 1, & vous lui ſçaurez très-mauvais gré de ne vous rien dire là-deſſus.

Puiſque je vais, Monſieur le Comte, vous entamer l'anecdote qui regarde ces deux dates, vous allez bien vous amuſer contre le *gros Gui Gui* Guillaume qui a eu la fatuité de s'imaginer qu'il eſt le premier Bibliopole à nous découvrir celle de 1586.

C'eſt dans ſon Catalogue de Gouttard, [Paris, M.DCC.LXXX. in-8°.] qu'il éleve cette prétention.

Il s'explique [p. 2] *de la maniere la plus modeſte & la moins téméraire* ſur cette prétendue

découverte. . . . . » Cette édition de l'ancien Teſ-
» tament, y dit-il, a été annoncée juſqu'à préſent,
» tant par les Bibliographes, que par les Rédac-
» teurs de Catalogues ſous la date de 1587 ; mais,
» y ajoute-t-il, ni les uns ni les autres n'ont fait at-
» tention que la vraie date eſt de M. D. LXXXVI., &
» que l'on a ajouté à la plume un I à tous les
» exemplaires qui ſont datés de 1587 ».

Il eſt d'une fierté inconcevable parce que ſon *petit* couſin Guillaume, l'Auteur de la Bibliographie, a malheureuſement oublié cette obſervation. [tom. 1, pp. 24 & 25.]

Voilà certainement la matiere d'un gros triomphe pour un *gros* Guillaume comme lui ! Je ſuis sûr qu'il en a reçu de gros applaudiſſemens, mais ils ne venoient certainement que d'un de ſes *gros* Garçons de magaſin.

De telles découvertes ſont dignes de lui, & il me ſemble que je l'entends rire, de ſon magaſin juſqu'à mon Cabinet.

Mais cet *habiliſſime* Guillaume n'auroit-il pas mieux fait de relever ſon *petit* couſin, à cauſe qu'il confond dans ſon article de cette Bible, Pierre Morin, un des Sçavans que Sixte V. employa à ſa correction, avec le Pere Morin de l'Oratoire, qui ne s'eſt montré dans les Lettres que dans le ſiecle d'après (1).

(1) Quoique le *gros* Guillaume ait cru devoir faire ſur la premiere des dates de cette Bible, un ſi grand can-can Bibliopolique, il eſt bon d'avertir le Public que la verſion des 70, que cette édition contient, n'eſt pas la plus correcte, &

Allons, & ſans miſéricorde arrachons des mains de ce ſot, le laurier qu'il s'eſt témérairement approprié. Qu'il ouvre, entre divers Catalogues, celui de l'Abbé de Rothelin, & il y trouvera, à la p. 3, n°. 10, l'indication du même exemplaire qui eſt paſſé chez Gouttard, ſous la même date.

Mais ce Catalogue ſera-t-il le ſeul à la lui montrer ? Ne la verra-t-il pas également dans celui de Crevenna, tom. VI, p. 1 des additions, & ſeqq.

Ces additions ne ſont-elles pas de 1775, & cette année n'eſt-elle pas celle du Catalogue qui la contient ?

Je m'abſtiens, Monſieur le Comte, de relever ici les autres fatuités & bévues qui ſont dans la même note dont je vous ai donné un extrait, parce que je ſuis ennuyé d'avoir ſans ceſſe dans mon ſouvenir la face de l'emblême Evangélique que la ſienne repréſente ſi bien. (*Habet faciem vituli.*)

Le *gros* Guillaume ſe familiariſe un peu trop

---

qu'on regarde celle qui eſt ſortie de chez les Alde en 1518, comme beaucoup meilleure. C'eſt ce qu'on voit dans le *ſecunda ſcaligerana* [p, 236 de l'édition de des-Maizeaux, in-12, Amſterdam, &c. MDCCXL, tom. 2 de la collection de quelques Ana.]

Le Conſeiller Sarrau, le Miniſtre Daillé, Colomiés, le Clerc, le Duchat & des-Maizeaux, qui ont tous contribué à relever Scaliger ſur la meilleure édition de cette Bible, qu'il croit être celle dont le *grand* Guillaume m'occaſionne de parler ici, ſe ſont tous trompés, en diſant que c'eſt celle d'*Aldus*. [V. *ibid.*] Ils devoient dire, que c'eſt celle des Alde, parce que le vieil Alde étoit déja mort depuis 3 ans révolus, ainſi que je l'ai démontré contre le lauſif Pere le-Long, à la p. 156 de cet Ouvrage.

avec ces sortes de triomphes imaginaires. Mais comme il est sujet aux visions, je me ruine en *Messes Monachales* pour guérir sa pauvre tête.

Ne nous dit-il pas, dans le 1er. tome de son dernier Catalogue du Duc de la Valliére, p. 136, n°. 347, que l'édition du *Canones, &c. Concilii Tridentini*, *Romæ*, *apud Paulum Manutium*, 1564, in-fol., dont il nous parle, est si rare, qu'elle ne se rencontre pas dans les meilleurs Catalogues, & que tous les Bibliographes qui ont traité des livres rares, n'en font aucune mention. Quelque Escamoteur lui avoit subtilement enlevé ses bésicles, lorsqu'il se mit dans la tête de feuilleter ces Catalogues & ces Bibliographes.

On ne peut certes mentir plus impudemment. Parmi ces Catalogues, il cite celui de l'Abbé de Rothelin; mais peut-on avoir une effronterie pareille à celle qui l'engage à nier que ce livre s'y trouve indiqué? Qu'il ouvre encore ce même Catalogue, & qu'il me prête pour un instant son gros doigt, je le conduirai, en le serrrant très-fortement pour qu'il s'en ressouvienne, sur son n°. 338. (p. 34.)

Pour ce qui est des Bibliographes chez lesquels il dit ne l'avoir pas trouvée, il n'a certainement pas fait l'honneur à son *petit* cousin Guillaume, dont il tient toute sa doctrine, de le consulter là-dessus. S'il eût eu assez de confiance en lui, & s'il eût renoncé au plaisir de passer pour le seul *gros Gui Gui* Guillaume, il auroit rencontré, à la p. 207, n°. 231, non seulement une édition de ce même Concile, sous cette même date, mais encore une

autre ſous la même année, exprimée par ces mots... *editio ſecunda.*

Le *gros* Guillaume en a-t-il aſſez, & aura-t-il déſormais le front ſi altier ? Que penſer d'un tel homme, puiſque dans ſon Catalogue de Saint-Ceran, publié en la même Ville, in-8°., (le 27 9bre.) M. DCC. LXXX., il avoit déja eu cette inſigne effronterie, en y indiquant, (pp. 9 & 10) la même édition avec la même emphaſe ? Ne faut-il pas être un homme indigne d'éclairer le Public, en affectant, dans le dernier Catalogue du Duc de la Valliére, une réticence auſſi *damnificative* aux acquéreurs ?

Cette réticence conſiſte à n'y avoir pas énuméré, parmi les Catalogues, qu'il y cite, celui de Saint-Ceran qui, depuis 3 ans ſeulement, étoit ſorti de ſes mains.

Quelles interprétations ne pourrois-je pas donner, Monſieur le Comte, à des réticences de cette eſpece ; mais ſoyons Chrétiens, & laiſſons Guillaume brouter à ſon aiſe dans le pré de la *Guillaumiade.*

5°. Quel tems ne me faudroit-il pas, Monſieur le Comte, pour vous mentionner ici toutes les anecdotes relatives à certaines Bibles imprimées, & aux Ouvrages de divers Auteurs ſur les livres ſacrés, que le Pere le-Long a omiſes ? Je vous en réſerve la totalité pour un autre Ouvrage, & je me borne ici ſeulement à quelques unes.

Vous parle-t-il du bon mot de Don *Nicolas* Ramo, Evêque de Cuba, ſur la maniere dont la Vulgate eſt placée dans la Polyglotte du Cardinal Xime-

nes ? Comme elle y eſt entre le Grec & le texte Hébreu, cet Evêque s'aviſa un jour de dire en conſéquence, qu'elle y eſt, ainſi que Jeſus-Chriſt ſur la Croix, entre deux larrons.

Si nous liſons ſa Diſſertation ſur les Bibles Polyglottes, au lieu d'y prêter ce bon mot à cet Evêque, il l'y attribue, p. 13, au Cardinal Ximenes lui-même. Il y a apparence qu'il a reconnu ſon erreur, puiſque dans le 1er. tome de ſon B. S., p. 10, col. 1, il ne dit rien de ſemblable d'après ce Cardinal, & qu'il n'y répéte que ce qu'il avoit déja dit, (p. 16, Diſſert. ci-deſſus) ſur ce même emplacement, d'après lui-même.

Or le mot qui eſt ſur les pp. 16 & 10 de ces deux Ouvrages, eſt bien différent de celui de l'Evêque de Cuba.

Tout ce qu'il y a, c'eſt que Richard Simon prête ce bon mot à ce Cardinal, à la p. 515, col. 2 de ſon *Hiſt. Crit. de l'ancien Teſtament.*

Mais on l'accuſe d'avoir enſuite varié là-deſſus, & alors je ne ſuis pas ſurpris que le Pere le-Long ait mis des points (à la col. 1 de la p. 10 du 1er. tom. de ſon B. S.) après ces mots : *Mediam autem inter has Beati Hieronymi tranſlationem velut inter Synagogam & Orientalem Eccleſiam poſuimus.*

C'eſt Daniel Maichel qui, dans ſon *Introductio ad Hiſtoriam Litterariam*, de l'édition ci-deſſus, p. 32, reproche cette rétractation à R. Simon. Il veut lui-même, (même p., note †) que cette anecdote ſoit vraie, & il nous dit, qu'étant à Berne en Suiſſe, le Profeſſeur Scheurer lui montra un Mſ.

dans lequel on la lisoit comme de ce Cardinal. Mais le *bon* Maichel ne nous assure pas si ce Ms. venoit de Ximenes même. Si au contraire il venoit de toute autre main, & ne contenoit pas mot à mot la Préface de ce Cardinal dont parle R. Simon, on ne peut pas absolument assurer que cette anecdote fût authentique.

Ce qu'il y a de certain, c'est que Nicolas Thoynard, dans ses *difficultés proposées au Pere Bouhours*, qui ont été omises dans la derniere édition de Moreri ; [p. 168, col. 1, tom. 10.] attribue cette anecdote à l'Evêque dont j'ai parlé. [p. 15, 1697, in-12.]

Il n'est pas le seul, & Amelot de la Houssaye la lui attribue également dans ses *Mémoires* Historiques. V. le *Diction. Hist. des Mœurs des Français*, tom. 1, p. 279.

Venons, Monsieur le Comte, à une autre anecdote. Vous savez que Robert Etienne a donné deux éditions du nouveau Testament Grec, qui ont excité de grandes disputes *Bibliologiques* parmi les Amateurs de livres, & *l'illustre race* des Bibliopoles ; que ces deux éditions sont connues par les premiers mots de leur Préface, sous le nom *d'O Mirificam*, & que l'une est de 1546, & l'autre de 1549. La dernière n'est que la réimpression de l'autre mot à mot, ligne à ligne & page à page ; mais il y en a une d'elles qui porte la faute *pulres* pour *plures*, dans sa Préface, qui n'est que d'une page & demie, & qu'il plaît à l'Auteur de la Bibliographie, qui *excelle en exactitude*, d'appeller une *longue* Préface. [p. 29, n°. 20, tom. 1, 4me. alinéa.

Quelle eſt celle des deux qui porte cette faute? Le Pere le-Long n'en dit rien, & il n'a pas même prévu que la ruſe mercantile feroit naître un jour une grande diſpute là-deſſus. (p. 207, col. 1 & 2, tom. 1.).

Voilà une tête véritablement *Bibliothécale!* Elle eſt d'une prévoyance extrême.

L'Auteur de la Bibliographie veut parler ſur l'édition qui porte cette faute; & il nous dit *très-ſottement*, que c'eſt celle de 1546. (p. 29, tom. 1.) Il étoit vraiſemblablement, lorſqu'il écrivit cet article, & en comparant ces deux éditions enſemble, entouré de quelques eſprits malins qui lui faſcinoient les yeux. Sans une pareille faſcination, il eſt impoſſible de tomber dans une auſſi groſſiere erreur (1). Cette faute n'eſt que dans la Préface de celle de 1549, & je ne doute pas que, comme les caracteres de celle-ci ſont moins beaux & plus uſés que ceux de l'autre, Robert Etienne ne l'y ait gliſſée expreſſément, pour ſervir de renſeignement ſur la plus belle d'entre elles, lorſque de vrais Amateurs voudroient faire l'acquiſition de l'une ou de l'autre.

Le *Sire Gui-Gui* Guillaume, qui n'eſt pas encore arrivé ſur le ſeuil du temple de la *Biblio-*

(1) Crevenna qui a examiné avec attention ſon exemplaire de la même édition, ne manque pas de nous avertir quelque prévention qu'il ait pour l'Auteur de la Bibliographie, qu'il n'a rien trouvé de pareil dans la Préface. (p. 5, tom. 1.)

polie, que ſon *petit* couſin s'étoit conſtruit, a oublié dans ſon dernier Catalogue du Duc de la Valliere, (tom. 1, p. 6, n°. 10,) de le relever là-deſſus. C'eſt en vérité une perte exceſſive pour les *régions Bibliopoliques*, que ſon ſilence ſoit *malheureuſement* tombé ſur cet article. Pouvoient-elles être affligées d'un plus grand *déſaſtre*?

De l'anecdote qui concerne ces deux éditions du Nouveau Teſtament grec par Robert Etienne, paſſons à celle de la Bible de Ferrare, dont j'ai déja parlé aux p. 46 & 47 de cet ouvrage, *in notis*. C'eſt de celle des Juifs de cette Ville, qu'il y eſt queſtion, & c'eſt de celle-là même qu'il s'agit encore ici.

Il faudroit d'abord pour vous bien inſtruire ſur cette Bible, vous en donner le titre d'une maniere très-exacte; ſi vous le cherchez dans le Pere le-Long, (tom. 1, p. 364, col. 2,) vous l'y trouverez eſtropié, parce que ce bon Confrere de l'Oratoire n'a jamais été *efficacement auguſtiniſé* pour être un grand Bibliographe, & pour poſſéder à fonds l'art *bibliothécal*. Mais renvoyons ailleurs ce titre, & les deſcriptions *calligraphique* & *typographique* de cette Bible. Elles ſeroient entrées dans l'Hiſtoire critique des livres de la Bibliothéque du Marquis de Mejanes, qui appartient actuellement aux Etats de Provence; mais le dégoût que mon Maître a d'en continuer la régie, lui inſpire cet adage *épiſcopal*, qui eſt d'une fineſſe orientale des plus admirables..... *Ne mittatis margaritas veſtras ante porcos.* S. Matthieu, ch. 7, ℣. 6.

Ne ſoyez pas ſurpris, Monſieur le Comte, de ſon *anti-urbanité.*

Ce ſont les Juifs (*cette nation ſi polie*) qui ont tranſmis un pareil adage aux Plebans, que notre Société civile s'eſt choiſis. Ils nous diſent *ex Cathedra*, que leur Maître parloit ainſi.

Si cela eſt vrai, comme il n'y a pas lieu d'en douter, puiſqu'ils s'attribuent l'heureux privilege de l'infaillibilité que le Tiers-Etat ne leur diſputera jamais (1); vous ne devez donc pas trouver

---

[1] Le Tiers-Etat abhorre trop les opinions théologiques, pour entrer en diſpute là-deſſus avec nos Plebans, & il n'eſt que trop fâché que l'ignorance des ſiecles de ſa ſervivitude l'ait empêché d'emprunter plutôt le glaive des loix pour les reſſerrer dans les bornes étroites, qu'ils n'auroient jamais dû franchir.

Si les ſiecles paſſés ont été ceux d'une autorité poſitive, & par conſéquent déſolante & tyrannique, celui-ci eſt enfin le ſiecle de la raiſon, de la liberté, des vertus ſociales, & de la juſtice nationale.

Mais quoique le Tiers-Etat ne daigne pas jetter les yeux ſur *l'infaillibilité umbratile de l'Ecole*, il ne permettra jamais à un deſpotiſme plus qu'odieux de ſaccager ſes procès-verbaux, de les châtrer, & de les interpoler. Il criera de toutes ſes forces, depuis une extrêmité d'une Province juſqu'à l'autre, à tous ceux qui s'y permettent de pareils ſaccagemens, qu'on ne pourra jamais excuſer, pour quelque raiſon, & ſous quelque prétexte que ce ſoit (fut-ce même celui d'une *infiniment précieuſe correction Académique.*)

Diſcite juſtitiam moniti, & non temnere divos.
Æneid., lib. VI, ℣. 620.

Quoique vous ne deviez pas éprouver ſous mes mains le cruel tourment auquel étoit ſoumis dans les enfers le

mal-à-propos, que j'appelle *Porcs* tous ceux qui ſe refuſent à la doctrine *Bibliothécale*.

Un Apôtre ne nous dit-il pas que toute doctrine, quelle qu'elle ſoit, vient de Dieu ? *Omne*

ſcélérat, dont la bouche étoit condamnée à la *vocifération* éternelle de ce vers, les huées tomberont contre vous par torrents, & ſi votre ame eſt tant ſoit peu *ſentimentale*, vous vous répandrez en ruiſſeaux de pleurs aux pieds des Provinces, que vous aurez irritées contre vous.

Que le haut Clergé penſe mal, il court rapidement vers ſa ruine. Le nuage de l'ignorance hiérarchique & des premiers tems de ſa formation, ſous lequel il eſt malheureuſement enveloppé, lui dérobe le précipice aux bords duquel il ſe trouve. Il n'a jamais fait aſſez d'attention à l'origine de l'Epiſcopat *divin*, & à celle de celui dont le *titre n'eſt qu'Eccléſiaſtique*.

Si en 1779, un Ecrivain de Paris envoya en Allemagne un Mémoire françois pour y être placé à la tête de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Euſebe en grec & en latin, qu'on y imprimoit alors in-8°., (*Halæ ad Salam*) dans lequel la *titularité* Eccléſiaſtique du Pape eſt foudroyée, & parfaitement diſtinguée de ſon origine divine, nos orgueilleux *Præſules* ne doivent-ils pas craindre que le Tiers-Etat ne les faſſe rejetter comme *non néceſſaires*, d'après St. Jerome, qui nous apprend dans un de ſes ouvrages, d'une maniere intergiverſable, que l'Epiſcopat *Eccléſiaſtique* ou *Titulaire*, & tel qu'il ſe montre de nos jours, n'a été créé dans le ſecond ſiecle que pour prévenir le ſchiſme des Plébans d'alors, qui, comme ceux d'aujourd'hui, avoient tous la morgue d'aſpirer à la 1re. place du Sénat Eccléſiaſtique d'une Ville, vacante par la mort de celui que les acclamations du Peuple y avoient porté.

Il n'exiſte plus aujourd'hui aucun Petau, le Coloſſe Jéſuitique eſt tombé de ſa baſe; il ne ſortira plus de ſes mains des gerbes de traits contre les Saumaiſe & les D. Blondel; nos Plébans n'épouvanteront plus la Nation dont

datum optimum, & omne donum perfectum deſurſum eſt, deſcendens à Patre luminum, apud quem non eſt tranſmutatio, nec vicissitudinis

---

les lumieres s'aggrandiſſent en raiſon inverſe de l'ignorance de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, où le haut Clergé tombe de plus en plus, pour ne careſſer que des *Aſtutioles* & un fantôme de gloire, qui le font deſcendre dans le plus parfait mépris, par les mots inſultans d'*Hérétiques* & de *Calviniſtes*, qu'il prodigue très-largement à tous ceux qui attaquent avec la force terraſſante des principes, les vains titres qu'il s'eſt forgés par ſon faſte & par ſa morgue *anti-Evangéliques*.

La raiſon y a pourvu dans la Nation, & ce ne ſera pas parce que Calvin aura dit une vérité, d'après un Pere de l'Egliſe, qu'on rejettera le témoignage de ce Pere ſur les lévres duquel ce non Catholique l'aura priſe.

Mais ne ſera-ce que par la bouche d'un *Non-Catholique*, que nous arrivera le témoignage de ce Pere? Ne nous eſt-il pas retracé, dans les Ecrits de pluſieurs célebres Théologiens de notre France, auſſi diſtingués par leur orthodoxie, que par la profondeur de cette étonnante érudition, qui n'eſt plus de *mode*, aujourd'hui chez nos *Mitrophores*, uniquement concentrés dans les *petits manèges* & dans les *Aſtutioles*, qu'il leur plait d'appeller *grande politique*?

Faut-il nommer quelques-uns de ces Théologiens? Qu'on ait recours au Chapitre 2 de la 3me. exercitation de la 3me. part. du Traité du ſçavant Morin de l'Oratoire, intitulé.. *Comment. de ſacr. Eccleſ. Ordinat.* (Antv., &c., & Amſt., &c., M.DCC.IX., in-fol., p. 30, col. 2, n°. III.) & on y verra que ce docte Oratorien s'explique de la façon ſuivante, d'après les propres paroles de ce ſaint Docteur, tirées de ſa 85me. lettre.... Quod autem poſtea unus electus eſt, qui cæteris præponeretur, in ſchiſmatis remedium factum eſt, ne unuſquiſque ad ſe trahens Chriſti Eccleſiam rumperet.....

Que l'on eſſaye de nos jours & dans cette *inſtauration* de notre Monarchie, de ſupprimer en France, pour le ſalut de

obumbratio..... Epiſt. Jac. Apoſt., ch. 1, ℣. 17.

Ne ſuffit-il pas, pour qu'elle ait une pareille origine, que la vérité, de quelque ordre qu'elle ſoit,

---

la Nation, (ſalus populi ſuprema lex eſto) les dîmes & toutes les propriétés Eccléſiaſtiques, de quelque nature qu'elles ſoient, & qu'on n'accorde plus dorénavant aux Miniſtres des Autels (toutefois néceſſaires & indiſpenſables) qu'un émolument annuel qui répondra à la décence de leurs places, & qui ſuivra de ſix en ſix mois la viciſſitude des ſaiſons, des années & des ſiecles, l'on verra alors ſi cette immenſe légion de Cadets qui ſe diſent Nobles, & qui ſe jettent avec autant de rapacité que d'ignorance & d'indiſcipline ſur tous les titres Epiſcopaux & Abbatiaux, continuera de courir avec la même précipation dans la grotte de Bethléem, & de grimper au haut du Calvaire pour y ſoumettre les têtes orgueilleuſes & ſuperbes qui la compoſent, ſous le précieux ſang qui découle de la Croix qu'on y voit arborée pour le ſalut de tous les mortels.

De quelle déſertion de la part des prétendus Nobles ne ſerions-nous pas frappés alors? Pourroient-ils, avec un émolument qui n'excéderoit pas la décence de leurs places, ſe livrer, avec la pompe la plus ſcandaleuſe, à ces Orgies nocturnes où vingt vieilles Jezabel, mêlées avec trente jeunes Nymphes, viennent étaler le contraſte ridicule & dégoûtant de leurs roſes flétries & de leurs lys naiſſans, pour y dévorer toutes enſemble, ſans honte & ſans remords, le patrimoine des pauvres & la ſubſtance des peuples?

O France! n'ouvriras-tu jamais les yeux? Les grandes lumieres qui t'inondent de toute part ne diſſiperont-elles jamais ces longues & épaiſſes ténébres qui oppriment ta raiſon, & qui te rendront l'opprobre des ſiecles, ſi tu ne mets rapidement à profit l'heureux lever de l'aſtre qui paroit ſur ton horiſon?

Serois-tu arrêtée par le mot impoſant *Propriété*, que les membres trompeurs de certains Corps intermédiaires font malheureuſement retentir à tes oreilles, pour te retenir perpétuellement ſous le joug de la miſere la plus accablante?

en forme la baſe, & qu'elle ne ſoit ſur aucune lévre, oppreſſive de la Juſtice, que tous les hommes ſe doivent entre eux?

Ne ſçais-tu pas que les propriétés ne ſont reſpectables & ſacrées, que lorſqu'elles appartiennent à des individus phyſiques?

Le Clergé ſéculier & régulier ne ſont-ils pas chez toi des individus purement moraux que tu n'as créés & pu créer que pour ton édification, la direction de ta doctrine, la pureté de ton culte, la tranquillité de ta vie civile, la perfection des actions de ton eſprit & de ton cœur, & le bonheur que les miſeres de cette vie, dans laquelle tu es condamnée à t'éprouver, te font attendre avec réſignation & avec le plus ardent deſir, dans une autre qui ſera *ineffablement* plus heureuſe?

Quand la deſtruction Jéſuitique a été néceſſaire à ta paix intérieure, as-tu reſpecté les propriétés d'un corps que tu as briſé comme un verre?

Défie-toi ſouverainement de tous ces frauduleux & *preſtigiateurs* Cathéchiſtes qui voudront t'inſpirer de conſerver une Hiérarchie ſuperbe & tyrannique, que des hommes ruſés, & dont les entrailles ne font d'autre digeſtion que celle de l'argent & de l'or, ont bâti ſur tes ruines!

Quelle eſt la politique de nos hauts *Præſules* qui ne reſpirent que le deſpotiſme? Suit elle celle qu'ils adoptent pour leur livrée? Ils veulent ne s'attacher que de beaux hommes, & ils traitent en tyrans les Sçavans qui doivent former leur gloire, ils ont même le front de les accabler d'injuſtices.

Ne doivent-ils pas ſçavoir que la haine des hommes puiſſans dans les Lettres, provoquée par les plus groſſiers manquemens, les aſtuces les plus mépriſables & les injuſtices les plus révoltantes, eſt une grele de plomb qui ſe renouvelle d'inſtant en inſtant par les écrits les plus terribles contre ceux qui ſe la ſont ſuſcitée, juſqu'à ce que leur exiſtence politique ſoit miſe en lambeaux, & qu'elle ſe transforme tout-à-fait en ombre hideuſe & fugitive?

Qu'ils ſoient Plebans, qu'ils ſe chamarrent d'un blaſon Héraldique, qu'ils ſe contentent de la modeſte qualification d'hommes du Tiers, peu importe à leur mere commune & au grand Etre qui les a tous créés dans ſes flancs, d'une maniere homogene. Mais qu'ils ſoient juſtes ſous quelque habit qu'ils s'affublent, ou ſous quelque livrée qu'ils adoptent, parce que la raiſon univerſelle les garrote tous, dans quelque ordre qu'ils ſe ſoient placés, par des liens ſi coarctifs, que leur conſcience ne pourra jamais les rompre, à moins qu'il ne lui reſte plus aucune ſyndéreſe.

Qu'ils n'oublient jamais le néant de leur origine commune, & que les orgueilleux & tyranniques mortels qui peuvent ſe trouver parmi eux, ſçachent que quand ils auroient le pouvoir de porter dans leurs mains ce même globe impérial, que les tems anciens & modernes ont vu & voient encore dans celles de divers Souverains de l'Aſie, de l'Afrique & de l'Europe, ils n'auroient d'autre privilege que celui de porter, dans une boule d'or, un amas de grains de la pouſſiere dont ils ſont tous pêtris. Ce globe n'a jamais contenu & ne renferme encore aujourd'hui, qu'un échantillon de la cendre qui fait pâlir leur front ſuperbe dans l'humiliante cérémonie, que la Religion, dont ils ſont tous membres, a établie.

J'aurois, ſi je n'étois gêné par le plan de mon Ouvrage, une infinité de choſes à vous apprendre ſur cette Bible, parce que ni les R. Simon (1),

(1) R. Simon, *Hiſt. crit.* des V. du Nouv. Teſt., in-4°., p. 493, col. 1, ch. 41, *idem* diſquiſitiones de variis Biblior. editionib., ch. 14.

ni

ni les Nicolas Antoine (2), ni les le-Long (3), ni les D. Clement (4), ni les Auteurs de la Bibliographie (5), ni encore moins les *gros gros* Guillaume (6), ne vous en diront jamais autant, que je pourrois vous en dire. Je n'excepte pas même Joſeph Scaliger, qui nous avertit que ce furent des Juifs transfuges d'Eſpagne, qui firent à Ferrare la verſion Eſpagnole qui eſt contenue dans cette Bible, & qu'il regarde comme très-excellente. (Voyez p. 235 ci-deſſus, & *les Mémoires de Portugal*, par le Chevalier d'Oliveyra, à la Haye, 1743, in-12, p. 452, col. 2.)

Comme ce n'eſt plus mon objet de vous parler encore des Bibles ſur grand papier, je ne vous cite pas ici l'exemplaire de celle-ci, qu'on voit ſur le même papier dans le Catalogue de la Bibliothéque du Marquis de Menars, ſous le nom de *Bibliotheca Menarſiana*, in-8°., &c., p. 9, n°. 2; je me borne uniquement à l'anecdote Typographique, qu'on lit ſur cette Bible dans le 1er. tome du Catalogue de Crevenna, p. 22.

Puiſque vous avez, Monſieur le Comte, un exemplaire de cette même Bible, vérifiez-y le 8me. feuillet de ſa ſignature F, qui en eſt le

(2) Nicolas Antoine, Biblioth. Hiſpan. vet., part. 2a., p. 360, col. 1.

(3) Le-Long, tom. 1, p. 364, col. 2, & 365, col. 1.

[4] D. Clement, tom. 3, p. 448, col. 2, & 449, col. 1, &c.

[5] L'Auteur de la Bibliographie, tom. 1, p. 95, &c. n°.

[6] Le *gros gros* Guillaume, tom. 1, du dern. Cat. du Duc de la Valliere, p. 26, n°. 98.

48me., pour ſavoir s'il y a au bas du *recto* de ce feuillet, la réclame *quo*, & ſi ce n'eſt pas par elle que le feuillet ſuivant commence.

Si cela n'eſt ainſi, il manquera à votre exemplaire la fin du chap. 7, du Lévitique, & le commencement du ch. 8. [Voyez ce même Catalogue, tom. 1, pp. 22, 23, & tom. 6, p. 6, des additions des notes.]

Il ne faut pas vous imaginer, Monſieur le Comte, que ce *déficit* ne tombe alors que ſur le vôtre. Il s'apperçoit dans preſque tous les exemplaires. S'il a été ſuppléé dans quelques-uns, ce n'a été qu'après coup, & dans une réimpreſſion; mais le Pere le-Long nous en avertit-il? Comme il ne faut que des yeux pour s'en apperçevoir, & qu'il ne l'a pas apperçu, c'eſt une preuve qu'il ne feuilletoit pas aſſez bien les livres dont il parloit. [Voy. ſon B. S., tom. 1, dans mes notes ci-deſſus.

Voici une anecdote ſur cette Bible contre un Auteur de Provence.

Il y a dans toutes les Provinces des frippons, des trompeurs, des hommes avantageux, & pleins d'aſtuces pour leurs propres intérêts. Quand ce ne ſeroit que dans celle que je viens de nommer, combien de têtes profeſſionales n'y induiſent-elles pas en erreur le pauvre Peuple, qui, dans la criſe où nous ſommes, a le malheur de ſe confier à elles, dans ſes Repréſentans?

Il y avoit jadis en Provence un Auteur du lieu de Mane, près de Manoſque & de Forcalquier, appellé Gafarel, qui vendit à Carcavi, premier

Garde des livres imprimés du Roi, pour une Bible de Ferrare, ſemblable à celle dont je viens de vous entretenir, & qui eſt in-fol., celle dont je vais vous parler bientôt, & dont le format n'eſt qu'in-4°., mais celle-ci vaut environ 110 liv. moins que l'autre. Richard Simon vous fournira cette anecdote, ſi vous avez recours à la p. 189 du 1er. tom. de ſes *Lettres choiſies*; Amſterdam, in-12, 4 vol., &c.

Voici, Monſieur le Comte, une autre Bible Eſpagnole dont le Pere le-Long ne nous indique qu'au hazard le lieu de l'impreſſion [tom. 1., p. 363., col. 1.]

C'eſt celle de *Caſſiodoro Reyna*, imprimée ſans nom de Ville, & ſeulement avec les deux ſigles qui déſignent les deux noms de l'Auteur, in-4°. en 1569.

Divers *Bibliologues*, qui en parlent, en marquent l'impreſſion, les uns à Berne & les autres à Baſle. Comme elle n'a certainement pas été imprimée en deux lieux différents, le Pere le-Long auroit dû nous aſſurer qu'elle l'a été à Baſle. C'eſt ce qu'il eût fait certainement, s'il eût connu la note Mſte., que l'Auteur de la verſion de cette Bible a miſe de ſa main ſur l'Exemplaire, dont il fit préſent à la Bibliothéque de cette Ville. Cette note porte que ce même Exemplaire vient de ſes mains; que c'eſt le Sénat de Baſle qui donna lui-même ordre que cette Bible s'imprimât chez elle, & que ce fut Thomas Guarin qui en exécuta l'impreſſion. (Voyez les pp. 289, & 290 du *Florilegium de Gerdeſius*, Groningæ, 1763., in-8°.]

Albert Fabricius, & Manſi ſon éditeur (*) en le premiere de ces deux années.

Sçavez-vous bien, Monſieur le Comte, que ce bon Cordelier a ſi fortement fait danſer Luther par ſes *Poſtilles*, qu'il y a puiſé beaucoup de notes contre l'Egliſe Romaine.

Delà l'origine de ce Proverbe :

Si Lyra non lyraſſet,
Lutherus non ſaltaſſet.

Feuilletez tant que vous voudrez la *Bibliothéque Sacrée* du Pere le-Long, tom. 1., p. 251., col 2., & tom. 2, p. 879, col. 1 & 2, & vous perdrez plutôt la vue, que vous n'y découvrirez cette Anecdote.

Vous ne la trouvetez également pas dans la Bibliothéque Latine de Jean Albert Fabricius, que je viens de vous citer, quoique vous vous ſerviez de l'édition la plus complette que nous en ayons.

C'eſt à l'autre Cordelier que nous allons venir. Parlons un peu, Monſieur le Comte, du Frere Arlott. Ce Franciſcain, qu'on ſurnommoit *de Prato*, floriſſoit en 1280. Le Pere le-Long en parle, tom. 1. de ſon B. S.. p. 456, col. 2, & 457, col. 1.

Il lui attribue, d'après Trithéme, C. Geſner, & Sixte de Siene, une collection de concordances ſur l'ancien & le nouveau Teſtament, qu'il croit de la même nature, que celles d'Hugues de

(*) V. ſa *Bibliothéque* Latine du M. Age, in-4°., liv. 13, p. 116, col. 1., tom. 5., Patav., M DCC LIV.

S. Cher, en Latin, *de Sancto Caro*. Voilà tout ce qu'il nous dit sur ce Religieux, & sur son Ouvrage.

Sans entrer ici dans les disputes qui sont entre Possevin, Cave, les PP. Echard & Quetif, Casimir Oudin, Jean Albert Fabricius, & Tiraboschi, sur ses concordances, je me contente d'observer avec Mazzuchelli, (Scriptur. d'Italia, vol. 1°., part. 2da., p. 1098 & 1099) ce qui est échappé non-seulement au Père le-Long, mais encore à tous les autres Auteurs que je viens de citer ci-dessus.

Ne peut-il pas se faire, que ces mêmes concordances, que les uns attribuent à Hugues de S. Cher, & les autres à ce Franciscain, appartiennent à l'un & à l'autre, parce que l'un les aura commencées, & l'autre les aura finies?

Ne peut-il pas se faire encore, que celles du second se soient perdues, & qu'il ne soit resté que celles du premier?

Ne peut-il pas se faire enfin, que l'un & l'autre aient fait chacun, sous le même Titre, un Ouvrage semblable, sans que le fonds en soit le même?

Ciacconio ne nous apprend-il pas que les concordances d'Arlott ne sont qu'une espece de conciliation des lieux de l'Ecriture Sainte, qui paroissent *Antilogiques*, au lieu que celles d'Hugues de S. Cher, où les mêmes mots employés en divers lieux de l'Ecriture Sainte, sont rapprochés les uns des autres, ont une forme Alphabétique?

Au reste comme Mazzuchelli est certainement

plus inſtruit ſur les Auteurs de ſon pays, que le Pere le-Long, je fixe avec lui la mort du Cordelier Arlott en 1285, tandis que le Pere le-Long ci-deſſus prolonge mal-à-propos ſa vie juſqu'en 1290.

14. & 15e. PARAGRAPHES.

Renverſements d'ordre Chronologique, & Solœciſmes.

Ces deux derniers Paragraphes ne me tiendront pas long-tems, & vous allez voir bientôt, Monſieur le Comte, la fin de ma 3me. lettre.

Ne trouvez-vous pas bien plaiſant le Pere le-Long, lorſqu'il nous indique une Bible Latine de 1479, avant une autre de 1476? C'eſt ce qui lui arrive à la fin de la 2de. colonne de la page 251 de ſon 1er. tome, & au commencement de la 1re. col. de la page ſuivante.

Ne le trouvez-vous pas également très-admirable, lorſqu'à la page 261. de ce même tome, col. 2., 10me. alinea, il nous lâche un ſolœciſme bien grenu. Voici ſon paſſage.

Hæc editio characterum forma & nitore, ut nulli cedit, niſi illæ quæ anno 1642. *è Typographia Regia prodiit.*

La latinité, qu'il affecte ici, eſt-elle bien technique? On auroit pu la paſſer dans les anciens tems de la Langue Latine, comme dans celui de Caton.

Je ſçais même, qu'en deſcendant un peu plus bas dans les ſiecles de cette langue, qui ont ſuivi cet Auteur, on trouve dans la 7me. Sçene, (& non dans la 6me, comme le dit Gerard Jean Voſſius) (*) du V. Acte de l'Eunuque de Térence, *ſolæ* pour *ſoli*.

Mihi ſolæ ridiculo fuit, quæ, quid timeret, ſciebam. *V.* III°.

Si de Terence nous deſcendons encore juſqu'à Jules Céſar & Cornelius Nepos, nous trouverons dans le premier *alteræ* pour *alteri*.

Ne qua legio *alteræ* legioni ſubſidio venire poſſet. De Bello Gal. liv. 1., c. 27.

Et dans le ſecond, la même inflexion dans le datif de ce même pronom.

Præfuit etiam *alteræ* Equitum alæ.

Dans ſa vie d'Eumenes, Ch. 1., n°. 6, p. 457. de l'édition de Staveren, Lugd. Bat. 1734 &c. in-8°.

Ce n'eſt pas ſeulement ce pronom, que Cornelius Nepos décline ainſi; on voit encore dans ſa vie de Timoleon, ch. 3. n°. 2, p. 522, *totæ* pour *toti*.

---

[*] V. Gerard Jean Voſſius, *de Arte Gramm.*, libr. VI., cap. VI., tom. II. Ope. p. 338, col. 2., 2d. alinea.

Ex maximo bello tantum otium totæ insulæ conciliavit,

Quoique je ne puisse me dissimuler ces exemples, je soutiendrai toujours, que de pareilles déclinaisons latines ne doivent jamais entrer dans nos ouvrages classiques, modernes & qu'on ne sçauroit rendre la latinité, dont on s'y sert, trop claire, trop familliere & trop usitée. On doit en proscrire nécessairement toutes les désinences & tous les tours de phrase, qui avoisinent trop les Archaismes, & qui ne conviennent qu'à des pédants, & à de fastueux & froids érudits.

Si l'on veut suivre une excellente méthode, qu'on adopte celle des Port-Royalistes. On n'a qu'à s'en tenir à la 4me. regle de leur 1de. déclinaison, lorsqu'on voudra sçavoir l'inflexion que l'on doit donner au datif singulier du pronom *Ille*, sous quelque genre que ce soit qu'on ait à l'employer.

En voilà assez, Monsieur le Comte, contre le pere le-Long. Qu'il naisse, de sa cendre dans son Corps, un vengeur qui veuille rétablir sa réputation littéraire, je l'attends de pied ferme, & fût-il suivi des trois cent Romains conjurés contre Porsena, je ne crains ni lui, ni sa bande; parce que je suis sous l'Egide de mon Maître, dont les travaux sont liés par un ciment cent fois plus dur que celui des Romains, & dont les matériaux sont taillés par la franchise & par la vérité.

Ainſi je ne peux m'empêcher de reprocher à ce Citadin d'Aix en Provence, qui a fait dans l'Hôtel de Ville de cette Cité, la propoſition étonnante, dont je vous ai parlé dans ma Préface ; de n'avoir procédé dans le Conſeil auquel il aſſiſtoit, que comme un *aveugle né* dans le genre *Bibliothécal*, où il a eu la témérité de ſe traîner.

Comme j'habite, Monſieur le Comte la, capitale de la france, qui eſt le *grand* théatre des *petits* manèges, & de ces aſtuces ſourdes, dans leſquelles s'enveloppent les génies très-médiocres qui ſont déja dévoués au mépris de la poſtérité, je n'ai aucune peine à croire, que la démarche de ce Citadin ne lui ait été indirectement inſpirée. Je ſuis très-inſtruit des intrigues de ſa Ville qui s'eſt propoſé de ſacrifier mon Maître, par les détours & les faux-fuyants de ſes *plats* & *longs* Eſclaves, au *petit* deſpotiſme qui ravage non-ſeulement ſon enceinte intérieure, mais qui voudroit encore s'étendre de l'extérieur de ſes murs, dans tout le reſte de la Province dont elle eſt la Capitale.

O Provençaux, oubliez-vous dans la criſe où vous êtes, & ſous les filets qui vous enveloppent, qu'il coule dans vos veines une plus grande abondance de ſang Romain, que de ſang Gaulois ? Ignorez-vous, que c'eſt dans ce tems-ci, que l'Héroïſme du Peuple Vainqueur de toute la terre, dont vos Ancêtres ont hérité en partie, doit renaître dans vos ames ? Ignorez-vous enfin, que vous ne pouvez, marquer avec vos pieds, la moindre trace

ſur le ſol, que la nature vous a abandonné, ſans fouler ſous vous quelque Romain, dont les cris qui ſortent de ſa tombe, inſultent à votre lâcheté?

Eh! quoi, tandis que vos Ancêtres & l'excellent Monarque François qui vous gouverne, ſe joignent enſemble, les uns par leurs cris, & l'autre par ſon amour plus que paternel, pour vous rendre vraiment libres, & tels, que votre origine l'exige, vous reſtez emmaillotés, au milieu de la plûpart des projets que vous avez de vous-mêmes le pouvoir de faire éclore, & de porter à leur ſuprême perfection, ſous les liens timides, & pour ainſi dire enfantins des petits Tyrans qui ne jettent dans vos ames, qu'une crainte baſſe & ſervile, & qui ne ſe promettent d'autre triomphe plus ſatisfaiſant que celui de vous ravir la faculté de penſer?

Sçachez en tout reſpecter l'adorable Souverain qui vous conduit, & plus vos ſentiments d'amour vous meneront vers lui, plus vous frémirez de l'horrible ſervitude, dans laquelle vous avez été plongés juſqu'ici. Il eſt odieux & plus qu'odieux, qu'une honteuſe inaction lie vos bras juſqu'au point de ne pas exécuter de vous-mêmes les dernieres volontés de l'illuſtre Défunct, qui a voulu fournir à vos ames le depôt le plus capable de les reſſuſciter.

Croyez-vous d'être ſans reproches, en différant pendant ſi long-tems leur exécution?

Vos Adminiſtrateurs uſent contre le bien public, & contre votre gloire littéraire, de la plus noire

perfidie, en abandonnant à la langueur & à la ſéchereſſe *intellectuelles*, plus de 200000 de vos Citoyens de tout Etat, pour idolâtrer baſſement le caprice du petit deſpotiſme, auquel ils ſe ſont ſtupidement aſſervis.

FIN.

LA CHASSE
AUX BIBLIOGRAPHES
ET
ANTIQUAIRES MAL-ADVISÉS,

SUIVIE de beaucoup de Notes critiques ſur l'Hiſtoire de l'ancienne Typographie, & ſur diverſes matieres *Biblio-logiques* & Bibliographiques, ainſi que de pluſieurs Eclairciſſements ſur la réformation des Lettres en France, ſur diverſes parties de ſon droit public, & de celui de la Provence, concernant principalement les Affaires préſentes, c'eſt-à-dire, la Contribution commune des trois Ordres aux Charges publiques de l'Etat, concernant également la maniere *très-reconnoiſſante*, *très-loyale*, & *très-juſte*, dont ſon Adminiſtration ſe conduit par rapport à la Bibliothéque, que le Marquis de Méjanes lui a léguée, & envers ſon premier Bibliothécaire qui, ſur ſes fortes inſtances, a bien voulu ſacrifier le ſéjour de Paris à ſon deſir,

Par un des ELEVES *que M. l'Abbé* RIVE *a laiſſés dans Paris.*

Devoravit eos ſicut Stipulam. ℣. 7., Cap. 15. Exod.

TOME II., PART. Iere.

A LONDRES,
Chez N. APHOBE, &c.

M. DCC. LXXXIX.

INTRODUCTION
A CET OUVRAGE

LE Lecteur, avant de jetter les yeux ſur un ouvrage, eſt impatient d'apprendre quelles ſont les cauſes qui lui ont donné naiſſance, & quel eſt ſon contenu ; ſon impatience eſt juſte ; c'eſt par une inſtruction préliminaire, qu'il doit préjuger de l'utilité qu'il en retirera, & de la néceſſité de l'achat qu'il doit en faire.

Puiſque ſa curioſité eſt légitime, nous devons la ſatisfaire.

Voici donc les cauſes de ce Traité, & la matière qu'il comprend.

Ces cauſes ſont au nombre de trois. Après les avoir expliquées, nous paſſerons à la matière qui en fait le fonds.

L'amour inviolable, que mon Maître a pour la vérité, & ſa cruelle averſion pour la flatterie, qui eſt auſſi bien la ſubverſion de l'Empire des lettres, que des Royaumes politiques, ont occaſionné la première.

A peine eut-il lu, dans le Journal Encyclopédique, deux pièces d'un Bénédictin de Metz, appellé Dom Maugerard dont, l'une, ſous le nom de lettre, eſt datée, dans cet Ouvrage périodique, du 26 Octobre 1787, & dont l'autre s'y trouve enſuite ſous celui de *Notice Bibliographi-*

que, en Mars de 1788, (p. 335-337) qu'il réſolut de les faire tranſcrire, & de dicter les matériaux de la critique, qui en paroît aujourd'hui, & que j'ai rédigée ſous le nom de *chaſſe aux Bibliographes mal aviſés*, *&c.*

Il fut cruellement indigné, que ce Moine fît de deux Bouquins deux livres d'une valeur ineſtimable, ſous prétexte qu'ils ſont dans la Bibliothéque de l'Archevêque de Sens.

Qu'importe au Public, s'il eſt trompé ſur leur mérite, & ſur leur valeur, qu'ils ſoient dans une pareille Bibliothéque ?

Eſt-ce, par ce qu'un Grand, qui n'a aucune connoiſſance *Bibliognoſtique*, ou qui n'en poſſede qu'une très-médiocre, & qui eſt conſéquemment dupé par des Charlatans, fait l'acquiſition de quelques objets Bibliographiques, qu'il faut les préconiſer ? Les Grands ne ſont-ils pas à plaindre, quand, ſans aucune étude *profeſſionale*, ils veulent ſe mêler de tout ſçavoir ?

N'y a-t-il pas au contraire un plaiſir extrême, pour l'amateur de la vérité, de les bien mortifier ? Ne faut-il pas leur apprendre le métier d'homme lettré & politique, qu'ils s'étourdiſſent à méconnoître, pour ravager ſans remords leur eſpéce, ſoit du côté de l'eſprit, ſoit du côté du corps, & s'élever avec une fierté inconcevable ſur des têtes, que l'impuiſſance de leur organiſation leur ordonne de reſpecter.

Auſſi ce Traité n'a été entrepris, que pour les abaiſſer, & pour tranquilliſer la race humaine ſur la prompte chûte, que doivent ſubir infaillible-

ment tous ces êtres dégarnis de doctrine littéraire ou politique, qui veulent la maîtriſer. Auſſi l'on trouvera à la pag. 46 de ce Traité une note très-curieuſe & peu flatteuſe contre les Grands qui veulent tout ſçavoir, ſans avoir jamais rien appris.

On en lira auſſi une autre depuis la pag. 118-130, contre les Surintendants des lettres & certains Miniſtres en France, dont les uns ne connoiſſent aucunement ſon Horiſon littéraire, & les autres, l'Eſprit des Peuples de cette grande nation, dont l'intrigue leur a fait ſaiſir avidement le timon.

Qu'ils ſçachent, que toute doctrine a ſes éléments, que ces mêmes éléments la rendent technique & *profeſſionnale*, & que dès lors qu'elle s'eſt revêtue de ces qualités, elle eſt totalement interdite aux Profanes ſous quelque habit qu'ils puiſſent ſe maſquer, & à quelque haut rang qu'ils veuillent s'élever.

S'il y avoit moins de flatteurs, il y auroit moins de Grands. Les hommes ne ſont ordinairement, que ce qu'on les fait; il eſt bien rare, que la nature les ait rendus tels, que l'exécrable adulation les fait paroître. C'eſt preſque toujours à prix d'argent, qu'ils acquiérent leur réputation, & tel, qui a été hué toute ſa vie, n'a qu'à faire luire à la lie du Peuple une ſomme de 100000 écus, ſur laquelle il ſe condamnera à perdre environ 30000 livres, qu'il changera en claquements de mains, les huées ignominieuſes, dont il aura été auparavant couvert. Mais ces claquements de mains partant d'une foule aveugle & prompte à ſe laiſſer faſciner, effa-

ceront-ils dans tous les esprits d'une grande Province ou d'un grand Royaume, les nombreuses taches indélebiles qu'il y aura malheureusement contractées ? Ces taches ne disparoîtront jamais à prix d'argent vis-à-vis des gens sensés. Leur seule *liture* ne peut venir que d'une résipiscence très-sincere & d'une rétractation des plus formelles ; je n'observe ceci en passant, que contre l'engeance des bas flatteurs, qui, par des Conseils qu'ils croient excellents, & qu'ils ne puisent que dans la malheureuse erreur d'une fausse largesse pécuniaire, ne travaillent qu'à nous replonger sous la maudite tyrannie, à laquelle les huées nous avoient heureusement arrachés.

C'est à une engeance semblable, qui existoit du tems de St. Luc, que cet Evangéliste fait cette apostrophe..... Malheur à vous, » leur dit-il, » fourbes Jurisconsultes, qui avez voulu usurper » la voie du Salut de la Patrie, (*) & qui en

(*) Quoique St. Luc ne parle dans ce Chapitre, que de la Patrie Céleste, parce qu'il étoit, de son tems, dans une Hypothése bien différente de la nôtre, il n'eût pas adouci son apostrophe contre les casuïdiques pervers de son siècle, qui, comme ceux d'aujourd'hui, auroient troublé la nation, dont il étoit membre, s'il y eût été question de faire contribuer sans distinction quelconque tous ceux qui la composoient. Se seroit-il opposé à la volonté divine, qui l'exige absolument, puisqu'il passe pour avoir été l'un de ses interpretes ?

La Patrie Terrestre n'est-elle pas la porte de la Céleste, & ceux qui refusent d'entrer dans l'une, peuvent-ils se flatter d'arriver dans l'autre, quoiqu'ils s'y fassent précéder par des Croix & par des Hérault ?

» avez éloigné par vos inſidieuſes ſuggeſtions ceux
» qui par leur place ou leur ordre devoient nous
» le procurer..... Væ vobis Legis peritis, quia
» tuliſtis clavem ſcientiæ, ipſi non introiſtis, &
» eos, qui introibant, prohibuiſtis... (chap. 11, ℣. 52.)

Eſt-ce bien en conſeillant des Munificences purement métalliques, que vous remédierez aux déſordres que votre perfidie a inſpirés, & qui, depuis 15 mois, bouleverſent des Provinces?

En vain armés d'une foule de paſſages tirés des livres réputés Saints, que les uns regardent comme divins, & ſur leſquels les autres n'ont pas les mêmes idées; en vain, dis-je, viendriez-vous avec l'Eccléſiaſtique, (chap. 3, ℣. 15 & 33) Tobie, (chap. 4, ℣. 11, & chap. 12, ℣. 19) Daniel, (chap. 4, ℣. 24) St. Luc, (chap. 11, ℣. 41, & chap. 16, ℣. 9.) crier aux conducteurs des peuples, que vous avez égarés : rachetez, rachetez vos écarts par des aumônes! Le Peuple ne verra plus dans vous qu'une pureté, qui lui arrachera des claquements de mains juſque dans nos temples, lorſque vous y paroîtrez pour quelques cérémonies mandiées, que vous ne pratiquiez pas auparavant, & qui, par un ſemblable applaudiſſement profane, auquel l'or donnera naiſſance, en faira autant de Salles de Spectacles. (1)

(1) On a été malheureuſement témoin dans Aix, de ces profanations ſcandaleuſes, non pas une, mais pluſieurs fois. Pourquoi ne les avoir pas prévenues à la ſeconde

Malheureux Mortels ! Eſt-ce ainſi que vous conſeillez ? L'aumône, dans une Réligion purement extérieure & temporelle, comme celle des Juifs, pouvoit appaiſer la multitude, & effacer à ſes yeux certaines taches qui l'avoient auparavant offuſquée. Mais cette même multitude voit-elle, dans aucun tems & dans aucun pays, autre choſe, que la ſurface des objets ? Apperçoit-elle jamais les cauſes des actions qui, dans certains de ſes chefs, ſouleve les excellentes têtes d'une Province ? Suffit-il donc de la calmer elle ſeule ? C'eſt par des Ecrits *ad hoc* qui ne contiennent aucun vuide, aucun écart, aucune équivoque, & qui ſont ſans le plus petit embage, & ſans la moindre tergiverſation, qu'il faut ramener les Eſprits, qu'on a ſoulevés, à de meilleures idées envers ſoi-même.

Apprenez, funeſtes Docteurs, ce que celui d'Hyppone nous enſeigne ſur l'aumône dans pluſieurs de ſes ouvrages, & nommément dans ſon *Enchiridion* ou Manuel..... *Qui ſceleratiſſimè*, nous dit-il, *vivunt, neque curant talem vitam, moreſque corrigere, & inter ipſa facinora & flagitia ſua Eleemoſynas frequentare non ceſſant; fruſtra ſibi in eo blandiuntur, quoniam Dominus dixit, date Eleemoſynam, & ecce omnia munda ſunt vobis.....* Voyez par ces paroles, s'il penſe comme vous & comme la populace. (*)

cérémonie, qu'on ſe propoſoit, par un Mandement très-ſolide. Beni ſoit Dieu ! On n'eſt pas avare de ces belles pièces *vraiment* académiques.

(*) Je ne veux pas qu'on faſſe une application directe

N'avez-vous pas des torrents de larmes de ſang à répandre ſur les Provinces, dont vous avez converti divers Villages, divers Bourgs & diverſes Villes en autant de cimétieres & de bûchers par les carnages & les incendies, que vos ſuggeſtions perfides, ou votre lâche abandon ont cauſés? Barbares, où fuirez-vous après tant de déſolations & de déſaſtres qui ſont les malheureux & funeſtes fruits de vos écrits? Y aura-t-il quelque antre aſſez écarté & aſſez profond où vous puiſſiez vous retirer pour vous arracher à une ſociété dans laquelle vous ne deviez apporter que des conſeils de juſtice & de paix, au lieu d'y exhaler, par la fatale & très-dangereuſe cupidité de l'or qui fait toute votre ame, ce ſouffle empeſté qui y a tout troublé?

A quels nouveaux déſordres ne les dévouez-vous pas dans d'autres écrits, ſous prétexte d'en réunir tous les Ordres par vos mots inſidieux de *ſacrifices-reſpectifs*? Ceux du Peuple ne ſont-ils pas déjà portés à leur comble? A-t-il encore quelque choſe à ſacrifier! Voulez-vous donc, dans le rétréciſſement ſanguinaire de vos ames, que la juſtice diſtributive ne ſoit qu'un vain fantôme pour lui, &

---

de la force des termes de ce paſſage contre qui que ce ſoit; mais j'exige ſeulement qu'on ſe détrompe ſur l'efficacité de l'aumône, & qu'on ne prenne l'*Ecce omnia munda ſunt vobis* de l'Evangile, que dans l'eſprit de St. Auguſtin, parce qu'il avoit cent fois plus d'intelligence de l'Ecriture-Sainte, & un million de fois plus de probité, qu'aucun cauſidique flatteur de nos jours.

qu'il renonce aux loix ſéveres qu'elle lui dicte contre vous ?

Voilà la premiere cauſe de ce Traité, paſſons à la ſeconde.

Celle-ci ſera plus longue à développer.

Comme elle n'eſt qu'un tiſſu d'aſtuces, elle a néceſſairement différentes branches qui ſe ſont malheureuſement ſuccédées les unes aux autres.

L'expoſé ſuccinct que nous allons en faire, ſuffira pour juſtifier tout ce que cette ſeconde cauſe a inſpiré à mon Maître dans ce Traité.

Si l'on jette les yeux ſur les Mots *Aix*, *Ambitieux*, (petits) *Archevêques*, *Auteurs*, *Bâtiments*, *Bibliotaphes*, *Bibliothécaire des Etats de Provence*, *Bibliothéques*, (*Directeurs de*) *Bouche*, (2de. note) *Cauſidiques*, *Cujas*, *Doctrine Bibliothécale*, *Eſclaves naturels*, *Eſclaves provinciaux*, *Eſclaves de Provence*, *Etabliſſements utiles*, *Hommes*, (*diſtinction parmi les*) *Immortalité* (l') *des Grands hommes*, *Immortalité Bibliothécale*, *Inſtituteurs en détrempe*, *Lettres*, (*les Grands hommes de*) *Maître*, (*Généreuſe renonciation de mon*) *ſon ſacrifice littéraire*, *ſa miſſion plus que remplie*, *ſa conduite très-généreuſe*, *le nouveau reproche qu'il fait à l'adminiſtration de Provence*, *le dommage que cette adminiſtration le force à répéter contre elle*, *Mitrula*, *Provence*, *&c.* de ma Table, on y verra les plaintes ameres, qu'on a occaſionnées à mon Maître, en l'arrachant de Paris, ſéjour de la vraie Gloire, pour l'attirer dans la Capitale d'une Province, où tant de ruſes mal couſues,

tant de menſonges puants, tant d'opinions vénales, abſurdes & injuſtes, tant de ſentiments bas & perfides, tant de ſuggeſtions envieuſes & malignes, tant de calomnies, ou ſéduiſantes, ou groſſières, ou très-ſouvent atroces, tant d'averſion pour le bien & la gloire littéraires de la Patrie, tant de cupidité pour l'argent, tant de conſeils injuſtes pour l'arracher d'entre les mains ignorantes qui le poſſédent, ſe diſputent à l'envi l'art d'aſſervir preſque tous les cœurs.

Le germe de ces plaintes ameres ſe préſentera de lui-même dans ce même expoſé, que je mets ici ſous les yeux du Lecteur.

A peine mon Maître commençoit à ſe relever du funeſte accident de Paralyſie, dont il avoit été frappé dans la nuit du 18 au 19me. d'Août de l'an 1786, qu'il reçut, le 24 d'Octobre ſuivant, une lettre d'un Citoyen de la ville d'Aix, qui lui a été toujours très-attaché, dans laquelle il lui apprenoit la mort du Marquis de Mejanes, le legs précieux qu'il avoit fait de ſa belle Bibliothéque aux Etats de Provence, le vœu que les plus apparents de ſes concitoyens avoient formé de le rappeller de Paris pour lui en confier la Garde, & dans laquelle il le prévenoit ſur l'invitation qui lui en ſeroit faite de bouche par le premier chef de l'Adminiſtration de cette Province.

Mon Maître répondit ſur le champ à cette lettre, que, ſi tout ce qu'elle contenoit étoit vrai, l'amour qu'il avoit toujours eu pour le bien littéraire & la gloire de ſa patrie, lui feroit oublier ſon infirmité, & le ſoumettroit parfaitement au

choix, que l'Adminiſtration de Provence, dirigée par l'acclamation publique de ſes compatriotes, feroit de lui; il ajouta même dans ſa réponſe, que la dernière goutte de ſang, qui coule encore dans les veines d'un vrai Patriote, n'eſt pas à lui, & qu'elle eſt dûe à ſa Patrie, ſi elle la réclame.

Le 26 du même mois, mon Maître vit arriver dans l'appartement, qu'il occupoit alors à Paris, M. de Bois-Gelin, Archevêque d'Aix, & en cette qualité chef de l'Adminiſtration de Provence; ce Prélat l'invita à aller remplir cette place. Mon Maître condeſcendit à cette invitation, mais à trois conditions; la première, qu'on lui donneroit deux éleves à dreſſer, l'autre, qu'il aſſocieroit au plutôt tout le Travail Bibliothécal, qui étoit ſorti de ſes mains pendant 13 ans pour la dernière Bibliothéque du Duc de la Vallière, dont il avoit ramaſſé de part & d'autre tous les matériaux, & qu'une fatale cabale animée par l'ignorance & par la jalouſie avoit fait créver entre ſes mains à la mort de ce Duc, & la troiſième, qu'il enrichiroit du cabinet précieux de livres choiſis & rares qu'il s'étoit formé pendant vingt ans de ſéjour à Paris, la Bibliothéque qui avoit été léguée à la Province de Provence, & que le prix qu'il en recevroit lui ſeroit payé, partie en rentes viageres, & partie en rentes conſtituées ſur la dotation de cinq mille livres annuelles, que le Marquis de Mejanes avoit créée en faveur du beau monument littéraire qu'il avoit légué à ſa Province.

Ces conditions plurent extrêmement à ce Pré-

lat qui les marqua tout de ſuite à un de ſes correſpondants dans la ville d'Aix, & qui les ratifia à mon Maître, par une lettre, qu'il lui écrivit de ſon Hôtel, le 1er. Novembre ſuivant.

Ce Prélat, après ces premiers accords, voulut traiter avec mon Maître des émoluments auxquels il prétendoit, mais comme mon Maître ſçait que ſon travail eſt inappréciable par le zele avec lequel il s'en acquitte, par l'excellence de méthode, dont il uſe pour découvrir tout ce qu'il peut y avoir de plus abſtrus dans la *Bibliognoſie* & de plus difficile dans l'art Bibliographique, par l'exactitude des comparaiſons d'objets avec laquelle il rapproche ceux qui paroiſſent les plus écartés, par la ſagacité profonde avec laquelle il les creuſe, par *l'inébranlabilité* de Logique avec laquelle il les lie, & par la pureté de critique avec laquelle il les expoſe, regarda en lui-même cette demande comme purement mercantile, & peu digne de celui qui la lui faiſoit; auſſi il répondit que l'honneur du choix de la Province lui ſuffiſoit, & que ſon ſacrifice pour elle étant l'orateur le plus efficace, qu'il pût avoir auprès du diſtributeur des graces Eccléſiaſtiques du Roi, s'il paſſoit auprès de lui par la bouche du Prélat avec lequel il avoit l'honneur de conférer, lui obtiendroit néceſſairement une récompenſe plus forte, que celle qu'il pourroit ſtipuler.

Ce Prélat inſiſta dans ſa demande, & dit à mon Maître, en louant la généroſité de ſon ſacrifice, qu'il falloit abſolument fixer ſes émoluments à la place à laquelle il l'invitoit, afin de les inſcrire

dans le cahier de l'Aſſemblée des Communes de Provence, pour régler ceux des nouveaux Bibliothécaires qui lui ſuccéderoient.

Mon Maître comprenant alors, que cette fixation devenoit néceſſaire, ſe contenta, quoiqu'on lui eût écrit de Provence, que ſes émoluments ſeroient de 1000 écus, & que le vœu commun les portoit à cette ſomme, de ne demander que cent louis & un logement.

Le Prélat répondit qu'il feroit accorder les cent louis & le logement qui étoient demandés, à cauſe que c'étoit à mon Maître, qu'ils ſeroient concédés, mais il ajouta que les Bibliothécaires, qui viendroient après lui ne jouiroient que de 1800 l. & d'un logement. (*)

Le 22 Novembre d'après, ce Prélat dépêcha en Ambaſſade auprès de mon Maître, ſans aucune miſſive, un de ſes Grands Vicaires, qui vint lui demander de ſa part le rabaiſſement de ſes émoluments à 2000 liv., ſous le frivole prétexte, que la Province de Provence eſt pauvre, comme ſi divers Officiers de cette même Province, qui y occupent une place d'un ordre bien différent,

(*) Ce Prélat n'a pas tenu parole à mon Maître, & ces émoluments il les a fait fixer dans le cahier des Communes de l'an 1786, à 2000 liv., tant pour lui que pour les Bibliothécaires qui devoient lui ſuccéder.

Voilà comme les Ariſtocrates Archiépiſcopaux des Provinces réduites en Pays d'Etats gardent leurs promeſſes & conſervent les diſtinctions, dont ils ont flatté ceux qu'ils ont voulu amorcer.

bien moins honorable, & bien moins pénible, n'y obtenoient pas des émoluments trois fois plus conſidérables. Quand ce ne ſeroit que cet Agent du Pays, qui va bientôt figurer ſur la ſcene.

Mon Maître, qui avoit déja pris ſes arrangements ſur le loyer de l'appartement qu'il occupoit à Paris, & qui commençoit à faire encaiſſer ſes livres peu-à-peu, reſta intérieurement interdit ſur une pareille demande, mais il répondit ſur le champ par lettre, qu'il conſentoit à ce retranchement dans la forte eſpérance, que le Prélat qui le lui demandoit, y auroit égard par ſon crédit.

Ce Prélat arriva à Aix en Décembre ſuivant.

Aucune des conditions ſynallagmatiques paſſées à Paris entre lui & mon Maître ne fut gardée dans la première délibération, qu'il fit prendre, après l'avoir fait nommer le 26 Décembre de l'an 1786 dans le Bureau de la Bibliothéque, qu'il créa peut-être le même jour.

Je dirai même, qu'on en prit d'abſolument contraires dans cette délibération. Au lieu des éleves, qu'on auroit dû y nommer, on y établit, à l'inſçu de mon Maître, & ſans ſa préſentation, un ſous-Bibliothécaire, que le Teſtament de M. de Mejanes ne requiert pas, & au lieu d'abandonner tout de ſuite les opérations *Bibliothécales*, qui ſont néceſſaires pour la prompte jouiſſance de l'Erection du monument littéraire légué à la Province, au Bibliothécaire, on les détacha du titre, qu'on lui avoit donné, pour n'en faire qu'un Bibliothécaire *ad honores*.

De ſi belles opérations ſont le fruit de quelques *célébres* cauſidiques de cette Province, qui baſſement aſſervis au Prélat, qui eſt à leur tête, le dominent à leur tour, & le plongent dans les plus grandes inconſéquences, que tout autre appelleroit, avec raiſon, dériſions & injuſtices.

La délibération, dans laquelle mon Maître fut nommé, contient bien d'autres abſurdités, que je ne releve pas ici; il me ſuffit de renvoyer le Lecteur depuis la pag. 170, juſqu'à la 182, & depuis la pag. 407, juſqu'à la pag. 419 de cet ouvrage, où elles ſont très-énergiquement exprimées, & très-clairement démontrées.

L'eſpérance, dont il s'etoit flatté, d'après ſes ſacrifices, ne fut aucunement réaliſée. Les petits avantages, dont on l'avoit gratifié le même jour dans le même bureau, n'y furent conſtatés, que par une ſeconde délibération purement verbale, quoiqu'on ſe fût engagé dans la première, qu'on y avoit priſe, à rédiger par écrit toutes celles qui la ſuivroient.

Delà ces petits avantages, qui conſiſtoient à lui payer ſon chauffage, ſon éclairage, & ſon loyer de maiſon, lui ont été conteſtés pendant trois ans, & il n'y a eu aucun mauvais procédé, qu'on n'ait employé contre lui pendant tout ce tems. S'il écrivoit aux Membres de l'Adminiſtration qui réſident dans Aix, il n'en recevoit que des lettres pleines de tergiverſations & de contradictions, & les miſſives, qu'il envoyoit ici, (à Paris) reſtoient ou ſans réponſes, ou lorſqu'on s'y décida enfin à lui

en envoyer une, ce fut pour lui dire, par voye même indirecte, qu'on n'augmenteroit point ſes émoluments Cette réponſe fut vraiment Normande ; on ne prouvera jamais qu'il ait fait pareille demande, & que s'il vouloit revenir à Paris, ils lui ſeroient payés dans cette même ville, comme s'il réſidoit en Provence.

Mon Maître vit alors, par la contradiction qui étoit entre cette lettre datée du mois d'Août de l'année dernière, & les arrangements verbaux, qu'il avoit faits en cette ville avec le Prélat chef de l'Adminiſtration de Provence, & encore plus avec la délibération qui avoit été prife dans le bureau, dont j'ai rapporté la date ci-deſſus, qu'on prétendoit ſe jouer de lui, & n'avoir fait paſſer ſur ſa tête, qu'un fantôme de titre, qui n'honoroit que l'Egoïſme de ceux qui l'avoient concédé, & qui étoit totalement contraire aux intérêts pécuniaires, au bien & à la gloire littéraires de ſa Province.

Il ſe confirma encore plus dans cette idée, lorſqu'il vit paroître en Décembre de la même année un Mémoire de *Commande* ſur la Bibliothéque du Pays. (de Provence)

Ce qu'il y lut à la pag. 9, & ce que je vais rapporter ici mot à mot, lui prouva dans la dernière évidence, qu'on n'avoit voulu le créer que Bibliothécaire de nom, en lui accordant, pour faire à l'adminiſtration de Provence l'honneur de porter ce titre, 2000 livres de rentes à Paris.

Qui eſt ce qui pourra ſe laiſſer tromper par une

aſtuce auſſi mal couſue? Le voile bien léger qui la couvre eſt totalement déchiré par les paroles ſuivantes de ce Mémoire..... » Le Bibliothé-» caire en chef eſt un Bibliographe d'une ſcience » rare. On a voulu le procurer au Pays pour don-» ner du relief à l'établiſſement, commencer ſous » des auſpices brillans, & mettre à profit ſes ta-» lents pour la *dreſſe*, telle eſt (ſon expreſſion,) » d'un Catalogue auſſi parfait, qu'on puiſſe » l'eſpérer. Mais comme il ne jouit pas d'une » ſanté parfaite, on n'aura pas voulu le char-» ger ſeul du travail, & on lui aura donné un » ſecond » .... (*) & plus bas.... » Quant au

(*) Ce Mémoire eſt in-8°.

Sa totalité eſt de 17 pag., il eſt ſans titre, ſans nom d'Auteur, d'Imprimeur, de Ville & d'année.

Son Auteur eſt rempli d'honnêteté; on ſoupçonne qu'il eſt le frere d'un cauſidique qui paſſe pour grand faiſeur dans l'adminiſtration du Pays de Provence, & plus encore pour un des principaux *amés* & *féaux* du grand Ariſtocrate Archiépiſcopal de la ville d'Aix.

On ne trouve dans cette pièce, que des vues très-bornées ſur l'Art *Bibliothécal*, ſur les opérations qui en dépendent, ſur la manière d'ériger les Bibliothéques, ſur les lieux où il faut édifier le bâtiment, qu'on leur deſtine, ſur le nombre & le ſalaire des Officiers qu'on doit choiſir pour leur ſervice, ſur les Réglements, dont on doit accompagner leur érection, ſur la Police extérieure ſelon laquelle on doit les régir, & ſur la direction des deniers qui ſont affectés à leur dotation.

Tant il eſt vrai, que Pline a raiſon de nous avoir conſervé la ſage apoſtrophe d'Appelle à un Savetier!

Ne ſuprà crepidam Sutor judicaret.

Catalogue,

» Catalogue, dont l'eſpoir a pu ſéduire, le Sça-
» vant amené en Provence pouvoit le faire à Pa-
» ris. (même page).... plus bas encore.....
» Il nous eſt revenu, que le Bibliothécaire en
» chef, voyant qu'il n'avoit rien à faire ici depuis
» près de deux ans, avoit la généroſité de vouloir
» ſe retirer pour n'être pas à charge au Pays, p.
10, (*).

(*) L'Auteur de ce Mémoire plaiſante, quand il prétend que la *ſçavante & ingénieuſe* Adminiſtration de Provence a donné un ſecond à mon Maître pour la *dreſſe* (ainſi qu'il lui plaît de s'exprimer) du Catalogue de la Bibliothéque des Etats de cette Province.

Peut-on appeller *ſecond*, ou adjutante de mon Maître, un Etre, qu'il n'a pas choiſi lui-même, qui travaille hors de ſes yeux, & auquel on doit avoir défendu, par la manière dont il ſe conduit envers lui, de lui communiquer jour par jour tous les travaux qu'il fait pour cette Bibliothéque?

Eſt-ce penſer judicieuſement, que d'appeller, comme l'Auteur de ce Mémoire, ce ſous-Bibliothécaire, un ſecond ouvrier choiſi pour ſeconder mon Maître?

Hé! quoi? Le droit naturel n'eſt-il pas uniforme ſur tout le Globe? Y en a-t-il un particulier pour la Provence? Je ſerois tenté de le croire, en y voyant les manœuvres de l'Ariſtocratie orgueilleuſe & très-imprévoyante qui regne dans ſon Adminiſtration.

Dans quel Pays du Monde s'eſt-on jamais aviſé de créer un Titulaire, & de l'aſtreindre à partager les fonctions qui découlent de ſon Titre, qui lui appartiennent excluſivement, & dont lui ſeul a droit d'ordonner les opérations, avec un ſecond qui n'eſt nommé, qu'à ſon inſçu, & ſans ſon conſentement?

Que les Cauſidiques, qui dirigent l'Adminiſtration de

Mais mon Maître avoit-il beſoin de la publication de ce Mémoire pour enraciner encore plus profondément dans ſon eſprit l'idée de l'intrigue,

---

Provence, ne revélent le Code où ils ont pris une pareille déciſion. Ce Code ne peut être que la vénalité de leur cœur livré à l'ambition d'un Mitrophore, qui veut être l'*omnis Homo* de la Provence, & qui, dans ſa tête *égoïſtiquement* timbrée, s'eſt imaginé, qu'il feroit de mon Maître, que la Nature a conſtitué comme un homme de fer, un ſimple Mannequin qui tourneroit ſous une infinité de faces, au gré de ſes deſirs.

Tous ces Adminiſtrateurs aveugles ne ſe ſont-ils pas trompés, & mon Maître, qui renonce à être plus longtems la victime de leur baſſe intrigue, ne les tient-il pas liés ſur l'Autel de la Juſtice, où la force de ſa plume va en faire un Holocauſte fumant dans toute l'Europe?

Ce regne eſt heureuſement l'Empire des loix & de la liberté, & on ne peut porter ſa gloire à une plus haute élévation, qu'en réclamant les unes à très-grands cris, & qu'en s'enflammant de la plus noble ardeur pour le maintien de l'autre.

Faut-il ſouffrir qu'un dignitaire factice, qui n'a qu'une organiſation propre à coudre des phraſes après des phraſes, ſans aucune ſubordination entre elles, & ſans aucune cohéſion eſſentielle, & qui n'eſt fort, que par les cabales corrompues, ou par les acclamations d'une vile populace gagnées à prix d'argent, ou par l'appas odoriférant de nos Apicius modernes, dont il s'entoure, lutte par d'exécrables manéges contre des êtres, auxquels la Nature a communiqué les diſtinctions les plus privilégiées? V. les pages 389, 390, 391, 392, du corps de cet ouvrage texte & note.

On trouvera la citation de Pline ſur cette apoſtrophe, à la pag. 475 du corps de mon Ouvrage.

Ce n'eſt pas aſſez dire ſur ce Mémoire, ſon Auteur juge-t-il bien ſainement ſur le retour de mon Maître à

qu'on avoit ourdie par rapport à ſon titre? N'avoit-il pas déja une foule de préliminaires, qui avoient dévancé la lettre du mois d'Août de 1788, dont il vient de ſe plaindre un peu plus haut, & ce même Mémoire?

Voici ces Préliminaires par ordre :

1°. Dans la viſite, que le Prélat lui fit le 26 Octobre de l'an 1786, il avoit obſervé une ſi longue chaîne d'équivoques de ſa part, & tant d'égoïſme, qu'il prit la réſolution de retourner dans ſa Patrie pour apprendre à ce Prélat à être d'abord homme &

Paris, & ſur le ſacrifice qu'il fera de ſes émoluments, en quittant la ville d'Aix? Certainement il ne les demandera plus, lorſqu'il ſe ſera démis de ſa place; mais ne doit-on pas lui payer auparavant les frais, qu'il fera pour ſon retour à Paris, & pour le tranſport de tous ſes effets, & ſur-tout de ſa Bibliothéque, qui eſt très-nombreuſe, en cette même ville.

Ne doit-on pas également l'indemniſer auparavant ſur la perte du profit du travail, qu'il devoit y faire, & qu'il n'y a pas fait, à cauſe de l'abſurdité & de l'injuſtice des opérations *Bibliothécales*, qu'on y a ordonnées à ſon inſçu & contradictoirement au pacte, qu'il avoit fait ici (à Paris) avec le chef de l'Adminiſtration de Provence? Or, dans une lettre, qu'il vient d'être forcé d'écrire à ce même Prélat, & dont je vais bientôt parler dans mon Texte, il a démontré que cette indemnité devoit ſe monter au moins à 43 200 liv.

Ce ne ſera donc, qu'après avoir touché la ſomme d'environ 50000 liv., au dire des Experts les plus connoiſſeurs dans ſa profeſſion, & les plus intégres, qu'il abdiquera ſon titre, & retournera dans cette même ville, d'où on l'a arraché.

enſuite homme public, parce qu'un tel homme doit être ſans détour & ſans égoïſme, & qu'il ne doit rendre au bien public, qu'avec droiture, ſincérité & parfait déſintéreſſement de ſoi-même.

2°. Il avoit encore obſervé dans les lettres qu'il lui répondoit, une ſi grande confiance en ſes propres lumières *Bibliothécales*, & un ton ſi fier & ſi déplaiſant, qu'elles ſeroient volées de ſes mains dans le feu, s'il eût eu moins d'envie de venir arracher ſa patrie au deſpotiſme qui l'opprimoit, & la délivrer des perfides cabales qu'il y ſoupçonnoit. Un deſpote peut-il être tel, s'il n'a des agents? C'eſt ordinairement la corruption des ames ſerviles qui entrent dans ſes complots, qui étaye & fortifie ſon deſpotiſme.

Quand mon Maître fut arrivé à Aix, il s'y trouva étrangement ſurpris de voir que les principaux Membres de ces complots, étoient malheureuſement du nombre de ces hommes, que Quintilien appelloit autrefois *Oratores, viros bonos*; & il s'écria alors avec la plus vive indignation : *ô Tempora, ô Mores!*

3°. Avant de quitter Paris, il écrivit en Avril & en Mai de 1787 dans l'eſpace de 15 jours, deux lettres au *Mitrophore* d'Aix qui aſſiſtoit alors dans Verſailles à notre 1re. Aſſemblée des Notables, pour l'avertir de ſon départ au tems qu'il lui avoit promis, pour lui demander une lettre de recommandation envers les Procureurs du pays de la Province, dans laquelle il alloit ſe rendre, & pour le requérir, s'il étoit toujours dans l'idée de lui laiſſer

tranſporter ſes livres dans la ville où il alloit faire ſa réſidence.

Mon Maître ne reçut aucune réponſe à ces deux lettres. Comme il ne connoiſſoit pas alors les uz & les bonnes coutumes de *Sa Majeſté* Archiépiſcopale, il conclut en homme prudent & ſage, que les grandes idées, qu'il avoit à communiquer à cette Aſſemblée ne lui donnoient pas le tems de dormir & encore moins celui de répondre. Il interpréta ſon ſilence très-favorablement, parce que cette regle de droit *Qui tacet, ſentire tenetur*, lui en impoſoit l'obligation, & en conſéquence il fit tranſporter à Aix toute ſa Bibliothéque.

A peine y fut-elle étalée, que divers Membres du complot Archiépiſcopal vinrent la viſiter, & lui dirent en même tems, que l'Adminiſtration en prendroit les trois quarts, mais qu'il pouvoit faire retranſporter à Paris ſon cabinet de livres rares. Ses yeux s'ouvrirent alors encore plus, & il découvrit dans ces paroles une autre intrigue ſur laquelle mon Maître ſe tait à préſent, & dont il fera part ailleurs au Public, s'il y eſt forcé.

Qu'on ſe contente à préſent de lire le 1er. tom. de cet ouvrage, depuis la p. 168--175, & l'on ſera ſur le chemin de cette autre intrigue.

Quoiqu'il n'ait pas l'honneur d'être *Mitrophore*, il ne laiſſe pas de percer bien avant dans les intrigues de ceux qui croyent l'envelopper ſous leurs filets.

4°. Arrivé à Aix, il ſe préſenta aux Procureurs du pays de Provence, pour ſe faire inſtaller à ſa place. Il vit alors une Adminiſtration ſingulière dont tous les Membres étoient d'accord en ſe-

cret, mais feignoient en public d'être en opposition les uns contre les autres. C'eſt ainſi, que ſelon le conſeil tyrannique des petites Majeſtés Provinciales, la maxime *divide & regna* doit être gardée.

Les Cités & les Provinces ne peuvent être que très-bien gouvernées par de pareils Adminiſtrateurs.

Mon Maître trouva alors, que tous les livres avoient été decaiſſés à leur arrivée d'Arles dans la ville où il venoit de deſcendre lui-même. Il ne dit rien aux Adminiſtrateurs ſur ce decaiſſement fait à ſon inſçu, hors de ſon aſſiſtance & par conſéquent ordonné très-illégitimement, parce qu'il l'avoit été ſans autoriſation de la perſonne, qui a elle ſeule un charactere propre à légitimer une pareille opération : cette perſonne eſt celle de mon Maître, & s'il eût préſidé à un pareil décaiſſement, comme il en avoit ſeul le droit, la Province de Provence n'auroit jamais eu le regret d'apprendre qu'on a volé dans la Bibliothéque qui lui a été léguée une très-grande quantité de livres, parmi leſquels il y en avoit de très-rares, puiſque mon Maître, en paſſant par Avignon pour ſe rendre à Aix, y en a acheté un, qu'il a payé deux louis & qui en vaut au moins ſix, portant une note Mſte. de la main même du Marquis de Mejanes.

Des Adminiſtrateurs tant ſoit peu délicats, n'auroient-ils pas dû prévoir les ſoupçons qu'ils feroient naître contre eux ? Des Adminiſtrateurs tant ſoit peu vigilants & tant ſoit peu attentifs à ce qui vient accroître le patrimoine de la Province, ne l'auroient-ils pas enviſagée comme une Pupille, aux intérêts de laquelle ils ne ſçauroient apporter trop

de ſoin, & dont ils ne pourroient trop garantir par les formes les plus rigoureuſes une propriété auſſi critique, que celle d'une Bibliothéque?

Bien plus, il reſtoit encore le 13 Novembre de 1787 deux caiſſes à faire ouvrir. Mon Maître les avoit apperçues dans une pièce de l'Hôtel de la Province le jour qu'il y alla pour ſe faire inſtaller. Il en requit ce jour-là même, qui étoit un de ceux de Juillet d'auparavant, l'ouverture ſous ſes yeux; mais les affaires publiques firent renvoyer cette ouverture au 13 Novembre, dont je viens de parler.

Il ſe rendit à cet Hôtel à l'heure convenue, mais il fut obligé d'attendre pendant une heure, l'Agent du Pays commis pour faire procéder à cette opération.

Ce qui eſt inoui du côté de la prudence & des précautions, c'eſt que cet Agent muni, ſous main de quelqu'ordre ſecret du petit deſpotiſme qui ravageoit alors la Province, les avoit fait ouvrir le matin, de ſon autorité privée, & en avoit décaiſſé tous les livres, dont mon Maître ne vit qu'une partie, parce que cet Agent, fort attentif à lui épargner la peine de monter dans la Bibliothéque, dit y avoir fait tranſporter tout de ſuite l'autre partie qui étoit dans ces caiſſes.

Il faut en vérité qu'il y ait bien des Xenocrate parmi les Officiers de la Province de Provence, puiſqu'ils y jouiſſent de l'heureux privilege de la diſpenſe de toutes les formes.

On ſçait que ce Philoſophe avoit mérité par ſa miraculeuſe probité & ſon auſtere véracité d'être

affranchi de la Loi du ſerment, lorſque quelque Tribunal d'Athenes avoit beſoin de ſon témoignage pour les preuves d'un Procès.

Ce même Agent, qui a tant de confiance à l'opinion publique des Provençaux en ſa faveur, s'eſt conſervé juſqu'à préſent le droit, d'entrer dans la Bibliothéque à toutes les heures de la journée, ſelon ſon bon plaiſir, & il a pris, pour favoriſer l'uſurpation qu'il a faite de ce droit le frivole prétexte d'y laiſſer une partie des papiers qui appartiennent à la Province.

Mais qui eſt cet homme qui oſe ainſi ſe donner une pareille liberté contre le vrai Titulaire qui eſt exclu lui-même, par une opération des plus irrégulières, des plus injuſtes, tranchons le mot, des plus inſenſées, d'un dépôt ſacré qui ne doit être confié qu'à ſa garde ?

Ce n'eſt pas aſſez, ce même Agent reſte encore nanti juſqu'à aujourd'hui du pouvoir de faire venir de Paris les Journaux auxquels il fait peut être courir toute la ville, ſans les faire paſſer ſous les yeux de mon Maître.

Il s'en eſt cependant plaint depuis plus d'un mois & demi par la voye de l'impreſſion à la p. 171 & 172 du 1er. tome de cet Ouvrage, qu'il a eu attention de faire paſſer au chef Archiépiſcopal de l'Adminiſtration Provençale ; mais cet Agent s'eſt-il amendé ? Comme il loge ſous les barrieres du petit deſpotiſme, il ne craint pas les foudres de l'opinion publique contre les malheureuſes idées qui le font abuſer d'un miniſtere qui ne lui appartient aucunement.

5°. En Septembre de la même année 1787, mon Maître écrivit d'Apt, où il avoit été paſſer quelques jours d'Automne, *à Sa Majeſté* Archiépiſcopale, que ſon bon plaiſir où les affaires de la Province retenoit alors à Paris, pour le prier de changer totalement la délibération du Bureau du 26 Décembre 1786, parce que les opérations, qui y ont été ordonnées, ſont entiérement contraires au bien & à la gloire littéraires de la Province, ainſi qu'au profit que lui-même devoit faire ſelon les accords paſſés entre lui & *ſa très-haute Majeſté.*

Comme les demi-Dieux habitent des régions ſi éloignées, que les cris des mortels ne peuvent y arriver, mon Maître fut encore privé de *l'inſigne honneur* d'une réponſe.

Sa très-haute Majeſté ſe fit tranſporter enſuite en Décembre de l'année 1787 dans la Capitale de ſa Souveraineté. Elle y arriva dans la nuit du 24 Décembre, mon Maître eut l'honneur de lui rendre ſes très-humbles hommages le matin du même jour entre 10 & 11. Il ſe condamna de lui-même à faire dans ſon ſallon de compagnie une anti-chambre d'environ cinq quarts d'heures nonobſtant ſa très-gênante infirmité.

Quoique Sa *très-haute Majeſté* eût été prévenue pluſieurs fois de ſon attente, elle ne daigna ſe montrer vis-à-vis de lui, que lorſqu'elle pourroit faire partager tout l'éclat de ſa gloire & de ſa ſplendeur à quelques enrôlés dans la Milice de ſon deſpotiſme, qui avoient été vraiſemblablement avertis ſous main de ſe rallier enſemble.

Ce ne fut donc qu'après que l'Aſſeſſeur Paſcalis, *ſi cher* à la Provence, l'Architecte Vallon, & le ſous-Bibliothécaire Gibelin purent être témoins de ſon apparition.

La Divinité ſe montra enfin, & comme il n'y a point d'heureux coups de théâtre, ainſi que dit Horace ſans l'apparition d'un Dieu,

Dignus vindice nodus.

Les premiers mots de cette Divinité s'adreſſerent d'abord à mon Maître (*), enſuite *au digne* Aſſeſſeur Paſcalis qui, d'accord en ſecret avec Sa Majeſté Archiépiſcopale, promit de bouche de faire tranſporter les livres de la Bibliothéque dans la maiſon du Préſident d'Entrecaſteaux, pour que mon Maître pût travailler à leur arrangement.

Mon Maître objecta alors, que ce tranſport n'étoit aucunement néceſſaire, qu'on n'avoit qu'à faire conſtruire des tablettes dans les deux vaiſſeaux de l'Hôtel de la Province, où les livres ſe

(*) Comme les Dieux ne s'adreſſent aux Mortels, que pour leur dire des grands riens qu'ils appellent de très-inſignes faveurs, tout ce que cette *très-haute Majeſté* Archiépiſcopale dit à mon Maître, ſe réduiſit à ces mots... Comment vous portez-vous ?.. Et ſi mon Maître dans ſon infirmité n'eut demandé la permiſſion de s'aſſeoir, Sa très-haute Majeſté l'auroit laiſſé ſur ſes pieds, quoique l'érudition Cléricale, dont Sa *très-haute Majeſté* veut paroître ſi enrichie, lui apprenne que divers Conciles défendent très-ſévérement aux Prélats, d'avoir, vis-à-vis des Prêtres qui ſont devant eux, ce qu'ils appellent le Typhe, c'eſt-à-dire, l'orgueil de les tenir débout en leur préſence.

trouvent aujourd'hui entaſſés les uns ſur les autres, & que ce ſeroit-là même qu'il les arrangeroit.

Il leur démontra que la place eſt (*) plus que ſuffiſante; mais il paſſa pour blaſphemer; la divinité s'échauffa; les trois Mannequins qui étoient devant elle prenant la forme de très-humbles ſuppliants & le ton de déſapprobation, mon Maître qui n'a jamais eu la ſoupleſſe de genuflexion vis-à-vis d'un Mortel, quoique transformé en Dieu, courut alors pour la 1re. fois à toutes jambes ſans ſe reſſentir des liens de ſon infirmité, & ſortit tout vite d'un Temple où les adorations dont il venoit d'être témoin, lui déplaiſoient horriblement.

L'Aſſeſſeur Paſcalis avoit-il promis bien ſincérement ce tranſport, puiſqu'une année entiere s'eſt paſſée ſans ſon exécution?

L'Architecte, qui avoit regardé comme impoſſible d'établir des Tablettes dans ces deux vaiſſeaux telles que mon Maître les déſignoit, avoit-il reçu ce jour-là même les lumières de ſon Art qui viennent de lui rendre depuis un mois comme très-juſte & très-raiſonnable ce qu'il avoit regardé l'an paſſé comme impoſſible (**).

(*) Quand je dis ici, *eſt*, c'eſt pour m'aſtreindre à la regle que j'ai établie à la p. 79 de mon ouvrage, tom. 1, & dont je me ſuis écarté à deſſein à la 6me. lig. de la 457me. p., pour conjuguer académiquement.

(**) Cette impoſſibilité eſt diſparue d'après la note, que mon Maître m'a fournie contre l'Adminiſtration de Provence ſur ſa négligence bien cruelle à faire ériger le monument qui a été légué par le Marquis de Méjanes à cette Province, & qu'on trouvera depuis la page 406, juſqu'à la 419 du 1er. tom. de cet Ouvrage.

Je ne veux pas oublier ici le dialogue qui ſe paſſa entre *Sa Majeſté* Archiépiſcopale & le très-humble ſous-Bibliothécaire, avant la fuite rapide de mon Maître, de la ſcene dont il venoit d'être témoin.

Sa Majeſté, comme elle s'entoure de tous les droits poſſibles, crut devoir donner au ſous-Bibliothecaire un contre-ordre, ſur l'avis qu'il avoit reçu de mon Maître de décrire, ſur des cartes, les titres des livres, que l'Adminiſtration l'avoit chargé très-incongrument & très-injuſtement de faire, & elle exigea en toute ſouveraineté & en préſence de mon Maître, de les écrire d'abord ſur papier, où ils ſe trouveroient inévitablement pêle & mêle, & enſuite de les tranſcrire ſur des cartes.

On voit par-là combien de pareils Dieux ſont éclairés ſur l'économie du tems & ſur la maniere de rehauſſer les attributs, dont ils s'environent.

Un Prélat dans ſon diſtrict Archiépiſcopal s'aviſeroit-il jamais d'avoir la morgue orgueilleuſe & plus qu'indiſcrete de contredire un de ſes Plébans dans les opérations ſages qu'il auroit cru devoir preſcrire à un de ſes délégués ? (*) Pourquoi donc

---

Mais cette poſſibilité a acquis une bien plus grande réalité par la lettre in-fol. de 16 pages, que mon Maître s'eſt vu forcé d'écrire en Mars dernier à la *très-haute Majeſté* de Provence, qui perd aujourd'hui toute ſa fierté & toute ſa grandeur, vis-à-vis du dernier du Clergé de la Sénéchauſſée d'Aix, pour avoir l'honneur d'obtenir ſon ſuffrage.

(*) Comme la juriſdiction des Curés leur appartient en

lorſque ce Prélat joint à ſon habit violet la marque d'un Adminiſtrateur de Province, change-t-il tout de ſuite les décences d'un Prélat Archiépiſcopal, en ſuprêmes injuſtices, & en inégalités des plus étonnantes ? Acquiert-il alors le droit de nuire aux fonctions des Titulaires de quelque ordre qu'ils ſoient ? Tant il eſt vrai que du haut faîte des honneurs, ceux qui regardent la terre éprouvent un horrible tournoyement de tête !

Depuis cette fameuſe ſcene mon Maître demanda à *Sa Majeſté* Archiépiſcopale une conférence particulière ; elle lui fut accordée par une miſſive ſans ſignature, ſans date, & avec une équivoque énorme ſur le jour auquel il ſe rendroit dans la forteresſe du deſpote Archiépiſcopal.

Cette équivoque, qui n'en auroit pas été une pour tout homme raiſonnable, ne manqua pas d'avoir ſon effet.

Le Suiſſe de *Monſeigneur* eut ordre de l'arrêter devant ſa loge, en lui diſant, que le jour qui lui avoit été aſſigné, étoit paſſé, & que le *Monſeigneur*, dont il avoit le très-humble honneur d'être le cerbere, ne pouvoit pas l'admettre ce jour-là.

Mon Maître trouva le moyen avec beaucoup de

---

toute propriété, il n'y a qu'eux qui puiſſent la déléguer ou en total ou en partie ; les *Mitrophores* n'ont d'autre droit que celui de donner un certificat de mœurs & de doctrine à ceux qu'ils envoyent dans leurs Paroiſſes. Tout leur droit ſe reſtreint à ce certificat, & s'il y a quelques Curés qui penſent autrement, c'eſt parce qu'ils ſont ſans étude de l'antiquité Eccléſiaſtique.

douceur & de prudence de désarmer un Suisse, & d'obtenir de lui son introduction.

Il eut l'honneur de conférer avec *Sa Majesté* Provinciale à l'heure dite : mais comment se passa cette conférence qui fut entrecoupée par deux visites étrangeres & sans doute adroitement ménagées. A peine mon Maître eut-il le tems de demander le payement de son voyage & du transport de ses livres, qu'il se vit obligé de lever le siège. Sa bouche ne fit que s'ouvrir, en s'élevant, sur l'immortelle gloire que s'acquerroit Sa Majesté Archiépiscopale, si elle vouloit bien ordonner au plutôt l'érection de la Bibliothéque ; il se vit tout-à-coup écrasé par divers tonnerres de *vociférations* qui se succédoient les unes aux autres, & dans lesquelles on distinguoit ces mots..... *Ne parlez jamais, Monsieur, de gloire vis-à-vis de moi, mais ne me parlez que de justice.*

Ces mots sont terribles, & contiennent le sens le plus admirable. La gloire n'est-elle pas dans un Grand, placé dans l'ordre public, la récompense de la justice ? Et peut-il y en avoir aucune pour un mortel, si la justice n'est la base des opérations par lesquelles il l'a méritée ?

Mais marchons dans notre Préface, & ne nous arrêtons pas à faire ici un discours *Académique* sur ce point.

Mon Maître fit passer, après cette conférence à cette même Majesté, un Mémoire de ses frais, que la non gratitude de l'Administration lui arracha environ neuf mois après son arrivée à Aix ; il l'accompagna en même tems d'un autre Mémoire sur la nécessité d'ériger au plutôt la Biblio-

thèque des Etats de Provence ; mais ce dernier, quoiqu'il fût adreſſé à tous les Membres de l'Adminiſtration, reſta ſans réponſe, & celle qui fut faite à l'autre, conſiſta à retenir ſur la ſomme de 5652 liv. qu'il portoit, 1652 liv., comme ſi mon Maître eût été capable de charger un Mémoire, d'articles qui n'euſſent pas été juſtes.

Telle fût la reconnoiſſance d'une Adminiſtration *ſi bien éclairée & ſi judicieuſe.*

Comme rien ne s'y fait ſans accord précédent, & comme preſque tout s'y concerte en forme de jeu, l'Evêque Préſident du Comité, où le payement des articles, qui étoient inſcrits dans ce Mémoire, devoit être accordé, les réduiſit à 800 liv.

Quand ce Mémoire ſortit de ce Comité, pour être jugé par la pluralité, on ſe récria étrangement ſur cette réduction, & il y eut des opinants qui en porterent les articles à 12000 livres ; comme ſi mon Maître eût demandé une pareille ſomme, & ſi ſon cœur, qui eſt rempli des plus nobles ſentiments de juſtice & de généroſité, n'eût pas répudié tout ce qui lui eût été accordé, au deſſus de ce qu'il avoit été obligé de demander.

Enfin deux Prélats, en montant, l'un de la ſomme de 800 liv. & l'autre, en deſcendant de de celle de 12000 liv., (*) ſe rencontrerent, dans

(*) Le Prélat, qui deſcendit de cette ſomme, ne parut ni judicieux ni juſte. C'eſt toujours à ces deux termes, qu'aboutiſſent les petits ſtratagêmes politiques. Ou ces 12000 liv. étoient dûes à mon Maître, ou elles ne lui

l'eſpèce de farce politique, qu'ils jouoient, à un point de contact, qui faiſoit perdre à mon Maître 1652 liv., & qui fut celui de la ſomme de 4000 liv., qu'on lui fit compter l'année derniere.

Eſt-ce ainſi qu'une mauvaiſe politique de Cour traite les affaires de juſtice? Sans être le Philoſophe Anacharſis, qui appelloit les loix de Solon, des toiles d'Araignées, n'a-t-on pas le droit de regarder de pareilles aſtuces comme des toiles encore plus foibles, que celles des inſectes que je viens de nommer? Ces aſtuces ne peuvent prendre que des ſots, & aucun homme d'eſprit ne peut en être la dupe.

Dans les Gouvernements ſages & parfaitement juſtes, on n'en rencontre jamais de pareilles. Tout s'y exécute ſans embages, ſans détours, avec la plus grande rondeur, & avec la plus parfaite exactitude.

Enfin mon Maître vient d'être payé en Mars dernier de preſque tout ce qu'il réclame, à la pag. 181 du 1er. tom. de cet ouvrage; mais il lui a fallu acheter ce paiement par ce même ouvrage, & par la longue Epitre, dont j'ai parlé ci-deſſus, qui eût été imprimée avec une autre, qu'il fut obligé d'écrire trois ou quatre jours après à l'Ambaſſadeur de *Sa très-haute Majeſté* Archiépiſcopale, ſi ſon paiement ne fût venu.

étoient pas dûes. Dans le 1er. cas, être deſcendu de cette ſomme, c'eſt avoir violé la juſtice à ſon égard, & dans l'autre, avoir voulu les lui faire accorder, c'eſt avoir voulu nuire à la Province, en lui faiſant payer ce qu'elle ne devoit pas, & ce qui même ne lui étoit pas demandé.

On

On n'a différé de lui payer, que ſon loyer de cette année, quoique nous touchions à ſon dernier ſemeſtre. (*)

Mon Maître ſouhaite très-ardemment de n'être plus obligé à aucun écrit, ſoit Mſ., ſoit imprimé, & quoiqu'il ſoit bien loin du repos dans lequel il doit être, par les formalités, qui ſont encore à remplir vis-à-vis de lui, de la part du chef de l'Adminiſtration Provençale, il deſire de tout ſon cœur, que tout ſe paſſe avec lui, pour le plus grand bonheur & le plus grand avantage de ſa Province, ou qu'on lui paye les frais de ſon retour

(*) En vain on allégueroit que les fonds manquoient alors à la caiſſe de la Province. Il n'y avoit qu'à emprunter cette ſomme de celle qui eſt entre les mains du Thréſorier du bureau de la Bibliothéque. Il doit y avoir les fonds de près de trois années des revenus qui forment la dotation annuelle, que le Marquis de Mejanes a faite pour le Monument, qu'il a légué, & la caiſſe de la Province auroit enſuite verſé dans celle de ce bureau, celle qu'elle en auroit empruntée.

A Aix n'eſt-ce pas l'uſage de payer les deux ſemeſtres des loyers chacun d'avance? Pourquoi avoir changé cet uſage vis-à-vis de mon Maître! Quand eſt-ce que l'Adminiſtration s'aſſujettira à ſuivre la décence & la juſtice à ſon égard! Tant il eſt vrai qu'on a de la peine à revenir des premiers écarts, auxquels on s'eſt livré!

Qu'on ſçache qu'on ne traite point avec un homme dont la raiſon ſommeille à la mode de celle des..... & qu'il eſt toujours très-vigilant pour l'exactitude la plus rigoureuſe, parce qu'il n'y a qu'une pareille exactitude qui ſoit l'ame de l'ordre public!

De ſages Adminiſtrateurs doivent être charmés, qu'on les y ramene, quand ils en dévient tant ſoit peu.

à Paris, ainſi que les dommages, qu'il réclame; & alors il cédera ſon Titre.

Pendant que mon Maître attendoit, depuis Février de 1788, la réponſe à ſon Mémoire ſur la néceſſité de l'érection prochaine de la Bibliothéque, l'inaction de l'Aſſeſſeur Paſcalis pour le tranſport des livres de la Province dans la maiſon du Préſident d'Entrecaſteaux, ainſi qu'il l'avoit promis le 24 Décembre de 1787, en ſa préſence, au chef de l'Adminiſtration Provençale, le pénétroit de la plus vive indignation. Quand eſt-ce que la Province, diſoit-il, qu'on condamne malheureuſement à des émolumens inutiles, jouira enfin du fruit de mes travaux? Ne ſera-ce que lorſque des Adminiſtrateurs ardents pour le bien public profiteront de cette ſage exclamation de Pétrarque dans une de ſes lettres à Acapitus Columna.(*) *O Cives, Cives : quærenda pecunia primum, virtus poſt nummos.*

Voilà des ames créées pour l'ordre public. Il n'y a que celles qui abhorrent l'or, qui ſoient faites pour cet ordre. Tous les hommes à argent en ſont indignes, & doivent en être perpétuellement exclus. L'argent n'opere dans eux, qu'une crainte ſervile & une très-baſſe officioſité.

Ceux, qui les corrompent, en ſont encore plus indignes. Ce ne ſont que de petits égoïſtes qui, fortement reſſerrés dans l'eſpace très-etroit de leur amour-propre, ne ſçavent tirer de leurs idées

(*) (Fol. recto 32 de l'édition in-4°. de ſes lettres à Veniſe, M. CCC. LXXXXII.)

que des aſtuces & des jeux politiques qui les dégradent, & qui expoſent au grand jour l'impuiſſance où ils ſont d'adminiſtrer les Royaumes & les Provinces, ſelon l'exigence des vertus les plus ſublimes & les plus héroïques.

Les vils corrupteurs, & les lâches qui ſe laiſſent miſérablement corrompre, s'accordent entr'eux à jouer le Public par des méſintelligences ſimulées, qu'ils contrediſent après, ſelon que les circonſtances l'exigent, ſans ſe mettre en peine de ce que les bons calculateurs politiques, qui épient de moment en moment ce qui arrive dans les Royaumes & dans les Provinces, pourront en penſer & en dire. En vain un Adminiſtrateur d'un état inférieur diroit qu'il n'eſt pas en ſon pouvoir de réſiſter à celui, auquel ſon égoïſme inſpire les premières impulſions, Petrarque lui crie de toutes ſes forces, Malheureux, Malheureux! Tu as un tort inſigne, en t'excuſant ainſi..... *Qualis ſis in tua poteſtate eſt. Quid palles? Quaſi magnum in te jus habeat fortuna.* (*)

Craindrois-tu les incarcérations forcées, que l'abus du pouvoir rendoit ſi faciles autrefois? Te crois-tu diſculpé par cette crainte? Ne ſçais tu pas que tous les hommes de la Patrie doivent être de vrais imitateurs de Codrus, & que celui-ci ne craignit pas de dévouer ſon ſang pour elle: *Codrus pro patria non timidus mori?*

(*) V. ſa lettre à Severus habitant de l'Apennin, fol. recto 25, de l'édition ci-deſſus.

Ce ne fut pas assez de tromper l'attente de mon Maître pendant près de 4 mois, par une action abominable, ceux qui tiennent, dans l'Administration Provençale, le fil des petites Marionettes dont ils se servent pour distraire le Public, des grands objets sur lesquels ils tiennent ses yeux fixés, en lâcherent une, qui vint faire un intermede des plus ridicules & des moins sensés.

Le 29 Avril de la même année 1788, un citadin d'Aix, qui ne mesura sa doctrine, que sur le cordon, dont il se décore, & qui n'est que la marque d'un servage perpétuel consacré à quelque grand Seigneur François, vint faire, à l'Hôtel-de-Ville d'Aix, une motion qui choqua entiérement mon Maître, sous toutes les faces sous lesquelles elle fut prononcée & écrite.

Cette motion porte, entr'autres articles, qu'il faut transporter la Bibliothéque de Provence dans les Maisons des Doctrinaires ou des Oratoriens, & leur en confier la garde. Elle ajoute ensuite, qu'il ne faut pas toucher aux émoluments du Bibliothécaire & sous-Bibliothécaire actuels.

Ces deux dispositions, dont l'une est si contradictoire au Testament du Marquis de Mejanes, & si préjudiciable aux droits du Bureau créé pour la direction extérieure de la Bibliothéque, qu'il a fondée, & dont l'autre est si injurieuse à mon Maître, qu'on n'auroit dans cette Hypothése appellé de Paris, que pour l'exposer au plus grand des affronts durant le reste de ses jours, & lui ravir l'espoir du profit de 43 ou 44000 liv., qu'il s'étoit

propoſé d'aller gagner à Aix, dans l'eſpace de deux ans, par les travaux, qu'il y feroit (*), fu-

(*) Quoique l'Auteur de cette motion, que je ne veux pas nommer ici, pour lui épargner la honte d'aller dire en public les rêves, dont il eſt obſédé en particulier, ait cru faire un acte de juſtice envers mon Maître en diſant qu'il falloit lui conſerver ſes émolumens, il n'a pas ſenti qu'il lui échappoit une bévue bien groſſière, & une offenſe très-griève envers lui.

Voici ſa bévue. Peut-on déplacer mon Maître ſans forfaiture ? Peut-on le dépouiller de ſon titre, qui, de ſa nature eſt par-tout irrévocable, & qui l'eſt encore plus à ſon égard par ſes accords avec le Métropolitain d'Aix, lorſqu'il a pactiſé à Paris avec lui pour l'accepter ?

Si ſon Tttre eſt irrévocable, il ne peut donc jamais perdre les émoluments qui lui ſont attachés. Alors pourquoi l'Auteur de cette *admirable* motion ſe donne-t-il la peine de les lui réſerver ? On peut dire que ce n'eſt que l'*ignorantia elenchi*, qui le fait parler ainſi.

Paſſons à ſon offenſe. Cet homme qui eſt entouré de meſures domeſtiques (il eſt fils d'un Marchand) s'en eſt-il bien ſervi pour *auner* les ſentiments de mon Maître ? A-t-il jamais compris la généroſité de ſon cœur, & l'amour d'économie, dont il eſt porté pour ſa Province ?

Quand ſa Province lui manifeſtera un deſir contraire à celui par lequel elle l'a appellé à Aix, parce que l'économie de ſes finances l'exigent, & qu'elle lui prêtera ſon crédit contre les perfides Adminiſtrateurs qui l'auront joué, pour les forcer eux-mêmes en leur propre & privé nom, & ſolidairement les uns pour les autres à lui payer les frais de ſon retour à Paris, & ſon *lucrum ceſſans* dans Aix, ne ſe dépouillera-t-il par très-volontiers de ſon titre, & ne ſacrifiera-t-il pas très-généreuſement les vils émoluments qui lui ſont attachés ?

Eſt-ce bien à une tête ſi mal *encaiſſée*, à plaider l'intérêt de la Province & celui de mon Maître ? Ne faut-il pas

rent ſuivies d'une troiſième qui n'eſt ni Françoiſe ni poſſible, en ce qu'elle porte, que l'un ou l'autre de ces deux corps donneroit une *reſponſion aſſurée des livres qui lui ſeroient confiés.* (*)

---

avoir une intelligence ſupérieure, & infiniment différente de la ſienne, pour manier de pareils intérêts ? Qu'il reſte Recteur d'Œuvres-Pies, une pareille charge eſt faite pour ſes épaules ! Mais qu'il ne ſe mêle jamais d'œuvres *Bibliothécales* établies dans des Royaumes, ou dans des Provinces, & ſur-tout lorſque mon Maître eſt appellé à leur direction intérieure !

S'il a jamais envie de continuer de le faire, qu'il prenne la leçon que je lui donne, & qu'il ſçache, que tout tourbillon qui, par une inſolente force centrifuge, s'échappe dans une autre ſphere de l'air, du centre qui lui avoit été aſſigné, s'y trouve repercuté par tant de coups violens de repulſion, qu'il eſt forcé d'y retourner bien vîte, & de ſe contenir pour toujours dans les vraies limites, que la Nature lui a preſcrites.

(*) On voit bien, que ni ces corps, ni lui ne connoiſſent aucunement la poſſibilité de l'engagement, qui eſt promis par les uns, & qui eſt propoſé par l'autre. Ce n'eſt pas en vérité la peine de les réfuter tous.

Un pareil engagement pour la garantie des volumes d'une Bibliothéque, qui en contient au moins 60000, eſt abſolument impoſſible. Mon Maître l'a victorieuſement démontré dans la 3me. partie du Mémoire Mſ., qu'il ſe trouva forcé de préſenter au *Mitrophore* d'Aix en Provence, & qui ſera un jour imprimé, s'il y eſt forcé par de nouvelles mauvaiſes menées.

Ce Mitrophore l'avoit chatouillé très-aigrement, en oſant lui dire en face, & ſans crainte de choquer ſa probité, qu'il n'ordonnoit au ſous-Bibliothécaire, (qu'il croyoit apparemment plus probe que mon Maître) l'inventaire Bibliographique, dont il a été chargé, que pour

Mon Maître ne prit du jeu de cette groſſe Marionette, que ce qu'il lui falloit pour bien juger

---

aſſurer, non pas la propriété des livres de la Province ; mais des ſiens.

Tant il eſt vrai, que les Egoïſtes ont la malheureuſe rage d'avoir ſans ceſſe ſur leurs lèvres ces mots terribles. . . . *Le Mien*

Comment eſt-ce que des êtres purement moraux & abſolument factices dans l'ordre politique, (comme je le dis à la pag. 543 du 1er. Tom. de cet Ouvrage) oſent-ils proférer de pareils mots, tandis que l'Evangile, qu'ils ordonnent de prêcher, moyenant les 200000 liv., dont l'imbécillité des Peuples les a ſoudoyés, dit héroïquement par St. Mathieu (chap. 5, ℣. 40) & par St. Luc, (chap. 6, ℣. 29) aux êtres phyſiques, qui ſont les ſeuls & vrais propriétaires, [ſans aucune réſerve pour leurs ſucceſſeurs], *Dimitte Pallium* ?

On voit combien peu les Clergiſtes [& ſur-tout ceux du haut parage] s'appliquent à pénétrer l'eſprit de ce même Evangile, qu'ils ſont prêcher aux autres.

Sourds eux-mêmes au *dimitte Pallium*, tant & tant recommandé à la vile populace, ils n'ont pas craint de s'opiniâtrer en quelques Provinces, & principalement en celle de Provence à refuſer au Trône & à la Nation une partie des immenſes revenus, que la plupart de leurs traditions fabuleuſes ont arrachés à l'un & à l'autre, dans les ſiècles d'ignorance & de foibleſſe de notre Monarchie.

S'ils ſe ſont enfin mis au niveau du haut Clergé des autres Provinces, ce n'a été, que lorſque la terreur panique les a ſaiſis ; & que lorſque la crainte de voir briſer le fragile vaiſſeau de leurs corps, dans une émeute populaire arrivée le 25 Mars dernier par l'extrême diſette de pain, dont la livre revient à Aix environ à 5 ſ. 6 d. vis-à-vis de celle de Paris, & par les menées ſourdes & les actions plus qu'extravagantes du premier Conſul, a fait naître forcément dans leur eſprit les idées de condeſcendance & de réſignation.

des menées ſourdes de ceux qui tiennent tous les fils de l'Adminiſtration Provinciale de Provence.

On a vu alors des lettres circulaires faites à la hâte & non ſans fineſſe, puiſque la date du jour n'y eſt pas mentionnée, & des Mandements peu réfléchis, pleuvoir de leurs mains le 27 du même mois. On a vu alors des bénédictions de Drapeaux pour les trois Ordres s'introduire dans nos Temples. On a vu enfin alors de pauvres Agriculteurs en gros bonnet rouge & en ſimple ſoubre veſte de campagne aſſis le 29 ſuivant à la table des Prélats, parce qu'ils avoient porté ces drapeaux.

C'eſt ainſi que la peur a ſi fort étourdi certains *Mitrophores*, qu'ils n'ont pas craint de rendre témoins de la magnificence de leur Palais & du luxe énorme de leur table, des malheureux qui doivent ſe dire en eux-mêmes, en verſant des larmes de ſang, eſt-ce pour de tels Apôtres qui ſont ſi ſcandaleuſement prodigues de notre bien, que nous nous épuiſons de fatigues & de ſueurs dans le travail ſi pénible de nos champs ?

Que de pareils êtres euſſent été appellés à la table des Martin de Tours, je m'en édifierois ! Mais qu'une raiſon ſommeillante les ait invités à celles des Mitrophores ſi faſtueux de nos jours, je ne peux revenir de l'extaſe où m'a jetté un tel ſpectacle !

Mais comment les Mitrophores oppoſants ſe ſont-ils défendus de conſentir à la diminution de leurs immenſes revenus ? N'a-ce pas été par ces mots horriblement cruels & tout-à-fait *innationnaux* ..... *Nos Priviléges, que deviendront-ils* ?

Eſt-ce de cette ſorte qu'ils interpretent le *Dimitte Pallium* ? Ce Conſeil qui eſt ſi utile dans toutes les Religions, & au milieu de toutes les Nations ne combat-il pas une prétention auſſi ingrate, auſſi barbare & auſſi peu fondée ? Comment un corps purement factice oſe-t-il réclamer des propriétés, & encore moins des priviléges ? Qu'on liſe les pag 543 & 429 du 1er. tome de cet Ouvrage, & l'on verra ſi leurs exceptions ſont raiſonna-

Avant ce jeu, on avoit tâché de l'amuſer par un autre bien plus enfantin & bien plus ridicule.

---

bles, & ſi le pauvre troupeau de Jeſus-Chriſt n'eſt pas trompé, lorſque dans nos temples il entend retentir à ſes oreilles tant & tant de fois le fameux *Dimitte Pallium*.

Ce Conſeil ne regarde-t-il pes tous les préſents & les futurs qui ſe trouvent implicitement impliqués dans la cauſe de la perſonne qui les repréſente tous, & à laquelle il eſt adreſſé ?

Hé ! Quoi ? ne regardera-t-il que les pauvres d'eſprit ? Qui eſt-ce qui n'eſt pas tenté de le croire, puiſque les Prélats, qui ſont plus ſpirituels, [d'autres diroient plus ruſés] que les idiots de campagne, en rejettent auſſi loin qu'ils peuvent, l'application qu'ils doivent s'en faire également à eux-mêmes ?

Il y a donc deux Evangiles, l'un pour les êtres Phyſiques, & l'autre pour les êtres Moraux, qui ne ſont établis dans les Etats, qu'aux conditions que je retrace à la même pag. 543 du 1er. tom. de mon Ouvrage que j'ai déja cité.

Mais revenons à notre bon citadin d'Aix. Il veut ou des Doctrinaires ou des Oratoriens pour Bibliothécaires de la Province. Si l'on *veut* voir un homme bien lotti, on n'a qu'à lire la 3me. lettre de mon Maître, qui forme les cinq ſixièmes de ma rédaction, & dont je ferai bientôt l'Analyſe.

Je peux dire ici, que la motion de ce Citadin n'a pas mal contribué à ſa naiſſance.

Des *Doctrinaires* pour Bibliothécaires d'une grande Province, qui veut arriver au plus haut faîte de l'Art Bibliothécal, bons Dieux !

Trouve-t-on, dans la vaſte diffuſion de cette Congrégation en Europe, des Bibliothécaires d'un grand nom pour les oppoſer à ceux qui ſe ſont déja rendu très-célebres dans cette carrière ? Qu'on les nomme.

Des *Oratoriens* aujourd'hui Bibliothécaires avec luſtre ! Je les cherche & je ne les trouve pas.

Que ce Citadin reſſuſcite *l'Oncle à groſſe tête*, qu'il avoit

On avoit envoyé en Mars d'auparavant ſous les fenêtres du derriere de la maiſon qu'il occupe

---

dans cette Congrégation, & qu'il l'oppoſe à mon Maître pour juſtifier l'offre qu'il fait à la Province, & il ſera témoin de l'heureux ſuccès de ſa réſurrection, quand ce nouveau vivant ſera vis-à-vis de lui.

A moins que ce Citadin ne le faſſe paſſer par une Paſingénéſie des plus brillantes, je ne lui conſeille pas de lui crier : *O Pater, veni foras* !

L'inſtant d'après ſon apparition, il ne ſeroit plus qu'une ombre, & il ne répandroit ſur le terrain ſur lequel il auroit poſé ſes pieds, qu'une odeur très puante, & c'eſt ainſi qu'il ſatisferoit la petite préſomption de ſon cher neveu.

Tant il eſt vrai que l'Auteur du *Parrhaſiana* a raiſon de dire à la pag. 203 de ſon ſecond Tome, ce que je m'en vais rapporter ici.

» Tant qu'il y aura des hommes, il y aura parmi eux » des opinions auſſi inconſtantes & auſſi difficiles à retenir » que les vents. Comme il faut néceſſairement laiſſer ſouffler les vents, & bâtir des maiſons, qui puiſſent réſiſter à leur violence, il faut laiſſer parler les hommes de » ce qu'ils ne ſavent point, & appuyer le repos des Etats » (& des Provinces) ſur des fondemens, que de vaines » opinions ne puiſſent renverſer. »

Mais ſuffit-il de rapporter ici ce ſeul paſſage pour bien mortifier les hommes trop confiants en eux-mêmes & toujours très-peu réfléchis ?

Non, citons-en un autre de l'Auteur, que je mentionne dans la note qui eſt ſur la pag. 426 de cet Ouvrage, il opérera certainement ſur l'eſprit du Lecteur un effet encore plus grand.

» Quand on a du monde une très-longue pratique, on » ne doit jamais être ſurpris des contradictions, qu'on y » éprouve. Le défaut de compréhenſion dans bien des » gens, eſt une grande barrière contre la vérité ; & l'amour-propre, dont les ignorants ſont plus gonflés,

actuellement, des Architectes pour arpenter le Jardin, & mesurer le Cloître & l'Eglise des Grands

---

» que les bons Sçavants, donne un terrible scarre à l'é-
» vidence, p. 300.

Des *Doctrinaires*, ou des *Oratoriens*; *donner une responsion assurée* des livres qui seroient confiés aux uns ou aux autres, c'est en vérité être totalement ignorant dans l'Histoire Littéraire.

Ne sçait-on pas qu'il n'y a point de dépôts plus infideles & plus risqueux, que ceux que l'on a l'imbécillité de faire dans les Aggrégations séculières, ou Monachales, ou Religieuses?

Charles V. Roi de France, fit porter chez les Moines de St. Denis une Bible Mste. exécutée du tems de Charles-le-Chauve, vers l'an 876. Ces Moines alloient en 1595 la vendre au très-grand prix, qu'on leur en offroit, si le Parlement de Paris, qui en eut avis, n'eût rendu un Arrêt pour l'ôter à ces Moines, & la faire transporter dans la Bibliothéque du Roi.

Qui est ce qui me fournit ce trait? N'est-ce pas un Oratorien? V. le Pere le-Long, dans le tom. 1er. de son *Bibliotheca Sacra*, p. 236, col. 2, *in fine*.

Mais me dira-t-on, puisque cet Oratorien vous administre, avec candeur & avec ingénuité, un pareil exemple, il faut donc que l'esprit de sa Congrégation résiste à une pareille imitation?

Je réponds que non, & ma réponse est d'autant plus ferme, qu'elle est appuyée sur une anecdote terrible, que je tiens de mon Maître, & que je vais rapporter.

Du tems du Ministere de M. d'Aiguillon, mon maître, qui tâchoit de découvrir tous les livres imprimés sur vélin, & toutes les premières éditions, (soit qu'elles fussent imprimées sur la même matière, soit qu'elles ne le fussent que sur papier) qui pouvoient venir à sa connoissance, ayant découvert dans un livre d'Histoire Littéraire, qu'on conservoit dans la Bibliothéque des anciens *Soi-disants* de Lyon, qui est régie aujourd'hui par les P. P. de l'Ora-

Auguſtins, où l'on prétendoit qu'on devoit placer la Bibliothéque.

toire, trois beaux articles, dont deux ſur vélin & le troiſieme ſur papier, inſpira au Duc de la Valliere de les faire venir dans ſon Cabinet des Rares.

Il lui obſerva que cette obtention lui ſeroit très-facile par le crédit du Miniſtre qu'il lui déſignoit, à cauſe qu'il étoit ſon neveu.

Ces livres vinrent effectivement ſans aucune difficulté dans ſon cabinet.

Les lâches Archevêque, Intendant, Echévins & Oratoriens de cette ville y conſentirent tout de ſuite.

Il eſt vrai qu'en donnant ce conſeil à ce Duc, mon Maître eut la prudence de lui conſeiller d'offrir un chargement des trois articles qu'il deſiroit, & qui étoient Pline le Naturaliſte, imprimé ſur vélin à Veniſe par Nicolas Jenſon en 1472, Tite-Live imprimé auſſi ſur vélin en la même ville par Vindelin de Spire en 1470, & le Ciceron de *Minutianus*, imprimé à Milan en 4 vol. in-fol. ſur la fin du même ſiecle, &c.

Ce chargement fut remis au Miniſtre d'Aiguillon pour le faire paſſer à Lyon. Mais cette pièce garantiſſoit-elle ces livres? Le ſeul effet, qu'elle produiſoit en droit, ne ſe bornoit-il pas à ne répondre que de leur valeur?

Le feu, en incendiant la Bibliothéque du Duc de la Vallière, ne pouvoit-il pas dévorer ces articles? Les Oratoriens auroient-ils pu, ſi un tel malheur fut arrivé, réclamer autre choſe que leur valeur pécuniaire mêlée avec leur cendre?

Voyez donc quels dépoſitaires ſont les Oratoriens?

Il en eſt ainſi de tous les Corps; ils s'y trouve toujours des êtres rampants qui les trahiſſent, pour faire leur cour aux Puiſſances.

Renault de Meſme avoit reçu de Guillaume ſon oncle, 1er. Chapelain de St. Louis, les Heures Mſtes., dont ce Saint Roi lui avoit fait préſent à la fin de ſes jours. Ce même Renault les donna enſuite à l'Egliſe & au Couvent

Mais ni la promeſſe que l'Aſſeſſeur Paſcalis avoit faite du tranſport des livres, ni ce bel arpentage ſimulé n'aboutirent pendant toute l'année 1788 à aucun effet, parce que *Sa Majeſté* Archiépiſcopale d'Aix avoit conçu le projet ridicule & totalement contraire à la commodité du Public & des Officiers de la Bibliothéque, d'en planter le vaiſ-

---

des Cordeliers de Paris, où il ſe fit enterrer. Mais le frere Thomas du Cuſſi Cordelier, liſeur dudit Couvent, les vendit enſuite au plus offrant, en plein marché, le 14 de Juillet de l'an 1381.

Il prétexta la néceſſité dudit Couvent pour colorer cette vente. V. encore le même *Bibliotheca Sacra*, tom. 1, p. 245, col. 1.

Les Moines & les Religieux manquent-ils ordinairement de pareils prétextes, lorſque les dépôts les embarraſſent, & lorſqu'ils ſont altérés par la ſoif de l'or ? Mais quand eſt-ce que que les Supérieurs de leurs maiſons ſont inſenſibles à cette ſoif ? Comme il n'y ſont qu'en paſſant, peu leur importe de les dévaſter, ou de les dépouiller de ce qu'elles ont de plus précieux.

Mais ces raiſons ſont-elles les ſeules qu'on puiſſe oppoſer à ce Citadin ? Les Adminiſtrateurs de la Province retiendroient-ils alors aucun pouvoir & aucun droit ſur la Bibliothéque & ſur ſes Officiers ? Je m'arrête, & je m'abſtiens de faire des in-fol. ſur toutes les imprudences qui ſont nées contre mon Maître dans la ville d'Aix en Provence.

La préſomption, la méchanceté, les cabales, les lumières courtes ſont l'appanage de la plupart des principaux habitants de cette ville, & ſur-tout de quelques cauſidiques qui veulent y tenir le 1er. rang, & dont l'un d'eux a certainement lancé la groſſe Marionette, dont le jeu imbécille vient de nous *tant & tant* amuſer.

ſeau à une des extrêmités les plus déſertes de la ville, pour l'avoir près de ſon Palais.

Tel eſt l'égoïſme de certains individus ſans idées & ſans ſentiments pour l'ordre Public.

Mais cette *Majeſté* y penſoit-elle? Croyoit-elle par cette proximité pouvoir venir facilement enlever ſous les yeux & ſous la garde de mon Maître, des livres de cette Bibliothéque?

Mon Maître armé du *Veto* de l'ordre Public, ne lui auroit-il pas d'abord démontré avec douceur, mais avec force, que quoiqu'elle fût à la tête de l'Adminiſtration de Provence, elle n'avoit aucunement d'elle-même, & par ſa place un pareil droit?

Ne lui auroit-il pas encore repréſenté que, ſi un de nos Rois fût obligé d'offrir un chargement à la Sorbonne, pour enlever de la Bibliothéque de cette maiſon, le livre dont il avoit beſoin, une Majeſté telle que la ſienne, qui eſt *bien & bien* ſubalterne à celle d'un Roi de France, n'obtiendroit rien de mon Maître, pas même avec un chargement des Etats de Provence, quoique la délibération gauche & très-mal méditée du Bureau de la Bibliothéque, datée du 26 Décembre 1786, le permette?

Eſt-ce que cette délibération, qui donne une pareille permiſſion, a prévu les inconvénients qui peuvent arriver à un tel dépôt public de livres, par un prêt extérieur, quoique avec chargement? N'y a-t-il pas à craindre l'accident du feu contre la maiſon où aura été tranſporté l'article prêté d'une grande Bibliothéque publique, & ſi l'eſpece de ce livre

eſt très-rare, ſera-t-il bien facile de le remplacer ? Que d'années ne s'écouleront-elles pas avant que ce remplacement puiſſe ſe faire ?

Le Public devra-t-il reſter alors privé d'un livre qui eſt envié par d'autres, que par l'emprunteur chez lequel il aura été incendié ?

D'ailleurs, pendant tout le tems que ce livre eſt chez l'emprunteur, d'autres ne peuvent-ils pas en avoir beſoin ? Faut-il qu'ils attendent que le laps du tems marqué dans le chargement de l'emprunteur ſe ſoit écoulé pour ſatisfaire leur curioſité ?

Ainſi une telle délibération eſt totalement contraire à lordre public, & elle n'a été rédigée que pour ſervir aux abus tyranniques & aux intérêts voilés des Puiſſants d'une Province, qui immolent toujours le pauvre Public à leurs injuſtes convoitiſes.

J'ai déja tant frondé cette maudite délibération ſous preſque toutes ſes faces, dans la note qui eſt ſur la pag. 170 de mon Ouvrage, que j'ai horreur d'y revenir ici.

Tant il eſt vrai que les écrits aſtucieux ne peuvent que ſoulever les ames, que la nature a appellées à une hauteur propre à leur faire découvrir tous les manéges de la petite & ruſée humanité ?

Comme l'Aſſeſſeur Paſcalis ne faiſoit abſolument aucun mouvement pendant toute l'année 1788, pour le tranſport, dont il avoit flatté mon Maître, celui-ci voulut éprouver en Août dernier, quelle étoit abſolument la manière, dont il adminiſtroit. Il lui écrivit pluſieurs fois pour obtenir de

lui un mandat touchant ſon chauffage, ſon éclairage, & ſon loyer de deux ans; mais il vit par ſes réponſes qui le renvoyerent à l'arrivée de *Sa Majeſté* Métropolitaine dans Aix, qu'il ne ſe regardoit pas comme un Co-aſſocié à l'Adminiſtration, mais ſeulement comme un humble valet du chef de ſes Co-aſſociés.

Mon Maître s'abſtient ici de faire imprimer le contenu de ſes lettres, pour lui ſauver le déshonneur des contradictions qui s'y trouvent, & ſurtout de celle qui eſt entre ſa lettre du 28 Août; *où il oſe ſi lâchement fronder l'opinion publique*, & le diſcours qu'il a fait dans l'Aſſemblée Municipale de la ville d'Aix, tenue le 14 Novembre dernier.

Comme il n'a pas l'art de ſe reſſouvenir du contenu des miſſives privées qu'il envoie, il n'eſt aucunement ſurprenant, qu'il exalte ſi fortement dans ce diſcours l'opinion publique, qu'il avoit tant frondée dans ſa lettre du 28 Août.

Toutes les tergiverſations de cet Ex-Aſſeſſeur inſpiroient à mon Maître le deſir le plus ardent d'en voir la fin au plutôt.

Dans ce deſſein, il envoya au Prince de Beauvau le Mémoire *Mſ.* qu'il avoit déja dreſſé pour l'érection prochaine de la Bibliothéque, & qu'il avoit fait parvenir à l'Adminiſtration de Provence ſix mois auparavant; mais il ne reçut de Paris d'autre réponſe, ſinon que *Sa Majeſté* Métropolitaine *n'augmenteroit point ſes émoluments, & que s'il vouloit retourner en cette ville, il les percevroit, comme s'il étoit en Povence.*

Il

Il vit bien que la réponſe que l'Agent titré de ce Prince lui fit, n'étoit point l'expreſſion de la volonté d'une ame auſſi juſte, que celle de ce Prince, mais ſeulement la Peinture de la colluſion qui étoit entre ce même Agent & la *Majeſté* Archiépiſcopale d'Aix.

Auſſi il prit dès-lors le parti de demander ſon congé.

Le Métropolitain arrivé dans la Capitale de ſon Dioceſe, il ne fut pas lui rendre viſite. Il ſe regarda, par le droit naturel, diſpenſé de tous les égards de décence, qu'on doit aux perſonnes en place, lorſqu'elles ne manquent point à ceux qu'elles doivent à leur tour aux grands Savants qui les honnorent, & qu'elles ont choiſis elles-memes.

Il ſe paſſa environ deux mois ſans que le nouveau Monarque de Provence daignât s'informer de l'état auquel l'infirmité de mon Maître, qui n'eſt pas encore totalement diſparue, le réduiſoit préſentement.

Mon Maître plus qu'étonné de ſon ſilence & du déni du paiement qu'il avoit ſi ſouvent demandé, lui envoya le 1er. tome de cet ouvrage, & l'accompagna d'une lettre très-forte & d'environ 16 pag. in-fol. avec menace de la faire imprimer ſi dans cinq jours au plutard il n'étoit payé.

Il l'a été, mais de la manière que je l'ai expoſé ci-deſſus.

Il n'attend plus à préſent, pour revenir à Paris, que la tenue de l'Aſſemblée générale des trois ordres de la Provence, pour pouvoir y faire régler tout ce qui lui ſera dû d'après ce que j'ai dit ci-deſſus.

Ami lecteur, te voilà bien ſatisfait! La ſeconde cauſe de la compoſition de ce livre t'eſt bien développée. Tu ne ſeras donc point ſurpris des traits vigoureux que tu y trouveras.

Je paſſerois très-volontiers à la troiſième, j'en differe l'explication pour la Préface, que je mettrai à la tête de ma 2de. partie contre *les Antiquaires mal-aviſés.*

Je m'en vais t'inſtruire à préſent ſur le contenu des deux tomes, dont je te gratifie & de leur prix.

Contenu de ces deux Tomes.

Le premier commence tout de ſuite par le corps, & eſt diviſé en trois lettres.

Les deux premières ſont contre un Bénédictin de Metz, qui pour faire une Cour ſervile à l'Archevêque de Sens, s'eſt aviſé d'élever juſqu'aux nues, ainſi que je l'ai déja dit, deux Bouquins de la Bibliothéque.

Elles contiennent 67 pages & demie.

La troiſième eſt contre le Pere le-Long de l'Oratoire. Elle commence à la page 67, & elle finit à la 557.

Il ſeroit très-inutile de te dire tout ce que ce volume contient de curieux & de profond en Bibliographie ancienne, en droit public de la France & de la Provence. Si tu veux t'en inſtruire à fonds, lis la Table de cet Ouvrage, qui te préſentera très-fidélement tous les Articles qui y ſont contenus, & qui t'inſpirera, par l'exceſſive curioſité de connoître tous les articles qu'elle t'annonce, la plus forte envie d'acquérir ce livre.

Il eſt véritablement claſſique, & tous ceux qui aiment les Antiquités de la *Bibliologie*, ne peuvent abſolument s'en paſſer.

Il eſt rempli de tant de recherches, de tant de ſagacité & de tant de critique, qu'on peut le regarder à bon droit comme une des productions Typographiques qui font le plus d'honneur à notre ſiecle.

Le ſecond n'eſt point ſi gros que le premier. Il ne contient que l'introduction, la liſte des ouvrages ſur la Calligraphie, ſur la Typographie & ſur la Bibliographie que mon Maître y promet, l'*Errata*, les Additions & la Table ſuivie encore d'un autre *Errata*.

Ne négliges pas, ſi tu t'intéreſſes à la vie des Gens de Lettres, & au miſérable ſort auquel les prétendus Grands de la terre les réduiſent par leur funeſte deſpotiſme auquel il faut eſpérer que nos Etats-Généraux remédieront, la lecture de cette introduction.

Elle eſt très-vigoureuſe & très-inſtructive.

Après cette lecture tu viendras à celle de la Table, pour mettre ſous tes yeux tout ce qui eſt contenu dans le premier tome. Tu trouveras même dans cette Table beaucoup d'articles neufs, dont les uns t'inſtruiront beaucoup, & dont les autres t'exciteront fortement à rire. Ils t'inſpireront même le plus grand mépris pour certains Auteurs, qu'on regarde comme les Coriphées de la Bibliographie, & contre certains Bibliopoles auxquels l'ignorance des amateurs a attiré une eſpece de renom.

Tu y déterreras encore des diſſertations, & ſur-tout contre les Nobles fieffés & contre les *Mitrophores*, qui ſuppléeront à divers articles du 1er. Tome.

L'Errata & les Additions ſeront lues après la Table, & enſuite tu paſſeras au contenu du 1er. tome; ce n'eſt que de cette façon que ſa lecture peut t'être bien profitable.

Il n'y a que trois cent exemplaires de cet Ouvrage, dont 250 ſur papier commun de 12 liv. la rame, & 50 ſur papier d'Hollande.

Les uns ſe vendent 18 liv. & les autres 36.

Il y a ſur les premiers un rabais de 6 liv. par volume lorſqu'on en prend une douzaine, & un rabais de 9 liv. ſur les autres, lorſqu'on en prend la même quantité.

Les Libraires qui ne prennent que trois ou quatre exemplaires des uns ou des autres, n'ont qu'un rabais de 3 liv. ſur les premiers, & de 6 liv. ſur les ſeconds.

Fin de l'Introduction.

EPIGRAPHE.

» NON fames nobis ventris noſtri magno conſ-
» tat, ſed ambitio. Hos itaque (ut ait Salluſtius)
» ventri obedientes animalium loco numeremus,
» non hominum: quoſdam verò ne animalium qui-
» dem, ſed mortuorum. VIVIT IS, QUI SE
» UTITUR: qui verò latitant & torpent, ſic in
» domo ſunt, tanquam in conditivo. Horum licet
» in limine ipſo nomen marmori inſcribas, mor-
» tem ſuam anteceſſerunt.

Sen. Epiſt. LX, p. 159, tom. 2, édit. Elſeveriane, in-12. CIↃIↃCXXXIX.

Si l'on veut bien ſentir le ſel de cette Epigraphe, il faut qu'on joigne, aux idées que ſon contenu fait naître, celles qu'on ſe formera, en liſant ſur les pag. 389, 458, 542 & 409 du 1er. tom. de cet Ouvrage, les mots : *zele inépuiſable de mon Maître*, Luculle à Infule, Orgies nocturnes, immortalité des bâtimens, & en parcourant les mêmes mots dans la Table.

Court Avis au Lecteur par l'Imprimeur de cet Ouvrage.

Ami Lecteur, quoique tu liſes le nom de *Londres* ſur le titre du 1er. tom. de cet Ouvrage, je crois bien que tu ne t'imagineras pas que cette impreſſion vienne des preſſes de cette Ville.

De quelque lieu qu'elle vienne, j'eſpere que ſon exécution te plaira, tant par ſes characteres que par ſon papier.

J'ai tâché de la rendre auſſi correcte que je l'ai pu, ſoit en imprimant l'Introduction, le Corps & la Table de cet Ouvrage, ſoit par le moyen des trois *Errata* que tu trouveras dans ſon ſecond tom.

Je ne veux point te tromper. Comme dans l'endroit où je me trouve le papier d'Hollande m'a abſolument manqué pour le ſecond volume des 50 exemplaires que j'ai tirés ſur ce papier, j'en ai employé un autre qui eſt très-beau, & qui ne fera pas pour cela diminuer le prix de ces mêmes exemplaires, parce qu'il n'y en a que 50, qui ſoient tirés ſur ce même papier.

Fragment de la lettre que mon Maître a écrite en Mars dernier à l'Archevêque d'Aix, ſur la réponſe normande, dont il eſt queſtion à la pag. XV. de l'introduction, depuis la lign. 3 juſqu'à la lign. 7 du premier alinéa.

M. le C. de C. auquel l'Abbé Rive remit en Juillet dernier un Mémoire Mſ. ſur les opérations ordonnées pour la Bibliothéque de Provence, qui ſont entiérement contraires au pacte ſynallagmatique paſſé verbalement, & devenu enſuite écrit par l'Epître, dont il a été queſtion ci-deſſus, entre M. de Bois-Gelin & cet Abbé, écrivit au même Abbé le mois d'après, que s'il vouloit retourner à Paris, M. de Bois-Gelin lui procureroit en cette Ville la jouiſſance des émolumens qu'il perçoit dans celle-ci.

Suppoſons que l'Abbé Rive ait ſi peu d'honneur, & pouſſe l'injuſtice envers la Province, juſqu'à conſentir à une propoſition, dont on n'a pas voulu ſentir toute la tyrannie, & que cet Abbé va expoſer tout de ſuite : qui eſt-ce qui lui rembourſera tous les frais, dépens & dommages qu'il fera, ou ſupportera dans ce nouveau voyage ?

Mais M. de Bois-Gelin ſe croit-il le ſouverain Comte de Provence, pour diſpoſer à ſon gré de la caiſſe pécuniaire des Provençaux, pour prendre ſur elle tous les ans la ſomme de 2000 l. envers un homme qui ne travaillera pas chez eux & pour eux ? Eſt-il le ſuprême ordonnateur de l'adminiſtration Provençale ? N'en eſt-il pas le ſeul premier co-aſſocié ?

Si ces idées euſſent été fortement gravées dans ſa tête, ne ſe ſeroit-il pas épargné bien des déſagrémens dans cette Province ?

Quand même il ſeroit le ſouverain Comte de Provence, auroit-il le pouvoir d'un ſol ſur ſes ſujets, ſans leur acquiſcement ? Qu'il voie aux pag. 173 & 174 de l'ouvrage qu'il reçoit, le pouvoir légitime dont il doit jouir ici.

Que M. de Bois-Gelin parvienne à obtenir ici par bon contrat, des Provençaux, en faveur de l'Abbé Rive, réſidant à Paris, le paiement de 2000 liv. qu'il retire ici, avec tous les frais, que ſon nouveau tranſport lui cauſera, & il ſe rendra très-vîte à ſon invitation, &c. &c. &c. &c.

ERRATA pour l'introduction.

PAg. 11 & ſuivantes juſques à la LIIme., liſez au haut des pages, introduction au lieu de Préface.

Pag. IV, 3me. lign. indélebiles, liſez indélébiles.

Pag. VII., lig. 10, tetiré, liſez retiré.

Pag. IX., 1re. lign., deſcendez la lettre ſ. de la fin.

Pag. XV., lign. 3, avant ces mots.... *Cette réponſe*, mettez une virgule, & ouvrez enſuite une parenthéſe.

A la lign. 5 de la même pag., ôtez après le mot *demande*, la virgule qui y eſt marquée, & fermez la parenthéſe.

Pag. XVIII., 1er. alin., lign. 7, & pag. XXVII, 3me. lign. du 1er. alin. Mannequins, retranchez une n.

Pag. XIX. 3me. lign. du dernier alinéa, intégres, & non pas integres.

Pag. XX, 3me. lign. du 1er. alinéa, droitur, liſez droiture.

Pag. XXVIII. dern. mot de la 1re. note, ſuffgrae, liſez ſuffrage.

Pag. XXIX, redreſſez la lettre l de l'avant dern. mot

Pag. XXX. lig. 7 du 2d. alinéa, s'élevant, liſez ſe levant.

Autre ERRATA pour l'introduction.

Pag. IV., lig. 5 & 6, leur seule *lecture*, lisez leur *littre*.

Pag. X., 9me. lig. du 2me. alinéa, Bibliothéeal, lisez *Bibliothéal*.

Pag. XII., 4me. lign. de la note, devoient, lisez doivent.

Pag. XIII., 2nde. lig., obtenoient, lisez obtiennent. Ces deux faites ont été faits en apparence, pour imiter les conjugaisons académiques.

Pag. XIV., écrivez ainsi les chiffres romains, qui sont au haut de cette page.

Pag. XVI., lig. 8, ouvrez la parenthèse avant le mot telle.

Ibid., placez à la fin de cette pag., la citation de Pline, qu'on a transportée mal-à-propos dans l'avant-dernier alinéa de la pag. XVIII.

Pag. XVIII., 6me. lig. du 4me. alinéa de la note, gagnées, lisez gagnée.

Pag. XXI., 5me. lig. du 2me. alinéa, qu'il avoit, lisez qu'elle avoit.

Pag. XXII., 3me. lig. du 4me. alinéa, Administrateurs, lisez Administrateurs.

Pag. XXIV., 1re. lig. du 2me. alinéa, tant de confiance à, lisez en.

Pag. XXV., lign. 5 du 1er. alinéa, le prier, lisez la prier.

Pag. XXVI., 5me. lign. de la note, comment vous portez-vous ? lisez ces mots en italique.

Ibid., même note, 6me. lig., n'out, lisez n'eût.

Ibid., même note & avant-derniere lig., Typhe, liſez ce mot en italique.

Pag. XXXIV., ajoutez encore un c au milleſime de la note.

Pag. XXXVI., 2de. lig., action, liſez ínaction.

Ibid., 2de. lig. du 4me. alinéa, an, liſez au

Pag. XXXIX., 1re. lign. de la note, changez le point virgule qui y eſt à la fin, en ſimple virgule.

Pag. XL., 6me. lign. du 5me. alinéa, encore moins, liſez au lieu de ces mots, ceux-ci, bien plus.

Pag. XLI., 1ere. lign. du 2nd. alinéa, redreſſez l'a, qui s'y trouve renverſé dans le mot pas.

Ibid., 3me. lign. du 6me. alin. de la note, rendu, liſez rendus.

Pag. XLIV., 3me lign. du 7me. alinéa de la note, fut, liſez fût.

Ibid., dern. lign. du même alinéa, leur cendre, liſez leurs cendres.

Pag. XLV., 2de. lign. de la note du Cuſſi, liſez de Cuſſi.

Pag. XLIX., avant-dern. lig. du 3me. alin., reduiſoit, liſez reduit, à moins que vous ne vouliez conjuguer comme les habiles 40.

Ibid., 1re. lign. du 6me. alinéa, éte, liſez été.

Pag. L., dern. lign. du 2nd. alinéa, *mal-aviſés*, liſez *mal-adviſés*.

Pag. L., dern. lign. du 5me. alinéa, a, liſez ſa.

Pag. LI., Addition, 2de. lig. du 3me. alin., après le mot introduction, liſez deux *Errata*.

Pag. LIV., liſez-y les chiffres romains du haut, de la façon qu'ils ſont ici.

Ibid., 4me. lign. du 2nd. alinéa, trois *Errata*; liſez quatre *Errata*.

OUVRAGES

Promis par mon Maître dans celui-ci, pag. 112.

1°. *Observations Critiques sur les diverses Bibles latines qui font tant de bruit parmi les Annalistes de la Typographie*, p. 109 & 112.

2°. *Le Réveil-Matin Littéraire, pour exciter les Auteurs paresseux ou trop confians, aux recherches & aux vérifications. Ouvrage Apologétique pour mon Maître, & rempli de critique contre un torrent d'Auteurs, & nommément contre le MOINE Mercier de Ste. Genevieve, depuis qu'il écrit jusqu'à présent*, &c. p. 110, 123, 136, 218, 239, 244.

3°. *Histoire Philosophico-critique de la langue Françoise*, en plusieurs volumes in-8°., p. 79, 166, 450.

4°. *Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Imprimerie*, &c., en plusienrs volumes, p. 142, 143, 150, 165.

5°. *Dictionaire de Notices de livres du 15me. siecle*, en plusieurs volumes in-8°., p. 168, 490.

6°. *Histoire critique des livres Xylographiques*, p, 307.

7°. *Histoire critique des livres en général Mss. & imprimés*, p. 307.

8°. *Dissertation sur l'invention de la Peinture à l'huile*, p. 162.

9°. *Notices des plus curieuſes Editions du 15me. ſiecle*, p. 141.

10°. *Mémoire Mſ. ſur la néceſſité de l'érection prochaine de la Bibliothéque de Provence & de la réforme des opérations qui contrarient la proximité de cette érection*, p. 178.

11°. *Eſſai Chalcographique des principales éditions du 15me. ſiecle*, p. 132, 322, *& alibi.*

12°. *Nouvelle édition des Mémoires de Niceron*, par ordre Alphabéthique, avec ſes notes & celles de l'Abbé Sepher, dont il eſt poſſeſſeur, qu'il corrigera très-ſcrupuleuſement, p. 454.

13°. *Diſſertation ſur les livres non opiſtographes*, p. 307.

14°. Eſſai de Bibliothéque de livres imprimés non ſeulement *ſur vélin*, mais encore *ſur papiers de différentes grandeurs & de diverſes couleurs*, p. 479, 491.

15°. *Les Aſtuces Monopoliques de divers Libraires de Paris*, p. 517.

Corrections & Additions.

PAge 6, 1re. ligne du 4me. alinéa.... paroît, liſez paroit.

Pag. 10, addition, voyez un livre de Poëſie Françoiſe, imprimé, dans le 16me. ſiecle, de ſuite comme s'il ne contenoit que de la Proſe. Tom. 2 de la N. édit. de la *Bibliothéque Hiſtorique de la France*, &c. p. 300, col. 1, n°. 18720.

Il eſt intitulé *la Deſcription du Politique de notre tems*; il eſt de 1588, *in*-89. &c. &c. &c.

Pag. 13, 2ond. alinéa, 5me. lign. caractére, liſez charactère.

Même pag. Corrigez la même faute à l'avant derniere lign. de ce même alinéa.

Pag. 16, 3me. alinéa, 6me. lign. même faute.

Corrigez-la par-tout où vous la trouverez, ſi elle eſt échappée ailleurs.

Pag. 47, 2ond. alinéa, 9me. lign. Salamalec, liſez Salamalech.

Pag. 48, 3me. alinéa, avant-dernière lign., & pag. 50, 1er. alinéa, 5me. lign. Conrad de Winters, liſez Conrad Winters.

Pag. 50, Meerman 4me., 5me. & 6me. alinéa, liſez Méerman, & ſuppléez cet accent par-tout où il manquera.

Pag. 54, édit. des œuv. de Pie II. en 1551, *Baſileæ*, ſelon Simler, p. 13, col. 2

Addition & Correction.

Elle eſt apocryphe. Henric Petri n'imprima en cette année, que l'*Acta Concilii Baſil.* de ce Pontife, ſelon Apoſtolo-Zéno. V. ſon *Diſſ. Voſſ.* 5 p. 321, col. 1, T. 1, *in*-4°.

Pag. 55, Harduin, lign. 6, liſez Hardouin.

Pag. 58, 2onde. ligne du 2ond. alinéa, au lieu de 7, liſez 8.

Même pag., ligne 10, au lieu de 3, liſez 4.

Pag. 59, lign. 7, à la place de ces mots, eſt de MCCCCLXXXV, liſez ceux-ci, eſt de MCCCCLXXVIII.

Cette édition n'eſt cepen-

dant annoncée dans le Catalogue de Jackſon, que ſous la date de MCCCC-LXVIII., mais je crois que cette date eſt fautive, & je lui ſupplée un X. v. la p. 608 de ce Cat.

Même pag. 59., liſez après le 2ond. alinéa. ..... la 4me. eſt de 1485, (même format) & continuez de lire tout ce que ce 2ond. alinéa contient.

Addition à faire à la page 64, à la fin du 2ond. alinéa.

» Cette exécrable Reine mourut enfin le dernier Septembre de l'an 1435 dans l'hoſtel St. Pol à Paris, où elle » vivoit en pauvre eſtat depuis la mort du Roy ſon mary, » haïe juſtement des François, & meſpriſée ingratement » des Anglois. On a eſcrit que pour eſpargner les frais » de ſes funérailles, ils firent porter ſon corps dans un » petit bateau à Sainct Denis, accompagné de quatre » perſonnes ſeulement. Quelques-uns attribuent ſa mort » à un ſaiſiſſement de cœur, que luy cauſerent leurs outrageuſes railleries, car ils prenoient plaiſir de luy dire » en face, que le Roy Charles n'eſtoit pas fils de ſon » mary. (tom. 3. de l'abr. chron. de Mezeray, Amſt., 1696, p. 253.)

Les Auteurs de l'*Art de vérifier les dates* ne déſignent pas l'hôtel où elle mourut; ils diſent ſeulement » que ſon » corps fût porté par eau, pour éviter les frais, à St. » Denis, où elle n'eut que quatre cierges & quatre perſonnes à ſon enterrement (p. 563, col. 2, de l'édition de 1770, *in*-fol.)

Ils retranchent dans leur dernière édition, (tom. 1, p. 615, col. 2.) ce qu'ils avoient dit auparavant ſur les *quatre cierges de ſon enterrement*; & ils ajoutent, » .... » Ce fut l'Abbé de (St. Denis) qui l'inhuma, pas un Evêque ne s'étant préſenté pour faire ſes obſéques.

C'eſt ordinairement à la mort des Princes, & des Princeſſes infames & déteſtables, que le écailles, qui étoient

ſur les yeux des Prêtres, qu'on nomme *Mitrophores*, tombent. Mais elles ſont ſi épaiſſes ſous leur regne, qu'ils ſe plongent aveuglément dans toute ſorte de baſſeſſes vis-à-vis d'eux & d'elles.

Ces Moines, qui nous donnent cette anecdote, auroient bien pu, s'ils l'euſſent voulu, nous dévoiler les lâches condeſcendances des *Mathan* d'alors envers cette nouvelle *Athalie*.

Au reſte, ſi l'inviolable reſpect, que j'ai pour mon Maître, ne m'empêchoit pas de publier tout ce que j'ai vu dans ſon porte-feuille ſur l'origine de leur titre, Monarchico-diocœſain, & ſur l'époque en laquelle ils ont donné plus de poids à leur tête par leur Mitre, ou ſelon l'expreſſion aſſez libre de l'Abbé Nadal; (p. 235 du 4me. vol. *in*-4°. des Mém. de l'Acad. des Belles Lettres), par une coëffure, qui étoit jadis appropriée très-excluſivement aux Courtiſanes de Rome, (*) je dirois, d'après divers Peres de l'Egliſe, & je répéterois nommément d'après St. Jérôme, que j'ai déjà cité, p. 540 & 541 de cet ouvrage, que leur titre n'a point ſon origine dans les inſtitutions du Chriſt & des Apôtres, mais qu'il n'eſt, que de la fin du 2ond. ſiecle de l'Egliſe. Une pareille découverte exciteroit les Peuples à faire très-ſortement, mais très-reſpectueuſement les plus grandes inſtances auprès des Thrônes Catholiques pour amener un jour dans le ſein des nations Orthodoxes, des richeſſes énormes qui ne ſervent qu'au luxe de la plupart de ces *Mitrophores*; j'ajouterois encore, que leur coëffure à *la Nadal*, ne date que du 7me. ſiecle, tems auquel le deſpotiſme & le faſte ſacerdotal envahirent toute l'Europe.

(*) Ami lecteur, je te vois déja rire avec le *Maine* Mercier & le gros Guillaume, parce que tu croiras que je tombe ici en contradiction avec moi-même, par rapport à ce que je dis contre l'Abbé Nadal ſur ma pag. 438; mais, comme j'eſpere que tu auras de la fineſſe dans l'eſprit, tu verras que je ne me contredis pas, & que je blâme toujours cet Abbé pour avoir parlé ſi librement.

Pag. 76, ajoutez-y ſur l'ingratitude de la Patrie le paſſage de St. Matth. chap. 13. ℣. 57.

Pag. 87, dern. mot de la dern. ligne, cette, liſez cet.

Pag. 89, 3me. alinéa, ligne 5, Maudubiens, liſez Mandubiens.

Pag. 99, 1er. mot de la dern. ligne, remontez-en la lettre f.

Pag. 100, effacez l'accent aigu qui eſt ſur les mots *finie*, *achévée*, *&c.*

Pag. 102, dans la Parenthéſe du 2ond. alinéa, tom. ſuppléez après ce mot le nombre 1.

Pag. 106, note 4, 1re. lign. livre, liſez livres.

Pag. 111, l'Abbe, liſez l'Abbé, dans la 3me. ligne avant la fin

Pag. 119, 4me. ligne du 1er. alinéa de la note, Magiſture, liſez Magiſtrature.

Pag. 132, 7me. alinéa, Pentaleuque, Pentateuque.

Pag. 137, 2ond alinéa, Bunemann trois fois, liſez Bünemann.

Pag. 138, lign. 2 du 2ond. alinéa de la note, vitæ humanæ, liſez vite humane.

Même pag., lign. 3 du 3me. alinéa de la même note, fermez-en la parenthéſe.

Pag. 140, 3me. alinéa, 4me. ligne, avoit, liſez avoir.

Pag. 142, 3me. lign. du 5me. alinéa, *Speculue*, liſez *Speculum.*

Pag. 146, dern. lign. du texte *Miſteill*, liſez *Miſcell.*

Pag. 148, lign. 2, du 1er. alinéa où, liſez où.

Pag. 149, 1ere. ligne du 2ond. alinéa Bibliotheque, liſez Bibliothéque, liſez ce mot accentué ainſi, par-tout où vous le trouverez autrement.

Pag. 149, lign. 2 du texte *Mamotrectus*, liſez *Mametractus.*

Pag. 151, Addition. Il eſt très-plaiſant, que Maittaire, dont je me ſuis ſervi ſur cette page pour relever le Pere le long ſur ce *Demetrius-Zinus*, le prenne lui-même, comme cet Oratorien, pour Demetrius *Ducas*, à la pag. 129, de la 1ere. part. du 2ond. tome de ſes *Annales Typ.*, col. 1, note (*a*).

Pag. 152, dans la ſouſcription de l'édition en queſtion de cette liturgie, liſez une virgule après le mot queſtion.

Pag. 154, que j'ai déja cité, liſez citée.

Pag. 156, Addition. Mathurin, Veyſſiere la Croze,

fait paroître la même prévention, que Maichel en favenr du Pere le Long, mais c'eſt ſans l'avoir bien examiné.

Accepi nuper Pariſiis diſſertationem gallicam diligentiſſimi P. le Long *de Bibliis Polyglottis præcipuis*; p. 158, *versùs finem*, de ſes lettres, *in*-4°. Lipſiæ, &c. CIↃIↃCCXXXXIII, tom. 2.

Pag. 160., lign. 5, du 4me. alinéa, *Claſſei*, liſez *Claſſis*.

Pag. 162, Addition, 4me. alinéa, 6me. lign., ajoutez après la ſyllabe *leur*, les mots ſuivants commençant un autre alinéa l'autre eſt, que ſi, &c.

Pag. 163, ajoutez aux auteurs qui y ſont nommés par rapport à l'anachroniſme ſur Jean de Bruges, les mots ſuivants.

A Caſimir Oudin, tom. 3, col. 623 & 624, & à l'Auteur de la *Bibliographie* dans ſa lettre à M***. ſervant de réponſe, &c. 15 Octobre 1763, *in*-8°.

Pag. 164, avant-dern. lign. du 2ond. alinéa aux Sangliers, liſez au Sanglier.

Pag. 168, 3me. lign. du 5me. alinéa, des, deux fois, liſez de, deux fois.

Pag. 172, 1re. lign. du 6me. alinéa, Réglement, liſez Réglements.

Pag. 173, lign. 1, du 3me. alinéa, Emuluments, liſez Emoluments.

Pag. 174, 4me. lign. du 6me. alinéa, des, liſez ces.

Pag. 176, 2onde. lign., mettez un point rond à la place du point d'interrogation.

2onde. lign. du 2ond. alinéa, Bibliothéque, liſez ce mot comme je l'ai déja dit, liſez-le encore de même à la 8me. lign. du 3me. alinéa, & à la 3me. du 4me.

Ibid. A la 1re. ligne du 3me. alinéa, Treſorier, liſez Thréſorier.

Pag. 187, lign. 5, du 5me. alinéa, *profitable*, liſez *proufitable*.

Pag. 198, avant-dern. lign. quicumq3, liſez quicunq3.

Pag. 199, lign. 3, liſez le même mot de la même façon.

Pag. 208, lign. 11, Embraſes, liſez Embraſés.

Pag. 209, lign. 7 du 4me. alinéa, *Anluerpiæ*, liſez *Antuerpiæ*.

Pag. 210, 3me. lign. du 2ond. alinéa, Forben, liſez Froben.

Pag. 214, lig. 2. du 4me. alinéa, Procès, liſez proces.

Pag. 215, Addition ſur les faceties du Pogge contre Jacques-Philippe de Bergame, qui, dans ſon *Sup*

plemen um Chronicorum de l'édit. de 1483, les appelle *Librum facetiarum pulcherrimum.*

Pag. 218, voyez pour le mot Chef-d'œuvres, la pag. 390.

Pag. 220, lig. 4. du 2ond. alinéa des notes, ſnr, liſez ſur.

Pag. 222, dern. lign. du 3me. alinéa, ſous, liſez avec.

Pag. 224, lign. 3. du 3me. alinéa, mettez un point d'interrogation après le mot Mſ.

Pag. 229, avant dern. lign. du 3me. alinéa, *Rembo* pour *Bembo.*

Pag. 237, 2onde. lig. du 5me. alinéa, *Catologographe*, liſez *Catalogographe.*

Pag. 240, 2onde. lign. du dern. alinéa, que de vouloir, liſez qu'en voulant.

Pag. 248, 2onde. lign. du 1er. alinéa, treſor pour thréſor.

Pag. 264, note, Cambyſe, liſez Cambis.

Pag. 268, 5me. lign. de la note, *ijaues*, liſez *yaues.*

Ibid. 12me. ligne de la même note, interprêté, liſez interprêté.

Pag. 271, lig. 10 de la prem. note, ce, liſez ie.

Pag. 272, avant dern. lign. du 4me. alinéa, eût, liſez eut.

Pag. 295, liſez ainſi les chiffres du haut de cette page, & non 395.

Ibid. Dern. lign. du 2ond. alinéa, fragmeni, liſez fragment.

Pag. 298, 1re. note, la, liſez l'a.

Pag. 301, Chancelier ſur la 2onde. lign. du 2ond. alinéa, liſez Chancellier.

Pag. 302, après le mot Caſimir, liſez celui d'Oudin.

Pag. 303, 2onde. lig. de la note, Chancelier, liſez Chancellier.

Pag. 305, 2onde. ligne du 4me. alinéa, imprimée, liſez imprimés, avec une virgule pardevant.

Pag. 321, 5me. alinéa., *ella*, liſez elle.

Pag. 323, Addition, Crevena n'a pas connu cette 2onde. édition de la Bible latine, imprimée à Veniſe, chez François de Hailbrun & Nicolas de Frankford; & il s'eſt imaginé que les Bibliographes qui la citent, ſe trompent peut-être ſur ſa date, & qu'ils prennent celle de 1475 pour celle de 1476, p. 9., tom. 1. On voit qu'il eſt tout auſſi habile Conjecturer que ſon bon ancien ami le *Moine* Mercier, & le *Gros Gros* Guillaume.

Pag. 334, après le mot Bibliopolique, mettez seulement une virgule.

Pag. 337, à la 1re. lign. du 3me. alinéa, *éclorre*, lisez éclore.

Pag. 348, 1re. lig. du 2me. alinéa, après Jugler ne mettez qu'une virgule, & ajoutez au 4me. alinéa, après les mots Charles VIII....., sans déterminer l'année de ce regne.

Pag. 352, 8me. lign. du 5me. alinéa, *de*, lisez *De.*

Pag. 365, *Merceriades*, dans le 2ond. alinéa, lisez *Mercieriades.*

Pag. 375, 1re. lign., *Chrisople*, lisez Crisople.

Pag. 379, Addition, *Dunod, dans son Hist. de l'Eglise, Ville, &c., de Besançon*, rapporte l'origine du nom de *Chrysople*, que portoit jadis cette Ville, à Crispe, fils de Constantin, en l'honneur duquel il pense qu'on érigea un arc de triomphe en cette même Ville, qui y subsiste encore en partie. V. la N. édit. de la *Biblioth. Hist.*, &c., du Pere le-Long, tom. 3, pag. 577, col. 1, n°. 38431.

Pag. 381, 2onde. lign. du texte, pour, lisez par.

Pag. 382, 5me. alinéa, ou, lisez où.

Pag. 383, 1re. lig. du 2ond. alinéa, siege, lisez siége

Pag. 383, 2onde. lign. du 5me. alinéa, *originairr*, lisez originaire.

Pag. 390, lig. 2, Mertyrs, lisez Martyrs.

Pag. 390, 2onde. lign. du dern. alinéa, chefs d'œuvre, lisez chef-d'œuvres. Corrigez la même faute à la pag. 218.

Pag. 396, 5me. lig. du 3me. alinéa, *Guillaume*, lisez Guillaume.

Pag. 404, lig. 7 du 1er. alinéa, *de*, lisez *De.*

Ibid., 4me. alinéa de la note, prem. ligne, lisez, il y releve l'Imprimeur de de Thou, au lieu de ces mots, il y releve de Thou.

Pag. 407, lig. 2, apédéutisme, lisez apédeutisme.

Pag. 429, lig. 7 du 1er. alinéa de la note, par, lisez pas.

Même page, 5me. ligne du 3me. alinéa de la note, hotriblement, lisez horriblement.

Même page, 1re. lign. du 3me. alinéa de la même note, concedes, lisez concédés.

Ibid., lig. 6, des, lisez de.

Pag. 432, lig. 2, appât, lisez appas.

Même page, 2onde. lig. du 5me. alinéa, fit, lisez fît.

Pag. 433, à la fin du 4me. alinéa, changez le point

TABLE GÉNÉRALE

Des Matieres contenues dans l'Ouvrage.

A

Académies en France peu exactes dans les faits, pag. 235.
Académie des Inſcriptions, pag. 122, 123, 124, 129, critiquée & ſur-tout défiée à la pag. 165.
Forte tirade contre cette Académie, & ſa réformation, pag. 452 ═ 456.
Académie Françoiſe, pag. 119, 126, 127, 128.
Qualités du ſtyle de pluſieurs de ſes Membres pag. 451.
Eſt-elle néceſſaire en France pour y former notre langue ? Les Grecs & les Romains ne parloient-t-ils pas bien la leur ſans de pareilles Académies ? pag. 451
Quelles Académies ſont-elles néceſſaires, pag. 452, & 453.
Académie Françaiſe (très-ignorante & très-exécrable définition de la *Poéſie Maccaronique* par l') pag. 455, & 456.
Académie Françaiſe, ne préſente-t-elle pas une odieuſe Oligarchie littéraire ? pag. 460.
Académie Françaiſe, (courage que les Etats-Généraux doivent avoir pour abattre l') pag. 464.
ſur-tout, puiſque, comme le dit Bergaſſe, pag. &

de ſon Mémoire ſur les Etats-Généraux, *ſes Membres ſe décident en y entrant*, à ne *plus* rien faire *pour les lettres grammaticales.*
Académie Françaiſe, (eſprit de l') pag. 466—475.
Académie Françaiſe, (les deux ſortes de Membres de l') & ſur-tout ſes talons rouges, & ſes hommes à habit violet avec un parement couleur de roſe, appellés *Dii majorum gentium*, pag. 466.
Ses *Dii minorum gentium*, *ibid.*
Ses petits Phraſiers intelligibles, pag. 467.
Ses Protectrices & les Contributrices à ſes recrues, pag. 467, 468.
Ses Soubrettes à manteau académique, pag. 468
Ses Diſtributrices de C...tes, *ibid.*
La transformation de ſes Membres, pag. 468, & 469.
Le ſtyle de ſes talons rouges, & de ſes *Prœſules*, pag. 468, & 469.
Son apathie pour ſa gloire, pag. 469, 470, 471 & 472.
La maniere de propoſer ſes prix, pag. 472, 473, 475.
Académie Françaiſe (imprudence de l') à ſe faire ſoupçonner d'athéiſme, pag. 470, 471, 472.
Académie Françaiſe, elle contrarie de tout ſon cœur, & ſans bonne politique, la police des Tribunaux Souverains, pag. 475.
Sa deſtruction n'eſt-elle pas néceſſaire dans l'œconomie préſente de l'Etat, pag. 449. — 475. texte & note.
Académiciens Français (certains) comparés aux forts de la Halle, pag. 474.

Académique, (Niche) & les protectrices qui y font monter, pag. 467.
Académiques, (Singes, Satyres, & Dogues,) pag. 468, & 469
Adage épiſcopal d'une fineſſe orientale des plus admirables.... Ne *mittatis Margaritas veſtras ante porcos*.... pag. 538, & 539.
Æneas Silvius, *Bulle des rétractations* de ce Pape, imprimée chez Ulric-Zell de Hanau, vers l'an 1468, pag. 45—47.
Prix extravagant de cette édition dans la vente du Duc de la Valliere, pag. 45.
Du même, *Bulla cruciata contra Turchos*, pag. 54
Du même, *Opera*, *Baſileæ*, 1551, pag. 54. voyez *l'errata*.
Du même *de Miſeria Curialium*. *Giovan Antonio Campano* donne ce titre au traité de ce Pape, que d'autres appellent *de Miſeriis*, *&c.*, (pag. 57, & 58) & que dom Maugerard diſtingue mal-à-propos de la lettre de ce Pontife à Jean de Aich. Voyez pag. 60
Du même, le Traité *de duobus amantibus* d'une édition, que l'on conſerve à Paris dans la Bibliothéque Mazzarine, pag. 61.
En quel tems a-t-il compoſé ce Traité? en 1444, pag. 66.
En quel tems fut-il Poëte *Laureat*? ce fut avant de prendre la Thiare, pag. 61 & 62.
Son prétendu Traité *de Parvis Mulieribus*, pag. 64.
Sa réflexion ſur le peu de Dames honnêtes qu'on

trouve à la Cour, *ibid.*
Erreur des Auteurs des catalogues de de-Boze & de Boutin, ſur une édition de ſon livre *de parvis mulieribus*, imprimée avec des caracteres de bois mobiles, pag. 65.
Sa rétractation de ſon Roman *de duobus amantibus*, & quelques-unes de ſes différentes éditions, pag. 66, & 67.
Agents des petits Deſpotes des Provinces, Eccléſiaſtiques ou ſéculiers, comment leur parlent-ils, & dans quelle attitude? pag. 391, & 392.
N'y a-t-il pas beaucoup de ces Agents bas de par le monde? Il y en a plus que de feuilles d'arbres, & ſur-tout dans la Ville, que mon Maître habite. Je n'en dis pas la ſtature, parce qu'en les peignant *longs & plats*, on les montreroit trop vite au doigt.
Aire (Collégiale de St. Pierre de la Ville d') par qui fondée? pag. 297, plan de cette Ville, ſa ſituation, pag. 298.
Dans quel pays eſt-elle ſituée, & de quel Dioceſe dépendoit-elle autrefois? pag. 298.
Aix en Provence (citadin de la ville d') qui s'eſt traîné comme un *aveuglé-né* dans le genre bibliothécal, pag. 555.
Aix (Conſuls d') un peu anti-fideles à la patrie, *très-célébrés*, pag. 447.
Certains ſots de la même Ville encore plus exaltés, pag. 448, & 449.
Aix (la ville d') en Provence; en quel ſens traitée de *Bicoque*? voyez *Bicoque*.
Aix (exemplaire de la Polyglotte de Waton qui

eſt dans la Bibliothéque des Etats de Provence, qui s'érigera, quand Dieu voudra, dans la Ville la plus aveugle en monuments littéraires, qu'on puiſſe voir, & qui eſt malheureuſement celle d') pag. 519.
Reproche que mon Maître fait encore à cette malheureuſe Ville à ce ſujet, *ibid.*
Alard (Nic.) relevé, pag. 377.
Alde, (*Senior*) ſa mort, pag. 154 & 155.
Divers Sçavants relevés ſur cette même mort, pag. 532.
Erreurs de divers Auteurs là-deſſus, pag. 154 & 155.
Alde, ſon projet d'imprimer un pſeautier polyglotte, de quel tems date-t-il? Erreur de le-Long là-deſſus, pag. 154.
Alembert (d') ſatyriſé fort à propos, pag. 188.
Qualifié *ibid Grand Lama.*
Satyriſé encore, pag. 444, 469, 471.
Fanatique enfileur de zéros, pag. 469.
Alphonſe V. dit *l'Africain*, les années de ſon regne, pag. 488.
Ambaſſadeurs ignorants dans le prix des livres, pag. 516.
Ambergau (Adam d')
Ses characteres très-différens de ceux de Jean de Weſtfalie, pag. 15.
Erreurs de Gockinga & de Kribber là-deſſus, pag. 14.
Ambitieux (petits) qui ſe croyent capables des plus grands travaux même *littéraires*, pag. 389.
Ils martyriſent les hommes privilégiés, pag. 390.
Maux qu'ils cauſent aux Royaumes & aux Provinces

vinces, pag. 390.
Leur ſort dans la poſtérité, *ibid.*
Ce qu'ils doivent faire pour ſe réintégrer au milieu d'elle, *ibid.*
Ammonius d'Alexandrie, Auteur d'une Harmonie ſur les quatre Evangéliſtes, pag. 386.
Confondu mal-à-propos avec Ammonius *Saccas* par divers Auteurs anciens & modernes, p. 386.
Ancona (Auguſtinus de)
Summa de Eccleſiaſtica poteſtate, in-fol. Aug. Vind, 1473, par qui imprimée ? pag. 38.
Anecdote très-amuſante & très-gaie, tirée de Bayle, voyez Bayle.
Angleterre plus amoureuſe des livres rares & précieux, que la France, pag. 481.
Annales, leur définition, leur différence d'avec les Faſtes & l'Hiſtoire, pag. 90, & 91.
Antoine (Nicolas) Auteur du Bibliotheca Hiſpana vetus & nova, relevé, pag. 545.
Antonin (traité de St.) vendu à un prix incroyable, voyez George Laver.
Araignée (toiles d') ce ſont les privileges des Clergiſtes & des Nobles, pag. 177.
Archevêques (exemple d') bien égratignés, & même bien meurtris pour avoir voulu faire les ſçavants, témoin *Giuſto Fontanini*, Archevêque d'Ancyre, pag. 391.
Sans aller ſi loin, il y en aura dans le voiſinage qui, pour vouloir fanfaronner dans le même genre, ne ſeront pas mieux traités que lui. La république des lettres ne doit point être privée de pareils exemples, afin que le

deſpotiſme intolérable de ces mauvaiſes *machines* qui ſe ſont échappées des forges de la nature, par une *malignité* qu'un frénétique ne craindroit pas d'appeller *diabolique*, ſoit totalement réprimé, pag. 399.
Architriclin à *inſule*, pag. 458.
Argew en latin *Ergowia*, ou *Villa Beronenſis*, pag. 141, 142.
Ariſtotechne, (le Grand) Qui eſt-il? C'eſt Dieu, parce qu'il excelle, ſelon Pindare, dans l'invention des peines, pag. 455.
Arles (Favorin d') voyez Favorin.
Arnaud (le Grand) ſon prochronisme ſur la mort de Nic. Oreſme, pag. 293
Arnaud de l'Académie Françaiſe & de celle des Inſcriptions (l'Abbé) ſon plagiat d'une faute de Fénelon, pag. 474.
Sa comparaiſon avec la Harpe & l'Abbé Maury, pag. 474.
Appellé l'Abbé Fatras de Carpentras, *ibid.*
Art (chaque) a ſes éléments, pag. 353.
Aſtuces des Bibliopoles, voyez Libraires.
Auguſtin (deux opuſcules de St.) d'une des 11es. édit. de Mayence, pag. 102, & 103.
Non décrits par le *Grand* Guillaume, pag. 102.
Le 2d. mal indiqué par rapport à ſon contenu par le même, pag. 102, & 103.
Auteurs, leurs peines, leurs travaux, leurs obligations, leurs recompenſes, pag. 304 & 305.
Auteurs (pareſſe des) pag. 395.
Leur *Gloriole*, *ibid.*
Auteurs qui ſe fatiguent à pure perte, leur récom-

penſe, & comparés à qui, pag. 398.
Auteurs, n'eſt-ce pas plutôt la nature qui les forme, que le titre académique dont ils peuvent être décorés, pag. 464.
Author & *Authoritas* mal orthographié. Ces deux mots, il faut les écrire ſans h, pag. 351.
Auvergne, (Bible Mſte. d'un Dauphin d') Bévue de Van-Praët ſur cette Bible, pag. 272, 273, & 274.
Azzari (le Capitaine Fulvio) ſur l'Auteur du *Mametractus*, pag. 149.

B

Baillet, relevé, pag. 157, 267, 292.
Bartholin (Thomas) relevé, pag. 501.
Bartoli (l'Antiquaire) critiqué ſur les dyptiques conſulaires.
C'eſt l'Abbé Rive qui a relevé plus de 90 bévues, que cet antiquaire a faites dans une très-courte lettre, qu'il a inſérée en Janvier de 1787, dans l'ignorant Journal de Paris, pag. 5.
Bartolocci relevé, pag. 486.
Baſtide, (Miniſtre de la) il attaque Boſſuet ſur ſon expoſition de la Doctrine de l'Egliſe Catholique, lui réplique enſuite, & le fait taire, pag. 442.
Bâtimens (Entrepreneurs de) leurs éloges trop précoces, & attention qu'il faut avoir ſur leurs travaux, pag. 426.
Baudoin, Comte de Flandres, lequel épouſa le Diable. (Roman de)

Sa premiere édition eſt de 1474.
Les bévues & contradiction du *Moine* Mercier là-deſſus, pag. 167, 168.
Bauvais (Vincent de) en quel ſiecle floriſſoit-il? pag. 279.
Bayle (Anecdote très-amuſante & très-gaïe tirée de) pag. 380.
Benoît XIII, Vénération de ce Pape pour l'*Hiſt.* Scolaſtiq. de Pierre Comeſtor, pag. 285.
Bergaſſe, plaiſante Antiphraſe ſur ſes Mémoires, pag. 190.
Bergaſſe, ſon Eloge, pag. 465.
Béſançon portoit autrefois le nom de ville d'Or ou de Chryſople, pag. 379. Voyez encore l'Addition qui eſt ſur cette page.
Bettini, Jeſuate de St. Jerome, où naquit-il, de quelle ville fut-il Evêque, en quel tems mourut-il, & où fut-il enſéveli? pag. 365.
Beughem (Corneille de) Relevé, pag. 322 & alibi, pag. 424, & principalement pag. 376.
Beyer (Auguſte) Relévé, pag. 504.
Bible (divers Auteurs qui ont écrit ſur la) pag. 549–552.
Bibles Polyglottes, voyez Polyglottes d'Alcala ou de Complute ſur papier & ſur vélin.
D'Anvers ſur papier & ſur vélin.
De Londres ſur grand & petit papiers.
Bibles Polyglottes (Anecdotes ſur des) pag. 534, 549.
Bibles appellées *Monobibles*, voyez *Monobibles*.
Bibles Hébraïques & partie de ces Bibles ſur-tout ſur velin, pag. 485–487.

Bibles Grecques ſous diverſes dates, pag. 530.
Partie de ces Bibles & ſur-tout ſur vélin, p. 487.
Bibles Latines du 15me. ſiecle ſans date, pag. 112.
Bible Mazzarine (volume ſéparé de la) pag. 109.
Erreurs de divers Auteurs ſur cette Bible, *ibid.* à ſçavoir de celui de la *Bibliographie*, de Méerman, de l'Abbé Sallier Académicien des B. L., de Fournier, de Naudé, d'un Bibliothécaire de Geneve, & des Auteurs de l'Art de vérifier les dates, pag. 109, 111.
Bible Latine du Roi en 2 vol. in-fol., vendue par les Cordeliers de Moutiers, Capitale de Tarentaiſe, 36 ſ. à un Curé d'Annecy, qui la revendit à l'Abbé Sallier, pag. 111.
Bible Latine ſans date de du-Fay, pag. 334.
De Pierre Goſſe, *ibid.*
D'Uffenbach, pag. 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335.
Bible Latine d'Ulric-Zell, ſans date, combien vendue en Hollande, pag. 50 & 51.
Bible Latine du 15me. ſiècle en lettres rondes, ſans noms de lieu, d'année, & d'Imprimeur, pag. 324-327.
Bibles Latines du 15me. ſiècle avec cette ſouſcription à la fin.... *Fontibus ex Grecis*, pag. 215-222, &c.
Bibles Latines du 15me. ſiècle avec date, noms d'Imprimeur, & de ville.
Bible de Mayence en 1462; Omiſſion du P. le Long ſur cette Bible, pag. 393, & 394.
Son prix lorſqu'elle eſt ſur vélin, pag. 394.
Si elle n'eſt que ſur papier, elle vaut encore

plus ; c'eſt ce que tout le monde ne ſçait pas.
Période omiſe dans l'impreſſion de cette Bible, pag. 398.
Variantes de la ſouſcription, de cette Bible découvertes par mon Maître en Juillet de 1780 à Braine petite Ville de l'Iſle de France, pag. 399.
Le nombre des feuillets de ſes tomes, pag. 422.
Durée de ſon impreſſion, pag. 422 & 423.
Bible de Mayence, (ſoupçon de magie ſur l'impreſſion de la) pag. 423. V. Paris. (le Parlemént de)
Auteurs qui ont adhéré à ce ſoupçon, pag. 423.
Bible Latine de Mayence de l'an 1461. apocryphe & falſifiée, voyez pag. 424.
Bible Latine imprimée à Paris (deſcription de la prémière), pag. 131-133.
Bible Latine de Plaiſance avec date, noms d'Imprimeur, & de Ville, in-4°., en charactères ronds, 1. vol., pag. 186, 325.
Bibles Latines (autres) avec noms d'Imprimeur & de Ville. Voyez ſous les noms des divers Imprimeurs que vous aurez dans la tête.
Bibles Latines avec date, mais ſans noms d'Imprimeur & de Ville, telle que celle de 1475, dont le 118me. Pſeaume eſt diviſé en 22 autres, pag. 321.
Bibles & partie de Bibles Allemandes de Luther ſur vélin, pag. 499--505.
Bibles Eſpagnoles.
1°. Des Juifs de Ferrare ; erreur & prévention du Cardinal Paſſionei, ſur ſa rareté & ſur ſon prix, pag. 46 & 47.

De Winckelmann, ſur le même livre, pag. 47.
Sur grand papier, p. 545.
Sur un de ſes *déficit*, pag. 545, & 546.
Non-fripponnerie de Guillaume Debure ſur l'exemplaire de cette Bible qui étoit chez le Duc de la Valliere, pag. 47.
2°. De *Caſſiodoro Reyna*, ſur le lieu de ſon impreſſion, pag. 547, & 548.
Bibles Françoiſes Mſtes. & imprimées.
1°. Bibles Françoiſes Mſtes, en quel tems remontent-elles ? pag. 223.
2°. Bible Françoiſe Mſte. de St. Louis, pag. 289.
3°. Bible *Yſtoriaux* Mſte. de Guyarts-des-Moulins, ſur-tout avec les prétendues miniatures de Jean de Bruges, ou Jean Van-Eyck, pag. 158, 161.
Même Bible, pag. 246--304.
Diverſes erreurs de différens Auteurs ſur cette Bible, tels que Dupin, Dom Calmet, le Long, Maittaire, Caſimir Oudin, l'Editeur de Moreri en 1732, les Rédacteurs du Catalogue de la Bibliothéque du Roi, Pr. Marchand, David-Clement, le nouvel Editeur de du Verdier, l'auteur de la *Bibliographie*, le Gros Guillaume, pag. 248--253, &c. &c.
4°. Bible Françoiſe Mſte. de Charles V, Roi de France, pag. 290 & 291.
5°. Bible de Guyarts-des-Moulins, imprimée d'après ſes différentes reviſions Mſtes., pag. 248, 395, pour 295.
Sa 1re. édition, pag. 261, 263 & 264, &

ſur-tout ſur vélin.
Elle eſt d'Antoine Verard, pag. 251, &c. pag. 262, &c.
Elle s'appelle Bible des Clercs, pag. 269.
Erreurs ſur la date de ſon impreſſion, pag. 248, 263.
La ſeconde édition de cette Bible ſort de chez le même Artiſte, & elle porte le nom de Bible des Hermites, *Ibid.*
6°. Bible Françoiſe de Bonnemere, pag. 256 & 257.
7°. Bible Françoiſe des Langelier, pag. 267 & 268.
Bible Françoiſe dite de l'*Empereur*, pag. 250.
Bible Françoiſe de Robert Pierre Olivetan, pag. 249, 250, 259.
De Jean de Tournes Calviniſte, dite Bible de Henri II, ſur vélin, pag. 494 & 495.
Bibles Italiennes ſans nom d'Auteur & avec nom d'Auteur.
1°. Bible Italienne de l'an 1471. in Kalende de Octobrio, pag. 496, 499.
2°. Bible Italienne de *Bruccioli*, mal claſſée par le Pere le-Long, pag. 96.
Bibles Provençales, pag. 223, &c. &c.
Biblia Bibliæ pour *Biblia Bibliorum*, pag. 485.
Bibliognoſie, mot nouveau inventé par mon Maître. Il vient de deux mots grecs, qui ſignifient la connoiſſance hiſtorique des livres, & celle de leurs parties intrinſéques. V. pag. 30, 248, 314, 363.
On trouve une explication admirable du mot

Bibliognoſie, dans celle du mot *Bibliognoſte*; qu'on lit dans la note 1 qui eſt ſur les p. iv & v. de l'avertiſſement que le gros Guillaume a mis à la tête du premier tom. du cat. de la derniere Bibliothéque du Duc de la Valliere.

La pauvre tête dont la nature lui a fait préſent, lui a fait recevoir aveuglément cette piece comme un chef-d'œuvre, des mains Monachales qui la lui ont préſentée, car il n'eſt pas capable d'écrire deux panſes d'A, puiſqu'il venoit apporter à mon Maître ſes Catalogues pour les lui corriger en tout genre, avant que l'avidité de ſon *Argyromanie* l'eût rendu injuſte vis-à-vis de lui, & lui eût fait perdre ſon amitié.

Bibliognoſtique, mot nouveau inventé par le même. Tout le monde entendra ſa ſignification, dès qu'il ſaura qu'il vient de celui de *Bibliognoſie*.

Bibliographe adroit, à quoi eſt-il reconnu? pag. 11.

Bibliographes au nombre de 58, relevés dans un Proſpectus de l'Abbé Rive, pag. 6.

Bibliographie, mot technique; il ſignifie décrire des livres.

Bibliographie (l'Auteur de la) *fort ſçavant* dans la connoiſſance de la lettre, qu'on appelle de forme, pag. 108.
Relevé, pag. 335, 341, 395, 397, 498.
Relevé comme plagiaire, pag. 491, 492 & 493.
Sa très-grande inexactitude, pag. 109.
Grand connoiſſeur & plume très-réfléchie, pag. 111.
Ses claſſifications admirables, pag. 249 & 250.
Relevé, pag. 516, & diſculpé, pag. 517.

Relevé, pag. 518, 522, 527, 531, 537, 545, 548.

Bibliologie, mot nouveau inventé encore par mon Maître; il ſignifie l'art de diſcourir ſur les livres, & d'en parler très-pertinemment, ſoit par rapport à leur intérieur, ſoit par rapport à leur Hiſtoire, pag. 30, 118, 158, 248.

Bibliopoles, voyez Libraires.

Bibliopolie, (trafic de certains Grands dans la) pag. 270 4me. alinéa.

Bibliotaphe, pag. 409, 414.

Etymologie de ce mot; on la verra dans le Reveil-matin de mon Maître; on y verra auſſi le plagiat, que le *Moine* Mercier en a fait. Voyez auſſi dans cet ouvrage (*la chaſſe*, &c.) pag. 425.

Bibliothécaire & ſous Bibliothécaire des Etats de Provence, voyez Provence.

Bibliothécaire du Roi pour les livres imprimés (actuel) pag. 188, 189.

Bibliothécaires du Roi (aſſez ancien) trompé lourdement, pag. 548.

Bibliothécaires (contre les grands) pag. 208.

Bibliothécaires, quels livres doivent-ils étudier de préférence, pag. 477.

Bibliothécaires du Roi, avant le Bibliothécaire actuel, relevés, pag. 528 & 529.

Bibliothécaires & ſur-tout de Paris. Une de leurs obligations, pag. 145, &c.

Bibliotheca Heilsbr. (Auteur du) relevé pag. 381.

Bibliothécale, (Profeſſion) comment la remplir dignement? pag. 393-398.

Bibliothéque de Provence (Mémoire ſur l'érection de la) promis par mon Maître, pag. 77.
Deux Notes ſur cette Bibliothéque contre l'Auteur des deux brochures in-8°., ſorties de la preſſe en 1788 & 1789, pag. 78--94 & 406.
Trait de critique contre cette Bibliothéque, pag. 548.
Bibliothéque (plaiſant directeur d'une belle) de Province, formé apparemment ſous le Miniſtre Turgot, pag. 189.
Bibliothéques, ce qu'elles ſont, pag. 81, 408.
Leur ancienneté, pag. 83.
Bibliothéques (Directeurs de) en détrempe, pag. 395.
Bibliothéques publiques dans Paris, leur nombre, pag. 85 & 86.
Bibliothéques d'Aix en Provence, leurs prétendus nombre & mérite, pag. 82--87, &c.
Bibliothéques (Directeurs de) qui ſe ſingent ſur quelques modeles, voyez ſens.
Bicoque, en quel ſens ce nom eſt-il donné à la ville d'aix en Provence ? pag. 427.
Bignon (Madame) déſignée à la pag. 188.
Blaiſe (Othon de St.) ſur Pierre Comeſtor, en quel tems vivoit-il ? pag. 278.
Blois (Jean de) R. Auguſtin, ſes ſommaires au haut des Pſeaumes de quelques Mſſ. de la Bible de Guyarts des Moulins, imprimée, pag. 165.
Boccace (édition ſinguliere d'un des livres de) pag. 371.
Bonnacciuoli (*Ennea. Muliebris de*) erreurs ou omiſſions de Hallor, d'Eloi, de Keſtner, de

Van-der-Linden, de Mercklin, de Douglas ; de Maittaire, de l'Auteur de la *Bibliographie*, d'Oſmont, de Mazzuchelli, & de ſimler ſur la 1re. édition de ce livre, pag. 35.

Borgo San Sepolcro, où eſt-il ſitué, & comment l'appelle-t-on aujourd'hui ? pag. 405.

Boſſuet, voyez ſur ce Prélat ſon éloquence *fumeuſe*, ſon défaut d'érudition, le fond de ſes controverſes, & l'Hiſtoire de ſon Expoſition de la Doctrine Catholique, pag. 438--442.

Boſſuet (Période de) ſelon l'Abbé Maury, pag. 458, 474. *bis.*

Bouche, 1re. Note contre ce qu'il a haſardé touchant la Bibliothéque de Provence, pag. 78, 94.

Contre le même 2onde. note, pag. 406, 419.

Bouche, recommandation de mon Maître à cet Auteur ſur la maniere dont il doit combiner ſes ouvrages, pag. 87--94.

Relevé par rapport à ſon mot indigne (*Salle des Pas perdus*) contre la Bibliothéque de Provence, pag. 86.

Par rapport au mauvais emploi, qu'il fait du mot *Faſtes*, pag. 88, 91, & du mot *Plagiaire*, pag. 91---93.

Par rapport à ſes citations *vagues*, *infidéles & affectées*, pag. 93 & 94.

Relevé encore, pag. 225 par rapport à l'Abbé Decene, & par rapport à ſon omiſſion de Fauchet.

Cette omiſſion, il a cru devoir la réparer dans l'*Errata* qui eſt à la fin de ſon 2ond. volume,

mais Dieu ſait comment eſt-ce qu'il a fait cette réparation ? Il ne nomme ni le livre de Fauchet qu'il cite, ni la partie de ce livre qui contient le ſerment dont il nous parle d'après lui. Un échappé du Froc, qui ſe met tout de ſuite à forger des ouvrages, ſçait-il comment eſt-ce qu'il faut les rendre dignes de l'attention publique & utiles à la poſtérité ? Ce ſerment en différentes langues ſe trouve ſur le fol. *verſo* 330, & ſur le fol. *Recto* 331 de la 2onde. partie du 2cond. vol. des Antiquités Gauloiſes de cet Auteur (*contenant*) le déclin de la Maiſon de *Charlemagne*. Ces Antiquités ſe trouvent réimprimées in-4°. dans les Œuvres de feu Claude Fauchet, &c. Paris, David le Clerc, &c. M. D. C. X.

J'ai bien compris par la copie, qu'il nous donne ſur la pag. 561 de ce même ſecond tome de l'original de ce ſerment, que quelque main étrangere lui en avoit fait la fourniture, & qu'il ne connoît Fauchet que de nom. Il y a au moins 66 fautes dans ſa copie qui n'eſt qu'en 6 lignes & demie, & qui n'en contient, qu'environ 4, dans l'original.

Il ne faut pas croire, que je lui attribue ces fautes gratuitement, puiſque la perſonne, qui veut bien copier cet ouvrage, les a lues, comptées avec moi, & marquées avec ſa plume. Ces 66 fautes, qui ſont dans la copie de cet original, qui, ſelon Fauchet, *tient plus du Friſon que d'autre dialecte d'Allemagne*, m'ont ſi fortement rebuté, que je n'ai plus eu le courage de vérifier ſur ſes autres copies les trois autres ſermens qui ſont dans le même Fauchet.

Peuples aveuglés, exigez que de pareils *Barbouilleurs de papier* vous faſſent des Faſtes, *qui contiendront votre Hiſtoire* ! La nature eſt très-avare de la production des Moules des vrais Auteurs. Il ne faut pas croire que ceux qui lui échappent malgré elle en certains ſiecles, en produiſent de ſemblables. Diſtinguez bien ſes jeux & ſes caprices, de ſes chef-d'œuvres ; elle le fait exprès pour *attiſer* l'amour dont vous devez être enflammés pour la vérification & la juſteſſe. Cet amour vous engage à la reconnoiſſance la plus grande envers elle, parce que vous ne pouvez en avoir un en ce genre, qui ne vous ſerve pour toutes vos affaires œconomiques & politiques.

Tiers-Etat, ſi vous mettiez bien à profit celui qu'elle vous a départi, tous les *petits Aſſutioteurs*, qui veulent vous dominer, verroient toutes leurs batteries renverſées par un ſimple coup d'œil de la perſpicacité, dont cet amour vous enrichiroit. Mais je vois malheureuſement l'élite des patriotes de mon Maître, à la gloire & au bien littéraire deſquels il a ſacrifié Paris, tomber aveuglément ſous les filets des tyrans *petitement* ruſés, qui veulent s'arroger un empire légitime ſur eux, faute de cette perſpicacité, & de cet amour de vérification qui la feroit naître.

Quand on ne veut pas être trompé par les hommes, il faut ſe donner le tems de les pénétrer, & ce n'eſt pas en ſablant de bons verres de vin de leur table, qu'on les étudie à fonds, & qu'on les ſcrute juſqu'à leur derniere fibrille. Sénéque nous avertit dans une de ſes lettres, que la loi ordonne ſans faire

aucun Prologue..... *Lex imperat, non præloquitur*..... Cela étant, les chefs d'assemblées doivent seulement proposer, & ne faire aucun préambule *astutieux*. Les Peuples doivent donc avoir une éternelle défiance des discoureurs *académiques*, qui étudient plus l'art de les *circonvenir*, que celui de les mener au bien nécessaire de la Patrie.

Bouche, témoignages qu'il néglige, & ceux dont il fait usage, pag. 225.

Bouilli (cœur) voyez Nobles à cœur bouilli.

Boulanger, manière inexacte, ridicule & affectée, dont Bouche le cite, pag. 93 & 94.

Boze (de) relevé sur les caracteres de bois & de fonte, sur l'encre d'imprimerie en détrempe, sur la mesure des lettres du Pseautier de 1457, pag. 337-339.

Bruges, (Jean de) voyez Jean Van-Eych.

Buddée (Jean François) relevé, pag. 377.

Bunemann, sa Charlatanerie, pag. 216-218.

C

Caille, (la) omission de, pag. 36.

Son erreur sur la date de la 1ere. Bible Françoise, pag. 259.

Relevé, pag. 423. *bis*.

Calculateurs (mauvais) Politiques p. 219 & 220.

Calculateurs (les petits) sont des hommes très-bornés, pag. 409.

Caliopius ou Calliopius, quel personnage étoit-il. pag. 27, 28 & 29.

Calmet (Dom) relevé, p. 146, p. 249 & p. 322.

ainſi que ſes nouveaux éditeurs, pag. 378, 381.
Cambis (Marquis de) relevé, pag. 150, 187, 275, 277, 285, 294 *bis.*, 299, 300 *bis.* 303, 304.
Capperonnier, ancien garde des livres imprimés de la Bibliothéque du Roi, ſon *Excellence* en *Bibliognoſie*, pag. 188.
Sa mort, *Ibid.*
Catalogographe, mot nouveau inventé par mon Maître; il ſignifie un faiſeur de Catalogues. V. pag. 237, où l'on a mis *Catologographe* pour *Catalogographe.*
Catalogographie, mot nouveau inventé encore par mon Maître; il ſignifie l'art de dreſſer des Catalogues, pag. 240.
Catalogues de livres, combien utiles? pag. 236.
Catherinot (Nicolas) relevé, pag. 424.
Catholicon, imprimé en 1460, in-fol., à Mayence, ſon prix quand il eſt ſur vélin, p. 104.
Sa définition & ſon auteur, pag. 144.
Cauſidiques en général, trait de François Hotman, (en latin Hotomanus) contre eux dans ſon *Franco-Gallia*, pag. 84.
De Provence, pag. 84.
Très-âpres pour un gain ſans éclat, ou pour des charges mépriſables, ou pour de petits titres, qu'on ne peut y obtenir, qu'en abjurant les ſentimens patriotiques, pag. 182, v. auſſi 406.
Cauſidiques de France, la plupart d'entre eux venaux & ignorants, pag. 434.
Défiance qu'il faut avoir contre eux, *Ibid.*

De

De certaines provinces, très-bornées & d'un horizon très-court, pag. 447, 448, mais en même-tems fort arrogants, pag. 449.
Cave, relevé, pag. 133, 386.
Ceſaris Imprimeur de Paris dans le 15me. ſiecle, ſes différentes Enſeignes, pag. 36.
Champeaux, en latin *de Campellis*, (Guillaume de) pag. 301.
Characteres de fonte, en Typographie, par qui inventés, pag. 101.
Ier. livre imprimé en characteres de fonte, V. Naudé.
Charlatans ſur l'art Bibliothécal, pag. 69 & 70.
Charles V, Roi de France, V. Bible Françoiſe.
Charles VIII, la durée de ſon regne, pag. 264.
Chartres; (Foulcher de) il dit que le *Mitrula* étoit le Baſilic des anciens, pag. 281.
Chatillon (la Ducheſſe de) très-ingénieuſe p. 17, 219, 463.
Chevillier, relevé, pag. 363, pag. 497.
Chicane (Renard en) c'eſt le Procureur qui a été exécuteur Teſtamentaire du Duc de la Valliére; partie de ſes qualités, pag. 436.
Chryſologue de Rouſſeau le Poëte, pag. 484.
Chryſople ou barbarement *Criſople* (Zacharie de) ſon *Unum ex Quatuor* de 1473. in-fol.
La deſcription de ce livre, & conjectures ſur le lieu de ſon impreſſion & ſur l'Artiſte qui l'a exécutée.
Perſiflage contre Guillaume là-deſſus.
Erreurs nombréuſes de divers Bibliographes ſur cet Auteur, ſur ſon Pays natal, ſur ſes qua-

lités Eccléſiaſtiques, ſur l'ouvrage que je viens d'en nommer, & ſur l'édition que j'en ai citée pag. 375=388, & nommément pag. 381 ſur ceux qui l'ont fait Evêque, ou qui lui ont diſputé cette qualité, ou ſur le Pays où ſon Siege Epiſcopal étoit aſſis, pag. 381, 382.
Auteurs qui ont porté le même ſurnom ſans être Evêques, pag. 383.
Chryſople, Villes de ce nom en Europe, pag. 379, 380, 381, 382, comme Beſançon, Parme en Italie, Ingolſtad en Allemagne, &c. En Aſie, p. 381, 382, 383, 385.
Chryſopolia, erreur de Corneille de Beughem ſur ce mot, V. pag. 376.
Chryſtopolis, Ville confondue mal-à-propos avec celle de *Chryſople*, pag. 382.
Chriſtgau (Martin Georg.) il a fait un Commentaire latin ſur le *Mametractus*, pag. 147.
Citation inexacte du Pere le-Long, p. 99.
Citeaux (Monaſteres de) établis en Orient pour les Croiſés, pag. 384.
Citoyen; comment mérite-t-on ce titre, & comment le perd-on? pag. 182 & 183.
Clement (David) relevé p. 218, 219, 220, 221, 253, 322, 496, 545.
Cité utilement, p. 397.
Sa bévue ſur la date de la Bible de Guyarts-des-Moulins, pag. 276.
Clerc (Jean le-) relevé, p. 232.
Clergé de France, ſes Privileges, p. 429 & 430, &c.
Clergé (reſolution à inſpirer aux Etats-Généraux contre le haut) p. 540--543. V. auſſi la note

qui eſt dans ma table ſous le mot *lettres.*
Clergé (Paſſage de St. Jerome & du P. Morin de l'Oratoire contre le haut) p. 540, & 541.
Clergé, (inconduite du haut) p. 540--543.
Clergé (mauvaiſe politique du haut) de s'aviſer de mépriſer les Sçavants & de ne pas les ménager, p. 540--543
Clergé (eſſai de ſuppreſſion des Dîmes & des Titres Epiſcopaux & Abbatiaux du haut) p. 540, 542.
Clergé, (que penſer ſur les prétendues propriétés du haut) p. 542--543.
Clergé, (orgies nocturnes & ſcandaleuſes du haut) p. 542.
Clercs, ſoumis autrefois aux impoſitions dans les cas urgents de la Provence, p. 411--413.
Inſtrument de l'Egliſe d'Apt de 1389, qui le prouve, p. 413.
Codrus (Urceus) bonne anecdote contre le *Moine* Mercier *ce prodige de véracité*, p. 373.
Collége d'Aix (exécrables études du) quel parti à prendre contre elles, p. 89.
Colomiés, relévé p. 532.
Colonia (de) Jeſuite, relévé, p. 213., 214., 312., 313.
Comeſtor (Hiſtoire Scholaſtique en latin de Pierre) ſon contenu, ſes diviſions, p. 278., &c.
Ses Gloſes, ſes Etymologies très-plaiſantes, p. 284.
D'où étoit-il ? p. 298.
Ses dignités, p. 299 & 300.

Où ſe retira-t-il après les avoir abdiquées? p. 301 & 302.
En quel temps, & où mourut-il? p. 303., & 304.
Beaucoup d'erreurs relativement à ces demandes.
Confeſſorum (*tractatus de inſtitutione ſimplicium*) *S. Antonini*, voyez Georges Laver, & le P. Laire.
Coronell. (Paul) erreur & contradiction de le-Long ſur cet Auteur, p. 153.
Correction très-grammaticale contre Bouche à la portée de peu de monde, p. 79., 80., & 81.
Corrections Typographiques, comment les faiſoit-on au commencement du 15me. ſiecle, p. 41, & 43.
Couture (l'Abbé) voyez Miramas, (le Curé de)
Coup de patte contre le *Moine* Mercier par rapport aux Catalogues Bibliopoliques, p. 236-340 &c.
Cour (petits Abbés & Prélats de) leur hardieſſe, & leur arrogance, p. 421.
Critique (Epines de la) p. 293.
Critique (néceſſité de la) p. 421.
Critique (regle de) p. 361. texte & note.
Critiques (les bons) ennuyés depuis long-tems de la rage inſatiable, que le *Moine* Mercier a de barbouiller du papier, p. 362.
Crovvée, relevé, p. 322, 341. &c.
Croze (Mathurin Veyſſiere la-) relévé V. l'addition qui eſt ſur la p. cottée 156. dans l'*errata*.
Cujas, ſa réponſe au Parlement de Toulouſe, p. 76. Elle eſt très-mépriſante pour ce corps, qui

n'en méritoit certainement pas une plus courtoiſe.

Il eſt très-ſûr, que celui de Provence paroit s'être mis dans le même cas vis-à-vis de mon Maître, mais aura-t-il la même généroſité, & reconnoitra-t-il le tort & l'inſigne tort qu'il a par rapport à ſon indolence ſur l'érection de la Bibliothéque, qui doit ſe faire dans la Capitale où il réſide & à ſa flexibilité envers le deſpote *violet* auquel il s'eſt vendu depuis un aſſez long-tems?

On pourroit s'attendre à une pareille généroſité, & à un ſemblable remords, s'il y avoit encore dans ſon ſein un Nicolas Peireſc qui ſçavoit ſi bien apprécier les hommes. Mais on a le malheur de n'y voir que des têtes, que les *formes procédurieres* ont rendues un peu trop quarrées, & s'il s'y trouve quelques Magiſtrats qui s'appliquent à d'autres études qu'à celles de la Juriſprudence, ils peuvent ſe glorifier de n'y être pas en grand nombre.

Cyprianus (Ern. Sal.) loué p. 147.

D

Daillé (le Miniſtre) relévé, p. 532.
Dates (Auteurs de l'art de vérifier les) p. 110., 292, 395 pour 295 & 296.
Datif ſingulier des Pronoms, *ſolus*, *alter*, *totus*, *ille*, terminés en æ autrefois & très-mal-à-propos aujourd'hui par le Pere le-Long p. 552--554.
Debure de la Bibliographie mal-inſtruit ſur une édition de Terence, p. 25.
Non diſtingué du *Gros* - Guillaume par le Moine Maugerard. *Ibid.*

Debure (Guillaume) ſes bévues, ſes fauſſes conjectures, ſes omiſſions, ſes plagiats en gros, p. 11., 13., 14., 15., 16., 17., 18., 19., 20., 21., 33., 34., 35., 36., 134., 306., 307., 308., 309., 310., 311., 317., 321., 322., 325., 327., 336., 363., 367., 371., 372., 375., 376., 379., 397., 435. à la place de 135., 490., 497., 510., 518.

Qualifié *Mons. Guillaume* ou *Gui-Gui-Guillaume* ou le *Gros Guillaume* ou *Guillaume & puis Debure* ou *Guillaume Guillaume Guillaume*, ou *Guillaume le Grand*, ou *le Grand, Grand, Grand Guillaume*, ou *Guillaume du quai de la Vallée.* Voyez dans les différentes pages citées ci-deſſus, & ſur-tout p. 11.--19., 152., 382., 447., 478., 497., 498.,

Son inſcitie, p. 13.

Sa judiciaire, p. 33.

Ses conjectures ſur l'Imprimeur de l'édition du *Fr. Philep. Epiſt. circà* 1472, in-fol., exécrablement erronnées, p. 33.

Celles ſur la 1re. édition de l'*Enneas Muliebris* valent-elles mieux ? p. 34.

Précieux thréſor de clairvoyance, &c. p. 248.

Debure (le Gros Guillaume) ſon expoſé très-prudent touchant la Bible de Ferrare, ſoit des Juifs, ſoit des Chrétiens, qui étoit chez le Duc de la Valliére, p. 47.

Dialogus qui vocatur Scrutinium Scripturarum &c., imprimé à Mayence avec date en 1478

Tour que mon Maître a joué à *Gui-Gui-Guillaume* ſur deux exemplaires de cette même édi-

tion, dont l'un étoit complet, & l'autre incomplet, p. 17., 18., & 19.
Son excellente logique, p. 53. texte & note.
Sa très-grande exactitude, il oublie, en indiquant à la pag. 653. n°. 4209. du 2. tom de ſon Cat., le vol. in-4°. intitulé... *Petronii Arbitri Satyrici Fragmenta quæ extant* impreſſum Venetiis per Bernardinum Venetum *de Vitalibus*, *anno Domini* M. CCCC. XC. IX. *die* XXIII. *Menſis Julii*, de décrire ce même volume dans lequel il auroit trouvé un Traité de Pie II. *de Miſeriæ Curialium*, in-4°. ſans indication d'année, de lieu & d'Imprimeur.
Ce *Petronii Fragmenta* étoit paſſé de la Bibliothéque de Jackſon, dans celle du Duc de la Valliére, & il avoit à ſa ſuite onze autres ouvrages dont celui de Pie II. formoit le 7me. V. la p. 606, & 607,, du Cat. de Jackſon.
Debure, ſouris du petit pays plat & borné de *Bibliopolie*, p. 103.
Debure, ſon ignorance ſur l'attribution fauſſe, que divers Auteurs font d'un opuſcule, qui eſt de Faſtidius, à St. Auguſtin. (à ſçavoir) le *Liber de Vita Chriſtiana*, p. 103.
Debure, ſon ignorance ſur l'Auteur du *Liber de ſingularitate Clericorum*, qu'il attribue mal-à-propos à S. Auguſtin, ainſi que le hazardeux & téméraire *Moine* Mercier, p. 51.
Debure, ſa capacité dans la connoiſſance des livres, & ſon habileté dans les ventes, p. 212, & 213.

Debure (Guillaume) ſa charlatanerie, p. 220. & 21.
Son ignorance ſur le nombre des Bibles latines du 15me. ſiecle, qui ſont ſuivies des vers *Fontibus ex Grecis*, & ſa charlatanerie là-deſſus, p. 217. &c.
Petit Bijou, que mon Maître aime bien, p. 237.
Phœnix des Guillaumes, p. 251.
Debure relévé ſur la non connoiſſance de la valeur des livres, p. 325.
Qualifié un million de fois *Guillaume*, p. 337.
Sa transformation de lourdaut en *habile homme*, p. 346.
Sa phyſionomie qui eſt celle de l'animal qui ſert d'embleme au 3me. des Evangeliſtes, p. 372.
Relévé & perſiflé, p. 375, & 376.
Relévé ſur le prix des ventes, p. 379.
Plaiſante demande au ſujet de Guillaume du quai de la Vallée, V. p. 382. & cette table ſur le mot Tyr.
Debure tourné en dériſion p. 396 & 397.
Relévé comme ſçavant conjecteur, p. 493–495.
Sa *louable* & *très-louable* étourderie p. 498.
Qualifié par lui-même F.... bête *Ibid.*
Critiqué ſur ſa maniere de vendre, p. 514., 515., 522., 526., 527.
Repréſenté avec une voix douce telle que celle d'un Chantre du Vatican, comme myxtificateur du Duc de la Valliére, & comme vendeur à ſa guiſe, p. 520, & 521.
Debure repréſenté, pag. 530 & 531. comme un *Gros Gui-Gui*-Guillaume, ainſi que ci-devant.

Comme un Auteur qui s'explique *de la maniere la plus modeſte & la moins téméraire*, pag. 530 & 531.
Comme un gros triomphateur, pag. 531.
Comme un Bibliopole *habiliſſime*, pag. 531.
Comme un homme qui ſe familiariſe trop avec les triomphes imaginaires, pag. 532, 533.
Relevé encore *ibid.* comme un *Gros Gui-Gui-Guillaume.*
Relevé encore de la même façon, p. 534-537.
Decene (Abbé) Archiviſte de la Chambre des Comptes d'Aix, Auteur cité par Bouche, le nouvel Hiſtorien de Provence, tom. 1, p. XXVII; mais Auteur peu connu, p. 225.
Demarcation, dit mal-à-propos pour *marcation*, pag. 166.
Des-auné (Antre) cette Allégorie ne ſera pas difficile à comprendre, ſi l'on jette les yeux ſur le Garde de la Bibliothéque des livres imprimés du Roi, V. pag. 282.
On ſçaura alors que l'Epithete Des-auné déſigne très-évidemment le *Doctiſſime* Abbé Deſaunais dont il eſt queſtion ci-deſſus, pag. 188, 189.
Deſcartes (Eloge de) propoſé pour prix par l'Académie Françoiſe, pag. 471 & 472.
Diable (Chanſon du) pag. 258, 259.
Ses C....., *ibid.*, pag. 258.
Dialogus qui vocatur ſcrutinium ſcripturarum, &c., voyez l'article Gros Guillaume Debure.
Doctrine (toute) ne vient-elle pas de Dieu? pag. 540, 541.
Que penſer de ceux qui s'oppoſent à la doctrine

Bibliothécale, & comment les appeller, p. 540-542.
Driedoens (Jean de Tournehout) ſon livre intitulé.... *De Eccleſiaſticis Scripturis* eſt très-eſtimé, pag. 402, note.
Ses différentes éditions, *ibid.*
Ducatiana, y a-t-il eu deux tirages de ce livre ? pag. 405 & 406.
Duchat (le) relevé pag. 248, 404, 405, 532.
Duclos (coup de patte contre) pag. 464.
Dunces, Philoſophes modernes qu'on accuſe d'impiété, parmi leſquels on compte les Sectaires de l'exprêtre Thomas, pag. 88.
Dupin, relevé, pag. 133, 157, 248, 249, 280, 283, 292, 303, 377, 382, 386, 507 *bis.*
Dupuy (l'Académicien des Belles-Lettres) ſa belle définition de la Bibliographie, pag. 30, 44.

E

Echard & Quetif, erreurs & contradictions de ces bons Jacobins, pag. 265.
Relevés pag. 382, & dans cette Table ſous le mot *Faſtidius.*
Eccléſiaſtiques (l'Auteur du Dictionnaire des Auteurs) imprimé à Lyon, in-8°., 1767, relevé pag. 376.
Ecriture Ste. (éditions de livres de l') ſur vélin, ſur grand papier & ſur papier de couleur, voyez les mots vélin, livres ſur grand papier & papier de couleur.
Ecrituriers, (contre divers beaux eſprits traités de ſimples), pag. 208 & 209.

Ecrituriers, quels ils ſont? pag. 244.
Ecueils, (dit-on parcourir des) pag. 473--475.
Editions (1res.) leurs notes caractériſtiques, p. 32.
Editions (l'ancienneté des) fait-elle ſeule leur valeur? pag. 40.
Editions de Poëſie latine, ſans diſtinction de vers & ſur-tout de Terence, pag. 9 & 10.
De Poëſie Françoiſe du 16me. ſiecle, ſans cette diſtinction, pag. 10.
Embonpoint, (Peuple ancien de la Gaule Narbonnoiſe, qui refuſoit de l'eſprit aux hommes à) pag. 468.
Empéreur (l') Bible de, voyez le mot Bible.
Engel, relevé pag. 141, 322, 341.
Epictete, tirade contre Nejon ſon Traducteur François, pag. 120.
Eſclaves naturels par leur organiſation, p. 392.
De deux ſortes, *ibid.*
Sont-ils propres aux lettres? pag. 392.
Eſclaves Provinciaux, ſatyriſés à propos, p. 436.
Eſclaves de Provence *longs & plats*, fameux par leurs détours & leurs faux fuyants, p. 555.
Ils idolâtrent baſſement le caprice du petit deſpotiſme auquel ils ſe ſont ſtupidement aſſervis, pag. 557.
Etabliſſemens utiles (accouchement des) quel doit-il être, pag. 396.
Etats (culte des) avis de Ciceron ſur ce culte, pag. 119.
Etats-Généraux, quelle doit être leur repréſentation, pag. 449. Voyez auſſi ſous le mot *Nation Françoiſe.*

Etats politiques, ne doivent-ils avoir pour Conducteurs que des Mathématiciens, ou des Naturaliſtes, ou des Chymiſtes, ou des Œconomiſtes? pag. 75.
Evêque (le nom d') donné autrefois par les Grecs aux Médecins diſtribués dans différens quartiers de leurs Villes. C'eſt delà que nos *Mitrophores* modernes, ſi chargés d'or, ſi corrompus par le faſte, & ſi peu voiſins de la ſimplicité de leur origine, tirent leur nom d'Evêque, p. 383.
Evêques *in partibus*, quand ont-ils été établis? pag. 384 & 385.
Evêques (deux ſortes d') les uns de droit divin, ce ſont tous les Prêtres; & les autres de droit purement humain, ce ſont ceux qui s'appellent aujourd'hui Evêques *Titulaires*, p. 540, 541.
Euſèbe de Ceſarée, relevé pag. 386.
Exemptions des Clercs & des Nobles, voyez privileges.

F

Fabre, voyez Fabre d'Uſez.
Fabricius (J. A.) inexact ainſi qu'Erneſti, ſon éditeur, ſur Caliopius ou Calliopius, p. 27 & 28.
Sur *Comeſtor*, p. 283, 299, 301, 302.
Relevé pag. 377, 512, 550.
Il omet de nous expliquer qui eſt l'Auteur de l'*Epitaphium Terentii*, pag. 29.
Loué pag. 147 ſur le *Mametractus*.
Relevé ailleurs, p. 135, 148, 155.
Falconet de l'Académie des Belles-Lettres ſe trompe, pag. 290.

Farget (Pierre) Religieux Auguſtin, pag. 166, 167, 186, 187, 212, 213, 214, 309, 310, 311, 312, 314.
Faſtes, leur définition, leur uſage chez les Romains, pag. 88.
Leur différence d'avec les Annales & l'Hiſtoire, pag. 90 & 91.
Faſtes Conſulaires, pag. 90.
Faſtes, voyez l'article *Bouche*, l'Auteur des deux Brochures in-8°., intitulées, &c.
Faſtidius, Ecrivain Eccléſiaſtique, en quel tems floriſſoit-il, de quelle Nation étoit-il, & quelle Dignité Eccléſiaſtique poſſédoit-il, p. 103 & 104.
C'eſt lui qui eſt l'Auteur du livre *de vita Chriſtiana*, qu'on attribue mal-à-propos à St. Auguſtin. Nous avons une verſion Françoiſe de ce livre, par un Provençal d'Arles.
Il s'appelloit Pierre Galliſard, & il étoit Jacobin.
Ce même Auteur a fait auſſi un *Pulicis Encomium*, imprimé à Lyon in-8°., chez Jean de Tournes, en 1550.
Les P.P. Echard & Quetif ne l'ont pas connu. Cet Auteur eſt ſurnommé ſur le titre de ce livre, *Araquæus*, ſelon la Monnoye, d'où il conclud qu'il étoit du Marquiſat des Arcqs, près de Draguignan & non d'Arles, comme le dit La Croix du Maine, & comme l'avancent après lui les deux Bibliothécaires Jacobins, ci-deſſus. V. ſur La Croix du Maine, tom. 2, p. 282.
Galliſard a été omis par Louis Theod-Gronove, dans ſon *Biblioth. Regni animalis, &c. Lugd. Bat.*, 1760, in-4°.

Je ne crois pas que le mot *Araquæus* ſignifie des *Arcqs*.

Le Marquiſat des Arcqs, dans la Viguerie de Draguignan, & dans le Dioceſe de Frejus, s'appelle, dans la Bulle de Gregoire VII, *Caſtrum de Arcubus*. Voy. Bouche l'ancien, p. 254, *Chorogr. de Provence*.

C'eſt à la pag. 246, tom. 2, col. 2, que les Peres Echard & Quetif parlent de ce Pierre de Galliſart, & ils écrivent ſon nom avec un t. Ils le font d'Arles, & ils mettent un *de* avant ſon nom propre.

Ils omettent ſon *Pulicis Encomium*.

Cet *Encomium* auroit dû être réimprimé dans l'*Admiranda rerum admirabilium Encomia*, &c. Noviomagi Bat., &c. MDCLXVI, in-12.

On n'y voit que celui de *Cœlius Calcagninus*, pag. 122--133.

On a auſſi ſur le *Pulex* un ouvrage Italien de *Giovan Antonio Moſchetti*.

Il eſt également in-12, & il a été imprimé à Veniſe, en 1625.

V. Morhof, tom. 2., liv. 2, part. 2., chap. 45, n°. 8, pag. 440.

Favorin d'Arles, bas & infâme Provençal, avide paraſite, lâche courtiſan, qui n'a laiſſé que trop d'imitateurs dans ſa Province (bonne anecdote contre) p. 457, & 458.

Fénelon, voyez ſur ce Prélat, pag. 438.

Son portrait & ſes erreurs, *ibid.*

Fénelon (faute de ſtyle de) relevée, pag. 473, & 474.

Plagiat de la même faute, par l'Abbé Arnaud, pag. 474, & 475.
Fer, (condeſcendance criminelle des corps intermédiaires aux déprédations miniſtérielles écrites dans les Faſtes de la Nation Françoiſe en gros caracteres de) pag. 431.
Fevre (l'Abbé le-) relevé, pag. 292.
Fleury Auteur de l'Hiſt. Eccl., relevé, pag. 376.
Fondateurs en *détrempe*, pag. 395.
Fournier, ſon rêve, & ſon ton tranchant ſur le charactere de *Miſſel*, pag. 108.
Autre rêve de Fournier, pag. 332.
Ses Ouvrages ſont-ils réellement de lui, p. 108.
France très-peuplée d'Athées, pag. 129, 130, 459 & 460.
France (Roi actuel de) ſes devoirs, p. 430.
Son Eloge, p. 177, 431 & 432.
France, ſon aveuglement ſur les propriétés du Clergé, p. 542.
France (contre certaine conduite & certaines opinions haſardées de diverſes Aſſemblées du Clergé de) pag. 442, 443.
France (Repréſentation de la) dans l'Académie Françoiſe. N'eſt-il pas exceſſivement ridicule de la borner à 40 perſonnes? pag. 458.
France (Auteurs de l'Hiſtoire littéraire de la) relevés pag. 379.
France, (Souveraine de) comment traitée ſous Charles VI.? p. 63 & 64. Voyez encore l'Article Iſabeau de Baviére.
François (devoir du Gouvernement) par rapport aux lettres, p. 74, 75, 76, 201.

François (livre des Conformités de St.) quand a-t-il été approuvé dans un Chapitre général des Franciscains, p. 98., & 99.
L'éditeur de ce livre en 1590, relevé sur l'Auteur du *Mametractus*, p. 149.
Fraſſen, Cordelier, relevé, p. 292.
Fraudes des Bibliopoles ou des Libraires, voyez Libraires.
Freytag, relevé, p. 322., 341., 440., 441., & 498.
Frickius, (Jean) relevé, p. 378., 381.
Frivolité françoiſe, p. 74.
Furetiere contre l'Académie Françoiſe, p. 475.
Tout le monde ne connoit-il pas le tombeau du Dictionnaire de cette Académie par cet Abbé ?

G

GAfarel, (Provençal,) frippon ou ignorant p. 548.
Gaines lexiques, (les Académiciens françois ſont de purs faiſeurs de) p. 450., 451., 466., 475.
Gaignieres, financier ſans critique, p. 159.
Galeatus (Prologue de St. Jerome appellé) à vérifier, ſi on y lit, dans les Bibles du 15me. ſiecle, qu'on trouve à acheter, le mot *Hagiographa*, au ſujet du livre de Judith & de Tobie, au lieu de celui *d'Apocrypha*, p. 401.
Galliſard ou Galliſſart, Jacobin Provençal de la ville d'Arles. Voyez au mot Faſtidius.
Gallois, (l'Abbé) relevé, p. 378.
Son livre des *plus belles Bibliothéques de l'Europe*

rope plein d'erreurs & très-fautivement imprimé, p. 378.
Gargantua, p. 148.
Gaule Lyonnoiſe, comment appellée du tems de Luitprand; p. 225, 226.
Gernſheym; l'Orthographe de ce mot, p. 238.
Le Moine Mercier relevé là-deſſus, p. 351–358.
Liſte des Auteurs qui l'ont bien orthographié. V. p. 355.
Mittarelli, relevé ſur cette orthographe pour avoir été le copiſte du Moine Mercier. *Ibid.*
Scipione Maffei & Torrennius relevés auſſi ſur la même orthographe, p. 356.
Geneve (un Bibliothécaire de) relevé, p. 110.
Sçavants Modernes de cette ville loués, *Ibid.*
Geſner (J. Mathias) relevé, p. 146.
Giuſtiniani (Pſeautier en 5 langues d'Agoſtino).
Sa deſcription & les bévues de divers Bibliographes ſur ce livre, p. 199., 200, & 201.
Gobet, *illuſtre* Garçon Libraire, p. 477., & 478.
Gobetiade, *Ibid.*
Goetze, (George Henri) divers Traités de cet Auteur ſur divers Sçavants du Tiers-Etat, p. 446., 448., 449.
Goldsboroug, p. 378. Voyez auſſi Zacharie de Chryſople au mot Chryſople.
Gouvernement (friponnerie des Libraires, dont il faut inſtruire le) p. 516., & 517.
Grammato-Logique, mot nouveau fait par mon Maître. Ce mot ſe dit de la correction Grammaticale, p. 451.

Grancolas (*Hiſt. abrégée de l'Egliſe de la Ville*, &c. de Paris, p. 300.
Grand (le-) Exjeſuite, tirade contre cet Auteur par rapport à ſon injuſtice, & à ſes fauſſetés, contre la Langue Provençale, & les Troubadours, p. 226. &c. texte & note.
Grands & ſur-tout de la Cour, Eccléſiaſtiques & Laïcs, leur ignorance, leur fanfaronade & leur prétendue habileté ſans avoir rien appris, p. 46., 47.
Ils aiment à paſſer pour Auteurs, p. 193.
La plûpart d'entr'eux ſont ingrats envers les Sçavants qui s'attachent à eux, p. 341.
Grant (Jacques le-) de l'Ordre de St. Auguſtin contre Iſabeau de Bavière, p. 63.
Grocinus (Guillaume) ſur le projet qu'Alde avoit d'imprimer un Pſ. Polyglotte, p. 154.

H

HArpe, (coup de patte contre la) p. 473.
Heineken, (le Baron d') relevé p. 306., 308.
Omiſſion de cet Auteur, p. 361.
Henault, (le Préſident) relevé, p. 347., & 348.
Hermés, ou Mercure Triſmegiſte; *ſon Pimander* imprimé par Jean Schöyffer en 1503., p. 347.
Hérons, voyez Nobles à cœur *Bouilli*.
Hiſtoire, ſa définition, ſa différence d'avec les Faſtes, & les Annales, p. 90. & 91.
Hiſtoire Bibliographique, ſon état actuel, p. 6.
Hiſtoria veteris & novi Teſtamenti, livre imprimé ſur bois, le nombre de ſes planches, &

ſon prix, p. 306., & 307.
Hiſtoria Sancti Joannis Evangeliſtæ cum figuris Apocalypt. livre imprimé de même, ſes planches, & ſon prix, *Ibid.*
Hocker, relevé, p. 146.
Homburch (Winters de) Imprimeur de Cologne, p. 48, 50, 1er. alinea.
Hommes (diſtinctions parmi les) de combien de ſortes? de deux ſortes, les Naturelles & les Factices. Les unes ſont celles des vrais *Privilégiés*, & les autres des hommes de Hazard dans l'ordre public, qui doivent leur origine, ou à la ſimonie, ou à la paillardiſe de quelque parente, ou de quelque amie, ou à la baſſe & perverſe intrigue de quelques laquais, p. 391., & 392.
Hommes, (aucune diſtinction entre les) par la Nature dans l'ordre moral, p. 544.
Huet, relevé, p. 292.

I. J.

JAcob, (le P. Louis) relevé, p. 292.
Jacobins (les) Auteurs du Diction. Univ., Dogm., Canoniq., & Hiſt., &c. relevés, p. 378., 386., 387. bis
Jarchi (Salomon) fameux Rabbin; il étoit du Bourg de Tretz en Provence appellé en latin du moyen âge *Trecæ*, p. 299., p. 486.
J..... (ridicule contre la Jauffren) p. 468.
Jean de Aich, voyez p. 60. & l'Article de cette Table, Æneas Silvius, de *Miſeria Curialium.*

Jean de Bruges, voyez Jean Van-Eyck.
Jenſon (Nicolas) Charles VII. Roi de France l'envoye à Mayence, vers l'an 1458., pour apprendre l'Art de l'Imprimerie, p. 105.
Erreurs de *Lancelloti*, de Pierre Scriverius, de Melchior Adam, de Dom Mabillon, de Schoëpflin, de Maittaire, ſur cet Imprimeur, pag. 105, & 106.
Jerôme) lettres de ſaint) imprimées à Mayence en 1470, bonne Anecdote ſur un Exemplaire de cette édition ſur vélin contre le très-exact Guillaume, & autres Bibliopoles, p. 238.
Relevé, p. 386. ſur un *Ammonius*.
Ignorance des Clercs & des Nobles d'autrefois p. 411.
Par qui diſſipée aujourd'hui? par des G....er & autres gens de la même farine.
Illi au lieu *d'illæ*, que le Pere le-Long a employé mal-à-propos, p. 552-554.
Immortalité (l') des grands hommes, d'où vient-elle? Il eſt ſûr qu'elle ne tire pas ſon origine des Buſtes, des Médailles, des Colonnes, des Bâtiments. Ces ſortes de Monuments n'éterniſent que la petiteſſe de ceux qui les ſollicitent pour eux-mêmes, ou qui les font décerner à d'autres.
Immortalité *Bibliothécale*, quelle eſt ſon Origine? p. 410.
Impérial (Globe) Monarques qui l'ont porté ou qui le portent encore aujourd'hui, p. 544.
Imprimerie, Balbutiage de pluſieurs Auteurs ſur le premier livre imprimé, p. 115.
En charactéres de fonte, de quel temps date

ſon invention, d'après la Chronique d'Hirſauge par Trithéme ? p. 101, 112, 113.
Imprimerie en Autriche, quand établie ? Les Auteurs de la Bibliothéque des Romans diſent que c'eſt en 1477 ; ils ſe trompent. Voyez p. 62.
Indes Orientales, (quelles étoient les peines des Philoſophes des) qui appellés au commencement de chaque année pour aſſiſter de leurs conſeils avec la Nation dont ils étoient Membres, leur digne Souverain, ſe trompoient trois fois de ſuite, ou ſi vous voulez, *mercieriſoient* autant de fois, par anticipation, p. 471, 472, 473.
Inſtituteurs en détrempe, voyez p. 395.
Les bâtimens ſuperbes ne ſçauroient les immortaliſer, p. 409.
Ils ne ſont que des amonceleurs de pierres & des Gacheurs de plâtre, p. 415., & 425.
Intermédiaires (contre les Corps) malgré Monteſquieu, p. 430, 431, 432.
Intrigue, [l'] elle porte les ſots, les ames baſſes, les biens petits eſprits ſur les fauteuils Académiques, & ſur divers Siéges Eccléſiaſtiques, p. 119.
Intrigue [Thermometre de l'] p. 183.
Inveſtigation [Méthode d'] pour les Sciences, & pour les Arts, comment, & où s'acquiert-elle ? p. 406.
Joli [Claude] ſon Traité Hiſtorique des Ecoles Epiſcopales de Paris, p. 300, & 301.
Journaliſtes, maniere dont ils doivent exercer leurs fonctions, p. 8.

Journaliſtes de Paris, Copiſtes du ſtyle de l'Abbé Maury & relevés pour cela très-fortement pag. 461.
Journaux, mal qu'ils font aux lettres, *Ibid.*
Iſabeau de Bavière, voyez p. 63., 64., & les additions.
Ittigius [Thomas] relevé, p. 377.
Jugler, relevé p. 346.
P. 348 ſur la mort de Pierre Schoyffer.
Juifs, [ſur une ſupputation des] par rapport à l'année du Chriſt, p. 485. note (**)
Juifs [les] *Nation très-polie*, p. 539.
Juvigny [Rigoley de) déſigné, à la p. 187., par ces trois ſigles, R. D. J.
Relevé, *Ibid.* & p. 250.
Ses belles Bagues, & ſa Perruque bien mix-ticotée, p. 187., 260.

K

KEtelaer & Keſler Imprimeurs, l'un d'Utrecht, & l'autre de Baſle, Bévue du *Moine* Mercier ſur ces deux Imprimeurs, p. 237, 238, 239, 241, 243, 244, 296.
Kolhof, [Jean] Imprimeur de Cologne, inventeur des ſignatures, & non Jean de Cologne, ſelon Marolles, p. 140.
Kortholt [Chriſt.] relevé, p. 497.
Krafft [la célebre Bibliothéque de) p. 499. & 500.
Kunophorie, peine contre les mauvais Miniſtres dans le moyen âge ſans aucune diſtinction d'état

& de profeſſion, de maniere que les Clercs y étoient auſſi bien ſoumis que les Laïcs, ſoit qu'ils fûſſent Archevêques ou Evêques, ſoit qu'ils fuſſent ſeulement dans quelqu'autre rang de la Cléricature, p. 128, 129.

L

L'Abbe, (le Pere) Jéſuite relevé, p. 289.
Laire [le Pere) incroyable prix, qu'il atteſte avoir été mis à Rome ſur un miſérable *bouquin*, p. 46.
Sur la fin de 1788, il a dit, en paſſant par Aix, à mon Maître, qui lui objecta un tel prix, que l'on s'étoit trompé à Rome dans l'impreſſion de ſon livre, & qu'on y avoit mis un zéro de trop; mais cette excuſe ne le ſauve pas, parce qu'un *bouquin* de cette eſpéce, qui ne valoit pas un Louis, auroit été encore vendu à un prix très-exhorbitant, s'il l'eût été à 340 liv.
Langues, d'où tirent-elles leur véritable uſage & leurs regles, p. 460, & 471.
Larcher, ſon interprétation du mot λόλος, il en fait un *paramerde* d'oiſeaux, p. 123.
Launoy, relevé, p. 292.
Laver [Georges] Imprimeur de Rome dans le 15me. ſiecle.
Son édition du *Tractatus de inſtitutione Simplicium Confeſſorum* par St. Antonin, imprimée in-4° [*parvo*] en 1472, vendue 3400 liv., ſelon le Pere Laire, p. 182. de ſon *Specimen*. Mais ce prix eſt abſolument incroyable. V. la p. 46. de cet ouvrage.

Que l'édition du *Confeſſionale* de St. Antonin, exécutée à Bologne, in-4°. qui a l'air de contenir le même livre que la précédente, ait été vendue au même prix, je le veux, parce que je trouve la cauſe qui a pu le produire. C'eſt celle de ſes Réclames, puiſque cette édition eſt juſqu'à préſent la plus ancienne de toutes celles qui en ont, V. p. 139.

Lebeuf, bévue de cet Académicien des belles-lettres p. 272, 200, 291. & *alibi paſſim.*

Le-Blond, (l'Abbé) relevé, p. 81.

Légiſlation ? (Faut-il recourir à l'Antiquité pour perfectionner notre) p. 124., 3me. alinéa.

Le-Long, bonne tirade contre lui & contre l'Oratoire, p. 68–76.

Sa recommendation avant ſa mort au P. des-Molets ſon confrere pour perfectionner ſes ouvrages, elle a été infructueuſe par l'inhabileté de ce confrere dans l'Art *Bibliothécal*, qui requiert des études *ad hoc*, p. 72.

Sa mort, *Ibid.*

La nouvelle édition de ſa *Bibliothéque Hiſtorique de la France*, p. 73.

Le-Long, ſes contradictions, p. 89.--95.

Ses Claſſifications erronnées, p. 95., 96.

Sa Confuſion de Méthode, p. 97, 98.

Ses Dates hazardées, p. 98. & 99.

Son Défaut de jugement, p. 99, --133., & principalement, p. 107.

Ses Définitions fauſſes, p. 133.--151.

Ses Erreurs, p. 151.--166.

Son Ignorance, p. 166.--183.

Ses Inattentions, p. 183.--196.
Ses Infidélités, p. 196--205.
Sa Mal-habileté dans les citations, p. 205-207.
Sa Néglicence dans les recherches, p. 207--304.
Ses Omiſſions multipliées à l'infini, p. 304-552.
Ses Renverſements d'ordre chronologique, & ſoloecisſmes, p. 552., *uſque ad finem.*
Le-Long, ſon erreur ſur les Bibles antérieures à celle de Mayence de l'an 1462., p. 111.
Sa bévue ſur une Bible latine imprimée à Veniſe en 1477., in-fol., chez François de Hailbrun, &c., p. 190., & 191.
Sur le livre intitulé... *Miſſion de St. Auſpice*, 1er. Evêque d'Apt en Provence, p. 191. & 192.
Sur la Tragédie intitulée *Guiſiade*, p. 192., & 193.
Sur le Pſeautier Grec de Milan en 1481., in-4°. p. 194.
Sur la Bible latine de Nic. de Lyra, p. 195.--199.
Sur le Pſeautier en 5. langues *d'Agoſtino Giuſtiniani*, p. 199--201.
Sur la Bible latine de 1475. dont le Pſeaume 118, ou ſelon les Hebreux 119, eſt diviſé en 22 autres, p. 321.
Le-Long, pauvre *Bibliologue*, p. 158.
Miſérable Copiſte, p. 159.
Peu inſtruit dans l'Hiſtoire littéraire, p. 161.
La conſtruction de ſes phraſes p. 209.
Trop négligé dans ſon travail *Bibliothécal*, p. 393., & 394.

Ils ont déclaré très-ſagement, & par ſerment conſtitutionnel, que ſon Thrône ſeroit perpétuellement ſucceſſif, pour évîter les guerres civiles qui auroient pu naître à chaque génération royale, & ils ſe ſont réſervé le droit de l'aſſiſter de leurs conſeils dans des Diétes générales, en cas que l'habilileté du premier Monarque François ceſſât de ſe rencontrer dans la ſuite de ceux qui viendroient après lui.

N'eſt-ce pas penſer très-ridiculement, que de croire qu'une glébe de terre faſſe un *Noble*; elle eſt la récompenſe de la Nobleſſe, mais elle n'en eſt, & ne peut en être la cauſe.

Dire le contraire, c'eſt penſer à la la-Roque, à la Monteſquieu, & en *petits* Cauſidiques de Province, dont on ne peut claſſer les noms que ſous les lettres G., P., &c., &c., &c.

Si les glébes fiefées dans l'origine de la Nation euſſent été héréditaires comme le thrône, je raiſonnerois d'elles comme de lui, & je déférerois à la Nobleſſe *fiefée*, comme au ſecond rang de la Nation, qui vient après celui du Souverain.

Cette obligation ſeroit d'un devoir preſque auſſi rigoureux que celui qui me lie aux pieds du Monarque, parce qu'elle partiroit de la premiere conſtitution fondamentale de la Nation, & qu'elle repréſenteroit non les aſſiſtans de la conquête du Thrône, (parce qu'un Thrône conquis n'eſt jamais légitime) mais les premiers Preux, qui l'ont éclairé par leur doctrine, dirigé par leur équité, & fortifié par leurs bras, après ſa formation nationale.

Mais y a-t-il de nos jours aucun *Noble* fiefé,

qui puiſſe prétendre qu'il ait jamais exiſté une pareille conſtitution?

Tous les Nobles de cette ſorte ne le ſont-ils pas par uſurpation? Qu'on brûle tous nos Faſtes & toutes nos Hiſtoires, ſi l'on veut faire diſparoitre le ſouvenir de nos anciens fiefs, qui n'étoient qu'à *vie*, & de l'uſurpation que cette eſpéce de Nobles a faite des glébes & des juſtices, dont elle jouit aujourd'hui.

Donc les vrais Sçavants doivent de nos jours, avoir le pas ſur eux dans nos Aſſemblées, ſoit que leur origine ſoit roturiere, ſoit qu'elle ſoit noble & non fiefée.

Cette prétention n'a rien que de juſte, & elle eſt conſtamment prouvée par le fait. Les plus grands Nobles *fiefés*, qui ſont certainement nos Pairs de France, ne ſiégent-ils pas dans nos Parlements, & principalement dans celui de Paris après tous les Chefs ou Préſidents des Légiſtes qui les compoſent?

Ne voit-on pas auſſi nos grands Officiers de la Couronne, qui ne doivent leur élévation qu'à leur doctrine & à leurs vertus, elevés au deſſus de toutes les plus grandes glébes?

J'aurois ſouhaité, que les la-Roque, les Monteſquieu, les Cauſidiques de Province, & l'excellent Patriote Magiſtrat, qui vient de nous donner, d'une maniere irréſiſtible, & plus que péremptoire des *obſervations*, *pour les Nobles non poſſédants-Fiefs de Provence* à Aix, &c. 1789, euſſent conſidéré l'origine de la Nobleſſe avec plus de profondeur & de ſagacité, pour apprendre à ces No-

bles *fiefés*, dont la premiere racine de leur tige a pris naiſſance dans un ſol uſurpé, que leur Nobleſſe, ſi leurs perſonnes ſont dégarnies des talents, du génie & des vertus, qui ſont ſeuls les vrais Nobles, ne ſera jamais regardée que comme une glébe héréditaire, poſſédée injuſtement par la poſtérité des *Anti-Alphane* & des *Anti-Bayard*, voyez p. 20 de cet ouvrage.

Ainſi vouloir perſiſter dans les prérogatives d'une uſurpation, c'eſt faire la guerre au Roi, & au Peuple François, c'eſt élever un Thrône Ariſtocratique, au deſſus de celui de notre immortel Monarque, & c'eſt lui dire,

Tyran, deſcends du Thrône & fais place à tes Maîtres.

Le Roi & la Nation ont donc le plus grand intérêt à s'unir entr'eux du plus fort lien, afin de ne plus reconnoître dans le Royaume François, que deux ſortes d'Ordres, l'un d'individus régnants, ou appellés au Thrône, & l'autre de Sujets & de ſimples Citoyens comme je l'ai dit ci-deſſus, p. 419.

Que les Nobles à glébes *fiefés*, qui les ont acquiſes à prix d'argent, ne ſe récrient pas ſur la qualification *d'uſurpation*, que je leur donne, parce que ce qui eſt évidemment uſurpé dans ſon Origine, ne peut en aucun tems, & par quelque ſomme que ce ſoit, acquérir à ſon poſſeſſeur aucun titre légitime.

C'eſt un principe reconnu en Juriſprudence naturelle & civile, que le poſſeſſeur de mauvaiſe foi ne peut jamais preſcrire, & il faut être d'une

ignorance des plus craſſes dans notre Hiſtoire de France, pour pouvoir fermer les yeux à l'évidence de cette uſurpation.

Les Prélatures doivent être également toutes ſupprimées; elles ſont contraires non ſeulement à l'eſprit, mais encore aux paroles de Jeſus-Chriſt, qui s'exprime ainſi en termes précis contre ſes Apôtres... *Reges Gentium dominantur eorum, vos autem non ſic...* St. Luc, Chap. 22., ℣. 25. 26. C'eſt ce qu'on voit encore dans St. Mathieu, Chap. 20, ℣. 25, & dans St. Marc, Chap. 10, ℣. 42.

La Nobleſſe *fiefée* ne doit conſerver que ſa glébe avec les honneurs & les droits de juſtice, qui lui ſont attachés.

Sa perſonne doit le céder dans les Aſſemblées Nationales aux grands Sçavants, & aux hommes de grand génie. Elle ne doit plus conſerver héréditairement dans le ſiecle de la vraie philoſophie aucun pas ſur eux, à moins qu'elle ne mérite par l'excellence de ſa doctrine, ou par ſes très-hautes vertus, telles que ſon Héroïſme, & ſon très-grand amour patriotique, de ſe maintenir à leur tête.

La Nobleſſe non *fiefée* ne ſera plus héréditaire, il dépendra cependant d'elle, ſi ſes facultés le permettent, de donner à ſes rejettons une éducation & un état. *Nobles.*

La Nation les diſcernera toujours, s'ils ſont tels, qu'ils ont été élevés, ou établis, & ils auront, eu égard aux ſentimens de la nature humaine, par une ceſſion de préférence, & non d'obligation, le pas dans les Aſſemblées Nationales avant

ou après les perſonnes *fiefées*, ſelon leur plus ou leur moins de mérite ſur elles.

La Nobleſſe d'acquiſition, par charge militaire & de Robe, ne ſera également plus que perſonnelle, ſauf à elle à imiter, dans l'éducation & dans l'établiſſement de ſes enfans, celle qui eſt non fiefée.

Mais ſi dans cette Nobleſſe d'acquiſition, il ſe forme un grand Militaire auſſi illuſtre par ſa valeur, que reſpectable par ſes mœurs, ou un très-grand Magiſtrat, qui brille encore moins dans le Sanctuaire de la juſtice, qu'au milieu de la Nation, par ſes vertus & ſur-tout par ſon patriotiſme. Que ceux-là marchent après le Trône, & les Princes du Sang, immédiatement avant les grands Sçavants, que ſuivront toutes les ſequelles des autres Nobles.

Si Monteſquieu & tous ſes aveugles adhérents euſſent dit, que la Nobleſſe, qui eſt *néceſſaire aux Monarchies*, eſt la littéraire, & non la *fiefée*, j'aurois été de leur avis, parce qu'il eſt abſolument impoſſible qu'il exiſte non ſeulement un Gouvernement Monarchique, mais encore aucun autre que ce ſoit, pourvu qu'ils ſoient légitimes & non tyranniques, ſans un corps de Sçavants, qui les dirige.

La ſcience peut-elle exiſter, ſans perfectionner l'eſprit de ceux, dans leſquels elle réſide, & la perfection de leur eſprit peut-elle ne pas ennoblir leurs ſentiments?

La ſcience eſt-elle parfaite, ſi elle ne s'étend pas dans toutes les facultés qui ſont dans un individu? Ne faut-il pas pour la perfection, que tous les genres de perfectibilité s'aggrégent dans la perſonne,

ſonne, qui veut être véritablement parfaite, & cette ſuprême perfection, qui part de l'eſprit & du cœur d'un individu, n'eſt-elle pas préciſément ce qu'on appelle *Nobleſſe*. Donc les vrais Sçavants ſont les vrais Nobles; donc les ſociétés politiques, ne pouvant exiſter ſans les vrais ſçavants, les vrais Nobles leur deviennent d'une néceſſité indiſpenſable; donc les Nobles *fiefés*, qui ne ſont que des uſurpateurs, doivent tout au plus y être tolérés s'ils ne doivent pas y perdre leur poſſeſſion illégitime.

En effet, que feroient-ils contre plus de 23 millions d'hommes, ſi leur ligue juſte ſe fortifioit d'une maniere *infrangible*? Que ſeroient-ils au milieu d'eux, & ne diſparoîtroient-ils pas dans un clin d'œil, comme des vagues mutinées, qui auroient la furieuſe & extravagante audace de vouloir chaſſer l'Océan de ſon immenſe baſſin?

La Nation Françoiſe ſera toujours inviolablement attachée à ſon Roi, & aux Princes de ſon auguſte Sang; mais elle ne verra jamais dans ſon ſein, que des co-Sujets, quels qu'ils ſoient, & elle ne reconnoîtra dans eux la moindre élévation, que lorſque la ſuprématie de leur doctrine, & la haute généroſité de leurs ſentiments leur acquerra graduellement un plus ou un moins haut titre de Nobleſſe.

Ami Lecteur, je place expreſſément cette note dans ma Table, afin que, détachée du corps de mon Ouvrage, tu l'apprennes par cœur, & que tu te régiſſes en conſéquence dans l'Aſſemblée de la Nation.

Libraires. (Aſtuces, fraudes des) voyez p. 116, 117, 129, 130, 424.
Libraires de Paris (certains) leurs monopoles, p. 516 & 517.
Libraires de Province, trait critique contre eux, p. 436.
Librairie, (ſurintendance de la) danger de la confier aux Miniſtres, p. 129.
A qui doit-elle être rendue ? p. 130.
Linguet, relevé, p. 81.
Littéraire (la plus odieuſe Oligarchie) où ſe trouve-t-elle ? N'eſt-ce pas dans l'Académie Françoiſe ? p. 460 & 475.
Livres, (différentes ſortes de) de la même forme ſous la même date, p. 393.
Livres (les Enthouſiaſtes des anciens) ne gagnent rien vis-à-vis des Connoiſſeurs, p. 330.
Les ignorants les eſtiment mal, p. 342.
Livres (ignorance du prix des) dans les Préſidents & les Ambaſſadeurs, p. 516.
Livres ſous les noms de *Lac puerorum*, & de *Lectio parvulorum*, p. 150
Livres de l'Ecriture Sainte, leur arrangement dans nos Bibles Mſtes. & imprimées dans le 15me. Siecle, p. 186, 210, 211, 212.
Livres de l'Ecriture Sainte ſur grand papier, & leur prix, p. 513–529. & 545.
Livres de l'Ecriture Ste. ſur papier de couleur, p. 529 & 530.
Méerman a écrit ſur ces ſortes de livres V. *Ibid.*
Llouffen (Helijas Helije) Chanoine d'un lieu de

la Suiſſe appellée en latin *Ergowia*, voyez p. 141.
Bévue de Guillaume ſur le prénom, & le nom propre de ce Chanoine, *Ibid.*
Loëſcher, (Valentin Erneſti) relevé, p. 130.
Loi, (ſa nature) p. 124 & 125.
Comment reformer les loix? p. 124--126.
Longuerue (l'Abbé de) loué, pag. 226. relevé, p. 227.
Louis, (Bible de St.) p. 289.
Lucas Brugenſis; le-Duchat reproche mal-à-propos à de Thou de l'avoir confondu avec *Luca Pacioli*, p. 404.
Le livre de Luc de Bruges, intitulé *de variantibus Scripturæ locis*, p. 404.
Luculle *à Inſule*, p. 458.
De tels *Luculle* ſont ces Prélats, qui donnent des orgies de cent perſonnes, ſur-tout de l'un & de l'autre ſexe, & engloutiſſent ainſi, dans une ſoirée, ce qui entretiendroit au moins 50 pauvres familles pendant une ſemaine. Quelle horreur? Peut-on raiſonnablement s'imaginer, que les Egliſes aient été dotées pour des abus ſi monſtrueux? Quels Siecles, quelles Mœurs! Ah, reforme: quand viendras-tu? Les yeux des Nations ſont ouverts, & elles exécrent ces Pontifes, qui ſont plutôt des Héliogabale, que des Prêtres du Chriſt.
Luther, (plaiſante priere de) p. 505.
Lyra (Nicolas de) Cordelier, ſa Bible de l'édition commencée en 1471 & finie en 1472, en 5 vol. in-fol., à Rome p. 194, 195, 196, 197, 198, 192, 549, 550.
Son pays, p. 549.

Anecdote le concernant par rapport à Luther, p. 550.
Ses Gloſes empruntées par Pierre le-Rouge, p. 266.
Erreur du Pere le-Long ſur cette Bible, voyez p. 195.
Lijſtryrchen, Imprimeur du 15me. Siecle, que Maittaire n'a pas connu, & qui avoit des caracteres reſſemblants à ceux que Schoyffer a employés dans ſon *Durandi Rationale* de 1459, in-fol., *Moguntiæ*. V. p. 49.

M

MAccaronique (Poëſie) très - ignoramment définie par l'Académie Françoiſe, p. 455, 456.
Macho, (Julian abrégé de l'Hiſtoire de l'Ancien Teſtament de) p. 166, 167, 186, 187, 212, 213, 214, 309, 310 311, 312, 314.
Maffei, (Scipione) relevé, p. 356, 496.
Maichel, (Daniel) omiſſion de cet Auteur, p. 130. relevé p. 156.
Nommé le bon Maichel, p. 535 & 536.
Maizeaux (des-) relevé, p. 532.
Maître, (excellente Anecdote Miniſtérielle ſur mon) p. 165.
Maître (dommage, que l'adminiſtration de Provence force mon) de repéter contre elle, p. 180 & 181.
Maître (fruſtration injuſte du travail de mon) chez le Duc de la Valliére, p. 219 *in notis.*

Obligations, que la République des lettres a à mon Maître, p. 331.
Travail assidu de mon Maitre, son courage inépuisable, p. 388, 386.
Maître (générеuse renonciation de mon) à 400 liv. sur ses émoluments exécrablement reconnue par l'admiuistration de Provence, p. 416 & 417.
Son Sacrifice littéraire p. 182.
Sa Mission plus que remplie, *ibid.*
Ses Preuves dans l'Art *Bibliothécal*, p. 176, 177, 178, 179, 180, 181, 415.
Sa découverte de la date corrompue & falsifiée d'un exemplaire de la Bible de Mayence de l'an 1462, p. 424.
Maître, (conduite très-généreuse & très-reconnoissante de l'administration de Provence dans son cahier de 1786 envers mon) p. 427, 428.
Maître (*Lettres philosophiques* de mon) fragment de ces lettres, p. 430 & 431.
Son second tome *du Recueil des Peintures antiques trouvées à Rome*, &c., in-fol., p. 438.
Ce Recueil en 2. Vol. in-fol. s'est vendu par souscription 900 liv.
Nouveau reproche, qu'il fait à l'administration de Provence, p. 519.
Maître, (assurance inébranlable, que j'ai dans les travaux de mon) p. 554.
Maittaire se trompe en ne datant les presses d'Henric Petri à Basle, que de l'an 1553., tom. 2. *indicis*, p. 463., col. 2., p. 465, col. 1., p. 467, col. 2. Simler donne une édition de cet Imprimeur en 1551, ainsi qu'Apostolo-

Zeno. V. mon Errata ſur la pag. 54.
Maittaire, erreurs de divers Auteurs ſur la maniere de citer divers volumes de ſes Annales, pag. 354.
Défaut de confiance, qu'il inſpire, p. 359 & 360.
Relevé, pag. 106, 156, 167, 322, 341, 346, 347, 348, 363 *bis*, 376, 395, 397, 423 *bis*, 486, 498, 504.
Relevé comme ſimple citateur, p. 507, 508.
Malebranche, l'ineptie de ſon perſiflage contre le Pere le-Long ſon confrere, pag. 73.
La ſotte imitation de ce perſiflage parmi les petits hommes de la France, & ſur-tout parmi les d'*Alembertiſtes*, p. 73 & 74.
Réponſe de mon Maître à un ſot Académicien François, qui voulut le faire valoir dans un dîné du Duc de la Valliére, pag. 74.
Mametractus, tems auquel floriſſoit ſon Auteur mal indiqué par le Pere le-Long, pag, 98.
Mametractus (deſcriptions & notices du) imprimé à Mayence & à Argew en Suiſſe, p. 134--144.
Il n'eſt pas un Dictionnaire comme quelques-uns l'ont cru, p. 143 & 144.
Diviſé mal-à-propos en pluſieurs ouvrages par le Pere le-Long, p. 146 & 185.
Marc-Antonin, (l'Empereur) ſa reſtitution du droit ancien, p. 93.
Marchand (Proſper) faute de cet Auteur ſur la Bible de Guyarts-des-Moulins, p. 253, 254.

Se trompe-t-il ſur une poſition Géographique, comme le *Moine* Mercier le lui reproche? pag. 349, 350.
Eſt-il ſûr que le Pſeautier de Mayence de 1490, ſoit le 1er. livre imprimé avec le Plain-Chant, comme il le dit? p. 358, 359.
Relevé, p. 341, 346.
Loué, p. 347,
Marcheſinus, Cordelier Auteur du *Mametractus*. p. 135, ou bien *Marcheſinus* (Joannes, p. 149.)
Auteurs auxquels il a été inconnu, *Ibid.*
Auteurs qui ont eſtropié ſon nom, *ibid.* & p. 149.
Comment nommé par l'auteur *du livre des conformités de St. François avec Jeſus-Chriſt?* p. 99, & par celui *de Orig.* Ser. R. F., p. 149.
En quel tems floriſſoit-il? p. 98.
Il eſt vanté comme grand Orateur, p. 149 & 150.
Marolles, ſon plagiat dans une converſation qu'il eût avec mon Maître, p. 141.
Il n'eſt qu'un entêté, *ibid.*
Il raiſonne très-mal ſur l'invention des réclames, & ſur la premiere édition de Tacite, p. 138--141.
Il ignore la vraie date de l'invention des ſignatures, & le lieu où cette invention parut pour la 1re. fois, p. 140 & 141.
Marſais (du-) ſon éloge, p. 465.
Martin (contre le Bibliopole) & le ſçavant Guil-

laume, p. 212, 213, 334.
Martiniere, (la) Auteur d'un Dictionnaire Géographique, ſe trompe-t-il ſur une poſition de ville, miſe en avant par le Moine Mercier? p. 350.
Maſius, (André) ſa mort, p. 157.
Matha (*ſçavantiſſimes* freres Porte-manteaux de l'Ordre du bienheureux Jean de) qui ſont-ils? p. 481.
Maty, ſe trompe-t-il ſur une poſition Géographique, p. 350.
Maugerard (Dom) Bénédictin de St. Arnould de Metz, p. 7.
L'étalage de ſes qualifications, & la maniere dont il eſt épluché, p. *ead. & ſeqq.*
Ses deſcriptions incomplettes, p. 9--11.
Ses mauvais guides en Bibliographie, p. 11--20.
Ses conjectures très-mal fondées, p. 21--26.
Ses omiſſions, ſes erreurs, & ſes contradictions, p. 27--43.
Ses fautes grammaticales, p. 57 & 58.
Mayence (ſur la 1re. Bible de) vendue comme un livre produit par la Magie. Réfutation de cette fable, & ineptie du jugement du Pere le-Long là-deſſus, p. 99--108.
Maury (l'Abbé) bien ſotti depuis la page 122--128, parmi leſquelles on voit cet Orateur naître tout-à-coup de ce qui eſt renfermé dans une de ces petites boëtes, que les *Prêtriots* du Grand-Lama portent pendues à leurs cous. (p. 127.)

Sa grande ame, & la réſine de l'*Epicias* du bon Sire St. Crépin, dont ſon pauvre Pere étoit Marguillier, p. 186.

La nature, en formant les grands hommes, ne ſe rend point eſclave des états & des conditions, comme on le lit à la p. 447 de cet ouvrage.

Mais peut-on regarder un tel Abbé, qui n'a acheté ſon prétendu luſtre, que par des baſſeſſes, & qui eſt le Roi des *Amphigouris* comme un être privilégié par la Nature ?

Les places & les titres ne forment point les hommes, mais ce ſont les hommes qui rehauſſent, par leurs talens vrais & conſentis par l'univerſalité, l'éclat des places & des titres.

Trait de ſon diſcours de réception à l'Académie ſur la perte que l'Académicien Pompignan fit de ſon fils à ſon entrée dans la vie, p. 127, 128.

Perfiflage contre lui, à cauſe du titre qu'il a excroqué au *Grand* Lamoignon pour la réformation des études en France, p. 420.

Maury, nouvelle tirade contre lui, p. 458--461.

La critique de ſa définition de la Religion, & de celle du ſtyle de Boſſuet, *ſes étincelles des petites phraſes*, & *ſon cliquetis d'Antithéſes*, p. 458, 460.

Maury, (nouveau coup de patte contre) p. 473, & 474. *bis.*

Mayence, (Pſeautier de) en 1457, ſa définition par de-Boze, & ſa claſſification erronnée par le Pere le-Long, p. 96.

Sa deſcription Typographique, p. 338.

Son prix, p. 339.
Cabinet de France où il ſe trouve, ainſi que celui de 1459, p. 341.
Mayence, (Pſeautier de) en 1459, ſa deſcription Typographique, p. 339, 340.
Ses exemplaires ſur vélin, ainſi que de celui de 1457, p. 341.
Mayence (Pſeautier de) de 1490, p. 340, 341, 358.
Mayence (Pſeautier de) de 1502, p. 336, 337, 340, 341, 345.
Son prix à l'inventaire du Duc de la Valliere, p. 339 & 340.
Méerman, relevé ſur l'invention des ſignatures, & ſur diverſes autres bévues, p. 136, &c.
Méerman, pauvre connoiſſeur des Imprimenrs en caractères ronds, p. 326 & 327.
Méerman, relevé, p. 423.
Méerman; il a écrit touchant les livres ſur papier de couleur, p. 529.
Mejanes (obligation de la Provence à reſtituer aux héritiers de) la ſomme des penſions qu'il a crées pour la dotation de la Bibliothéque, parce qu'elles ne ſont pas employées depuis environ 3 ans, p. 181, 182.
Anecdotes, que mon Maître auroit fait entrer dans l'Hiſtoire critique de ſa Bibliothéque, p. 538.
Meneſtrier, (le Pere) relevé, p. 292.
Mercier, (le Moine) ſes conjectures ſur l'impreſſion de la 11e. édit. du *Conſ. Théol.*, fauſſes, mépriſables, & vraiment putides, p. 12 & 13.

Mercier; (le Moine) coup de patte contre lui, au ſujet d'Archimede, & de Madame la Comteſſe de Roche-Lambert, p. 47, 245, 296, 364, 365.
Sa notice raiſonnée des œuvres de Gaſpard Schott, citée *ibid.*
Elle contient au moins 200 bévues notées dans l'exemplaire de l'Abbé Rive.
Ce Moine s'eſt *démercieriſé*, depuis environ 20 ans. V. la note 1. de la pag. 48.
Mercier, (ignorance du Moine) ſur l'Auteur *du Liber de ſingularitate Clericorum.* V. Debure ſon conſort *in familiâ aſininiſſimâ.*
Fatras, Bibliographique de ce Moine dans la petite feuille de Paris, note 1, p. 52.
Mercier, (le Moine) Plagiaire de Méerman ſur l'invention des ſignatures, relevé avec lui, p. 136, 137.
Mercier, (le Moine) diverſes erreurs Bibliographiques de ce *Moine* très-préſomptueux & très-mauvais critique, p. 167--169.
Mercier, relevé pluſieurs fois, p. 167.
Chef-d'œuvres précieux de Bibliographie, dont il *enrichit* la petite feuille de Paris, p. 218.
Mercier (le Moine) le cas qu'il fait des Catalogues, la maniere dont il s'en ſert, ſon mépris pour eux, & ſa confiance, p. 236 & 237.
Sa façon d'*orthographier* les noms propres, p. 236.
Mercier relevé ſur l'orthographe du mot *Gernſheym*, p. 238.

Sept qualifications contre lui, & leurs preuves, p. 237--244.
Foſſe littéraire creuſée à ce Moine par mon Maître, p. 244, *in fine*.
Ennemi de l'ordre dans ſes compoſitions, p. 245.
Quelques traits de ſa phyſionomie, p. 239--263.
Mercier, (le Moine) relevé, p. 346 & 347.
Mercier, (écrits du Moine) ſur l'ancienne Typographie, auſſi friants, que les cailles rôties du gendre de Jethro, p. 348.
Ibid. Il releve mal-à-propos Pr. Marchand, & ſe montre contre lui un vrai *Orbilius*.
Ibid. Il ſe trompe ſur la date de la mort de Pierre Schoyffer.
Ibid. Il eſt le Plagiaire de Weiſlinger, & p. 349.
Il releve Pr. Marchand ſur une prétendue faute, qui eſt très-incertaine, pour exténuer le mérite de cet Auteur, p. 349, & il eſt encore le Plagiaire de Schoëpflin, en reprochant cette prétendue faute à Pr. Marchand, p. 350.
Mercier (le Moine) ne ſçait pas nous indiquer quels ſont, au juſte, les volumes de Maittaire, qu'il nous cite, p. 353.
La précipitation de ce Moine, p. 357.
Sa témérité, p 362.
Plagiaire, *ibid.* & p. 363 & 374.
Très-fautif & mauvais écriturier, p. 364.
Ses ſaluades chevalereſques, p. 365.

Ses Mercieriades, *ibid.*
Ses révérences à la Roche-Lambert, *ibid.*
Quel eſt ſelon lui le 1er. livre imprimé dans lequel on trouve des planches ſur Métal? *ibid.*
Pauvre hére, p. 365.
Seize demandes & ſeize réponſes contre lui touchant l'invention de la gravure ſur cuivre, p. 365--374.
On voit dans ces ſeize réponſes une infinité de bévues de ce *Moine*, & notamment celle qu'il a faite ſur la mort de *Maſo Finiguerra*, p. 367.
Très-inaviſé, p. 372.
Tres-jaloux, p. 373.
Mercier (le Moine) il trompe le Duc de la Vallière ſur une anecdote littéraire, pour faire donner les étrivières à Voltaire par Freron, voyez p. 373.
Eſt-il bien difficile de tromper un Duc dans le genre littéraire? Je crois qu'il ne l'eſt pas plus, que de précipiter des branches d'un arbre l'oiſeau qu'on appelle ainſi, avec le plomb enflammé qui ſort de la bouche du canon d'une machine de chaſſe ou de guerre, qu'aujourd'hui on appelle *fuſil*, & que jadis on appelloit d'un autre nom, que mes lecteurs inſtruits connoiſſent très-bien. *ibid.*
Mercier (le Moine) *ſes petits riens Bibliologiques*, p. 397.
Mercier relevé, p. 402, quoiqu'il ait ſervi de *Pythoniſſe* à Oſmont, *ibid.*
Mercier, ou le faſtidieux Abbé de St. Leger, ou

l'*illuſtre* fourniſſeur de la petite feuille de Paris, p. 467, 468, 469, 474.
Mercier, (Palinodies du *Moine*) p. 467 & 468. ténébres épaiſſes, dont ſes écrits méritent d'être couverts, p. 474.
Mercier mentionné, p. 491.
Mercure (les Auteurs du) peu inſtruits ſur l'Hiſtoire des Troubadours, p. 227.
Miniſtérielles (condeſcendance criminelle des corps intermédiaires aux déprédations) p. 431, 432.
Miniſtre (ex-principal) ſon Térence ſans date, loué mal-à-propos par un Moine plus Bibliopole, que ſçavant *Bibliologue*, p. 23.
Miniſtres honorés de la ſurintendance des lettres en France, comment doivent-ils agir pour le bien national, & qualités qu'ils doivent avoir, p. 74 & 75.
Miniſtres, (mauvais) comment punis dans le moyen âge en Europe ? Voyez ſous le mot *Kunophorie*, & à la p. 128.
Miniſtres François (certains) regardés comme des *Molécules Microſcopiques*, p. 126.
Miramas, (Curé de) il enchante tellement la *ſçavantiſſime* adminiſtration de Provence de 1787 & 1788, par un *Roman ſi abſurde & ſi puant*, ſur l'ancienne Aléſie, qu'il a la ſotte fatuité de venir tranſporter des confins de l'Autunois ſur le Mont-Vernegues dans la baſſe-Provence, que cette adminiſtration *qui ſçait tout*, & ſur-tout l'*art Bibliothécal dans la plus*

haute perfection, le fait imprimer à ſes frais & dépens, p. 89.
Miſſion de la Nature pour les ouvrages, p. 208.
Miſſy (Catalogue de Ceſar de) relevé, p. 511.
Mitrophores & Abbés Commendataires ignorants, p. 208.
Mitrophores, (trait contre les) p. 438.
Explication de ce mot, *ibid.*
Mitrophores [nombre des], qui ont travaillé utilement pour la nation, très-petit, encore n'eſt-il pas exempt d'erreurs, *ibid.*
Mitrula, Note curieuſe ſur ce ſerpent, p. 281, texte & note, & 282.
Allégorie, que ce ſerpent fournit à l'Auteur de cet ouvrage, *ibid.*
Bévue de l'Auteur *du Monde Primitif* ſur le Serpent appellé *Mitrula*, dont il confond mal à-propos le nom avec celui de *Mitella*, qui ſignifie une petite *Mitre*, *ibid.*
Mittarelli, relevé, p. 135, 347, 348, 355, 398.
Loué, p. 399.
Relevé encore, p. 400
Moliere (éloge de) propoſé pour prix par l'Académie, p. 471.
Moller, Auteur de l'*Homonymoſcopia*, relevé, p. 155.
Monde primitif [l'Auteur du] v. le mot *Mitrula*, p. 281.
Monobibles en différentes langues, & partie de ces ſortes de Bibles ſur vélin, voyez, p. 483-511.

Monoteſſaron, v. p. 378.
Monteſquieu (l'Eſprit des loix de) foudroyé, p. 430 & 431, nonobſtant les d'Alembert & les Port.... pauvres cauſidiques de Provinces, *ibid.*
Réfutation de ce livre par le Fermier général Dupin, p. 135, pour 435 & 436.
Rareté de ſon livre, *ibid.*
Omiſſion de Guillaume, & erreur de Nyon ſur ſon livre, *ibid.*
Prix de ſon livre, *ibid.*
Monteſquieu, relevé. V. la note qui eſt ſous un des mots *Lettres* dans ma Table.
Montfaucon, quelques-uns de ſes anachroniſmes & de ſes bévues, p. 163-165.
Morale (décence de la) d'où vient-elle ? p. 461 & 462.
Morelet, (l'Abbé) perſiflé, p. 420 pour le même ſujet, que l'Abbé Maury. V. Maury.
Moreri, (éditeurs de) relevés, p. 155, 303 & *alibi.*
Pour une groſſe étourderie, p. 350.
Relevés, p. 378, 536.
Morin (Pierre) confondu par l'Auteur de la *Bibliographie* avec le Pere Morin de l'Oratoire, qui floriſſoit environ un ſiècle après, p. 531.
Mortels, (faillibles) p. 259.
Mosheim, (l'Auteur de *la verſion françoiſe de l'Hiſt. Eccl.* par) relevé, p. 441.
Moulins (Guyarts-des-) ſur ſa perſonne, ſa profeſſion, ſa Bible, voyez 16 queſtions indiquées à la p. 247.

Moulins (Laurens des-) Auteur du *Catholicon des mal-avisés*, p. 297.
D'où étoit-il? En quel tems floriſſoit-il ?
Projet de généalogie en ſa faveur par mon Maître, p. 297.
Edition de ſon *Catholicon*, *ibid.*
Muſes; (Canonicats des) ce ſont les places des Académiciens François, p. 449, 450, 452.
Mylius (Jean Chriſtophle) continuateur de Placcius, bévue groſſiere de cet Auteur, p. 191, 192.
Mylius [Jean Chriſtophle] relevé, p. 501--503.

N

NAdal (impertinence de l'Académicien) contre les *Mitrophores*, p. 438.
Nation (Ogres de la) qui ſont ces Ogres ? Les Clergiſtes & *les Robins*, v. p. 420.
Nation Françoiſe, (manquement actuel à la vraie repréſentation légale de la) p. 429, 430, 437, 438, 445, 446, 447, 448, 449.
Nation Françoiſe, (*Preſtigiateurs* depuis 1200 ans dans la) p. 429.
Combien y a-t-il eſſentiellement de claſſes dans cette Nation ? *ibid.*
Nation (quels doivent être les Tribuns de la) après nos nouveaux Etats Généraux ? p. 432.
Nation Françoiſe, quelle doit être ſa repréſentation dans les Etats-Généraux ? p. 449, &c.
National (ciſeau) contre les parchemins des No-

bles, p. 434.
Nationales (Assemblées) comment s'y plaçoit-on autrefois dans les premiers tems de la Nation? p. 432.
Nationaux (foudres) contre les Nobles, p. 433.
Nature (la) travaille-t-elle en vain, p. 75.
Comment remplir la mission quelle donne à un Auteur pour réprimer les désordres littéraires? p. 208, 244.
Production de moules semblables qu'elle nous donne, p. 218.
Ses penchants dans le genre littéraire, p. 245.
L'amour qu'elle inspire pour l'ordre, p. 245, 246.
Ses différences d'organisation, p. 389.
Les hommes privilégiés qu'elle fait naître, p. 389, 447.
Leurs obligations & leurs récompenses, *ibid.*
Elle ne donne pas à tous les hommes la même ouverture d'yeux, p. 428, 429.
Naudé, relevé, p. 110, 115, 135, 167, 292, 312, 347.
Pour avoir avancé que la Bible de Mayence de 1462 est le premier livre imprimé en caractère de fonte; p. 421.
Plagiat de cette erreur, *ibid.*
Nevers (Roman de Gerard de) tricherie des Parisiens contre les Provençaux par rapport à ce Roman, p. 232.
Nez-court (pronostic sur un) p. 262. V. Van-Praët.
Niceron, ignorance de cet Auteur, p. 193.

Theurgicon de Vavaſſeur, inconnu à cet Auteur, p. 318.
Niceron relevé, p. 452 & 454.
Anecdote ſur l'impreſſion de ſes Mémoires, *ibid.*
Exemplaire particulier des Mémoires de cet Auteur entre les mains de mon Maître, p. 454.
Il ſe propoſe de la faire réimprimer avec ſes notes, & celles de l'Abbé Sepher, qu'il corrigera très-ſoigneuſement, p. 454.
Nobles en France (Priviléges des) voyez le mot Priviléges.
Nobles [une lame d'acier pendue arrogamment ſur la cuiſſe gauche de quelques individus, en fait-elle des] p. 433, 437.
Nobles [contre les] de France ſemblables à ceux d'Athénes, p. 446.
Nobles à cœur *Bouilli*, p. 529.
Nobles qui ſe font précéder par des Hérons, je n'en connois pas, je crois que c'eſt une faute, qui eſt échappée à ceux qui ont copié les feuilles de mon Maître, & je penſe qu'il faut lire *Heraults* à la place de *Hérons*, p. 529. V. l'Errata où cette faute eſt corrigée.
Nobles *fiefés*, ou non fiefés. V. ma note contre ces ſortes de Nobles ſous le mot lettres Tabl. (les grands hommes de).
Nobleſſe; en quoi conſiſte-t-elle? p. 433 & 434.
Nobleſſe (ridiculité de la tranſmiſſion héréditaire de) p. 433 & 434.
Sa dégradation *ipſo facto*, p. 434.
Nyon, relevé, p. 136, pour 436.

O

OLivetan [Bible d'] ſa date, p. 250, 259.
Opiſthographes [livres] chez les anciens, p. 307.
Non opiſthographes, *ibid.*
Oratoire, (contre la Congrégation de l') p. 68, 69, 70, 71, 72, 73, &c. & *præſertim*, p. 489.
Oreſme (Nicolas), p. 259, 291, 292, 293.
Erreurs de divers Auteurs, qui lui attribuent mal-à-propos une verſion françoiſe de la Bible, p. 292.
Son pays, ſes dignités, ſa mort, p. 293.
Orlandi, relevé, p. 135, 322, 324, 341, 346, 347, 360.
Cruelle mépriſe de cet Auteur, p. 377.
Relevé encore, p. 424, 496.
Oſmont, relevé, p. 322, 341, 402.
Dit-il vrai ſur la 1re. impreſſion du Plain-Chant? p. 358 & 359.
Oudin, (Caſimir) relevé, p. 146.
Sur le format du *Pſeautier* de Mayence de 1457, p. 339.
Il ne s'explique pas aſſez ſur l'impreſſion du Plain-Chant du *Pſeautier* de Mayence en 1490, p. 359.
Relevé encore, p. 377.

P

P. A. B. V. p. 392. Lecteur trop curieux tu vois dans mon écrit un P. A. B. ſur cette page, & tu voudrois ſçavoir la ſignification de ces trois lettres; mais je ne te l'apprendrai pas encore.
Pacioli, (*Luca*) p. 404 & 405. V. encore *Lucas Burgenſis.*
Palmer's, relevé, p. 423.
Pannartz, un des premiers Imprimeurs de Rome, &c. la ſouſcription commençant ainſi..... *Aſpicis illuſtris* à la fin de certains livres, & les variantes de cette ſouſcription, p. 196, 198.
Paraſites & Eſcrocs de places, p. 391.
Paris, Pays de la Charlatannerie en tout genre, & principalement en érudition en général, & en érudition *Bibliologique*, p. 42.
Ses Bibliopoles & ſes Bibliomanes, p. 43.
Ses oracles en tout genre, où y ſont-ils logés? p. 42.
Paris, ſes bizarreries, ſont-elles regle? p. 128.
Paris (Horizon *Bibliognoſtique*) très-étroit, 125.
Paris (Parlement de) juſtifié contre Voltaire & Linguet ſur l'accuſation maligne qu'ils lui prêtent touchant l'invention de l'Imprimerie, p. 99, 207 & 423.
Paris, (écoles de l'Egliſe de Notre Dame de) p. 301.

Chancellier de ces Ecoles, p. 301.
Univerſité & Académies de cette ville, *ibid.*
Paris, ſes études, p. 414--420.
Paris, y fait-on ordinairement quelque ceſſion par amitié ? p. 520.
P..... Auteur du Mémoire ſur les impoſitions communes des trois ordres de Provence, ſes omiſſions, p. 412 & 413.
Paſtouret, coup de patte contre ce jeune Académicien donné fort à propos. V. p. 122, 123, 128 & 129.
Pater, (Paul) relevé, p. 424.
Peireſc, contradiction de le-Long ſur ſon prénom, p. 184.
Pentaglotte. Le Pere le-Long relevé ſur ce mot, parce qu'il prétend avoir été le premier à le donner à la Bible d'*Arias Montanus*, p. 209.
Perdus (Salle des pas) platitude de Bouche, p. 82.
Périr, verbe horriblement mal conjugué par l'Académie Françoiſe ; comment faut-il le conjuguer, p. 457.
Petrarque, [édition fort rare d'un livre de] p. 371.
Petronii arbitri Satyrici Fragmenta, &c. V. Guillaume Debure, article *très-grande exactitude*.
Philoſophie Moderne, p. 118, 119, 120, 121, 129, 130.
Phrygiennes [Mitre des femmes] p. 281.
Phtha, ce que ce mot ſignifie en Egyptien, p. 467, 468.
Placcius, [Vincent] édition de ſon *Theatrum*

Anonym., &c. p. 192.
Plagiat, plagiaire, v. l'article *Bouche.*
Plagiat, [Loi des anciens Provençaux contre le] p. 92.
Sa définition dans le digeſte, p. 91 & 92.
Plain-Chant (le) eſt-il imprimé dans les deux Pſeautiers de Mayence de 1457 & de 1459 ? p. 339 & 340.
L'eſt-il dans celui de 1490 ? p. 340.
L'eſt-il auſſi dans celui de 1502 ? p. 340 & 316.
Plain-Chant, mal écrit avec un *e* par Pr. Marchand, p. 360.
Ecrit correctement par Guillaume, *ibid.* Apparemment il a eu *l'inſigne* honneur d'être Marguillier de ſa Paroiſſe, & c'eſt vraiſemblablement dans cette place, qu'il a appris l'orthographe légitime de ce nom. Quand je dis *inſigne* honneur, je n'ai pas tort, puiſque j'ai vu entre les mains de mon Maître, le billet d'enterrement d'un Libraire de Paris, dans lequel le pauvre défunt que je ne nommerai pas par rapport à ſes ſucceſſeurs que j'eſtime, eſt fort exhalté pour avoir éré 6 ou 7 fois Marguillier.
Auſſi mon Maître conſerve cette pièce comme très-rare & très-curieuſe. Elle démontre au mieux où la vanité ſe niche, & juſqu'où les petits eſprits pouſſent l'amour des titres & de la ſingularité.
Plain-Chant (le) ne ſe trouve-t-il pas imprimé dans un Miſſel de Zarot, exécuté à Milan, in-fol., en 1488, p. 363.

Ne l'eſt-il pas encore dans un livre de 1480 ; & dans un autre de 1498, *ibid.*
Plébans, (infaillibilité des) p. 539.
Elle eſt *ex Cathedra*, *ibid.*
Le Tiers-Etat ne la diſputera jamais, *ibid.*
Pline le Naturaliſte (60 livres de glanures de) perdus ; ils étoient opiſthographes, p. 307.
Poitiers, (préſent d'une Bible de Guyarts-des-Moulins, dont Henri II. fait préſent à Diane de) p. 270.
Polyglotte d'Alcala ou de Complute, (faute de le-Long ſur la) p. 201 & 202.
Sur vélin, p. 480.
D'Anvers également ſur vélin, *ibid.*
De Londres, faute du même, & omiſſion, p. 202--205, ſur-tout de ſon carton à la p. 48. de la 1re. ſérie des Prolégomenes, qui ſont à la tête de ſon 1er. tome.
Porte (l'Abbé de la) confondu mal-à-propos par le *ſçavant* Bibliopole Nyon, avec Dupin le Fermier général, p. 436.
Poupées qui chantent, n'entend-t-on pas par-là, les fruits de l'amour ? p. 468.
Pours, (Jeremie de) relevé, p. 423.
Praelle, (Raoul de) ſa verſion Françoiſe de la Bible, p. 290, &c.
Præſules, en quoi conſiſte le Préſulat, p. 433, 434, 437.
Ce n'eſt pas certainement dans les ſeules cérémonies du *Pontifical*, & dans les *Oremus*. *Ibid.*
Præſules, (cruauté des) contre les Privilégiés de

la Nature par pure vengeance, p. 437.
Pratto, (Arlottus *de*) Cordelier, p. 550. Ses Concordances, p. 550 & 551.
Elles différent de celles d'Hugues de S. Cher, p. 551.
Divers Auteurs sur ces différences, p. 551.
Sentiment de Mazzuchelli là-dessus, p. 551.
Sa mort, p. 552.
Présidents ignorants dans le prix des livres, p. 516.
Prémontrés (Monastere de) établis en Orient par les Croisés, p. 384.
Presse (liberté de la) comment est-ce qu'elle doit être permise? p. 119.
Priviléges, comment faut-il les regarder? Comme absolument nuls, lorsqu'une Province leur retire son consentement tacite, & qu'elle ne veut plus les continuer, à moins que le terme pendant lequel elle y a consenti très-explicitement, & pour son avantage, ne dure encore sans aucune fraude contre elle, p. 177, 411, 429.
Du Clergé & des Nobles dans la Nation Françoise, *ibid.* & p. 430, 432, 433, 434.
Priviléges (vrais) quels sont-ils? p. 407.
Priviléges chimériques, (contre les) p. 484.
Procès-verbaux (saccagement des) des Provinces par les Plébans grands ou petits, p. 539.
Provençal frippon ou ignorant, v. Gafarel.
Provençale, (Langue) son antiquité, p. 224, &c., inconnue au Pere le-Long, & à Richard Simon, *ibid.*
Défendue contre l'Ex-Jesuite le-Grand, p. 226, &c. texte & note.

Atteſtée par divers Auteurs Italiens & François, p. 229, 230, 231, &c.
Reproche mal fondé de Tiraboſchi contre Fontanini au ſujet de cette langue, p. 232.
Appellée auſſi *Catalane* ou *Limouſine*, p. 225.
Anciens livres en cette langue, p. 233--235.
Erreurs de l'Abbé Millot, & de Ste. Palaye ſur un Troubadour, p. 235.
Provençaux, l'inertie, la baſſeſſe & la vénalité de pluſieurs d'entr'eux par rapport au retard abſurde & injuſte de l'érection de leur Bibliothéque, p. 77.
Provençaux, menaces, que mon Maître fait de lâcher un Mémoire contre eux, pour inſpirer à leur élite le plus fort deſir de cette érection, & pour lui deſſiller les yeux ſur les petites aſtuces, qu'employent au milieu d'eux, des hommes *infiniment petits*, pour les mener à leur gré contre leur propre bien, p. 77.
Provençaux, ménace d'une Hiſtoire littéraire contre la Bibliothéque qui leur a été léguée, p. 150, 151, 410.
Leur amour pour des charges mépriſables, ou pour un gain ſans éclat, p. 182.
Leur morgue inſoutenable, & leur peu d'eſtime pour les Muſes, p. 183.
Leur cruelle ingratitude contre mon Maître, p. 416 & 417.
Provençaux, pris pour des *Sabots* par certains de ceux qui les gouvernent, p. 417.
Très-forte apoſtrophe contre eux, p. 555-557.

Provence, excellente & forte tirade contre ſon adminiſtration de 1788, au ſujet de l'érection de la Bibliothéque qui lui a été léguée, p. 76--78.
Provence, l'érudition admirable de ſon adminiſtration, en ordonnant qu'on imprime à ſes frais le rêve le plus inepte, qui ait jamais été produit ſur quelque poſition géographique que ce ſoit, & ſur-tout ſur celle d'Aléſie du pays des Mandubiens dans l'Autunois, ſur le Mont-Vernegues en Provence, p. 93.
Provence (Auteur de) peu connu. Voyez aux mots Galliſard Jacobin.
Provence, ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique* mal claſſée par le Pere le-Long, p. 97.
Provence, manière dont la Bibliothéque de Provence doit ſe perfectionner, p. 169--183, dans le texte.
Provence, manière dont l'adminiſtration de Provence a agi juſqu'à préſent pour la Bibliothéque qui a été léguée aux Etats, ſes Réglemens & Ordonnances abſurdes, ridicules & injuſtes. Comment les Journaux y parviennent-ils, & par quelles mains ? Emoluments qu'elle paye ; ouvriers qui lui manquent, ou qui lui ſont ſurnuméraires ; violation qu'elle fait elle-même de ſes Réglemens ; juſte emploi qu'elle devroit faire des fonds qu'elle leve ſur le Tiers-Etat, en laiſſant tomber injuſtement ſur lui toute la charge pécuniaire, & ſe réſervant pour elle très-mal-à-propos tout l'honorifique qui ne doit

dépendre que des Etats, p. 170–176.
Provence, (le Préſident né de l'Adminiſtration de) a-t-il des ordres à donner de ſa propre autorité, & en ſon ſeul & privé nom? Non certes, & ce ſeroit le plus affreux deſpotiſme qui pût écraſer la Nation Provençale; il n'y a que des Conſuls vils, rampants (quelqu'autre ajouteroit rapaces) & horriblement ignorants dans notre droit public, qui oſent le dire, & encore moins l'écrire à un homme auſſi fier que mon Maître, & qui connoît ſi bien la marcation, qui eſt entre les devoirs politiques, & la flagornérie la plus perfide, p. 173, 174, 418, 419.
Ce Préſident doit-il y exercer un deſpotiſme *Provincial*, p. 418.
Provence, (Officiers de la Bibliothéque des Etats de) p. 172–176.
Provence (Bibliothécaire des Etats de) ſans fonction, & très-ſinguliérement établi par des têtes auxquelles l'aſtuce tient lieu de cervelles, p. 172.
Tant il eſt vrai, que la bonne foi d'une grande ame commence toujours par être la dupe de ces *petits Aſtutioleurs*, qui, au premier abord, ſe donnent pour de Grands-hommes, & qui, au ſecond coup d'œil, ne paroiſſent que de bien *petits Myrmidons*.
Provence (ſous-Bibliothécaire des Etats de) créé contre les diſpoſitions teſtamentaires de M. de Mejanes, & par conſéquent contre l'œconomie d'une bonne adminiſtration dans cette Province. Parti à prendre à ſon égard.

Si mens non læva fuiſſet Adminiſtratoribus, auroit-il été créé ſans le conſentement de mon Maître? Le Pape donne-t-il aux Archevêques, qu'il crée avec le Roi, des Grands-Vicaires malgré eux, & ſans leur choix? Les Curés créés par les Archevêques & le Peuple, qui eſt cenſé conſentir tacitement à leur création, ſont-ils forcés par leurs créatures, de s'aſſocier, malgré eux, des Vicaires avec leſquels ils ne peuvent aucunement ſympathiſer? Si cela étoit, il n'y auroit aucune œuvre publique, dont l'exécution fût poſſible. Ces créations tyranniques ne peuvent provenir que de têtes mal timbrées, & uniquement forgées par un mauvais génie ennemi de la Nature, que les anciens nommoient *Démon*. Comment peut-on ſe propoſer d'ériger une nouvelle ſociété de collaborateurs pour exécuter le même ouvrage, ſans prévoir ſi l'harmonie ſera entre eux? Les petits Tyrans de Province ſeroient bien fâchés que cette Harmonie régnât parmi les collaborateurs qu'ils créent. La petite & ridicule Puiſſance, qu'ils prétendent s'arroger injuſtement, même ſur leurs fonctions légitimes, s'éclipſeroit alors, & leur maxime barbare, extravagante, & ennemie du bien.... *Divide & regna*... ne ſeroit pour eux, qu'une funeſte recette politique qui, au lieu d'exhilarer leur ame ſans vertus, y faiſoit gliſſer le poiſon le plus tranchant & le plus mortel.

Tout grand Sçavant, qui aura le malheur de ſe rencontrer ſous de petits Tyrans, doit s'enfuir à 100 lieues d'eux, dans un reco in ſolitaire

où il ne penſera plus qu'à forger les foudres, avec leſquelles il les pouſſera, non ſans plénitude d'indignation, vers les races futures, afin qu'elles les engloutiſſent totalement juſques à leur dernier atôme. Propoſer à quelqu'un une place, qu'on veut lui faire exercer à ſa fantaiſie, n'eſt-ce pas imiter le trait de Ruffin, Miniſtre de l'Empereur Arcade contre ce Lucian qu'il avoit créé comte d'Orient? p. 172.

Provence, (deux *Aliborum* de) qui, à l'inſcu du Bibliothécaire en chef, & par conſéquent contre ſon gré, ſont chargés, par l'ordre des petits Tyrans de l'adminiſtration Provençale, d'envoyer l'un à Aix, & l'autre d'y recevoir les ouvrages périodiques deſtinés pour la Bibliothéque Mejanes; comment ſont-ils repréſentés, p. 176.

Provence, réforme de ſa conſtitution, p. 176--177.

Provence (adminiſtration de) ſon ingratitude & ſon injuſtice envers mon Maître, p. 177--181.

Sa malhabileté dans ſes Réglements *Bibliothécaux*, p. 178, 179.

Sa négligence pour l'emploi des revenus qui lui ont été légués tous les ans afin d'augmenter la Bibliothéque, dont elle a la direction, p. 179, 181 & 182.

Provence (reſtitution de l'adminiſtration de) aux héritiers de M. de Mejanes. V. *Mejanes*.

Provence (cataſtrophe contre la) ſur les Sciences & les Arts, ſur la manière dont la plupart de ſes Cauſidiques la déſolent, p. 406.

Sur l'éternel *Apédentiſme*, ou ſur l'éternelle ignorance *Bibliothécale*, qu'il y a à craindre pour elle, ſi elle n'acquiert pas plus d'énergie, p. 407--413.

Ses Calligraphes & ſes Archiviſtes n'ont pas de trop bon yeux, p. 412.

Provence, ſon envie de faire bâtir, ſans néceſſité preſſante, un vaiſſeau pour ſa Bibliothéque, p. 414--416.

Elle renonce expreſſément pour l'exécution de ce deſſein aux Tablettes de M. de Mejanes, & laiſſe *aſtucieuſement* ſes livres en déſordre, p. 415 & 416.

Ses précipitations envers les entrepreneurs de bâtimens, p. 426.

Provence (obſervation ſur le Parlement de) dans les circonſtances préſentes, p. 444--566.

Proverbe latin.... *Cretenſes ſunt mendaces*, p. 382.

Proverbe latin.. *Quandoque bonus dormitat Homerus*... Ce Proverbe eſt appliqué à Fénelon, par rapport aux mots.... *parcourir des écueils*, p. 473, 475.

Proverbe latin.... *Ne ſuprà crepidam ſutor judicaret*, p. 475.

Proverbe latin.... *In cœlum juſſeris ibunt*...., p. 484.

Proverbe François.... *Petit Mercier, petit Panier*, p. 408.

Proverbe François.., *Maitre Joſſe étoit Orphévre*.. p. 478.

Proverbe François.... *Chryſologue eſt tout & n'eſt rien*, p. 484

Proverbe François.... *le bon billet qu'a la Châtre* ; p. 497.

Q

QUarante (vile fraction du nombre des) Qui eſt-elle ? Sans qu'on ait beſoin de recourir à ma page 460, on devine dans l'inſtant que c'eſt l'eſclave de la Piece Dramatique intitulée *Cour Pléniere*, qui eſt ſorti de la Reſine de l'Epicias, ou bien *l'Illuſtriſſime Maury*, cette *brillante Girandole* de l'Académie Françoiſe.

Quirini (Commentar. de Rebus, &c. du Cardinal) p. 286.

R

RAmbouillet, (Dames qui prennent tous les matins à jeun une doſe de la fameuſe recette de l'Hôtel de) p. 467.

Ramo (anecdote ſur Nicolas) Evêque de Cuba touchant la Vulgate qui eſt dans la Polyglotte du Cardinal Ximénes, p. 534-536.

Rationale durandi, 1459, in-fol., *Moguntiæ*, Exemplaires ſur vélin de ce livre, combien ſe vendent-ils, p. 102.

Reclames, quand ont-elles été inventées? V. p. 139. voyez auſſi l'art. Laver (Georges)

Regle touchant les faits Hiſtoriques, p. 73 & 74.

Reimmann (Fréderic) relevé, p. 347.

Religion (critique de la définition, que l'Abbé Maury a donnée de la) p. 459 & 460.
Rely (Jean de) Confeſſeur de Charles VIII., p. 252-255.
Reviſion (Maquignonage de la) des Libraires, p. 516.
Rhadamanthes littéraires, p. 470.
Richelieu (les fils du Cardinal de) qui ſont-ils ? p. 450, 462, 463.
Richelieu (la barbarie du deſpotiſme du Cardinal de) p. 458.
Son *Europe*, & le deſcription de l'une de ſes éditions inconnue *au Grand Drammaturge*, le Duc de la Valliere, p. 464 & 465.
Tyran à pourpre Romaine contre les 24 millions d'hommes qui parlent la langue françoiſe, p. 475.
Riens (*petits*) Bibliologiques du *Moine* Mercier, p. 397.
Rive (l'Abbé) tracaſſeries ſuſcitées contre lui, par une intrigue monachale, & par la loyauté du Gros Guillaume, à la mort du Duc de la Valliére, p. 17.
Sa critique contre les Bibliographes, p. 6.
Bon tour qu'il joue à Guillaume, p. 17 & 18.
Où réſide l'eléve qui a rédigé cet ouvrage ? V. p. 224, *in fine*.
Rochelle (Née de la) ſon erreur ſur les caracteres d'une édition du Traité *de pravis mulieribus* par Pie II., p. 65.
Rois formés plutôt par leur organiſation, que par le ſort. Voyez la note de ma table ſous le mot *Lettres*.

Romans, (Auteurs de la Bibliothéque des) relevés ſur la collection des œuvres de Pie II. en 1700. V. p. 55., note 1.
Relevés encore ſur un ouvrage ſéparé du même Pontife d'après un plagiat, qu'ils ont fait dans la Bibliothéque des Romans, p. 62.
Relevés pareillement ſur l'établiſſement de l'Impr. en Autriche, *ibid.*
Roque (Gilles André de la) cité une fois & relevé pluſieurs autres. V. la note qui eſt ſous le mot *Lettres* dans ma table.
Rouge, (Pierre le) Imprimeur de Paris, ſon Pleautier par ordre de Charles VIII., p. 265.

S

Saas (Bévue de l'Abbé) ſur la Bible de Gyuarts-des-Moulins, p. 276.
Loué 293.
Saccas (Ammonius) de quels Auteurs anciens a-t-il été le Maître ? p. 386.
Pourquoi fut-il appellé *Saccas*, p. 446, 447.
Saquier à Aix, p. 447, ce très-robuſte & très-utile Corps du Tiers-Etat, ſans être *illuſtre* comme celui de certains Spadaſſins, peut compter cependant parmi ſes Membres l'illuſtre Ammonius *Saccas* qui vient d'être cité ci-deſſus, V. p. 447.
Sallier, (l'Abbé) de l'Académie des Inſcriptions, relevé, p. 109, 332, 333.
Salvationis (*ſpeculum humane*) livre imprimé ſur bois, p. 306--308.

Sang du pauvre dans les Provinces, doit-il être ſuccé juſqu'à ſa derniere goutte ? p. 418.
Sarget pour Farjet (Pierre) V. p. 214 & 215.
Sarrav (le Conſeiller) relevé, p. 532.
Saxius relevé, p. 363.
Son obſervation ſur l'omiſſion d'une Période dans l'impreſſion de la Bible de Mayence de 1462, p. 398.
Son obſervation ſur l'omiſſion du *Sanctuarium vitarum* de Mombrice, p. 398.
S... V. (un Grand) V. p. 189., & le tom. 1er. de la vie de Turgot, p. 56 de la jolie édition de Lauſanne, ſous le nom de Londres, 1787, & vous trouverez, bien étalé ſur cette page, un *Mitrophore*, qui, depuis, a été ſi *ſolemnellement* & ſi *juſtement* acclamé par cette partie *auguſte* de la Nation qui accompagne, dans ſa ville métropolitaine, les repréſentants qui y ſont envoyés pour la tenue des Etats d'une grande Province.
Scaliger (Joſeph) relevé, p. 531, 532, 545.
Sçavants (journaliſtes des) leur craſſe ignorance dans la Typographie & la Bibliologie anciennes, p. 118, 119 & 120.
Relevés, p. 368.
Sçavants (la réputation des) accrédite exceſſivement les jouiſſances littéraires qu'ils procurent aux Grands, p. 341.
Sceaux en France, (Gardes des) combien peu ils ſont inſtruits dans le genre littéraire, p. 118.
Longue & très-forte tirade contre le dernier, p. 118-130.

Schelhorn, relevé, p. 146, 338.
Schænobates de Juvenal, p. 483 & 484.
Schoëpflin, relevé, p. 424.
Scholtzius (Fred. Roth.) Auteur du *Theſaurus Symb. Bibliopolarum*, relevé, p. 267.
Schoyffer, (Pierre) inventeur des caracteres de fonte, p. 101.
Imprimeur des 4 Pſeautiers de 1457, 1459, 1490 & 1502. p. 338--245.
Juſqu'en quel tems a-t-il prolongé ſa carriere p. 346--348. Erreur de Jugler là-deſſus.
Schoyffer (Jean fils de Pierre) commence d'imprimer ſur la fin de 1502, ou au commencement de 1503, p. 347, 349.
Schuszler, tems auquel il a imprimé, & durée de ſes preſſes, p. 21, 22, 23 & 38.
Roman de Dom Maugerard ſur ſes preſſes, p. 22 & 24.
Sciences & Arts; leur eſſence, & la maniere dont ils ſe dépouillent vis-à-vis des hommes, p. 406.
Senebier, ſa faute ſur un Mſ. de la Bible de Guyarts-des-Moulins, V. p. 275.
Senebier infidélité qui lui échappe, p. 305 & 306.
Senebier, p. 302. Il y mercieriſe par une critique de mauvaiſe humeur.
Senebier, maniere dont il s'explique ſur les livres du grand & du petit Job. p. 286, 3me. alinéa. Loué, p. 293.
Sens [Archevêque de) mêlé dans la tirade contre l'ex-garde de ſceaux, p. 121.
Sens, [les Singes de l'Archevêque de] comment doivent-ils ſe conduire dans la direction des Bibliothéques? p. 481.

Ser [comment la ſyllabe] eſt-elle interprétée dans certains mots par le *Moine* Mercier, p. 353.
Comment doit-elle l'être dans certains autres, p. 353.
Serment de Charles le Chauve & de Louis de Germanie ſon frere, en quelle langue eſt-il, & où ſe trouve-t-il imprimé & réimprimé? p. 225.
Siena [Antonio da] V. Bettini.
Siene, [Sixte de] relevé, p. 145.
Signatures, la date & le lieu de leur invention, p. 140.
Simler, relevé, p. 155, 377.
Simler, (omiſſion de) p. 157.
Simon (Richard) relevé ſous le nom de Sainjore, p. 261, 267 bis, 292, où il ſe contredit, & p. 386, 403, 496 & 497, 545.
Simon [Richard] ſes bévues & ſes contradictions ſur les dates de la Bible de Guyarts-des-Moulins, p. 274 & 275.
Simon, (Richard) ſa mepriſe ſur l'Harmonie Evangélique de Guyarts-des-Moulins, p. 287, 288.
Simon (Richard) copie mal-à-propos le Grand Arnaud ſur la mort de Nicolas Oreſme, p. 293.
Anecdote ſur un exemplaire de la 1re. édition de ſon *Hiſtoire critique de l'ancien Teſtament*, p. 497.
Accuſé de variations & de contradictions, pag. 535. bis.
Sixte V. (Bible de) de l'an 1590 ſur grand papier, p. 519, 529.
Hiſtoire des Exemplaires ſur grand papier de cette Bible, p. 520, 521, 522.

Ses meſures, p. 520.
Sa deſcription, p. 523--526.
Différence dans ſes exemplaires, p. 526, 527.
Note critique ſur cette Bible, p. 527--529.
Son erreur au haut du livre des nombres, p. 528.
Siſyphe, quelle étoit ſa peine dans les Enfers, p. 393, 539, 540.
Sociétés politiques, maximes qu'elles ont depuis leur berceau, p. 94.
Soranzo (le nom des) en latin, p. 485.
Sorel, relevé, p. 292.
Spire, (Jean de) Imprimeur de Veniſe; quand eſt-il mort, & a-t-il imprimé la première édition de Tacite? v. p. 138--141.
Steigenberger (Chanoine régulier) Auteur de l'eſſai Hiſtorique de la Bibliothéque Electorale de Bavière. p. 593 & 504. Relevé, *ibid.*
Struve, relevé, p. 146, 423, 488, 499, 502 *bis.*
Struve, ſon témoignage douteux, p. 501.
Suffragant confondu mal-à-propos par les PP. Echard & Quetif Jacobins, avec un *Coadjuteur*, p. 382.
Suicide, tirade contre Nejon traducteur François du Manuel d'Epictete, p. 120.
Surintendance littéraire, Police qu'elle doit établir contre les Journaliſtes, p. 8.
Sy (Jean de) ſa verſion françoiſe de la Bible, p. 290.

T

TAcite, ſa première édition, par qui, & en quelle année a-t-elle été imprimée? p. 139, &c.

Auteurs relevés sur cette édition, Académiciens & non Académiciens, *ibid.*
Talons Rouges, p. 421, 466.
Talmuds sur vélin, p. 512 & 513.
Tambaço, (*Consolatorium Theologicum* de Jean de) Paris, in-8°. 1493, p. 36 & 37.
Tarpë-Van (antre de) Allégorie pour désigner le trou de la Taupe *Van-Praët.*
Tatien, son harmonie des quatre Evangélistes, p. 385.
Taupes du Regne de la Bibliopolie, telles que Guillaume & Van-Praët, &c. p. 282.
Témoins, (Passage des trois) célestes & terrestres dans diverses Bibles, p. 132, 133, 306, 322, 323, 324.
Tems (comment se conduire par rapport au) dont nous ne jouissons, que précairement? p. 411.
Terence (éditions de) sans distinction de vers, p. 9.
Terence; éditions de cet Auteur sans date & avec date, dans le 15me. Siècle, p. 9--43.
Testament (nouveau) en François par Julien Macho, ignorance de le-Long là-dessus, sur la date de son impression, & erreurs de plusieurs autres Bibliographes, & nommément du *Moine* Mercier, sur la même date, p. 166, 167, 168, 169, 211, 212, 213, 214 & 215, Anecdote curieuse sur ce nouveau Testament & sur le tems de son impression, ainsi que sa description, & beaucoup de bévues de Guillaume, *ibid.*
Testament (abrégé de l'histoire de l'ancien) par

les mêmes, ſa deſcription Typographique, ſa date de ſon édition, ſa rareté & ſon prix, pag. 308--314.
Teſtament Grec (nouveau) de Robert Etienne, avec la Préface *ô Mirificum* en 1546 & 1549, p. 536--538.
Théophile, auteur d'une Harmonie ſur les quatre Evangéliſtes, p. 386.
Thomas, (contre l'Ex-Prêtre) p. 87, 88, 93 & 94. On ſçait que cet Ex-Prêtre eſt l'Abbé Raynal.
Thomas de l'Académie Françoiſe, coup de patte contre lui, p. 473.
Tiers-Etat (les meilleurs traités, que nous avons, ſont faits par des gens du) p. 446.
Tiers-Etat (parmi les Gens du) qui ſe ſont illuſtrés dans les Lettres, croiroit-on de rencontrer divers Sçavants Marchands, Cordonniers, Rapetaſſeurs d'habits, Laboureurs, Jardiniers, &c., &c., &c., &c., &c., p. 446.
Tiers-Etat (vengeance du) contre les Plébans qui ſaccagent ſes Procès-verbaux, p. 539, 540.
Tillemont, relevé, p. 386.
Tiraboſchi, reproche mal fondé contre Fontanini par rapport à la langue Provençale, p. 232. Relevé ſur la 1ere. Bible latine imprimée, p. 115.
Tirin (idiotiſmes de) erreur du Pere le-Long ſur la place que ces idiotiſmes occupent dans la Polyglotte de Londres, p. 203.
Tite-Live, combien a-t-il fait de livres? Mépriſe d'un Membre de l'Académie là-deſſus, p. 453.
Titres littéraires, combien ils rendent petit l'Au-

teur qui les recherche, p. 7.
Torrennius, relevé, 356.
Tranchant (Ton des Ecrivains, trop), p. 291.
Trente (éditions latines des Canons du Concile de) en 1564, in-fol., p. 533 & 534.
Grande honnêteté de Guillaume Debure sur une de ces éditions, *ibid.*
Trets en Provence, comment appellé autrefois en latin, p. 298.
Bayle, Jacq. Basnage, & Jean Christ. Wolfius relevés là-dessus, p. 298 & 299. Confondu mal-à-propos avec Troyes en Champagne, qu'on appelloit autrefois du même nom en latin, *ibid.*
Trevoux (les Auteurs du Dictionnaire de) relevés sur la conjugaison du verbe *Périr*, p. 457.
Leur Portrait, *ibid.*
Tripoli, Massacre des Chrétiens de) p. 395 pour 295.
Trithéme (l'Abbé) il étoit Bénédictin, son bon mot sur le grade de Docteur, p. 7.
Trithéme, passage du tom. 2 de son *Chronicon Hirs.* sur l'Imprimerie, p. 101, 112 & 113.
Turin, (Bévue des Auteurs du Cat. des *Mss.* de la Bibliothéque Royale de) p. 288 & 289.
Turretin (Bévue de) sur la date de la Bible de Guyarts-des-Moulins, p. 277.
Typographie, erreurs sur son invention, p. 115.
Typographie de Paris, erreurs sur sa date, & sur sa 1re. Bible, p. 116--133.
Typographie (Gens de Lettres attachés solidement à l'Etude critique du berceau de la) très-rares & sur-tout en France, p. 342.

Tyr (Guillaume de) faut-il le confondre *avec Guillaume du Quai de la Vallée*? Cette demande ne seroit digne que d'un Ostrogoth, p. 382.

Tyrans (Petits) de Provence; sur-tout par rapport à la Bibliothéque de cette Province, p. 77, 78.

Stupidité de ces petits Tyrans, qui ne prévoient point qu'ils seront déchirés & flétris dans la Postérité, *ibid.*

U

Uffenbach (le Baron d') sa Bible, le Cat. de ses *Mss.*, & celui de ses livres imprimés, p. 328 & 329.

Le prix de sa Bible à la vente de Gaignat, p. 330.

Sa description, p. 331.

Elle n'est aucunement estimée, p. 334.

Usez (Fabre d') ancien Troubadour, comment puni de son Plagiat, p. 92.

V

Valliére, (contre le Duc de la) p. 193.

Sa non gratitude envers mon Maître, p. 219.

Impostures imaginées sur la formation de sa Bibliothéque par mon Maître, p. 326 & 327.

Vallière, Omission de ce Duc, p. 463.

Avidité de son héritiere, & ses efforts impuissants contre mon Maître, p. eâd.

Livres de sa Bibliothéque formée par mon Maître, sur vélin, p. 478 & 479.

Van-Eyck, (Jean) ſa naiſſance, & les anachroniſmes de pluſieurs Sçavants là-deſſus, p. 159–162, &c.
Van-Praët, Aide de Camp du *très-ſçavant* Abbé Deſaunais, comment parvenu à ce grade, p. 189 & 190.
Ses conjectures *fort juſtes*, ſur le *Mſ.* de la Bible de Guyarts-des-Moulins, p. 273 & 274.
Diverſes erreurs de ce *merveilleux* ouvrier ſur cette Bible, p. 275–304, & principalement 262. où il montre un bout de ſon petit nez, ſa prépréſomption & ſon impertinence, ainſi que celle de Guillaume, p. 265, ſes mépriſes ſur la Bible de Guyarts-des-Moulins, p. 275, &c.
Van-Praët, voyez Tarpë-Van, p. 282, 3me. alinéa.
Van-Praët, individu de la Gent trotte-menu, p. 282.
Van-Praët, Taupe du regne de la *Bibliopolie*, p. 282.
Van-Praët, plagiaire & relevé, p. 271.
Relevé encore, p. 299, 300 *bis*, 303.
Van-Praët, ſa bévue ſur les livres de Nehemie & d'Eſdras, p. 286.
Van-Praët (ſortie non moins impertinente qu'Enfantine de) contre mon Maître, p. 342.
Van-Praët, *Embryon* imperceptible de la Bibliographie, *ibid.*
Van-Praët, Myrmidon, p. 342, 343, 345 *bis*.
Van-Praët, *Fouïne Bibliopolique*, p. 343.
Van-Praët vil Frippier de la Librairie, p. 342, 344.

Van-Praët, mépriſable par ſes traditions de *Laquais*, p. 343, 345.
Van-Praët, petit & préſomptueux déclamateur, p. 344.
Van-Praët, (application du proverbe *Tel maître, tel valet* à) p. 346.
Van-Praët, *féal* de Guillaume, *ibid.*
Van-Praët *loyal garçon* de magaſin, *ibid.*
Van-Praët, p. 477.
Traité d'auteur d'un bon ſens *laiteux*, & comparé à un garçon du devoir, p. 478.
Traité de *Bambino*, p. 478, 479 *bis.*
De *puant Crétois*, p. 479.
De vrai petit chien mordant, *ibid.*
Vavaſſeur, Jéſuite (*Theurgicon* de) inconnu au Pere le-Long, p. 318.
Vélin (livres ſur) en général, du Duc de la Vallière, p. 478.
En particulier, ſur l'Ecriture Sainte, p. 480—511.
Sur les livres des Rabbins, p. 512 & 513.
Vélin, amour que les Bibliothécaires intelligents, & les inſtituteurs de Bibliothéque doivent avoir pour ces ſortes de livres, p. 481.
Vérard, (Antoine) Imprimeur de Paris, Imprimeur de la 1re. Bible Françoiſe, p. 247, 252, 253, 263, 265.
Autres livres de cet Imprimeur, p. 263, 264.
Pſeautier de ſa Bible Françoiſe, quand imprimé? p. 265, 266.
Vérité (la) eſt le Soleil de la République des Lettres, p. 8.

Elle doit exclure l'Arbitraire, p. 280.
Vérités utiles, (invention des) quelle doit-elle être? p. 396.
Victor de Capoue. Son Harmonie évangélique imprimée sous le nom de Tatien, n'est pas celle qu'*Ottomarus Luscinius* publia à Ausbourg en 1523, in-4°. comme le dit le Pere le-Long, p. 387, 388.
Vidal (Raimond) Troubadour inconnu à plusieurs Auteurs, p. 235.
Sa Grammaire & sa Poëtique Provençales inconnues à Ste. Palaye, & à l'Abbé Millot, p. 235.
Vigneul-Marville, ou Dom Bonaventure Argonne, Chartreux) relevé, p. 423.
Vocabularium Hebraïcum atque Chaldaïcum totius veteris Testamenti, par qui a-t-il été composé? p. 152.
Vociférateurs (Ridicule contre les) p. 484.
Vogtius, relevé, p. 322, 341, 440, 498.
Voltaire, (excellent coup de patte contre la *Henriade* de) p. 452.
Voltaire médiocrement loué, parce qu'il ne mérite que des Eloges médiocres, p 467.
Satyrisé à propos, p. 471.
Volumes (les faiseurs de gros) sont les Auteurs les plus stériles, p. 304.
Vossius (Gerard Jean) relevé, p. 283, 299, 303, 555.

W

WAding, Cordelier, relevé, p. 146, 185.
Walchius, (Jean Georg.) relevé, p. 146, 403.

Walton, relevé, p. 403, 404.
Walton (Poliglotte de) fur grand papier, p. 514.
Divers exemplaires de cette polyglotte, que mon Maître a vus vendre à Paris, & leurs divers poſſeſſeurs avec leur prix & leurs méſures, p. 514–519, & ſur-tout l'exemplaire qui étoit chez le Miniſtre Colbert, & qui vint enſuite chez le Duc de la Vallière, p. 515–518.
Weſtfalie, (Jean de) p. 14 & 15.
Ses lettres de Pie II & de Gaſparin, p. 15.
Son *Quæſtiones Nat.* d'Adelard, p. 16.
Son *Ruralia Commoda*, *ibid.*
Son *Reportorium Joannis Milis*, *ibid.*
Autre édition (*de Miſeriis Curialium*) attribuée à cet Artiſte par Orlandi, p. 59.
Wolfius (omiſſions des 48 Auteurs réimprimés dans le *Monum. Typ.* de Jean Chriſtian) p. 346, 347, 378.
Relevé, p. 423, 424 *ter.*, p. 486, 512.

X

Xylographiques, (livres) p. 307.
Ils ne ſont pas Opiſthogtaphes, *ibid.*

Y

Yo.

Z

Zainer, a-t-il imprimé une Bible Latine en lettres rondes, comme l'imagine Méerman ?

Non, p. 320, 327.
Zell-de-Hanau, (Ulric) p. 45, 46, 48 *bis*, 50, 51 *bis*, 54 *bis*, 55, 56, 66.
Maittaire, Koehler, & Schelhorn n'ont pas ſçu que cet Artiſte a commencé d'imprimer en 1467. V. la note de la pag. 51.
Son édition de l'*Opus quadrageſimale* de *Pœnitentiâ* par Robert de *Licio*, in-fol. 1473, quoique très-rare, eſt néanmoins un bon *Bouquin* ſans prix, v. la note 1. de la pag. 52.
Zeno, (Apoſtolo-) relevé, p. 122.
Zeno, (Apoſtolo-) loué, p. 156.
Zinus, (Démétrius) le Pere le-Long le prend mal-à-propos pour Démétrius *Ducas*, p. 151. Maittaire copie cette faute. V. mes additions.

Fin de la Table.

---

*SUPPLEMENT à l'*Errata *& aux Additions.*

Pag. 244. demangeaiſon, liſez démangeaiſon à la lig. 5. du 3e. alinéa de la note.

Pag. 367, lig. 2 du 2d. alinéa de la note, Catalogue, liſez Catalogne.

Pag. 368, lign. 3 du 3e. alin. Ainſi, liſez Ainſi.

Même pag. 1re. lig. du 7me. alinéa, Baldinucci, liſez Baldunicci.

Pag. 374, lig. 2 du 3me. alin. de la note Jeſuate-Bettini, liſez ces deux noms ſans aucun tiré entre deux.

Pag. 414, 1re. lig. du 4me. alinéa, s'étoit donné, liſez ſe fût donné.

Pag. 416, 2de. lign. du 2d. alinéa de la note, des miſérables planches, liſez de miſérables planches.

Pag. 430, 7me. lign. du 4me. alinéa, après le mot hebdomadaire, ajoutez en 1770 & 1771, in-8°.

Même pag., avant derniere lig. du dern. alin., liaiſons, liſez liaiſon.

Pag. 431, lign. 9 du 1er. alinéa, c'eut, liſez c'eût.

Pag. 432, avant derniere lign. du 5eme. alinéa, Aſſemblée, liſez Aſſemblée.

Pag. 438, 1re. lign. du 3me. alinéa, il a juſtifié à la p. 20 de cet ouvrage l'origine ſcandaleuſe, liſez, il a juſtifié à la pag. 20 de cet ouvrage, combien eſt ſcandaleuſe l'origine.

Pag. 441, 2de. lign. du 6me. alin., Pſaffius, liſ Pfaffius.

Pag. 443, 3me. lig. du dern. alinéa ſans réclamer diverſes Héréſies, liſez une virgule après le mot réclamer.

Pag. 472, 6me. lig. du 1er. alinéa de la note, décompoſer, liſez décompoſer.

ERRATA de la Table.

Pag. 13 de la Table, 1re. ligne du 11me. alinéa, æconomie, liſ. œconomie.

Ibid. pag. 15, dern. lig. redreſſez la lettre l. qui eſt renverſée.

Ibid. pag. 20. 1re. lign. du 2d. alinéa, contradiction, liſez contradictions.

Ibid. 2de. lign. du 5e. alinéa, Scolaſtiq, liſez *Scholaſtiq.*

Ibid. pag. 27, lig. 2 du 9e. alinéa, ſens, liſez Sens.

Ibid. pag. 28, 3e. lig. du 1er. alinéa, ſimler, liſez Simler.

Ibid. pag. 34, cottée mal-à-propos 4, 9me. alinéa, pour, liſez par.

Ibid. pag. 39, 5me. & 6me. alin. Deburé, liſ. Debure.

Ibid. pag. 68, 1re. lign. du 4me. alinéa Lijſtryrchen, liſez Lÿſtryrchen.

Ibid. pag. 81, ſous le mot Mylius, Chriſtophle, liſez Chriſtophe.

Ibid. pag. 83, 2de. lign. du 11me. alinéa, mettez une virgule entre le mot lettres & celui de table.

Ibid. pag. 85, 10me. alinéa, après les mots Horiſon *Bibliognoſtique*, ſuppléez celui *de*.

Ibid. pag. 87, avant derniere lig. du 7me. alinéa, exhalter, liſez exalter.

Ibid. 3e. lign. du 8me. alin. remontez la lettre S, qu'on a deſcendue trop bas, après le mot eſprit.

Ibid. pag. 93, 8me. lign., Créatures, liſez Créateurs,

Ibid. pag. 96, premiere lig. du 4me alinéa, preancnt, liſez prennent.